This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

The text on this page is estimated to be only 25.67% accurate

LA SAINTE BIBLE TRADUCTION DE L'ANCIEN TESTAMENT D'APRfiS LES SEPTANTE ET DU NOUVEAU TESTAMENT D'APRES LE TEXTE GREG PAR P. GIGUET REVUE ET ANNOTEE PAR LE REVEREND PERE J.- A. DULEY DE 1,'ORDRE DBS FRBRE8 FRECHEUR8 TOME I LE PENTATEUQCE, JOSUE, LES JCGES, RUTH PARIS LIBRAIRIE V« POUSSIELGUE ET FILS RUE CASSETTE, 27 1865 Digitized by Google

ANGIEN TESTAMENT PREFACE Peu de personnes en France , parmi les la'iques , meme les plus lettr^s, connaissent k fond la Bible. Ce livre des livres a place dans toutes les bibliotheques, plutdt consulte que lu. La plupart Touvrent aux passages c£16bres, et s'en tiennent Ik; cependant, s'il arrive que quelques-uns le lisent avec suite , ils sont comme transportes dans un monde inconnu, dont ils admirent la magnificence. Quoiqu'il en soit, l'indifference generate a et6 longtemps telle, que Ton s'est contents de la traduction tres-prosaique de Le Maistre de Sacy. De nos jours seulement, on en a reconnu l'insuffisance; plusieurs se sont mis k l'oeuvre, et de louables travaux ont ouvert au public , etranger aux langues anciennes, avec une forme plus attrayante qu'autrefois , le plus inestimable tr£sor. Mais tous ont pris pour point de depart-, soit la Vulgate , soit le texte h^breu , sur lequel saint Jerome l'a composde , en latin du quatrieme siecle. Nul n'a song£ a la version grecque des Septante, tellement accreditee dans TEglise primitive par les homines apostoliques et les saints Peres Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.56% accurate

VI I REFACE. Orientaux, que, pendant quatre sifecles, on eut regarde comme temeraire toute tendance a s'en ^carter. Cette version se recommandait et se recommande encore autant par le fond que par la forme. Quant au fond, nous ne pouvons mieux en parler que le savant dditeur Morin , prGtre de TOratoire , qui Fa traduite en latin , commence , annotee et publiee , au commencement du dixseptieme siecle, Voici une courta analyse de sa preface , dans laquelle toutes leg assertions que Ton va lire sont appuy^es de passages des saints Peres, discutes et coordonnes de maniere h donuer k ces assertions le sceau de l'^vidence : « ka traduction des Septante, dit-il, est remarquable surtout par la noblesse et Tutilite. Combien d'bommes Sminents out consacr£ h son £tude toute une yie en quelque sorte cachee ! Mais l^dition du souverain Pontife Sixte-Quint (I) se signaie entre tous leurs travaux ; nulle nestplus propre k affermir la foi ; nulle n'a penetr£ plus k fond les divins myst&res ; nulje ne revet de plus de magnificence le nom de Chretien.

The text on this page is estimated to be only 21.13% accurate

prAfach. VII de la Bible. Josephe et Philon les ont racontes. Les Apdtres et les hommes apostoliques se sont servis de celle-lfc, et non d'aucune autre; par la foi qu'Us ont eue en elle , Us ont oonfirm£ ses prfoeptes et sa doctrine ; Us Font d^veloppee au peuple dans leurs sermons et leurs homelies; enfin, c'est elle seule qu'Us ont d^posde au seiu des Eglises , et confiee h la foi des £v6ques. JjQrsquei ceux-ci ont eu toute facility pour faire, d'apres l'hebreu, une traduction nouvelle, Us ont ajourne ce travail , convaincus que celle-Jct etait divine, dtfmontrant d'ailleurs qu'on en attendrait vainement une plus fidele. « Non-seulement l'Eglise chretienne, des sa naissance, a regu d'elle les premiers soins d'une nourrice et d'une mere, mais encore, de venue enfant a la m&melle, elle n'a point bu, eUe ne s'est point nourrie d'autre lait de la parole divine que du lait exprim£ de cette traduction ; en grandissant, elle n'a pas en d'autre aliment , ni meme enfin quand elle a £tendu ses bras sur Vnnivers. « En effet , pendant pres de quatre cents ans , c'est^-dire jusqu'a saint Jerdme , nul oatbolique n'eflt os6 traduire autrement que Favaient present Jes Septante ; toutes les versions catholiques, et (comjne le t&noigne saint Augustin) ii y en eut une quantite presque innombrable, furent toutes faites sur les Septante : cette traDigitized by Google

VIII PREFACE. duction fut l'index de toutes les versions, soit latines, soit barbares, et comme la pierre de touche servant h les examiner ou k les corriger. 11 f aut toutefois excepter de nouvelles traductions grecques, que firent, avec grand apparat, en haine des Septante et de la religion catholique , soit des apostats juifs, soit des demi- Chretiens h^retiques. « Nos tres -saints Peres s'abstinrent des traductions faites de.cette maniere (1). Tous, autant qu'il y en eut, crurent sainte la traduction des Septante ; ils la crurent proph^tique , canonique , divine en toutes ses parties, inspirtiepar Dieu. Ils d£clarerent partout, en particulier comme en public, qu'il n'y avait en elle rien de surabondant; qu'il n'y avait rien d'ajoute ni d'efface, rien enfin qui n'edt 6t6 dicte par une admirable et proph^tique impulsion du Saint-Esprit , et par inspiration divine. Telle fut la foi de l'Eglise chrtStienne, la tradition apostolique, l'opinion de tous les Peres grecs et latins. « Saint Jerdme , de meme que les autres saints P&res, parle avec enthousiasme des Septante; il lesdit impeccables, inspires par Dieu; il se defend, comme d'une'calomnie, de Taccusation, portde contre lui, deles avoir voulu decr^diter. Quoique penetr^ de la saintete des Septante , le saint P£re , (1) Sur]'h6breu. Digitized by Google

PREFACE. IX Terse dans les langues grecque , h6bra'ique , chaldaique, se chargea, par inspiration divine, du grand fardeau d'une version nouvetie faite sur l'hebreu ; il mena h fin son oeuvre, quoique beaucoup , comme il s'en plaint souvent dans ses lettres, le desapprouvassent. « Peu kpeu, sa traduction occupa, dans toutes les £glises latines, le mfime rang que Tancienne version faite sur les Septante ; finalement , elle y pr^valut. Toutefois, les Septante continuerent d'etre seuls lus publiquement dans les Eglises del'Orient; en Occident, TEglise, non-seulement ne cessa pas de les louer et de les conserver en plusieurs endroits des Brdviaires, des Missels, ainsi qu'en beaucoup de livres liturgiques , mais encore elle pre&ra publiquement a quelques livres de saint Jerome la version des Septante. » Voilh done, au fond, la place qu'occupe la version des Septante ; elle domine dans une tres-grande partie de la chr6tient£, et, ou elle ne domine pas, elle s'est conserve dans plusieurs livres et notamment dans celui des Psaumes , de sorte qu'& tout prendre, elle Vemporte encore sur saint JtSrdme , en ce qui concerne le rituel. Pour la forme, independamment de Y inspiration divine que l'Eglise reconnait aux Septante, et, h ne les considerer qu'au point de vue littdraire, t>n concoit que les soixante-douze docteurs, choisis parmi les plus doctes dans les douze triDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.04% accurate

X PREFACE. bus, ayant h faire passer les beautfe d'une langue alors savante, r6servde a la classe cultivee, en la langue grecque devenue populaire et universelle , out fait leur traduction dans des conditions uniques, pour que la copie reftet&t roriginal aussi parfaitement que Vexigeait le sujet, et plus parfaiteroent qu'il n'appartient aux choses bumaines. 11 leur fut donne de saisir jusqu'aux moindres nuances des deux idiomes, et de trouver toujours les mots grecs les plus heureux, pour rendre la pensee exprim^e en hebreu, En effet, outre le souffle divin, on sent dans l'ensemble de leur ceuvre le souffle poetique, et dans le style l'effusion, l'onction, l'energie de ces hommes de foi , qu'animait le d^sir et l'espoir de yulgariser pour tout l'Orient le testament, le temoignage de l'alliance que le Seigneur avait faite avec leur peuple, pour qu'il fut un peuple k part parmi les nations que la postdrite d' Abraham devait transformer. Leur mission fut d'ailleurs plus grande qu'euxmemes ne l'avaient cru. En mettant la parole divine a la portee de tous avant que la langue de Moise fut entjerement effacee, ils contribuerent k maintenir l'unite de la grande Synagogue, de l'Eglise juive, dont les membres etaient dissemines dans tout l'empire d' Alexandre. Ils entretinrent en elle l'habitude et le besoin des lectures publiques de FEcriture et des pr6dicaDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.58% accurate

PREFACE. II # tions ; ils la prepar^rent h recueillir, quand les temps seraient accomplis , Tenseignement des Apdtres. Le grec 6tait alors la langue universelle qui reliait l'Orient et FOccidetit; et c'est grAce aux Septante que les proph6ties purent se t6pandre partout, meme chez les patens, et rendre universelle , comme leur idiome, Tattente du Messie. Ils ouvrirent done d'avance aux Gentils les portes de Fenseignement v6y6\6, qui leur eussent 6t6 closes si l'audition de l'Ancien Testament et de ses interpretes leur fut demeuree interdite, s'il ne s'etait plus produit, m6me dans les grands centres de population, que de rares hebraisants, dont le nombre et le savoir eussent diminue de siecle en sifecle. Ce qu'ont fait les Septante sous la loi nouvelle , Morin l'a dit, et on vient de le lire. Nous avons con$u la pens^e de traduire en francais cette version, ou, avec la saveur et le coloris du texte original, se trouvent tantot les graces na'ives, tantot la grandeur qui conviennent aux annales du monde naissant, et k la presence de Dieu conversant familierement avec les hommes. Notre travail achev£, frapp£ de notre incompetence en matiere th^ologique, nous eussions h£sit£ h le faire paraitre si le R. P. Duley, de Tordre des Freres Precbeurs, n'eftt acquiesce, avec une simplicity cordiale digne des temps

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.85% accurate

XII PREFACE. bibliques, h notre demande de collaboration, tant pour l'exegese que pour le style. (Test notre oeuvre commune que nous offrons au public, apres l'avoir soumise aux approbations ecctesiastiques. Puissions-nous attirer enfin l'attention sur ces livres si longtemps n6glig£s, quoique le mot de TApotre leur soit applicable : « In eis vivimus, et movemur, et sumus; (Test par eux que nous vivons, que nous marchons, que nous sommes (1). » (1) Actes, xvn, 28. Digitized by Google

ANCIEN TESTAMENT GENESE CHAPITRE I 1 . Au commencement Dieu crea le ciei et la terre. 2. Or la terre dtait invisible et vide; les tdnebres etaient au-dessus de l'abime, et T Esprit de Dieu etait port£ sur les eaux. 3. Et Dieu dit : Soit la lumiere, et la lumiere fut. 4. Dieu vit que la lumiere etait bonne, et il separa la lumiere des tenebres. 5. Dieu appela la lumiere jour; il appela nuit les tdnebres. Et il y eut un soir , et il y eut un matin , et ce fut un jour. 6. Dieu dit ensuite : Qu'il y ait un firmament au milieu des eaux; qu'il se'pareles eaux des eaux; etil en futainsi. 7. Dieu crea le firmament, il separa les eaux qui Etaient au-dessus du firmament, des eaux qui 6taient audessous du firmament. 8. ft" appela le firmament ciel. Et Dieu vit que cela etait bien. Et il y eut un soir, et il y eut un matin , et ce fut un deuxi&nie jour. 9. Apr&s quoi Dieu dit: Que les eaux, au-dessous du ciel, soient reunies en unseul amas, et que l'aride apparaisse. Et il en fut ainsi: les eaux, au-dessous du ciel, furent reunies en un seul amas, et Taride apparut. 10. Dieu appela l'aride terre; il appela mers lamas des eaux. Et Dieu vit que cela dtait bien. I.— I Digitized by Google

2 GENESE. 4 i . Et Dieu dit : Que la terre produise des plantes herbacees, portant semence selon les especes et les similitudes, et des arbres fertiles en fruits, qui aient en eux les semences propres a chaque espece sur la terre. Et il en fut ainsi : 42. La terre produisit des plantes herbacees, portant semence selon les especes et les similitudes, et des arbres fertiles en fruits ayant en eux les semences propres a chaque espece sur la terre. Et Dieu vit que cela dtait bien. 43. Et il y eut un soir, et il y eut un matin, et ce fut un troisieme jour. 4 4 . Dieu dit ensuite : Que des luminaires soient dans le firmament du ciel , pour luire sur la terre et sdparer les jours et les nuits ; qu'ils soient les signes des temps et des jours et des anne'es; 45. Qu'ils brillent au firmament du ciel, pour dclairer la surface de la terre. Et il en fut ainsi : 16. Dieu crda les deux grands luminaires : le plus grand luminaire pour prdsider aux jours, le luminaire le plus petit pour presider aux nuits. II crda les etoiles , 47. Qu'il plaga dans le firmament du ciel pour eclairer la surface de la terre , 48. Prdsider aux jours et aux nuits, et sdparer la lumiere des tenebres. Et Dieu vit que cela dtait bien. 19. Et il y eut un soir, et il y eut un matin , et ce fut un quatrieme jour. 20. Et Dieu dit : Que les eaux produisent des reptiles, ames vivantes (I), et des oiseaux volant sur la terre, sous le firmament du ciel. Et il en fut ainsi : 24 . Dieu crda les grands poissons , et tout reptile (ame vivante) que les eaux produisirent par especes. 11 crea (4) Creatures ayant vie , viviftees par une ame. Digitized by Google

CHAP1TRE I. 3 tous les oiseaux aites par especes. Et Dieu vit que cela etait bien. 22. Puis Dieu les bdnit, disant : Croissez et multipHez, remplissez les eaux des mers; et que les oiseaux mulliplient sur la terre. 23. Et il y eut un soir, et il y eut un matin, et ce fut un cinquieme jour. 24. Dieu dit ensuite : Que la terre produise des ames vivanles, selon les especes : quadruples , reptiles, betes fauves de la terre, par especes. Et il en fut ainsi : 25. Dieu crea les betes fauves de la terre, par especes , les bestiaux selon leurs especes , et tous les reptiles de la terre par especes. Et Dieu vit que cela dtait bien. 26. Alors Dieu dit : Croons l'homme a notre image et ressemblance (1), qu'il ait tout pouvoir sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur les bestiaux, et sur toute ia terre, et sur les reptiles se trainant a terre. 27. Et Dieu crda l'horame; il le crea a F image de D^eu; il les cr£a male et fenielle (2). 28. Et Dieu les benit, disant : Croissez et multipliez, remplissez la terre, et dominez sur elle; spyez maitres des poissons de la mer, el des oiseaux du ciel, et de tous les bestiaux, et de toute la terre , et de tous les reptiles qui se trainent a terre. 29. Voyez, dit Dieu , je vous donne toutes les plantes a semence qui germent a la surface de la terre ; que tous les arbres qui portent des fruits a semence soient a vous, pour £tre votre nourriture. 30. Que toutes les betes fauves de ia terre, tous les oiseaux du ciel , tous les reptiles qui se trainent a terre , (1) Que ce soit une substance spirituelle et immortelle, ayant, comme Dieu, le pouvoir de connaltre, d'aimer et de se determiner librement. (2) S.Matth.,Xlx,4.
Digitized by Google

4 GENESE. et ont en eux une ame vivante , aient pour nourriture toute herbe verdoyante. Et il en fut ainsi. 3 1 . Et Dieu regarda toutes les choses qu'il avail cr^ees> etles trouva excellemment bonnes. Et il y eut un soir, et il y eut un matin, et ce fut un sixieme jour. CHAPITRE II i . Le ciel et la terre furent ainsi acheves , avec toute leur parure. 2. Dieu acheva , le sixieme jour, ses oeuvres , les oeuvres qu'il avait faites; et il se reposa (i) le septifcme jour de ses travaux, de tous les travaux qu'il avait accomplis. 3. Et Dieu b^nit le septieme jour, et le sanctifia , parce que ce jour-la il s'&ait repose de tous ses travaux, des travaux qu'il avait entrepris de faire. 4. Voila le livre de la naissance du ciel et de la terre , telle qu'elle s'accompiit, le jour oil le Seigneur Dieu acheva de cr^er le ciel et la terre, 5. Et toute la verdure des champs avant qu'elle naquit de la terre, et toute plante herbacde avant qu'elle eut germ£ ; car Dieu n'arrosait point encore la terre , comme aussi il n'y avait point d'homme pour la travailler. 6. Seulement une fontaine jaillissait du sol, et abreuvait toute la face de la terre. 7. Pour faire l'homme , Dieu p&rit une masse d'argile extraite de la terre , et sur sa face , il souffla un souffle de vie, et l'homme devint (2) une ame vivante. 8. Or, Dieu avait crd£ un paradis dans £den, a l'orient; et il y pla$a l'homme qu'il venait de former. 9. Dieu aussi avait fait germer de la terre tout arbre a l'aspect magnifique et aux fruits delicieux, et, au mi• (4) Voyez saint Jean , v, 17. Dieu opere et ne cree plus. (2) 1 Cor., xv, 45. Digitized by Google

CHAP1TRE 11. 5 lieu du paradis, l'arbre de vie avec l'arbre de la science du bien et du mal. 4 0. Pour arroser le paradis , un fleuve jaillissait d'fiden, d'oii il sortait divise en quatre bras. 14. Le nom de Tun est Phison, celui qui entoure la terre d'H^vilat, d'oii vientl'or. 42. On sait que Tor de cette terre est excellent; Ik aussi sont 1' anthrax et la pierre verte. 13. Le nom du second fleuve est Gehon; c'est celui qui entoure la terre d'fithropie. 44. Le troisieme fleuve est le Tigre; c'est celui qui coule en face des Assyriens. Le quatrifcme fleuve est TEuphrate. 15. Le Seigneur prit l'homme qu'il avait formd, et il lepla$a dans le paradis de delices, poury travailler et le garder. 46. Le Seigneur fit ensuite un precepte a Adam, disant : Tu te nourriras de tous les arbres du paradis. 17. Mais de l'arbre de la science du bien et du mal, gardez-vous d'en manger, car, le jour oil vous en mangerez, vous mourrez de mort. 48. Puis le Seigneur dit : II n'est pas bon que Fhomme soit seul ; creons-lui un aide semblable a lui. 49. Or, Dieu avait aussi formd de la terre toutes les betes des champs et tous les oiseaux du ciel, et il les avait conduits devant Adam pour qu'il sut comment il les nommerait, car tout nom qu'Adam donna k chaque ime vivante devint, en effet, son nom. 20. Adam donna des noms a tous les bestiaux, et a tous les oiseaux du ciel, et a toutes les betes des champs. Mais il ne se tromait pas pour Adam d'aide semblable a lui. 21. Alors Dieu fit tomber Adam en extase et l'endormit; puis il prit une de ses cotes, qu'il remplaga par de la chair.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.51% accurate

 22. Et de cette c6te qu'it avait prise k Adam , il forma une femme, et il la conduisit a Adam. 23. Et Adam dit : Ceci maintenant est un os de mes os et une chair de ma chair. Celle-ci sera appelee femme (i), jmrce qii'elle a dtd prise de la chair meme de Thomme. 24. A cause de cela, Thoaime quiltera son pere et sa mere, il reslera fortement attache k Sa femme, et ils serontdeux en uneseule chair (2). 25. lis &aient bus tous deux : Adam et sa femme; et ils n'en avaient point honte. CHAPITRE III 1 . Or, le serpent e'tait le plus rusd de tous les animaux qu'avait crdes sur la terre le Seigneur Dieu. Et le serpent dit a la femme ; Pourquoi Dieu a-t-il dit : Ne mangez pas de tous les arbres du paradis? 2. La femme dit au serpent : Nous pouvons manger des fruits des arbres du paradis. 3. Quant au fruit de Tarbre qui est au milieu du paradis, Dieu a dii : Vous n'eri mangerez pas, vous n'y toucherez pas, afin que vous ne mouriez point. 4 . Le serpent dit a la femme : Vous ne mourrez point de mort. 5. Car le Seigneur Dieu sait, au contraire, que le jour oil vous en mangerez, vos yeux s'ouvfiront, et vous serez comme des dieux , corinaissant le bien et le mal. 6. La femme vit que l'arbre e'tait bon comme aliment , qu'il e'tait gracieux a l'ceil, et magnifique a contempler. Et, ayant pris de son fruit , elle en mangea ; de plus , elle en donna a son mari, et ils mangerent. 7. Aussit6t leurs yeux a tous les deux s'ouvrirent (3) ; {i) En h6breii hcha, derivS de Isch, homme. (2) 8. Matth., xix , 5. (3) Ils virent leur faute, et comprirent qu'ils avaient perdu leur innocence et la grace de Dieu. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.77% accurate

CHAPITRE III. 7 ils reconnurent qu'ils &aient nus ; ils attachment les unes aux autres des feuilles de figuier, et ils s'en firent des ceintures. 8. Et ils entendirent la voix du Seigneur Dieu, se promenant l'apres-midi dans le paradis, ef Adam et sa femme se cacherent de la face du Seigneur Dieu, dans l'ombrage des arbres du paradis. 9. Le Seigneur Dieu appela Adam, et il lui dit : Adam, ou es-tu ? 10. Celui-ci re'pondit : J'ai entendu votre voix, comme vous vous promeniez dans le paradis, et j'ai eu peur parce que je suis nu , et]e me suis cache. i 1 . Dieu lui dit : Qui t'a fait savoir que tu es nu , si tu n'as mangd del'arbre, decelui-laseuldontjet'avais defend u de manger? 12. Adam reprit : La femme que vous m'avez donne'e pour &tre avec moi m'a donne elle-meme du fruit de Tarbre, et j'en ai mange\ 13. Le Seigneur Dieu dit alors a la femme : Pourquoi as-tu fait cela ? Et la femme dit : Le serpent m'a tromp^e , et j'ai mange*. 14. Le Seigneur Dieu dit au serpent: Parce que tu as fait cela, maudit sois-tu parmi tous les bestiaux et les betes fauves de la terre; iu marcheras sur la poitrine et le ventre, et tu mangeras de la terre tous les jours de ta vie. 15. J'etabliraiunehaine entre toi etla femme, etentre ta race et sa race. II (i) surveillera ta t&te , et tu guetleras son talon. 16. Puis le Seigneur dit a la femme : Je multtylieral et mulliplierai tes gdmissements et tes douleurs; tu enfanteras dans les douleurs , tu attendras le commandement de ton e^poux , et il te maitrisera. (1) Le fils de la femme. Vulgate : Elle te brisera la tele, et tu tacheras de la mordre au talon. Digitized by Google

8 GENESE. 17. Quant k Adam, Dieu lui dit: Parce que tu as 6cout£ la voix de ta female, et que tu as mangd de l'arbre , du seul dont je t'avais d^fendu de manger, maudite sera ta terre en tes travaux. Tu t'en nourriras dans les douleurs tous les jours de ta vie. 18. Elle produira pour toi des epines et de l'ivraie, et tu mangeras l'herbe des champs. 19. C'est a la sueur de ton front que tu mangeras ton pain : jusqu'k ce que tu retournes dans la terre d'oii tu as 6t6 tir&, parce que : Tu es terre, et tu fen iras dans la terre (1). 20. Adam donna k la femme le nomd'five (vie), parce qu'elle-meme est mere de tous les vivants. 21 . Le Seigneur Dieu fit ensuite a Adam et a sa femme des tuniques de peau dont il les revetit. 22. Et Dieu dit : VoilDt done Adam devenu comme Tun de nous (2), pour connaitre le bien et le mal; mais maintenant qu'il n'aille pas dtendre la main et prendre encore de l'arbre de vie, et en manger, car il vivrait toujours. 23. Et le Seigneur Dieu le cbassa du paradis de ddlices, pour qu'il travaillat k la terre de laquelle il avait et£ tird. 24 . II bannit Adam ; il l'etablit a l'opposd du paradis de d&ices, et il pla$a des cherubins, armes d'dpdes flamboyantes (3) qu'ils faisaient tournoyer, pour garder le chemin de l'arbre de vie. (1) Vulgate : Tu es poussiere , et tu retourneras en poussiere. (2) Ironie ayant pour but de faire sentir au pecheur sa folie. Ces mots : I'un de nous, font une allusion evidente a la pluralite des personnes en Dieu. (3) 11 fallait que l'homme passat, apres Jesus-Christ, sous les coups de l'epee de la justice de Dieu et a travers la flamme purifiante du sacrifice , pour pouvoir rentrer dans le paradis de l'innocence et de la grace , qui est I'Eglise de Dieu.
Digitized by Google

CHAPITRE IV. CHAPITRE IV i. Or, Adamconnut Eve sa femme, qui, ayant con$u, enfanta Cain; et elle dit : J'ai obtenu un homme grace a Dieu. 2. Ensuite elle enfanta son frere Abel, qui fut pasteur de brebis; de son cdtd Cain s'adonna au labourage de la terre. 3. Apres bien des jours, il arriva que Cain apporta des fruits de la terre en offrande au Seigneur. 4. Or, Abel apporta des premiers-nds de son troupeau, et de leur graisse. Et Dieu regarda Abel et ses presents. 5. Mais il ne fit attention ni a Cain, ni a son offrande; Cain en fut tres-afflige* , et eut le visage tout abattu. 6. Le Seigneur dit a Cain : D'ou vient que tu es si fort afflige' et que ton visage est tout abattu? 7. Si tu as bien fait de m'apporter des offrandes, en les choisissant mal n'as-tu pas pdch£? Calme-toi, le pe'chd est sous ta puissance , et c'est a toi de le dorainer. 8. Et Cam dit a Abel son frere : Allons aux champs. Et voila que comme ils dtaient aux champs, Cain se leva contre son frere Abel et le tua. • 9. Et le Seigneur dit a Cain : Ou est Abef, ton frere? II rdpondit : Je ne sais : suis-je le gardien de mon frere? 10. Le Seigneur Dieu dit : Qu'as-tu fait? le cri du sang de ton frere a retenti de la terre jusqu'a moi. 1 1 . Maintenant done, maudit sois-tu sur la terre qui a ouvert la bouche pour recueillir de ta main le sang de ton frere. 12. Lorsque tu travailleras a la terre, elle n'emploiera pas sa force pour te faire ses dons ; tu seras gdmissant et tremblant sur la terre. 13. Cain dit au Seigneur : Mon crime est trop grand pour m'Stre pardonne. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.96% accurate

10 GENESE. 14. Si vous me bannissez aujourd'hui de la face de cette terre , je serai cachd loin de vos yeux ; je serai g^missant et tremblant suf la terre , et le premier qui me rencontrera me iuera. 15. Le Seigneur lui dit : II n'en sera point ainsi; tbtit fitre qui tuerait Cain encourrait sept ch&timeftts. Et le Seigrieur Dieu mit lin sighe a Cain , pour que tout Stre qui le rencontrerait ne le tuat point (1). 10. Or, Gain s'dloigna de la face* de Dieu, et 11 habita la terre de Nod vis-&-vis fiden. 47. Apres cela Cain connut sa femme, cjui, ayant con$u, enfanta Enoch ; ensuile Cain batit une \ille, et du nom de son flls, il la norama Enoch. 18. Or, d'Enoch fut ehgendre' Galdad, Gaidad engendra Malalehel, Malalehel engendra Mathusala, et Mathusala engendra Lainech. 19. Et L&mech dpousa deux feihmes : la premiere nomtne'e Ada, la seconde nbmme'e Sella. 20. Ada enfanta Jabel; celui-ci fiit le pere de ceux qui demeurerent sous des tentes (2), des ndurrlsseurs de bestiaux. 2 i . Et son frere eut le nom Jubal ♦ celui-ci itiverita le psalteVion et la cithara. 22. Or Sella de son c6te* enfanta Thobel ou Tubalcain, et il fut ouVrier au marteau, forgeron du fer et de Tairain. La sceur de Tubalcairi fut Nodma. (1) Ce signe 6tait probablement , d'apres les commentateurs , le tremblement dont il est parle plus haut , et qui , caus6 par le remords et par la crainte du chatiment, lui serait demeure. La vue de la punition du fratricide devait faire horreura tous ses freres, et le preserver ainsi de leur vengeance. Jesus-Christ aussi fut immole par son frere a1ne\ le peuple juif , jaloux de sa vertu; et ce peuple est depuls lors errant et portant, parmi les autres peuples , le signe du deicide. (2) Les nomades aiitediluviens. Les nomades postdiluviens descendent d' Abraham et de Lot. * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.08% accurate

CHAPITRE V. 41 23. Or, Lamech dit a ses femmes Ada et Sella : ficoutez ma voix, femmes de Lamech, faites attention a mes paroles : J'ai tue un homme pour mon malheur, uri jeune homme pour ma meurtrissure. 24. On eut vengd sept fois le meurtre de Cain; celui de Lamech le serait seplante fois sept (1). 25. Or, Adam connutfive sa femme, et, ayantconcu, elle enfantaun fils a qui elle donna le nom de Seth (substitue). Car, dit-elle, Dieu a fait sortir de moi un autre rejeton , en place d* Abel que Cain a tue\ 26. Et a Seth naquit un fils, auquel il donna le nom d'Enos; celui-ci, plein de confiance, invoqua le nom du Seigneur Dieu (2). CHAPITRE V 1 . Voici le livre de la generation des hommes. Le jour oil Dieu crea Adam , il le crea a T image de Dieu, 2. II les crea male et femelle, il les benit. Et il donna a Thomme le nom d'Adam, le jour ou il les cr^a, 3. Or, Adam v^cut deux cent trente ans, il engendra, selon son espece et a son image, et il nomma son fils Seth. 4 . Or, les jours que vexut Adam , apres qu'il eut engendr£ Seth , formerent sept cents ans, et il engendra des fils et des filles. 5. Et tous les jours que vdcut Adam formerent neuf cent trente ans, et il mourut, 6. Seth vecut deux cent cinq ans, et il engendra Enos. 7. Et Seth vecut, apres qu'il eut engendre' Enos, sept cent sept ans, et il engendra des fils et des filles. (i) Lamech, qui avait 6fe probablement attaque et blesse en se defendant , dit rela a ses femmes pour les rassurer. (2) C'e3t-a-dire fut |e premier appel6 enfant de Dieu , et osa porter ce saini et refutable litre. C'est lui qui commenca la race nommee des enfants de Dieu , opposee a celle de Cain ou des fils des hommes, des partisans de la matiere. Ces deux races ont depuis partage le monde. Digitized by Google

1 2 GENESE. 8. Ainsi tous les jours de Seth formfcrent neuf cent douze ans, et il mourut. 9. Enos vgcut cent quatre-vingt-dix ans , et il engendra Cainan. 10. Et apres qu'il eut engendr^ Cainan, Enos v£cut cent quinze ans, et il engendra des fils et des fiiles. 11. Tous les jours d'Enos formerent neuf cent cinq ans , et il mourut. 12. Cainan v£cut cent soixante-dixans, et il engendra Malalehel. 13. Et Cainan vdcut, apres qu'il eut engendrd Malalehel , sept cent quarante ans , et il engendra des fils et des fiiles. 14. Tous les jours de Cainan formerent neuf cent dix ans , et il mourut. 1 5 . Malalehel vdcut cent soixante-cinq ans , et il engendra Jared. 1 6 . Et Malalehel vdcut , apres qu'il eut engendrd Jared , sept cent trente ans, et il engendra des fils et des fiiles. 17. Tous les jours de Malalehel formerent huit cent quatre-vingt-quinze ans , et il mourut. 18. Jared vecut cent soixante-deux ans , et il engendra Enoch. 19. Et Jared vecut, aprfcs qu'il eut engendrd Enoch, huit cents ans , et il engendra des fils et des fiiles. 20. Tous les jours de Jared formerent neuf cent soixante-deux ans , et il mourut. 21 . Enoch v&utcent soixante-cinq ans, et il engendra Mathusalem. 22. Or Enoch, apres qu'il eut engendrd Mathusalem , v£cut agr£able a Dieu durant deux cents ans , et il engendra des fils et des fiiles. 23. Et tous les jours d'Enoch formerent trois cent soixante-cinq ans. Digitized by Google

CHAP1TRE VI. d3 24. Enoch ve'cut agrdable a Dieu; ensuite personne ne le vit plus, parce que Dieu le transporta (i). 25. Mathusalem vdcut cent soixante-sept ans, et il engendra Lamech. 26. Et Mathusalem ve'cut, aprfes qu'il eut engendrS Lamech , huit cent deux ans, et il engendra des fils et des filles. 27. Tous les jours que ve'cut Mathusalem forraerent neuf cent soixante-neuf ans, et il mourut. 28. Lamech ve'cut cent quatre-vingt-huit ans, et il engendra un fils, 29. Auquel il donna le nom de No£ (repos) , disant : Celui-ci nous fera reposer de nos travaux, et des peines de nos mains , ainsi que de la malediction que le Seigneur Dieu a infligee a la terre. 30. Lamech ve'cut, apres qu'il eut engendrgNo^, cinq cent soixante-cinq ans, et il engendra des fils et des filles (2). 3i. Tous les jours de Lamech formerent sept cent cinquante-trois ans, et il mourut. CHAPITRE VI i . No£ avait cinq cents ans, et il engendra trois fils : Sem, Cham et Japhet. II ve'cut dans le temps que les homines commencerent a etre nombreux sur la terre , et que des filles leur dtaient nees. 2. Or, les fils de Dieu (3), ayant vu que les filles des (4) En corps et en ame dans un autre lieu , d'ou il doit revenir pour etre un des principaux temoins de J6sus-Christ, et subir le martyre a la fin des temps. (2) L'Ecriture ne nomme dans ce livre que les patriarches de qui descend J6sus-Christ, centre de toute Phistoire sacree. (3) Les fils de Seth et d'Enos , nommes depuis celui-ci fils de Dieu , * cause de leur pi6t6. Digitized by Google

4 GENESE. hommes (1) dtaient belles, prirent pour femmes, parmi toutes, celles dont ils firent choix (2), 3. Et le Seigneur Dieu dit : Mon esprit ne restera pas toujours avec ces hommes, parce qu'ils ne sont que chair. Ddsbrmais ieurs jours formeront cent vingt ans. 4. Or, il y avait des gdants sur la terre, en ces joursla; car depuis que les fils de Dieu s'etaient unis aux filles des hommes, elles leur avaient enfante ces geants, ces hommes du siecle , les fameux. 5. dr, le Seigneur bieu ayant vu que les me'chancete's des hommes etaient multipliers sur la terre, et que chacun eti sori coeur tous les jours s'appliquait a penser au mal , (5. II s'attrista en lui-meme d'avoir cred l'homme sur la terre. 7. Et Dieu refldchit, et il dit : j'effacerai de la face de la terre Thomme que j'ai cree'; tout sera d&ruit depuis l'homme jusqu'aux bestiaux, depuis les reptiles jusqu'aux oiseaux du ciel, parce que j'ai regret (3) de les avoir crees. 8 . Nod cependaht trouva grace devant le Seigneur Dieu. 9. Voici les generations de Noe. Noe, homme juste, irreprochable dans sa vie , Noe dlait agreable a Dieu. 10. Et Noe engendra trois fils : Sem/Cham et Japhet. 1 i . Or, la terre etait corrompue devant Dieu, et pleine d'itiiqtiite's. i2. Et le Seigneur t)ieu vit la terre tbute corrompue , {farce que tclute chair sur la terre avait corrbmpu ses voies(4). (1) Issues de Cafti. (2| Ainsi des manages tout mondains et chamels fufent la premiere cause de la perte du moude. Quelle lecon pour notre tomps I (3) Les regrets de Dieu, sa tristesse, entraient dans ses immuables desseins. ($, Aug.) (4) Voil^i le triste effetde cette sainte institution du mariagQi lorsqu'eUe est d£prav6e par les passions des hommes 1 L'esprit de. foi s'eteint dans le monde qui ri'esi plus que chair, et provoque enfin par ses crimes le courroux du Ciel. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.49% accurate

CHAfrtRE VI. 15 13. Et le Seigneur Dieu dlt a Nod : Le temps fatal de tous les hommes est arrive devant moi , parce que la terre est pleine de leurs iniquitds ; voila done que je vais dltruire eux et toute la terre. 14. Ainsi, fais-toi Uhe arche d'arbres dquarfisj tu compbseras Farche de cellules, et tu Penduiras de bitume , au dedans et en dehors. 15. Voici cdtnrtienttu feras l'archfe : trbis cents coudees de long , cinqtiantfe coudees de large , trente coudees dfe haut. 18. Tu cottstrulras Tarche en rassemblaht les bois les utls au-dessus des autres ; tu donneras au falte une coude'e de plus d'dlevation; tu feras la pbrte de l'arche sur les flancs; elle aura des chambres basses, un &age au-dessus, et un troisieme &age. 17. Car voila

16 GEN&SE. 22. Et tout ce que lui ordonna le Seigneur Dieu , No£ l'accomplit exactement. CHAPITRE VII i . Dieu dit alors k No6.: Entre dans l'arche avec toute ta maison, parce que parmi toute cette race, je t'ai vu juste devant moi. 2. De tous les bestiaux purs introduis aupres de toi sept couples, m&les et femelles, et de tous les animaux impurs (1) deux couples m&les et femelles; 3 . De tous les oiseaux purs du ciel sept couples m&les et femelles, et de tous les oiseaux impursdeux couples m&les et femelles , afin d'en conserver la semence pour toute la terre. 4. Car, encore sept jours, et je ferai tomber la pluie sur toute la terre, quarante jours et quarante nuits; et j'effacerai de la face de toute la terre tout ce qui s'y &eve etquej'ai fait. 5 . Noe fit tout ce que lui ordonna le Seigneur Dieu. 6. 11 etait age de six cents ans, lorsque le deluge Tint sur la terre. 7. Bientot Noe, et avec lui ses fils, et sa femme, ei les femmes de ses fils entrerent dans l'arche , a cause de l'eau du deluge. 8. De tous les oiseaux purs et de tous les oiseaux impure, de tous les bestiaux purs et de tous les bestiaux impurs, ainsi que de tous les animaux qui rampent sur la terre, 9. Deux couples mattes et femelles entrerent aupres de Noe dans l'arche, selon que le Seigneur avait present a No<5. (1) Cette distinction, bien ant6rieure & Moifse , est un indice de la perpetuite de la loi. Les animaux impurs , ordinairement les plus laids et les plus malsains, 6taient destines a rappeler a Thomme la laideur et le mal du pech6. Digitized by Google

CHAP1TRE VH. 17 40. Et aprfcs que les sept jours furent passes, l'eau du deluge vint sur la terre. i 4 . L'an six cent de la vie de Nod , le vingt-septifcme jour de la seconde lune , toutes les sources de l'abime jaillirent (1) et les cataractes du ciel furent rompues. 12. La pluie tomba sur la terre quarante jours et quarante jiuits. i3. En ces jours-la, Nod, Sem, Cham, Japhet, fils de Nod, la femme de Nod et les trois femmes de ses fils, dtaient entrds dans l'arche. 44. Et toutes les bdtes fauves, par especes; tous les bestiaux, par especes; tous les reptiles se trainant k terre, parespeces; tous les oiseaux ailes, par especes; 45. fitaient entrds aupres de Nod, dans l'arche, par deux couples, males et feinelles, de toute chair en laquelle etait souffle de vie. 46. Tous les m&les et femelles de toute chair dtaient done entrds dans l'arche, selon ce que le Seigneur avait prescrit k Nod , et le Seigneur Dieu avait fermd l'arche en dehors. 47. Et le ddluge fut sur toute la terre (2) quarante jours et quarante nuits; l'eau se gonfla, et emporta l'arche qui s'dleva bien au-dessus de la terre. 48. Et l'eau dominait; elle montait, montait toujours sur la terre, et l'arche dtaitportde sur la surface de l'eau. 4 9 . Et l'eau dominait beaucoup , beaucoup sur la terre ; et elle couvrait toutes les hautes montagnes qui dtaient sous le ciel. (\) Toutes les eaux situees sous les continents et dans les profondeurs de la raer, peut-etre par Tenet de soulevements marins. Les pluies, en eftet, ne suffiraient pas a expliquer le deluge, tandis qu'un deplacement des mers ope>6 par des soulevements en est l'explication la plus scientifique. (2) Cette expression peut tres-bien ne signifier que la terre alors connue, bien que la science semble avoir prouv6 que le deluge fut reellement universe!. Digitized by Google

4 8 GENESE. 20. L'eau s'dleva a quinze coude'es au-dessus de leur sommet. 2 1 . Alors mourut toute chair se mouvant sur la terre, oiseaux et besu'aux , betes fauves et reptiles se traiaant a terre , et tout horn me. 22. Tout ce qui avail souffle de vie, et tout ce qui vivait sur la terre ferme mourut. 23. L'eau effaca tout ce qui se mouvait sur la face de la terre, depuis l'homme jusqu'aux bestiaux, tous les reptiles, et les oiseaux du ciel. Us furent tous effaces de la terre. Nod seul resta , et ceux qui e'taient dans l'arche avec lui. 24. L'eau se maintint au-dessus de la terre cent cinquante joins. CHAPITRE VIII \ . Puis, Dieu se souvint de Nod, et de toutes les bStes fauves, et de tous les bestiaux, et de tous les oiseaux, et de tous les reptiles qui etaient avec lui dans 1'arche. II fit souffler un vent sur la terre, et l'eau ceda. 2. Les sources de l'abime furent fermees , ainsi que les cataractes du ciel , et la pluie du ciel cessa. 3. L'eau qui fuyait sur la terre s'affaissa, et diminua apres cent cinquante jours. 4. Et, le vingt-septieme jour dela septieme lune, Tarche s'arreta sur le mont Ararat. 5. Or, l'eau diminua jusqu'a la dixieme lune, et, le premier jour de la dixieme lune, lescinies des montagnes apparurent. 6. Apres quarante jours , Nod ouvrit la porte de l'arche qu'il avait faite, et fit partir un corbeau, 7. Qui, dtant sorti, ne revint plus, m&me apres que l'eau se fut dessechee sur la terre. Digitized by Google

CHAPITRE VIII. 19 8. Apres lui, Nod envoy a une colombe pour voir si Veau s'dtait retiree de la terre. 9. Mais la colombe, n'ayant point trotfvd oil poser ses pieds, revint aupres de lui dans I'arche, parce que l'eau dtait sur toute la surface de la terre. Et , ayant etendu la main, il la pritet l'inlroduisit aupres de lui dans I'arche. 1 0 . Puis , apres avoir attendu sept jours encore , il fit de nouveau partir de I'arche la colombe. 1 1 . Et sur le soir la colombe revint pres de lui , tenant en son bee un brin de branche et une feuille d'olivier. Nod reconnut alors que l'eau s'dtait retirde de la terre. 12. Et apres avoir attendu encore sept jours, il fit de nouveau partir la colombe, qui ne revint plus aupres de lui. 13. Or, Tan six cent un de la vie de Nod, le premier jour de la premiere lune, l'eau disparut sur la terre. 14. Et, le vingt-septieme jour de la seconde lune, la terre se trouva seche. 15. Et le Seigneur Dieu parla a Nod, disant : 16. Sors de I'arche avec ta femme, et tes fils, et les femmes de tes fils, et toules les betes fauves qui sont aupres de toi, 17. Et toute chair, depuis les oiseaux jusqu'aux bestiaux; fais aussi sortir tout reptile se trainant a terre; et croissez et multipliez. 18. Nod sortit done avec sa femme, et ses fils, et les femmes de ses fils ; 19. Et toutes les betes fauves, et tous les bestiaux, et tout oiseau, et tout reptile se trainant a terre, selon leurs especes, sortirent avec lui. 20. Et Nod eleva un autel au Seigneur; puis il prit de tous les bestiaux purs, et de tous les oiseaux purs, et il en offrit sur Tautel un holocauste au Seigneur (t). (1) Noe" 6tait une figure de J6sus-Christ , le Juste par excellence, qui, apres avoir preche la penitence aux hommes incredules, a construit pour Digitized by Google

20 GENESE. 21 . Et le Seigneur Dieu respira un parfum delicieux (1) . Et le Seigneur Dieu, ayant reflechi, dit : Je ne veux plus maudire la terre k cause des oeuvres des hommes , parce que T esprit de Thomme , des sa jeunesse, se complait dans le mal. Je ne veux done plus frapper toute chair vivante , comme je Tai fait. 22. Tous les jours de la terre, les semailles et la moisson, le froid et Tardente chaleur, Tautomne et le prin temps, ne se reposeront jamais plus, ni jour ni nuit. CHAPITRE IX 1 . Dieu bdnit Nod et ses tils, et il leur dit : Croissez et multipliez, remplissez la terre et dominez sur elle. 2. Vous inspirerez crainte et terreur a toutes les bStes fauves de la terre, aux oiseaux du ciel, a tout ce qui se meut sur la terre, et a tous les poissons de la mer. Je les livre a vos mains. 3. Tout ce qui se meut et a vie vous servira d' aliment; je vous donne de meme, dans les champs, toute plante potagere. 4. Cependant, vous ne mangerez pas de chair ayant encore le sang et la vie. 5. Car votre sang, le sang de votre vie, je le rechercherai j usque dans les griffes des betes fauves, et je rechercherai la vie de l'homme j usque dans les mains de Thomme son frere. 6. Celui qui versera le sang de Thomme , le versera au prix de son propre sang, parce que j'ai crd£ Thomme a T image de Dieu. nous sauver l'arche de json Eglise , offert a Dieu le sacrifice de la reconciliation, purifie le monde d$s ames par le deluge de son sang divin, et peuple la terre d'une race nouvelle et regen^ree. (1) Le sacrifice fut agreable a Dieu, comme figure de celui du vrai Sauveur du monde. Digitized by Google

CHAPITRE IX. 21 7. Mais croissez et multipliez, remplissez la terre, et dominez sur elle. 8. Et Dieu parla a Noe et a ses fils, disant : 9. Je retablis mon alliance avec vous,avec votreposte'rite', 10. Avec toute ame vivante, oiseaux et bestiaux, et avec toutes les betes fauves de la terre qui sont sorties de Farche avec vous. ii. J'eHablirai mon alliance en votre faveur; la chair ne perira pas de nouveau par le deluge, et il n'y aura plus de deluge qui detruise la terre. i 2. Et le Seigneur Dieu dit a Noe : Voici le signe de Falliance que j'etablis entre moi etvous et toute ame vivante, pour toutes les races futures : 13. Je place mon arc dans la nue, et il sera le signe de mon alliance avec la terre (1). 1 4 . Lorsque je rassemblerai les nue'es sur la terre , Tare paraitra dans la nue. 15. Et je me souviendrai de mon alliance avec vous et avec toute ame vivante et toute chair, et il n'y aura plus de deluge qui detruise toute chair. 16. Mon arc sera dans la nue; et a sa vue je me souviendrai de F alliance eternelle entre moi et la terre , et toute ame vivante et toute chair qui est sur la terre. 17. Dieu dit a Noe : Tel est le signe de Falliance que j'aie'tabli entre moi et toute chair qui est sur la terre. 18. Or, les fils de Noe qui sortirent de Farche etaient Sem, Cham et Japhet; Cham fut le pere de Ghanaan. 19. Tels sont les trois fils de Noe, peres des hommes qui furent semes sur toute la terre. 20. Nod commenca a travailler a la terre, et il planta une vigne. {{) IS arc aux sept couleurs est un magnifique symbole du Verbe incarne, qui relie le del avec la terre, et renferme pour nous la plenitude des sept dons de l'Esprit-Saint. Digitized by Google

 21 . Et il but du vin, et, s'&antenivre, il se mit nu en sa demeure. 22. Or, Cham, le pere de Chanaan, vit la nudite* de son pere, et il s'en alia le dire a ses deux freres au dehors. 23. Mais Sem et Japhet ayant pris un manteau, Tetendirent ensemble sur leurs dpaules, s'approcherent a reculons, et cacherent la nudity de leur pere; leur visage regardait a Topposd , et ils ne virent point la nudite* de leur pere. 24. Or, No^, dtant sorti du sommeil causd par le vin, apprit ce qu'avait fait a son sujet son fils puind. 25. Et il dit : Maudit soit 1'esclave Chanaan; il sera le serviteur de ses freres. 26. II dit ensuile : Beni soit le Seigneur, le Dieu de Sem, et Tesclave Chanaan sera serviteur de Sem. 27 . Que Dieu inultiplie Japhet , que celui-ci habite sous les tentes de Sem, et que Chanaan soit son esclave. 28 . Noe v£cut, apres le deluge, trois cent cinquante ans. 29. Et tous les jours de Noe* formerent neuf cent cinquante ans, et il mourut. CHAPITRE X \ . Voici les generations des tils de Nod : Sem , Cham et Japhet; des fils leur naquirent apres le ddluge. 2. Fils de Japhet : Gomer, Magog, Mada'i, Javan, Elisa, Tbubal, Mosoch et Tbiras. 3. Fils de Gomer : Ascenez, Riphat, et Thogorma. 4. Fils de Javan : Eiisa, Tharsis, Cettim et Dodanim. 5. Ceux-ci sont les peres des gentils, qui se partagerent les iles (i) et les eurent pour territoire, chacun selon sa langue, par tribus, par nations. (4) C'est airiBi que les H6breux nommaient 1' Europe. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.65% accurate

CHAPITBE X. 23 6. Fils de Cham : Chus, Mesraim, Phuth et Chanaan. 7. Fils de Chus : Saba, Hevila, Sabatba, Regma et Sabathaca. Fils de Regma : Saba et Dadan. 8. Et Chus engendra Nemrod : celui-ci commenca k Stre puissant sur la terre. 9. II e*tait grand chasseur devant le Seigneur; c'est pourquoi Ton dit : Grand chasseur comme Nemrod deVant le Seigneur. 10. Le commencement de son royaume fut Babylone, puis il eut Arach, Archad, Chalane, et la terre de Sennaar. 11. De cette terre sortit Assur, qui Mtit Ninive, et la ville de Rbooboth et Chale, 12. Et Ressen, grande ville, entre Ninive et Chale*. 13. Mesraim engendra les Ludim, les Ananim, les Laabim , les Nephtuim , 14. Les Phe'trusim, les Chasluim (d'oii est sorti Philistin) et les Caphtorins. 15. Chanaan engendra Sidon son premier-ne% puis le H&een , le J£buseen, 16. L'Amorrhden, le Gerg£s£en, TEve'en, TAruce'en, 17. L'Asenn&n, TAradien, le Samarden et TAmathden. 18. Aprescela, les tribus des Chanane*ens se disperserent. 19. Les limites des Chananeens e'taient la cdte depuis Sidon jusqu'a Gerara et Gaza; puis elles s'etendirent jusqu'& Sodome et Gomorrhe, et passerent par Adama et Sdboim jusqu'a Ldba. 20. Tels furent les tils de Cham et leurs tribus, selon leurs langues, par contr^es, et par nations. 21 . Sem, frere de son puine Japhet, fut pere aussi , et eut Heber de Tun de se* fils. Digitized by Google

24 CENESE. 22: Fils de Sem : Elam, Assur, Arphaxad, Lud , Aram et Ca'inan. 23. Fils d'Aram : Hus, Hul, Gether et Mes. 24. Arphaxad engendra Said, et Said engendra Heber. 25. D'Hdber naquirent deux fils, nommds, Tun Phaleg, parce que de sou temps la terre fut partagde, et T autre Jectan. 26. Or, Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth, Jard, 27. Aduram, Uzal, Decla, 28 . Ebal , Abimael , Saba , 29. Ophir, Hdvila et Jobab : tels furent les fils de Jectan. 30. lis habiterent depuis Messa jusqu'a Sdphar, montagne de TOrient. 34. Tels furent les fils de Sem et leurs tribus, selon leurs langues, par contrdes et par nations. 32. Telles furent les tribus des fils de Nod, par fa* milles et nations; et c'est ainsi que les fils de Nod peuplerent les pays des nations, sur la terre, apres le ddluge. CHAP1TRE XI 1 . Toute la terre avait alors une meme parole; il y avait une seule langue pour tous. 2. Etil arriva qu'en s'dloignant de l'Orient, ils trouverent en la terre de Sennaar une plaine oil ils s'dtablirent. 3. Et chacun dit a son voisin : Allons, facjonnons des briques et faisons-les cuire au feu. La brique leur servit done de pierre, et le bitume de ciment. 4. Puis ils dirent : Allons, b&tissons-nous une ville et une tourdont la tete ira jusqu'au ciel, et faisons-nous un nom, avant de nous dissdminer sur toute la face de la terre.
Digitized by Google

CHAPITRE XI. 25 5. Le Seigneur descendit voir la ville et la tour que batissaient les fils des hommes. 6. Et il dit : Les voila une seule famille, avec une seule et m6me langue, et s'ils ont commence par de tels travaux, rien de'sormais ne pourra e'chouer de tout ce qu'ils entreprendront. 7. Allons, et dtant descendus, confondons ici leur langage de telle sorte que nul n'entende plus la parole de son voisin. 8. Et de ce lieu, Dieu les dispersa sur la face de toute la terre , et ils cesserent de batir la ville et la tour. 9. A cause de cela, ce lieu fut appele Babel (confusion), parce que Ik le Seigneur confondit les langues de toute la terre, et dispersa les hommes sur la face de toute la terre. 10. Or, voici les generations de Sem : le fils Sem avait cent ans lorsqu'il engendra Arphaxad, deux ans apres le deluge. 11. Sem vecut, apres avoir engendre Arphaxad, cinq cents ans ; il engendra des fils et des filles, et il mourut. 12. Arphaxad vecut cent trente-cinq ans, et il engendra Sale. 13. Et Arphaxad ve'cut, apres avoir engendre Sale, quatre cents ans, et il engendra des fils et des filles, et il mourut. 14. SaM v^cut cent trente ans, et il engendra Heber. 15. Et Sale* vexut, apres avoir engendre' Heber, trois cent trente ans; il engendra des fils et des filles, et il mourut. 16. Heber vecut cent trente-quatre ans, et il engendra Phaleg. 17. Et Heber vecut, apres avoir engendre' Phaleg, deux cent soixante-dix ans; il engendra des fils et des filles, et il mourut. r Digitized by Google

26 GENESE. 18. Phaleg vfout cent trente ans , et il engendra Rehu. 1 9. Et Phaleg vdcut , apres avoir engendre Rdhu , deux cent neuf ans; il engendra des fils et des filles, et il mourut. 20. Re'hu vdcut cent trente -deux ans, et il engendra Sarug. 21. Et Re'hu vecut, aprfcs avoir engendre' Sarug, deux cent sept ans; il engendra des fils et des filles, et il mourut. 22. Sarug vecut cent trente ans, et il engendra Nachor. 23 . Et Sarug ve'cut , apres avoir engendre* Nachor, deux cents ans; il engendra des fils et des filles, et il mourut. 24. Nachor vecut cent soixante-cinq ans, et il engendra Thare\ 25. Et Nachor ve'cut, apres avoir engendre' Thare, cinq cent vingt-cinq ans; il engendra des fils et des filles, et il mourut. 26. Thare' vdcut soixante ans, et il engendra Abram , Nachor et Aram. 27. Or voici les generations de Thare* : Thard engendra Abram, Nachor et Aram, lequel engendra Lot. 28. Et Aram mourut devant son pere Thare' , en la terre ou il e*tait ne\ au pays des Chaldeens. 29 . Et Abram ainsi que Nachor dpouserent des femmes. Le nom de la femme d* Abram &ait Sara (1) ; et le norn de la femme de Nachor, Melcha, fille d'Aran, pere de Melcha et d'lescha. 30. Sara e*tait sterile, et elle n'enfanta point. 31. Thare prit Abram son fils, et Lot fils d'Aran, son petit-fils, et Sara, femme d' Abram, son fils, et il les emmena du pays des Chaldeens pour 3tre transported en la terre de Chanaan; ils allerent ainsi jusqu'a Haran, et ils y demeurerent. {\) Vulgate, Sarai. Voyez ci-dessous, xvu, 45. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.90% accurate

CHAP1TRE XII. 27 32. Et fous les jours de Thard, en la terre de Haran, tormerent deux cent cinq ans , el il mourut a Haran. CHAPITRE XII i . Le Seigneur dit alors a Abram : Sors de ta terre , de ta famille , et de la triaison de ton pere, pour te rfendre en la terre que je te montrerai. 2. Je ferai sortir de loi un grand peuple ; je te bdnirai , je glorifierai ton nom, et il sera bdni. 3. Je b^nirai ceux qui teb&lirorit; ceux qui te raaudiront, je les maudirai, et en toi seront bemes toutes les TR1BLS DE LA TERRE (l). 4. Et Abram s'en alia, comiiie avait dit le Seigneur, et Lot partit avec lui. Or, Abram avait soixanle-quinze ans lorsqu'il sortit de Haran. 5. Abram prit done Sara, sa femme, Lot, fils de son frfcre , tout ce qui leur appartenait, tout ce qu'ils avaient acquis, toutes les ames qu'ils avaient acquises dans Haratt ; et ils partirent pour passer en la terre de Chahaan. 6. Abram traversa cette terre dans toute sa longueur jusqu'au territoirede Sichem,vers le grand ch£ne. Or, les Chanandens habitaient alors cette terre. 7. Et le Seigneur apparut a Abram, et il ltii dit : A ta race je donnerai cette terre ; e'est pourquoi Abram batit la un autel au Seigneur qui lui dtait apparu. 8. Et il alia de ce lieu vers la montagne, a Tbrient de Bethel, il y dressa ses tentes, ayant B&hela Toccident, et Anga'i a Torient; puis il £leva la un autel au Seigneur, et il invoqua le nom du Seigneur. 9. Ensuite Abrairi partit, et, ayant marche, il campa dans le desert. (1) Toutes les nations ont ete, en effet, b&iies en J6sus- Christ, flls d'Abraham. Digitized by Google

28 GENESE. 10. II y eut alors une famine en la con tree, et Abram descendit en figypte pour y sojourner, parce que la famine avait prevalu dans le pays. 14. Or, il arriva qu' Abram, pres d'entrer en Egypte, dit a Sara, sa femme : Je sais que tu es une femme tresbelle ; 12. II adviendra done, quand les Egyptiens t'auront vue, qu'ils diront: C'est sa femme; alors ils me tueront, et ils s'empareront de toi. 13. Dis done : Je suis sa soeur (1), afin qu'a cause de toi je sois mieux traits, et qu'en ta consideration j'aie la vie sauve. 1 4 . Et lorsque Abram fut entrd en Egypte, les Egyptiens virent que sa femme dtait tres-belle. 15. Les officiers du Pharaon la virent aussi ; ils la vanterent devant le Pharaon, et ils la conduisirent en sa demeure. 16. A cause d'elle, ils traiterent bien Abram, et ii eut des brebis, des boeufs, des anes, des serviteurs, des servantes, des mulets et des cbameaux. 17. Mais Dieu envoya au Pharaon et a sa famille de grandes et cruelles afflictions , a cause de Sara , femme d' Abram. 18. Et le Pharaon ayant appele Abram, lui dit : Pourquoi as-tu fait cela, et ne m'as-tu pas dit : C'est ma femme ? 19. Pourquoi as-tu dit : C'est ma soeur? Alors je l'ai prise pour qu'elle fut ma femme (2) ; or, maintenant voici ta femme devant toi; reprends-la, et pars aussitot. 20. Le Pharaon prescrivit a des hommes d'escorter Abram, sa femme, et tout ce qui lui appartenait. (\) Ce qui etait vrai. Voyez ci-dessous , xx, 42. (2) Le mariage des rois de l'Orient etait precede de longues ceremonies, que Ton trouve decrites (Esther, ii, 42). Abram ne doutait pas que , pendant ces delais, Dieu ne lui vint en aide (Cry*). Digitized by Google

CHAPITRE XIII. 29 CHAPITRE XIII i. Abram revint done de Ffigypte avec sa femme, et tout ce qui lui appartenait; et Lot dtait avec lui dans le d&ert. 2. Abram dtait fort riche en bestiaux, en argent et en or. 3. 11 revint au lieu d'ou il £tait venu, dans le d&ert, vers Bethel, Ik ou ses tentes avaient d'abord 6i&, entre Bdthel et Angai, 4. Au lieu m£me de l'autel qu'il y avait erig£ au commencement, et il y invoqua le nom du Seigneur. 5. Lot, qui accompagnait Abram, avait aussi des brebis, et des boeufs, et des tentes. 6. Or, cette terre ne pouvait suffire a leur commun s£jour, car leurs richesses dtaient nombreuses; cette terre ne pouvait done suffire a leur sdjour commun. 7. Aussi une rixe survint-elle entre lespatres des troupeaux d' Abram et les patres des troupeaux de Lot. Or, les Ghananeens et les PheYes^ens habitaient alors cette terre. 8. Abram dit a Lot : Qu'il n'y ait point de rixe entre moi et toi, entre mes patres et tes patres, car nous sommes freres. 9. N'as-tu pas la devant toi toute la terre? Se'pare-toi de moi; si tu vas a gauche, j'irai a droite; si tu vas a droite , j'irai a gauche. 10. Et Lot, ayant leve les yeux, vit toute la rive du Jourdain tout arrosee , comme elle dtait avant que Dieu etit bouleversd Sodome et Gomorrhe, semblable au paradis de Dieu, ou a la terre d'Egypte, jusqu'aux confins de Zogora. 11. Lot cboisit pour lui toute la rive du Jourdain , et ilpartit, s'e'loignant de Torient ; chacun d'eux se se'para de son frere. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.87% accurate

30 GfiMse. 12. Abram demeura en la terre de Chanaan, et Lot habita la ville des riverains, et il dressa ses tentes a Sodome. 13: Or, leg hommea de Sodomd ^latent tres-mdchants et grands pe*cheurs devant Dieu. 14. Apr&s que Lot se fut se'pard d' Abram, Dieu flit a celui-ci : Regarde de tes yeux, et vois, du lieu oil tu es, le nord et le midi, l'orient et l'occidetit, 15. !*arce que la terre que tu tois, je te la dontierai pour toi et ta race a toujours. 16. Je multiplierai ta rdce comme le sable de la terre; si quelqu'un peut compter le sable de la terre, il pourra aussi compter ta posterity. 17. Pars, traverse cette contre'e dans sd longueur et dans sa largeur, parce que je la donnerai a toi et a ta race pour toujours. 18. Et, ayant leve ses tentes, Abram Tint demeurer vert le chene de Mambrd qui dtait en Hebron, et il batit en e£ lifeu un autel au Seigneur. CHAPITRE XIV 1 . Or, il arriva que pendant les regnes d'Amarphal , roi de Sennaar, et d'Arioch^ roi d'Ellasar; C hod olio gomor, roi d'$lani, et Thargal, roi des nations. 2. Firent la guerre contre Bulla, roi de Sodome, et Barsa, roi de Gomorrhe, et Sennaar, roi d'Adama,, et Symobqr, roi de Sebo'im, et le roi de Balac (aujouxd'hui «gor)(i). 3. Tous ces derniers se confedererent dans le vallon Sale* (aujourd'hui mer des Sels). 4 . Pendant douze ans its avaient servi Chodollogomor ; mats dans la treizieme anntSe ils se nSvqlterent. (4) Voyez xis,22. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.40% accurate

CHAPItRE XIV. 31 5. fit, eri la quatbrzieme arine*e, Chodollogoinor arriva avec les rbis ses kinds; lis vaihqiiirent les grants d'Asvkroth et de Carna'i, ainsi que les nations piilssantes leurs allies , et les Oinmdens (1) de Id ville de Save*, 6. Et les Hbrrhdeiis qui habitent les morftagtleS de Sdir, jusqu'au terdbinthe de Phara , dans le ddsert. I. Puis, s'dtaht retournds, ils vihrent vers la fbntairie du jugement, aujourd'hui Cades, et ils vainc(uirent tods les chefs d'Amalec ainsi que les Amorrhdens qui habitent Asason-Thamar. 8. Slaisle roi de Sodome sortit, et avec lui le rbi de Gomorrhe, le roi d'Adania, le roi de Seboim, le rbi de Balac, aujourd'hui Segor, et ils se rangerent eh bataille dans le vallon Said. 9. Cbntre Chodollogomor, roi d'Elam, Thargal, roi des nations^ Ariterphal, roi de Sennaar, et Arioch, roi d' El la bar; cinq rbis contre quatre. 10. Or, le vallon Said n'dtait que puits de bitume; bieritdt le rbi de Sodome s'enfuit avec le roi de Gomorrhe; ils furent vaihcus, et ceiix qui survdcurefat s'enftoirent dans les montagnes. I I . Les vainqueurs prirerit touS les chevaux de ceux de Sodome, tous leurs vivregj et ils partireiit. 12. lis prirent aussi, avec tout son avoir, Lot, flls du frere d' Abram , car ilhabitait Sodome; et ils s'eioighererit. 13. Or, 1'utt de ceux qui s'dtaieiit sativds, surveriant, apprit ces choses h Abram, le passager sur cette terre (2), qui demeurait aupres du chene de l'Amorrhdeh Mahibrd, frere d'Eschoi, et frere d'Onan, tous allies d'Abram. 14. Celul-ci, ayant appris que son neveu Lot etait captif, compta ses serviteurs au nombre de trois cent dithuit, et il poursuivit les ravisseurs jusqu'fc Dan. (1) Voyez Deut., n, 10. (2) Vulgate : Abram l'Hebreu. He'breu signifie en eft'et pastager. Digitized by Google

32 GENESE. 15. La nuit venue, il tomba sur eux, avec ses serviteurs, les battit, et les chassa jusqu'a Hoba, qui est a la gaucbe (1) de Damas. 16. II ramena tous les chevaux de Sodome, Lot son neveu, tous ses serviteurs, les femmes, et le peuple. 17. Le roi de Sodome sortit alors a sa rencontre, apres avoir e'chappe' au carnage fait par Chodollogomor et les rois ses allies, dans la vallee de Saby (c'dtait le champ de bataille des rois). 18. Et Melchise'dech, roi de Salem (Jerusalem), offrit des pains et du vin; car il dtait pr&re du Dieu Tres-Haut (2,). 19. II benit Abram, en disant : Be'ni soit Abram du Dieu Tres-Haut qui a cre'e' le ciel et la terre. 20. Beni soit le Dieu Tres-Haut qui fa soumis tes ennemis. Et Abram lui donna la dime de toutes choses. 21. Le roi de Sodome dit a Abram: Donne-moi les hommes, et prends pour toi les chevaux. 22. Abram dit au roi de Sodome : J'&endrai la main vers le Seigneur Dieu, le Tres-Haut qui a cre'e' le ciel et la terre, 23. Pour attester que je ne veux pour moi rien de ce qui t'appartient, depuis la corde jusqu'a la courroie de la sandale, de peur que tu ne puisses dire : J'ai enrichi Abram. 24. J'excepte ce que les jeunes gens ont mangd, et la part de mes allies Eschol , Onan et Mambre' , qui prendront ce qui leur revient. (4) A gauche en regardant l'Orient , c'est-a-dire au nord. (2) C'est la premiere fois que Toblation du pain et du vin apparatt dans la Bible. Jesus-Christ, qui est appele par David le pretre eternel selon 1'ordre de Melchis^dech , a realise la figure en instituant I'Eucharistie. Digitized by Google

CHAP1TRE XV. 33 CHAPITRE XV 1. Aprfcs ces choses, Abramdans une vision entendit la parole de Dieu qui lui disait : Sois sans crainte , Abram, je te couvre de ma protection; ta recompense sera immense. 2. Abram rdpondit: Seigneur Dieu, que me donnerezvous? Je m'en vais sans enfants; mais j'ai le fils de Masec, ma servante nee chez moi; c'est Damas-Elidzer. 3. Abram ajouta : Puisque vous ne m'avez point accordd de posterity, mon serviteur n£ chez moi recueillera mon heritage ! 4. Et soudain la voix du Seigneur se fit entendre et lui dit : Ge n'est pas lui qui sera ton heritier ; il naitra de toi celui qui aura ton heritage. 5. Ensuite le Seigneur l'emmena dehors,' et lur dit : Regardeleciel, compteles Voiles si tu le peux : telle, . ajouta-t-il, sera ta posterity (4). 6. Abram crut en Dieu, et sa foi lui fut impure h justice. 7. Le Seigneur lui dit : Je suis le Dieu qui t'ai amend de la terre das Chalddens pour te donner en heritage cette terre. 8. Ilrdpondit: Seigneur Dieu , a quoi reconnaitrai-je que j'en heriterai? 9. Dieu lui dit : Prends une gdnisse de trois ans, une chfcvre de trois ans, un belier de trois ans, un pigeon et une colombe. 10. Abram prit les victimes, les coupa par moitids, et pla$a les moities vis-k-vis les unes des autres; mais il ne divisa pas les volatiles. i (\) Parole admirable qui fait allusion non-seulement au nombre, mais a la gloire des elus, ventables fils d'Abram et continuateurs de sa foi. Les saints sont les etoiles du firmament celeste.
Digitized by Google

34 GENESE. 11 . Et des oiseaux descendirent sur les corps , sur les moiti^s de corps, et Abram s'assit a cdt^ (1). 12. Vers le coucher du sdleil , Abram lomba en extase ; tine terreur profonde pleine de tenebres s'empara de lui. 13. Et il fut dit a Abram : Apprends que ta postdritd habitera une terre eHrarigere j on les rdduira en servitude, on les opprimera, et on les humiliera pendant quatre cents ans. 14. Mais la nation a laquelle ils seront sou mis, je la jugerai; ensuite ils en sortiront pour venir ici avec de grandes richesses. 19. Quant a toi, tu t'ett iras en paix vers tes peres, apres avoir joui d'une heureuse vieillesse. 16. Et, a la quatrieme generation, ta race reviehdra ici, car jusqu'a present les crimes des Amorrhe'ens n'ont pas encore eomble* la mesure. 17. Apres le coucher du soleil, une flamme s'e'leva, Ton vit un foyer langant de la ftlme'e, et des lampes de feu qui passaienl entre les moitie's couples (2). 18. En ce jour- la, le Seigneur etablit une alliance avec Abram, disant : Je donnerai cette. terre a ta race depuis le fleuve d'Egypte jusqu'a TEuphrate. 19. Je lui donnerai: les Ceneens, les Cendse'ens, et les Cedmone'ens, 20. Et les Hett£ens, les Phdreze'ens, et les Raphaims, (4) Pour les chasser. (2) la reunion de ces animaux de trois ans fait allusion aux trois etais de I' alliance de Dieu avec l'homme : la loi de nature , la loi ecrite , et la loi de grace. L«s victimes representaient les bommes de ces trois epoques qui meritaient la mort en punition du peche. Dieu se contentait de limmolation de ces animaux, qui figurait celle du Redempteur. Les tenebres qui enveloppent Abraham etje sacrifice presagent celles qui couvrirent la terre a la mort de Jesus-Christ. La fournaise fumante fut le symbole de la justice divine qui exigeait le sacrifice, et la lampe ardente, eelui de 1' ardent amour qui Ta consomme.
Digitized by Google

CHAPITRE XVI. 35 21. Et les Amorrhe'ens, les Chanandens, les Eveens, les Gergeseens et les Jebusdens. CBAPITRE *VI 1. Sara, femme d' Abram, ne lui avait point donne d'enfants ; elle avait une servante dgyptienne nomme'e Agar. 2. Elle dit done a Abram : Le Seigneur a ctos mes entrailles pour erne je n'enfante point : Approche-toi de ma servanle, afin que d'elle il me vienhe un enfant. Abram preta l'oreille a la parole de Sara. 3. Et Sara, femme d' Abram, ayant pris Tfigyptienne Agar sa servante, apres dix ans de sdjour en la terre de Ghanaan, la donna pour femme a Abram son mari. 4. Celui-ci s'approcha d'Agar, et elle congut; bientdt elle vit qu'elle portait un enfant ; et sa maitresse fut m£prisde par elle. 5. Sara dit alors a Abram : Tu me traites injustemettt; j'ai place* sur ton sein ma servante; elle a vu qu'elle porte un enfant, et je suis me'prise'e par elle; que Dieu juge entre toi et moi. 6. Abram lui repondit : Void ta servante dans tes mains; uses-en avec elle comme il te sera agrdable. Et Sara la maltraila, et elle s'enfuit loin de sa face. 7. L'Ange du Seigneur (i) vint la trouver dans le desert aupres d'une fontaine, celle qui est sur le chemin de Sur, 8. Et lui dit: Agar, servante de Sara, d'ou viens-tu, etouvas-tu? Jefuis, repondit- elle , loin de la face de Sara ma maitresse. 9. L'Ange du Seigneur ajouta: Retourne vers ta maitresse, humilie-toi, et courbe-toi sous ses mains. (I) Voyez la note Rxode, in, fi. Digitized by Google

36 GENESE. ' 40. II dit ensuite : Je multiplierai et multiplierai ta race; elle sera innombrable par sa multitude. ii. Et TAnge du Seigneur ajouta : Te voila enceinte, tu enfanteras un fils , auquel tu donneras le nom d'lsmael, parce que le Seigneur a oui ton humiliation. 12. Ce sera un homme rude; ses mains seront sur tous et les mains de tous sur lui , et il habitera en face (1) de tous ses freres. 13. Alors Agar invoqua le nom du Seigneur qui lui parlait, disant : Dieu, vous m'avez regard^e; car, se ditelle, j'ai vu en face celui qui m'est apparu. 14. A cause de cela, elle nomma la source: puits de celui que j'ai vu en face. Ce puits est entre Cades et Barad. 15. Bieniot Agar enfanta un ills a Abram, et Abram donna au fils que lui avait enfante Agar, le nom d'Ismael. 16. Or Abram avait quatre-vingt-six ans, lorsque Agar lui enfanta Ismael.CHAPITRE XVII 1. Abram atteignit sa quatre - vingt - dix - neuvieme annde, et le Seigneur lui apparut, disant: Je suis ton Dieu; cberche k plaire a mes yeux; sois sans peche5,. 2. J'etablirai mon alliance entre moi et toi, et je te multiplierai beaucoup. 3. Abram tombala face contre terre, et Dieu lui parla, disant : 4. Et moi void que je fais alliance avec toi, tu seras le pere d'une multitude de nations. 5. Et tu ne t'appelleras plus Abram (2), mais ton nom (4) Allusion prophetique & l'opposition de la race d'Ismael , qui a donne naissance au mahometisme , avec la descendance spirituelle d' Abraham. (2) Abram, haut pere , noble pere ; Abraham, pere de la multitude. Digitized by Google

CHAP1TRE XVII. 37 sera Abraham, parce que je t'ai fait le pere de beaucoup de nations. 6. Et je t'augmenterai beaucoup, beaucoup; je te constituerai pere deplusieurs peuples, des rois proviendront de toi. 7. J'etablirai mon alliance entre moi et entre toi, et entre ta race apres toi, dans toutes ses generations; alliance eternelle par laquelle je serai ton Dieu et le Dieu de ta race aprfes toi. 8. Je te donnerai, et apres toi k ta race, la tetre que tu babites, toute la terre de Chanaan, pour heritage perpetuel, et je serai voire Dieu. 9. Dieu ajouta : De ton cote, tu maintiendras mon alliance, toi et ta posterite, dans toutes les generations. 10. Voici 1' alliance que tu maintiendras entre moi et vous, c'est-k-dire ta posterity en toutes ses generations: Tout m&le parmi vous sera circoncis (4). 11. Vous serez circoncis en la chair de votre prepuce, et ce sera le signe de r alliance entre moi et vous. 12. Parmi vous, Tenfant de huit jours sera circoncis : tout enfant m&le en vos generations, tout serviteur, n£ dans votre maison, ou achete a prix d'argent, provenant d'etrangers et non de votre sang, 13. Le serviteur ne dans votre maison, et l'esclave achete a prix d' argent, seront circoncis; ce sera la mon alliance sur votre chair, alliance eterneile. 14. Le male a qui, le huitieme jour, on n'aura point (4) Sur la circoncision , voye? Rom., h, 29 ; iv, 40 et 44. Ce signe douloureux de la circoncision rappelait aux Hebreux que le Messie promis devait nattre de leur race , et qu'ils devaient, par la purete et la saintete, se rendre dignes de leur vocation. 11 signifiait aussi que l'homme nalt pecheur, et preludait au bapteme et a la circoncision du cceur, qui sont le propre de la loi nouvelle. I.— 2 Digitized by VjOOQ IC

90 GENESE. circoncis la chair du prepuce , cette ame sera exterminee au milieu de sa famille, parce qu'elle aura viole mOn alliance. 15. Dieu dit ensuite a Abraham: Sara ta femme ne s'appellera plus Sara; Sarra sera son nom (1). 16. Je la benirai, je te donnerai d'eile un enfant que je b&iirai, et qui sera pere de plusieurs peuples; des rois de nations tireront de lui leur origine. 17. Abraham tomba la face contre terre; il rit (2), et il se dii, en lui-meme au fond du coeur : Un fils naitra-t-il de moi dans ma centieme annee? Sarra a quatre-vingtdix-neuf ans, enfantera-t-elle? 18. Et Abraham dit a Dieu : Que mon ismael vive devant vous ! 19. Mais Dieu lui repartit : Oui, voici que Sarra ta femme t'enfantera un fils que tu appelleras Isaac, et j'dtablirai mon alliance avec lui, alliance eternelle, par laquelle je serai son Dieu, et le Dieu de sa race apres lui. 20. Par rapport a Ismael, je t'ai aussi exauce* : je l'ai beni ; je Taugmenterai , et je le muitiplierai beaucoup. II engendrera douze nations, et je le ferai pere d'un grand peupie. 21. Mais c'est avec isaac que te doit donner Sarra, a pareilte epoque, en Tannee qui va suivre , que j'etabiirai nion alliance. 22. Et Dieu, cessant de parler, remonta au-dessus & Abraham. £3. Aussitot, Abraham prit Ismael son fils, et tous ses serviteurs nes ensamaison, et tous ses esclaves achetes, et tbut male de sa maison, et il les circoncit> le jour meme, selon ce qu'avait dit le Seigneur Dieu. (4) Vulgate: VouS n'appellerez pliis Votte femme Saraf (ma princesse) , maisSafa (priticesse). (2) Rendant graces a Dieu. (kom., iv, 20.) Digitized by Google

CHAPITRE XVIII. 39 24. Or, Abraham avait quatre - vingt - dix - neuf ans lorsqu'ii se circoncit. 25. Et Ismael son fils avait treize ans quand il le circoncit. 26. Ce jour- Ik furent circoncis Abraham et son fils Ismael, 27. Et tous les hommes de sa maison, et ses domestiques, et ses esclaves achetes des nations etrangeres. CHAPITRE XVIII 4. Et Died ltd apparut pres du chene de Mambr£, tandis qu'il e'tait assis sur la porte de sa tente a midi. 2. Comme il levait les yeui,.il aper$ut trois hommes places au-dessus de lui ; et les ayant vus , il codrut de la porte de sa tente a leur rencontre, et il se jirdsterha jusqu'a terre, 3. En disant : Seigneur (1), si j'ai trduve grace devant vous, ne passez point outre devant votre serviteur. 4. Que Ton prepare l'eau, que mes servitetirs Vous lavent les pieds et rafralchissez-vous soils le ch&ne. 5. Pour moi, j'apporterai du pain, et vous mangerez; puis, vous poursuivrez votre voyage : c'est pour cela que vous etes venus vers votre serviteur. Le Seigneur dit: Qu'il soit fait comme tu le demandes. 6 . Abraham se hata done d'entrer sous sa tente vers Sarra, et il lui dit: Depeche-toi, petris trois mesures de fleur de farine, et fais-nous cuire des pains sous la cendre. 7. Puis, Abrahahl courut aux boeufs, et prit un beau petit veau bien tendre, qu'il donna au serviteur, en le pressant de l'appreter. (1) A celui qui paraissait conduire les deux aulres. Ces trois hommes a qui Abraham ddresse la pdrole comme a un seul Died, renferment, d'apres les Peres , une allusion a la sainte Trinite. Digitized by Google

40 GENESE. 8. De son cote, il prit du beurre et du lait, ainsi que le veau qu'il avait fait preparer, et il pla$a le tout devant ses hdtes qui mangerent. Lui-meme cependant se tenait devant eux sous le chene. 9. Le Seigneur lui dit : Oil est Sarra ta femme? II repondit : La voici sous la tente. 10. Je reviendrai, dit le Seigneur, vers toia pareille £poque, et Sarra ta femme aura un fils. Or, Sarra entendit derriere la porte de la tente oil elle dtait. 11. Or, Abraham et Sarra etaient vieux, ayant ve*cu bien des jours; Sarra avait meme cessd d'avoir ce qui arrive aux femmes. 1 2. Sarra rit done en elle-meme, disant : Cela ne m'est point encore arrive jusqu'ici, et mon seigneur est un vieillard. 13. Mais le Seigneur dit a Abraham :Pourquoi Sarra a-t-elle ri en elle-meme, disant : Enfanterai-je veritablement, moi qui suis devenue vieille? 14. Est-ce que rien est impossible k Dieu? Je reviendrai pres de toi a pareille dpoque, et Sarra aura un fils. 15. Alors Sarra nia, disant : Je n'ai point ri, car elle eut peur; etle Seigneur lui dit : Non, mais tu as ri. 16. Et, s'dtant leves de ce lieu, les trois hommes regarderent du c6t6 de Sodome et de Gomorrhe, et Abraham partit avec eux pour les reconduire. 17. Bientdt le Seigneur dit : Ne ddvoilerai-je point les choses que je fais a Abraham, mon serviteur, 18. A lui qui doit devenir pere d'une nation grande et nombreuse, et en qui seront benies toutes les nations de la terre? 19. Gar je sais qu'il donnera ses ordres a ses fils et a sa maison apres lui ; et ils garderont les voies du Seigneur en pratiquant requite et la justice, afin que le Seigneur Digitized by Google

CHAP1TRE XV11I. 41 accomplisse, en faveur d* Abraham , toutes les choses qu'il lui a dites. 20. Le Seigneur ajouta : Le cri de Sodome et de Gomorrhe s'est &evd jusqu'k moi, et leurs ptSchds sont dnormes. 21 . fitant done descendu, je verrai si leurs actions rdpondent k ce cri qui m'est parvenu; et si non, je le saurai... 22. S'&ant alors

The text on this page is estimated to be only 29.93% accurate

42 GENESE. 91 je parie epcore? S*U 8* en trouve trente? Le Seigneur dit : En faveur des trente, je ne lad&ruirai pas. 34. Abraham ajopta : Puisqp'il m'est donp£ c|e parler au Seigneur, s/jl s?en trouve vipgt? pt Je Seigpepr j^pppdit : Si j'en trpuve vingt, je ne la d&ruirai pas. 32. Et Abraham dit : Seignppr, pajlej-aj-je epcore pne seule fois? S'i} s'en tropvp dix? Et le Seigpeifr 4*t : Ep faveur des dix, je ne la deHruirai pas. 33. Lorsqu'il eut cess£ de parler a Abraham, le Seigneur partit, et celui-ci retourna au lieu qu'il habitait. CHAPITRE XIX \ . Cependant , les deux Anges entrerent a Sodpme sur le soir, comme Lot etait assis devant la porte de Sodome , et aussitdt qu'il les aper^ut, il s'avanga a leur rencontre, se prosternant la face contre terre, 2. Et il dit : Seigneurs, voyez, tournez vos pas vers la maison de votre serviteur, reposez - vous , lavez-y vos pieds, et le matin, vous etant levds, vous poursuivrez votre voyage. lis r^pondirent : Non, nous nous reposerons sur la place. 3. Mais il les pressa tellement qu'ils lui cdderent, et entrerent en sa maison. La, il leur fit un festin; il mit cuire pour eux des pains sans levain , et ils mangerent. 4. Et avant le coucher, les hommes de la ville de Sodome entourerent la maison, depuis le jeune homme jusqu'au vieillard ; tout le peuple a la fois. 5. lis appelaient Lot, et ils lui disaieut : Oil sonf les hommes qpi sont entr& chez toi, a la nuit; amfene-nousles, afin que nous ayons commerce avec eux. 6. Lot sortit vers eux, devapt le vestibule, en fermant dejriere lui la pofte, 7. Et il leur dit : Non, mes freres, vous ne ferez point ce mal. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.25% accurate

CHAP1TRE XIX. 43 8. J'ai deux Giles qui n'ont pas connu d'hommes, je vais vous les amener, et vous en userez comme il vous plaira; mais ne faites rien d'inique contre ces hommes, car ils sont abrit£s sous le toit de ma maison (1). 9. Us lui repondirent : Ya-t'en d'ici; tu n'es qu'un granger: estrce a toi d'etre juge? Nous allons tout a l'tieure te trailer plus mal qu'eux; et, faisant grande violence a Lot, ils s'apprpcherent pour briser sa porte. 10. Alors, les deux hommes, Pendant les mains, attirerent Lot aupres d'eux dans la maison , dont ils refermerent la porte aussitot. il. Quant aux (iqmmes qui l'assiegeaient, les voyageurs les frapperent 4e cecite , du petit au grand , de sorte qu'ils ne furent plus capables de chercher la porte. 12. Les voyageurs djrent alors a Lot : As-tu ici des gendres, qii des fils, ou des fllles? As-tu quelque autre des tiens dans la ville? emmepe-les au dehors; 13. Parce que nous allons detruire ce lieu; car le cri qui s'en eleve est monte" jusqu'au Seigneur, qui nous a envoys le detruire . 44. Lot sortit alors pour parler a ses gepdres, ceux qui ayaient Spouse' ses fllles , et il leur dit : Levez-vous , et sortez de cette ville, car le Seigneur va Taneantir; mais, aux yeux de ses gendres, il parut plaisanter. J§. Des que le jour cppinienca a pojndre, les Anges presserent Lot, disant : Leve-toi, prepd§ ta femme et lea deux fllles que tu as cjiez toi , et sors, de peur que tu ne perisses toi-meme, au milieu des injquifes de cette ville. 16. Us fujent saisis d'effroi ; majs les Anges prirent par la inain Lot , sa femme et ses filles , parce que le Seigneur voulait les sauver. 17. Des qu'ils les eurent conduits dehors, ils dirent a (1) Lot elait blamable d'exposer ainsi 1'hqnneur de ses filles, 4ont il etait le gardien ; le trouble ou il devait 6tre peut seul lui seryir $' excuse.

Digitized by Google

44 GENESE. Lot : Sauve, sauve ta vie; ne regards pas en arriere, et ne t'arrete en aucun lieu des alentours; r6fugie-toi sur la montagne, pour ne pas p£rir toi-meme. 18. Lot leur dit : Seigneur, je vous en prie , 1 9 . Puisque voire serviteur a trouve* gr&ce devant vous, et que vous avez glorifie votre justice en rae sauvant la vie, considerez que je ne pourrai pas me sauver sur la montagne ; je crains d'etre atteint par le fleau, et de mourir. 20. Voyez cette ville si proche qui peut me servir de refuge; elle est petite, et Ik je serai sauve\ N'est-elle point petite? Ainsi mon &me vivra, grace k vous. 21. Le Seigneur (1) lui dit : Je veux encore t'honorer en ceci : je promets de ne point d&ruire la ville dont tu paries. 22. Hate-toi done de t'y rdfugier, car je ne pourrai rien faire que tu n'y sois arrivd. A cause de cela, Lot donna a cette ville le nom de Sdgor (2). 23. Gomme le soleil se levait sur la terre, Lot entra dans Segor. 24. Et le Seigneur, de sa propre main, fit pleuvoir du haut du ciel, sur Sodome et Gomorrhe, du soufre et du feu. 25. II bouleversa ces deux villes, et tous les alentours, ettous ceux qui habitaient les villes, et tout ce que produisait la terre. 26. Cependant,la femme de Lot regarda en arriere, et elle devint comme une colonne de sel. 27. Des Taube du jour, Abraham se rendit au lieu ou il s'&ait tenu devant le Seigneur. 28. II regarda du c6t6 de Sodome, de Gomorrhe et des alentours : il vit que les flammes sortaient de terre comme la vapeur d'une fournaise. (4) Lesanges; le Seigneur. (Voyez Exode, in, 2.) (2) Petite. Ce nom lui est reste k cause de l'insistance de Lot, rapportee ci-dessus, 20. Voyez, pour son ancien nom , ci-dessus, xiv, 2. Digitized by Google

CHAPITRE XIX. 45 29. Ainsi, pendant qu'il detruisait toutes les villes voisines, Dieu se souvint d' Abraham, et retira Lot du milieu de la catastrophe, tout en bouleversant les villes que Lot babitait. 30. Lot sortit ensuite de Segor, et s'arretasur la montagne avec ses deux filles, car il avait eupeur de demeurer a S

The text on this page is estimated to be only 26.17% accurate

46 QENESP. GHAPITRE XX i. Abraham se transporta dans la terre du midi, et il demeura entre Cades et Sur, puis il vint habiter en Gerare. 2. Abraham dit alors de sa femme Sarra : Elle est ma soeur; car il avait crainte de dire : (Test ma femme , de peur qu'a cause d'elle les hommes de la ville ne le tuassent. Et Abim&ech, roi de Gerare, fit enlever Sarra. 3. Or, le Seigneur entra vers Abime'lech pendant son sommeil , la nuit , et dit : Tu vas mourir a cause de la femme que tu as prise, car elle est marine a un homme. 4. Abimelech ne s'etait point encore approche d'elle; il dit done : Seigneur, perdrez-vous une nation juste pour avoir ignore ? 5. Lui-meme ne m'a4?il pas dit : C'est ma scaur? Ellememe n'a-t-elle point dit : II est mon frere? C'est dans la puretede mon coeur et requite* de mes mains que j'ai fait cela. 6. Le Seigneur lui dit, toujours pendant son sommeil : Je sais que tu as agi avec un coeur pur ; aussi t'ai-je preserve de p^cher contre moi. Je ne t'ai point laisse* t'approcher de cette femme. 7. Rends-la done a son mari; c'est un prophete qui priera pour toi, et tu.yivras; mais si tu ne la rends point, sache que tu periras avec tout ce qui est a toi. $. Abimelech s'etant hatd de se lever de grand matin, appeja tous ses serviteurs, et leur repeta toutes ces paroles, et tous ces hommes eurent grande crainte. 9. Abimelech appela aussi Abraham, et il lui dit : Pourquoi uous aa-tu traitds de la sprte; avions-nous peche envers toi pour que tu fisses tpmher ainsi sur moi et sur mon royaume ce grand peche (1)? Tu m'as fait ce que personne ne ferait. (\) On voit quelle idee ces anciens peuples avaient conserves de la grievete du crime de l'adultere. Plut a Dieu qu'il en fut ainsi de nos jours 1 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.44% accurate

CHAPITER XXI. 47 10. Et Abim&ecb ajpufa : En vue de qqqi en as«tu agi de la sorte ? 11. Abraham rdpondit : Je me suis, ?n effet, dit : Peut-etre n'y a-t-il point de pi&£ en ce lieu , et von,t-il* me tuer a cause, de ma femme. 1 2. Du reste, elle est veritablempnt ma soeur de pere et non de mere, et elle est devenue ma femme, 13. Et il est advenu, lorsque pieu m/a fait sortir de la maison de mon pere, que j'ai dit a ma femme : Tu me rendras cet equitable service en toys lieux ou pqus irons; dis de moi : (Test mon fr&re. 14. Abimelech prit mille doubles drachmes, et des brebis, et des veaux, et des serviteurs et des servantes, qu'il donna a Abraham, et il lui rendit sa femme Sarra. 1 5. Et Abimelech dit a Abraham : Voilk ma terre devant toi, sdjourne oil il te plaira. 16. II dit aussi a Sarra : Tu vois, je donne a ton frere mille drachmes; elles scront pour faire respecter ton visage et celui de tes suivantes (1); sois ddsormais verir dique en tout. 17. Abraham pria Dieu, et Dieu guerit Abimelech, sa femme et ses servantes, et elles enfanterent. 18. Car le Seigneur avait ferm£ toutes les entrailles, en la maison d' Abimelech, a cause de Sarra, femme d'Abraham. CHAPITRE XXI 1 . Ensuite le Seigneur visita Sarra, comme il avait dit ; il accomplit la promesse qu'il lui avait faite. 2. Et ayant con$u, elle enfanta un tils a Abraham, dans sa vieillesse, au temps pr&lit par le Seigneur. 3. Abraham donna au fils nouveau-nd que lui avait enfant^ Sarra, le nom d' Isaac. (1) Pour acheter des voiles, selon l'usage oriental. Digitized by Google

48 GENESE. 4. Et Abraham circoncit Isaac le huitieme jour, corame l'avait ordonne Dieu. 5. Abraham avait cent ans, lorsque naquit son fils Isaac. 6. Sarra dit alors : Le Seigneur m'a caus£ un doux rire (i) ; quiconque Tapprendra se rdjouira avec moi. 7. Puis elle ajouta : Qui ira dire a Abraham que Sarra allaite un enfant, et que j'ai enfante un fils dans ma vieillesse? 8. Et Tenfant se fortifia, il fut ensuite sevrtS, et Abraham fit un grand festin le jour oil fut sevrd son fils Isaac. 9. Sur ces entrefaites, Sarra ayant vu le fils d'Agar Tfigyptienne, qui dtait ne a Abraham, jouant avec son fils Isaac, 10. Dit a Abraham : Chasse cette servante et son fils, car le fils de cette servante ne partagera pas ton heritage avec Isaac mon fils. 11. Cette parole, au sujetde son fils, parut tres-dure a Abraham. 12. Mais le Seigneur dit a Abraham (2) : Que ceci ne te semble point dur, ni au sujet de Tenfant, ni au sujet de la servante; tout ce que te dira Sarra tu dois Tfoouter, car c'est par Isaac qu'existera ta race. 13. Quant au fils de cette servante, j'en feraile pere d'une grande nation , parce qu'il est de ton sang. 14. Abraham se leva done de grand matin, prit des vivres et une outre d'eau, et les donna a Agar; il mit ensuite Tenfant sur Tepaule d'Agar et la renvoya. Etant done partie, elle erra dans le desert du cdte du puits du serment. 15. Mais Teau de Toutre s'epuisa, et Agar ddposa Tenfant au pied d'un sapin. (1) Le meme rire qu' Abraham, xvu , 17. (2) La nuit, pendant son sommeil, Digitized by Google

CHAP1TRE XXI. 49 16. Et, s'&ant dcartde, elle s'assit a une portde d'arc, en regardant a l'oppos^ : Que du moins, disait-elle, je ne Yoie point mourir mon enfant! Elle s'assit done a Topposd; et, l'enfantayant cri£, elle pleura. 17. Dieu entendit la voix de l'enfant du lieu oil il etait; un ange de Dieu appela Agar du haut du ciel, et il lui dit : Agar, qu'y a-t-il? n'aie point crainte; car Dieu a entendu la voix de V enfant, du lieu oil il est. 18. Leve-toi, prends Tenfant et mene-le par la main : car je le ferai pere d'une grande nation. 19. Et, Dieu lui ayant ouvert les yeux, elle vit un puits d'eau vive. Alors elle s'avan$a, remplit 1' outre, et fit boire r enfant. 20. Or, Dieu etait avec l'enfant; il grandit, habitant le desert , et il devint archer. 21. II demeura au de'sert, et sa mere le maria a une femme de Pharan en figypte. 22. En ce temps-Ik, il advint qu' Abimelech , accompagne d'Ochosath , gardien de ses femmes , et de Phichol, general en chef de ses armees, parla a Abraham , disant: Le Seigneur soit avec toi en toutes tes entreprises. 23. Jure-moi done et atteste Dieu de ne trailer injustement ni moi, ni ma race, ni mon nom, mais, par e'gard pour la terre que tu habites, de te comporter envers moi avec la m^me justice dont j'ai usd envers toi. 24. Je lejurerai, rdpondit Abraham. 25. Et Abraham fit des reproches a Abimelech touchant les puits d'eau vive dont ses serviteurs s^taient empares. 26. Abimelech repartit : Je ne sais point qui t'a fait cela, tu ne me Fas point appris, et je n'en ai rien oui dire avant aujourd'hui. 27. En consequence, Abraham prit des moutons et Digitized by Google

80 GENESE. des boeufs, et les donna a Abimelech, puis tous }es deux firent alliance, 28. Mais Abraham mit a part sept agneaux de brebis, 29. Et Abimelech lui dit : Pourquoi ces sept agneau* 4e brebis que tu as mis a part? 30. Abraham repondit: Tu recevras de moi ces sept agneaux, et ils temoigneront que c'est moi qui ai creuse le puits. 31. A cause de cela, il donna a ce lieu le nom de puits du Serment (1), parce que la ils jurerent tpus les deux. 32. Ainsi, ils firent alliance au puits du Serment; et Abime'lech, avec Ochosath, gardien de ses femmes, et Phichol, g^ne'ral en chef de ses armees, se leva, et retouma en la terre des Philistins. 33. Ensuite, Abraham ensemenc,a un champ vers le puits du Serment ; il invoqua en ce lieu le nom, du Seigneur Dieu eternej. 34. Et il fut longtemps passa^er en la terre des Philistins. CJUPITRE XXII 1 . II advint alors que Dieu tenta Abraham ; il lui dit : Abraham, Abraham. Celui-ci re'pondit : Me voici. 2. Prends, lui dit Dieu, ton enfant, ton fils che'ri, ton Isaac , que tu aimes tant ; va en la haute terre , et la , offre-le en holocauste, sur Tune des montagnes que je te dirai. 3. Et Abraham, s^tant leve* de grand matin , b&ta son anesse; il prit avec lui deux serviteurs et Isaac son fils; puis, ayant fendu le bois pour 1' holocauste, il partit, et ll arriva le troisieme jour au lieu que lui avait dit le Seigneur. (4) Bersab6e. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.69% accurate

4. Et Abraham, ayant levd Jes yeux, vit le lieu de loin, 5. Et dit a ses serviteurs ; Arretez-vous ici avec Finesse* moi de mon cotej'irai avec Fenfant jusque la-bas; puis apres avoir adortS, nous reviendrons aupres de VOUS, 6. Abraham prit done le bois de Fholocauste, et il le donna a porter a Isaac ; lui-meme porta dans sqs mains le feu et le glaive; et ils marcherent a cote Fun de F autre. 7. Cependant, Isaac dit a Abraham, sou pere; Pere, et celui-ci repondit: Qu'y a-t-il, mon enfant? Isaac reprit : Voici le feu et le bois ; oil est la brebis pour Fholocauste ? 8. Abraham rdpondit: Dieu se pourvoira lui-meme d'une brebis pour Fholocauste, mon enfant, et, ayant marchd tous deux ensemble , 9. lis arriverent au lieu que (1) lui avait dit le Seigneur; Abraham y e'leva un autel; il disposa le bois, et, ayant lie Isaac son fils, il le placa sur Fautel par-dessus le bois. 10. Et il e'tendit la main pour saisir le glaive, afin d'e'gorger son fils. 1 1 . Alors un ange (2) du Seigneur Fappela du ciel, disant: Abraham, Abraham; il repondit: Me voici. 42, Et Fange dit : Ne porte pas la main sur Fenfant : ne lui fais rien ; car je sais maintenant quetu chains le Seigneur, puisque pour moi tu n'as pas ^pargnd ton fils bien-aim^. 13. Abraham, ayant leve les yeux, regarda: et voila (1) Au Calvaire. Selon les saints Peres, le sacrifice d' Abraham est la figure de la passion de Jesus-Christ: Isaac, le fils bien-aime d' Abraham, porte le bois de son sacrifice sur cette meme montagne que Jesus, le Fils unique du Pere eternel , devra gravir charge du bois de la croix. (2) Voyez la note Exode, m, 2. Digitized by Google

52 GENESE. qu'un bdlier se trouvait retenu par les comes dans les broussailles de Sabec; aussitdt Abraham s'dlance, prend le b&ier, et Toffre en holocauste, au lieu de son fils Isaac. 44. Abraham appela ce lieu: Le Seigneur a vu; de sorte que Ton dit encore aujourd'hui : sur la montagne le Seigneur est apparu. 15. L'ange du Seigneur appela une seconde fois Abraham du haut du del, disant : 16. Jel'ai jurd par moi-ni6me , dit le Seigneur : parce que tu as fait ce que tu viens de faire, et que, pour moi, tu n'as pas dpargnd ton fils bien-aimd , 17. Je te bdnirai et te bdnirai, je multiplierai et multiplierai ta race, comme les dtoiles du ciel, comme les grains de sable du rivage des mers , et ta race possedera les villes des ennemis; 18. Et, en ta race, seront benies toutes les nations delaterre, parce que tu as obdi frmavoix (1). 19. Abraham retourna aupres de ses serviteurs, et ils partirent pour revenir ensemble vers le puits du Serment ; Abraham demeura vers le puits du Serment. 20. Ensuite un message vint a lui, disant: Melcha a aussi enfante des fils a Nachor ton frere : 21. Uz d'abord, puis Bayx son frere, et Camuel, pfcre des Syriens , 22. Chazad, Azay, Phaldes, ensuite Jeddar et Bathuel; 23. Bathuel a engendre Rebecca : voila les huit fils que Melcha a enfantes a Nachor, frere d* Abraham. 24. Et sa concubine nommde Rheuma a, de son cdi&, enfantd Tabec, Taam, Tochos et Mocha.

(0 C'est aussi a cause de son obeissance jusqu'a la mort de la croix que les nations ont ete donnees en heritage a Jesus-Christ. Digitized by Google

CHAPITRE XXIII. 53 CHAPITRE XXIII i . Or, la vie de Sarra atteignit cent vingt-sept ans. 2. Et Sarra mourut en la ville d'Afboc, dans la valine (c'est aujourd'hui Hebron, en la terre de Chanaan). Abraham y vint pour pleurer Sarra et mener grand deuil. 3. Ensuite Abraham partit d'aupres de sa morte, et il parla aux tils de Het, disant : 4 . Je suis parmi vous passager et voyageur ; accordezmoi done l'achat d'un sdpulcre parmi vous, et, me sdparant dema morte, je l'ensevelirai. 5. Les fils de Het repondirent a Abraham, disant: 6. Non, Seigneur, dcoute-nous: Tu'es parmi nous un roi suscitd de Dieu; ensevelis ta morte en nos sdpulcres d'elite; nul de nous ne refusera de te odder son propre sdpulcre pour que tu l'y ensevelisses. 7. Et, s'elant levd, Abraham se prosterna devant les fils de Het, peuple de cette terre, 8. En disant: Si votre coeur consent que j'ensevelisse ici ma morte que je ne verrai plus, dcoutez-moi, et parlez en ma faveur a Ephron, fils de Saar, 9. Pour qu'il me donne la double caverne qui lui appartient, celle qui faitpartie de son champ; qu'il me la cede a prix d'argent, pour etre ma sepulture au milieu de vous. 10. Or, Ephron etait assis parmi les fils de Het; et rdpondant k Abraham, l'Hettden fiphron parla, les fils de Het l'entendant, ainsi que tous ceux qui entraient dans la ville, et il dit : 1 i . Viens pres de moi , Seigneur, et dcoute-moi : Le champ et la caverne qu'il contient, je te les donne; je te les donne en presence de tous mes concitoyens ; ensevelis ta morte. i 2 . Abraham se prosterna devant le peuple de cette terre; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.29% accurate

$4 GENESE. 13. Et il dit a fiphrpn , en presence du peuple de cette terre : Puisque tu m'es favorable , ecoute-moi : regois le prix du champ , et j'y ensevelirai ma inorte, i 4 . Pphron repondit a Abraham : 15. NuUemem*, Seigneur, j'aj fyien enfendu; la terre esf de quatre cents doubles drachmas d'argent; mais qu'est-ce que cela peut fajre enfre pipi e\ tpj? Enseyelis done ta morte. 1(3. A ces paroles d'Ephron, Abraham^ placa (levant lui Targent qu'il avail dft, au sif des fils de Ret : quatre cents doubles drachmes d'argent, eprouyd par les jnar-: chands. 17. ^\\\%\ le champ d'Ephrpn, avec sa double paverne, qui est en face de ^amb^re', }e champ et la paverne, Q\ tous les arbres du cjia^np et touf ce qvfi §e fxouyait cpnipris dans ses limites , 18. Furefttt acquis h graham, en presence des fil§ de Het, et de tous ceux qui eptraient en cette yilje. 19. 4Pres cela, Abraham enspvpljt Sarra sa femme dans la double caverne $u champ ? laqpe)le fait face $ Mambre : aujourd'hui Hebron , en la, terre de Chanaan. 20. Et le champ et la caverne qu'il pontenait furent confirmes a Abrahani } cpinme sepulture^ p$r les fils de flet. CHAPITRE XXIV 1. Abraham dtajt fleja yieux, ayapt yecu bipn c|e$ jour^ ; et le Seigneur l'avait heni pn toutes choses. 2. II dit a son serviteur le plus age dp sa, maispn, I'fntpndant de toutes ses possessions [tilttzer) : tyets ta main sous ma cuisse (1). (1) Sous la cuisse. Dans leur fbi a la promesse du Messie , les patriarches avaient coutume de jurer par elle , comme par ce qu'ils connaissaient de plus saint et de plus assure. Voila pourquoi Abraham fait accompagner Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.84% accurate

CHAPITRB XXIV. 55 3. Je veux t'adjurer, par le Seigneur Dieu du ciel et de la terre , fie ne pas prendre une femme pour mon fils Isaac parmi les filles des Chananeens, au milieu desquels je suis passager, • 4. Mais d'aller en la terre oil je suis ne, dans ma tribu, et de ramener de la une femme pour mon fils Isaac. 5. Le seryiteur lui dit : Si par hasard la femme ne yeut pas revenir ici avec moi , ferai-je retourner ton fils dans la terre d'ou tu es vepu ? 6. Abraham reprit : Garde-toi de faire retourner mon, fils en ce lieu. 7. Le Seigneur Dieu 4u ciel et de la terre, qui m'a fait sprtir de la maispn de mon pere, et du pays oil je suis ne, Celui qui ma parle, qui m'a fait serment, aMsapt : Je donnerai cette terre a toi et a ta race } lui-meinp enverr$ son ange devant toi , et tu rameneras de la une femme a mon fils. 8. Mais si la femme ne veut point venir ici ayec tqi, tu seras engage de ton serment ? seplement ne fais point retourner la-bas mon fils. 9. Et le serviteur mif sa main sous la cuisse fi Abraham son seigneur, et Jl lui preta serment sur cette affaire. ^0. Apres qupi, le serviteur prit avec lui dix ctyamelles, parmi les chameaux de son maitre , et une part de tous les objets pr^cieux de son seigneur; et, s'etant mis en marche, jl alia en Jlesopotamie, 4ans la. ville c|e piar chor. ■ii. Comme il etait pres de la ville , vers le puits des Eaux, sur le soir, au moment ou les femmes sortent pom; puiser de l'eau , il fit arreter ses chamelies. le serment de son serviteur de ce geste , qui rappelle le grand privilege du patriarche,. celui d'engendrer le Messie.

Digitized by Google

56 GENESE. 12. Et il dit : Seigneur Dieu de mon seigneur Abraham, preparez devant moi une beureuse voie aujourd'hui, et soyez inisdricordieux envers mon seigneur Abraham. 13. Je me suis arrete vers cette fontaine, au moment oil les filles des habitants de la ville sortent pour puiser de l'eau. 14. Que la vierge a laquelle je dirai : Pencbe la cruche afin que je boive, et qui me dira : Bois, et je ferai boire tes chamelles jusqu'a ce qu'elles cessent de boire, soit celle que vous aurez pr^parde pour votre serviteur Isaac ; par la je reconnaitrai que vous avez 6t6 misericordieux envers mon seigneur Abraham. 15. 11 avait a peine acheve ces paroles au fond de son coeur que Rebecca, celle qui etait ne'e a Bathuel, fils de Melcha, femme de Nachor, frere d' Abraham, sortaitavec une cruche sur Fepaule. 16. La jeune fille &ait d'une grande beaute ; elle etait vierge, nul homme ne l'avait connue; £tant descendue a la fontaine , elle remplit sa cruche et remonta. 17. Le serviteur courut a sa rencontre, et dit : Faismoi boire un peu d'eau de ta cruche. 18. Elle dit aussitdt : Bois, seigneur; et, se hatant, elle descendit la cruche sur son bras, et le fit boire jusqu'a ce qu'il cess&t de boire. 19. Elle dit ensuite : Je puiserai aussi de l'eau pour tes chamelles , jusqu'a ce que toutes aient bu. 26. Et, se h&tant, elle vida sa cruche dans Tabreuvoir, courut au puits pour puiser encore , etpuisapour toutes les chamelles. 21. Cependant, Fhomme Tobservait, en gardant le silence, pour connaitre si le Seigneur lui avait heureusement prepare sa voie ou non. 22. Lorsque toutes les chamelles eurent cessd de boire, ilprit desboucles d'oreilles d'or pesant une drachme, et Digitized by Google

CHAP1TRE XXIV. 57 lui mit au bras deux bracelets pesant dix drachmes d'or. 23. Puis il l'interrogea, en disant : De qui es-tu fille? dis-moi si chez ton pere il y a place oh nous loger. 24. Elle rdpondit : Je suis la fille de Bathuel, fils de Melcha qui Ta enfantd a Nachor. 25. II y a, ajouta-t-elle , chez nous beaucoup depaille etde foin, et place oil vous loger. 26. Et l'bomme rendant graces, adorale Seigneur, en disant : 27. Beni soit le Seigneur Dieu de mon seigneur Abraham, qui n'a point ddtournd de mon seigneur sa justice et sa veritd ; le Seigneur a heureusement dirigd mes pas jusqu'a la maison du frere de mon seigneur. 28. Etl'enfant, ayantcouru, annonca dans la maison de sa mere ce qui venait de se passer. 29. Or, Rebecca avait un frere nomme' Laban; celuici sortit a la hate et courut vers l'homme auprfcs de la fontaine. 30. Lorsqu'il eut vu les boucles d'oreilles etles bracelets aux bras de sasoeur, lorsqu'il eut entendu Rebecca dire :* L'homme m'a parte ainsi, il vint a son tour vers Thomme qui se tenait, avec ses charaelles , auprfcs de la fontaine. 31 . Et il lui dit : Viens, entre, 6 toi bdni du Seigneur : pourquoi restes-tu dehors? j'ai pr£par6 la maison et une place pour tes chamelles. 32. Et l'homme entra dans la maison; Laban 6ta les bats des chamelles, donna de la paille et du foin aux chamelles, ainsi que de l'eau a l'homme et aux hommes de sa suite, pour se laver les pieds. 33. Puis, il leur offrit des pains a manger, mais l'homme dit : Je ne mangerai point que je n'aie dit ce que j'ai a dire; et Laban dit : Parle. Digitized by Google

58 GENESE. 34. L'homme dit alors : Je suis serviteur au moment oil les filles des hommes de la ville sortent pour puiser de l'eau; que la vierge a laquelle je dirai : Fais-moi boire un peu d'eau de ta cruche , 44. Et qui dira : Bois, je vais puiser de Teau pour tes , chamelles; que cette vierge soit la femme preparee par le Seigneur pour son serviteur Isaac ; par la je reconnaitrai Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.62% accurate

CHAP1TRE XXIV. 59 que vous avez

 grand matin , le serviteur dit : Congediez-moi , aGn que je retourne aupres de mon seigneur. 5$. Les freres et la mere de la vierge dirent : Que la jeune fille reste avec nous dix jours encore, et ensuite elle partira. 56. Mais il leur dit : Ne me retenez pas; le Seigneur m'a heureusement prepare la voie; congldiez-moi afin que je retourne aupres de mon seigneur. 57. lis repartirent : Appelons Tenfant, interrogeons ses levres. 58. Et ils appelerent Rebecca, et ils lui dirent : Parti ras-tu avec cet homme? Je partirai, re'pondit-elle. 59. Ils conge'dierent done Rebecca leur soeur avec ce qui lui appartenait, ainsi que le serviteur d' Abraham et les hommes de sa suite. 60. Ilsbdnirent Rebecca, etils lui dirent : Tu es notre soeur; sois mfere de milliers de myriades, et que ta race possfede les villes de ses ennemis (4). 61. Ensuite Rebecca s'etant lev^e avec ses servantes, elles monterent sur les chamelles et elles partirent avec Fhomme. Et le serviteur, prenant avec lui Rebecca, se remit en marche. 62. Or, Isaac se promenait alors dans le de'sert, vers le puits de la Vision , car il habitait en la terre qui est au midi. 63. C'dtait le soir ; Isaac e*tait sorti dans la plaine pour se distraire (2), et , ayant levd les yeux , il vit les chamelles qui arrivaient. 64. Rebecca, ayant aussi leve les yeux, aper^ut Isaac ; aussitot elle descendit de sa chamelle , (4) C'est ce qui s'est venfie dans l'Eglise de Dieu, dont Rebecca 6tait la souche et la figure , et contre laquelle le monde et les portes de l'enfer ne prevaudront jamais. (2) Vulgate: Pour mediter. Digitized by Google

CHAP1TRE XXV. 61 65 . Et dit au serviteur : Quel est cet homme qui marche dans la plaine k noire rencontre ? Le serviteur repondit : (Test mon seigneur. Ayant done pris son grand voile , elle s'en enveloppa. 66. Le serviteur raconta a Isaac toutes les choses qu'il avait faites. 67 . Entre en la demeure de sa mere, Isaac prit Rebecca pour sa femme et il la cherit ; et il fut console* au sujet de Sarra, samere. CHAPITRE XXV 4 . Abraham prit encore une autre femme du nom de Cettura. 2. Elle lui enfanta Zameran, Jezan, Madal, Madian, Jesboc et Sue\ 3. Jezan engendraSaba et Dedan; filsdeDedan: Assurim, Latusim et Laomim. 4. Fils de Madian : Gephar, Aphir, finoch, Abida et Elduga. Tous ceux-ci etaient issus de Cettura. 5. Or, Abraham donna tout ce qu'il possedait a Isaac, son fils. 6 . Quant aux fils de ses concubines (1), Abraham leur fit des presents; de son vivant, il les envoya loin de son fils Isaac, a Torient, en la terre des Orientaux. 7. Bientot le nombre des jours que vecut Abraham forma cent soixante-cinq ans. 3 . Et Abraham mourut dans une belle vieillesse , 4g£ et plein de jours, et il fut r&mi a son peuple (2). 9. Isaac et lsmael, ses fils, l'ensevelirent en la double caverne dans le champ de l'Hetteen Ephron, fils de Saar, en face de Mambre. (1) Femmes legitimes, mais d'un rang inferieur. (2) Preuve 6vidente de la croyance des patriarches au dogme de rim* mortalite de Tame. II faut plus que de l'audace a nos exegetes rationalistes pour affirmer que cette croyance ne date que des derniers temps du peuple h^breu. r Digitized by Google

62 GENESE. 10. C'etait le champ et la caverne qtf Abraham avait achet^s des fils de Het; ils y ensevelireat Abraham, aupres de sa femme Sarra. 11. Or, apres la mort d* Abraham , Dieu b£nit sort fils Isaac, qui demeura vers le puits de la Visioh. 12. Voici les generations d'Ismael, fils d' Abraham, que lui enfanta l'Egyptienne Agar, servante de Sarra. 13. Yoici les noms des ills d'Ismael, conformes dux noms de leurs tribus : Nabaiolh, le premier-nd d'Ismael, puis Cedar, Abdeel > Massan , 14. Masma, Duma, Massi, 15. Puis Choddan , Thdman , Jethur, Naphis et Cedma. 16. Ceux-ci sont les fils d'Ismael; ces noms sont ceux qu'ils porterent sous leurs tentes , dans leurs camps ; ils formerent douze chefs d'autant de nations. 17. Ismael vecut cent trente-sept ans, et il mourut, et il fut reuni a sa race (1). 18. II avait demeure entre Hevilat et Sur, qui est en face de l'Egypte, du cote' des Assy riens , vis-a-vis sesfreres. 1*). Voici les generations d'lsaac, fils d' Abraham ; Abraham engendra Isaac. 20. Or, Isaac avait quarante ans lorsqu'il prit pour femme fiebecca, fille de fiathuel, le Syrien, de la Mesopotamie syrienne , soeur de Laban , le Syrien. 21. Isaac pria au sujet de sa femme Rebecca, parce qu'elle £tait sterile; et le Seigneur Texauga; Rebecca congut. 22. Comme deux enfants s'agitaient en ses entrailles, elle dit : Cela devait-il m'arfiver? pourquoi cela m'arrivet-il? Et elle s'en alia interroger le Seigneur. 23. Le Seigneur lui dit : Deux nations sont en ton sein; deux peuples en sortiront pour se sdparer ; Tun dominera l'autre , et le plus grand sera soumis au moindre. (

The text on this page is estimated to be only 27.38% accurate

CHAPITRE XXVI. 63 24 . Et Jps jours $e l'enfantement dtant accompli* , elie se trouvajt avpir deux jumeaux en ses entrailles. 2$. J,p premier-pe' sortit roux, toutvelu, semblablea une peau de bete fapve ; et elle lui dpnna le nom d'Esau. 26. Apres luj sortit son frere, sa main tenait le pied d'Esau; aussi lui donna-t-elle le nom de Jacob (i). Isaac ayait cinqpapte ans, lpr§que Rebecca les enfanfa27. Les jeupes gens granflirept; Esau fut pp bpmmq rustique , habile chasseur] Jacob fut un homme paisibje , se plaisant a la maison. 28. Isaac affection nait psau , parce qu'il se npprrissait de son gibier; mais Rebecca cherissait Jacob. 29. Or, Jacob avait fajf cufre un mets, cpp^me Esau arriva de la plaine, defaillapf. 30. Et Esau dit a Jacob : Laisse-moi ganger de cettfl bouillie ropsse ; car je spis ddfaillant. 31. Jacob reppndit a Esap : Cede-mpi aujourd'hui {on droit d'ainesse. 32. Esau reprit : Je vais mourir:; a qppj me sert mon droit d'ainesse ? 33. Jacob lui dit : Prete-moi serment aujourd'hui , ej son frere jura; ainsi le droit cf'ainesse d'Esau fu{ transmis a Jacob. 34 . Jacob donna done a son frere du paip et de la bouillie de lentilles; Esau mangea et il butj puis, s'efant leye, il partit , sans se mettre dayantage en peipe de son drojt d'alnesse. CHAPITRE XXVI i . II y eut alors upe famine dans la contree , outre Ja premiere qui avait eu lieu du temps d' Abraham. Jsaac s'en alia chez Abimelech, roi des Philistins, en Ge'rare. (1) Supplantateur. Le peuple nouveau a supplante l'ancien et hen{£, comme Jacob, des benedictions qu'ont repoussees les Juifs.

Digitized by Google

64 GENESE. 2. Gar le Seigneur lui apparut et lui dit : Ne descends pas en Egypte, mais denaeure en laterre que je te dirai. 3. Demeure en cette terre, je serai avec toi, je te b&iirai; je donnerai toute cette terre h toi et a ta race; je maintiendrai le sennent que j'ai fait a ton pere Abraham. 4 . Je multiplierai ta posterity comme les etoiles du ciel , je donnerai a ta race toute cette terre , et toutes les nations de la terre seront b^nies en ta posterity ; 5. Parce que ton pere Abraham a ecoutd ma parole, a garde mes commandements, mes prdceptes, mesjugements et mes lois. 6. Et Isaac demeura en Gerare. 7. Les hommes de la ville Tinterrogerent au sujet de Rebecca sa femme, et il dit : (Test ma soeur; car il avait crainte de dire : C'estma femme; de peur que les hommes de la ville ne vinssent a le tuer a cause de Rebecca, parce qu'elle dtait d'une grande beautd. 8. II fut longtemps en ce lieu, et Abimelech, roi de Gerare, s'etant penchd h sa fen&tre, vit Isaac jouant avec Rebecca, sa femme. 9. Et il appela Isaac, et il lui dit: Elle est done ta femme? Pourquoi as-tu dit : C'est ma soeur? Isaac rdpondit : Je l'ai dit , de peur de mourir a cause d'elle. 10. Abimdlech lui dit : Pourquoi nous as-tu traitds de la sorte ? Peu s'en est fallu que quelqu'un de notre race n'ait dormi avec ta femme, et tu nous aurais fait tomber par ignorance (1). 11. Abimelech aussitot donna ses ordres a sonpeuple, disant : Quiconque touchera a cet homme ou a sa femme perira. (1) Litteralement : Tu aurais fait tomber sur nous un peche d'ignorance. Combien le crime de l'adultere etait plus redoute alors, et la saintete du mariage plus respectee que de nos jours ! Digitized by Google

CHAPITRE XXVI. 65 12. Isaac ensemen^a cette terre, et il obtint, cette ann^e, de Forge au centuple, car le Seigneur le bdnit. i3. Et 1'homme fut glorifid; il prospdra avec le temps jusqu'a devenir tres-grand. 14. Ueutdes menus troupeaux debrebis, des troupeaux de boeufs et beaucoup de terres. Les Philistins lui porterent m&me envie. 15. Et tous les puits que les serviteurs de son p&re avaient creusds de son vivant, ils les boucherent et les remplirent de terre. 16. Alors, Abim&ech dit a Isaac : £loigne-toi, car tu es deyenu beaucoup plus puissant que nous. 17. Isaac partit done; il vint camper dans la valine de G£rare, et il y demeura. 18. La, il deblaya les puits que les serviteurs de son pere avaient creusds , et qui avaient 6t6 combos par les Pbilistins apres la mort d' Abraham; et il donna a ces puits les memes noms que leur avait donnds son pere. 19. Les serviteurs d'Isaac creuserent encore dans la gorge de G£rare; et ils y trouverent un puits d'eau vive. 20. Sur ce, les patres de Gdrare combattirent contre les patres d'Isaac, disantque l'eau leur appartenait ; aussi les serviteurs d'Isaac donnerent-ils a ce puits le nom de puits de l'lniquitd; les Philistins, en effet, avaient 6t£ injustes en vers lui. 21. S'etant dloignd, il creusa un autre puits; comme ils contesterent aussi celui-la, il lui donna le nom de puits de Tlnimitie. 22. Et, s'dtant dloigne, il creusa un puits nouveau pour lequel il n'y eut point de combat, et il le nomma puits de Latitude (1), disant : Le Seigneur maintenant nous a dilates et agrandis sur cette terre. (4) Etendue, au sens de liber ti. Digitized by Google

23. Ppfin, de la il remonta vers le puits du garment. 24. Pes la premiere nuit, le Seigneur lui apparut, et il lui (lit : Je suis le Dieu d' Abraham ton pere ; n'aie point de crainte, car je suis avec toi ; je te benira} , et je multiplier^ tft race, a cause d' Abraham ton pere. 25. En, qonsequence, il batjt en ce lieu un autel; il y invoqua le nom du Seigneur ; il y dressa ses tentes, et ses serviteursy creuserent un puits , toujours dans la gorge de Ge>are. 26. Abimelech vint le trouver de Gerare, avec Ochosa(h , gardien de ses femmes , et Phichol , general en chef de ses armees. 27 . Et Isaac leur dit : Ppurquoi venez-vous vers mpi, vous qui m'avez hai et chasse loin de vous? 28. lis rdpondireqt : Nous avons vu que }e geigneur est avec toi , et nous avons dit : Qu'un jugement intervienne entre nous et toi ; nous voulpns faire avec toi une alliance j 29. Pour que tu ne nous veuilles pas plus de mal que nous ne t'en avons voulu , et que tu agisses envers nous comme envers toi, nous, qui meme t'avons si bien traite et t* avons congedie en paix; maintenant beni sois-tu du Seigneur. 30. II leur fit done un festin, et ils mangerent, et ils burent. 31. Puis, s'e'tantlev^s de grand matin, ils se firent un serment mutuel; Isaac les congedia, et ils partirent avec une sauvegarde. 32. Or, il arriva en ce meme jour que les serviteurs d'Isaac survenant lui donnerent des nouvelles du puits qu'ils avaient creuse, et ils dirent : Nous n'avons point trouvtSd'eau. 33. Et Isaac appela ce puits : puits du Serment; e'est pourquoi encore de nos jours la ville qui s'y trouve s'appelle puits du Serment (Bersabee). Digitized by Google

CHAPITRE XXVII. 67 34 . Or, Esau avait quarante ans, et il prit pour femmes : Judith, fille de FHetteen Beoch, et Basemath, fille de l'Hetteen Elon. 35. Mais elles dtaient en disaccord avec Isaac et avec Rebecca. CHAPITRE XXVII i . Or, il arriva qu'Isaac ayant vieilli, ses yeux s'affaiblirent, et il appela son fits aine Esau, disant : Mon fils; et celui-ci re'pondit : Me voici. 2. Yoila que j'ai vieilli, dit Isaac, et j'ignore le jour de ma fin. 3. Maintenant done, prends tondquipement, ton carquois et ton arc , sors dans la plaine , chasse pour moi du gibier. 4. Prdpare-moi le mets que j'aime, et apporte-le-moi , afin que je mange et que mon ame te bdnisse avant de mourir. 5. Or, Rebecca entendit Isaac, comme il parlait a son fils Esau; et pendant que celui-ci allait dans la plaine chasser du gibier pour son pere, 6. Rebecca dit a son fils puine Jacob : J'ai entendu ton pere , comme il parlait a ton frere Esau , disant : 7. Apporte-moi du gibier, et pre*pare-moi un mets, afin qu'apres avoir mange je te bdnisse devant le Seigneur avant de mourir. 8 . Maintenant done , mon fils , obeis-moi et fais ce que je vaiste prescrire. 9. Va aux menus troupeaux , apporte-m'en deux beaux chevreaux tendres, je preparerai pour ton pere le mets qu'il aime. 10. Et tu le lui porteras, afin qu'il mange et qu'il te be*nisse avant de mourir. i \ . Jacob dit a, sa mere : Esau, mon frere, est velu , et j'aj Ja pequ unie. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.85% accurate

 12. Je crains que mon pere ne vienne a me toucher; il lui semblera que je le mdprise, et j'attirerai sur moi sa malediction au lieu de sa benediction. 13. Sa mere lui dit : Je prends sur moi cette malediction-la, mon enfant; obeis seulement a mes ordres, pars et apporte-moi ce quej'ai demands. 14 . 11 partit done , et il apporta les deux chevreaux a sa mere; et celle-ci prdpara le mets qu'aimait son pere. 15. Ensuite, Rebecca ayant pris la belle robe d'Esau son tils aine, qu'elle-meme gardait en la maison, elle en rev&it Jacob , son plus jeune fils. 16. Elle entoura de la peau des chevreaux ses avantbras et les parties nues de son cou ; 17 . Elle remit dans les mains de son fils Jacob les pains et le mets qu'elle avait prepare. 18. Puis, il les porta a son pere, et il dit : Pere; celui-ci r^pondit : Me voici; qui es-tu, enfant? 19. Jacob reprit : Je suis Esau ton premier-ne (1) ; j'ai fait ce que tu m'as dit : leve-toi done, mets-toi sur ton s&nt, mange de mon gibier, et que ton ame me bdnisse. 20. Isaac dit a son tils : Comment done en as-tu trouvd si vite, 6 enfant? Etil rdpondit : (Test le Seigneur ton Dieu qui Ta procure et amenedevantmoi. 21. Isaac dit a Jacob : Viens pres de moi, que je te touche, enfant, pour connaitre si tu es ou non mon fils Esau. 22. Jacob s'approcha d'Isaac son pere; et celui-ci le toucha , et il dit : D'une part la voix de Jacob , d'autr6 part les mains d'Esau ! 23 . Et il ne reconnut pas Jacob, car les mains de Jacob (4) Selon saint Augustin, cette transmission du droit d'ainesse au fils pulne est une allusion mysterieuse et prophetique a la preference qui dut eire donnee plus tard aux Gentils sur le peuple juif. Digitized by Google

CHAP1TRE XXVII. 69 &aient velues comme les mains d'Esau, son frere j et il le Unit. 24. Et il dit : Tu es mon fils Esau? et Jacob dit : Je le suis. 25. Sers-moi, dit Isaac, et je mangeraide ton gibier, afin que mon ame te benisse. Son fils le servit aussitdt, et il mangea; il lui apporta du vin, et il but. 26. Et Isaac dit : Approche, enfant, et embrasse-moi. 27. Et s'etant approche, il Tembrassa; son pere sentit le parfum de ses vetements, et il le benit en disant : Voila que le parfum de mon fils est comme le parfum d'un champ couvert de fleurs que le Seigneur a bdni (1). 28. Que le Seigneur te fasse part de la rosde du ciel et de la graisse de la terre , qu'il te donne abondance de pain et de vin. 29. Que les nations te soient soumises, et que les princes se prosternent devant toi ; sois le seigneur de ton frere, et que les fils de ton pfcre se prosternent a tes pieds ; maudit soit celui qui te maudira, b£ni celui qui te b£nira (2). 30. Or, ceci arriva : comme Isaac cessait de b&iir Jacob son fils, au moment mfone oil celui -ci s'eloignait de la face d Isaac son pere, Esau son frere revint de la 3 i . 11 prdpara pareillement le mets, le porta a son pere, et lui dit : Pere , leve-toi, et mange du gibier de ton fils, afin que ton ame me bdnisse. 32. Isaac lui dit alors : Qui es-tu? Je suis, r^ponditil, ton fils premier-nd, Esau. (4) Ces paroles font allusion a la fecondite de la race sainte qui devait par le Messie , represents en Isaac, produire une immense moisson d'ames toutes parfumees de graces et de vertus. (2) Tout cela s'est accompli en Jesus- Christ, que les rois ont adore et adorent, et dont les ennemis sont et seront toujours vajncus et maudits.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.05% accurate

70 GENESE. 33. Isaac s'extasia d'une extase grande et profonde (4), et il dit : Qui done est celui qui, ayant chasse , m'a apporte de son gibier, et m'a fait manger avant que tu sois revenu? Je l'ai beni, et il sera beni. 34* Qr, Esau, aya,nt ou'i ces paroles, jeta un grand cri pjein d'awertppae , et il dit : Bdnis-moi done aussi, pere. 35. Isaac repopdit : Ton frere est venu, emplpyapt 1ft rp$e, qf a prjs ta bep£(}iction. 3f> Sur qpoi Psau s'dcria : (Test justeipept qu'il a recu }p *ipm de Jacob, car il m'a supplants epepre cetfe fois.]\ m' ay ait d'abord pris mop droit d'ainesse , et maintenant il vient 4c prendre ma benediction. Et s'adressant k fsaap , jl ajppta : Pere, p'a§-tp ppint reserve une ben^dictipn pour 37. Isaac lui repondit : Je l'ai fait ton seignepr, j'aj fajt s$s sqrviteurs tqys ses freres, je Fai afferipi par le pain pt le yin: qpe pujs-je epcore pour tpi, enfant? 3^ . Et Eszui dit a sop pere : N'as-tu qu'une seule bp-: pedictiqn^ perp? p&ris-inoi dpnc au$si, pere. Et Isa$c dtant trouble, Esau jeta un grand cri et pleura. 39. I^aac reprit : (Test la, graisse de lq. terre qui sera {op portage ayec la rospe $u cfpi. 40. Ju vivras dp ton glaiye, et tu seras soumis ^ top frere, jusqu'a ce que tu 6tes et delies son joug de top cop. 4f. (3r, Esau dtait prpfqn^fne^f jrrjte contre Jacpb k ca^se de la benediction que lpi avait donnee sop pere; et Esau dit en sa pensee : Viennept les jours du deuil $e mon ppre, et je tuerai mon frere Jacob. 42. Ces paroles d'Esau furent rapportees k Rebecca; elle envoya chercher Jacob, son plus jeune fils, et elle lui dit : Ton frere Esau menace de te tuer. (1) II 8'etonna d'un Stonnement qui tenait de l'extase , adorant les dessems de Dieu , et se rappelant la prophetie faite a Rebecca. (Ch. xxv, v.22,23.) Digitized by Google

CHAP1TRE XXVIII. 71 43. Maintenant done, enfant, sois docile a ma voix; leve-toi, et fuis rapidement en Mesopotamie, chea Laban mon frere, a Haran, 44. Et demeure avec lui quelque temps , 45. Jusqu'a ce que la haine et la colere d'Esau se detournent de toi, qu'il oublie ce que tu lui as fait, et que j'envoie quelqu'un te rappeler; pars, de peur qu'en un seul jour je cesse d'etre mere en vous perdant tous les deux. 46. Rebecca dit aussi a Isaac : La vie m'est devenue amere a cause des filles des Hett&ns; si Jacob prend femme parmi les filles de cette race, a quoi me sert la vie?
CHAPITRE XXVIII 1 . Isaac ayant appele Jacob, le benit et lui donna ses ordres, disant : Tu ne prendras point femme parmi les filles des Chanan^ens. 2. Leve-toi, va en Mesopotamie, dans la maison de Bathuel, pere de ta mere, et ramenes-en pour toi une femme des filles de Laban, frere de Rebecca; 3. Et mon Dieu te benira, te grandira, te multipliera; tu seras pere d'une foule de nations. 4. Qu'il te donne la benediction d' Abraham pour toi et ta post£rite\ afin que tu herites de la terre oil tu n'es que passager, et que Dieu a donnee a Abraham. 5. Isaac congedia ainsi Jacob, qui alia en Mesopotamie chez Laban, fils de Bathuel le Syrien, et frere de Rebecca, mere de Jacob et d'Esau. 6. Or, Esau vit qu'Isaac avait beni Jacob, qu'il l'avait envoye en Mesopotamie avec sa benediction, afin qu'il y prit femme, et qu'il lui avait donne ses ordres, disant: Tu ne prendras point femme parmi les filles des Chananeens ; Digitized by Google

72 GENESE. 7. Et que Jacob obeissant a son pfcre et a sa mere, dtaii parti pour la M&opotamie syrienne. 8. Esau, voyant done que les filles de Ghanaan dtaient mdchantes aux yeux de son pere Isaac , 9. S'en alia aupres d'Jsmael et prit pour femme, outre ses femmes, Maeleth, fille d'Ismael, soeur de Nabeotb. 10. Gependant Jacob, dtant parti du puits du Serment, prit la route deHaran. 11. Et il arriva en un endroit oil il se reposa, car le soleil &ait c6uchd; il prit des pierres, les pla$a du cdte de sa tfcte, et il se coucba en cet endroit. 12. S'etant endormi, il vit une £chelle plantde en terre dont l'extremite atteignait le ciel, et sur cette echelle les anges de Dieu montaient et descendaient. 13. Et au-dessus de l'echelle se tenait le Seigneur, qui lui dit : Je suis le Dieu d' Abraham et le Dieu d'Isaac; n'aie point de crainte : la terre sur laquelle tu dors, je la donnerai a ioi et k ta race. 14. Ta posterity sera comme le sable de la terre; elle s'ctendra&Toccident, au midi, au nord et kTorient, et en toi et en ta race seront bdnies toutes les tribus de la terre. 15. Je suis avec toi pour te garder en toute voie oil tu marcheras; je te ramfenerai en cette terre, et je ne t'abandonnerai point que je n'aie accompli les choses que je t'ai dites. 16. Jacob, en s^veillant, s'dcria : Le Seigneur est en ce lieu, et je ne le savais pas! 17. Et il eut crainte, et il dit : Que ce lieu est redoutable ! II n'est rien moins que la maison du Seigneur, et la porte meme du ciel. 18. Jacob se leva de grand matin, prit la pierre qu'il avait mise sous sa t£te, et la posa comme une colonne; puis sur son sommet il repandit de l'huile. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.87% accurate

cnxpiTftE xxix. 73 19. 11 donna a ce lieu le nom de maison du Seigneur (Bdthel), car Ulam Luz dtait auparavant le nom qu'il Tportait , 20. Et il fit un voeu, disant : Si le Seigneur Dieu est avec moi, s'il me garde en la voie ou je maiche, s'il me donne du pain h manger et des v&ements pour m'envelopper, 24 . S'il me ramene sain et sauf en la maison de mon pere, le Seigneur sera mon Dieu. 22. Et cette pierre que j'ai posde comme une colonne , sera pour moi la maison de Dieu; et de toutes les choses que vous me donnerez , Seigneur, je separerai le dixieme pour vous. CHAPITRE XXIX 1. Puis, s'&ant rerais en marche, Jacob s'en alia en la terre d' Orient chez Laban, fils de Bathuel le Syrien, frere de Rebecca, mere de Jacob et d'Esau. 2. II apercut un puits dans la plaine et trois troupeaux de brebis, arreted pres du puits, car c'etait \k que Ton abreuvait les troupeaux , et il y avait une grande pierre sur l'ouverture du puits. 3. Lorsque tous les troupeaux etaient rassembles, les p&tres faisaient rouler la pierre de Touverture du puits, et ils donnaient a boire au betail , puis, ils remettaient la pierre k sa place, au-dessus du puits. 4. Et Jacob dit : Freres, d'oii fites-vous? Nous sommes, re'pondirent-ils, d'Haran. 5. II ajouta : Connaissez-vous Laban, petit -fils de Nachor? et ils dirent : Nous le connaissons. 6. Et il leur dit : Se porte-t-il bien ? et ils repondirent : 11 se porle bien ; voila Rachel sa fille , qui vient avec ses brebis. 7. Le jour est encore grand, dit Jacob, et cc n'est I.— 3 Digitized by Google

74 GENESE. point Theure oil Ton rassemble les troupeaux; fajtes done boire vos brebis et remenez-les au paturage. 8. lis repartirent : Nous ne le pourrons avant la reunion de tous les patres; a eux tous, ils detourneront la pierre de l'ouverture du puits, et nous ferons boire notre betail. 9. Comme il leur parlait encore, Rachel, fille de Laban, les rejoignit avec les brebis de son pere, car elle menait paitre les brebis de son pere. 10. Et lorsque Jacob vit Rachel, fille de Laban, frere de sa mere, et les brebis de Laban, frere de sa mere, s'etant approche', il detourna la pierre de rouverture du puits , et fit boire les brebis de Laban , frere de sa mere ; 1 i . Et Jacob donna un baiser a Rachel, et, elevant la voix, il pleura. 12. II apprit a Rachel qu'il dtait neveu de son pere, et fils de Rebecca; aussitpt s'etant mise a courir, elle raconta tout a son pere. 1 3. A peine Laban eut-il entendu le nom de Jacob, fils de sa soeur, qu'il courut a sa rencontre, et l'ayant serre' dans ses bras, il le baisa; puis il le conduisit en sa demeure , et Jacob raconta a Laban toutes choses. 14. Laban lui dit : Tu es de mes os et de ma chair. Et Jacob resta avec lui tous les jours d'une lune. 15. Laban dit ensuite a Jacob : Parce que tu es mon frere, tu ne dois pas me servir gratuitement •> dis-moi done quelle recompense tu veux. 16. Or, Laban avait deuxfilles:Painee se nbmmait Lia, et la plus jeune Rachel. 17. Lia avait les yeux faibles, Rachel e'tait belle de visage et pleine de graces. 1 8 . Jacob aimait Rachel , et il dit : Je te servirai sept ans pour Rachel, ta plus jeune fille. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.34% accurate

CHAP1TR? XXIX. 7 {J i9. Mieqx vaut, lui dit Laban, la donner k toi qu'fc un autre homme; demeure done avec nous. 20. Jacob servit done sept annees pour Rachel, et les ans furent devant lu\ comme de courtes journees, a cause de la tendresse qu'il avait pour elle. 21. Et Jacob dit k Laban : Donne-moi ma femme afin que j'habite avec elle, car les jours sppt accomplis. 22. Laban reunit tous les bommes du lieu, et il cdlebra les noces. 23. Mais, le soir venu, il prit sa fille Lia et rintrpduisit aupres de Jacob, qui s'approcha d'elle. 24. Or, Laban donna a sa fille lia, ppur servants, Zelpha, qui lui appartenait. 25. Lorsque le matin parut, Jacob reconnut Lia, et il dit a Laban : Pourqupi m'as-tu (ait cela; n'est-ce pas pour Rachel que je t'ai servi ? Pourquoi m'as-tu trompe ? 26. Laban repondit : 11 n'est point d'usage eh nbtre pays de donner la plus jeune avant 1'alnee. 27. Acheve la semaine de celle-ci, et je te dortnerdi encore T autre pour prix des travaux que tu feras ensuite pour moi pendant sept autres annees. 28. Jacob fitainsi : il acbeva la semaine de Lia, et Laban lui donna pour femme sa fille Rachel. 20. Laban donna a. sa fille, pour servante, Balla (4), qui lui appartenait. 30. Et Jacob s'approcha de Rachel; il la cherit plus que Lia, et il servit pour elle sept autres anndes. 31. Mais le Seigneur ayant vu que Lia dtait haie> lui ouvrit les entrailles , tandis que Rachel resta sterile. 32. Et Lia ayant concu, enfanta k Jacob un fils qu'elle appela Ruben (2) , disatit e Le Seigneur a vu mon humi(4) Vulgate: Bid*. (2) Voifcunfils. Digitized by Google

76 GENESE. liation, et il m'a donnS un fils; maintenant done mon epoux m'aimera. 33. Elle con$ut derechef, et elle enfanta un second fils, et elle dit : Le Seigneur a entendu que je suis haie , et il m'a donn£ encore celui-ci; elle l'appela Simeon (1). 34. Elle congut une troisi&me fois, et elle enfanta un fils, et elle dit : D&ormais mon £poux sera avec moi , car je lui ai donn£ trois fils; a cause de cela elle l'appela Uvi (2). 35. Et ayant encore con$u , elle enfanta un fils, et elle dit : Maintenant encore en ceci je louerai le Seigneur; e'est pourquoi elle donna a Uenfant le nom de Juda (3); puis elle cessa d'enfanter. CHAPITRE XXX i . Gependant , Rachel, voyant qu'elle n'enfantait point .pour Jacob, fut jalouse de sa sgeur, et elle dit a Jacob : Donne-moi des enfants, sinon je mourrai. 2. Jacob, irrite contre Rachel, lui dit : Suis-je Fegal de Dieu, qui fa priv£ de fruits de tes entrailles? 3. Et Rachel dit a Jacob : Voici ma servante Balla : approche-toi d'elle, elle enfantera sur mes genoux, et par elle, moi aussi, j'aurai des enfants. 4. Elle lui donna done pour femme Balla, sa servante, et Jacob s'approcha d'elle. 5. Et Balla, la servante de Rachel, con$ut, et elle enfanta a Jacob un fils. 6. Le Seigneur m'a jug^e, dit alors Rachel, il a entendu ma voix, et il m'a donne un fils; e'est pourquoi elle donna k 1' enfant le nom de Dan (4). (4) Audition. (2) Adhesion. (3) Louange. (4) Juge. Digitized by Google

CHAP1TRE XXX. 77 7. Balla, la servante de Rachel, con$ut encore, et elle enfanta a Jacob un second fils. 8. Et Rachel dit : Le Seigneur m'a secourue; j'ai lutt£ contre ma soeur et j'ai prevalu; en consequence elle donna a V enfant le nom de Nephthali (1). 9. Lia, voyant qu'elle avait cess6 d'enfanter, prit Zelpha, sa servante, et la donna pour femme a Jacob, qui s'approcha d'elle. iO. Et Zelpha, la servante de Lia, congut; elle enfanta a Jacob un fils. 11. Et Lia dit : A. la bonne heure; et elle le nomma Gad (2). 12. Zelpha, la servante de Lia, con$ut encore, et eife enfanta a Jacob un second fils. 13. Et Lia dit : Heureuse je suis, car les femmes m'estiment heureuse; et elle le nomma Aser (3). 14. Or, un jour Ruben sortit pendant la moisson du froment, et il trouva dans le champ des fruits de mandragores, et.il les apporta a Lia sa mere, et Rachel dit a sa soeur Lia : Donne-moi des mandragores de ton fils. 15. Et Lia lui dit : N'est-ce pas assez pour toi de m' avoir pris mon dpoux; me prendras-tu encore les mandragores de mon fils? Ce n'est pas ce que j'entends, dit Rachel; que Jacob dorme cette nuit avec toi pour prix des mandragores de ton fils. 16. Lors done que Jacob revint du champ le soir, Lia sortit a sa rencontre, et lui dit : Tu V approcheras aujourd'hui de moi, car je t'ai obtenu, pour les mandragores de ton fils; et il dormit cette nuit avec elle. 17. Dieu exauga Lia; elle congut, et elle enfanta a Jacob un cinqui^me fils. (4) Lutteur. (2) Bonne fortune; (3) Bonheur.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.43% accurate

78 GENESE. 18. Et elle dit : Le Seigneur m'a recompense d'avoir donne ma servante k mon epoux ; elle nomma done Fenfant Issaehar, c'est-&-dire recompense (1). 19. Lia concut encore, et elle enfauta k Jacob un sixieme fils. 20. 41ors elle dit : Le Seigneur vient de me faire un don pricieux : mon epoux m'aimera, parce que je lui ai donne un sixieme fils; etelle nomma celui-ci Zabulon (2). 21. Apres eela, elle enf&nta une fille qu'elle appela Dina. 22. Cependaot, Dieu sfe souyint de Rachel; il l'exauca^ et lui ouvrit les entrailles. 23. Elle congut done, et enfanta k Jacob Un fils; et Rachel dit : Dieu a efface mon Opprobre. 24. Elle nomma 1' enfant Joseph (3) , et elle dit : Que Dieu m'apcorde encore un fils. 25. Or, il arriva qu- apres que Rachel eut enfante Joseph, Jacob dit k Laban : Congedie-moi, que je retourne en mon lieu natal, en mon pays. 20. Rends-moi mes femmes et mes enfants pour lesquels je t'ai servi; qu'enfin je parte i car tu sais la servitude k laquelle je me suis assujetti pour toi. 27. Laban lui dit : Si j'ai trouve* gr&ce devant toi, puisque j'ai experiments que Dieu m'a beni depuis ton arriv^e, 28. Fixe-moi ta recompense, et tu 1' auras. 29- Tu sais, repondit Jacob, combienje t'ai servi, et ce qu'est devenu ton betail avec moi. 30. Car avaitf moi tu en avais peu, et il s'est multiplid grandement; le Seigneur Dieu fa beni sous mes pas. Maintenantdonc, quand me ferai-je aussi une maison? (1) Homme-r^compense. (2) Cohabitation. (3) Accroissement. Digitized by Google

CHAP1TRE XXX. 79 31. fit Laban lui dit : Que te donnerai-je? Jacob r^pondit : Tu ne me donneras Hen , si tu consens a ce que je vais te dire : je paitrai encore tes troupeaux et je les garderai. 32. Fais-les tous passer aujourd'hui devant nous; puis sdpare desormais, parrai les agneaux, tout rejeton brun, et parmi les chevres, tout rejeton mele de Wane ou tachete; ce sera ma recompense. 33. Des demain ma justice me servira, puisque telle est avec toi ma recompense. Que tout ce qui chez moi ne sera pas tachetd ou mele de blanc parmi les chevres, ni brun parmi lesagneaux, me soit impute a larcin. 34. Et Laban lui dit : Qu'il soit fait selon ta parole. 35. Des ce jour-la, il sdpara de ses troupeaux les boucs tachetes et male's de blanc , les chevres tachetdes et mSl^es de blanc, les agneaux bruns mis a part des blancs, et il les confia a ses (lis. 36. Et il mit trois journees de marche entre ses flls et Jacob. Or, Jacob paissait le reste des troupeaux de Laban. 37. Et Jacob prit une baguette verte de styrax, une autre de noyer et une de platane, etlesayant depouillees jusqu'a recorce blanche, il laissa tout autour une bande d'dcorce verte, en sorte que le blanc > mis a ddcouvert, les fit paraltre toutes bigarrees. 38. 11 mit les baguettes dcorcdes dans les bras des abreuvoirs, afin que quand les troupeaux viendraient boire de l'eau , les femelies con^ussent devant elles; 39. Et les femelies conyureilt devant les baguettes, et elles mirent bas des petits melds de blanc > ou bigarrds, ou cendreVtachetes. 40. Et Jacob sdpara les agneaux : il placet en avAnt des troupeaux tout m&le mele de blanc , tout agneau bigarre , et il prit pour lui les rejetons qui devaierit lui revenir, sans les meler avec les troupeaux de Laban. Digitized by Google

SO GENESE. 4 i . Lorsque venait le temps ou concevaient les meres , Jacob plagait les baguettes devant les troupeaux dans les abreuvoirs, pour que les femelles congussent en face des baguettes. 42. Et quand les femelles avaient enfante* , il n'en placet plus. 11 advint done que les rejetons sans marque appartinrent a Laban; ceuxqui e'taient marque's appartinrent k Jacob. 43. Et rhommes'enrichitbeaucoup, beaucoup; il eut quantitd de b&ail , et des bceufs , et des serviteurs et des servantes, et des cbameaux etdes anes. CHAPITRE XXXI 1 . Cependant, Jacob entendit les fils de Laban se dire entre eux : Jacob a pris tous les biens de notre pere ; e'est des biens de notre pere qu'il s'est fait cette gloire oil nous le voyons. 2. Et Jacob regarda la face de Laban , et il vit qu'elle n'e'tait pas pour lui comme la veille et l'avant-veille. 3. Le Seigneur lui-meme dit a Jacob : Retourne au pays de ton pere, dans ta famille; je serai avec toi. 4. Aussitot, Jacob envoya chercber Lia et Rachel dans la plaine ou e'taient les troupeaux , 5. Et il leur dit : Je vois que la face de votre pere n'est pour moi ni comme bier, ni comme le jour precedent; cependant le Dieu de mon pere a et£ avec moi. 6. Yous savez vous-m^mes que j'ai servi votre pere de toutes mes forces. 7. Neanmoins, il m'a trompe\ et pendant dix portees d'agneaux, il a change* ma recompense, mais Dieu ne lui a pas perm is de me faire tort. 8 . S'il disait : Les bigarre's seront ta recompense , toutes les brebis produisaient des rejetons bigarre's ; s'il disait, au Digitized by Google

CHAPITRE XXXI. 81 contraire": Les blancsseront ton salaire, toutes les brebis produisaient des rejetons blancs. 9. Le Seigneur a enleve* ainsi tout le be'tail de votre pere , pour me le donner. 10. Voici ce qui est arrivd : Lorsque les meres concevaient, j'eus pendant mon sommeil une vision ; je vis que les beliers et les boiics couvrant les brebis et les chfevres etaient blancs-melds, bigarrds et cendrtSs. 11. Et , pendant mon sommeil, Tange du Seigneur m'a dit : Jacob; et j'ai r^pondu : Qu'y a-t-il? 12. L'ange m'a dit : Leve les yeux, vois les boucs et les beliers couvrant les chevreset les brebis jilssont blancsmSle's, bigarre's et cendr^s. J'ai vu tout ce que te fait Laban. 13. Je suis le Dieu qui t'apparus en la demeure de Dieu, oil tu as oint pour moi une colonne, et oil tu m'as fait un voeu. Maintenant done, l&ve-toi et pars de cette terre ; retourne au pays oil tu es niy et je serai avec toi. 14. Racbel et Lia lui dirent : Est-ce que nous avons encore une part ou un heritage en la maison de notre pere? 1 5. Ne nous a-t-il pas trait^es en dtrangeres? II nous a vendues, et il a devord avec avidite* Targent qu'il avait retire' de nous. 16. Que toute la richesse, toute la gloire que Dieu a enlevdes a notre pere, soient a nous et a nos enfants; maintenant done fais tout ce que Dieu t'a dit. 17. Et Jacob, s'etantleve, prit sur des cbamelles ses femmes et ses enfants. 1 8 . II emmena tout ce qui lui appartenait , tant ce qu'il avait acquis en Me'sopotamie , que ce qui lui dtait propre, pour retourner auprfcs de son pere Isaac, en la terre de Chanaan. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.55% accurate

M GENfcJB. 19. Cependant, Laban tHait alle* tondre ses "brebis, et Rachel deroba les idoles de son pere (1). %Q. Jacob se cachade Laban le Syrien, pe lui fajsant point savoir qu'il s'enfuyait. %\ . Jl s'ep alia rapidement avec ce qui lui appartepait, traversa I'Euphrate, et bata sa marche vers la montagne de Galaad. 22. Le troisieme jour, on apprit a Laban le, Syrien que Jacob s'etait epfui. 23. Aussit6t, prenapt avec lui ses freres, il semit a sa poprsuite, et, au bput de sept jours, il Tatteignit en la montagne de Galaad. 24 . Or, Dieu vint vers Laban le Syrien fa nuit , pendant son sommeil , et il lui dit : Garde-toi de parler m£chammept a Jacob. 25. Bientdt kaban eut atteint Jacob, qui avait dresse* ses tentes sur la mpntagpe; L$ban fit arreter ses freresspr les monts de Galaad. 26. Qu'as-tu fait? dit-il a Jacob; pourquoi as-tu fui secretemen{? pourquoi m'as-tp vole et m' as-tu emmen£ mes piles com me des captives conquises par le glaive ? 27. Situ m'avaisaverti, je t'aurais reconduit joyeusement avec des musiciens, au son des tambours ef des cit hares. 28. Mais je n'ai pas &e jug£ digne de baiser mes petitsenfapts et mes filles; tu as bien agi en insense. 29. Mon bras est assez fort pour te maltraiter; mais le, Dieu de ton pere m'a parte cette nuit , disant ; Garde-toj de parler m^chamment a Jacob. 30. Pars done, puisque tu desires si ardemment retourner 4ans la maison de top pere ; mais pourquoi as-tu derobe* mes dieux ? (1) Selon quelques saints fceres, pour le detourner de ses habitudes d'idolatrie. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.25% accurate

CHAP1TRE 1XXI. 83 31. Jacob rdpondit k Laban : J'avais crainte, et je me disais ; Qu'il n'aille point m'enlever ses Giles et tout ce qui m'appartient. 32. Jacob ajouta : Gelui cbez qui tu trouveras tes dieux, qu'il ne vive point parmi nos freres; reconnais chet moi ce qui t'appartient et prends-le.Or,il ne croyait pas quit y eut rien chez lui , car il ignorait que Rachel sa femme eut de'rob^les idoles. 33. Etant entre* dans la demeure de Lia, Laban chercha et ne trouva rien. 11 sortit de la demeure de Lid, chercha dans celle de Jacob , puis dans la demeure des deqx servantes , et il ne trouva rien ; il entra aussi en la demeure de Rachel. 34. Or, Rachel avait pris les idoles, et les ayant cache'es dans le bat de sa chamelle, elle s'dtait assise par-dessus. 35. Bile dit k son pere : Net'indigne pas, seigheur; je ne puis me lever devant toi , il m'est adv4enu ce qui arrive aux femmes. Et Laban chercha dans toute la demeure , et il ne trouva pas les idoles. 36. Jacob alors s'indigna, Aetata en reprocbes contre Laban, et il se mit k lui dire : Quelle est mon iniquity quel est mon crime, pour que tu m'aies poursuivi , 37 . Et pour que tu aies fouille tous les meubles de ma demeure? Qu'as-tu trouvd des cboses de ta maison? Metsle done la devant tes freres et devant mes freres, qu'ils jugent entre nous deux. 38. J'ai passe* avec toi vingt de mes anne'es; tes brebis ettes chevres n'ont jamais &e* st^riles ; jamais je n'ai mange" des beliers de tes troupeaux. 39. Je ne t'ai point compte' ce qu'ont pris les be" tes fauves , et j'ai pay i du mien les rapts de jour et les rapts de nuit. 40. J'ai &e bruld par la chaleur des jours, glace' par la froidure des nuits; lesommeil avait fui fie ipes yeux. Digitized by Google

84 GENESE. 4 { . Voito vingt ans que je suis dans ta maison ; je t*ai servi quatorze annees pour prix de tes deux filles, et six pour tes menus troupeaux, et toi tu as changd ma recompense durant dix portdes d'agneaux. 42. Si le-Dieu de mon pere Abraham et la crainte d'lsaac (1) n'etaient pas de mon cotd, tu m'eusses renvoy^ les mains vides; Dieu a vu mon humiliation et la fatigue de mes bras, et il t'a fait hier ses reproches. 43. Laban r^pondit a Jacob : Tes fillessont mes Biles , et tes fils sont mes fils, ce betail est mon b&ail, tout ce que tu vois est a moi et h mes filles. Comment pourrai-je leur nuire a elles et k leurs enfants? 44. Viens done, je veux faire une alliance qui soit un t^moignage entre moi et toi. Et ii lui dit : II n'y a personne avec nous ; que Dieu soit temoin entre nous. 45. Jacob , ayant pris une pierre, et Tayant dressed en forme de colonne^, 46. Dit a ses freres : Rassemblez des pierres. Et ils rassemblerent des pierres dont ils firent un autel, sur lequel ils mangerent; et Laban dit a Jacob : Get autel est temoin aujourd'hui entre toi et moi. 47. Laban l'appela l'autel du temoignage, et Jacob l'autel du temoin. 48. Et Laban dit h Jacob : Voift l'autel et la colonne que j'ai elevds entre moi et toi; cet autel est temoin, cette colonne porte temoignage. C'est pourquoi l'autel fut appete : r Autel porte Umoignage (Galaad) , 49. Et : La vision qui a 4U vue (2) ; que Dieu regarde entre nous deux , puisque nous allons nous sdparer. 50. Si tu humilies mes filles; si avec elles tu prends d'autres femmes, fais attention : personne ne nous voit et n'estavec nous, mais Dieu est temoin entre moi et toi. (4) La crainte d' Isaac veut dire : ce qu'adore Isaac. (2) Ces mots ne sont qu'un autre nom de l'autel. Digitized by Google

CHAPITRE XXXII. 85 51 . Et il dit & Jacob : Void pour temoins cet autel et cette colonne. 52. Si jamais je franchis de ton cdte* ou si tu franchis du mien cet autel et cette colonne dans de mauvais desseins, 53. Que le Dieu d' Abraham et le Dieu de Nacbor juge entre nous. 54 . Et Jacob jura par l'objet de la crainte (1) d' Isaac son pere ; il offrit un sacrifice sur la montagne , et convoqua ses freres; ils mangerent, et lis burent , et ils dormirent sur la montagne. 55. Ensuite, Laban se leva de grand matin, embrassa ses filset ses filies, les benit, et, s'ltant retourn£, il s'en fut en son pays. CHAPITRE XXXII 1. Jacob, deson c6td, reprit sa route, et, ayantleve* les yeux, il vit un camp de Dieu d^ploye. Les anges de Dieu vinrent a sa rencontre. 2. Jacob en les voytot s'^cria : Yoici un camp de Dieu; et il nomma ce lieu les Camps. 3. Et Jacob envoya des messagers k son frere Esau, en la terre de S&r, dans le pays d'fidom. 4. Et il leur donna ses ordres, disant: Vous parlerez ainsi a mon seigneur Esau : Ton serviteur Jacob te parle ainsi : J'ai habits aupres de Laban; j'y suis reste" jusqu'a cette heure. 5. J'y ai acquis des boeufs, et des anes, et du menu be'tail , et des serviteurs et des servantes; j'envoie des mes* sagers a mon seigneur Esau , afin que son serviteur trouve grace devant lui. 6. Les messagers revinrent vers Jacob, disant: Nous sommes alles chez ton frere Esau, et voici qu'il vient a ta rencontre avec quatre cents hommes. ({) Par J6hovah. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.62% accurate

86 GENE8E. 7. Jacob eut grande crainte, et il etait tres-inddcis; il di visa en deux troupes les hommes qui l'accompagnaient, ainsi que les bqeufs, et les cbaqaelles, etjes brebis. 8. Jacob se disait : Si Esau marcbe sur Tune des troupes et la combat, la seeonde dulnoins pourra etre sauvee. 9. Et Jacob dit : Dieu de mon pere Abraham, Djeu de mon pere Isaac , Seigneur, vous qui m'avez dit • Retourne e,n la terre oil tu e$ n£, et je te serai favorable, 10. C'est assez pour moi de toute la justice et de toqte la ve>ite (1) #ont vous svez use* enversvptre serviteur; car j'ai trayerse le Jourdajn n'ayant que ce bitton, et je reviens possesseur de deux troupes. 1 1 . Delivrez-moi de la inain de mon frere, de la main d'Esau, car je le crains; je crains qu'en arrivant il ne frappe et moi, et la mere avec ses enfants. 12: C'est vous qui avez dit : Je te serai favorable, et je rendrai ta race aussi nombreuse que le sable de la mer, dont nul ne saurait compter Fabctadance. 1 3. II dormit cette nuit dans l'endroit du il etait * il prit ensuite desbtens qu'il portait, pout en faire des presents, et il envoya a son frere Esau : 14. peux cents chevres* vingt boucs, deux cents brebis, vidgt beliers> 15. Quarante cbamelles a lait etleurs petits, quarante boeufs, dix taureaux, vingt anes et dix poulains. 1 6. II le3 envoya par des serviteurs > chaque espece formant un troupeau ; et il dit a ses serviteurs : Marchez devant moi> et laissez up intervalle entre deux troupeaux. 17. Puis, il donna ses ordres a celui qui dtait en t§le, disant : Lorsque Esau mon frere terencontrera et t'interrogera, disant: De quies-tu? eu vas-tu? a qui sont les betes qui marchent devant ftoi? (4) Je suii indigne d'obtenir plus, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.64% accurate

CHAP1TRE XXXII. 87 1 8. Tu rlpondras : A ton serriteur Jacob ; il envoie des presents h mon seigneur Esau , et voici qu'il vient derriere nous. (9; 11 donna ensuite ses ordres au premier serviteur, au second* au troisieme et k tous ceux qui marchaient avec les troupeaux, disant : Rdpondez en ces termes a Esau , lorsque vous le rencontreree ; 20. Qites : Vojci ton serviteur Jacob qui tient derriere nous. Car, se dit-il, je l'apaiserai par les presents qui vont au-devant de lui> et, apres cela, je ie verrai face k face* et il m'accueillera favorablement. 21. Les presents partirent en avant et s'dloignerent de lui; et cette nuit-la il coucbadans le camp. 22. Et, s'dtant levd pendant la nuit, il prit lep deux femmes, les deux servantes et les onze garcqns; puis, i\ traversa le gue de Jajwch : 23. II les prit, puis il traversa le fleuve, et tout ce qui lui appartenaif fra\ersa aussj. 24. Jacob resta seul; alors un homme (1) lutta confr^ lui jusqu'au matin, 25. Et,vovant qu'il ne ppuvait l'einporter, il toucha le gras de la cuisse de Jacob, qui s'engourdit dans la lutte. 26. L'ange lui dit . Laisse-moi partir, car l'aurore s'est Jeve*e ; il repondit : Je ne te laisserai point partir que ty ne m'aies beni. 27. L'ange repartit : Quel est ton noin? il r^pondit : Jacob. 28. Tu ne te nommeras plus Jacob, reprit l'ange, Israel sera ton nom : parce que tu as dt£ fort contre Dieu , et oue tu sera$ fort contre les bommes (2). (1) Un ange ayant pris la forme humaine. [Otee, xu, 4.) Voyez la note [i) Jacob, le chef et le pere des deux troupes, est ici une figure de J£sus-Christ, chef des cjeux peuples qui ont compose l'Egiise, les Juifs et les paiens. Sa lutte contre l'ange signifie la lutte de Jesus-Christ dans son Digitized by Google

88 GENESE. 29. Jacob lui fit cette question : Apprends - moi ton nom. Pourquoi, repondit-il , me demandes-tu mon nom? et sur le lieu meme il le bdnit. 30. Jacob nomma cet endroit Vision de Dim; Gar, dit-il , j'ai vu Dieu face k face, et la vie m'a && conserved. 31. La vision de Dieu s'etant dvanouie, le soleil (1) se leva sur lui, et Jacob boitait de la cuisse. 32. A cause de cela les fils d'Israel, aujourd'hui encore, ne niangent point le nerf du gras de la cuisse qui fut engourdi , parce que le gras de la cuisse de Jacob fut louche* et que le nerf s'engourdit. CHAPITRE XXXIII i. Bient6t Jacob ayant leve* les yeux, vit son frere Esau arriver avec quatre cents hommes, et Jacob rangea separtfcnent les enfants , autour de Lia , de Rachel et des deux servantes. 2. II mit en avant les deux servantes et leurs fils, puis par derriere Lia et ses enfants, et enfin Rachel avec Joseph. 3. Lui-m£me s'avan^a devant eux tous, et se prosterna sept fois jusqu'aterre avant d'arriver a Esau. 4. Celui-ci accourut a sa rencontre, Tembrassa, lui jeta ses bras autour du cou, et le baisa, et ils pleurerent tous les deux. 5. Or, Esau ayant levd les yeux, vit les femmes et les enfants, et il dit : Quoi! sont-ils a toi? Jacob re'pondit: humanity contre la justice divine, lutte dans laquelle J6sus a 6t6 le plus fort, et nous a obtenu les benedictions celestes. Le nerf de la cuisse qui reste blessS signifie qu'apres le combat de la Redemption , la partie du corps mystique de J6sus-Christ, celle qui precisement lui avait transmis son sang [femur), la Synagogue lui devint infidele, et rendit, pour ainsi dire, le corps boiteux. Les visions et les miracles de la sainte Ecriture renferment presque toujours des symboles de l'avenir. Ainsi l'enseignent les Pereg. (1) Ge lever du soleil qui suit le combat est lui-meme un symbole de tout cet avenir plein de lumi&re et de grace qui suivit la Redemption.
Digitized by Google

chapitre xxxm. 89 Ge sont les enfants dont Dieu, dans sa rais^ricorde, a gratify ton serviteur. 6. Les servantes et leurs enfants s'approcherent aussi , et ils se prosternerent. 7. Et Lia s'approcha avec ses enfants , et ils se prosternerent; Rachel enfin s'approcha avec Joseph, et ils se prosternerent. 8. Or, Esau dit : Quoi! les troupeaux que j'ai rencontres sont- ils aussi a toi? Jacob rdpondit : Je les ai envois pour que ton serviteur trouve gr&ce devant toi, seigneur. 9. Etson frere dit : J'ai de grandes possessions, frere, garde tes biens pour toi. 1 0. Si j'ai trouve* gr&ce devant toi, reprit Jacob, accepte mes presents, car j'ai vu ta face comme on verrait la face de Dieu; tu me feras ce plaisir: 1 i . Prends done les presents que je t'ai apportes, parce que le Seigneur dans sa mis^ricorde m'en a gratifte, et que tout cela est h. moi. Et il usa de contrainte, et son frere accepta. 12. Or, Esau dit : Partons, et marchons droit devant nous. ♦ 13. Jacob lui repondit : Mon seigneur sait que les enfants sont d&icats, que des brebis et des vaches pleines m'accompagnent; si done je les presse un seul jour, tout mon b£tail mourra. 14. Que mon seigneur precede son serviteur, et de mon cdte* je me h&terai en chemin , selon les forces de ce qui marche devant moi , et selon le pas des enfants , jusqu'k ce que j'aie rejoint mon seigneur en S&r. 15. Et son frere reprit : Je laisserai avec toi une partie des gens qui m'accompagnent. II repondit : Pourquoi cela? ii me suftit d'avoir trouvd gr&ce devant toi, seigneur. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.41% accurate

 16. Et ce jour-la m£me Esau reprit, pour retoumer a S&r, le chemin par lequel il etait venu. 17. De son cdtd Jacob s'en alia dresser ses tentes; il dleva la pour lui des tentes, et pour ses troupeaux des abris; c'est pourquoi il nomma ce lieu les Tabernacles. 18. De la, Jacob passa a Salem, ville des Secimes qui est en la terre de Chanaan, oil il etait rental en revenant de la Mesopotamie Syrienne, et il campa en face de la - ville. 10. II acheta d'Emmor* p&re de Sichem, au prix de cent agneaux, la portion du champ ou il avait dress<3 ges tenles. 20. II y eleva un autel, et il invoqua le Dieu d' Israel* CHAPITRE XXXIV 1. Or, Diija, fille de Lia et de Jacob, sortit pOur voir les filles du voisinage. 2. Et Sichem, fils d'Emmdr, Evderi, chef de cette terre, la vit, et l'ayant prise, il dormit avec elle et la deshonora. 3. II s'attacha de toute son ame a Dina, fille de Jacob; il aima la jeune fille, et lui parla selon sa pensde. 4. Sichem parla aussi k son pere Emmor, disant : Donne-moi pour femme cette jeune fille. 5. Jacob apprit que le fils d'Emmor avait d£shonor£ Dina, sa fille. Ses fils etaient alors dans la plaine avec ses grands troupeaux, et Jacob garda le silence jusqu'a ce qu'ils fussent revenus. 6. Cependanti Emmori pere de Sichem, sortit et vint trouver Jacob afin de lui parler. 7. Et les fils de Jacob revinrent des champs; lorsqu'ils eurent tout appris, les hommes furent saisis de douleur; leur affliction fut grande, parce que Sichem Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.10% accurate

CHAP1TRB XXXIV. 91 avait porte" la borate en Israel, en dormant avec la fllle de Jacob. Et ils dirent: II n'en sera pas ainsi. 8. Emnior; de son c6t£, leur parla en ces termes: Sichem, mon fils, a prendre en son coeur votre fille ; donnez-la-lui done pour fernme. 9. Contractez des mariages ayec nous, donnez-nous vos filles, prenez nos filles pour vos fils, 10. Et babitez parmi nous; void devant vous une vaste terre; habitez-la, parcourez-la, et possddez-en votre part. 44. Sichem, lui aussi, dit au pere de Dina et ^ ses freres : Puisse^-je trouver gr&ce devant vous , puissiez-vous me dire : Nous te la donnerons. 42. Elevez sa dot a une somme immense, et je donnerai ce que vous direz ; donnez-moi pour femme cette jeune fille. 43. Et les fils de Jacob re'pondirent a Sichem et a son pere Emmor avec artifice (1); ils leur parlerent ainsi parce qu'ils avaient d£sbonore" leur soeur Dina. 44. Simeon et Ldvi, freres de Dina, leur dirent: Nous ne pouvons pas accomplir ce que vous demandez, ni donner notre soeur a un horame des vdtres qui n'est pas circoncis : car e'est pour nous un opprobre. 4 5. A cette seule condition nous ne ferons qu'un atec vous et nous demeureroiis parmi vous : devenez comme nous, et que chez vous tout male soit circoncis. 46. Nous vous donnerons alors nos filles, et nous prendrons nos femmes parmi vos filles; nous demeurerons parmi vous, et nous serons comme une seule race. (1) Cette fraude, qui excita toute l'indignation de Jacob, fut tres-coupable. Simeon et Levi prirent un pretexte religieux pour accomplir leur vengeance. Leur punition predite ci-dessous (xlix, 7) fut telle : Levi s'efl'aga avec l'ancienne loi ; quant a Simeon, il n'eut jamais qu'une faible part de territoire , et se vit contraint de s'etendre dans le desert. Digitized by Google

92 GENESE. 17. Mais, si vous refusez de vous circoncire, nous reprendrons notre fille et nous nous dloignerons. 18. Ges paroles furent agr

The text on this page is estimated to be only 29.25% accurate

CHAP1TRE XXXV. 93 et ils pillerent la ville dans laquelle leur sceur Dina avait ete deshonorde. 28. Ils s'emparerent des brebis, et des boeufs, et des anes, tant dans la ville qu'aux champs. 29. Ils prirent ensuite tous les corps vivants et tous les v&ements, firent captives les femmes, et pillfcrent tout ce qu'il y avait dans la ville et dans les habitations. ' 30. Mais Jacob dit a Simdon et k Ldvi : Vous m'avez rendu odieux, je vais etre en abomination a tous les habitants de la contrde, aux Gbanan&ns et aux Phdr£z£ens. Et comme je suis le moindre en nombre, ils se rduniront contre moi et me massacreront; je serai an&nti moi et ma maison. 31. Mais ils lui r£pondirent : Fallait-il done qu'ils abusassent de notre sceur comme d'une prostitute? CHAPITRE XXXV 1. Dieu dit ensuite a Jacob : Leve-toi, pars pour Bethel, &ablis la ta demeure, et &eve en ce lieu un autel au Dieu qui t'y est apparu, lorsque tu fuyais Esau ton frere. 2. Jacob alors dit aux siens et a tous ceux qui etaient avec lui : Faites disparaitre du milieu de vous les dieux etrangers qui s'y trouvent; purifiez-vous et changez de v&enients. 3. Puis, levons-nous, allons a B&hel; nous y batirons un autel au Dieu qui m'a exauc£ en un jour d' affliction, a celui qui fut avec moi, et qui m'a sauv£ dans la voie oil je marchais. 4. Ils donnerent done a Jacob les dieux etrangers qui etaient entre leurs mains, ainsi que les pendants d'oreilles (1). Jacob les enfouit sous le terdbinthe des S3cimes, et on ne les a jamais retrouves jusqu'a ce jour. (1) C'ttait l'usage de porter de petite* idoles en forme de pendants d'oreilles. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.78% accurate

94 GEMfcSE. 5. Israel decampa de la terre des S^cimes, et une terreur causee par Dieu tomba sur toutes les villes des alentours, en sorle que les tils de Jacob ne furent point poursuivis. 6. J£t Jacob ainsi que tout le peuple qui &ait dvec lui arriverent a Luza, la m£me que Bdthel, en la terre de Chanaan. 7. II y b&tit un autel, et il donna k ce lieu le nom de Btthel, parce que c'est la que le Seigneur lui dtait apparu, quand il fuyail Esau son frere. 8. Gependant Deborra, la nourrice de Rachel, moarut, et elle fut ensevelie sous un ch&ne au-dessous de Bethel , et Jacob nomma l'arbre Chine de deuil. 9. Or, Dieu apparut encore k Jacob en Luza, a son retour de la Mesopotamie Syrienne, et Dieu le Wnit, 10. Et lui dit: Tu ne t'appelleras plus Jacob, mais ton nom sera Israel. Et il s'appela Isrelel. i i . Dieu lui dit : Je suis ton Dieu : crois et multiplie ; des nations et des reunions de nations proviendrpnt dp toi , et des rois sortiront de tes reins. 12. La terre quej'ai donnee a Abraham et a Isaac, je te la donne; elle sera a toi , et apres toi je donnerai cette terre k ta race. 13. Apres quoi, Dieu s'&oigna de lui et du lieu ou il avait parte. 14. Aussi tot, Jacob , au lieu meme oil Dieu lui avait parte, dressa une colonne de pierre sur laquelle il r&pandit des libations et versa de l'huile. 15. Et il nomma Btthel le lieu oil Dieu lui avait parte. 16. Ensuite ayant decampe de Bethel, Jacob dressa ses tentes au dela de la tour de Gader. Gomme il approchait de Habrath pour arriver en Ephratha, Rachel enfanta, et elle souffrit beaiicoup dahs l'enfantement. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.65% accurate

CHAPITRE XXXV. 95 17. II advinf , pendant qu'elle enfantait ainsi pdniblement, que la sage-femme lui dit : Prends courage, c'est un fils. 18. Or, au moment oil son ime allait la quitter, car elle mourut, elle lui donna le non* de Fil$ de ma douleur (Benoni), mais le pere l'appela Benjamin (1). 19. Rachel mourut done et fut ensetelie sur le chemin de Tbippodrome d'Ephratha, aujourd'hui Bethldem. 20. Et Jacob dressa sur son sepulcre une colonne qu'on nomme encore aujourd'hui : Golonne du sepulcre de Rachel. 21. Or, tandis qu'Israel demeurait en cette terre, Ruben s'eloigna et dormit avec Balla, concubine (2) de son pere Jacob. Israel apprit le fait et I'eut en abomination. 22. Or, les fils de Jacob dtaient douze, 23. Fils de Lia : preniier-ne de Jacob, Ruben, puis Simeon, Leri, Jssachar etZabulon ; 24. Fils de Rachel, Joseph et Benjamin; 25. Filsde Balla, servante de Rachel, Dan et Nephthali; 26. Fils de Zelpba, servante de Lia, Gad et Aser: tels sont les fils de Jacob qui lui naquirent en la Mesopotamie Syrienne. 27. Jacob alia ensuite en Mambre, aupr£s d'Isaac son pere , dans la ville de la plaine qui est Hebron , en la terre de Chanaan, oil Abraham et Isaac furent passagers. 28. Bientdt les jours que vdcut Isaac fpnnerent cent quatre-vingts ans. 29. Isaac mourut, et il se rdunit a son peuple, agd et plein de jours; ses ills Esau et Jacob l'ensevelirent* (i) Fils de la droite. (*) Voir la note ci-dessus, xit, 6. Digitized by Google

96 GENfcSE. CHAP1TRE XXXVI 1. Voici les generations d'Esau, le meme qu'Edom. 2. Esau prit ses femmes parmi les filles des Chanan£ens : Ada (1) fille d'Elom, Hette'en, etOlibema, fille d'Ana, fils de Sebegon, Eveen; 3. Et Basemath, fille d'Ismael, soeur de Nabdoth. 4. Ada lui enfanta Eliphaz, et Basemath, Raguel. 5. Olibema enfanta Jdhul, Jeglon et €016*; tels sont les fils d'Esau qui lui naquirent en la terre de Chanaan. 6. Ensuite Esau prit ses femmes, ses fils, toutes les personnes de sa maison, et tout ce qui lui appartenait, et tous ses besliaux, et tout ce qu'il avait acquis, et tout ce qu'il s'etait approprie' en la terre de Chanaan. Et Esau sortit de la terre de Chanaan , s'dloignant de la face de son frere Jacob. 7. Car, leur avoir e'tait trop considerable pour qu'ils demeurassent ensemble, et la terre de leur parcours ne pouvait pas les recevoir tous deux, a cause de la multitude de leurs possessions. 8. Esau habita done en la montagne de Seir; 9. Voici les generations d'Esau, le meme qu'Edom, pere des Edomites, en la montagne de Seir. * 10. Et voici les noms des fils d'Esau : Eliphaz, fils d'Ada, femme d'Esau, et Raguel, fils de Basemath, femme d'Esau. 11. Eliphaz eut pour fils : Theman, Omar, Sophar, Gatham et Cenez. 12. Thamna fut la concubine d'Eliphaz, fils d'Esau, et elle lui enfanta Amalec : tels sont les fils d'Ada, femme d'Esau. 13. Et voici les fils de Raguel : Nacholh, Zare, Some*, Moze : tels sont les fils de Basemath , femme d'Esau. (1) Elles avaient, comme lui, deux noms. (Voyez xxvi, 34.)
Digitized by Google

CHAPITfcK XXXVI. 97 14. Et voici les fils d'Olibama, fille d'Ana, flls de Sebegon, femme d'Esau : Jehu, Jeglon et Cor£. 4 5. Voici les chefs fils d'Esau : fils d'Eliphaz, premier n£ d'Esau, le chef Thdman, le chef Omar, le chef Sophar, lechefCenez; 16. Le chef Cord, le chef Gatham, le chef Amalec; ces chefs sont n& d'Eliphaz en la terre d'Idum£e; ce sont les fils d'Ada, femme d'Esau. 17. Et voici les fils de Raguel, fils d'Esau : le chef Nachoth, le chef Zard, le chef Som£, le chef Moz£; ces chefs sont nds de Raguel en la terre d'Edom; ce sont les fils de Basemath , femme d'Esau. 18. Et voici les fils d'Olibema, femme d'Esau: le chef J6hu , le chef Jeglon , le chef Cord ; ces chefs sont nes d'Olibema, femme d'Esau. 19. Tels sont les chefs n& d'Esau; on les appelle aussi fils d'Edom. 20. Voici les fils de S&r, Horrcen, habitant la contree : Lotan, Sobal, Slblgon, Ana, 21 . Dison , Asar et Rison ; ces chefs des Horr£ens sont n& du fils Seir, en la terre d'Edom. 22. Et les fils de Lotan furent Horri et Heman; Thamna fut soeur de Lotan. 23. Voici les fils de Sobal : Golam, Manachath, fibal , Sophar et Omar. 24. Voici les fils de Sdbdgon : Aia et Ana; c'est cet Ana qui trouva Jamin dans le desert , comme il paissait les bgtes de somme de son pere. 25. Voici les enfants d'Ana: Dison et Olibema, fille d'Ana. 26. Et voici les fils de Dison : Amada, Asban, Ithran et Harran. 27. Voici les fils d'Asar : Balaam, Zucam et Jucam. 28. Voici les fils de Rison : Hus et Aran. 3* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.74% accurate

98 GEHBSE. 29. Et voici les chefs des Horreens : le chef Lotan, le chef Sobal , le chef Sebegon , le chef Ana , 30. Le chef Dison, le chef Asar, le chef Rison: tels sont les chefs des Horreens en lettrs commandements, dans la terre d'Edom, 31. Et voici les rois qui ont re'gne en Edoni, avant qu'un roi regnat en Israel : 32. En Edom rdgna Balac, fils de Bdor; le nom de sa ville est Dennaba. 33. Balac mourut, et a sa place rdgna Jobab (1), fils de Zara de Bosra. 34. Jobab mourut, et a sa place regna Asom, de la terre de Tubman. 35. Asom mourut, etasa place regna Adad, fils de Barad, qui battit Madian dans la plaine de Moab; le nom de sa ville est Getha'im. 36. Adad mourut, et a sa place re*gna Samada de Massecca. 37. Samada mourut, et a sa place rtgna Saul de Roqboth, celle qui est aupres du fleuve. 38. Saul mourut, et a sa place r£gna Ballanan, fils d'Achobor. 39. Ballanan mourut, et a sa place regoa Arad, fils de Barad ; le nom de sa ville est Phogor, et il eut pour femme Mdectabel, fille de Matraith, fils de Mezaab. 40. Voici les noms des chefs nes d'Esau, en leurs tribus, leurs villes, leurs contrees, leurs nations: le chef Tbamna , le chef Gola , le chef Jether , 41. Le chef Olibema, le chef Ela, le chef Phinon, 42. Le chef Cenez, le chef Thdman, le chef Mazar* 43. Le chef Magdiei, le chef Zapho'in : tels furent les chefs d'Edom, lorsqu'ils demeurerent en la terre qu'ils avaient acquise; et leur pere fut Esau ou Edoni, (*) Voyez/o6,XLn,46. Digitized by Google

CHAPITRE XXXVII. 99 CHAPITRE XXXYII i . Cependant , Jacob demeurait dans la terre oil son pere avait £te* passager, la terre de Chanaan. 2. Voici les generations de Jacob (1). Joseph avait dixsept ans , et il paissait , avec ses freres , les brebis de son pere; il etait le plus jeune, et il paissait les brebis avec les fils de Balla, et avec les fits de Zelpha, femmes de son pere ; et ils porterent contre Joseph a leur pere une m£chante accusation (2). 3. Jacob aimait Joseph plus qu'aucun de ses fils, parce qu'il etait le fils de'sa vieillesse; et il lui fit faire une tunique bigarree. 4. Ses freres, ayant vu que son pere l'aimait plus qu'aucun de ses fils, le ha'irent; et ils ne pouvaient plus lui dire une seule parole de paix. 5. Or, Joseph, ayant eu un songe, le rapporta a ses freres. 6. II leur dit : ficoutez le songe que j'ai eu. 7. II me semblait que voiis faisiezdes gerbes ail milieu du champ : ma gerbe se tenait debout et restait droite, et vos gerbes entourant la mienne se prosternaient devant elle. 8. Ses freres lui dirent: Est-ce que tu dois etre roi et re*gner sur nous, ou nous dominer comme un seigneur? Et ils le haissaient plus encore , a cause de ses songes et a cause de son re'cit. 9. II eut plus tard un autre songe qu'il raconta a son pere et a ses freres , disant : J'ai encore eu un songe ; le voici : c'e*tait comme le soleil, et la lune, et onze £toiles qui m'adoraient. (1) Ici commence ce qui les concerne. (fc) Vulgate Ml acctisa alors ses freres, devant son pere, d'un crime 6norme.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.80% accurate

1 00 GENESE. 10. Son pere le reprimanda, et lui dit : Qu'est-ce que ce songe que tu as eu ? Est-ce done que moi , et ta mere , et tes frferes, nous en viendrons a t'adorer sur la terre? 1 1 . Ainsi ses freres le jalousaient ; quant au pere, il m£ditait sur ces choses. 12. Sur ces entrefaites, ses 'freres partirent pour paltre en Sichem les brebis de leur pere ; 13. Et Israel dit a Joseph : Tes freres ne paissent-ils pas en Sichem? Viens, que je t'envoie aupres d'eux; et il dit : Me voici. 14. Jacob lui dit: Vas-y; vois si tes freres se portent bien, ainsi que les brebis, et rappOrte-le moi. Joseph &ant done parti de la vallde d'Hdbron pour aller en Sichem , 15. Un homme le rencontra errant dans la campagne, et 1'homme Finterrogea, disant : Que cherches-tu? 16. Ilrdpondit: Je cherche mes fr&res ; dis-moi oil ils paissent. 17. L' homme reprit: Ils ont quittd leur paturage, car je les ai entendus se dire : Allons en Dothain. Joseph alia aussitdt oil &aient ses freres, et il les trouva en Dothain. 18. Dfcs qu'ils Taper$urent de loin, bien avant qu'il les eut abordds, ils pens&rent mdchamment a le faire mourir; 19. Et ils se dirent entre eux: Yoila le songeur qui vient. 20. Maintenant done allons, tuons-le, et jetons-le dans une des titer nes; puis nous dirons : Une b&e fauve Ta mangg ; nous verrons alors ce qu'il adviendra de ses songes. 21. Ce qu'ayant entendu Ruben, il r&olut de l'arracher de leurs mains, et il dit : Non, ne lui donnons pas le coup de la mort. Digitized by Google

CHAP1TRE XXXVII. 404 22. Ruben, qui voulait l'arracher de leurs mains et le rendre a son pere, leur dit : Ne versez pas de sang; jetezle dans une des citernes du ddsert, mais ne portez pas les mains sur lui. 23. Lors done que Joseph arriva prfcs de ses freres, ils le d^pouillfcrent de la tunique bigarrle dont il £tait v&u. 24. Et, Fayant pris, ils le jeterent dans la citerne, qui alors se trouvait vide; il n'y avait pas une goutte d'eau. 25. lis s'assirentensuite pour manger du pain, et, ayant lev£ les yeux , ils virent des voyageurs ismadlites arrivant de Galaad avec leurs chamelles charges de parfums, de gomme et de myrrhe qu'ils allaient vendre en figypte. 26. Alors, Juda dit a ses freres : Que nous reviendra-t-il d'avoir fait pe'rir notre frfcre, et de cacher son sang? 27. Yendons-le plut6t a ces Ismae'lites et ne portons pas les mains sur lui, car il est notre frfcre et notre chair. Ses freres y consentirent. 28. Comme les marchands madianites approchaient , ils tirerent Joseph de la citerne, le mirent sur pied, et le vendirent aux Ismaelites vingt drachmes d'or; et les hommes emmenerent Joseph en Egypte. 29. Cependant, Ruben (1) 3tait revenu vers la citerne, et n'y voyant point Joseph, il de'ehira ses v&tements. 30. Puis se tournant vers ses freres, il leur dit : L'enfant n'est plus la ; et moi, oil d£sormais irai-je? 31. Ils prirent la tunique de Joseph, dgorgerent un chevreau pris parmi les chfevres, souillerent de sang la tunique bigarr^e, 32. Et la renvoyerent a leur pere; ceux qui la por0) Ruben s'6tait eloign^ apres Taction decrite verset 23. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.74% accurate

i 02 GEN&E. taient lui dirent : Nous avons trouve cette tunique , vois si ce n'est pas la tunique de ton fils. 33. II la reconnut aussitot, et dit : C'est la tunique de mon fils; une bete.fauve l'a mange, une bete fauve a rati Joseph. 34. Et Jacob dechira ses vetements ; il ceignit ses reins d'un cilice, et il pleura son fils bien des jours. 35. En vain ses fils se rdunirent-ils avec ses filles, et vinrent-ils tous pour le consoler; il ne voulut point etrq console, disant : Je descendrai pies de mon fils au sein de la terre en pleurant. Et le pere de Joseph le pleura. 36. Quant aux Madianites, ils vendirent Joseph en Egypte* a Putiphar, eunuque du Pharaon, chef de ses cuisines (1).' CHAPITHE XXXVIII i . En ce temps-la, il adrint que Juda se se'para de ses freres, et s'en alia chez un Odollamite, dont le nom etait Hiras. 2. Juda vit la une fille de Chananeen dont lenom &ait Sud; il la prit, et il s'pprocba d'elle. 3. Celle-ci ayantcongu, enfantaun fils qu'elle nomtna Her. 4. Puis, ayant con§u de nouveau, elle erifanta un fils qu'elle nomma Onan. 5. Elle enfanta encore un fils qu'elle appela Sdla; or, elle habitait Chasbi lorsqu'elle les enfanta. 6. Juda prit pour Her, son premier-nd, une femme dont le nom etait Thamar. 7. Her, premier -nd de Juda, fut mdchant devant le Seigneur, et Dieu le fit perir. 8. Juda dit alors a Onan : Approche-toi de la femme de ton frere, Spouse-la, et releve la race de ton frfcre. (1) Maltre-queux, grand officierde la couronne. Vulgate: General do ses troupes. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.80% accurate

CHAPITRE XXXV1I1. 103 9. Mais Onan, sachant que les enfants ne seraiept point pour lui, Jorsqu'il s'approchait de la femme de son frere, repandait la sentence a terre , afin de ne poipt donner de race a son frere. 10. Et il parut mec^ant devant Dieu pour avoir fait cela, et Djeu fit mourir celui-14 aussi (1). 1 1 . Juda dit alors a Thamar, sa bru : Reste veuve dans la maison de ton pere jusqu'a ce que mop ills Seia soit grand. Mais il se disait en lui-nieme : Prenons garde que celui-la aussi ne meure comme ses freres. Et Tbamar, e*tant partie, denieura en la maison de son pere. 12. Les jours s'ecoulerept, et Sue, femme de Juda, mourut; apres que Juda se fut console, il s'en alia avec Hiras, son p&tre Odollapaite, ep Thanina, vers ceux qui tondaient ses brebis. 13. Et des gens vinrent a Thamar, sa bru, dis^nt : Void que ton beau-pere monte en Thamna pour tqndre ses brebis. 14. Alors, elle quitta ses vetements de veuve, et mit son large voile; elle se fit belle, et elle s'assit tfevant la porte d'Enan qui est sur le chemin de Thamqa, car elle voyait que Sela avait grandi et que Juda ne la lui faisait point prendre pour femme. 15. Juda 1'ayapt vue, la prit pour une prostitute, car elle avait voile sa figure , et il pe la reconnut pas. 16. II quitta le chemin pour aUer a elle , etil lui dit: Laisse-moi m'approcher de tpi ; car il ne savait pas que c'etait sa bru; elle lui djt : Que me donneras-tu si tu t'approches de moi ? 17. Je t'enverrai, re*ppndit-il, un cnevreau de mon troupeau de chevres; elle repartit ; Tu me donperas des gag^s jusqu'a ce que tu me l'aies envpye. {\) Exemple memorable de la severity avec laquelle Dieu traite un crime devenu Tune des grandes plaies de la societe mqderne. Digitized by Google

104 GENESE. 18. Et il reprit : Quel gage te donnerai-je? Ton anneau, dit-elle, ton petit collier, et la baguette que tu as a la main. II les lui donna done; il s'approcha d'elle, et elle con$ut de lui. 19. Puis, s'etant lev£e, elle partita dta et replia son large voile, et elle remit ses vfctements de veuve. 20. De son cdt£, Juda donna le chevreau a son patre d'Odollam, pour qu'il retirat ses gages des mains de la femme; mais celui-ci ne put la trouver. 21 . II interrogea les hommes du lieu : Oil est la prostitute qui s'est assise a Enan sur le chemin? lis lui dirent qu'il n'y avait pas de prostitute dans le pays. 22. Et il retourna prfcs de Juda : Je n'ai trouvd personne, dit-il, et les hommes du lieu affirment qu'il n'y a point cbez eux de prostitute. 23. Et Juda dit : Qu'elle retienne les gages , mais que Ton se garde de nous faire des reproches : car j'ai envoyg le chevreau, et tu n'as point trouvd la personne. 24. Or, iladvint, trois mois apres, que des gens allerent trouver Juda, disant : Thamar, ta bru, s'est prostitute, et elle a con$u de sa prostitution; et Juda dit : Qu'on l'amene et qu'elle soit brulde. 25. Comme on l'emmenait, elle envoya a son beaupere , disant : (Test de l'homme a qui ces choses appartiennent que j'ai congu; et elle ajouta : Reconnais a qui sont l'anneau, le petit collier et la baguette. 26. Et Juda les reconnut, et il dit : Thamar est plus juste que moi, car je ne l'ai point donnde a Sdla mon fils. Mais il ne la connut plus de nouveau. 27. Or, il advint, lorsqu'elle allait enfanter, que deux jumeaux etaient dans ses entrailles. 28. Et pendant qu'elle enfantait , Tun pr&enta d'abord une main a laquelle la sage-femnie atlacha de l'ecarlate, disant : Gelui-ci sortira le premier. Digitized by Google

CHAPITRE XXXIX. 105 29. Des qu'il eut retird sa main, soudain son frere sortit, et la sage-femme dit : Pourquoi est-ce toi qui as rompu la cldture? et elle lui donna le nom de Phares (i). 30. Apres cela l'autre frfcre sortit, ayant encore au bras l'&arlate, et elle le nomma Zara. CHAPITRE XXXIX 1. Cependant, Joseph fut conduit en figypte, et Putiphar, eunuque du Pharaon, Egyptien, chef des cuisines, l'acheta des Ismadlites qui l'avaient amend. 2. Or, le Seigneur dtait avec Joseph; c'dtait un homme a qui tout rdussissait, et il demeura dans la maison aupres de son maitre dgyptien. 3. Son maitre savait que le Seigneur etait avec lui, et que, quoi qu'il entreprit, le Seigneur mettrait en ses mains le succes. 4. Joseph trouva done grace devant son maitre, et il lui &ait agreable, et son maitre l'dtablit chef de sa maison; il lui confia tout ce qui lui appartenait, et il n'en disposa plus que par les mains de Joseph. 5. Or, lorsqu'il l'eut dtabli chef de sa maison, et lui eut confid tout ce qui lui appartenait, le Seigneur bdnit la maison de l'Egyptien a cause de Joseph , et la benddiction du Seigneur fut sur tout ce qu'il possddait , en sa maison et a ses champs. 6. II confia done a Joseph et remit en ses mains tout ce qui lui appartenait, et il ne sut rien par lui-menie, hormis le pain qu'il mangeait. Joseph etait beau de visage, et plein de grace. 7. Or, apres tout cela il arriva que la femme de Putipharjeta les yeux sur Joseph, et lui dit : Dors avec moi. 8. Mais lui ne voulut point, et il dit a la femme de son (4) Division. Digitized by Google

106 GENESE. maitre : Mon seigneur ne connait rien dans sa raaison , a cause de sa confiance en moi; il a remis en mes mains tout ce qu'il possede. 9. Rien dans cette maison n'est au-dessus de mon pouvoir : il ne s'est rien reserve hormis toi , parce que tu es sa femme ; comment done ferai-je cette mechante action , et me rendrai-je a ce point coupable devant Dieu? 4 0. Et quand tous les jours elle parlait a Joseph, il refusait toujours de dormir avec elle, et de s'unir a elle. 11. Or, un jour il advint que Joseph entra dans la maison au sujet de ses travaux, et nul de ceux de la maison ne se trouvait a l'intdrieur. 12. Et elle le tira par son manteau, disant : Dors avec moi ; mais lui, laissant le manteau dans ses mains, il s'echappa, et sortit. 13. Lorsqu'elle vit qu'il lui avait laissd son manteau dans les mains, qu'il s'dtait echappe, et dtait sorti , 1 4 . Elle appela tous ceux de sa maison , et dit : Voyez, Putiphar nous a amene un serviteur h^breu pour nous outrager; il est entrd ici#disant : Dors avec moi, et j'ai jete de grands cris. 15. Mais lorsqu'il a entendu que j'clevais la voix et que je criais, il a laisse* chez moi son manteau, s'est dchappe', et est sorti. 16. Elle retint done le manteau pres d'elle jiisqti'a ce que le maitre revint en sa maison. 17. Elle lui fit le meme recit, disant : II est venu pres de moi ce serviteur hdbreu que tu as introduit chez nous, pour m' outrager, et il m'a dit : Je dormirai avec toi; 18. Et lorsqu'il a entendu que j'elevais la voix et que je criais, ila laissd chez moi son manteau, s'est exhappe et est sorti. 19. A peine le maitre eut-il entendu les paroles de sa Digitized by Google

CHAPITRE XL. 107 femroe , lui affirmant que son serviteur l'avait ainsi traitee , qu'il fut transports de colere. 20. Jl prjt Joseph et il le jeta en prison, au mgme lieu oil etaient renfermes les prisonniers du roi. 21 . Et le Seigneur etait avec Joseph; il rSpandit sur lui sa misericorde , il lui fit trouver grace devant le gardien des prisonniers. 22. Le geolier en chei confia meme a Joseph la prison avec tous ceux qu'on y avait amenes; et tout ce qui se faisait la, c'Stait par Joseph. 23. Le gardien en chef de la prison ne voyait plus rien par lui-meme ; car tout etait entre les mains de Joseph , parce que le Seigneur dtait avec lui, et que dans tout ce qu'il entreprenait le Seigneur mettait le succes en ses mains. CHAPITRE XL 1 . A la suite de ces tenements, il arriva que le grand echanson du roi d'Egypte et le grand panetier se rendirent coupables envers leur seigneur le roi d'Egypte. 2. Et le Pharaon fut transports de colere contre ses deux eunuques : le grand echanson et le grand panetier. 3. 11 les fit jeter en prison, au lieu meme oil avait Ste conduit Joseph. 4. Et le geolier les confia a Joseph qui prit soin d'eux; ils furent bien des jours dans la prison. 5. Apres quoi, tous les deux en la meme nuit eurent un songe; cette vision en songe du grand echanson et du grand panetier du roi d'Egypte dans la prison elait telle qu'on va dire : 6. Joseph etant entre pres d'eux le matin, les vit tout troubles. 7. II iriterrogea les eunuques du Pharaon (Jui etaient Digitized by Google

 en prison avec lui, au pouvoir de son mattre, disant: Pourquoi vos visages sont-ils attristds aujourd'hui? 8. lis rdpondirent : Nous avons eu chacun un songe, et il n'y a personne icipour les interpreter. Joseph leur dit: N'est-ce pas a Dieu qu'il appartient (i) de les expliquer? Racontez-les-moi done. 9. Le grand echanson raconta done a Joseph le songe qu'il avait eu , et il dit : Pendant mon sommeil, une vigne etait devant moi, 10. Elle avait trois souches, et elle dtait en fleur (2) , projetant des bourgeons , et meme des grappes de raisin mtir. 1 1 . Comme j'avais en ma main la coupe du Pharaon, je pris une grappe et je la pressai dans la coupe que je remis en la main du Pharaon. 12. Void, lui dit Joseph, F interpretation de ton songe: Les trois souches sont trois jours ; 13. Encore trois jours, et le Pharaon se souviendra de tes services; il te r&ablira dans ta charge de grand echanson , et tu mettras la coupe en la main du Pharaon, comme autrefois quand tu lui versais a boire. 14. Mais souviens-toi de moi, au nom de toi-meme, lorsque tu seras heureux ; use enversmoi de misdricorde, parle en ma faveur au Pharaon , afin qu'il me tire de cette forteresse : 15. Car e'est par un larcin que j'ai dte enlevd de la terre des Hebreux, puis, en ce pays j'ai dtd jetd en prison, sans avoir rien fait. 16. Le grand panetier, voyant qu'il avait si bien interprets, dit a son tour a Joseph : Moi aussi j'ai eu un songe : il me semblait porter sur ma t6te trois corbeilles de grain. (1) Vulgate : De donner 1' interpretation. (2) Dans les pays tres-chauds, la vigne porte en meme temps des fleurs et des fruits. Digitized by Google

CBAMTftE XLl. 109 17. La corbeille la plus elevee conlenait toutes les especes de gateaux dont mange le Pharaon ; et les oiseaux du ciel aussi mangeaient dans la corbeille la plus haule qui etait sur ma tete. 18. Et Joseph, repondant, lui dit : Voici ton interpretation : les trois corbeilles sont trois jours; 19. Encore troisjours, et le Pharaon separera ta tete de ton corps; il te suspendra a une croix, et les oiseaux du ciel mangeront de tes chairs. 20. Le troisieme jour vint, jour de la naissance du Pharaon, et il fit un festin a tous ses serviteurs. Mais, du milieu d'eux, il se souvint de 1* office du grand echanson et de T office du grand panetier. 21. II retablit le grand ^chanson en son office, et celui-ci mit la coupe dans les mains du Pharaon. 22. Quant au grand panetier, il fut suspendu a une croix, selon ce que leur avait dit Joseph. 23. Cependant, le grand echanson ne se souvint point de Joseph, et le laissa en oubli. CHAPITRE XLI L.Deux ans apres, le Pharaon eut un songe : il lui sembla se tenir pres du fleuve. 2. II crut voir en sortir sept vaches extremement belles et grasses en leur chair, qui se mirent a paitre dans la prairie. 3. Apres celles-la, il *sortit du fleuve sept autres vaches , laides et maigres, qui se mirent a paitre a cote des autres sur la rive. 4. Mais les sept vaches laides et maigres devorerent les sept autres belles et grasses, et le Pharaon s'eveilla. 5. 11 eut ensuite un second songe: c'etaient sept epis sortant d'une meme tige, beaux et choisis. I. — 4 Digitized by Google

{10 GENESE. 6. Et apres ceux-l& pousserent sept epis maigres et amincis par le vent. 7. Les sept dpis maigres et amincis par le vfent mangerent les epis choisis et pleins. Et \e Pharaon s'dveilla : le songe etait fini. 8. Lorsque le jour parut, son &me fut troublee; il envoy a mander tous les interpretes de TEgypte et tous les sages; il leur raconta ses songes, et il n'y eut la personne pour les expliquer au Pharaon. 9. Alors, le grand echanson parla au Pharaon, disant: Je me souviens aujourd'hui de ma faute. 10. Le Pharaon dtait irrite contre ses serviteurs, et il nous avail mis en prison dans la maison du chef des cuisines , moi et le grand panetier. 1 i . Et nous eumes chacun un songe en lameme nuit; le grand panetier et moi separement, nous eumes chacun un songe. 12. Or, il y avait la, avec nous, un jeune Hebreu, serviteur du chef des cuisines; nous lui dimes nossonges, et il les interpreta. 13. Et, selon son interpretation , il nous advint k moi d'etre rdtabli dans mon office, et atu £rand panetier d'etre suspendu a une croix. 14. L6 Pharaon envoya aussitSt mander Joseph; ses gens Tamenerent, le rasererit, lui passererit une autre robe, et il entra vers le Pharaoh. 15. Et le Pharaon dit a Joseph : j'ai eu un songe, et il n'est ici personne pour l'interpreter ; or, j'ai oui dire qiie des songes t'ayant et^ racohtes, til en avais donne rihterpretaiibn. 16. Joseph repondit au Pharaon : Sans l'aide de Dieu il rie peut etre donnd au Pharaon de reponse salutaire. 17. fet le Pharaon dit & Joseph : En mon sommeil, il hie s&ilbia me tenir sur les bords du fleuve.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.35% accurate

CHAP1TRE XLI. ill 1$. Je crus voir sortir du fleuve sept vaches extr&nement belles et grasses en leur chair, qui se mireiit a paitre dans la prairie. 19. Derriere elles, il sortil du fleuve sept autres vaches j mauvaises, laides et maigres, telles que dans toute l'Egypte je n'en ai jamais vu de plus laides. 20. Et les sept vaches laides et maigres mangerent le? sept premieres, qui e'taient belles et grasses. 21. Gelles-ci entrerent dans leurs entraillldsj et il ne parut point qu'elles eussent 6t6 ainsi absorbe'es dans leur ventre, car r aspect des maigres resta ce qu'il dtait d'abord; et , apres m'&re e'veille , je me rendormis. 22. Ensuite, j'eus dans mon sommeil une nouvelle visiori : il me1 sembla que sept e*pis se levaient sur Une m&me tige , beaux et pleins. 23 . Et sept autres e*pis , niaigres et afflincis par le vettt , pcrussereiit apres ceux-l&. 24; Puis, les sept e*pis maigres et dmiricis pair le vent maflgerent les sept epis beaux et pleins. J'ai pai'le aux inter pretes, et il ne s'est trouve parmi eu* personhe pour me doUner Une explication. 25. Joseph repondit au Pharaon : Le songe du Pharaon est un seul et m£me songe ; Dieu a montrd au Pharaon ce qu'il doit faife. 26. Les sept vaches grasses sont sept anndes, les sept epis pleins sont sept anne'es aussi ; le songe du Pharaon est un seul et mSirie songe. 27. Les sept vaches maigres qui sortent du fleuve apres les premieres, sont sept anndes, et les sept £pis maigres, amincis par le vent , sont sept anndes : il y aura sept anne*es de famine. 28. (Test ce que je viens de dire au Pharaon : Dieu lui a montre" ce qu'il veut faire. Digitized by Google

ilfc GENESE. 29. Pendant sept annees, il y aura grande abondance en toute la terre d'figypte. 30. Ensuite, viendront sept annees de famine, et Ton oubliera 1' abondance qu'il y aura eu en toute Tfigypte ; la famine epuisera toute la terre. 3 4 . Et l'abondance ne laissera pas de traces sur la terre a cause de la famine qui viendra aprfcs elle ; car cette famine sera terrible. 32. Si le songe du Pharaon s'est produit deux fois , c'est pour signifier qu'il est vdritablement la parole de Dieu , et que Dieu est pres de l'accomplir. 33. Maintenant done, cboisis un homme intelligent et sage, et mets-le a la t6te de l'Egypte. 34. Que le Pbaraon agisse : qu'il institue des cbefs de canton en la contrde , et que ces chefs envoient tous les produits de l'Egypte, pendant les sept annees d' abondance. 35. Qu'ainsi l'on rdunisse toutes les denies de ces bonnes anndes qui vont venir, que Ton amoncelle tout le bid sous la main du Pharaon , et que des vivres soient gardds dans les villes. 36. Ces vivres conserves seront pour l'Egypte, pendant les sept amides de famine qui viendront en la contrde, et elle nesera pas consumeepar le fldau. 37. Ce discours fut agrdable au Pharaon eta tous ses serviteurs. * 38. Et le Pharaon dit a tous ses serviteurs: Oil pourrons-nous trouver un pareil homme en qui soit 1* esprit deDieu? 39. 11 dit aussi a Joseph : Puisque Dieu t'a fait voir toutes ces choses, il n'y a pas d' homme plus sage et plus intelligent que toi. 40. Tu seras a la tete de ma maison, mon peuple entier obdira a ta parole, je ne serai au-dessus de toi que par le trdne. Digitized by Google

CHAPITRE XLI. 113 41. Et le Pharaon dit a Joseph : Je te mets aujourd'hui a la t£te de toute la terre d'Egypte. 42. Puis, le Pharaon dtant Fanneau de sa main,le mit a la main de Joseph ; il le revetit d'une robe du lin le plus fin , et lui passa autour du cou un collier d'or. 43. 11 le fit monter sur un char, le second de ses chars, et il fit proclamer par un heraut qu'il Favait mis a la t&e de Ffigypte. 44. Ensuite, il dit a Joseph : Je suis le Pharaon, nul sans ta volontd ne levera la main dans la terre d'Egypte. 45. Le Pharaon changea le nom de Joseph en celui de Psonthomphanech (i), et il lui donna pour femme Aseneth, fille de P&dphres, pretre d'Heliopolis. 46. Joseph avait trente ans, lorsqu'il comparut devant le roi d'Egypte; il s'eloigna du Pharaon, et il parcourut tout le royaume. 47. Pendant les sept ann&s d'abon dance la terre fut couverte de gerbes. 4 8 . II recueillit alors tous les vivres de ces sept anndes , pendant lesquelles il y eut abondance en la terre d'Egypte, et il les pla^a dans les villes : en chaque ville, les vivres des champs d'alentour. 49. Joseph amoncela du bid, innombrable comme le sable de la mer. (\) Vulgale : Le sauveur du monde. Le vertueux Joseph , vendu par ses freres jaloux a des etrangers, mis en prison entre deux malfaiteurs, dont Tun perit et l'autre est sauve; Joseph, tire des tenebres de la prison pour elre place a la tdte de toute l'Egypte et devenir le sauveur des etrangers et de ses freres eux-memes, est une figure prophetique de Jesus-Christ. Fils bien-aime du Pere , lui aussi a ete li vre par la jalousie de ses freres a des etrangers, les Romains. Condamne au supplice entre deux malfaiteurs , il sauve Tun et laisse perir l'autre. Enfin il sort des tenebres de la mort et du tombeau comme d'une prison pour prendre possession de I'empire des ames, nous nourrir tous du froment celeste, et etre le sauveur des Juifs et des Gentils. 0 sagesse de Dieu , qui ne vous reconnaitrait et ne vous adorerait ici ! Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.26% accurate

ii4 GENESE. BO. Cependant, avant que vinssent les sept annees de famine, deux fils naquirent de Joseph et d'Aseneth, fille de Petephr^s, pretre d'Heliopolis. 61 . Joseph donna au premier-ne* le nom de Manasse , parce que, dit-il, Dieu m'a fait oublier toutes mes peine! ettoutes celles de mon pere. 52. II appela le second Ephraim, parce que , dit-il, Dieii m'a grandi dans mon humiliation. 6 3 . fit les sept annees d'abondance qui furent en la terre d-figypte s'ecoulerent. 54 . Et les sept annees de famine commencerent a venir, comme avait dit Joseph. Et la famine regnait sur toute la terre, mais jl y avait du pain dan6 toute l'Egypte. 55. Et toute PEgypteeutfaim; le peuple cria devant le Pbaraon pour avoir du pain. Et le Pharaon dit k tous les Egyptiens : Allez a Joseph, et faites ce qu'il vous dira. 56. La famine etait sur la face de toute la terre; Joseph ouvrit done tous les magasins de bU, et il en vendit h. tous les Egyptiens. 57. De tous les pays on venait en figypte acheter h Joseph; car la famine regnait sur toute la terre* CHAPITRE XLI1 1 . Or, Jacob, ayant vu qu'il y avait vente en figypte, dit h ses fils : D'oii vient votre nonchalance? 2. Je sais (ju'Jl y a du b\6 en figypfe; descenclpz-y et achetez-nous un peu de \A6 > afin que nous vivions et ne inourions pas. 3. Et les dix freres de Joseph aUerent acheter du ble en figypte. 4 . I&ais Jacob n'envoya pas , avec ses freres , Benjamin , le frere de Joseph : Car, dit-il, j'ai peur qu'une maladie ne le prenne en chemin.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.19% accurate

CHAPITRE XLII. i i 5 5. Les fils de Jacob allerent done acheter, en compagnie de ceux qui partaient : car la famine 6tait en la terre de Chanaan. 6. Or, Joseph Itait le chef de la contre'e , et il vendait a tous les peuples de la terre ; les freres de Joseph , e'tant arrives, se prosternerent devant lui, la face contre terre. 7. A la vue de ses freres, Joseph les reconnut; mats il ne se fit point connaitre a eux ; il leur parla meme avec sdverit^ , et il leur dit : D'oit venez-vous? Et ils dirent : De la terre de Chanaan , acheter du ble\ 8. Joseph reconnaissait bien ses freres, mais ils ne le reconnaissaient point. 9. II se souvint alors des songes qu'il avait eus, et il leur dit : Vous &tes des espions ; vous &tes venus e*pier ce qui se fait en la contrde. 10. Et ils dirent : Non, seigneur, tes serviteurs sont venus acheter deB vivres. 11. Nous sommes tous fils d'un seul homme, neus sommes pacifiques, et tes serviteurs ne sont pas des espions. 1 2. Non , reprit-il, vous 6tes venus pour voir ce qui se fait en la contre'e. 13. Et ils dirent : Tes serviteurs dtaienj douze freres en la terre de Chanaan ; le plus jeune est aujourd'bui avec notre pere, et I'autre ne vit plus. 14. Joseph leur dit : C'est bien cela, e'est ce que je vous ai dit : vous etes des espions; 15. C'est par la que vous serez reconnus. Par la gantd du Pharaon ! vous ne sortirez pas d'ici que votre frere le plus jeune n'y soit venu. 16. Envoyei Tun de vous et qu'il amene votre frere; en attendant, vous allezetre retenus jusqu'a ce que vos paroles soient confirmees, et que Ton sache si vous dites Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.58% accurate

116 GENESE, vrai ou non. Si vous avez menti, par la sant6 du Pharaon ! vous etes des espions. 17. Et il les mit en prison trois jours. 18. Le troisieme jour venu , il leur dit : Faites ce que je vais vous dire , et vous vivrez, car je crains Dieu. 19. Si vous etes pacifiques, que Tun de vous reste en prison, et que les autres partent; allez, emportez votre ble, 20. Et amenez-raoi votre frere leplusjeune : ainsivos paroles seront confirmees ; si vous vous y refusez , apprStez-vous a mourir. Et ils firent comme il avait dit. 21 . Sur quoi, chacun dit a son frere : Oui, c'est merite, car nous sommes coupables au sujet de notre frere ; nous n'avons eu aucun souci de 1' affliction de son ame; lorsqu'il nous suppliait , nous ne l'avons pas ecoutd; c'est pourquoi cette affliction est tombee sur nous. 22. Ruben ajouta : Ne vous ai-je point dit : Ne maltraitez pas l'enfant? Mais vous n'avezrien voulu entendre, et voila que son sang est venge. 23. Ils parlaient entre eux et ne savaient pas que Joseph les entendit, car il s'dtait servi avec eux d'un interprete. 24. Et Joseph, s'etant eloigne, pleura; revenuauprfcs d'eux, il leur parla, prit Simeon, et l'enchaina devant eux. 25. Cependant, Joseph ordonna qu'on remplit leurs sacs, que dans chacun on remit F argent, et qu'on leur donnat des vivres pour la route; et il fut fait comme il avait dit. 26. Apres avoir charge le ble sur leurs &nes , ils se mirent en route. 27. Or, Tun d'eux, ayantdelie son sac pour faire manger les anes a la premiere halte, vit, a l'entree du sac , sa bourse d'argent. Digitized by Google

CHAPITRE XLU. 117 28. Et il dit a ses freres : L' argent m'a etd rendu, le void dans mon sac ; leur coeur fut saisi , ils se troublerent; car ils se disaient les uns aux autres : Pourquoi Dieu nous a-t-il fait cela? 29. Arrives chez Jacob, leur pere, en la terre de Chanaan, ils lui raconterent tout ce qui leur etait advenu, disant : 30. L'homme mattre de la contre'e nous a parte s^verement, etil nous a emprisonnes comme espions. 31. Nous lui avons dit: Noussommes pacifiques, nous ne sommes point des espions. 32. Nous etions douze freres, fils du meme pere; Tun ne vit plus, et le plus jeune est aujourd'hui avec notre pere, en la terre de Chanaan. 33. Mais l'homme maitre de la contre'e nous a dit: Vous me donnez vous-m£mes le moyen de savoir si vous n'etes pas des espions, et si vous etes pacifiques : laissezmoi Tun de vous, et, prenant les vivres que vous avez achete'spour votre maison, partez. 34. Allez me chercher votre plus jeune frere : je connaitrai alors que vous n'etes point des espions, mais que vous 6tes pacifiques; je vous rendrai votre frere, et vous pourrez ne'gocier en ce pays. 35. Or, lorsqu'ils viderent leurs sacs, chacun trouva dans son sac sa bourse d'argent; ils virent les bourses d'argent, leur pere les vit aussi, et ils eurent crainte. 36. Sur quoi Jacob, leur pere, s'ecria: Vous m'avez prive de mes enfants : Joseph n'est plus; Sime'on n'est plus; me prendrez-vous aussi Benjamin? C'est sur moi que tout tombe. 37. Ruben re'pondit a son pere : Fais mourir mes deux fils si je ne te ramene le lien; remets-le entre mes mains, et je le reconduirai pres de toi. 38. Mais Jacob dit : Mon fils ne partira pas avec vous; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.58% accurate

118 GEflESB. son ftere est mort, eelui-ci seul m'est rests' > une maladie le prendra dans le cbemin 0" vqus ire?, et, dp tristessa, vous fare* descendre mft vieillesse aq gem de la teifrp. 4. Cependant, la famine persistait sur la terre, 2. Lorsqu'ils eurent fini de manger le bid qu'ils avaient rapportd d'figypte, leur pere dit : Partes de nbiiveau, et achetez-nous un peu de bid. 3 . Juda rdpendit ; L'homme raaitre de la eontrde a protests , et nous a dit : Vous ne verrez pas ma face, si votre frere le plus jeune n'est pas avec voiis. 4. Si done tu envoies avec nous notre frere, nous descendrons et nous t'acheterons du bid. 5* Mais situ n'envoies pas avec nous notre frere* nous ne partirons pas , car l'bomme nous a dit : Yous ne verrez pas ma face, si votre frere le plus jeune n'est pas avec vous. 6. Pourquoi , dit Israel , m'avez-vous fait ce mal de dire a rbpmnae que vous avjez un frere? 7. Et ils reprirflnt i L'bomme nous a interragds sur nous et notre famiUe, disant: Votre pere vtt-il encore? Avez-vous un frere? Nous lui avons rdpondu sejqn sps questions. Pouyjons-nqus prevpir qu'il nous dirait ; Amenez-moi votre frere? 8. Juda dit alprq a Israel, son pere : Envpie l'enfajit avec moi, et nous partirqns, afin que nous viyionse* que pons ne mouripns pas , nqup et toute ta maison. 9. C?estmoiqui re§pip mpn frere, rdclamp-le de ma main; si je ne le ramene pas en ta demeupe, H je He le remets pap deyajittes yeux, je sei*,i eoupahle enyprs toi tousles jours deflate. 10. Si nous n'avions jpjqt ajnsi tardd, HPUS sefipps gej^L ypvenus 4eu|; fois. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.35% accurate

CHAPITEE XUH. 110 11. Et Jacob, leurpere, dit : Puisqu'il en est ainsi, faites comme je vais dire : prenez dans vps sacs des fruits de cette ferre, et pqrte* h I'tamm* diss presents da gprpnie et de miel , portea-lui de Pencens, de la tpr^benthine, de la myrrhe et des amandes. tU. Emportez le double d? argent; repprtei celui qui a die* retrouv^ dans vos sacs , de peur que ce ne soit line mdprise. 13. Enfin, preqea votre frere, et descender cfiez rhomme. 1 4 . Que I)i*u vqus fasse trouver grace deyapt Ini ; qu'il renvoie votre frere qu'il a garde, et aussi Benjamin; et raoi cependant, me vpici ppmme sap6 infants! pans enfan ts ! 15. Ayant ainsi pris les dons, et l'argent double,)bs homines emmenerept Benjamin; \U degcendirpnt en Egypte , et ils parprent devant Joseph. 16. Lorsqu'il les vit, lorsqp'ij vit Benjamin 6qn ft$re, nd de la memo mere que Jqj, \\ flit a rintendant do sa maison : Condujs pes hommes, egqrgp et appr£te 4fts yjgtimes; ces hommes mapgpront avee mpi, a mj4it 1 7 . Le serviteuF fit cp qp'avait cqnimande Joseph $ et il iptroduisit les hommes, en. la mais,pn de Joseph. \ 8. Or, les bpmmes, se ypyapt en la niaispn de Jpspph , dirent entre eux : On nous amene ici, a cause de Targept reqnporte daps pos sacs la premiope fpi6, pour nous caJomnier, metyrp la main spr nous, noqs faire eselayps, et prendre nos anes. 19. Ayant dope abprd^ 1'ipfen^nt dp Jqspphj jls fui parlfcrent dans le yestibple dp la maispn, ap. Pjsapti Npps tp prions, sejgn^r; nppg spmm^es venus ppe fpis acheter 4q ble \ 3i , Et, lorsque noqs arrtvames a |a premiere halte, nous ouvrimes nos sacs , et l'argent de chaepp s'y frouyajt; Digitized by Google

420 ger£se. maintenant, nous rapportons en nos mains cet argent, du meme poids. 22. Nous avons de plus , avec nous , d'autre argent pour acheter du b\6 ; mais nous ne savons pas qui a remis Targent dans nos sacs . 23. II leur r^pondit : Dieu vous soit propice; n'ayez point de crainte : voire Dieu , le Dieu de vos peres, a mis des tr^sors dans vos sacs; car pour moi j'ai encore votre argent, qui est de bon aloi. Ensuite, il fit venir Simeon aupres d'eux; 24. II leur apporta de l'eau a laver les pieds, et il fit manger leurs anes. 25. Pour eux, ils appr£terent leurs presents , en altendantque Joseph vint a midi ; car ils avaient appris qu'il se disposait a diner ou ils etaient. 26. Joseph entra dans la maison , et ils lui presentment les dons qu'ils tenaient en leurs mains, se prosternant devant lui la face contre terre. 27. II leur dit: Comment vous portez-vous? Puis il ajouta: Est-il en bonne santd votre pere, le vieillard dont vous m'avez parle? Vit-il encore? 28. Ils rtSpondirent : Ton serviteur notre pere est en bonne sant£; il vit encore. II reprit : Dieu b^nisse cet homme; et, s'etant courbes, ils se prosternerent devant lui. 29. Alors, Joseph, ayantleve lesyeux, apergut Benjamin, son frere , nd de la meme mere que lui, et il dit : C'est la votre frere le plus jeune, que vous aviez promis de m'amener? Et il ajouta : Dieu aie pitie de loi, enfant. 30. Aussitflt Joseph fut trouble; ses entrailles etaient £mues a cause deson frere, ilavait besoin de pleurer; et £tant entre dans sa chambre a coucher, il y pleura. 3 1 . Puis s'&antlavt* le visage, il revint; et, se maitrisant, il dit : Servez le repa3. Digitized by Google

CHAPITRE XL1V. 121 32. L'on servit des mets, a lui d'abord, puis a ses freres, apart, puis a part aussi aux figyptiens qui dinaient avec lui, car les figyptiens ne peuvent manger avec les H^breux; c'est a leurs yeux une abomination. 33. Les freres de Joseph dtaient assis en face de lui : le premier ne, selon son droit d'ainesse; le plus jeune, selon son age tendre ; et chacun etait hors de soi en face de son frere. 34 . L'on apporta devant eux des parts que leur envoyait Joseph , mais la part de Benjamin dtait cinq fois plus grande que toutes les autres ; et ils burent, et ils se re'jouirent avec lui. CHAPITRE XLIV 1 . Joseph donna ses ordres a Tintendant de sa maison , disant : Fais remplir de vivres les sacs de ces hommes , autantqu'ils en pourront emporter, et que Ton place Targent de chacun a Tentre'ede son sac. 2. Mets aussi ma coupe dans le sac du plus jeune , avec le prix de son ble\ Et tout ce que Joseph avait commande fut fait comme il avait dit. 3. Des que le jour parut, les hommes furent congedies avec leurs anes. 4. Comme ils dtaient hors de la ville etpas encore tresloin, Joseph dit a Tintendant de sa maison : Leve-toi, cours a la poursuite de ces hommes, arrete-les, et dis-leur : Pourquoi rendez-vous le mal pour le bien? Pourquoi m'avez-vous derobe la coupe d*argent? 5. N'est-ce pas celle en laquelle boit mon seigneur? II s'en sert pour deviner en prenant les augures; c'est bien mal ce que vous avez fait. 6. Celui-ci les rejoignit, et il leur re'pe'ta ces paroles. 7. Ils repondirent : Pourquoi notre seigneur parle-t-il ainsi? Dieu preserve tes serviteurs d'avoir fait ce que tu dis. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.99% accurate

i22 GEHESE. 8. Si pons t'avons tapporte, de la terre de Chan flan, F argent retrouve dans nos sacs, cqramept aurions-nous d^rpbe or pu argent, dans la maisqn de ton seigneur? 9. Celui de tes serviteurs sur qui tu trouveras la Goupe, qu'il soit mis a mort , fit que tous nous devenions eselaves de notre sejgnepr. 1 0. Soit, reprit-il; il sera fait comme vops dites ; mais celui-la seulement sur qui je trouverai la coupe sera man esclave; les autres seront absous. Id. Us se baterent; chaeun descencjit son sae , et rouvrit. 12. Puis l'homme fouilla, en commencant par raide* jusqu'a ce qu'il arrivat au plus jeune, et il trouva la coupe 4a||s}esac4pBenj^m. J3. ^lors,, \}s d^pbirerent leurs yetemepts; Gbftpun remit sop sac sur S0n ftne , et }ls retpurperepj ^ }a vjlle, 14. Juda entra, avec ses freres, vers Jpseph, qui efait encore pu Us I'avaien^jayi}, e,t ils, tpmberept dgvaptlui la face contrp terre. 45. Joseph leur dit : Pourqpqj ayez-yops, fatt ppe te}|e actiqp? Ne saviez-vpps ppint qu'pp bPPfOT£ cgmme moi devine en prenant les augures (1) t itj. Juda repartit: Qpe repondrpp§ - pop, s ? gp'avonsppus a djre , et conipiept serpps-pqus, justifies ? pieu a decpuvert l'ipicjuite de les serviteurs, nous serops Jes eselaves de notre sejgneur, pops et celui sur qui la coupe a ete trouvee. 17. Dieu pie preserve , reprit Joseph , d'agir de |a sprte ; l'hpmme sur qui la epppe a ete trouvee sera ipon esclaye; mais vous, retournez en toule SfScpritd chez votre pere. 4 8. Sur quoi Jpda, s'etant rapproche" de }uj, parlaen qbs fermes: Je t'en conjure, sejgneur,, que ton seryiteur (4) Joseph s'exprime ici selon l'opinion qu'avaient de lui les Egyptians. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.27% accurate

CHAWTRB KLIY. 423 $ise encore upe parole deyant toi , et ne t'irrite pas contre . tpp seFyjfeur, toi le premier apres le Pbaraon. J9. Seigneur* tu as interrpge* tes serviteurs, disant : Avez-vous un pere ou un frere ? ?0. pt pops avOHs dit ap seigneur : Nousavons un pere avancd en age, et il a un plug jeune file, fruit de sa vieillessej }e frepe de celpi-ci est rpprf ; Un* eeul est rest|£ de sa mere , et son pere l'aime tendrement. 34, Et \xx as flit ft tee serviteprs : Amenez-Je devant moi , j'aurai soip de Un' . p2. Et nous avQps djt au seigneur : L'enfant nepourra quifter son pprej §'U qpittp son pere, cejui-ci naourra. 23. Tu a$ ajpp$: Si vptre frere le plus jeune ee vient pas avec vous, vous ne verrez plus mon visage. 24. Lorsque npus fumes de retour chez ton serviteur notre pere , nous lui rapportames les paroles de notre seignepr. g$. fy nptre pere, nous dn;; Pa.rteft encore, acfyefeznous up pep de bli£. 26. Et nous diodes ; Nous ne pourrons aljer en Egypte ; ipais si notre frpre le pips jeune vient ayec nous x nous y flescendrons, p^r npus ne verrpps pas lg. face 40 I'Mntyfe notre frere le plus jeune n'etant pas avec nous. ?7. 4 quoi top ^ervjteur nptre pere reppnclit ; Yous save?; que piq. fepune nVa enfapte depx fils. 28. L'un est sorti de chez moi; vous ni'avez dit qu'il avait £\$ la, prpie d'ppe bpte farouchp, et je pe l'ai pas reyujpsqu^ ce join*. 29. Si done vous emniepez lpjn de naoi cejui-cj, et qu'une niajadi§ \e prenne en cjieinip, de tristesse, vous ferez descepdre ma yjejllesse au sejn de. la terre. 30. Maintenant dopp, si je retpprne deyapt tpp seryiJepr notre pere, et si 1' enfant n'est pas ayec pppsf lpi qui Si sa vie tient suspepdue la vie de potre pere j Digitized by Google

124 GENESE. 31. Desque notre pere aura vu que l'enfant n'est pas avec nous, il mourra de douleur, et nousferons descends au tombeau la vieillesse de ton serviteur, notre pfcre a nous. 32. Ton serviteur a re$u de son pere l'enfant, en disant : Si je ne le ramene pas en ta demeure, si je ne le remets pas devant tes yeux, je serai coupable envers toi tous les jours de ma vie. 33. Que je reste done, en ^change de l'enfant , esclave de mon seigneur, et que l'enfant parte avec ses fr&res. 34. Car comment retournerais-je devant le pere, l'enfant n'etant pas avec nous? Que je demeure ici et ne sois pas t&noin de la douleur dont sera saisi mon pere ! CHAPITRE XLV 4.. Cependant , Joseph ne pouvait plus se retenir devant tousceux qui l'entouraient; il ditdonc: Que Toneloigne de moi tout le monde; et nul ne resta pres de Joseph, lorsqu'il se fit reconnaitre par ses freres. 2. Et il eleva la voix avec des sanglots : tous les figyptiensl'entendirent; on put Touir dans tout le palais du Pharaon. 3. Joseph dit a ses freres : Je suis Joseph; mon pere vitil encore ? Ses freres ne pouvaient lui repondre , tant ils dtaient troubles. 4. Et Joseph dit a ses freres : Approchez-vous de moi, et ils s'approcherent ; ilajouta : Je suis Joseph, votrefrere, que vous avez vendu en Egypte. 5. Ne vous affligez pas; qu'il ne vous paraisse point douloureux de m' avoir vendu ici ; car e'est pour notre salut que Dieu m'y a envoys avant vous. 6. Cetle annde-ci est la deuxifcme annee de famine; il y aura cinq ans encore sans labourage ni moisson. Digitized by Google

CHAPITRE XLV. 125 7. Dieu , en efiet, m'a envoy£ avant vous pour conserver votre race sur la terre , et pour nourrir vos nombreux descendants. 8. Ce n'est done point vous qui m'avez envoyd ici, rnais Dieu, qui m'a fait comme le pere du Pharaon, maitre de toute sa maison, et chef de toute l'Egypte. 9 . Hatez-vous de retourner chez mon pfcre , et diles-lui : Voici ce que dit ton fils Joseph : Dieu m'a fait maitre de toute l'Egypte; descends done aupres de moi, n'y mets point de retard. 10. Tu habiteras en la terre de Gessen d* Arabic, et tu seras aupres de moi , toi, tes fils, et les fils de tes fils, et tes brebis, et tes bceufs, et tout ce qui t'appartient. 11. La , je te nourrirai , car il y aura encore cinq annees de famine, et tunep^riras pas, ni tes fils, ni tes serviteurs (1). 12. Vos yeux voient, et aussiceuxde Benjamin, mon frere, que e'est ma bouche qui vous parle. 13. Annoncez done a mon pere toute ma gloire en Egypte , et tout ce que vous avez vu ; faites hate , et amenez ici mon pere. 14. Et se jetant au cou de Benjamin, son frere, il pleura sur lui, Benjamin pleurant aussi sur le sein de Joseph. 15. Et, ayant embrass^ ses freres, il pleura sur eux; apres cela ses freres lui parlerent. 16. Le bruit s'en rdpandit dans le palais du Pharaon; chacun disait : Les freres de Joseph sont venus. Le Pharaon s'en rejouit, et toute sa maison. 17. Le Pharaon dit alors a Joseph: Dis a tes freres: Chargez vos anes, et retournez en la terre de Ghanaan. (1) Joseph, si plein de misencorde , etait digne de figurer prophetiquement Celui qui a pardonne leur crime aux Juifs deicides , et qui doit pardonner a leurs enfauts dans les derniers jours en se faisant recounaitre a eux et en les reunissant a lui dans TEglise.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.84% accurate

 4 8. Prenez votre pere et tout ce qui vous appartieht, puis venez aupres de moi , je vous donrlerai de tous les biens de l'Egypte, et vousmangerez la moelle de la terre. 4 9 . Toi cependant , ordonne qu'ils emmenent des chars d'Egypte pour vos enfants et pour vos femmes ; dis-leur : Prenez votre pere, et arrivez ici ; 20. Et ne songez pas aregretter vos meubles , car tous les biens de l'figypte sont a vous. 24 . Ainsi firent les fils d'Israel; Joseph leur donna des chars , selon les ordres du roi Pharaon ; il leur donna des vivres pour la route. 22. Et il leur donna deux robes a chacun; mais a Benjamin, il donna trois cents pieces d'or et cinq robes a changer. 23. II envoya a son pere cje semblables presents , avec dix anes chargds de richesses d'Egypte, et dix mulets charges de vivres, pour son pete pendant le voyage. 24 . Puis, il congddia ses freres » et il leur dit : N'aliez pas vous quereller en route. 25. Ainsi, il remonterent de la terre d'Egypte, et arriverent en la terre de Chanaan , chez Jacob leur pere. 26. Et ils lui rappbrterent tout, disant : Ton fils Joseph vit, et il commande a toute la terre d'Egypte. Jacob, tout hors de lui , ne pouvait les croire. 27. Alors, il lui rep&erent toutes les paroles que Joseph leur avait dites, et lorsqu'il eut vu les chars envoyes par Joseph , ses esprits se rammer en t. 28. Israel s'ecria : Grand est mon bonheur si Joseph mon tils vit encore; j'irai, et je le verrai avant demourir. CHAPITRE XLVI 4. Israel dtant parti av^c toutce qu'il posse'dait, arriva au puits du Serment, et il offrit un sacrifice au Dieu de son pere Isaac. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.87% accurate

CHAHTRfe XL VI. 427 2. Et Dieu, pendant la nuit, parla, en une vision, a Israel, disant : Jacob, Jacob; celui-ci repondit: Qu'y a-t-il? 3. Le Seigneur lui dit : Je suis le Dieu de tes peres , ne crains pas de descendre en Egypte, je t*y ferai chef d'une grande nation. 4. Je descendrai avec toi en tigypte, et je ne cesserai de te grandir jusqu'a ta mort , et Joseph te fermera les yeux. 5. Jacob se leva du puitsdu Serment, et les fils d'lsraSl firent monter leur pere, avec ses femmes et ses richesses, sur les chars que Joseph avait envoy ds pour les transporter. 6. Et ayant pristout ce qui leur appartenait, tout le oxtail qu'ils avaient acquis dans la terre de Ghanaan , ils entrerent en Egypte : Jacob , et, avec lui, toute sa race , 7. Ses fils et les fils de ses fils, ses lilies etles filles de ses filles; car il avait conduit en Egypte toute sa race. 8* Or, voici les noms des fils d'Israel entr£s en Egypte avec Jacob leur pfcre. Jacob et ses fils; premier-n£ de Jacob. Ruben. 9. Fils de Ruben : Enoch etPhallos, Asron et Channi. 10. Fils de Simlon : J4mu§l, Jamin, Aod, Aohin, Saar et Saul, n& de Chananitis. 1 4 . Fils de L£vi : Gerson, Caath et M^rari. 42. Fils de Juda: Her, Onan, S

128 GENESE. 17. Fils d'Aser : Jemma, Jessua, J&ul, Baria et Sara, leur soeur; fils de Baria : Chobor et Melchil. 18. Ceux-la sont nds de Zelpha, que Laban donna a Lia, sa fille ; et elle enfanta ses fils k Jacob : onze ames. 19. Fils de Rachel, femme de Jacob : Joseph et Ben* jamin. 20. Fils de Joseph en la terre d'Egypte, n& d'Aseneth , fille de Pe'te'phres, pretre d'He'liopolis : Manasse* et Ephraim ; fils de Manassd, n& de sa femme syrienne : Machir; et Machir engendra Galaad. Fils d' Ephraim, frere de Manasse : Sutalam et Taam; fils de Sutalam : Edom. 21. Fils de Benjamin : Bala, Bochor et Asbel; fils de Bala: Ge'ra, Noeman, Anchis, Rhos et Mamphim; Ge'ra engendra Arad. 22. Ceux-la sont nds de Rachel, qui enfanta ses fils a Jacob; total : dix-huit ames. 23. Fils de Dan: Asom. 24. Fils de Nephthali : Asiel, Goni, Issaar, Sollem. 25. Ceux-la sont nes de Balla, que Laban donna a Rachel, sa fille, qui les enfanta a Jacob; total des ames: 26. Et toutes les ames issues de Jacob entrerent avec lui en Egypte, au nombre de soixante-six, outre les femmes des fils de Jacob. 27. Les fils de Joseph, nes de lui en la terre d'Egypte, dtaient au nombre de neuf. 11 y avait done, de la maison de Jacob, soixante-quinze ames en Egypte. 28. Jacob envoya devant lui Juda a la rencontre de Joseph, vers la ville des hdros, en la terre de Rha29. De son c6te\ Joseph, ayant attele* son char, alia vers la ville des hdros , a la rencontre de son pere , et des qu'il eut vu son pere, il lui sauta au cou en versant d'abondantes larmes. Digitized by Google

CHAP1TRE XLVlt. 429 30. Et Israel dit a Joseph : Je puis niainlenant mourir, puisque j'ai vu ton visage, el que tu vis encore. 3 1 . Joseph dit a ses freres : Je vais rapporter toutes choses au Pharaon , et lui dire : Mes freres et la maison de mon pere , qui dtaient en la terre de Chanaan , sont venus pres demoi. 32. Ce sont des pasteurs : ils e'taient nourrisseurs de betail, et ils onl amend leurs troupeaux, leurs boeufs et tout ce qu'ils possedent. 33. Lors done que le Pharaon vous appellera et vous dira : Quel est votre labeur ? 34. Dites : Tes serviteurs sontpatres; nous Tavonstoujours ete' depuisnotre enfance jusqu'a cejour, nous et nos peres. Apres cela, vous habiterez la terre de Gessen, car les Egyptiens ont en abomination tous les pasteurs de trou« peaux. CHAPITRE XLVII 1. Joseph, les ayant quitted, fit un rapport au Pharaon , disant : Mon pere , mes freres , et leurs troupeaux , leurs boeufs et tout ce qu'ils possedent , sont arrives de la terre de Chanaan; ils sont en la terre de Gessen. 2. II choisit, parmi ses freres , cinq hommes 'qu'il placa devant le Pharaon. 3. Et le Pharaon dit aux freres de Joseph : Quel est votre labeur? Ils rdpondirent : Tes serviteurs sont pasteurs de brebis; nous le sommes ainsi que nos peres. 4. Ils dirent ensuite au Pharaon : Nous sommes venus sojourner en passant sur cette terre (1), car tes serviteurs n'ont point de paturages pour leur bewail , a cause de la famine quiseMt en la terre de Chanaan; maintenant done qu'il nous soit permis de demeurer en la terre de Gessen. (1) Les mots en passant sont employes, parce que tout sejour ici-bas n'est qu'un passage. Digitized by Google

430 GENESE. Et le Pharaon dit a Joseph : Qu'ils demeurent en la terre de Gessen, et, si tu connais parmi eux des hommes capables, fais-les chefs de mes troupeaux. C'est ainsi que vinrent en figypte, aupres de Joseph, Jacob et ses fils , et que le roi Pharaon l'apprit. 5. Le Pharaon dit aussi a Joseph : Ton pere ettes freres sont venus aupres de toi ; 6. Voici devant toi la terre d'Egypte : etablis ton pere et tes freres en une terre de choix. 7. Joseph amena Jacob, son pere, devant le Pharaon, et Jacob benit le Pharaon. 8. Le Pharaon dit a Jacob : Quel est le noinbre des annees de ta vie? 9. Jacob repondit : Les jours des annees de ma vie, depuis que je suis passager sur la terre, font cent trente ans. lis ont &e courts et mauvais, et n'ont point egald en nombre les jours des annees de la vie de mes peres , lors de leur passage. 10. Et Jacob, ayant beni le Pharaon, sortit d' aupres de lui. 1 1 . Joseph dtablit son pere et ses frferes; il leur donna des possessions en la terre d'Egypte, en la meilleure contrde, c'est-a-dire en la terre de Rhamesses, selon ce que le Pharaon avail present. 12. Et Joseph distribua du b\6, tant par t6te, a son pere et a ses freres , et a toute la maison de son pere. 13. Car il n'y avait point de bl£ sur la terre, et la famine s^vissait cruellement. La terre d'Egypte et la terre deGhanaan dep&issaient a cause tie la famine. 14. Joseph accumula tout 1' argent qui se trouvait en la terre d'Egypte et en la terre de Ghanaan , pour prix du ble que Ton achetait et qu'il distribuaiU II porta tout cet argent en la demeure du Pharaon. 1 5. Enfln l'argent fut

CHAPITRE XLTII. 131 dans celle de Chanaan , et tous les Egyptiens vinrent a Joseph, disant : Donne-nous des vivres; faut-il que nous mourions devant toi, parce que nous [n'avons plus d'argent? 16. Joseph leur dit : Amenez-moi vos troupeaux , et je vous donnerai des vivres en ^change de vos troupeaux, puisque vous n'avez plus d* argent. 17. lis amenerent a Joseph leurs troupeaux, et Joseph leur donna des vivres en echange des chevaux, des brebis et des anes ; et , celte anne'e-la , il les nourrit de ble e'change' contre tout leur bdtail. 18. lis vinrent a lui, Tanne'e finie, et ils lui dirent : Nous faudra-t-il done perir devant notre seigneur, parce que notre argent, nos richesses, notre be'tail ont passd entre les mains de notre seigneur, et qu'il ne nous reste plus rien devant lui que notre corps et notre terre ? 19. Afin done que nous ne mourions pas et que la terre ne devienne point ddserte, achete-nous nous-memes avec notre terre, en echange de vivres; etnous, avec notre terre, nous serons esclaves du Pharaon. Donne-nous de la semence afin que nous semions, et que nous vivions, et que nous ne mourions pas, et que la terre ne devienne point ddserte. 20. Et Joseph acheta pour le Pharaon toutes les terres des figyptiens; carles Egyptiens vendaient leurs terres au Pharaon, a cause de la famine qui sevissait sur eux, et la terre appartint au roi. 21 . Joseph lui asservit tout le peuple, qui devint esclave depuis Tune des extremity de I'Egypte jusqu'a l'autre; 22. Hormis les terres des pretres, que Joseph n'acheta pas, car le Pbaradn leurdonnait gratuitement des vivres; ils v&ureht ainsi des vivres que leur avalt donhes le Pharaon , et ils ne vendirent point leurs terres. 23. Joseph dit ensuite a tous les Egyptiens : J'ai acquis Digitized by Google

 aujourd'hui pour le Pharaon vous et vos terres ; prene2 de la semence, et ensemencez les champs. 24. Ainsila terre produira; vous donnerezla cinquieme part au Pharaon, et les quatre autres seront a vous, pour ensemencer les terres et pour vous nourrir, vous et vos maisons. 25. Et ils dirent : Tu nous assauve's; nous avonstrouve' grace devant notre seigneur, et nous serons les esclaves du Pharaon. 26. Joseph leur imposa ainsi la loi qui suhsiste encore aujourd'hui en la terre d'Egyple, de donner la cinquieme part au Pharaon; hormis les terres des pretres, qui n'appartiennent pas au Pharaon. 27. Israel demeura done en la terre de Gessen d'Egypte, et ses fils y posse'daient, et ils croissaient, et ils multipliaient extrSmement. 28. Jacob v£cut encore dix-sept ans en la terre d'Egypte; et les jours de la vie de Jacob formerent cent quarante-sept ans. 29. Or, les jours d'Israel approchaient de leur fin; il appela son fils Joseph, et il lui dit : Si j'ai trouve* grace devant toi, mets la main sous ma cuisse (1), et tu me feras en veritd la mise'ricorde de ne point m'ensevelir en Egypte , 30. Mais de me faire reposer aupres de mes peres. Tu me transporters d'Egypte pour m'ensevelir dans leur s6pulcre ; et Joseph dit : Je feraiselon ta parole. 34 . Et Jacob dit: Jure-le-moi; et Joseph le lui jura. Israel s'inclinaen adorant sur Textrdmite de son baton (2). (1) C'est toujours la meme maniere de jurer des patriarches, au nom de leur plus saint privilege , celui d'engenirer le Messie. (2) Symbole de son autorite de patriarche, de pere du peuple saint, et par consequent du Messie, dont I'autorite souveraine 6tait preparee et figuree par la sienne. Cette lecon est particuliere aux Septante. Digitized by Google

CHAprrnE xum. 133 CHAPITRE XLVIII i . Apres cela Ton vint dire a Joseph que son pere dtait malade ; alors, prenant ses deux fils Manasse* et Ephraim , il se rendit aupres de Jacob , 2. Et Ton alia dire a Jacob : Voici ton fils Joseph qui arrive aupres de toi. A ces mots, Israel, fatigud, s'assit sur sa couche. 3. Et Jacob dit k Joseph : Mon Dieu m'est apparu k Luza, en la terre de Chanaan ; il m'a beni, . 4. Et il m'a dit : Je te ferai croitre et multiplier; je te ferai chef d'une reunion de nations; je donnerai cette terre comme heritage perpe'tuel k toi , et apres toi & ta race. 5. Maintenant done, tes fils Ephraim et Manasse, qui te sont n& en Egypte avant que j'y vinsse, sont les miens tout comme Ruben et Simeon. 6. Mais les rejetons que tu engendreras apres ceux-ci , seronl compter parmi les tribus de leurs freres , et on les nommera d' apres l'heritage de ceux-ci. 7. Lorsque je revins de la Mesopotamie syrienne, ta mere, Rachel, mourut en la terre de Chanaan, comme j'etais pres d'arriver k Ephratha, en suivant l'hippodrome de la terre d'Habratha , et je l'ensevelis sur le chemin de l'hippodrome : celieu est aujourd'hui Bethteem. 8. Or, Israel, ayant vii les fils de Joseph, dit : Qui sont-ils ? 9. Joseph dit a son pere : Ce sont les fils que Dieu m'a donnds ici; et Jacob reprit : Amene-les-moi, que je les benisse. i 0. C'est que Jacob avait les yeux affaiblis par r&ge, et il ne pouvait plus bien voir ; Joseph amena les enfants a son pere ; celui-ci les serra dans ses bras et les baisa. i i . Israel dit alors a Joseph : Voift que je n'ai point dte 4*
Digitized by Google

134 GENESE. prive* de te revoir, et de plus Dieu m'a montre tes enfants. 12. Joseph les fitavancer, et ils se prosternerent devant Jacob la face contre terre. 13. Or, Joseph , ayant pris ses fils , placa Tun, Ephraim, a sa main droite et a la gauche d'Israel, et 1' autre, Manasse\ a sa main gauche et a la droite d'Israel, et il les til end. airisi tout pres de son pere. 14 . Alors, Israel eteridit la main droite, et la posa sur la tete d'Ephra'im, qui etait le plus jeune, et il posa la main gauche sur ia t4te de Manasse\ 15. Et les bras ainsi croises, il les benit et il dit : Que le Dieu detant qui mes peres Abraham et Isaac ont trouve grace , que le Dieu qui a pris soin de moi depuis ma jeunesse jusqu'& ce jour, 16. Que Tange qui m'a tire" de tous mes perils, benisse ces deux enfants. En eux seront invoques mon nom et le notri de mes peres Abraham et Isaac ; qu'ils se multiplient a l'infini sur la terre. 17. Or, Joseph ayant vu que son pere avait pose la main droite stir la t&te d'Ephraim, en fut afflige% et il pritlamain de son pere pour l'dter de la t£te d'fephraim et la remettre sur celle de Manasse. 18. Et Joseph dit a son pere : Ce n'estpas ainsi, pere, car celui-ci est le pfemier-nd; pose la main droite sur sa t£te. 19. Mais Jacob ne voulut pas, et il dit : Je le sais , enfant, je le sais; celui-ci pareillement sera chef de peuple, celui-ci pareillement sera glorifie, .mais son frere le pliis jetine sera plus grand qud lui , et sa race s'etendra en plusieurs nations. 20. Et ce merae jour il les bdnit, et dit : En vous Toil b^nira Israel , en disant : « Puisse Dieu te traiter comme Ephralhl et cdntime Mandsse\ » II placja ainsi Ephraim avant Manasse". Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.31% accurate

CHAPITRE XLIX. 435 21 . Israel dit ensuite a Joseph : Je meurs , mais Dieu sera aTec tous, et il vous reconduira en la terre de vos peres. 22. Et je te donne, comme part d' elite, outre ce qu'auront mes fils, Sicime, que j'ai enlev^e ailx Amorrh^ens par mon arc et mon glaive. GHAPITRE XLIX 1 . Alors, Jacob appela ses fi^s, et il leur dit •' Venez tous, que ie vous appopce ce qui vous arriyera daps les Verniers jours. 2. Yepez tous, et ecpptez-ipoi , fils $e Japob : e^outez Israel, £coutez voire pere. 3. IJuben f mpn premier-pe*, fp} ma force , et la f$te de mes enfants, dura supporter, dur par ton prgpeil, 4 . f u t'es r^pand u cqpiipe pne eau qui debqrde : tu ne croitras plus (j) : car tu es eptre* daps la copphe de top pere, et tu as souiHe* le lit oil tu dtais monte. 5. Simeon et Levi, freres, opf apcompli ensemble Finiquite de leur dessein : 6. Que mqn amc p'entre point dans leur copseil, que mop cqeur pe s'emeuve point daps leqrs reunipps; car, ep leur colere, ils opt tu£ des)ipmmes$ ep }epr furepr, ite ppt tranche les nerfs du laureau. 7. Maudite soit leur fureur, parce qu'elle est obstin^e; maudite soit leur colere, parce qu'elle s'est endurcie; je les partagerai en Jacob; je les disperserai en Israpl (2). 8. Juda, que tes freres chantent te$ louanges; tu poseras tes mains sur le dos de tes ennemis , et les fils de ton pere se prosterneropt devant toi. (4) Tu as perdu tes droits d'ainesse : la principaute et le sacerdoce. (2) Allusion prophetique a la fureur et a rendurcissement de la posterite de L6\i , lore de la passion de Jesus-Christ. (Voyez ci-dessus, xxxiV, 13.) Digitized by Google

136 GENESE. 9. Lionceau de lion, Juda, par ton rejeton, mon fils, tu seras eleve ; tu t'dtendras pour dormir, comme un lion et comme un lionceau : qui le reveillera (1)? 10. Les chefs (2) ne cesseront jamais de sortirde Juda, ni les souverains de son sang, jusqu'a ce qu'advienne ce qui lui est reserve (3); c'est lui qui sera Tattente des nations. 1 1 . II attachera a la vigne son anesse, et au sarment le poulain de son anesse , puis il lavera sa robe dans le vin , et son manteau dans le sang de la grappe. 12. Ses yeux , plus que le vin , inspireront la joie , et il aura des dents plus blanches que le lait. 1 3 . Zabulon demeurera pres de la mer, vers le port des navires, et il s'&endra jusqu'a Sidon. 14. Issachar a convoite le bien; il s'est fixe au milieu des autres parts; 15. II a vu que la stability est bonne, que laterre est grasse, il a consacre ses bras au travail; il est devenu laboureur. 16. Dan jugera son peuple (4) aussi bien qu'aucune autre tribu d' Israel. 17. Et que Dan devienne comme un serpent sur la route, couche dans le sentier; qu'il morde les jambes du cheval, et le cavalier tombera a la renverse, 1 8 . Attendant du Seigneur le salut (5) . 0) Allusion a la force, a la prosperity de la tribu de Juda, et au long repos qui lui est reserve. (2) Vulgate: Le sceptre ne sera point 6te de Juda*, ni le prince de sa posterite , jusqu'a ce que Celui qui doit etre envoye soit venu ; et c'est lui, etc. (3) Le Messie evidemment, d'apres le contexte. D'ailleurs les versets suivants se rapportent trop a des circonstances de la passion, pour que le doute soit possible. (4) Samson, Tun des liberateurs et juges du peuple, sortit de cette tribu. (5) Vulgate : Seigneur, jattendrai le salut que vous devez envoyer. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.84% accurate

CHAPITRE XLIX. 137 19. Quant a Gad, l'incursion des ennemis l'assaillira; elle s'attaquera a ses pieds (1). 20. Aser, son pain sera gras, et il donnera, m&me aux rois, desdelices. 21 . Nephthali s'etale comme un rejeton plein de beautd dans ses branches. 22. Joseph est un tils d'accroissement, c'est mon fils prospfcre et bien-aimd : 6 mon fils le plus jeune, reyiens pres de moi. 23. Se concertant contre lui, ils ont fait l'injustice , et les maitres de Tare se sont attaqu&a lui. 24. Et leurs arcs ont dtd brises par la force; et leurs bras ont ete paralyses par la main du Dieu tout-puissant de Jacob ; Israel en a ete fortifie par le Dieu de ton p&re. 25. Et mon Dieu t'a secouru ; du haut des cieux il a r&» pandu sur toi la benediction du ciel et la benediction de la terre productrice de toutes choses: a cause de la bdnddiction des mamelles et des entrailles , 26. De la benediction de ton p&re et de ta m&re. Joseph a ete fortifie , et il a ete beni plus que les montagnes immuables, plus que les collines eternelles : ces benedictions subsisteront (2) sur la tete de Joseph, et sa tete s'est eieyee au-dessus de la tete de ses freres. 27. Benjamin, loup ravissant (3); le matin il mange encore, et au soir on lui donne de la nourriture. 28. Tels etaient les (ils de Jacob. Leur pere leur dit ces choses; il les benit, et il donna a chacun sa benediction. 29. Et il leur dit : Je vais me reunir a mon peuple; ensevelissez-moi avec mes peres , dans la cay erne d'Ephron rHetteen, (4) Pour le supplanter. (2) Vulgate : Jusqu'a ce que le desir des collines eternelles soit accompli. (3) Allusion prophltique , selon quelques saints Peres , aux conversions operees par saint Paul , de la tribu de Benjamin.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.03% accurate

4*8 GENESE. 30. Dans la caverne double qui fait face k Mambre, en la terre de Chanaan, et qu' Abraham aachetde d'Ephrdn l'Hetttfen j pour en faire une sepulture. 3 i . La sont ensevelis Abraham et sa femme Sarr& , Isaac et sa femme Rebecca , et enfin Lia. 32. lis sont ensevelis dans le champ et la caverne aehetes des flls de Het. 88. Et Jacob cessa de donner ses ordres k ses fils, puis, ayant ramene ses pieds sur sa couche , il defaillit, et il se reunite son peu pie. CHAPITRE L 1. Joseph aussit6t se jeta sur la face de son pere, le baisa et le pleura. 2. Puis il ordonna k ses serviteurs proposes aux funerailles d'embaumer son pere, et ses serviteurs embaumerent Israel. 9. lis jf employment quarante jours, car tel est le nombre deS jours de l'embaumemeht , et l'Egypte fut en deuil soixante-dix jours. 4. Des que les jburs du deuil furent e'coule's, loseph s'adressa aux grands officiers du Pharaon , et il leur dit : 8i j?ai trbuve* grlce devant vous, parlee de moi au Pharaon, dites-lui que mon pere m'a adjure^ disantj 6. Tu m'enseveliras dans le se'pulere que j'ai creuse pdilr moi eii la terre de Chanaart ; que maihtenant done je pafrte pour ensevelir mon perd, et je reviendrai aupres de vous. 6 . Et le Pharaon dit k Joseph : Pars et ensevelis t©n pere comme il t'en'a adjure. 7. Joseph partit done pour ensevelir son pere; et avec Iuj pqrtjrent tops les serviteurs

The text on this page is estimated to be only 26.94% accurate

CHAPITRE L. 139 8. Et toute la famille de Joseph, ses freres, toute sa famille paternelle ainsi que toute sa parents ; mais les brebis et les boeufs resterent en la terre de Gessen. 0. Des chars et des cavaliers parti rent en outre avec Joseph, et ils formerent un camp tres-nombreux. 10. Arrives a 1'aire d'Atad, qui estau dela du Jourdain, ils pleurerent Jacob avec de grands et violents g^naissements , et Joseph fit a son pere un deuil de sept jours. 11; Les hoinmes qui habitaient la terre de Chanaan virent le deuil aupres de l'aire d'Atad, et ils dirent : Cast un grand deuil des Egyptiens. A cause de cela on appela Deuil d'figypte ce lieu qui est au dela du Jourdain. 12. Ainsi firent a leur pere les enfants de Jacob. 13. Ils le transporterent en la terre de Chanaan, et ils rensevelirent dans la eaverne double qu'avait achetee Abraham d'Epbron l'Hettden, en face de Mambrd, pour en feire une sepulture. 14. Apres cela, Joseph retourna en Egypte avec siss frferes et teus ceux qui Favaient accompagne pour ensevelir Israel. 15. Et les freres de Joseph, leur pere mart, se dirent : Craignons que Joseph ne nous garde rancune , et w nous fasse porter la peine de toute la mechancetd que nous ayons montrde pour lui. 16. Sur quoi, ils allerent trouver Joseph, et ils lui dirent : Ton pere au moment de mourir fa adjure^ et nous adit: 17. Parlez en ces termes a Joseph : Remets a tes serviteurs leur iniquite et le crime qu'ils ont commis en exercant contre toi leur malice. Pardonne maintenant l'iniquite des serviteurs du Dieu de ton pere. Or, pendant qu'ils parlaient ainsi, Joseph pleura. 18. Et, s'etant approches de lui , ils lui dirent : Nous sommes tes esclaves. Digitized by Google

140 GENESE. 49. Joseph leur rdpondit : N'ayez point de crainte, car je suis de Dieu. 20. Vous m'avez voulu du mal; mais Dieu m'a voulu du bien, afin qu'advint ce qui est aujourd'hui et qu'un peuple nombreux fut nourri. 21. II leur dit encore : N'ayez point de crainte: je vous nourrirai vous et vos families. Et il les consola, et il leur parla au coeur. 22. Aprfcs cela, Joseph demeura en figypte avec ses freres, et toute la famille de son pere; et Joseph vecut cent dix ans. 23. Joseph vit des ills d'Ephraini jusqu'a la troisieme generation, et les ills de Machir, fils de Manassd, naquirent sur les genoux de Joseph. 24. Joseph parla ensuite a ses freres, et il leur dit: Je meurs; mais Dieu vous visitera, et il vous conduira de cette terre en la terre qu'il a promise a nos p&res Abraham , Isaac et Jacob. 25. Et Joseph adjura ses freres, disant : Lorsque Dieu vous visitera, emportez d'ici mes ossements avec vous. 26. Joseph mourut a cent dix ans, et apres qu'ils Teurent embaumd, Us le mirent dans un cercueil en figypte. Digitized by Google

EXODE CHAPITRE I i . Voici les noms des fils d'Israel venus en figypteavec Jacob, leur pere, et qui y entrerent chacun avec toute sa famiile : 2. Ruben, Simeon, Levi, Juda, 3. Issachar, Zabulon, Benjamin, 4. Dan et Nephtbali, Gad et Aser. 5. Joseph, de son c6i&, ^tait deja en figypte; or, il y avait en tout soixante-quinze ames provenant de Jacob. 6 . Et Joseph mourut, ainsi que tons ses freres, et toute cette generation. 7. Puis, les tils d'Israel crurent et se multiplierent; ils se repandirent, et ils se fortifierent beaucoup, beaucoup : ils semblaient pulluler de la terre. 8. Mais un autre roi s'dleva sur l'figypte, qui ne connaissait pas Joseph. 9. Et il dit a sa nation :Voila que cette race des fils d'lsrael forme une multitude immense et plus forte que nous. i 0. Allons done, et employons contre eux Tartifice (1), de peur qu'ils ne se multiplient encore; car si une guerre survenait, ils se joindraient aux ennemis, et, nous ayant vaincus, ils sortiraient de cette contre'e. H. En consequence, il etablit sur eux des intendants des travaux, afin qu'ils les epuisassent parle labeur; et ils (1) Vulgate : Opprimons-les avec sagesse. Digitized by Google

142 EXODE. batirent des villes fortes au Pharaon : Pitho, Rhamesses et On, aujourd'hui Heliopolis. 12. Mais plus on les opprimait, plus ils devenaient nombreux, plus leur force devenait immense, immense; et les Egyptiens avaient en abomination les fils d'lsrael. 13. Les figyptiens opprimaient done par la force les fils d'lsrael. 14. Et ils affligeaient leur vie par de durs travaux, par Targile, par la brique, par le labeur des champs; et ils les asservissaient par la viplence a tous ces travaux. 15. Alors, le roi des figyptiens parla aux sages- femmes des Hebreux qui s'appelaient : la premiere, Sepnora, la seconde, Phua. 16. Et il dit : Lorsque vous accoucherez des femmes d^H^breux , et qu'elles auront enfante, si e'est un gar§on, tuez-le; si e'est une fille, conservez-la. 17. Mais les sages-femmes craignirent Dieu, et n'exe^ cuterent point les ordres du roi d?Egypte; elles laisserent. vivre les enfants males. 18. Alors, le roi d'&gypte appela les sages-femmes, et leur dit : Pourquoi agissez-vous de la sorte, et laissez-vous vivre les enfants males? 1 9 . Et les sages-femmes dirent au Pharaon : Les femmes des Hebreux ne sont pas comme les Egyptiennes; avant l'arrivee des sages-femmes, elles enfantent, et l'accouchemeht est fait. 20. Et Dieu fit du bien aux sages-femmes (1); et le peuple se multiplia et se fortifia beaucoup. 2 i . Et parce que les sages-femmes avaient eu la crainte de Dieu, elles se firent de bonnes maisons. 22. Le Pharaon donna aussi ses ordres a son peuple, (1) Elles furent recompensees, non pour leur mensonge , mais, comme Vexplique le verset suivant , parce qu'elles avaient eu la crainte de Dieu. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.66% accurate

CUAP1TRE II. 143 disant : Tout enfant male qui naitra aui Hebreux, jetez-le dans le fleuve; et laissez vivre toutes les filles. CHAPITRE II 1 . Or, il y avait uii homtne de la tribti de Ldvi qui epousa une des fillets de Letvi. 2. Elle congut (1), et elle enfanta un gargon, et, l'ayarit vu J)lein de graces, ils le cachfcrent pendant trdis lunes. 3. Lorsqu'ils ne purent le cacher plus longtemps, sa mere prdpara pour lui une corbeille tju'elle couvrit d'un enduit de poix et de bitume; elle y plac;a l'enfant, et elle posa la corbeille dans le marais sur la rive du fleuve. 4. Comme la soeur de l'enfant obsefvait de loin pour savoir ce qu'il deviettdrait , 5. La fille du Pharaon descendit au fleiive pour se bai^ gner, tandis que ses servantes se promenaient sur la rive ; elle aper$ut dans le marais la corbeille, et elle envoya iine servante, qui la retira. 6. L'ayant ouverte, elle vit un enfant fleurant dans la corbeille; aussitot la fille du Pharaon r&oltit de le sauver, et elle dit : C'est un enfant des Hdbreux. 7. Et la soeur dit a la fille du Pharaoh : Veux-tu que je I'appelle une nourrice,parmi les femmes des Hdbreux, pour allaiter V enfant 1 8. Va, dit la fille du Pharaon; et la jeurte fille > etant jmrtie, appela la mere de l'enfant. 9. La fille du Pharaon dit a celle-ci : Soigne- moi cet enfant, et ailaite-le, je te donnerai une recompense; la femme prit done l'enfant et l'allaita. 10. L'enfant s'etant d^veloppe, elle le conduisit a la fille du Pharaon; et il fut pour elle comme un fils, et elle (4) Pour la troisieme fois; Aaron 6tait ne avant l'ordre du Pharaon, et Marie etait l'alnee des deux freres. Digitized by Google

144 tXODE. le nomma Moise (1), Car, dit-elle, nous Tavons retire* de l'eau. ii . Or, il arriva qu'apres bien des jours, Moise, dtant devenu un homme, sortit pres de ses freres les fils df Israel ; il pensait k leurs souffrances, lorsqu'il apergut un Egyptien qui frappait un Hebreu , Fun de ses freres les enfants d'Israel. 12. Apres avoir regardd tout alentour, nevoyantpersonne, il tua Tfigyptien (2), et il Tenfouit dans le sable. 13. Le jour suivant, etant sorti, il vit deux Hebreux en venir aux mains, et il dit a celui qui avait tort : Pourquoi frappes-tu ton frere ? 14. Celui-ci dit : Qui t'a dtabli chef et juge stir nous? Veux-tu me tuer comrae tu as tud hier FEgyptien? Moise fut saisi de crainte, et il se dit : La chose est-elle connue k ce point ? 15. Le Pharaon, l'ayant apprise, voulut faire perir Moise; mais celui-ci s'&oigna de la face du Pharaon; il passa en la terre de Madian, et, etant arrive en la terre de Madian, il s'assit aupresd'un puits. 16. Or, le pretre de Madian avait sept filles qui paissaient les brebis de leur pere Jethro (3) ; et elles vinrent puiser de l'eau jusqu'a ce qu'elles eussent rempli les abreuvoirs, et fait boire les brebis de leur pere Jethro. 17. Des p&tres, &ant survenus , les chasserent; mais Moise, s'dtant leve, les delivra; il puisa de l'eau pour elles, et abreuva leurs brebis. 18. Lorsqu' elles furent de retour chez Raguel, leur (\) Ou Moyse; mot egyptien signifiant sauvt de l'eau. (2) MA par une inspiration divine, pressentiment de sa mission de liberateur. Croyant que see freres allaient eomprendre que Dieu, par ses mains, leur amenerait le salut. (Voyez Aetes , vn , 25.) (3) Nomme plus bas Raguel , pretre du vrai Dieu. Les Madianites descendaient d' Abraham et de Cettura. (Gen., xxv, 2.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.98% accurate

CHAPITRE III. 145 pere, il leur dit : Pourquoi revenej-vous sitot aujourd'hui? 19. Elles lui r^pondirent : Un figyptien nous a ddfendues contre les patresj il a puise* de Teau. pour nous, et a fait boire nos brebis. 20. Et ildit a ses filles : Oil est-il? Pourquoi avez-vous laisse" la cet homme? Appelez-le done, et qu'il mange de notre pain. 2 1 . Et Moise demeura chez l'homme, qui bientdt donna pour femme a Moise sa fille S^phora. 22. Celle-ci concut, et elle enfanta un fils, que Moise nomma Gersam : Car, dit-il, je suis passager en une terre dtrangere. 23. Cependant, apres un grand nombre de jours, mourut le roi d'Egypte; en ce temps-la les fils d'Israel gemissaient a cause de leurs travaux, et poussaient des cris de douleur, et les cris qu'ils jeterent, a cause de leurs travaux , monterent jusqu'a Dieu . 24. Et il entendit leurs gdmissements : il se souvint de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob. 25. Et Dieu regarda les ills d'Israel, et se fit connaltre aeux(l). CHAPITRE III 1. Moise, cependant, paissait les brebis de Jethro, son beau-pere, pretre de Madian; il conduisit les brebis audessous du desert, et il arrivaen la montagne d'Horeb. 2. La, Tange du Seigneur (2) lui apparut dans un feu flamboyant qui sortait d'un buisson ; Moise voit que le buisson est enflamme* et qu'il ne brule point. (1) Vulgate : Et il les reconnut pour son peuple. (2) Vulgate : Le Seigneur (Conf., verset 4); l'ange du Seigneur est souvent employe dans le sens de manifestation du Seigneur. (Voyez Gen., xvi , 7 et suiv. ; xxj , 47 ; xxn, 41 et 45.) I. — 5

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.73% accurate

146 EXODE. 3. Et Moise se dij: Approchons, voyons cette grande vision, ce buisson qui ne brule pas (i). 4 . Des que le Seignetir vit qu'it approchait pour voir, il l'dppela du buisson; disant : Mois6, Mdlse; il rdpbndit; Qu'ya-t-il? 8. Et lfe Seignriur dit : Nft viens pas jusqti'ici : denoue la chaussure de tes pieds; car le lieu ou til t'es arrets est lerre sainte. 6. Le Seigneur dit encore : Je suis lie Dieu de ton pere, le Dieu d' Abraham, le Dieu d'lsadc, le Dieu de Jacob; et Moise detour na le visage, car il n'osaitpoihtregarder Dieu. 7. Le Seigneur dit ensuite a Molse : J'ai vu l'oppressidti demon peuple en Egypte; j'ai entendu leur cri au sujet des intendants des travaux; je sais leur peine. 8. Et je suis desceridu pour les tiref des mains dfes hommes de 1' Egypte, pout les faire sortir de cette terre, et les conduire en la terre vaste et fertile, en la terre oil coulent le lait et le miel, en la terre des Chanangetls, des Hetteens, des Amorrhdens, des Phe'r^zefefls, des fiveens et des Jebuseens. 9. Le cri d'Israel est venu jusqu'a moi> et j'ai vu les maux dont les Egyptiens les accablent. 10. Pars done maintenant; va devant le Pbaraon, roi d'Egypte, et tu feras sortir de cette terre mon peuple, les fils d'Israel. 1 i. Et Moise dit a Dieu : Qui suis-je, moi, pour aller devant le Pharaon, roi d'Egypte, et pour faire sortir de la terre d'Egypte les Glstd'lsrael? 12. Et Dieu repondit a Moise , disant : Je serai avec toi; pour preuve que e'est moi qui t'envoie, lorsque tu em(1) Selon les saints Peres, cette manifestation est le Fils de Dieu m6me, le Vet be, lumierede Dieu preludant a I'mcarnation. (Aug.) La flamme represente la Divinity ; le buisson, l'humanitS, ou la forme du peche en JesusChrist ; la nature humaine s'unit en lui a la nature

The text on this page is estimated to be only 27.13% accurate

CHAPITRE III. Hi meneras inoti peuple de l'Egypte, vous sacrifierez a Dieu sur cette m^me montagne. 13. Et Mo'ise dit a Dieu : Ainsi done, j'irai vers les fils d'Israel, et je leur dirai : Le Dieu de vbs peres tn'a envoy e0 presde voiis; alors, ils me demarideront quel est son nom : que leur dirai -je? 14. Dieu reportdit a Moise : Je stiis CeLui qui est (1); et t)ieu ajoula : Til parleras fen ces termes aux fils d'Israel : Celui qui est m'a envoye pres de vous. 1 5. Et Dieu ajouta : Tu parleras en ces termes aux fils d'Israel : Le Seigneur (2) Dieu de tos peres * le Dieu d' Abraham , le Dieu d'Isaac , le Dieu de Jacob , m'a envoye' pres de vous. Tel est mon nom immortel > le memorial des generations et des generations (3). 16. Va done rassembler les anciens des fils d'Israel, et dis-leur : Le Seigneur Dieu de hos peres m'est apparu, le Dieu d' Abraham, d'Isaac et de Jacob, et il m'a dit: Je vous ai surveillds et survelllds, vous et tout c6 qui est arrive^ en Egypte. 17. Et Dieu ajouta : Je vous ddlivrerai de regression des Egyptiens pour vous faire passer en la terre des Ch&naridens, des Helteens, des Amorrheens, des Ph£rezeens, des Gerg&eens, des Evdens, des J^buseens, en la terre ou coulent le lait et le miel. 18. Alors, ils seront dociles a ta voix, et hi entreras avec les anciens d'Israel chez le Pharaon, roi d'Egypte , et tu lui diras: Le Dieu des Hebreux nous a appelds; nous irons done dans le desert, a trois journees de marche, pour sacritler a notre Dieu. (1) Parole sublime , seule vraie definition de Dieu. II est l'fitre absolu et sans limites , l'^tre infini. (2) Jehovah. (3) Ce titre de Dieu des trois grands patriarches devait rappeler a jamais aux fideles tout ce que Dieu a fait pour preparer lavenement de son Fils. 11 renferme aussi une allusion a la trinite des personnes. Digitized by Google

148 EXODE. 49. Je sais cependant que le Pharaon, roi d'Egypte, ne vous laissera point partir, sinon force par ma main puissante. 20. Alors, dtendant mon bras, je frapperai les figyptiens par toutes sortes de prodiges operas sur eux, et apres cela le roi vous laissera partir. 21. Et je ferai trouver gr&ce a ce peuple devant les Egyptiens , car lorsque vous fuirez vous ne partirez point a vide. 22. Toute femme demandera k sa voisine et a son b&esse des vases d'or et d'argent, et des v&ements; vous en chargerez vos fils et vos filles. Depouillez ainsi les Egyptiens (1). CHAP1TRE IV 1 . Moise rdpondit a Dieu, disant : Et s'ils ne me croient point, s'ils sont indociles a ma voix (car ils me diront sans doute: Dieu ne t'est point apparu), que leur dirai-je? 2. Et le Seigneur lui dit: Qu'as-tu Ik dans ta main? Une baguette, repondit-il. 3. Le Seigneur reprit: Jette-la a terre. II la jeta a terre et elle devint serpent, et Moise s'en dloigna bien vite. 4. Le Seigneur dit ensuite a Moise : Etends la main et saisis la queue du serpent. II etendit la main , et il saisit la queue du serpent, qui redevint baguette dans sa main, 5. Tandis que Dieu disait : C'est pour qu'ils croient en toi et a cette apparition devant toi du Dieu de tes peres, du Dieu d'Abraham, du Dieu d'Isaac, du Dieu de Jacob. 6. Puis le Seigneur ajouta : Mets ta main dans ton (4) Juste retribution allouee aux Hebreux par le MaUre de toutes choses, pour salaire de tous leurs travaux. Digitized by Google

CHAPITRE IV. 149 sein. II mit la main dans son sein , et , lorsqu'il la retira, elle dtait devenue comme de la neige. 7. Dieu dit encore : Remets ta main dans' ton sein. II remit la main dans son sein , et des qu'il l'eut retirde, elle avait repris la couleur de la chair. 8. Et Dieu dit : S'ils ne te croient point et ne se rendent pas a la voix du premier signe, ils croiront a la voix du second. 9. S'ils ne croient pas a ces deux signes, et qu'ils restent indociles a ta voix, tu prendrasde l'eau du fleuve, tu la verseras a terre , et cette eau du fleuve que tu auras prise deviendra du sang. 10. Et Moise dit a Dieu : Je vous conjure, Seigneur, je ne suis point capable; je ne l'&ais ni hier, ni le jour precedent , je ne le suis pas m&me depuis que vous avez commence a parler a votre serviteur; jesuisbegue etlent a ni'exprimer. 1 1 . Le Seigneur r£pondit a Moise : Qui a donnd une bouche a l'homme, qui Ta fait muet et sourd, qui l'a fait clairvoyant ou aveugle? n'est-ce point moi, le Seigneur ? 12. Marche done, et je t'ouvrirai la bouche, etje te suggererai ce que tu auras a dire. v 13. Et Moise dit : Je vous conjure, Seigneur, cboisissez un autre tout a fait capable, celui que vous devez envoyer (1). 14. Le Seigneur fut irritd contre Moise , et il dit: N'astu pas Aaron ton frere, le Invite : je sais qu'il parlera, lui, pour toi; il viendraa ta rencontre; et, apres t' avoir vu, il sera rempli de joie. 15. Tu lui parleras, tu feras passer mes paroles par sa bouche, et j'ouvrirai ta bouche et la sienne, je vous suggererai ce que vous aurez a faire. (1) Le Messie. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.88% accurate

1 50 EXODE. 4 {5. II parley a ta place au peuple, il sera ta bpucbe, et tu seras pour lui la parole de Dieu. 17. Cetfe mgme baguette qui a ien. Or, apres pp grand npmbre de joprs, lp rpi d'Egypte etait marf. 49. Le Sejgneur avait dit a Moise en Madian : Pars, retourne en Egypte, car ceux qui en voplaient k \$ vie np sonf plus. 20. Moise ayant dope pris, sa femme et sesenfap^s, les f}t mop(er sur p^es ^nes, et relourna en Pgypte. II prU apssi en sa maip sa baguette, celle qp'il avait aupres de Dieu. %i. Et le Sejgnepr djt k Moise; tyarcbe, reptre en figypte, et tu verras les prodiges que j'accopip]irai par tes mains; tu les feras dpvaqt le pharaop, et j'epdurcirai sop coeur (l), et il ne congediera pas le peuple. 22. Et tu diras ap Pfiaraon : Yoici ce qpp dit le Seigneur : Israel est mon fils premier-n^ ; 23. Et je te djs : Congedie nion peuple, afip qu'il m'offre un sacrifice; si tu refuses dele cong&Jier, prppds-y garde, je ferai pdrir ton fils premier-nd. 24. Or, pendant le voyage, a la balte, up ange du Seigneur rencontra Moise, et il chercbait a le tuer. 25. Aussit6t Sepbora , ayant pris un caillou , circopcit son fils , et Moise tomba aux pieds de Tapge , disant : Jl vient decouler, le sang de la cjrconcision de nion fils (2). (4) Dieu n'endurcit l'homme qu'en le laissant lui-meme s'endurcir, parce qu'il s'est volontairement rendu indigne de la grace , qui seule pouvakt le rendre docile a la voix de Dieu. (2) Dieu voulait montrer a Moise qu'il etait irrite de sa negligence a Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.67% accurate

CHApiTBB y» ^S* 26. Et l'ange le laissa libre parce qu'il avait dit ; II vient de couler, le sang de la circoncjsion de mop fils (1). 27. Cependant, le Seigneur dit a Aaron : Va dans le de'sert a la rencontre de Moise. Aaron e'tant parti , renconlra son frere en la mom'agnede pieq (Horeb), et ils s'embrasserent. 28. Moise redit ^ sop frere (outes les paroles q*u Seigneur au sujet de sa mission, et tqus les ordres qu'ijluj avait donnas. 29. Ensuite, il partjt avec Aaron, et ils rassem}>lerent les anciens des fils d'Israel. 30. Et Aaron dit toutes les paroles qqe le Seigneur avai|. dites a Moise, et il fit des miracles devan,t le peuple. 3 1 . Le peuple crut ; il se rejouit de ce que le Sejgneur avait visits les fils d'Israel , et vu, Jeqr pppressiqp ; et }e. peuple, s'&ant prosterne', adora. CHAPITRE V i . Apres cela , Moise entra avec son frere chez le Pharaon , et ils lui dirent : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israel : Congedie mon peuple, afin qu'ils me celebrent une tete dans le desert. 2. Et le Pharaon dit : Quel est done celui-ci pour que je lui obdisse jusqu'a congedier les fils d'Israel? Je ne connais pas le Seigneur, et je ne conge'die point Israel. 3. Et ils reprirent: Le Dieu des Hebreux nous concirconcire son fils. BfoYse representait jci le peuple, qui coromengait a £tre rachet6 par Dieu; et le sang de son fils rappelait le sang du Fils par excellence du peuple elu , le sang qui devait seul apaiser la colore de Dieu. Sephora represente la Synagogue , qui a verse" le sang de son propre enfant, de Jesus Christ, le Fils du peuple. (1) Dans la Vulgate, Sephora dit de Moise : Vous m'etes un 6poux da sang. Digitized by Google

 voque; nous irons done dans le desert a trois journees de marche, afm de sacrifier au Seigneur notre Dieu, de peur que la mort et rexterminalion ne tombent sur nous. 4. Le roi d'Egypte leur dit: Moise, Aaron, pourquoi deHournez-vous le peuple de ses travaux? Allez, que chacun de vous retourne a ses travaux. 5. Le Pharaon dit encore : Ce peuple se multiplie maintenant de plus en plus ; gardons-nous de leur donner aucun relache en leurs travaux. 6. Et il fit un ordre aux intendants et aux secretaires des travaux , disant : 7. Ne donnez plus de paille au peuple pour faire de la brique comme hier et le jour prdce'dent ; qu'ils s'en aillent et qu'ils recueillent de la paille pour eux. 8. Imposez-leur neanmoins par jour la m6me quantity de briques qu'ils ont toujours faite, n'en dtez rien; car ils ont du temps a perdre, e'est pour cela qu'ils ont crid : Levons-nous, et sacrifions a notre Dieu. 9 . Aggravons les travaux de ces hommes ; et que leurs preoccupations soient la, au lieu d'etre a de vains discours. 10. Les intendants et leurs proposes les press&rent done , et ils parlerent au peuple , disant : Voici ce que dit le Pharaon : Je ne vous donnerai plus de paille. 1 1 . Allez vous-m6mes recueillir pour vous de la paille ou vous en pourrez trouver ; d'ailleurs votre tache ne sera diminue'e en rien. 12. Et le peuple se dispersa parmi toute TEgypte pour ratnasser du chaume et s'en servir au lieu de paille. 13. Cependant, les intendants les pressaient, disant: Achevez vos travaux jour par jour, comme lorsqu'on vous donnait de la paille. 14. Les secretaires de la race d'Israel, institu^s auDigitized by Google

CHAPITRE V. 153 dessus du peuple , furent meme fustigds par les intendants du Pharaon, qui disaient : Pourquoi n'avez-vous pas fait aujourd'hui la m&me quantitd de briques qu'hier et auparavant? 45. Et les secretaires de la race d' Israel dtant entrds vers le Pharaon, lui dirent en jetant des cris : Pourquoi traite-t-on de la sorte tes serviteurs? 16. On ne donne plus de paille a tes serviteurs , et Ton nous dit de faire de la brique, et tes serviteurs ont &d fustiges : seras-tu done injuste envers ton peuple? 17. II rdpondit : Vous perdez du temps, vous demeurez oisifs, et a cause de cela vous dites : Sacrifions k notre Dieu. 18. Sortez done h 1' instant et travaillez; vous n'aurez plus de paille, et vous fournirez la m&me quantitd de briques. 19. Et les secretaires de la race d' Israel se virent dans le malheur, car on leur disait : Vous ne retrancherez rien a la quantity de briques qui vous est imposde par jour. 20. Ayant rencontre Aaron et Moise qui venaient au-devant d'eux, comme ils sortaient de chez le Pharaon, 21. Ils leur dirent : Que Dieu vous voie et vous juge, parce que vous nous avez mis en mauvaise odeur devant le Pharaon et devant ses serviteurs , plagant le glaive en sa main pour nous faire perir. 22. Moise se tourna vers le Seigneur et dit : Je vous conjure, Seigneur, pourquoi avez-vous affligd ce peuple? Et pourquoi m'avez-vous envoyd? 23. Car, depuis que je suis entrd chez le Pharaon pour lui parler en votre nom, il a maltraitd ce peuple, et vous n'avez point delivrd votre peuple. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.61% accurate

 Et le Seignepr dit a Moise : Bientot tu verras ce que je vais faire au Pharaon : sous ma main puissante, il cong^diera le peuple ; sous mon bras tres-haut, jl le renyerra de sa contree, 2. Dieu parla encore a Mois&et lui dit : Je suis le Seigneur, 3. J'ai r^vele" a Abraham, $ Isaac, a Jacob, que je suis leur Pieu, mais je ne leur ai point re'vele mon noiji: Le Seigneur (1). 4 . J'ai fait alliance avec eux poux leur donner la terre de Chanaan , la terre en laquelle ils ont demeurd comma passagers. 5. J'ai entpnflu les gemissemenfs qu/arrache aux fils d'Israel l'asservissement auquel les Egyptiens les ont rdduits, et je me suis souvequ de mon alliance avec yous. fl. Va done et parle aux fils d'Israel; dis-leur : Je suis le Seigneur; je vous degagerai de la domination des Egyptiens , je yous de| jvrerai de la servitude , je vous afjranchirai par un bras tres-bauj et un jugement redoutable. 7 . Vous serez mon peuple et je serai votre Dieu , et vous connaitrez que e'est moi le Seigneur voire Dieu qui vous aurai d&ivres de la domination des Egyptiens. 8. Je vous conduiraien la terre sur laquelle j'ai etendu la main , pour la donner a Abraham , Isaac et Jacob , et je vous la donnerai en heritage, moi le Seigneur. 9. Et Moise parla, comme il lui etaitdit, aux fils d'Israel; mais leur pusillanimite' et la durete de leurs travaux firent qu'ils n'ecouterent point Moise. (1) J6hovah, le nom ineffable de Dieu, qui sigrrfie Celui qui a 6te, est et sera. Les Hebreux, par respect, ne le pronongaient jamais; et maintenant encore, dans la lecture, ils le remplacent par le nom d'Adonai. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.28% accurate

CHAPITRE VI. J 5$ 1 0. Le Seigneur parla alors a Moise, disant : i\. Entre, parle au Pharaon roi d'Egypte, afjn qu/j} renvoie de sa contrde les fils d'Israel. 12. Mais Moise rdsista au Seigneur, disant : Les fils d'Israel ne m'ont pas e^coute; cpmment le Pharaon ni'tScoulera-t-il, moi qui ne sais pas parler (1). 13. Ainsi le Seigneur parla a Moise et a son frere, et leur ordonna d'aller trouver le Pharaon roi d'Egypte, pour qu'il eut a renvoyer de l'Egypte les fils d'Israel. 14. Or, voici les chefs de leurs families paternelles : Fils de Rubeq, premjer-n£ d'Israel: Enoch et Phallu, Hesron et Charmi ; telles sont les families issues de Ruben. 15. Fils de Simeon : Jamuel, Jamin, Ao$, Jachin , Saar et Saul, nd de la Phenicienne ; telles sont les families des Dls de Simeon. 16. Voici les noms des fils de Levi, par families : Gerson, Caath et Merarj; Levi vdcuf cent trente-sept ans. 17. Et voici les {ils, de Gerson : Lpbni et Se^me'i, noms que portent leurs families. 18. Fils de Caath: Am ram, Isaar, Hebron et Oziel; Caath vdcut cent trente-trois ans. 19. Fils de M

156 EXODE. 24. Fils de Core* : Asir, Elcana, Abiasar; tels sont les fils de Gore. 25. Eldazar, fils d'Aaron, prit pour femme Tune des filles de Phutiel, et elle lui enfanta Phin^es; tels sont, par families, les chefs issus de Levi. 26. Cet Aaron, ce Moise, sont ceux k qui Dieu ditde faire sortir de la terre d'Egypte les fils d'Israel et toutes leurs forces; 27. Ce sont eux qui parlerent au Pharaon, roi d'£gypte; Aaron lui-meme et Moise sont ceux qui conduisirent, bors de la terre d'Egypte, les fils d'Israel, 28. Le jour (1) oil le Seigneur parla & Moise en la terre d'Egypte. 29. Le Seigneur parla ensuite a Moise, disant : Je suis le Seigneur; dis au Pharaon, roi d'Egypte, les choses que je te dis. 30. Mais Moise resista au Seigneur, disant : Je suis begue; comment le Pharaon m'e'coutera-t-il? CHAPITRE VII 1 . Le Seigneur dit alors a Moise : Voila que je t'ai fait comme le Dieu du Pharaon; Aaron, ton frere, sera ton prophete. 2. Tu diras h celui-ci tout ce que je te prescris; et Aaron, ton frere, dira au Pharaon de renvoyer de sa contrde les fils d'Israel. 3. Cependant, j'endurcirai le coeur du Pharaon, puis, je multiplierai mes signes et mes prodiges en la terre d'Egypte. 4. Le Pharaon ne vous dcoutera pas; je ferai tomber ma main sur la terre d'Egypte, et, par ma puissance, j'en

(1) Jour est pris ici pour epoque; preuve que les six jours de la creation peuvent tres-bien s'entendre dans le meine sens, comme le veut la science moderne. Digitized by Google

GHAP1TRE VII. 157 ferai sortir mon peuple, les fils d'Israel, apresles avoir vengds d'une maniere terrible. 5. Et tous les Egyptiens connaltront que je suis le Seigneur qui e'tends ma main sur la terre d'figypte, et, du milieu de ce peuple, je ferai sortir les fils d'Israel. 6. Et Moise avec Aaron exdcuta ce que le Seigneur leur avait prescrit; tous les deux ob&rent. 7. Moise avait quatre-vingts ans, et Aaron, son frere, quatre-vingt-trois ans, lorsqu'ils parlerent au Pharaon. 8. Or, le Seigneur avait dit k Moise et a son frere : 9. Si le Pharaon vous dit : Donnez-nous quelque signe, faites quelque prodige, tu diras a ton frere : Prends ta baguette, et jette-la a terre devant le Pharaon et ses serviteurs, et elle sera change'e en serpent. 10. Moise entra done avec Aaron devant le Pharaon et ses serviteurs, et ils firent ce que leur avait prescrit le Seigneur; Aaron jeta sa baguette devant le Pharaon et ses serviteurs, et elle fut change'e en serpent. 11. Alors, le Pharaon convoqua les sages et les magiciens de l'Egypte, et les magiciens de l'Egypte firent comme Aaron , en s' aidant de leurs sortileges. 12. Chacun d'eux jeta sa baguette, et les baguettes furent cbang&s en serpents (1); mais la baguette d' Aaron devora les leurs. 43. Et le coeur du Pharaon s'endurcit; il n'dcoutapas ceux qui lui firent connaitre les ordres du Seigneur. 14. Et le Seigneur dit k Moise : Le coeur du Pharaon s'est endurci; il s'obstine a ne point renvoyer le peuple. 15. Aborde le Pharaon des le matin; il fait k cette heure sa promenade sur Teau; tu Tattendras sur la rive

(1) Non r6ellement , mais, selon les saints Peres, aux yeux fascines des spectateurs. Les chefs des magiciens 6taient Jannes et Mambres. (Voyez// Tim., m,8.)

Digitized by Google

158 EXODB. du fleuve , et tu aur^s a la main la baguette qui a 6t$ changed en serpent. 16. Et tu diras au Pharaon ; Le Seigneur Dieu des Hebreux m'a envoyd a toi, disant : Renvoie mon peuple pour qu'il m'oflVe un sacrifice dans le ddsert; jusqu'k present tu ne m'as point 6coutL 17. Or, void ce que dit le Seigneur : A ce signe, tu connaitras que je suis le Seigneur ; voila que je vajs frapper de ma baguette l'eau du fleuve, et elle sera changde en sang. 18. Les poissons du fleuve mourront, Je fleuve luim^me deviendra fetide , et les figyptiens ne pourront plus en boire les eaux. 19. Le Seigneur dit encore a Mo'ise : Dis a ton frere Aaron : Prends a la main ta baguette, etends la main sur les eaux de 1'Egypte, sur les bras du fleuve, sur les canaux, sur les marais, sur tout amas d'eau de la contrde; et les eaux seront changes en sang dans toute la terre d'Egypte, meme dans les vases de bois et de pierre. 20. Mo'ise et Aaron firent ce que Dieu leur avait ordonne; celui-ci, ayant leve sa baguette, frappa l'eau du fleuve devant le Pharaon et ses serviteurs, et toute l'eau du fleuve fut changee en sang, 21 . Les poissons du fleuve mouru rent, le fleuve devint f&ide , et les Egyptiens ne purent bojre de ses eaux , et il y eut du sang sur toute la terre d'Egypte. 5>2. Les magiciens de 1'Egypte firent encore comme Aaron, en s'aidant de leurs sortileges, et le copur du Pharaon s'endurcit; il n'ecouta ni Mo'ise ni son frere, ainsi que 1' avail dit le Seigneur. 23. Apres cela, le Pharaon partit, il rentra en ses demeures, et il ne changea pas de pensees , meme ayant tu ce prodige. 24. Cependant, tous les Egyptians creuserent sur les Digitized by Google

CHAPITRE Tin. f 99 bords du fleuve pour trouver de l'eau, mais ils ne purent boire de Teau du fleuve. 25. Et sept jours se passerent apres que le Seigneur eut frappe le fleuve. CHAPITRE VIU i. Alors, le Seigneur dit a Moise : Entre chez le Pharaon, et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Renvois mon peuple, pour qu'il m'offre un sacrifice dans le desert. 2. Si tu refuses de le renvoyer, je vais frapper ton territoire et le couvrir de grenouilles. 3. Le fleuve vomira des grenouilles; elles monteront, et entreront dans tes palais, dans tes chambres a coucher, dans tes lits , dans toutes les habitations de tes serviteurs et de ton peuple, et jusque dans tes pates et dans tes fours. 4. Les grenouilles monteront sur toi, sur tes serviteurs et sur ton peuple. 5. Le Seigneur dit encore a Moise : Dis a ton frere : Etends avec la main ta baguette sur le fleuve, sur les bras, sur les canaux, sur les marais, et fais-en sortir des grenouilles. 6. Aaron dtendit la main sur les eaux de Tfigypte, et il en fit sortir des grenouilles; et les grenouilles monterent, et elles couvrirent la terre d'Egypte. 7. Les magiciens de TEgypte firent comme lui, en s' aidant de leurs sortileges, et ils amenerent des grenouilles sur la terre d'fegypte. 8. Alors, le Pharaon appela Aaron et Moise , et il dit (I) : Priez pour moi le Seigneur; qu'il detourne les grenouilles de moi et des Egyptiens, et je renverrai votre peuple, et il sacrifiera au Seigneur. 9. Et Moise dit au Pharaon : Indique-moi le moment (1) D'oii il result e que les magiciens , apr6s avoir amene lea grenouilles , ne pouvaient les faire partir. Digitized by Google

160 EIODE. oil je dois prier pour toi , pour tes serviteurs et pour ton peuple, afin que les grenouilles s'eloignent de toi, de ton peuple et de vos demeures ; elles disparaitront de partout, hormis du fleuve. 10. Et le Pharaon ayant dit : Au point du jour. Moise reprit : Comme tu Fas dit; afin que tu voies que nul sur la terre n'est semblable au Seigneur. 11. Les grenouilles s'eloigneront de toi, de vos maisons, de vos enables, de tes serviteurs et deton peuple; elles disparaitront de partout, hormis du fleuve. 12. Et Moise sortit avec Aaron du palaisdu Pharaon. Moise invoqua le Seigneur pour faire partir les grenouilles, comme l'avait demande le Pharaon. 13. Et le Seigneur exauca la priere de Moise : les grenouilles des maisons, des etables et des champs moururent. 14. On en ramassa des monceaux et des monceaux; et la terre en exhala une odeur infecte. 1 5 . Mais , se voyant en repos, le Pharaon endurcit encore son cceur; il n'ecouta plus ni Aaron ni Moise, ainsi que l'avait dit le Seigneur. 16. Et le Seigneur dit a Moise : Dis a Aaron : Etends avec la main ta baguette, et frappe la poussiere du sol; il viendra des moucherons sur les hommes, sur les quadruples, et sur toute la terre d'Egypte. 17. Aaron e tend it done avec la main sa baguette; il frappa la poussiere du sol , et il vint des moucherons sur les hommes, sur les quadrupedes ; des moucherons vinrent sur toute la terre d'Egypte. 18. Les magiciens de l'Egypte firent comme lui, en s'aidant de leurs sortileges, afin de chasser les moucherons, mais ils ne le purent; les moucherons demeurerent sur les hommes et sur les quadrupedes. 19. Et les magiciens du Pharaon dirent : Le doigt de Digitized byGoogle

CHAPITRE Till. 101 Dieu est ici; mais le coeur du Pharaon &ait endurci; il ne les dcouta pas, ainsi que Tavait dit le Seigneur. 20. Le Seigneur dit ensuite a Moise : Leve-toi de grand matin, et attends le Pharaon; il sortira pour faire sa promenade sur l'eau, et tu lui diras : Void ce que dit le Seigneur : Renvoie mon peuple, afin qu'il m'oflre un sacrifice dans le ddsert. 21 . Si tu ne renvoies pas mon peuple, je ferai tomber sur toi et tes serviteurs, sur ton peuple et sur vos maisons, des mouches canines (\); et les maisons des Egyptiens seront remplies de mouches, ainsi que la terre ou elles sont baties. 22. Et j'illustrerai, en ce jour-la, la terre de Gessen surlaquelle est mon peuple; il n'y aura pas de mouches en elle , afin que tu voies que je suis le Seigneur Dieu de toute la terre. 23. Ainsi, je marquerai la difference entre mon peuple et le tien; ces choses arriveront demain sur la terre. 24. Le Seigneur fit ce qu'il avait dit; et les mouches arriverent; il y en eut une multitude dans les demeures du Pharaon, dans les maisons de ses serviteurs, dans toute la terre d'figypte; la terre fut ddvastde par les mouches. 25. Le Pharaon alors appela Moise et son frere, et il dit : Allez sacrifier au Seigneur votre Dieu , dans le pays menie. 26. Moise rdpondit : II ne peut en etre ainsi; nos sacrifices au Seigneur notre Dieu sont abominables aux Egyptiens (2); si done nous faisons devant eux des sacrifices qui leur sont abominables, nous serons lapides. (1) Vulgate : Des mouches de toutes sortes. En grec, iln'y a qu'une mouche , la mouche a chien , connue encore en Egypte sous le nom de khourad. C'est une espece de pou aite insupportable, dont on a beaucoup de peine a garantir les animaux. (2) Les Hebreux sacrifiaient des animaux sacres en Egypte.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.05% accurate

{62 EXODB. 27. No^s ferons trois journe'es de marche dans le dissert, et nous sacrifierons a notre Dieu, selon ee que nous a dit le Seigneur. 28. Et le Pharaon leur dit : Je vous congddie; sacrifiez h votre Diet* daps \e deserf ; mais ne portez pas plus lojfl yos pas; priez aussi le Seigneur pour moi. 29. Je vais, dit Moise, sortir et prier Dieu, et demafn matin leg mouches s'elc-igneront

The text on this page is estimated to be only 25.95% accurate

CHAPITBB ix. | C| 3 jpurneede Remain, le Seigneur accomplira sqr la contre'e cette menace. 6. Le lendemain, le Seigneur tint parole, et tout le, belail des fgyptiens mourut; mais rien ne perit parmi les bestiaux des fils d'Israei. 7. Et le Pharaop, meme apres avoir yu que, parmi les bestiaux des fils d'Israel, rien n'avait peri, s'endurcitje cceur ; il ne renvoya. pas le peuple* 8. t-e Seigneur alors parla a Moise et a son frere, disant : Prenez plein vos mains de la cendre

164 EXODE. 15. Aussit6t que j'aurai laissd totnber ma main (1), je te frapperai, et je ferai perir ton peuple, et il sera effacd de la terre. 1 6 . Tu n'as ete conserve qu'afin que je montre en toi ma force, et pour que mon nom soit re'v&e' a toute la terre (2). 17. Quoi done! tu insultes encore mon peuple en refusant de le renvoyer ! 18. Eh bien, moi, dfcs demain, a pareille heure, je ferai tomber une gr&le abondante , telle qu'il n'y en a jamais eu en Egypte , depuis le jour de sa fondation jusqu'a aujourd'hui. 19. Hate -toi d'abriter tout le be'tail que tu as aux champs , car les hommes et les bestiaux qui se trouveront aux champs, et qui ne serontpas rentes, seront surpris par la gr61e et periront. 20. Ceux des serviteurs du Pharaon qui craignaient la parole de Dieu rassemblerent leurs bestiaux en leurs demeures. 21. Ceux qui ne faisaient aucune attention a la parole du Seigneur, laisserent leur betail aux champs. 22. Et le Seigneur dit a Moise : Etends la main vers le ciel, et la gr61e tombera sur tbute la terre d'Egypte, sur les hommes, sur les bestiaux et sur toutes les plantes qui couvrent la terre. 23. Moise dtendit done la main vers le ciel, et le Seigneur envoya tonnerre et gr61e ; le feu parcourut la terre, et le Seigneur fit tomber une pluie de grele sur toute la terre d'Egypte. 24. La gr&e tombait mSlde de flammes; elle etait terriblement epaisse, telle qu'il n'y en avait jamais eu en figypte depuis que la nation s'y dtait dtablie. (

CHAP1TRE IX. 165 25. Tout fut done frappe par la grele dans toutel'ltendue de l'Egypte, depuis l'homme jusqu'aux bestiaux. Toute l'herbe des champs fut frappde par la grele; et tous les arbres des campagnes furent brisks par elle. 26. Excepte dans la terre de Gessen, ou dtaient les fils d'Israel; la il n'y eut point de gr&e. 27. Et le Pharaon fit appeler Moise et son frere, et il leur dit: J'ai pechd jusqu'a cette heure; le Seigneur est juste ; mon peuple et moi nous sommes des impies. 28. Priezdonc pour moi le Seigneur, pourfaire cesser la voix de Dieu (1), la grele et les flammes, et je vous congddierai, et vous ne continuerez plus de demeurer ici. 29. Moise rdpondit : Aussit6t sorti de la ville, j'dtendrai les mains vers Je Seigneur, et les voix cesseront; la grele et la pluie s'arreteront, et tu connaitras que la terre est au Seigneur. 30. Mais je sais que ni toi, ni tes serviteurs, vous ne craignez point le Seigneur encore. 31. Or, le lin et l'orge avaient eii frappes, car l'orge etait levde et le lin etait monte* en graine. 32. Mais le froment et l'epeautre n'avaient pas ete* frappes, parce qu'ils dtaient tardifs. 33. Moise, ayant quittele Pharaon et la ville, e'tendit les mains vers le Seigneur, et les voix (2) cesserent , et il n'y eut plussur la terre ni grele ni pluie. 34. Le Pharaon ayant vu que les voix , et la grele et la pluie avaient cesse , continua de pecher, et il endurcit son coeur, et le coeur des hommes de sa maison. 35. S'etant ainsi endurci le coeur, le Pharaon refusa de conge'dier les fils d' Israel , ainsi que le Seigneur l'avait dit a Moise. (1) Vulgate: Les grands tonnerres. (2) Le tonnerre. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.39% accurate

166 EXODE. CHAPITRE X i . Et le Seigneur parla a Moise , disant : Entre vers le Pharaon, car j'ai eridurci son coeiir et celtii des hommes de si maisoti , afin (Ju'a l'avenir cds signes arrivent sur eux, 2. Et que vous racohtiez a vos enfants , et aux enfants de vos enfants, comment les figyptiensm'auront servi de jouet , et les sigttes que j'aurai faits chez eux ; aihsi vous cohtiaitrez que je suis le Seigneur. 3. Moise, avec son frere , etitra done chez le Pharaon, et il lui dit : Yoici ce (}ue dit le Seigneur Dieu des tte*breux : Jusqu'a quand refuseras-tu de me revdrer? Renvoie mon people, afin qu'il in'ofllre un sacrifice. 4. SI tti refuses de rehvoyer tnon peuple, demain, a pareille heure , je ferai venir sur ce territoire une multitude de sauterelles , 5. Qui couvrira la face de la terre ; tu ne pourr&s voir la terre; et tout ce qui sort de terre, tout ce qu'a tfpargne* la grfcle, tout arbre qui germe pour vous stir ce territoire sera devore. 6. Tes demeures en seront remplies, ainsi que les maisons de tes serviteurs et toute habitation en la terre d'Egyple. Jamais vos peres ni vos ahceHres n'ont vu {>areilles choses, depuis le jour ou ils sont vends en cette contre'e jusqu'a aujourd'hui. Et Moise, s'&ant d&ournd , quittale Pharaon. 7. Alors, les serviteurs du Pharaon dirent au roi : Jusqu'a quand subsistera ce scandale? Renvoie ces hommes, afin qu'ils sacrifient a leur Dieu; preTeres-tu apprendre que l'Egypte a peri ? 8. lis firent ainsi revenir aupres du Pharaon Moise et son frere , et le roi leur dit : Allez et sacrifiez a votre Dieu; mais quels sont ceux qui doivent partir? Digitized by Gojogle

The text on this page is estimated to be only 28.97% accurate

CHAPITRE X. \Q1 9 . Et Moise dit : Nous partirons avec nos jeunes hommes et nos vieillards, avec nos fils et nos lilies, avec nos brebis et nos boeufs , car c'est la fete du Seigneur (1). 10; Et il re'pondit : Que le Seigneur soit avec vous, comme je vous renvbie; laisserdi-je done dchappef vos possessions aussl (2) ; vous voyez que la malice reside en vous. 1 i . Non pas ainsi ; hiais qiie les hommes portent ce tju'lls sacrifient au Seigneur, piiisque c'est ce que vous demand ez. Et on les cbassa de la presence du Pharaon. 12. Le Seigneur dit alorsaMo'ise : fitends la main sur la terre d'^gypte, que des satiterelles montent sur la terre; qu'elles dtSvorent toutes les herbes de la contree, et tous les fruits des arbres qu'a epargnes la gr£le. 43. Moise leva sa baguette vers le ciel, et le Seigneur envoya sur la terre un vent du hiidl, tout le jour et toute la nuit suivante ; des que Faurore parut, le vent du midi amena les sauterelles. 44. 11 les re'pandit stir toute la terre d'Egypte, il les fit tomber en innombrables multitudes sur tout 16 territoire de TEgypte. Jamais auparavdnt il n'dtait venu pareille nude de sauterelles, et, apres celle-la, jamais il n'en Eerd de semblable. 45. Elle couvrit toute la face de la terre, et la terre en fut devastee ; elle devora toutes les herbes de la terre , et toils les fruits des arbres que la gr£le avait dpargnds. 11 ne resta rien de vert, ni sur les arbres, ni aux champs, dans toute la terre d'fcgypte. 46. Aussitdt, le Pharaon appela Moise et son frere, et il leur dit : J'ai peche contre le Seigneur votre Dieu et contre vous. 47. Remettez-moi encore cette fois mon pe'che, et (1) Fete oil seront sacrifies des brebis et des bceufs. (2) Vulgate : Vos petits-en&nts. (Voyez xn, 37.)

Digitized by Google

168 EXODE. priez le Seigneur votre Dieu, pour qu'il me delivre de ca fteau. 18. Moise quitta le Pharaon, et pria le Seigneur. 19. Et le Seigneur envoya du nord un vent violent qui enleva les sauterelies et les jeta dans la mer Rouge. II ne resta pas une seule sauterelle en toute I'Egypte. 20. Mais le Seigneur endurcit le coeur du Pharaon, et celui-ci ne congedia pas les fils d'Israel. 21. Et le Seigneur dit a Moise: E tends la main vers le ciel, et que des tdnebres enveloppent la terre d'figypte, des tenebres paipables. 22. Moise &endit done la main vers le ciel, et il vint des tenebres, un sombre tourbillon, qui enveloppa l'Egypte durant trois jours. 23. Pendant trois jours nul ne vit son frere: ces trois jours durant, nul ne se leva de sa couche; quant aux fils d'Israel, la lumiere etait en tous les lieux ou ils se trouvaient. 24. Le Pharaon appela encore Aaron et Moise, disant : Allez, sacrifiez au Seigneur votre Dieu; quant a vos brebis et vos boeufs, vous les laisserez; mais que vos bagages s'en aillent avec vous (1). 25. Et Moise dit au Pharaon : Tu nous accorderas encore des holocaustes et des victimes que nous offrirons au Seigneur notre Dieu. 26 . Nos troupeaux doivent partir avec nous et nous n'en laisserons pas une come, car e'est parmieux que nous prendrons les victimes pour le Seigneur notre Dieu. Nous ne pouvons savoir ce que nous sacrifierons au Seigneur notre Dieu, avant d'etre arrives la. 27. Mais le Seigneur endurcit le coeur du Pharaon; et il ne voulut point les laisser partir. 28. Et le Pharaon dit: Eloigne-toi de ma presence, (4) Vulgate : Vos petite- enfants. (Voyez xu, 37.) Digitized by Google

CHAPITRE XI. 169 garde-toi de voir encore mon visage, carle jour ou je te verrai, tu mourras. 29. Et Moise reprit: Tu l'as dit, je ne paraitrai plus devant ia face. CHAPITRE XI 1. Et le Seigneur dit (1) a Moise: Je frapperai d'une derniere plaie le Pharaon et l'Egypte; apres cela, il vous renverra de sa contree, et lorsqu'il vous congddiera avec tout ce qui vous appartient, il aura b&te de vous voir partir. 2. Parle done en secret k ton peuple; que chacun demande k son voisin des vases d'argent et d'or, et des vetements. 3. Le Seigneur a fait en sorte que son peuple trouve grace devant les Egyptiens, et ceux-ci lui preteront; car Moise est tres-grand aux yeux des figyptiens , du Pharaon et de ses serviteurs. 4. Et Moise dit (2) : Voici ce que dit le Seigneur : Vers le milieu de la nuit je viendrai en Egypte : 5. Et tout premier-ne, en la terre d'Egypte, mourra; depuis le premier-ne du Pharaon qui est assis sur le tr6ne, jusqu'au premier-ne de la servante qui tourne la meule, et jusqu'au premier-ne des bestiaux. 6. Et il y aura dans toute i'Egypte une grande lamentation, telle qu'il ne s'en est jamais entendu, et qu'il ne s'en fera plus entendre de semblable. 7. Tandisque chez tous les fils d'Israel, depuis l'homme jusqu'aux bestiaux, pas un chien ne grondera de la langue; afin que tu saches quelle difference eclatante le Seigneur fera entre les Egyptiens et les fils d'Israel. (1) A l'instant m&ne, pendant qu'il §tait encore devant le Pharaon. (2) Reprenant la parole apres avoir recu cette revelation , et s'adressant au Pharaon. 5* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.50% accurate

 8. fous tes serviteurs que voici viendront a moi, et lis se prosterneront devant moi , en disant : Pars avec tout ton peuple ; retourne d'ou tu es venu, et alors je paftirai; et Mo'ise quitta le Pharaon avec colere. 9. Et le Seigneur dit a Mo'ise : Le Pharaon ne vous ecoutera pas, afin que je multiplic et multiplie mes signes et mes prodiges en la terre d'Egypte. 10. Or, Moise et Aaron avaient fait tous ces signes (1) et ces prodiges devant le Pharaon en la terre d'tgypte ; mais le Seigneur avait endurci le coeur du Pharaoh, et celui-ci n'avait point consenti a congedier les fils d Israel. CHAPITRE XII i . Et le Seigneur parla a Moise et a son frere , en la terre d'figypte, disant : 2. Cette lune est pour vous le commencement des lunes, la premiere des lunes de Tannee. 3. Parle a toute la synagogue des tils d'Israei, disant: Que le dixieme jour de cette lune chacun de vous prenne une t£fe de son Detail dans samaison paternelle; chacun une victime par maison. 4. Que ceux qui sont en leurs maisons trop peu nombreux pour consomtner une victime , s'associent a leurs plus proches voisins , selon le nombre des ames, afin de completer le nombre necessaire. 5. La victime sera sans tache, male et d'un an; vous la prendrez parmi les agneaux et les chevreaux (2). 6. Vous la garderez jusqu'au quatorzieme jour de la lune, et sur le soir, chez tout le peuple des fils d'Israei, on l'e'gorgera. 7. Chacun prendra de son sang, et en mettra sur les ({) Tous les signes et les prodiges ci-dessus racontes. (2) Le chevreau, a defaut d'agneau; la victime pascaie est un agneau. Digitized by Google

CHAPJTW? XTI. |7 \ deux montants de la porte et sur le seuil de la maison en laquelle il l'aura mangde. 8. Cette nuit-la on niangera les chairs r6ties au feu; Ton mangera aussi des azymes avec des laitues amcres. 0. Yous ne mangerez les chairs ni crues ni bouillies dansl'eau, mais seulement rotiesau feu; vous mangerez la tSte, les pieds et les visceres. 10. Que rien n'en reste au matin; vous ne broierez pas non plus les os; et ce qui resterait au matin, vous le consqmerez par le feu. 11. Vous mangerez ainsi : les reins ceints, Jes sandales aux pieds, le baton a la main, et vous mangerez a la hate : c'est la paque du Seigneur (i). 12. En cette nuit-la, je traverserai toute l'Egypte, je frapperai tout premier-n£ en la terre d'Egypte, depuis les hommes jusqu'aux bestiaux, et j'exercerai ma justice sur tous les dieux des Egyptiens, moi le Seigneur. 1 3. Alors, le sang sera pour vous un signe sur les maisons oil vous demeurez; je verrai ce sang, et je vous sauverai, et il n'y aura point parmi vous de plaie qui broie, lorsque je frapperai la terre d'Egypte. 14. Ce jour-la vous sera en souvenir, et vous le fAterez comrae la f&e du Seigneur en toutes vos generations ; vous le f£terez, c'est une loi eternelle. 15. Pendant sept jours vous mangerez des azymes, et k partirdu premier, vous ferez disparaitre le levain de vos demeures; quiconque mangera du levain, du premier au seplieme jour, cette ime sera retranchee d'Israel (2). 16. Et le premier jour sera appeld saint, le septieme jour aussi sera appele" saint par vous ; vous ne ferez en (1) Paque signifie passqge. C'etait le pcusage mysterieux, figure de |a redemption , qui nous fait passer des tenebres du peche et de lescjavag© du Pharaon de l'enfer, a la terre promise de l'Eglise et du ciel. (8) Perira. Digitized by Google

472 EX0DE. ces deux jours aucune oeuvre servile ; vous ne ferez rien que ce qui se fait pour toute ame (i). 17. Et vous observerez ce pr^cepte; car, en ce jour-lk, je conduirai toute votre arme'e hors de la terre d'Egypte , et vous consacrerez ce jour-la, en toutes vos generations : c'est une loi e'ternelle. 18. A partir du soir du quatorzieme jour de la premiere lune, vous mangerez des azymes jusqu'au soir du vingt-unieme jour de la lune. 19. Pendant sept jours qu'il ne se trouve pas de levain en vos demeures ; quiconque mangera du pain leve' , qu'il soit n£ dans le peuple ou etranger, cette dme sera retranchee du peuple dlsrael. 20. Vous ne mangerez pas de pain leve; dans toutes vos demeures, vous mangerez des azymes. 21. Et Moise appela les anciens des fils d'Israel, et il leur dit : Sdparez-vous, prenez chacun une tete de menu Mail par famille, et immolez la p&que. 22. Vous prendrez une branche d'hysope, vous la baignerez dans le sang laiss£ prfcs de la porte, et avec le sang vous en effleurerez le linteau et les deux montants. Chacun de vous se gardera jusqu'd, Taurore de franchir le seuil de sa maison. 23. Alors,le Seigneur viendra frapper les figyptiens; il verra le sang sur le linteau et les montants des portes , et le Seigneur passera outre; il ne permettra pas a rexterminateur d'entrer en vos maisons pour vous frapper (2). (1) Pour conserver la vie, pour manger. (2) Le sang de Tagneau pascal qui protege la demeure des H6breux est une figure evidente du sang de 1'Agneau de Dieu immole pour effacer nos crimes. Nous communions a 1'Agneau de Dieu, comme les Hebreux a l'agneau pascal ; son sang divin en touchant nos levres , qui sont la porte de Tame , nous sanctifie et nous preserve de la colere du Seigneur, et sa chair sacree nous donne la force de marcher en assurance a travera le desert de la vie, vers la terre promise du ciel. Digitized by Google

CHAPITRE XII. 173 24. Ce que je viens de vous dire, vous le garderez comme loi dternelle pour vous-m6mes et pour vos descendants. 25. Lorsque vous serez entrds en la terre que vous donnera le Seigneur selon sa promesse, vous conserverez ce rite sacrd. 26. Et quand vos fils vous diront ; Quel est ce sa* crifice? 27. Vous rdpondrez : (Test le sacrifice de la p&que du Seigneur, parce que lorsqu'en figypte il afrappd les Egyptiens, il a protegd les maisons des fils d' Israel et sauvd leurs demeures. A ces mots le peuple, s'dtant prosterng, adora. 28. Et les fils d'Israel se sdparerent pour faire ce que le Seigneur avait present a Aaron et a Moise. 29. Et, le milieu de la nuit&ant venu, le Seigneux frappa tout premier- n£ en la terre d'figypte, depuis le premier-n£ du Pharaon assis surletrdne, jusqu'au premier-ne de la captive dans sa prison, et jusqu'au premier-* n£ des bestiaux. 30. Le Pharaon se leva durant la nuit, ainsi que tous ses serviteurs, et tous les Egyptiens; il y eut un long cri en la terre d'Egypte , car il n'dtait pas de maison oil il n'y eut un mort. 31. Et le Pharaon appela, durant la nuit, Moise et son frere , et il leur dit : Levez-vous, sortez de mon royaume avec les fils d'Israel ; allez et sacrifiez au Seigneur votre Dieu , comme vous l'avez demand^. 32. Emmenez vos brebis et vos boeufs, partez et bdnissez-moi. 33. Et les Egyptiens en toute hate contraignaient le peuple pour le faire sortir de la contr^e : Car, disaient-ils, nous allons tous pdrir. 34. Aussitdt, le peuple prit sur ses epaules sa farine en Digitized by Google

1 74 EXODE. pate non encore levee , et ses pains enveloppds dans des V£tements. 35 . Or, les fils d'Israel avaient execute l'ordre de Moise ; ils avaient demandd au* Egyptiens des vases d' argent et d'or, etdes vetements. 36. Le* Seigneur avait fait trouver grace au peuple devant les £gyptiens qui leur avaient tout prSte; etainsi le peuple depouilla les figyptiens. 37. Et les fils d'Israel partirent 4e Rhamesses pour Soccqth au nombre de six cent mille hommes de pied , outre les bagages (t), 38. Etavec eux une innombrable mfcldede brebis, de bocufs et de b&tes de somme. 39. Et ils«firent cuire 1$ pate qu'ils avaient emportde d'Sgypte ; ils en firent des azymes cuits sous la cendre ; car elle n'dtait pas levee, tant les Egyptiens les avaient presses de partir; ils n'avaient done pu differer, et ils n'avaient point prdpard de vivres pour la route. 40. Or, le sejour que les fils d'Israel avaient fait tant dans la terre d'Egypte que dans celle de Chanaan , avait dure* quatre cent trente ans. 4 i . Et, apres ces quatre cent trente ans, il advint que toute 1' amide du Seigneur sortit de la terre d'Egypte pendant la nuit (2). 42. Cette nuit doit etre consacree au Seigneur, comme lorsqu'il les a tirds de la terre d'Egypte ; cette m6me nuit est a garder pour le Seigneur durant toules les gdndrations des fils d'Israel. 43. Le Seigneur dit ensuite a Moise et a son frfcre : (1) Vulgate : Outre les enfants. En effet , les enfants , et meme une partie des femmes , xlevaient 6tre transported sur les chariots. (2) C'est au sein des t£nebres de lerreur et du pech$ que Dieu est venu sauver le peuple Chretien pour le conduire dans la terre promise de 1'Eglise. " 4Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.82% accurate

chapitre xm. 175 Voici la loi de la paque : Nul Stranger ne prendra part au repas pascal. 44. Tout serviteur n£ dans la famille, tout esclave achetd a prix d'argent sera circoncis par vous; alors il y participera. 45. Le passager et le mercenaire n'y prendront point part. 46. La pique sera mange'e dansles maisons, et vous ne porterez hors de la maison aucune part des chairs , et vous ne broierez pas un seul os. 47 . Toute la synagogue d' Israel fera ainsi. 48 . Et si quelqu'un est venu vers vous comme proselyte, pour faire la paque du Seigneur, circoncisez tout male, dans sa famille ; alors il sera admis a la faire , et il sera comme celui qui est nd dans le pays; nul incirconcis ne prendra part a la paque. 49. 11 n'y aura qu'une loi, tant pourl'ipdigene, que pour celpi qpj arrivera comme proselyte parmi vous. ?0. pt les fljs 4'Israel firent ce que le Seigneur avajf preterit pour eux a Aar on et a Moise ; ils le firent ; 51. Et en ce jour-la , le Seigneur conduisit hors de |a terre d'Egypte les fils d'Israel avec toute leur ar mee. CHAPITRE XIII i . Et le Seigneur parla a Moise , disant : 2. Consacre-moi tout premier-ne, tout &tre qui aura ouvert des entrailles maternelles parmi les fils de mon peuple, depuis Thomme jusqu'aux bestiaux; il est a inoi. 3. Moise dit done au peuple : Souvenez-vous de ce jour oil vous etes sortis de la terre d'Egypte et de la maison de servitude, d'ou le Seigneur pous a tires par sa rnainpuissante : ce jour-la vous ne mangerez pas de levain. Digitized by Google

476 EXODE. 4. Vous partez aujourd'hui dans la lune des nouveaux bl&. 5. Et lorsque le Seigneur vous aura conduits en la terre des Chanandens, des Hettdens, des Amorrh^ens, des Eveens , des Jebusdens , des Gerges&ns et des Ph£rezdens, terre qu'il a promis a vos peres de vous donner, terre oil coulent le Jait et le miel, vous observerez en cette lune cette loi religieuse. 6. Pendant six jours vous mangerez des azymes; le septieme jour , c'est la fete du Seigneur. 7. Vous. mangerez des azymes sept jours; on ne verra pas de pain leve, vous n'aurez pas de levain en tout votre territoire. 8. En ce jour-la, tu instruiras ton fils, disant : C'est a cause de ce qu'a fait pour moi le Seigneur lorsque nous sommes sortis d'Egypte. 9. Et ce sera pour toi un signe attache a ta main,, un memorial devant tes yeux, afin que la loi du Seigneur soit sur tes levres; car c'est par une main puissante que le Seigneur t'a tire" de TEgypte. 10. Et, dans la suite des jours, vous observerez cette loi au temps marque. 1 1 . Lorsque le Seigneur ton Dieu t'aura introduit en la terre des Chananeens, qu'il a promise a tes peres , et qu'il te don nera, 12. Tu mettras a part, pour le Seigneur, tout male ay ant ouvert les entrailles de sa mere; tu consacreras au Seigneur, parmi le betail et parmi les menus troupeaux, tout male qui aura ouvert les entrailles de sa mere : parmi tout ce qui naitra, tu consacreras ainsi les males au Seigneur. 13. En echange de tout anon, ayant ouvert les entrailles de l'anesse, tu pourras donner une brebis; si tu Digitized by Google

CHAP1TRE XUI. 177 ne l'e'changes, tu en paieras la rancon; tu paieras la rancon de tout premier-ne de tes fils. 14. Et lorsque ton fils t'interrogera sur ces choses, disant : Pourquoi cela? Dis-lui : Parce que le Seigneur, par sa main puissante, nous a tire's de la terre d'figypte et de la maison de servitude, 15. Et que, quand le Pharaon s'est endurci a ne point nous conge'dier, il a fait penr tout premier-ne' en la terre d'figypte, depuis le premier-ne des hommes jusqu'au premier - nd des bestiaux. Voila pourquoi je sacrifie au Seigneur toute tete de betail qui a ouvert les entrailles de sa mere; et pourquoi je racheterai tout premier- nd de mesfils (1). 16. Ce sera la un signe attache' a ta main, et un memorial devant tes yeux; car c'est par une main puissante que le Seigneur t'a tird de l'figypte. 17. Or, lorsque le Pharaon eut congedie le peuple, Dieu ne montra pas aux fils d' Israel la route qui passe par la terre des Philistins, quoique ce fut la plus courte. Car, dit le Seigneur, prehons garde que le peuple ne se repente, en prdvoyant des combats, et qu'il ne retourne en Egypte. 18. Dieu lui fit faire un devour par le chemin qui traverse le desert jusqu'a la mer Rouge. Ce fut la cinquieme gyration des fils d'Israel qui sortit de la terre d'Egypte. 19. Molse prit avec lui les ossements de Joseph : car celui-ci avait adjure sous serment les fils d'Israel, et il avait dit : Le Seigneur vous visitera, et vous emporterez d'ici mes ossements avec vous. [\) Cette oblation et ce rachat des premiers-nes est une figure accomplie en Jesus-Christ, le premier-ne par excellence, et qui s'est offert a Dieu pour nous racheter de la mort eternelle. Cette ofirande signifiait que l'homme appartient au Seigneur a un double titre , celui de la creation et celui de la redemption , prefigured dans la preservation des premiers-nes des Hebreux en Egypte lors du passage de l'ange exterminateur. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.47% accurate

178 EXODE. 20. Les fils d'Israel allerent de Soccoth camper ^ Othom vers le desert. %\ . Dieu les guidait,,le jour, par une colonne de pue'e pour Jeur montrer la route; la nuit, par une colqpng de feu. 22. Jamais, devant le peuple entjer, la cqlonne

The text on this page is estimated to be only 27.07% accurate

CHAPITRE XIV. 179 pbursuivii les fils d' Israel; mais, dans leilr marche, les (lis d'Israel etaient conduits par une puissante main. 9^ Les figyptiens, les ayant poursuivis, les trdttverent campe's pres de la inef. Tous les chevaux, tous les chars du Pharaon; sa cavalerie et son arme*e se ddjridyerent, cbntre le camp, en face de Be'else'phon. 10. Le Pharaon s'approcha; et les fils d'Israel, ayant leve* les yeiii, virent les figyptiens cdmpds derriere eux (1) , et lis eurent grande crainte. Les fils d'Israel invbquerent le Seigneur. 1 1 . Et ils dirent a Moise : C'est parce que nous h'dvloris pas de tombeaux en Egypte, que tu nods as amends pour mourir dans le desert. Pourquoi hoiis as-tu fait cela en nous tiiant de l'Egypte? 12. N'est-ce point Ik ce que nous te disions en figypte : Laisse-nous servir les Egyptiens; mieux vaut pour notid les servir que d'aller perir dans le ddsert. 13. Rassurez-vdus, rdpondit Moise au peuple, faites halte , et soyez attentifs au salut que le Seigneur va volis envoyer aujourd'hui meme. Ces Egyptiens que vous apercevez en ce moment, vous tie les verrez plus a jamais. 14. Le Seigneur combattra pour vous, pendant que vous resterez tranquilles. 15. Et le Seigneur dit a Moise : Que cries-tu vers moif Parle aux fils d'Israel, et qu'ils levent leur camp. 16. Pour toi, prends ta baguette : elends la main sur la merj ouvre ses flots; les fils d'Israel entreront au milieu de la mer comme sur un sol affermi. 17. Et j'endurcirai le coeur du Pharaon et de tous les Egyptiens; ils y entreront apres vous, et je serai glorifie en ce Pharaon, en Son armee entiere., en ses chars eten sa cavalerie. (4) A Phihahiroth. {I'ulgat*) Digitized by CjOOQ IC

iSO EXODE. 48. Et tous les Egyptiens connaitront que je suis le Seigneur, lorsque je me serai glorifie en ce Pharaon, en ses chars et en ses chevaux. 19. Cependant, l'ange du Seigneur qui pr^ce'dait les fils d' Israel, changea de place et passa derriere eux; la colonne de nuee, quittant leur front, se posa derriere eux. 20. Elle se mit entre le camp des Egyptiens et le camp des fils d'Israel, et s'y tint; il y eut obscurite' et tenebres; les deux camps dtaient separe's par la nuit, et, durant toute la nuit, ils ne se rejoignirent point (1). 21 . Alors, Moise dtendit la main sur la mer, et le Seigneur, durant toute la nuit, fit souffler un vent violent sur la mer : les flots s'ouvrirent, et la mer fut a sec. 22. Et les fils d'Israel entrerent au milieu de la mer comme sur un sol affermi; les eaux formaient un mur a droite et un mur a gauche. 23. Les Egyptiens les poursuivirent; toute la cavalerie du Pharaon , les chars et les dcuyers entrerent a leur suite au milieu des flots. 24. La veille du matin arfiv^e, le Seigneur abaissa ses regards sur 1'armde des Egyptiens, du milieu de la colonne de nuee et de feu, et il confondit Farmed des Egyptiens. 25. II embarrassa les essieux de leurs chars, il les poussa violemment; et les Egyptiens se dirent : Fuyons loin de la face d'Israel , car le Seigneur combat pour eux contre nous. 26. Mais le Seigneur dit a Moise : Etends la main sur (4) Cette colonne de feu figurait le Verbe fait chair, qui, par la lumiere de la foi , guide son peuple a travers les tenebres de cette vallee d'exT.. Lumineuses pour les fils de la grace, les verites de la foi ne sont que tenebres pour l'incredulite orgueilleuse de ceux qui s'en scandalisent et y trouvent leur perte 6ternelle. Comme le Pharaon orgueilleux , Satan conduit cette armee du mal , dont Jesus-Christ triomphe a jamais. Digitized by Google

CHAPlTnE XV. 181 la mer, que l'eau reprenne son cours, qu'elle couvre les Egyptiens, les chars et les dcuyers. 27. Et Moise dtendit la main sur la mer; comme le jour paraissait, l'eau commence a reprendre sa place, et les Egyptiens s'enfuyaient devant les eaux, et le Seigneur confondit les Egyptiens au milieu de la mer. 28. L'eau, qui reprenait sa place, couvrait les chars et les tfcuyers, et toute l'armee du Pharaon : de tous ceux qui, derriere Israel, dtaient entres dans la mer, il n'en echappa pas un seul. 29. Cependant, les fils d'Israel avaient marchd a pied sec au fond de la mer, l'eau formant pour eux un mur a droite et un mur a gauche. 30. En ce jour-la, le Seigneur sauva Israel des mains des Egyptiens (i); et Israel vit les cadavres des Egyptiens sur les bords de la mer. 31. Alors, Israel v it la grande main du Seigneur; il vit comme elle avait frappe les Egyptiens; et le peupleeut craintedu Seigneur; il crut en Dieu et en son serviteur Moise. CHAPITKE XV 1. Alors, Moise chanta, avec les fils d'Israel, ce cantique au Seigneur; ils dirent : Chantons au Seigneur, car il s'est glorific* avec eclat, et il a precipite dans la mer le cheval et le cavalier. 2. II m'a sauv£, il a e'tc mon secours etmon protecleur; c'est mon Dieu, et je le glorifierai; c'est le Dieu de mon pere, et je l'exalterai; 3. G'est le Seigneur qui broie les amides : le Seigneur est son nom. (1) Image du salut par Jesus-Christ, qui nous delivre de l'esclavage du demon et nous introduit dans son Eglise a travers les eaux du baptOme, veritable mer Rouge empourpree de son sang. I. — 6

Digitized by Google

182 EXODE. 4. II a precipite' dans la mer les chars du Pharaon et son armde, et les grands de son royaume montes sur des chars; la mer Rouge les a engloutis. 5. II les a caches sous les flots; ils se sont enfoncds dans rabime comme une pierre. 6. Votre droite, Seigneur, a ete glorifiee en sa force; votre main droite, Seigneur, a brisd les ennemis. 7. A la plenitude de Yotre gloire, vous avez extermine' nos persdcuteurs, vous avez dechaind votre colere; elle les a ddvores comme de la paille. 8. Au souffle de votre colere, l'eau s'est sdpare'e, les eaux se sont dressees comme un mur; les flots se sont affermis au milieu de la mer. 9. L'ennemi a dit : Je poursuivrai, je saisirai, je partagerai les depouilles; je rassasierai mon ame, je tuerai a coups de glaive; ma main prevaudra. 10. Vous avez envoye votre souffle-: la mer les a caches; ils ont 6t6 submerges, comme du plomb, sous les ondes imp&ueuses. 1 1 . Qui done est semblable a vous parmi les dieux (1) , 6 Seigneur? Qui done est semblable a vous, Dieu, glorifie' au milieu des saints, admirable en gloire, fecond en. prodiges? 12. Vous avez etendu votre droite, la terre les a engloutis. 13. Dans votre justice vous avez guide* votre peuple que vous avez rachete, vous Tavez console par votre force, pour le conduire au se^jour saint de votre repos. 14. Les nations ont entendu et se sont irritdes; les douleurs de la femme qui enfante ont saisi le peuple Philistin. \ 5 . Les chefs d'Edom et les princes des Moabites se sont {\j Les dieux des Gentils; leurs idoles. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.09% accurate

 hatds , la crainte les a frappes ; tous ceux de Chanaan se sont consumes. 16. Que la terreur et l'dpouvantement les assailjent; qu'ils soient pdtrifies par la grandeur de votre bras, jusqu'a ce que soit passe* votre peuple, 6 Seigneur, jjusqu'i ce que soit passd ce peuple que vous avez acquis. 17. Conduisez ce peuple, dtablissez-le en la montagne de votre heritage , en la demeure digne de vous que vous vous etes preparee, Seigneur, en ce lieu consacre qu'ont prepare* vos mains. 1 8. Le Seigneur regne sur les siecles, sur les siecles et au dela. 19. Les chevaux du Pharaon, ses chars et leurs e*cuyers, sont entres daps la mer; et le Seigneur a ramene' sur eux les flots, et les fils d'Israel ont marchd a pied sec au fond de la mer. 20. Alors, Marie, la prophetesse, soeur d' Aaron, prit en ses mains un tambour, et toutes les femmes sortirent a sa suite, en dansant et en frappant leurs tambours. 21. Et Marie entonna le chqeur, disant • Chantons au Seigneur, car il s'est glorifie avec dclat; il a pr&ipite dans la mer le cheval et le cavalier. 22. Apres cela, Mplss flt quitter aux fils d'Israel les bords de la mer Rouge , et il les conduisit dans le desert de Sur. lis firent trois journees de marche dans le desert, et ils ne trouverent point d'eau a boire. 23. Arrives a Mara, ils ne purent boire l'eau qui s'y trouvait, parce qu'elle dtait amere; c'esf pourquoi ils appelerent ce lieu Araertume (Mara). 24. Et le peuple murmura contre Moise, disant : Que * boirons-nous ? 25. Moise aussitot cria au Seigneur, et le Seigneur lui monira un arbre dont il jeta le bois dans l'eau; et l'eau Digitized by Google

184 EXODE. devint douce (1). Lh, Dieului proposa sa loi etsa justice, apres l'avoir eprouve. 26. Et le Seigneur lui dit : Si tu e'coutes la voix du Seigneur ton Dieu et fais ce qui lui est agr&ble , si tu observes ses commandements et restes docile a sa justice, je ne te frapperai d'aucune des plaies dont j'ai frappd l'Egypte, car je suis le Seigneur ton Dieu, ton Dieu qui te gudris. 27. De la, ils vinrent a Elim, ou il y avait douze sources d'eau vive et soixante-dix palmiers; et ils camperent au bord des eaux. CHAP1TRE XVI i. Parlie d'Elim, toute la synagogue des His d'Israel arriva au desert de Sin, qui est entre Elim et Sina ; et le quinzieme jour du second naois, apres la sortie d'Egypte, 2. Tout le peuple d'Israel murmura contre Aaron et Moise. 3. Plut a Dieu, leur dirent les fils d'Israel, que nous eussions pdri frappes par le Seigneur en la terre d'Egypte, lorsque nous etions assis devant des marmites pleines de viande, et que nous mangions du pain a satiete; puisque vous nous avez conduits en ce desert pour faire mourir de faim tout le peuple. 4. Et le Seigneur dit k Moise : Voila que je vais faire tomber des pains du del; le peuple sortira de ses tentes, et il les recueillera pour chaque jour, afin que je l'dprouve, et que je sache s'il marchera selon ma loi ou non. 5. Le sixieme jour chacun pr^parera ce qu'il aura rapporte, et ce sera le double de ce qu'on recueillera chaque jour. (1) C'est ainsi que le bois sacre" de la croix, jete dans les eaux de nos tribulations, les sanctifie et en adoucit Famertume. Digitized by Google

CHAPITRE XVI. 185 6. Et Moise et Aaron dirent a toute la synagogue des fils d' Israel : Ce soir vous reconnaitrez que c'est le Seigneur qui vous a tirds de la terre d'Egypte. 7. Et, a l'aurore, vous verrez la gloire du Seigneur, qui a entendu vos murmures contre Dieu; car, que sommes-nous, pour que vous murmuriez contre nous? 8. Moise dit encore : Le Seigneur montrefa sa gloire en vous donnant le soir des chairs a manger, et le matin des pains a satidte'; car il a entendu vos murmures contre nous, et que sommes-nous? Ce n'est point contre nous que sont vos murmures, mais contre Dieu. 9. Ensuite Moise dit a Aaron : Dis a toute la synagogue des fils d'Israel : Allez devant Dieu, il a entendu vos murmures. 10. Des qu' Aaron eut parld a toute la synagogue des fils d'Israel, et qu'ilsse furent retournds du cdtd du desert, la gloire du Seigneur leur apparut en une nude. 11. Et le Seigneur parla a Moise , disant : 12. J'ai entendu le murmure des fils d'Israel , dis-leur : Sur le soir vous mangerez de la chair, et a l'aurore vous vous rassasierez de pain , et vous connaitrez que je suis le Seigneur votre Dieu. 13. Sur le soir, il vint, en effet, des cailles qui couvrirent tout le camp; le matin, une rosde tomba autour du camp. 14. Et voila que, sur la face du desert, il y eut une chose legere, semblable a de la coriandre blanche, semblable a du givre sur la terre. 15. Ce qu'ayant vu, les fils d'Israel se dirent entre eux : Qu'est-ce que cela? Car ils ne savaient ce que c'dtait; et Moise leur dit : C'est le pain que le Seigneur vous donne a manger (\). (1) Voyez saint Jean , vi , 31 et suiv. ; I Cor., x, 3. J6sus-Christ a realise*
Digitized by Google

 16. Voici le commandement du Seigneur : Recueillezen chacun pour votre famille un gomor par tele, selon le nombre de vos ames; que chacurl de vous eri recueille avec ceax qui demeurent sous sa lente. 17. Ainsi firent les tils d'Israel; ils en ramasserent: Tun beaucoup, 1' autre motns. 18. tuts, ils mesurerent au gomor, selon le nombre de tetes; et ceux qui eurent le plus, n' eurent point trop, et ceux qui eurent le moins, eurent assez; chacun (1) en ramassa autant qu'il lui en fallaii pour les siens. 19. Et Mo'ise leur dit : N'en laissez rien pour demain. 20. Mais tous n'obeirent pas a Mo'ise; quelques-uns en garderent pour le lendemain, et il en sortit des vers; une mauvaise odeur s'en exhala, et Mo'ise s'irrita contre eux. 21. Ils en recueillirent ainsi tous les matins, chacun selon ses besoms, et, quand le soleil repandait sa chaleur, le reste fondait. 22. Le sixieme jour vint, et ils en recueillirent le double, deux gomors par tete, et tous les princes de la synagogue vinrent en faire le rapport a Mo'ise. 23. Mo'ise leur dit : N'est-ce point la le commandement du Seigneur? Demain est le jour du sabbat, le saint repos du Seigneur : tout ce que vous avez a cuire, cuisezle; tout ce que vous avez a preparer, prdparez-le; et tout le superflu vous le laisserez pour demain en reserve dans vos tentes. 24. Ils en conserverentjusqu'au lendemain, comme le leur avait ordonne Mo'ise, et il n'y eut point de mauvaise odeur, et il ne s'y trouva pas de vers. 25. Alors, Mo'ise dit : Mangez cela aujourd'hui, car cette figure en instituant l'Eucharistie , vrai pain du ciel , qui nourrit nos ames dans le desert de la vie, jusqu'a la terre promise du ciel. (1) Divinement inspire. Digitized by Google

CHAP1TRE XVI. 187 c'est aujourd'hui le sabbat du Seigneur; et vous ne trouverez rien dans la plaine. 26. Vous recueillerez six jours; tnais le septieme, le jour du sabbat, il n'y aura rien. 27. Or, le septieme jour, quelques-uns sortlrent pour ramasser de ces vivres, et ils ne trouverent rien. 28. Et le Seigneur dit a Moise : Jusqu'fr quand refuserez-vous d'obeir a mes commandements et a ma loi? 29. Voyez, ce jour-ci est le sabbat present par le Seigneur; e'est pourquoi, le sixietne jour, il vous a donn£ les vivres de deux jours. Que chacun reste en repos sous sa tente, que nul ne sorte le septieme jour. 30. Et, le septieme jour, le peiiple observa le sabbat. 31 . Quant a cet aliment, les fils d'Israel lui donnerent le nom de manne ; il ressemblait a la graine de coriandre blanche, et il avait le gout de la fleur de farine, metee avec le miel. 32. Et Moise dit : Void le commandement du Seigneur : Remplissez de manne un gomor pour le conserver a votre posterity; qu'elle voie lepain que vous avez mange dans le desert, quand le Seigneur vous eut fait sortir de la terre d'Egypte. 33. Moise dit aussi a Aaron : Prends un vase d'or, verses-y le gomor de manne, et d^pose-le devant le Seigneur pour le conserver a votre posterite , 34. Comme Dieu Fa present a Moise. Et Aaron d^posa le vase devant le tdmoignage pour le conserver. 35. Les fils d'Israel mangerent de la manne jusqu'a ce qu'ils fussent arrives en leur demeure; ils s'en nourrirent jusqu'a ce qu'ils eussent atteint la frontiere de la Phenicie. 36. Le gomor etait le dixieme de trois mesures (i). (1) De la triple mesure, de l'ephi, lequel est del 8 litres, 088 ;ce qui donne pour le gomor 1, 80. Digitized by Google

188 EXODE. CHAP1TRE XVII 4. Apres avoir quittd le desert de Sin, la synagogue des fils d' Israel dtablit ses campements comme le prescrivit le Seigneur et campa en Rhaphidin, oil il n'y avait point d'eau a boire pour le peuple. 2. Alors, le peuple injuria Moise, disant : Donne-nous de l'eau, afin que nous buvions; et Moise leur dit : Pourquoi nVinjuriez-vous? Pourquoi tentez-vous le Seigneur? 3. En ce lieu, le peuple souffritde la soif, etle peuple murmura contre Moise, disant : Qu as-tu fait? Nous as-tu tires de l'figypte pour nous faire mourir de soif, nous, et nos enfants et notre b&ail? . 4 . Moise aussitdt cria au Seigneur, disant : Que ferai-je h ce peuple ! Encore un peu , et ils me lapideront. 5. Et le Seigneur dit a Moise : Avance-toi en face de ce peuple, prends avec toi quelques-uns des anciens du peuple , prends a la main la baguette avec laquelle tu as frappd le fleuve (1), et pars. 6. Et moi je me tiens, avant que tu y arrives, sur les rochers d'Horeb; la tu frapperas la pierre; il en sortira de Teau, et le peuple boira. Ainsi fit Moise devant les fils d'Israel. 7. Et il nornma ce lieu : Tentation et Outrage (2), a cause des injures des fils d'Israel , et parce qu'ils avaient tentd le Seigneur, disant : Le Seigneur est-il avec nous, oui ou non? 8. Peu apres, Amalec vint apporter la guerre k Israel en Rhaphidin. 9. Et Moise dit a Josue : Choisis avec toi les hommes forts; sors a leur t&e demain matin, et range -les en (1) LeNil. (VoyezICor.,x,4.) (2) Massa et Meriba. Digitized by Google

CHAP1TRE XV11I. 189 bataille devant Amalec; cependant, ije me tiendrai sur la cime du mont, la baguette de Dieu a la main. 10. Josue fit ce que lui avait present Mo'ise; il sortit, se rangea en bataille devant Amalec, et Mo'ise, avec Aaron et Hur, monta sur la cime du mont. 11. Or, il advint que, lorsque Mo'ise levait les bras, Israel l'emportait; mais quand il les baissait, Amalec triomphait. 12. Gomme ses bras se fatiguaient, Hur et Aaron placerent sous lui une pierre, sur laquelle il s'assit; puis, Aaron et Hur soutinrent ses bras Tun d'un cdte, l'autre de l'autre; et les bras de Moise furent soutenus jusqu'au coucher du soleil. 13. Josue mit en fuite Amalec, et il passa tout son peuple au fil de Tepee. 14. Et le Seigneur dit a Moise : ficris celasur un livre, que ce soit un memorial; ensuite disa Josue cette parole: J'effacerai de la terre le souvenir d' Amalec. 15. Et Moise batit au Seigneur un autel, qu'il nomma ; le Seigneur est mon refuge (1). 16. Car, dit-il, le Seigneur, d'une main inflexible, combattra contre Amalec de gdndration en ge'ne'ration. CHAPITRE XVIII 1. Cependant Jethro, pretre de Madian, beau-pere de Moise, apprit tout ce que le Seigneur Dieu d'Israel avait fait en faveur de son peuple; car le Seigneur avait tire Israel de l'Egypte. 2. Et Jethro, beau-pere de Mo'ise, avait recu S^phora, femme de Moise, apres la separation (2), (1) Vulgate : Est ma gloire. (2) Moise l'avait renvoyee avec ses enfants pour les soustraire aux dangers de sa mission.
Digitized by Google

190 EXODE. 3. Ainsi que ses deux flls, Tun, qu'a sa naissance il norama Gersam, parce que, dit-il, je suis passager en une contree e*trangere, 4. L'autre, qu'il nomma Eliezer, parce que, dit-il, Dieu est mon auxiliaire, et il m'a tire* des mains du Pharaon. 5. Jethro, beau-pere de Mo'ise, les ills de celui-ci et sa femme, partirent done pour Taller trouver dans le desert, oii il campait sur la montagne du Seigneur. 0. Et Ton vint dire a Mo'ise : Voila que ton beau-pere J&hro arrive avec ta femme et tes deiix fils. 7. Mo'ise alia a la rencontre de son beau-pere; il se prosterna devant lui, et il le baisa; apres qii'ils se furent tous enlbrassds, il les conduisit soussa tetite. 8. La, ^Mo'ise raconta a son beau-pere tout ce que le Seigneur avait fait aux Egyptiens et au Pharaon, a cause d?Israel, ainsi que toutes ses souflrances sur la route, depuis que le Seigneur les avait tires d'Egypte. 9. Jethro fut saisi d'admiration pour les bienfaits de Dieu en faveur du peuple, et parce qu'il l'avait tird des mains des Egyptiens, et des mains du Pharaon. 10. Et Jdthro dit : Beni soit le Seigneur, parce qu'il a tire* Israel des mains des Egyptiens , et des mains du Pharaon. 1 1 . Je reconnais aujourd'hui a ce qui est advenu , quand les Egyptiens vous ont poursuivis, que le Seigneur est grand au-dessus de tous les dieux (i). 12. fit Jethro, beau-pere de Mo'ise, fit des holocaustes et des sacrifices a Dieu. Or, Aaron et tous les anciens d' Israel survinrent pour manger des pains devant le Seigneur, avec le beau-pere de Moise. i 3. A l'aurore, Moise s'assit pour juger le peuple , et la (1) Des nations. Digitized by Google

CHAPITRE XVHI. 191 multitude comparut devant Moise , depuis le matin jusquau soir. 14. Jethro, ayant vu tout ce qu'il faisait en faveur du peuple, dit : Que fais-tu?Pourquoi sieges-tu seul, quand le peuple comparait devant toi, depuis le malin jusqu'au soir? 15. Moise repondit k son beau-pere : Tout le peuple vient a moi, demander jugement au nom du Seigneur. 16. Quand une contestation s'eleve entre eux, ils viennent a moi, je juge chacun, et je ieur rappelle les commandements de Dieu et sa loi. 17. Et le beau-pere de Moise lui dit : Tu n'agis pas bien en cette oeuvre. 18. Tu consumeras toi et ton peuple par une fatigue insoutenable; trop pesante est cette oeuvre pour toi, et tu ne pourras la faire seul. 19. Ecoute-moi done; je te donnerai un conseil, et Dieu sera avec toi; sois pour le peuple l'interprete des choses de Dieu, et rapporte a Dieu ses paroles. 20. Tu leur declareras les ordres de Dieu et sa loi ; tu leur indiqueras les voies en lesquelles ils doivent marcher, et les oeuvres qu'ils auront k faire. 21. Cependant, choisis parmi le peuple, pour te les associer, des hommes forts et pieux, des hommes justes, haissant l'orgueil; mets a la tete du peuple des chefs de mille hommes , des chefs de cent , des chefs de cinquante et des chefs de dix. 22. Qu'ils jugent le peuple a toute heure, qu'ils te rapportent toute affaire d'importance , qu'ils jugent euxmemes les causes les plus faciles; ils allegeront ainsi ton labeur en le partageant. 23. Si tu executes ce projet, Dieu te fortiBera, et tu pourras tenir bon, et ce peuple s'en ira en paix au lieu oil il doit aller. Digitized by Google

192 EXODE. 24. Moise fut docile au conseil de son beau-pere, et il executa ce qu'il lui avail dit. 25. Moise, parmi tous les fils d'Israel, choisit des homines forts; il les rail a la tete du peuple : chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante, chefs de dix. 26. Ceux-ci jugerent le peuple a toute heure; ils rapporterent a Moise toute affaire d' importance, et ils jugerent eux-m£mes toute affaire facile. 27. Alors, Moise congedia son beau-pere, et celui-ci retourna dans son pays. CHAPITRE XIX i . Le troisieme jour du troisieme mois apres la sortie d'figypte, les fils d'Israel arriverent dans le ddsert de Sin. 2. fitant partis de Rhaphidin, ils arriverent dans le desert de Sin, et Israel y dressa ses tentes en face de la montagne. 3. Et Moise monta sur la montagne de Dieu, du haut de laquelle Dieu Tappela, et lui dit : Voici ce que tu diras a la maison de Jacob, ce que tu declareras aux fils d'Israel : 4. Vous avez vu vous-memes ce que j'ai fait aux figyptiens; je vous ai enleves comme sur des ailes d'aigle, et je vous ai amenes pres de moi. 5 . Si maintenant vous ecoutez ma parole, si vous gardez mon alliance, vous serez mon peuple a part, parmi toutes les nations, car la terre entiere est a moi. 6. Vous serez pour moi un sacerdoce royal, une nation sainte (1); rdpete ces paroles aux fils d'Israel. 7. Apres cela, Moise descendit, convoqua les anciens (1) Le vrai peuple elu et la nation sainte est le peuple Chretien , dont les Hebreux netaient que la figure. Nous sorames un sacerdoce royal , et devons offrir a Dieu des hosties spirituelles , en nous associant par la mortification au sacrifice du Sauveur. (Voyez I" Ep. de S. Pierre, n, 9.)
Digitized by Google

CHAP1TRE XIX. 193 du peuple, et leur transmit toutes ces paroles que Dieu leur adressait. 8. Et tout le peuple repondit d'un m6me coeur, et s^cria : Tout ce que Dieu a dit nous le ferons, nous lui obeirons. Et Moise rapporta ces paroles a Dieu. 9. Le Seigneur dit alors a Moise : Voila que je viens a toi en une colonne de nuee, afin que le peuple m'entende te parler, et qu'ils te croient a jamais. Moise ensuite rdpeta au Seigneur les paroles du peuple. 10. Et le Seigneur dit a Moise : Descends, porte temoignage au peuple; purifie-ie aujourd'hui et demain; qu'ils lavent leurs v&tements. 1 1 . Qu'ils se tiennent prets pour le troisieme jour; car, en ce troisieme jour, le Seigneur descendra sur la montagne de Sina devant tout le peuple. 12. Et tu sdpareras le peuple (1), disant : Gardez-vous de gravir la monlagne, ou d'y poser le pied; quiconque aura touche* la montagne mourra de mort. 13. Qu'aucune main ne la touche; celui qui la touchera, homme ou bete, sera lapide ou percd de fleches, il ne vivra pas; lorsque le tonnerre, les trompettes et la nuee se seront dloigne's de la montagne, quelques-uns pourront y monter (2). 1 4 . Moise descendit done de la montagne vers le peuple; il les purifia, et ils laverent leurs v§tements. 15. Puis, il dit au peuple : Tenez-vous prets; pendant trois jours ne vous approchez point de vos femmes. 16. Or, le troisieme jour vint, jet, vers Taurore, il y eut sur le mont Sina des eclairs et une sombre nue^e ; le son de la trompette retentit avec e*clat, et tout le peuple en son camp trembia. (1) Le sens est : Tu mettras une limite autour de la montagne. (2) Ceux design es ci-dessous , verset 24 ; Moise et Aaron. Digitized by Google

194 EXODE. 17. Et Moise mena le peuple hors du camp, au-devant de Dieu, et ils se tin rent au pied de la montagne. 18. Tout le mont Sina lancait de la fume'e, parce que Dieu , enveloppd de feu , y &ait descendu. £t la fumee s'elevait comme celle d'une fournaise; et le peuple etait en une grande stupeur. 1 9. Le son de la trompette redoublait d'e'clat; et Moise parla, et Dieu, de sa boUche, repondit. 20. Et le Seigneur descendit sur le mont Sina, sur la cime de la montagne, et le Seigneur appela Moise sur la cime , et Moise y monta. 21 . Et le Seigneur parla a Moise, et il lui dit : Descends, porte tenloignage au peuple ; prends garde qu'ils ne s'approchent pour voir Dieu, et que parmi eux une multitude ne perisse. 22. Que les pretres, qui approchent Dieu, se purifient, de peur que Dieu n'en fasse mourir plusieurs. 23. Et Moise dit a Dieu : Le peuple ne pourra s'avancer sur la montagne de Sina; car vous nous avez vous-meme porte temoignage, quand vous avez dit : Separe la montagne et sanctifie-la. 24. Et le Seigneur lui dit : Va, descends et remonte avec Aaron ; que ni les pretres ni le peuple ne fassent d' efforts pour monter vers le Seigneur, de peur que Dieu n'en detruise plusieurs. 25. Moise descendit done vers le peuple, et il lui parla. CHAPITRE XX i . Alors, le Seigneur pronon$a tous les discours qui . suivent , et il dit : 2. Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tire de la terre cTEgypte, de ia maison de servitude. 3. Tu nauras point d'autres dieux que moi. Digitized by Google

CHAPITRE XX. 195 4. Tu ne te feras pas d'idoles ni iTimages d'aucune chose existant au ciel , sur la terre, sous la terre et dans les eaux. 5. Tu ne les adoreras point, tu ne les serviras pas; car je suis le Seigneur ton Dieu, Dieu jaloux, vengeant sur les enfants les peches des peres, jusqu'a la troisienie et a la quatrieme ge'ne'ration de ceux qui hie halssent (1), 6. Et faisant misdricorde , pendant des milliers de generations, a ceux qui m'ainient et qui observent mes commandements. 7. Tu ne prendras pas en vain le nom du Seigneur ton Dteu; car le Seigneur, ton Dieu, he regardera point comme pur celui qui aura pris son nom en vain. 8. Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat. 9. Pendant six jours travaille, et fais tous tes ouvrages. 10. Mais le septieme jour est le sabbat (repos) du Seigneur ton Dieu; tu ne feras aucune oRuvre en ce jour- la : ni toi, ni ton tils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton boeuf, ni ton ane, ni aucurte de tes b6tes, ni le proselyte detneurant avec toi. 1 1 . Car, en six jours, le Seigneur a crde* le ciel , et la terre, et la mer, et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposd le septieme jour; c'est pourquoi Dieu a beni le septieme jour, et il l'a sanctified 12. Honore ton pere et ta mere, afin que (u sois heureux et que tu vives longtemps sur la terre fortunee (2) que te donnera le Seigneur ton Dieu. 13. Tu ne seras point adultere. 14. Tu ne voleras point. 15. Tu ne tueras point. ltj. Tu ne porteras point de faux tdmoignage contre ton prochain. (1) Voy. ci-apres, Deut., v, 9. (2) Allusion au ciel, dont la terre promise etait la figure. (V.D««J.,v, 16.) Digitized by Google

496 EXODE. 17. Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain ; tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son boeuf, ni son ane, ni une seule de ses betes, ni rien de ce qui est a ton prochain. 18. Tout le peuple entendait la voix et le son des trompettes, il voyait les lueurs et la montagne fumante; et, frappd de terreur, tout le peuple se tenait au loin. 49. Et ils dirent a Moise, parle-nous, toi; que le Seigneur cesse de nous parler, de peur que nous ne mourions. 20. Et Moise leur rdpondit : Rassurez-vous ; c'est pour vous dprouver que Dieu est venu , afin que la crainte de Dieu soit en vous, et que vous ne pdchiez pas. 21. Tandis que le peuple d* Israel se tenait au loin, Moise entra dans la nuee sombre oil etait Dieu. 22. Et le Seigneur dit a Moise : Yoici ce que tu diras a la maison de Jacob, ce que tu declareras aux fils d'Israei : Vous avez vu vous-m6mes que du ciel je vous ai parle; 23. Vous ne vous ferez pasde dieuxd'argent, vous ne ferez point pour vous de dieux d'or. 24. Vous ferez un autel de terre, et vous y sacrifierez vos hoiocaustes et vos hoslies pacifiques , brebis ou genisses, en tout lieu oil j'imposerai mon nom; et je viendrai vers toi, et je te be'nirai. 25. Et, si tu me batis un autel en pierres, tu lesemploieras sans les tailler, car tu les profanerais en portant le ciseau sur elles. 26. Tu ne monteras pas par des degrds a mon autel , de peur qu'aupres de I'autel tu ne sois ddcouvert inddcemment. Digitized by Google

CHAPITRE XXI. 197 CHAPITRE XXI i . Voici les ordonnances (i) que tu leur mettras sous les yeux. 2. Si tu achetes un serviteur hebreu, il te servira six ans, et a la septieme ann^e, il s'en ira libre sans ran$on. 3. S'il est entrd seul, il sorfira seul; si sa lemme est entree avec lui, sa femme sortira avec lui. 4. Si son maitre lui a donnd une femme, et qu'elle lui ait enfantd des tils et des filles, la femme et les enfants seront a son maitre ; lui seul sortira. 5. Si le serviteur dit : J'aime mon maitre, ma femme et mes enfants ; je refuse de devenir libre , 6. Son maitre le conduira au tribunal de Dieu (2), il le placera devant la porte contre le seuil, et il lui percera les oreilles avec une petite alene; alors le serviteur restera a son service a perp&uite. 7. Si un homme vend sa fille comme esclave (3), elle ne sortira pas comme sortent les servantes. 8. Que si elle n'a pas £te* agitable au maitre apres leurs fian^ailles, il la laissera aller moyennant ran$on; mais il ne pourra la vendre chez une nation dtrangere , sous pretexte qu'il aurait trouve en elle un motif de repudiation. 9. S'il Pa Gancde a son fils, il la traitera selon la justice due aux filles libres. 10. Si le maitre la remplace pour lui-m6me par une autre, il ne la sevrera ni de sa soci&e (4), ni de v£tements, ni des choses necessaires. (1) Vulgate ; Les ordonnances de justice. (2) Vulgate : Le presentera aux dieux, c'est-a-dire aux juges, aux magistrats autorises par Dieu; Rebr., Eloim. (3) Esclave concubine. (4) Elle doit toujours etre traitee avec respect , et non rel^guee parmi les plus humbles servantes. Le verset, dans la Vulgate, s'applique au fils ; les conditions sont un peu differentes. Digitized by Google

498 EXODE. 11. S'il manque a Tune de Ces trois conditions, elle sortira sans rancon, sans rien payer. 12. Si un homme en frappe un autre et si celui-ci meurt, que le premier soit puni de mort. 13. Mais si c'est involontairement , s'il a frappe* un homme que Dieu aura livre a ses mains, je ddsignerai un lieu oil il se refugiera. 14. Si un homme a guette* son prochain et i'a tud par ruse, s'il s'est enfui-, tu le prendras, meme anion autel, pour qu'il soit mis amort. 15. Que celui qui frappera son pere ou sa mere soit puni de mort. 16. Que celui qui maudira son pere ou sa mere soit puni de mort. 17. Que celui qui aura ravi un des Bis d'Israel soit punide mort; soit que l'ayant force, il l'ait vendu, soit qu'on le trouve chezlui. 18. Si deux hommes se sont querelles, et que Tun ait frappe* son prochain du poing ou avec une pierre, et que celui-ci ne meure pas, mais qu'il ait garde le lit; 19. S'il peut sortir appuyd sur un barton, celui qui l'aura frappe ne sera pas condamne* , mais il l'indemnisera pour le chomage, et il paiera les fraisde la guerison. 20. Si un homme frappe du b&ton son serviteur ou sa servante, etsi la morts'ensuit, il sera poursuivi en justice pour etre puni. 21. Mais si le blesse survit un jour ou deux, que le maitre ne soit pas poursuivi ; car c'est son argent. 22. Si deux hommes se battent et qu'une femme grosse soit frappde (1), et qu'il en sorte un enfant non encore forme (2), le coupable paiera le dommage> selon 1' estimation du mari de la femme. (i) fen cherchant a les separer. (2) Vulgate : Sans que la femme meure

Digitized by Google

CHAPITRE XXI. 199 23. Mais (1) si Tenfant est formd, le coupable donnera vie pour vie , 24. OEil pour ceil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, 25. Briilure pour brulure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure. 26. Si un homme a porte* un coup a l'oeil de son serviteur ou a l'oeil de sa servante , et que l'oeil soit perdu , il renverra libre le blessd, pour prix de l'oeil perdu. 27. S'il a cassd une dent a son serviteur ou une dent a sa servante, il les renverra libres, pour prix de la dent perdue. 28. Si un taureau (2) a frappe* de sa corne un bomme ou une femme et que le blesse en meure, le taureau sera lapide' et Ton ne manger a pas sa chair, mais le maitre du taureau sera innocents. 29. Si le taureau a depuis longtemps 1' habitude de frapper de la corne, qu'on l'ait declare' a son maitre sans qu'il l'ait enferme, et que le taureau tue homme ou femme, le taureau sera lapide et le maitre mis a mort. 30. Si une rancon lui est imposed, il pourra racheter sa vie au prix de la rancon qui lui aura e'te' imposee. 31. Si le taureau a frappe de sa corne un fils ou une fille (3), la sentence sera la meme. 32. S'il a blesse (4) un serviteur ou une servante, on donnera au maitre trente drachmes d'argent, et le taureau sera lapide. 33. Si quelqu'un creuse un puits, ou batit une citerne en pierres de taille et qu'il n'en couvre pas 1' orifice, et qu'un veau ou un ane y tombe, (1) Vulgate : Si la femme meurt. (2) Bete a corne, ttte du grand troupeau : taureau , bceuf ou vache. (3) De famille. (4) Mortellement. Digitized by Google

200 EXODE. 34. Le maitre du puits ou de la citerne sera puni, il donnera de l'argent a leur maitre, niais la bete morte sera pour lui. 35. Si le taureau d'un homme frappe a mort le taureau de son voisin , ils vendront le taureau vivant , ils en partageront le prix, et ils partageront le taureau mort. 36. S'il est reconnu que le taureau avait depuis longtemps Thabitude de frapper de la come , et qu'on l'avait declare au maitre sans qu'il l'eut enferme, celui-ci rendra taureau pour taureau, et la bete morte sera pour lui. CHAPITRE XXII 1. Si un homme vole un veau (1) ou une brebis, et qu'il l^gorge ou le vende, il rendra cinq veaux pour le veau , et quatre brebis pour la brebis. 2. Si le voleur a dtd trouvd percent le mur, et que blesse , il meure ; il n'y a point de meurtre a son sujet. 3. Si le soleil etait leve, celui qui a frappd le voleur est coupable qu'on le mette a mort ; si le voleur n'a rien, qu'on le vende pour prix de l'objet vole. 4. Si la bete volde vit encore et est trouvde dans ses mains, depuis l'ane jusqu'a la brebis, il en rendra le double. 5. Si quelqu'un cause du dommage dans un champ ou une vigne, et s'il laisse sonbetail paitre dansle champ d'autrui, il indemnisera de son propre champ, selon ses produits. Si tout le champ d'autrui a dte ddvore, il indemnisera du meilleur de son champ et du meilleur de sa vigne. 6. Si un feu rencontrant des e'pines gagne de proghe en proche et brule des meules ou des epis , ou la recolte d'un champ, celui qui aura allumele feu paiera la perte. (4) Vulgate : Un boeuf. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.79% accurate

CnAPlTRE XXII. 201 7. Si un homme donne a son voisin de F argent ou un objet a garder, et que le depot soit void en la maison du depositaire, si le voleur est ddcouvert il rendra le double ; 8. Mais si le voleur n'est pas trouve, le depositaire ira •devant Dieu et jurera qu'il n'a point agi mecbamment au sujet du ddpot, 9. Ni du delit ddclare; que Ton ait pris veau , ou ane, ou brebis, ou vetement, ou quoi que ce soit, un jugement sera rendu devant Dieu entre le plaignant et le depositaire, et celui qui sera decouvert (i) par le Seigneur restiluera le double. 10. Si un homme donne a garder a son voisin ane ou veau , brebis ou autre bete , et que la bete soit malade ou morte , ou prise de vive force par l'ennemi sans que personne le sache, H . II y aura, entre les deux hommes, serment devant Dieu (2); le depositaire jurera qu'il n'a pas agi mechamment au sujet du depot; le voisin ainsi l'agrdera, et il n'y aura point d'indemnitd. 12. Mais si la bete a &e ddrobde chez lui , il indemnisera le mail re de la bete. 13. Si elie a ete prise par une bete fauve, il le conduira sur ses traces (3), et ne devra rien. 14. Si un homme a emprunte a son voisin une bete qui tombe malade, qui meure ou qui soit prise de vive force par l'ennemi, et cela en r absence du maitre, il paiera l'indemnite. 45. Mais si le maitre dtait avec la b&te, l'emprunteur (\) Celui que l'inspiration du Seigneur indiquera aux juges; dans les deux versets, au lieu de Dieu, Vulgate, dieux, voyez a ce sujet ci-dessus, xxi, 6. (2) M6me observation que xxi, 6. (3) II lui prouvera , par les traces de la bele, qu'il y a eu rapt. Vulyale : II rapportera au maitre ce qui en sera reste.
Digitized by Google

202 EXODE. ne paiera rien; si j'&ait un homme & gages (1), il perdra son salaire. 16. Si un homme trompe une vierge qui n'est point encore fiancee, et s'il dort avec elle, il lui donneitfune dot et 1'dpousera ; 17. Mais s'il s'y refuse ou si le pere de la vierge ne veut pas qu'il Fait pour femme , il lui donnera autant d'argent qu'on en donne pour doter les vierges. 1 8. Vous ne souffrirez point les magiciens. 19. Celui qui se sera accouple a une bete, punissez-le de mort. 20. Celui qui sacrifiera a des dieux autres que le Seigneur sera extermine\ 21. Vous ne maltraiterez pas Tetranger et vous ne l'opprimerez point; car vous etiez Stranger en la terre d'Egypte. 22. Vous ne maltraiterez jamais la veuve ni Torphelin. 23. Si vous les maltraitez, s'ils crient vers moi , j'entendrai leurs cris ; 24. Et je serai courrouce^ en mon coeur, et je vous ferai perir par l'epe'e; vos femmes deviendront veuves, et vos enfants orphelins. 25. Si chez toi tu pretes de 1' argent a ton frere pauvre , tu ne le presseras pas, et tu ne lui demanderas point d'intdret. 26. Si tu as pris en nantissement le manteau de ton voisin , tu le lui rendras avant le coucher du soleil. 27. Car c'est son v&ternent unique, Tunique voiie desa nudite : avec quoi dormirait-il? Si done il crie vers moi, je l'dcouterai, parce que je suis misericordieux. 28. Tu ne maudiras point les dieux (2), tu n'injurieras point le prince de ton peuple. (1) S'il se servait de la bele etant aux gages du mattre. (2) Les juges, depositaires de lautorite divine. (Voyez xxi, 6.) Digitized by Google

CHAPITRE XXIII. 203 29. Tu ne differeras point TofTrande des prdmices de tes aires et de tes pressoirs; tu medonneras les premiersnds de tes fils. 30.' Tu me donneras aussi le premier-ne* de ta gdnisse, de ta brebis , de ton anesse ; tu le laisseras sept jours sous sa mere; le huitieme jour tu me le donneras. 34. Vous serez des hommes saints devant moi , etvous ne mangerez point de chair enlevee par les b£tes fauves ; vous la jetterez aux chiens. CHAPITRE XXIII i. Tu n'accueilleras point un vain bruit; tu ne t'entendras point avec l'injuste pour porter un injuste tdmoignage. 2. Tu ne seras pas avec le plus grand nombre pourle mal , et tu ne te joindras pas a la multitude pour deMer avec le plus grand nombre et exclure la justice. 3 . Tu n'auras pas de pitie m&me en faveur du pauvre dans les jugements. 4. Si tu rencontres egare le bceuf ou Tane de ton ennemi, ramene-le et rends-le-lui. 5. Si tu vois, tombe' sous sa charge, Tane de ton ennemi, tu ne passeras pas outre, mais tu aideras ton ennemi a le relever. 6. Garde-toi de faire d^vier la justice, quand tu jugeras le pauvre. 7. Abstiens-toi de toute sentence inique; ne faispe'rir ni rinnocent, ni le juste; n'absous pas Timpie pour des presents. 8 . N'accepte point de presents : les presents aveuglent les yeux de ceux qui voient ; ils pervertissent les paroles de justice. 9. N'opprimez pas l'etranger; car vous savez ce qu'est Digitized by Google

204 EXODE. la vie de l'etranger ; vous avez et£ vous-memes elrangers en la terre cTEgypte. 10. Tu ensemenceras ta terre six ans, et tu recueilleras ses produits. i 1 . Mais la septieme annde, tu feras remission (1), et tu la laisseras reposer, et les pauvres de ta maison mangeront (2) ses fruits ; et ce qui en restera, les betes sauvages le mangeront. Tu en useras de meme a l'dgard de ta vigne et de ton plant d'oliviers. 12- Pendant six jours, tu feras des travaux; mais le septieme jour repos, afin qu^ton bo3uf et ton ane se reposent, afin que le fils de ta servante et le mercenaire etranger respirent. 13. Observez tout ce que je vous ai dit; ne gardez point le souvenir du nom des dieux ctrangers, qu'on ne l'entende jamais sortir de votre boucbe. 14. Fetez-moi a trois epoques de Tannee. 15. Ayez soin de faire la fete des azymes ; pendant sept jours vous mangerez des azymes, selon ce queje vous ai prescrit, au moment opportun du mois des nouveaux bles ; car c'est en ce mois que tu es sorti d'Egypte ; tu ne paraitras point devant moi les mains vides. 46. Fais aussi la fete de la moisson, des pr&nices de tes travaux, quel que soit le grain que tu aies seme en ton champ; puis, la fete de fin d'annee, quand tu auras recueilli tous les fruits de tes champs. 1 7. A trois epoques de Tannde, tout male chez toi comparaitra devant ton Dieu. 18. Lorsquej'aurai chassd les nations devant toi, lorsque j'aurai dilate tes limites, tu ne verseras pas sur des pains leves le sang des sacrifices ; tu ne garderas pas jusqu'au lendemain la graisse de ma fete". (J) Remise h la terre de sa dette en vers l'homme. (Voy. Lev,, xxv, 40.) (2) Ses produits spontanes. (Voyez Levity xxv, 5.) Digitized by Google

CHAP1TRE XXIII. 20o 19. Tu feras offrande k la raaison du Seigneur ton Dieu des premices de ton champ ; tu ne feras point cuire d'agneau dans le lait de sa mere. 20. Voila que j'envoie devant toi mon ange(i), afin qu'il te protege dans la voie , et qu'il t'introduise en la terre que je t'ai prdparee. 21. Fais attention a toi, dcoute-le, et ne lui d£sobeis point; car il ne te cederapas, puisquemon nom est avec lui. 22. Si vous pretez a ma voix une oreille attentive, si vous faites tout ce que je vous prescris, et si vous maintenez mon alliance, vous serez mon peuple a part (2) parmi toutes les nations ; car toute la terre est a moi , mais vous serez pour moi un sacerdoce royal et une nation sainte. Dis toutes ces paroles aux fils d* Israel : Si vous pretez l'oreille k ma voix, si vous faites ce que je prescris, je ha'irai ceux qui vous haissent, je serai l'ennemi de vos ennemis. 23. Car mon ange marchera pour te guider, et il t'introduira chez TAmorrheen, l'Hetteen, le Pherdzeen, le Chananden, le Gergeseen, TEveen, le Je busmen ; et je les detruirai. 24. Tu n'adoreras pas leurs dieux, et tu ne feras pas k ces dieux de sacrifices ; tu n'imiteras pas ces peuples en leurs ceuvres; mais tu les extermineras, tu briseras leurs colonnes. 25. Et tu sacrifieras au Seigneur ton Dieu; alors, je benirai ton pain et ton vin et ton eau , et je detournerai de vous les maladies. 26. II n'y aura point sur votre terre d'homme sans enfants, de femme sterile; je multiplierai le nombre de vos jours. (1) Voir la note ci-dessus, m, 2. (2) Mon peuple particulier, ma possession. Digitized by Google

206 EXODE. 27. J'enverrai devant toi l'e'pouvante; je frapperai de stupeur les nations chez qui tu entreras , je mettrai en fuite tous les ennemis. 28. J'enverrai devant toi des essaims de guepes (1) , et tu chasseras loin de toi les Amorrheens, et les Eveens, et les Chananeens, et les Hetteens. 29. Je ne les expulserai pas en une annee, de peur que la terre promise ne devienne un desert, etque les betes fauves des champs ne pullulent pour te nuire. 30. Je les chasserai devant toi peu a peu, jusqu'a ce que tu aies multiplie et que tu partages la terre. 31. Et je poserai tes limites de la mer Rouge a la mer des Philistins, et du desert au grand fleuve Euphrate. Je livrerai a tes mains ceux qui sont etablis en la terre , et je les chasserai loin de toi. 32. Tu ne feras point alliance avec ces peuples ni avec leurs dieux. 33. Et ils ne demeureront point dans ta terre , de peur qu'ils ne te fassent pecher contre moi ; car si tu sers leurs dieux, ils seront pour toi un sujet de chute. CHAPITRE XXIV i . Le Seigneur dit encore a Moise : Monte vers le Seigneur avec Aaron, Nadab, Abiud et soixante-dix des anciens d'Israel ; qu'ils adorent de loin le Seigneur. 2. Moise seul viendra pres du Seigneur; les autre* n'approcheront pas de lui, et le peuple ne montera pas avec eux. 3 . Moise descendit done ; il rapporta au peuple toutes les paroles et les ordonnances de Dieu; et le peuple repondit tout d'une voix , et il dit : Nous executerons tout ce que t'a dit le Seigneur; nous obeirons. (4) YoyezJosue, xxiv, 12. Digitized by Google

CHAPITRE XXIV. 207 4. Moise dcrivit ensuite toutes les paroles du Seigneur, et, s'dtant leve de grand matin , il tf leva un autel au pied de la montagne, plus douze pierres pour les douze tribus d' Israel. 5. Puis, il envoya les jeunes gens des fils d'lsrael, et ils amenerent des holocaustes, et ils sacrifierent a Dieu de jeunes veaux , comme hosties pacifiques. 6 . Moise , ayant pris la moitie' du sang , la versa en des urnes, et il rdpandit l'autre moitie devant Tautel. 7. Et prenant le livre de ralliance, il le lut au peuple, qui rdpondit : Nous ferons tout ce qu'a dit le Seigneur; nous obeirons. 8. Et Moise, ayant -pris le sang desurnes, aspergea le peuple, et il dit : Void le sang de 1' alliance (1) que le Seigneur a cimentee avec vous au sujet de toutes ces paroles. 9. Apres cela, Moise monta avec Aaron, Nadab, Abiud et soixante-dix des anciens d* Israel. 1 0. Et ils virent le lieu ou se tenait le Dieu d'Israel; ils virent sous ses pieds comme un ouvrage en pierres de saphir, comme une image du firmament du ciel dans sa purete. 1 1 . Cependant, aucun des elus d'Israel n'expira ; ils se prdsenterent au lieu oil dtait le Seigneur, et ils mangerent , et ils burent. 12. Le Seigneur alors dit a Moise : Monte jusqu'a moi sur la montagne, et je te donnerai les tables de pierre, la loi et les commandements que j*ai Merits pour les gouverner. 13. Et Moise s'etant leve* avec Josud, ils monterent sur la cime de Dieu. 14. Ils avaient dit aux anciens : Ne bougez d'ou vous (1) Figure du sang de Jesus - Christ repandu pour tous les hommes, sang de la nouvelle alliance. (Voyez Hebr., ix, 19 etsuiv.) Digitized by Google

208 EXODE. 6tes jusqu'a ce que nous revenions vers vous; voici avec vous Aaron et Hur : si quelqu'un a une cause a juger, qu'il aille devant eux. 15. Mo'ise done avec Josue monta sur la montagne, et une nuee enveloppa la montagne. 16. La gloire de Dieu descendit sur le mont Sina, pendant six jours la nude enveloppa la montagne, et le septieme jour, Dieu, du milieu de la nuee, appela Mo'ise. 17. Et la gloire de Dieu apparaissait sur la cime du mont comme un feu flamboyant , aux yeux des enfants d'Israel. 18. Moise entra au milieu de la.nuee, il monta sur la cime, et il y resta quarante jours et quarante nuits. CHAPITRE XXV 1 . Et le Seigneur parla a Mo'ise, disant : 2. Parle aux fils d' Israel, prends des prdmices de toutes choses, au gre de leur cceur, recueillez pour moi ces premices. » 3. Voici les premices que vous prendrez d'eux : de Tor, de l'argent, de l'airain, 4. De Thyacinthe (1), de la pourpre, de Tdcarlate double (2), du fil de lin, des poils de chevres, 5. Des peaux de beliers teintes en rouge, des peaux bleues, des bois incorruptibles (3) , 6. De l'huile a eclairer, des parfums pour Thuile de l'onction et pour la composition de Tencens, 7. Des cornalines, des pierres a graver pour l'ephod et pour la longue robe. (\ ) De la laine bleu de del. (2) Teinte deux fois. (3) Vulgate : Bois de Setim. Digitized by Google

CHAPITRE XXV. 209 8. Et tu me feras un sanctuaire (1), et j'apparaitrai parmi vous. 9. Tu feras ce lieu et ses ornements conform^ment au modele du tabernacle que je te montre sur la montagne, conformement au modele des ornements; voici comment tu les feras : 1 0. Tu feras, pour moi, l'arche du l^moignage en bois incorruptibles longue de deux couddes et demie, large d'une coudde et demie, haute d'une coudde et demie. 14. Et tu la revfctiras d'or pur; tu la revetiras d'or en dehors et au dedans , et elle aura des cymaises d'or, tourndes en cercle. 12. Tu fabriqueras pour elle quatre anneaux d'or, que tu poseras sur les quatre cdtds : deux anneaux sur le cdte* antdrieur, deux anneaux sur le c6te* de derriere. 13. Tu feras aussi des leviers de bois incorruptible, que tu revetiras d'or pur le plus fin , 44. Et tu les introduiras dans les anneaux des coins de l'arche, afin d'enlever l'arche par leur moyen. 15. Les leviers demeureront tou jours dans les anneaux de l'arche, et seront immuables, 16. Et tu mettras dans l'arche les te'moignages (2) que je te donnerai. 47. Pour couvrirTarche, tu feras un propitiatoire (3) d'or le plus pur, long de deux couddes et demie, large d'une coude'e et demie. 48. Et tu feras deux cherubins d'or cisele*, que tu poseras des deux cdlds du propitiatoire. 4 9. Les deux cherubins seront, Tun, sur un c6\6 du (1) Le tabernacle , temple des premiers temps. (2) Les tables de la loi. (3) Le couvercle de l'arche, sur lequel se tenait le Seigneur, entre les ailes des cherubins , quand il rendait ses oracles et se mon trait propice aux Hebreux. (Voyez ci-dessous, 22.) Digitized by Google

2i0 EX0DE. propitiatoire ; l'autre , sur l'autre cote* ; tu feras les deux cherubins sur les deux cotes. 20. Les deux cherubins auront les ailes Vendues en haut, ils ombrageront de leurs ailes le propitiatoire, le visage tourne Tun vers l'autre; vers le propitiatoire, sera tourne le visage des cherubins. 2 i . Et tu placeras le propitiatoire au haut de l'arche , et, dans L'arche, tu mettras les temoignages que je te donnerai (1). 22. De cette arche, je me manifesterai a toi, je te parlerai du hautdu propitiatoire, entre les deux cherubins qui seront sur l'arche du temoignage, et je te donnerai tous mes ordres pour les fils d' Israel. 23. Tu feras aussi, en la revetant d'or pur, une table de deux coudees, large d'une coudee, haute d'une coudee et demie. 24. Et tu feras, tout autour d'elle, des cymaises d'or; et elle aura une couronne d'une palme de largeur (2). 25. Et tu mettras a la couronne une cymaise tordue tout autour. 26. Tu feras quatre anneaux d'or, et tu poseras les quatre anneaux au-dessous de la couronne, aux quatre cbiris oil seront les pieds de la table. 27. Ces anneaux seront pour recevoir les leviers, afin par leiir hrioyen d'enlever la table. 28. Tu feras ces leviers en bois incorruptible, tu les revetiras d'or pur, et par leur moyen on enlevera la table. (1) L'arche qui renfermait les tables de la loi avec la manne , et du haut de laquelle Dieu se manifestait a son peuple , etait la figure du Verbe incarne , qui nous a donne la loi et le pain de la vie. Les deux cherubins qui regardaient Tun et l'autre le propitiatoire d'ou le Seigneur faisait entendre ses oracles, representaient les deux Testaments, qui ont pour centre et pour fin Jesus- Christ manifesto au monde, et ne forment par lui qu'une seule et meme Eglise; ils voilaient l'arche sainte: car la parole de Dieu, expression de sa sublime et transcendante verile , est pleine de mysteres. (2) C'etait une bordure evasee qui entourait la table. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.97% accurate

CHAP1TRE XXV. 21 i 29. Tu feras pour elle les plats, et les encensoirs, et les urnes a puiser des libations, et les coupes pour les r£pandre ; tu les feras en or pur. 30. Et tu placeras sur la table les pains de proposition , pour etre sans cesse devant moi. 31. Et tu feras un chandelier d*or pur, il sera cisele' ; sa tige, ses branches, ses coupes, ses pomnies et ses lis, seront tout d'une piece. 32. Six branches sortiront des cdtes: trois d'un cot£, trois de l'autre c6te\ 33. Et tu feras, pour chaque branche (1), trois coupes faconnees comme des noix; et, sur chaque branche, une pomme et un lis; telles seront les six branches sortant du chandelier. 34. Et tu feras, sur le chandelier (2) , quatre coupes faconnees comme des noix, et ses pommes et ses lis seront avec les branches ; 35. II y aura une pomme sous deux branches du chandelier, et une pomme (3) sous quatre branches du chandelier; il en sortira done six branches. Et il y aura, sur le chandelier, quatre coupes faconnees comme des noix, 36. Que les pommes et les branches soient tout d'une piece, et que l'ensemble soit d'une seule piece d'or cisele. 37. Et tu feras, pour le chandelier, sept larapes, et tu les poseras par-dessus (4), et elles brilleront sur une seule rangee. (1) Vulgate : II y aura trois coupes en forme de noix , et une pomme et un lis a chaque branche. [% Sur la tige du chandelier, formant la tige. (3) Vulgate: Deux pommes; selon la Vulgate il y a des pommes a trois endroits, et les six branches en sortent. (4) Une a l'extremite de la tige, une a l'extremite de chacune des six branches. Le chandelier d'or etait le principal flambeau du sanctuaire; ie VerLe incarne est la lumieie de son Eglise; il verse sur elle une lumiere septiforme par les sept dons du Saint-Esprit et les sept sacrenients. Digitized by Google

212 EX0DE. 38. Et tu feras, en or pur, ses mouchettes et ses recipients (i). 39. Tous ces appareils peseront un talent d'or pur. 40. Examine, et fais selon le type qui t'est montrd sur la montagne. CHAP1TRE XXVI i . Et tu feras le tabernacle avec dix courtines de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre, d'^carlate retors, ouvrage varid (2) , oeuvre du tisserand. 2. Gbaque courtine aura vingt-huit coudees de long, sur quatre de large; de meme mesure seront toutes les courtines. 3. Cinq courtines seront ajustttes Tune tenant a l'autre, etles cinq autres courtines seront attaches Tune & l'autre. 4. Tu feras des attaches d'hyacinthe sur la lisiere de Tune des courtines, pour la nouer a la suivante; tu feras de meme sur la lisiere de la courtine opposee , pour la nouer a la premiere. 5. Tu feras cinquante attaches k chaque .courtine, et tu feras cinquante attaches k la suivante, pour les reunir Tune a l'autre, les attaches se correspondant face a face exactement. 6. Tu feras cinquante anneaux d'or, et tu joindrasles courtines l'unfc a l'autre a l'aide des anneaux, et el les formeront un seul tabernacle (3). 7 . Tu feras aussi des couvertures en peaux velues (4) , pour abriter et envelopper le tabernacle ; et tu en feras onze. (4) Vulgate : Des vases destines pour y Steindre ce qui aura 6t6 mouch6 (2) Voyez ci-dessous la note vers. 34 . (3) Ce seul tabernacle , long de 40 coudees , etait divise par le voile int6rieur, en deux parties se composant chacune de cinq courtines. Ces courtines reunies , la largeur de chacune devenait moitte de la longueur totale, et leur longueur couvrait la largeur du tabernacle. (4) VutgaU : En poils de chevre. Digitized by Google

CHAPITRE XXVI. 213 8. Elles auront trente coudees de long, sur quatre de large; de meme mesure seront toutes les couvertures. 9. Tu joindras cinq couvertures, et tu joindras les six autres couvertures, et tu replieras en deux la moitie' de la sixieme sur le devant du tabernacle (1). 1 0. Tu feras cinquante attaches sur la lisiere de chaque couverlure, pour les rdunir ensemble; et tu feras cinquante attaches sur la lisiere de la couverture suivante, pour F adapter a la premiere. 11. Tu feras cinquante anneaux d'airain, au moyen desquels tu reuniras les attaches, et tu joindras ainsi les couvertures qui n'en formeront plus qu'une seule. 12. Et tu fixeras par le bas et par les deux extrdmites Texce'dant de longueur des couvertures du tabernacle; la moitid de couverture qui restera, tu la replieras, car il y aura excddant de couvertures du tabernacle, et tu en envelopperas le derriere du tabernacle (2). 13. Tu replieras Texce'dant de longueur des couvertures du tabernacle , une coudee d'un cote et une coudee de Tautre, de telle sorte qu'il soit couvert (3). 14. Tu feras, pour le tabernacle, une toiture double, le dessous en toisons debeliers teintes en rouge; et pardessus une couverture de peaux de beliers teintes en bleu. 15. Et tu feras les colonnes (4) du tabernacle en bois incorruptible. 16. Chaque colonne aura dix coude'es de haut, sur une coude'e et demie d'epaisseur. (1) C'est-a-dire : Tu la releveras, pour qu'elle ne masque pas l'entree du tabernacle. (2) 11 y a une couverture d'excedant ; une moitie est repliee sur le devant du tabernacle ; l'autre moitie sera non plus relevee comme la premiere , mais repliee et ajustee au derriere du tabernacle. (3) Qu'il n'y ait point de jour par le bas. (4) Vulgate : Vous ferez des ais pour le tabernacle , qui se tiendront debout. Digitized by Google

214 EXODE. 17. II y aura a chaque colonne deux jointures correspondent Tune a l'autre; et il y en aura a toutes les colonnes du tabernacle (1). 18. II y aura vingt colonnes du c6td du nord; 19. Puis, tu feras quarante bases d'argent pour les vingt colonnes; une colonne aura une base pour chacune de ses extremitds; une autre colonne une base pour chacune de ses extrdmitds. 20. Et le second cdtd, celui du midi, aura vingt colonnes. 21. Elles auront quarante ornements d'argent; une colonne aura un ornement pour chacune de ses extrdmitds ; une autre colonne un ornement pour chacune de ses extrdmite's (2)* 22. Et derriere le tabernacle, du cotd de la mer (a Toccident), il y aura six colonnes (3). 23. Tu feras aussi deux colonnes sur les angles du tabernacle, derriere le tabernacle. 24 . Elles seront semblables par la base , et semblables par les chapiteaux qui seront reunis (4). Ainsi tu feras pour les deux angles qui seront semblables. 25. 11 y aura huit colonnes et seize bases d'argent; a chaque colonne une base, pour chacune de ses extrdmitds, et a une autre colonne une base, pour chacune de ses extrdmitds. 26. Et tu feras des barres de bois incorruptible : cinq pour chaque colonne de Tun des c6tds du tabernacle (5); 27. Cinq barres par colonne de V autre cdtd du taber(4) Vulgate: Chaque ais aura une rainure et une languette, afin qu'ils s'emboltent Tun dans l'autre. (2) Une base au pied , un chapiteau a la tete. (3) Vulgate; Six ais. Til, verset suivant. (4) Par une barre. (Voyez ci-apres.) (5) Pour maintenir les colonnes.
Digitized by Google

CHAPITRE XXVI. 218 nacle , et cinq barres par colonne des angles de derriere du tabernacle, du cote de la mer. 28. La barre du milieu, entre deux colonnes, ira de Tune a l'autre (1). 29. Tu revetiras d'or fin toutes les colonnes; et tu feras en or les anneaux dans lesquels tu engageras les barres, et 1u revetiras les barres d'or pur. 30. Tu dresseras ainsi le tabernacle, selon le modele qui t'en a ete montre sur la montagne. 31. Tu feras aussi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'ecarlate file, et de lin file, et il sera tissu : oeuvre variee (2). 32. Et tu le piaceras sur quatre colonnes incorruptibles, revetues d'or pur, qui auront des chapiteaux d'or et quatre bases d' argent. 33. Tu poseras le voile sur les colonnes, et tu introduiras, a l'interieur du voile, i'arche du temoignage, et le voile separera pour vous le saint du Saint des saints. 34. Avec ce voile, tu cacheras I'arche du temoignage dans le Saint des saints. 35. Et tu piaceras la table devant le voile , et le chandelier vis-a-vis la table, du cote du tabernacle qui regardera le midi; et la table sera au nord. 36. Tu feras en outre, a la porte du tabernacle, un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'ecarlate file, et de lin file; ceuvre du brodeur. (1) Vulgate : Elles s'appliqueront en travers contre tous les ais, depuis un bout jusqu'a l'autre. 12) En grec : GEuvre de cherubins, brodee de cherubins, ou plut6t variee , comme les cherubins , animaux symboliques qui tenaient de l'homme, de l'oiseau, du boeuf et du lion. Aujourd'hui encore ce sont la les quatre symboles des quatre evangelistes , exprimant les quatre principales qualites du Dieu fait homme et de son regne : l'homme, sa bonte et sa misericorde; le lion, sa force et sa puissance; le boeuf, son sacrifice; 1'aigle, sa divinite. Les deux cherubins de l'arcne sainte elaient faits ainsi. Digitized by Google

216 EX0DE. 37. Et tu feras, pour le voile, cinq colonties que tu revetiras d'or pur, et leurs chapiteaux seront d'or, et les cinq bases seront d'airain jete en fonte. CHAPITRE XXVII 1 . Tu feras ensuite un autel de bois incorruptible, long de cinq couddes, large de cinq couddes; il aura quatre faces, et trois couddes de haut. 2. Tu feras des comes aux quatre angles du haut; les cornes seront en saillie, et rev&tues d'airain. 3. Tu feras une couronne (4) a 1' autel; et tu feras en airain sa table, et ses burettes, et ses rechauds, et ses crochets, et tous ses ustensiles. 4. Tu feras aussi, pour l'autel, une grille d'airain k mailles; et tu feras, pour les quatre angles, quatre anneaux d'airain, 5. Que tu mettras au-dessous de la grille de l'autel; et la grille s'dtendra jusqu'au milieu de celui-ci. 6. Tu feras pour l'autel des leviers de bois incorruptible, que tu revetiras d'airain, 7. Etque tu introduiras dans les anneaux, le long des cotes de l'autel, pour l'enlever. 8. Tu feras l'autel creux et en panneaux, selon le modele qui t'a £te montre sur la montagne; c'est ainsi que tu le feras. 9. Tu formeras, pour le tabernacle, un parvis du cot£ du sud; les tentures du parvis seront de lin fite, longues de cent coudees de ce cote. 10. 11 aura vingt colonnes avec vingt bases; leurs anneaux et les agrafes seront revetus d'argent. 11. De mSnie, du cdt£ du nord, la tenture sera de cent coude'es de long, avec vingt colonnes, et leurs vingt (1) Voir ci-dessous, xxxvm , 23, ce qu'est cette couronne. Digitized by Google

CHAPITRE XXVH. 217 bases d'airain; et tu revetiras d'argent les bases, les anneaux et les agrafes. g 12. La largeur du parvis, du c6te de la mer, sera de cinquante couddes, avec dix colonnes et dix bases. 13. La largeur du parvis , a 1' orient, sera de cinquante couddes, avec dix colonnes et dix bases. 14. Et les tentures du parvis auront, d'un c6t£ (1), quinze coud&sde haut, avec trois colonnes et trois bases. 1 5. De l'autre cdte, les tentures auront quinze souddes de haut, avec trois colonnes et trois bases. 16. A la porte du parvis, il y aura un voile haut de vingt coudees en hyacinthe, pourpre, dcarlate file et lin fild, avec broderies a Taiguille; il y aura quatre colonnes et quatre bases (2). 17. Toutesles colonnes, autour du parvis, seront revalues d'argent; elles auront des chapiteaux d'argent, et des bases d'airain. 18. Le parvis aura, des deux cot&, cent coudees de long, et devaut et derriere cinquante coudees de large; ses tentures auront en hauteur vingt-cinq couddes, et les colonnes auront des bases d'airain. 19. Et tout Tameublement, et tous les ustensiles, et les piquets du parvis seront d'airain. 20. Ordonne encore aux fils d'Israel de te donner de l'huile d'olive, sans lie, pure, pilde au mortiw, pour bruler et eclairer; car la lampe doit bruler toujours, 21 . Dans le tabernacle du tdmoignage, devant le voile de 1' alliance ; Aaron et ses fils la feront bruler devant le Seigneur du soir au matin. C'est une loi perpetuelle pour toutes les generations des fils d'Israel. (1) D'un c6te de la porte. (2) Quatre colonnes a la porte, trois de chaque c6te, font les dix colonnes du verset 12. L— 7 Digitized by CjOOQ IC

 i . Fais aussi venir vers toi Aaron, ton frere , et ses fils, pour que, parmi les fils d'lsrael, Aaron, Pfadab, Abiu, Eteazar et Ithaniar, fils d' Aaron, sqient mes pretrps. 2. Et tu feras des vetements sacres pour Aaron ; ton frere, en signe de gloire et d'honneur. 3. Parle aux sages d' intelligence, a ceux que j'ai remplisde 1' esprit de sagesse; qu'ils f assent la tunique sacree d' Aaron, avec laquelle il exercera, dans le lieu saint, mon sacerdoce. 4. Void les y£tements qu'ils ferortf : le rational, l'ephod (i), la iongue robe, la tunique garnie d'une frange, la tiare et la ceinture; ils feront les vetements sacres d' Aaron et de ses fils, pour qu'ils exercent mon sacerdoce. 5. Et ils empjoieront Tor, l'hyacintbe, la pourpre, Vicariate et le lin. 6. L'dphod sera en fin lin retors, tissu du brodeur (2). 7. L'ephod sera de deux pieces (3) jointes Tune a l'autre , et attachdes sur les c6te's. 8. Et le tissu des deux pieces dont il se couvrira, sera d'or pur, d'hyacinthe, de pourpre, d'ecarlate fild et de lin retors. 9. Tu prendras deux pierres fines d'e'meraude, et tu y graveras les noms des fils d'lsrael : 10. Six noms sur Tune des deux pierres, et les six autres noms sur la seconde pierre, selon l'ordre de leur naissance : (1) Le rational du jugement , plaque se portant sur la poitrine ; l'ephod , sorte de tunique sans manches et flottant au-dessous des aissftlles, que le grand-pretre portait par-dessus ses autres vetements , et qui descendant jusqu'au milieu des cuisses. (2) Etoffe brochee. (3) Se reunissant sur les epaules , et attachees sous les aisselles.
Digitized by Google

CHAP1TRE XXVItl. 219 i i . CEuvre de Part de travailler la pierre ; tu y graveras les noms des fils d'Israel comme on grave un cachet. 12. Et tu mettras les deux pierres sur les dpaulieres de Te'phod, pour servir de memorial aux fils d'Israel. Aaron portera les noms des fils d'Israel sur ses deux dpaules; c'est un memorial pour eux (1). 13. Tu feras aussi des boucles en or pur, 14. Et deux petites chaines d'or pur tresse, meldes de fleurs, et tu passeras ces chaines tressees dans les boucles, pour qu'elles soient fixees sur l'ephod par devant. 15. Et tu feras le rational du jugement (2) , ceuvre du brodeur, selon la mesure de l'ephod; tu le feras d'qr, d'hyacinthe, de pourpre, d'ecarlate fild, et de lin file*. 16. Tu le feras carre; il sera double, long d'un palme, large d'un palme. 17. Et tu y entrelaceras un tissu, enchassant quatre range'es de pierres; il y aura une rangee de corn aline (3), de topaze et d'dmeraude : premiere rangee. 18. La seconde rangee sera d'escarboucle , de saphir, de jaspe. 19. La troisieme : de ligure, d'agate, d'am^thyste. 20. La quatrieme : de chrysolithe, de beril et d'onyx; ces pierres seront montees sur or, enchassees dans Tor. Les pierres seront ainsi range'es par ordre, et 2i . Porteront les noms des fils d'Israel : douze pierres, douze noms gravds comme on grave un cachet ; cnacune aura le nom d'une des douze tribus d'Israel (4). 22. Et tu feras, sur le rational, des chaines tressdes, ouvrage en mailles d'or pur, (4) M6diateur entre Dieu et les hommes , le prdtre doit porter le fardeau de ses freres devant le Seigneur. (2) L' oracle faisant connaltre la volonte et le jugement de Dieu. (3) Vulgate : Sardoine. (4) Le rational etait place sur la poitrine. Le pretre doit , a l'exemple de Jesus - Christ , porter dans son coeur ses freres pour les presenter a Dieu. Digitized by Google

220 EXODE. 23. Ainsi que deux anneaux d'or, que lu mettras sur les deux coins supeVieurs du rational. 24. Tu placeras les chaines en maillesd'or, dans les anneaux des deux cotes du rational. 25. Tu les passeras dans les deux boucles (i) des ej>aulieres de Nphod, par devant. 26. Tu feras aussi deux anneaux d'or, et tu les poseras sur les deux extrdmites du rational, d'unepointe a l'autre de l'ephod, par derriere et en dedans (2). 27. Tu feras deux anneaux d'or, et tu les poseras sous les epaulieres de l'ephod, par devant, pour qu'ils correspondent a la couture du tissu de l'ephod (3). 28. Tu serreras ainsi le rational, au moyen des anneaux qui y seront fixes, et des anneaux' de l'ephod, faisant saillie sur l'hyacinthe, entrelaces dans le tissu de Tephod, afin que le rational ne se detache point de l'ephod. 29. Et Aaron portera les noms des fils d'Israei sur le rational du jugetnent et sur sa poitrine lorsqu'il entrera dans le saint; c'est un memorial devant Dieu. 30. Tu mettras sur le rational du jugement (4) : Manifestation et Verite; et le rational sera sur la poitrine d' Aaron lorsqu'il entrera dans le saint devant le Seigneur. Et Aaron portera toujours, sur sa poitrine, le jugement des fils d'Israei devant le Seigneur. 31. Et tu feras tout entiere en hyacinthe la longue robe (5) qui sera portde sous l'ephod. (\) Du verset13. (2) Vulgate : Vous ferez deux anneaux d'or, et vous les poserez sur les cotes d'en bas du rational, sur les bords qui repondent a l'ephod par derriere. (3) Vulgate : Vous ferez deux anneaux d'or, et vous les poserez aux deux cotes du bas de l'ephod qui repondent aux deux anneaux d'or du bas du rational, afin que Ton puisse ainsi attacher le rational avec l'ephod. (4) Vulgate : Doctrine et verite. Hebr.: Urim et Thumim, c'est -a- dire lumieres et perfections. (5) Elle descendait jusqu'a mi-jambes. Digitized by Google

CHAP1TRE XXVI II. 221 32. Elle aura au milieu une ouverture, et cette ouverture, ronde, sera borate d'un collet; 03uvre tissue, formant la lisiere du tissu entier, pour qu'elle ne se d&chire point. 33. Et tu feras, sous la bordure de la robe au bas, en hyacinthe, pourpre, e'carlate file* et lin file, tout autour de la robe de dessous, des grenades fleuries d'oii sortiront de petits boutons de grenades. II y aura aussi de semblables boutons de grenades en or, et il y aura entre eux tout autour de petites clochettes. 34. Une clochette suivra chaque bouton de grenade qui semblera fleurir sous la bordure de la robe de dessous, tout alentour. 35. Etlorsque Aaron, exer$ant le sacerdoce, entrera dans le sanctuaire devant le Seigneur ou en sortira, le son des clochettes se fera entendre , pour qu'il ne meure pas. 36. Tu feras une plaque d'or pur, et tu y graveras, comme on grave sur un cachet : Saintete du Seigneur. * 37. Tu la poseras sur de l'hyacinthe fil£; et elle sera sur la tiare, par devant. 38. Elle sera sur le front d' Aaron, et Aaron dtera les peche's de leurs choses saintes, les manquements de toutes les choses saintes que consacreront les fils d' Israel. Et elle sera toujours sur le front d' Aaron, afin que le Seigneur leur soit favorable. 39. Les franges qui garniront les vetements, seront de lin, et la tiare aussi sera de lin, et la ceinture sera un ouvrage de broderie. 40. En outre, tu feras, pour les fils d' Aaron, des tuniques et des ceintures, et tu leur feras des mitres, en signe de gloire et d'honneur. 41. Tu en vetiras Aaron, ton frere, et apres lui ses fils; puis, tu les oindras, tu consacreras leurs mains, et tu Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.23% accurate

222 EXODE. leg sahctifieras , afin qu'ils remplissent les fonctions de pr&tres devatit ihoi. 42. tu leur feras aussi des cate$ons de lih poiir cacher la nudity de leur chair; les cale$ons descendront de la hanche atix gehoUx. 43. Aaron fet ses fils leg auront ldrsqu'ils entreront dans lfe taberndcle du tehioignage, ou lorsqii'ils iront sa'crifier a Tautel du sdtnt. Airisi, ils ne se rehdrbrit pas coupables de p^ckd, et ils ne mourront pas; c'est une loi perpdtuelle pour Aaron et pour sa race apres lui. CHAPITRE XXIX i . Voici ce que tu leur feras : tu les sanctifieras pour qu'ils exercent mon saceraoce. Tu prendras done du troupeau tin jeunle veau , et deux belters sans tache , 2. Avec des pains sans levain pdtris dans l'huile, des gitedtix sans levairi arroses d'huile; tu les feras de fine flfcur de faririe. 3. Et td les froseras en une corbeille, et tu les emporteras dans la corbeille en meme temps que tu emmeneras le veau et les deux b^liers. 4 . Tu conduiras Aaron et ses fils sur la porte du tabernaclfe du teinbignage, fet tu les laveras dans l'eau. 5. Ajires quoi, tu prendras les v&tements sairits, et tu en rev&iras Aaron , ton frere ; tu lui mettras la tuhique, ltt robe trairiarite, l'e'phod et le rational; tu attacheras sur lui le rational a l'e'phod. 6 . Tu lui poseras la tiare sur la t&te , et tu placeras sur la tiare la lame sainte. 7. Alors, tu prendras de Thuile de la consecration , et tu la verseras sur sa t6te, et tu Toindras (l). (1) Vulgate : Et il sera sacr6 de la sorie. Digitized by Google

CHAPITRE XXIX. 223 8. Tu conduiras ensuite ses fils, que tu revetiras de leurs tuniques. 9. Tu les ceindras de leurs ceintures, tu leur poseras les mitres sur la tete, et ils seront mes pretres a jamais; et tu consacreras (1) les mains d' Aaron et de ses fils. 40. Ensuite, tu meneras le veau sur la porte du tabernacle du t^moignage; Aaron et ses fils imposeront leurs mains sur la t6te du veau devant le Seigneur, aupres de la porte du tabernacle du t^moignage. 11. Et tu egorgeras le veau devant le Seigneur, vers la porte du tabernacle du temoignage. 12. Puis, tu prendras du sang du veau, et, de ton doigt, tu en mettras sur les comes de l'autei; quant au reste du sang, tu le rdpandras tout entier au pied de l'autei. 13. Tu prendras aussi la graisse qui enveloppe les entrailles, le lobe du Ibie, les deux rognons avec la graisse qui les couvre, et tu poseras le tout sur l'autei. 14. Et tu bruleras, hors du camp, les chairs du veau, sa peau et la fiente : car c'est pour le pdche' (2J. 15. Ensuite, tu prendras 1'un des beliers : Aaron et ses fils imposeront les mains sur la t£te du beliei*. 16. tu l'dgorgeras, et tu prendras de son sang que tu reparidras devant l'autei, tout alentour. 17. Puis, til J)artageras par membres le bdlier, et tu laveras dans l'eaii les intestins ainsi que lespieds, et tu les poseras sur les membres avec la tete. 18. Tu offriras le bdlier tout entier sur l'autei; c'est Tholocauste dd Seigneur, en odeur de suavitd ; c'est le parfum pour le Seigneur. 1 9. Tu prendras le second belier; Aaron el ses fils imposeront les mains sur sa t&te. (4) Uttir . t Tu rempliras, tti frendras parfaites. (2) Je'sus-Christ , la vraie victime pour le peche\ devait 6tre immolife hors de Jerusalem. Digitized by Google

224 EXODE. 20. Et tu i'dgorgeras; tu prendras de son sang, et tu en mettras sur le lobe de Toreille droite d* Aaron , sur Yextcimiii de sa main droite, sur l'extrdmitd de son pied droit, sur les lobes des oreilles droites de ses fils, sur les extremity des mains droites de ses fils, et sur les extrdmites des pieds droits de ses fils. 21. Tu prendras aussi du sang de l'autel et de l'huile de Tonction , et tu en aspergeras Aaron et ses vetements , ainsi que ses fils et leurs vetements; et Aaron avec ses vetements, ses fils et leurs vetements, seront sanctifies; puis, tu rdpandras tout autour de^Tautel le sang du b&ier. 22. Et tu prendras la cbair du bdlier, la graisse qui enveloppe les entrailles, lelobe du foie, les deuxrognons avec la graisse qui les entoure et l'epaule droite : car cela est consacr6. 23. Tu prendras unpain fait avec de l'huile et un gateau dje la corbeiile des azyraes, de ceux ddpos& devant le Seigneur. 24. Tu mtttras ces cboses dans les mains d' Aaron, et dans les mains de ses fils, tu les separeras pour etre consacrdes au Seigneur (1). 25. Et apres les avoir reprises de leurs mains, tu les porteras sur l'autel desbolocaustes, en odeurde suavitd pour le Seigneur; c'est 1' oblation au Seigneur. 26. Tu prendras ensuite la poitrine du belier de la consecration, lequel appartient a Aaron, et tu le mettras k part comme chose rdserv^e au Seigneur, et ce sera ta portion. 27. Tu sanctifieras aussi la poitrine mise k part, et l'£paule qui a etd enlevde et mise k part du belier de la consecration , par Aaron et ses fils ; (1) Vulgate: Xous mettrez toutes ces choses sur les mains d' Aaron et de ses fils., etvous les sanctifierez en Levant ces dons devant le Seigneur. Cette Elevation est figurative ; elle se faisait avec mouvement vers les quatre points de l'horizon. Ainsi , des lors la partie principale de la victime 6tait offerte en forme de croix. Digitized by Google

CHAPITRE XXIX. 225 28. Ge sera une loi perpdtuelle des fils d' Israel pour Aaron et ses fils; cette part est, en effet, rdserv^e; c'est une offrande des fils d'Israel, parmi les hosties pacifiques offertes par eux au Seigneur. 29. La tunique du sanctuaire qui appartient a Aaron sera a ses fils apres lui; c'est avec ces. vetements qu'ils seront oints et que leurs mains seront consacr&s. 30. Pendant sept jours, le pr&re qui lui succeMera parmi ses fils, pour entrer dans le tabernacle du temoignage et servir dans les choses saintes, en sera revStu. 31. Tu prendras le bdlier de la consecration, et tu feras cuire ses chairs en lieu saint. 32. Et Aaron et ses fils mangeront les chairs du bdlier, avec les pains de la corbeille, non loin de la porte du tabernacle du temoignage. 33. lis mangeront ces choses par lesquelles euxauront 6t6 sanctifies , et leurs mains consacr&s lors de leur consecration; nul dtranger (1) n'en mangera, car ce sont choses saintes. 34. Et s'il reste jusqu'au lendemain des pains et des chairs de la victime de la consecration , tu les bruleras , elles ne seront point mangees, car c'est chose consacree. 35. Tu feras ainsi pour Aaron et ses fils tout ce que je t'ai commande; pendant sept jours tu consacreras leurs mains. 36. Et le veau expiatoire des peches, tu l'offriras le jour de la purification ; tu purifieras l'autel en faisant sur lui ces saintes offrandes; et tu l'oindras pour le sanctifier. 37. Pendant sept jours , tu purifieras l'autel, tu le sanctifieras ; et l'autel sera tres - saint ; quiconque touchera l'autel sera sanctifie. (\) Etranger au sacerdoce. Digitized by Google

226 EXODE. 38. Voici ce que tu feras sur l'autel: tu y sacrifieras chaque jour deux agneaux d'un an sans tache, eri oblation perpetuelle. 39. Tu sacrifieras Tun des deux agneaux le mating et tu sacrifieras le second agneau sur le soir. 40. Et tu offriras par agneau un dixieme de mesure de fleur de farine petrie dans le quart d'un hin d'buile faite au mortier, avec une libation d'un (Juart de bin de Tin (1). 41. Tu sacrifieras le second agneau sur le soir, et le sacrifice se fera de mGme que celui du matin, avec la meme libation ; tu Toffriras en odeur de suavite; c'est le sacrifice au Seigneur , 42. Sacrifice perp&uel dans votre race, devant la porte du tabernacle du t^moignage, la oil je me manifesterai a toi en te parlant , 43. La oil je donnerai mes ordres aux fils d'Israel, et oil je serai sanctifie" en ma gloire. 44. Je sanctifierai le tabernacle du temoignage, ainsi que l'autel, je sanctifierai Aaron ainsi que ses fils, pour qu'ils exercent mon sacerdoce. 45. Et je serai invoque" par les fils d'Israel, et je serai leur Dieu. 46. Et ils connaitront que je suis le Seigneur leur Dieu qui les ai tires de la terre d'Egypte, pour etre par eux invoque, pour 6tre leur Dieu. CHAPITRE XXX 1. Tu feras l'autel de l'encens en bois incorruptible. (1) L'oblation de farine et de vin qui accompagne le sacrifice de l'agneau rappelle la forme eucharistique du sacrifice de l'Agneau de Dieu. L'huile dont la farine devait etre arrosee figurait l'onction de la grace qui decoule du sacrement.
Digitized by Google

CHAPlTRfe XXX. Hi 2. Tu llii donneras line coiidde de long sur une coudde de large; il sera quadrangulaire et haut de deux coiiddes; il aura des corries en salllie. 3. tu rev£tiras d'or pur sa grille lei ses panheaux tout autoiir, et ses corhes, et tu lui feras tout autour une couronne ii'or eh torsade. 4. Et sous sa couronne eh torsade tu feras deux an* neaux d'or pur, un de chaque c6i&; ils serviront d'anses aux leviers pour l'enlever. 5. Ceux-ci seront de bois incorruptible, et tu les rev6tiras d'airain. 6. Tu placeras l'autel devant le voile qui couvre l'arche du temoigna^e, oil je me manifesterai a toi. 7. Et tousles matins, sur cetautel, Aaron fera brulerle parfum compost et prjecieux ; pendant qu'il nettoiera les lampes , il brulera de l'encens sur l'autel. 8. Le soir aussi, lorsque Aaron allumera les lampes, il brulera de l'encens sur l'autel; l'encens fumera toujours, toujours devant le Seigneur jusqu'a vos dernieres generations (i). (9. Tu n'apporteras point d'autre parfum sur l'autel; tu n'y deposeras ni fruit, ni offrande; tu n'y repandras pas de libations. 10. Une fois par an Aaron priera sur l'autel et les cornes de l'autel pour apaiser Dieu; il purifiera l'autel avec le sang de la purification, jusqu'a vos dernieres generations ; car il est tres-saint pour le Seigneur. i 1 . Le Seigneur parla encore a Moise, et il dit : 12. Si tu fais le deriombrement des fils d' Israel, ep les inspectant , cbacun donnera au Seigneur la rancon de sa M) Figure de la priere et du sacrifice interieur de Tame , lecjuel est perp&uel dans l'Eglise, aussi bien que le sacrifice eucharistique, repre< sente par l'agneau dont on vient de parler. (Voyez Ps. cxt , 2.) Digitized by Google

228 EX0DB. vie (1), et il n'y aura point chez eux de ddsastre pendant qu'ils seront inspects (2). 13. Et voici ce qu'ils donneront, h mesure qu'ils se prdsenteront devant toi pour etre visits, unedrachme conforme a la double drachme consacrde(3) ayant vingt oboles; cette drachme offerte par eux sera pour le Seigneur. 14. Quiconque passera h la visite, &g& de vingt-trois ans et au-dessus , fera cette offrande au Seigneur. 15. Le riche n'ajoutera rien, le pauvre ne retranchera rien k cette drachme donnee en offrande au Seigneur pour le rendre propice h vos 4mes. 16. Tu prendras l'argent de l'offrande des fils d'Israel, et tu l'emploieras h l'oeuvre du tabernacle du temoignage, afin qile le Seigneur se souvienne d'eux et soit propice aux &mes des fils d'Israel. 1 7. Le Seigneur continua de parler a Moise , et il dit : 18. Fais un reservoir d'airain a base d'airain, pour qu'on s'y lave; tu le placeras entre le tabernacle du tdmoignage et l'autel, h l'entrde du tabernacle du t&noignage, et tu y verseras de l'eau. 19. Et Aaron et ses fils avec cette eau se laveront les pieds et les mains (4). 20. lis se laveront avec de l'eau, avant d'entrer dans le tabernacle du temoignage, afin de ne point mourir lorsqu'ils s'approcheront de l'autel, pour exercer le sacerdoce et offrir les holocaustes au Seigneur. 21. Us se laveront avec de l'eau les pieds et les mains, avant d'entrer dans le tabernacle du temoignage; ils se laveront avec de l'eau , afin qu'ils ne meurent pas : loi perp&uelle pour Aaron et ses generations apres lui. (4) Dont le Seigneur est maltre. (2) II s'agit d'une inspection sanitaire, qui previendra l'invasion de la lepre ou autre epidemic. (3) Laquelle servait de modele. (4) Ce bassin des purifications, plac6 a lentree du temple, etait la figure du bapttme et de la penitence. Digitized by Google

CHAPITRE XXX. 229 22. Le Seigneur parla encore a Moise, et il dit : 23. Prends des parfums, de la fleurdemyrrhe choisie, prends-en cinq cents sides; prends deux cent cinquante sides de cinnamome odoriferant; prends autant de canne aromatique, 24. Avec cinq cents sides d'iris (1), au poids du side consacrd, et un hin d' huile d'olive, 25. Et fais-en de l'huile parfum^e, un chrome saint, le baume par excellence, produit del'artduparfumeur; ce sera une huile sainte pour les onctions. 26. Et tu en oindras le tabernacle du t&noignage, l'arche du tabernacle du tdmoignage , 27. Avec tout son ameublement, et le chandelier, et tous ses ustensiles, et l'autel de Tencens; 28. L'autel des holocaustes, la table avec tous ses ustensiles et le lavoir; 29. Tu les sanctifieras, et ces cboses seront saintes: quiconque les touchera sera sanctifid. 30. Tu oindras aussl Aaron et ses fils, et tu les sanctifieras, pour qu'ils exercent mon sacerdoce. 31. Tu parleras ensuite aux fils d'Israel, et tu leur diras: Gette huile parfumde, cbrenie del'onction, sera sainte pour vous et pour vos generations. 32. Nulle chair n'en seraointe; on n'en fera point de pareille ; c'est chose sainte, elle sera sacrde pour vous. 33. Celui qui en fera de pareille, celui qui en donnera a un dtranger (2), sera extermind parmi le peuple. 34. Et le Seigneur dit a Moise : Prends en dgale quantity de Thuile de myrrhe, de Tonyx, du galbanum odorifdrant, et de l'encens diaphane. 35. Et Ton en composera un encens odorifdrant, produit de Tart du parfumeur, oeuvre pure et sainte. (1) Vulgate : De cannelle. (2) Stranger au sacerdoce. Digitized by Google

230 EXODE. 36. Tu le couperas en petites parcelles, et tu en bruleras devant les temoignages; dans le tabernacle du ttooignage, d'ou jeme manifesterai a toi; cet encens sera pour vous trfcs-saint. 37. Et vous n'en ferez point de pareil pour vousm£mes ; il sera par vous consacre au Seigneur. 38. Celui qui en fera de pareil J)our jouir de son parfum , pdrira parmi le peuple. CHAPITRE XXXI 1 . Le Seigneur parla ensuite a Moise^ , et il dit : 2. J'ai appele par son nom : Beseleel , fils d'Urias, fils d'Ur, de la tribu de Juda. 3. Et je l'ai rempli d'un divin esprit de sagesse, d' intelligence et de science pour concevoir et diriger toutes sortes de travaux ; 4. Pour construire et pour travailler Tor, 1' argent, Pairain, l'hyacinthe, la pourpre et l'ecarlatefite; 5. Pour tattler la pierre, et mettre en ceuvre le bois, et accomplir toute sorte d'ouvrages. 6. Je Tai constitu^ (1) lui et Oliab, fils d'Achisamach, de la tribu de Dan; et j'ai donne, a tout cceur intelligent, la science , et iis s'appliqueront a executer tout ce que je t'ai prescrit : 7. Le tabernacle du temoignage, l'arche de Talliance, le propitiatoire dont elle sera couverte, l'ameubiement du tabernacle , 8. Et les autels, la table avec tous ses ustensiles, le chandelier d'or tres-pur avec tous les siens , 9 . Le reservoir et sa base,, 10. Les vetements sacerdotaux d' Aaron et ceux de ses fils, pour exercer mon sacerdoce $ {\) Sous-entendu : Pour eetlt fin.
Digitized by Google

CRAPITRE XXXII. 231 ii. L'huile de l'onction, et l'encens compost pour le sanctuaire ; ils les feront selon ce que je t'ai prescrit. 1 2. Le Seigneur parla encore a Moise, disant : 43. Donne mes ordres aux fils d'Israel, et dis-leur: Observez mon sabbat; c'est un signe qui vient de moi, pour vous et pour vos generations, afin que vous connaissiez que je suis le Seigneur et que c'est moi qui vous sanctifle. 1 4 . Observez le sabbat, parce qu'il est consacrd au Seigneur ; celui qui le profanera mourra de mort : toute ame qui fera oeuvre en ce jour-la sera extermine'e parmi le peuple. 15. Tu travailleras six jours; le septieme, sabbat, repos consacre' au Seigneur: quiconque fera oeuvre le septieme jour mourra , 1 6 . Dans toutes les generations, et les fils d'Israel observe™ nt le sabbat. 17. C'est un testament (1) eternel entre moi et les enfants d'Israel, c'est un signe eternel en moi, parce qu'en six jours le Seigneur a fait le ciel et la terre , et que le septieme jour il s'est repose et a cesse de creer. 1 8 . Lorsque le Seigneur eut fini de parler a Moise sur le mont Sina, il lui donna les deux tables du temoignage, tables de pierre gravees par le doigt de Dieu. CHAPITRE XXXII 1 . Cependant , le peuple , voyant que Moise tardait a descendre de la montagne, se rassembla autour d'Aaron, et il dit : Leve-toi et fais-nous des dieux (2) qui marchent (1) Ce mot designe le contrat sacr6 par lequel Dieu l§gue a Fhomme son heritage eternel, a la condition d'etre fidele a sa loi. II porte le nom de testament , surtout a cause de la mort de Jesus-Christ, qui devait lui donner sa valeur. (2) Visibles aux yeux de la chair. Digitized by Google

232 EXODE. devant nous; car pour Moise, cet homme qui nous a tires de la terre d'figypte, nous ne savons pas ce qui lui est arrive*. 2. Aaron leur dit (1) : Otez les boucles d'or des oreilles de vos femmes et de vos filles, et apportez-les-moi. 3. Et iis dterent les boucles d'or des oreilles de leurs femmes et de leurs filles, et ils les apporterent a Aaron. 4. Les ayant revues de leurs mains, il les fa^onna selon un modele (2), et il en fit un veau jet£ en fonte, et il dit : Voici tes dieux, Israel, ceux qui font fait sortir de la terre d'Egypte. 5. Et Aaron voyant le peuple, e'rigea devant lui un autel , et il cria a haute voix : G'est demain la fete du Seigneur. 6. Et s'e*tant leve de grand matin, il fit venir les holocaustes et il apporta les hosties pacifiques ; cependant, le peuple s'assit pour boire et manger, puis il se leva pour jouer (3). 7. Le Seigneur parla alors a Moise, et lui dit : Pars au plus vile; descends d'ici, car il a prevarique, ton peuple, ce peuple que tu as tire de la terre d'Egypte. 8. Ils sont bien vite sortis de la voie que je leur avais prescrite; ils se sont fait un veau d'or, ils l'ont adore, ils lui ont sacrifie' , et ils ont dit : 9. Voici tes dieux, Israel, ceux qui font fait sortir de la terre d'Egypte. 10. Laisse-moi done, que dans mon courroux contre eux je les dcrase, et je te placerai ensuite a la tGte d'un grand peuple. i 1 . Et Moise pria devant la face du Seigneur Dieu , et (1) Croyant par cette exigence les detourner de leur dessein. (2) L'image du boeuf Apis. Aaron voulait peut-etre donner seulement au Seigneur une formo sensible et connue de son peuple. (3) Gomme cela se pratiquait en Egypte. (Voyez Herodote , II , 60 et suivants.) Digitized by Google

CHAPITRE XXXU. 233 il dit : Pourquoi, Seigneur, £tes-vous plein de colore contre votre peuple, contre ce peuple que vous avez tire de la terre d'Egypte, par votre grande puissance et votre bras tres-haut? 12. Que les Egyptiens ne puissent pas dire : C'est par mdchancete qu'il les a fait sortir, pour les faire perir dans les montagnes et disparaitre de la terre ; apaisez le courroux de votre coeur, soyez misdricordieux envers la perversitd de votre peuple. 13. Souvenez-vous de vos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob, a qui de vous-meme vous avez jurd, disant : Je multiplierai votre race comme les Voiles du ciel; et ajoutant que vous leur donneriez toute cette terre, et qu'iis la poss&Leraient a jamais. 14. Et le Seigneur s'apaisa et conserva son peuple (1). 1 5. Et s'dtant retournd, Moise descendit de la montagne, tenant en ses mains les deux tables du t&noignage, tables de pierre gravdes en deux colonnes a droite et a gauche. 16. Ces tables dtaient Toeuvre de Dieu, les caracteres de Dieu y dtaient graves. 17. Alors, entendant la voix du peuple, Josue dit a Moise : Des cris de guerre viennent du camp. 18. Et Moise dit : Non, ce n'est pas la voix qui excite le courage , ni la voix qui crie la luite , mais une voix chantant le vin, que j'entends. , 19. Arrive pres ducamp, lorsqu'ilvit le veau d'or et les danses, il se courrouQa en son coeur, il rejeta de ses mains les deux tables, et les brisa au pied de la montagne. 20. Puis, prenant le veau qu'ils avaient fait, il le consuma dans les flammes , il le reduisit en poudre , mit dans de l'eau cette poudre et la (it boire aux fils d'Israel. (1) Memorable exemple de ce qu'obtient la priere.
Digitized by CjOOQ IC

The text on this page is estimated to be only 25.52% accurate

234 fcxobE. 21. Et Moise dit h Aaron : $ue t'a frait ce peuple poiir que tu aies fait tomber sur lui cet dnorme pe'che' ? 22. Aaron rdpondit : Ne t'irrite pas, seigneur; tu connais la violence de ce peuple. 23: lis iiri'ont dit: Fais-nbus deS dieiix qui marchent devant nous; car pour Moise, bet homme qui ndus a aniehds de Id terre d'figifpte, nous he savons pas ce qui lui est ai*Hve\ 24. Et je leur ai dit : Si quelqu'iin de voiis a de Tor, qu'il en dispose. Et lis ni'en tint tibnhe\ et je l'ai jet£ en fohte, et ce veau en estsorti. 25. Mdise avant vu que le peuple £tait brise* (i); catAaroti Tavait brisd, grand sujet de joie pout ses enhetois ; 26. Moise se tint debout sur la pdrte iid eating, tetdlt: Qui de tous est pour le Seigneur? qu'il vienne a moi. Et tous les fils de Levi se rdunirent autout* de lui. 27. Et il leur dit : Vdici ce c{ue dit le Seigneur Dieu d'Isr&el : Ceignez chacun votre glaive, ttaversez le camp , allez d'itne porte a l'ailtre, et que chacun tue son frete, son voisin , son proche. 28. Et les fils de Ldvi firent ce que leur avait commands' Moise, et en ce jour-lk trois mille hommes (2) du peuple pgrirent. 29. Et Bfdise leur dit : Chacun de vods aujourd'hui a consacrd ses mains au Seigneur avec (3) son fils ou son frere, pour attirer sur vous la bdnddictiort du Seigheur: 30. Le lendemaih Moise dit au peuple i Votls avez commis tin dnorme pe'che*; je vais maintenant monter vers Dieu, afin d'implorer son pardon pour vbtre crime. 34 . Moise retourna done vers le Seigneur, et 11 dit : Je (1) II avait perdu toute force en perdant la protection de Dieu. (8) Vulgate : Vingt-trois mille. (3) En tuant. Digitized by Google

CHAPITRE XXXIII. 235 vous implore, Seigneur, ce peuple si cotnmis Uh e'riorme peche' : ils se sont fait des dieux d'or. 32. Mais mairttenant, si vous le vbulez, remettez-leur ce peche'; sinon effdcez-moi de votre livre que vous avez dcrit. 33; Le Seigneur reportdit a Moise : Siquelqu'un peche contre moi, c'est liii que j'effacerai de mon livre. 34. Va, descends et guide ce peuple jusqu'au lieu que je t'ai dit ; mon ange marchera devant ta face , et au jbur oh je les visiterai je ferai retomber sur eux leur pdche. 35. Et le Seigneur frappa le peuple, a cause du veau d'or qu'avait fait Aaron. CHAPITRE XXXIII 1. Le Seigneur dit alors a Moise : Pars, quitte ce lieu, toi et ton peuple que tu as tire* de la terre d'Egypte ; va jusqu'a la terre qiie j'ai promise a Abraham, a Isaac, a Jacob, quand je leur ai dit : Je la donnerai a votre race. 2. J'enverrai mon ange (1) devant ta face, et il chassera l'Amorrheen, THetteen, le Pherezeen, le Gergeseen, l'fiv^en, le Jebuseeh et le Chananeen. 3. Je t'introduirai dans la terre ou coulent le lait et le miel , mais je ne marcherai point avec toi ; parce que tu as un peuple reveche et que je craindrais de te faire perir sur la route (2). 4 . Le peuple, ayant oui cette parole menagante, pleura amerement. 5. Et le Seigneur dit aux fils d' Israel : Vous §tes un peuple reveche, prenez garde que je ne fasse tomber sur vous une nouvelle plaie et que je ne vous extermine; (1) Voir Exode, m,2. (2) En punition des desobeissances que Dieu pr6roit. Dieu parte ainsi humainement pour nous montrer qu'il ne punit qu'i regret.
Digitized by Google

236 EXODE. quittez done vos v&ements de gloire et votre parure, et je vous montrerai ce que je veux faire pour vous. 6. Les fils d'Israel dterent leurs robes ainsi que leurs parures, en s'eloignant du mont Horeb. 7. Moise prit a part son tabernacle (1), et il le dressa hors du camp, a une grande distance, et il fut nomine' tabernacle du t&noignage; et quiconque cherchait le Seigneur sortait et venait aupres du tabernacle, hors du camp. 8. Lorsque Moise entrait dans le tabernacle, hors du camp , tout le peuple se tenait chacun devant la porte de sa tente les yeux fix& sur Moise , jusqu'& ce qu'il fut entre dans le tabernacle. 9. Or, des que Moise dtait entre dans le tabernacle, une colonne de nu£e descendait et s'arr&ait vers la porte, et elle (2) parlait a Moise. 10. Tout le peuple voyait la colonne de nuee devant la porte du tabernacle, et toutle peuple debout adorait, chacun de la porte de sa tente. 11. Et le Seigneur parlait a Moise face a face (3), comme on parle a son propre ami. Moise revenait ensuite au camp ; et son serviteur Josue , jeune homme, fils de Nau, ne sortait pas du tabernacle. 12. Moise dit au Seigneur: Vous m'avez dit: Conduis ce peuple, et vous ne m'avez point montre celui que vous m'enverrez pour m'accompagner, mais vous m'avez dit : Je te connais (4) avant tous les autres, et tu as trouv£ grace devant moi. 13. Si done j'ai trouve grace devant vous, montrezvous a moi; que je vous voie veritablement, afin que (4) Celui du temoignage. (2) Vulgate : Et le Seigneur parlait a MoKse. (3) Sans se montrer toutefois. Voyez ci-apres. (4) « Cognovit D&minu* qui sunt ejus: he Seigneur connalt ceux qui sont alui,»ditlePsalmiste. Digitized by Google

chapitive mm. 237 rdellement je trouve gr&ce devant vous, et que je sois assure que vous avez choisi pour votre peuple cette grande nation. 14. Et le Seigneur rdpondit : Moi-meme je marcherai devant toi et je te ferai trouver le repos (1). 15. Mo'ise reprit : Si vous-meme ne marchez point avec moi, ne me faites pas partir d'ici. 16. Comment, eneffet, sera-t-il manifeste que moi et le peuple avons trouvd gr&ce devant vous, si vous ne marchez pas avec nous? Mais si vous m'accompagnez moi et votre peuple , nous serons glorifies aux yeux de toutes les nations qui sont sur la terre. 17. Le Seigneur dit alors a Mo'ise : Je ferai ce que tu demandes; car tu as trouve" grace devant moi, et je te connais avant tous. 18. Mo'ise ajouta : Montrez-vous done vous-merne h moi. 19. Et le Seigneur reprit : Je passerai devant toi dans ma gloire, et je prononcerai mon nom : Le Seigneur (2), devant toi; j'aurai pitie de qui j'aurai pitie, et je ferai misdricorde a qui je ferai misericorde. 20. Et le Seigneur ajouta : Tu ne peux voir mon visage; car nul homme, en voyant mon visage, ne vivra. 21. Et le Seigneur dit : Vois ce lieu, pres de moi, fu te tiendras sur cette pierre. 22. Lorsque passera ma gloire, je te mettrai dans l'enfoncement du rocher, et je t'ombragerai de ma main jusqu'a ce que j'aie passe. 23. Puis, j'oterai ma main, et alors tu me verras par derriere; mais mon visage ne sera pas vu par toi (3). (1) Autre effet de la priere. (Voyez ci-dessus, xxxii ,14.) (2) Seigneur est mis pour Jehovah. (3) Voir la face de Dieu , e'est voir l'essence divine dans son Verbe , qui est son image substantielle , laquelle ne peut etre vue par rhomme, tant que le nuage de cette chair de peche entoure son intelligence. Si Dieu se

Digitized by Google

258 EXOt>E. CHAPITRE XXXIV 4. Le Seigneur dit encore a Moise : Taiile-toi deux tables de pierre seinblables aux premieres , et monte pres de moi sur la montage ; je graverai sur ces tables les paroles qui &aient sur les premieres, que tu as brisdes. 2. Sois pr6t des Faurore, et viens sur le mont Sina, tu te tiendras la aupres de moi, sur la cime de la montagne. 3 . Que personne ne monte avec toi et ne se montre sur aucun lieu de la montagne, que ni boeufs ni brebis ne paissent aupres d'elle. 4. Et Moise tailla deux tables de pierre semblables aux premieres, et, s'dtant leye* de grand matin, il alia, comme lui avait dit le Seigneur, sur le mont Sina, tenant les deux tables de pierre. 5. Le Seigneur descendit alors en une nude; Moise s'approcha de lui , et il invoqua le nom du Seigneur. 6. Et le Seigneur passa devant sa face, et Moise l'invoqua, disant : Seigneur Dieu, plein de cldmence, patient, abondant en misericorde, veritable, 7. Fidele a garder la justice et la compassion envers des milliers (i); otant l'iniquite, la faute, le pecne, ne disculpant jamais le coupable, punissant les crimes des peres sur les enfants et les petits - enfants jusqu'a la troisieme ou quatrieme generation ! 8. Moise se bata d'adorer, la face contre terre, 9. Et il dit : Si j'ai trouve' grace devant mon Seigneur, qu'il marcbe avec nous ; le peuple est rev&che, mais vous montrait k Thoipme en cette vie , le ravissement produit par la beauty eternelle arracherait aussit6t l'ame du corps. Quand Dieu se manifesto a l'homme , il est oblige de retenir sa gloire , de faire ombre avec la main de sa toute-puissance , afin que nous n'en soyons pas eblouis et accables... Voir Dieu par derriere , c'est le voir dans une manifestation creee , une image formee par lui de sa beaute eternelle, image qui est toujours a une infinie distance de la perfection originate. (1) De generations. Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV. 239 oterez nos pe'chds et nos ddrdgiements, et nous serons votre peuple. 10. Et le Seigneur dit a Mo'ise : J'&ablis raon alliance avec toi devant tout ton peuple; je ferai des choses glorieuses, que 1'on n'a jamais yucs sur la terre pi chez aucune nation. Et tout le peuple que tu conduis verra les (Euvres de Dieu, les merveilles que je ferai pour toi. i 1 . Sois attentif a tout ce que je te prescris : je vais chasser devant votre face l'Amorrhe'en, le Chananden, le Phdrdzden, Tljettden, TEve'en, le Gerge'seen et le Jebuseen. 12. Garde -toi de jamais faire d'alliance avec ceux qui sont etablis sur cette terre en laquelle tu vas entrer, de peur qu'ils ne soient pour vous un sujet de chute. 13. Ddmolissez leurs autels, brisez leurs colonnes, arrachez leurs bois sacrds; quant aux images de leurs dieux, consumez-les dans la flamme. 14. N'adorez point de dieux etrangers, car le Seigneur Dieu est nonimi zdlateur; c'est un Dieu jaloux. 15. Ne fais jamais alliance avec ceux qui sont e'tablis sur cette terre, de peur que les tiens ne se prostituent a leurs dieux, et ne leur offrent des sacrifices; que les habitants ne t'invitent et que tu n'en manges avec eux; 16. De peur aussi que tu ne prennes de leurs lilies pour tes fils, ou que tu ne donnes de tes filles a leurs flls, et que tes filles ne se prostituent a leurs dieux, et que tes fils ne se prostituent a leurs dieux. 17. Tu ne te feras pas de dieux jete's en fonte. 18. Tu observeras la fete des azymes. Pendant sept jours, tu mangeras des azymes, comme je te l'ai ordonne*, dans la saison et durant la lune des bids nouveaux , car c'est dans la lune des bids nouveaux que tu es sorti de l'figypte. \ 9. Tout male, ayant ouyert des entrailles, sera a moi; Digitized by Google

£40 EXODE. le premier-ne* de la gdnisse, le premier-ne* de la brebis, 20. Le premier -nd de l*&nesse., tu les racheteras moyennant une brebis, et, si tu ne les rachetes, tu en paieras la valeur. Tu racheteras tout premier -nd de tes fils; tu ne te presenteras point devant moi les mains vides. 21. Tu travailleras six jours, mais le septifcme est le repos; il y aura repos pour la semence, repos pour la moisson. 22. Tu me feras la fete des semaines (1), au commencement de la moisson des froments , et la fete de la recolte au milieu de Tannee. 23. Trois fois par an, que tout m&le parmi vous se pre*sente devant le Seigneur Dieu d'Israel. 24. Car, lorsque j'aurai chassd devant toi les nations, et dilatS tes limites, nul ne convoitera ta terre, si tu montes pour te presenter devant le Seigneur ton Dieu, k trois e'poques de Tannee. 25. Tu n'immoleras pas sur du pain fermente' (2) les victimes que tu feras bruler pour moi; et tu ne garderas rien , jusqu'au matin suivant, des victimes de la p&que. 26. Tu ddposeras en la maison du Seigneur ton Dieu les prdmices de ta terre ; tu ne feras point cuire d'agneau au lait de sa mere. 27 . Le Seigneur Dieu dit encore k Moise : Ecris toimeme ces paroles; car c'est sur ces paroles que je fonde mon alliance avec toi et avec Israel. 28. Et Moise etait \k devant le Seigneur quarante jours et quarante nuits; il ne mangea pas de pain, il ne but point d'eau; et il grava sur les tables les commandements de Talliance : le Ddcalogue. (\) La PentecGte , appetee fete des semaines, parce qu'elle se c^lebrait apres sept semaines de jours. (2) Figure pour dire : Tu ne te serviras pas de pain ferments dans les repas sacres qui suivront ces immolations. Digitized by Google

CHAPlTRE XXXV. Sill 29. Et lorsque Moise descendit de la montagne, il tenait en ses mains les deux tables; mais, tout en descendant de la montagne, Moise ignorait que son visage dtait devenu glorieux (i), par la conversation du Seigneur. 30. Cependant, Aaron et tous les anciens d' Israel virent Moise ; ils virent que son visage etait glorieux, et ils craignirent de s'approcher de lui. 31. Moise les appela; Aaron aussit6t se retourna vers lui avec tous les chefs du peuple, et Moise leur parla. 32. Ensuite, tous les fils d'Israel l'aborderent, et il leur prescrivit tout ce que le Seigneur lui avait prescrit a lui-meme sur le mont Sina. 33. Et, lorsqu'il eut cessd de parler, il e'tendit un voile devant son visage. 34. Lorsque Moise ensuite allait parler au Seigneur, il otait son voile jusqu'a ce qu'il revint rep&er aux fils d'Israel tout ce que lui avait prescrit le Seigneur. 35. Et les fils d'Israel voyaient que le visage de Moise £tait glorieux , et Moise etendait un voile sur son visage jusqu'a ce qu'il s'en allat parler au Seigneur (2). CHAPlTRE XXXV i . Moise ensuite rassembla toute la synagogue d'Israel, et il dit : Voici les commandements que le Seigneur veut que vous observiez : 2. Tu travailleras pendant six jours; mais le septi&me (\) Cette illumination de la face de Moise le rendait une plus parfaite figure du Verbe incarne, qui, tout rayonnant des splendours de la Divinity , nous a apporte la parole et la loi parfaite du Seigneur en descendant des hauteurs des cieux. Elle exprime aussi la transfiguration que la parole divine , acceptee par lafoi et unie a nous par l'amour, est destined a operer dans notre nature. (2) Ce voile sur le visage de Moise est un symbole du voile de la chair, dont le Verbe, qui est veritablement la face, l'image, la ressemblance parfaite du Seigneur, a du se couvrir pour ne pas eblouir nos faibles yeux. 7* Digitized by Google

242 EXODE. jour, repos, sabbat saint, repos du Seigneur; perisse quiconque fera oeuvre en ce jour. 3. N'allumez point de feu en vos dentures le jour du sabbat ; je suis le Seigneur. 4. Et Moise parla k toute la synagogue d' Israel, disant : Voici l'ordre qu'a impose le Seigneur, disant : 5. Prenez, parmi vos biens, roffrande du Seigneur; que quiconque s'y soumet de bon coeur, apporte au Seigneur des prdmices : de For, de l'argent, de l'airain , 6. Del'hyacinthe, de la pourpre, de l'^carlate double fild, du lin file et des poils de chevre , 7. Et des toisons de b^liers teintes en rouge, et des toisons bleues, et des bois incorruptibles ; 8. De l'huile k ^clairer, des parfums pour l'huile de l'onction et pour la composition de l'encens; 9. Et des cornalines, des pierres k graver pour l'e'phod et pour la robe trainante. 10. Qu'ensuite, tout nomine sage, parmi vous, vienne, et faconne tout ce que le Seigneur a prescrit : {{. Le tabernacle, avec les attaches, les voiles, les agrafes, les leviers et les colonnes; 12. (18) L'arche du temoignage, avec ses leviers, son propitiatoire ; les voiles et les tentures du parvis, avec ses colonnes; les pierres d'emeraude, l'encens et l'huile de l'onction ; la table et tous ses accessoires ; le chandelier et tous ses accessoires; Tautel et tous ses accessoires; les vetements saints du pretre Aaron (1), 13. (19) Et les vStements sacerdotaux, les tuniques sacerdotales de ses fils, l'huile de l'onction et l'encens composd. 44. (20) Et la synagogue entiere des fils d'Israel s'eloigna de Moise. (4) Vulgate, 42 a 48. Ces versets transposes ne sont pas identiques dans \e$ deux lemons. Digitized by Google

CHAPITRE XXXV. 243 15. (21) Bient6t ils revinrent, apportant, chacun au gr£ de son coeur, en oblation au Seigneur, des dons pour tous les travaux du tabernacle du temoignage, pour ses accessoires et les vStements saints. 16. (22) Et les hommes apporterent, chacun au gre' de soil coeur, des joyaux d'or de leurs femmes : des cachets, des boucles d'oreilles, des anneaux, des attaches de tresse et des bracelets. 17. (23) Et tous ceux qui avaient de Tor en apporterent comme oblation au Seigneur; ceux qui avaient du lin, des toisons bleues, des toisons de beliers teintes en rouge, en apporterent aussi. 18. (24) Parmi ceux qui faisaient ainsi leurs offrandes, d'autres apporterent de l'argent ou de l'airain, comme oblation au Seigneur; ceux qui avaient des bois incorruptibles, et ce qu'il fallait pour les travaux auxquels on se pre'parait, en apporterent. 19. (25) Toute femme adroite et intelligente, habile a filer, apporta des tils d'hyacinthe, de pburpre, d'dcarlate et de lin. 20. (26) Et toutes les femmes, inspirdes par de sages pensdes, filerent les poils de chevre. 21 . (27) Les princes apporterent les pierres d'e'meraude, et les pierres qui devaient couvrir l'dphod et le rational , 22. (28) Ainsi que tous les parfums ne'cessaires a Thuile de l'onction et a Tencens compose'. 23. (29) Tout homme et toute femme, dont le cceur les y portait, se r^unirent pour faire les travaux que le Seigneur avait presents par la voix de Moise ; les tils d' Israel apporterent ainsi leurs oblations au Seigneur. 24. (30) Moise dit alors aux tils d'Israel : Le Seigneur a appeld par son nom Beseleel, tils d'Urias, tils d'Ur, de la tribu de Juda. Digitized by Google

244 EXODE. 25. (31) Et il Fa rempii d'un divin esprit de sagesse, d'intelligence et de science en toutes choses, 26. (32) Pour qu'il dirige tous lestravaux de construction, et qu'il faconne Tor, F argent et Fairain, 27. (33) Pour qu'il taille les pierres, pour qu'il mette en ceuvre les bois, pour qu'il fasse tous les ouvrages de sagesse. 28. (34) Le Seigneur lui a donnd, k lui et k Oliab, tils d'Achisamach, de la tribu de Dan, de progresser en habilete d' esprit. 29. (35) II a rempii Tun et Fautre de sagesse, d'intelligence, d'esprit, pour qu'ils sachent faire tous les ouvrages du sanctuaire, les tissus et les broderies, pour qu'ils tissent l'dcarlate et le lin, pour qu'ils ach&vent toute ceuyre d'art et de broderie. CHAP1TRE XXXVi 4. Etk consequence, Beseldel, Oliab, et tous les hommes sages d'esprit auxquels avaient et£ donn^es la sagesse et la science, se mirent k V ceuvre pour faire tous les ouvrages du sanctuaire, comme les avait ordonnes le Seigneur. 2. Moise appela Beseldel et Oliab, et tous les sages k qui Dieu avait mis la science au cceur, et tous ceux qui voulaient spontandment concourir a achever les travaux. 3. Ceux-ci prirent chez Moise les oblations qu'avaient apportdes les fils d'Israel, pour les travaux du sanctuaire; en outre, ils recueillaient eux-m£mes les offrandes de ceux qui en apportaient chaque matin. 4. Bientot tous les sages qui, chacun en son art, faisaient les travaux du sanctuaire , 5. Vinrent dire a Moise : Le peuple apporte plus que ne demandent les travaux que le Seigneur a ordonnds. 6. Moise alors donna ses ordres, et il fit faire, dans le Digitized by Google

CHAPITRE XXXVI. 245 camp, cette proclamation : Que ni homme ni femme ne fasse plus rien pour les pr£mices du sanctuaire ; et il fut interdit au peuple d'en apporter encore. 7. Gar les offrandes ddjk faites dtaient suffisantes pour l'achevement de tout ce qu'il y avait k fake; elles furent m&me surabondantes. 8. (1) Et tout sage en cet art, parmi ceux qui travaillaient , fit les vetements du sanctuaire et du Saint des saints pour le pretre Aaron, ainsi que le Seigneur l'avait present a Mo'ise (1). 9. (2) Etl'onfitl'ephodd'or, d'byacinthe, depourpre, d^carlate file* et de lin file\ 10. (3) L'on coupa les feuilles d'or en fils aussi fins que des cbeveux, pour les tisser avec l'hyacintbe, la pourpre, l'dcarlate tild et le lin fill; Ton fit un tissu de ces divers fils. 11. (4) L'on fit les deux dphods joints Tun a l'autre des deux c6t£s, les deux tissus se rattachant Tun a l'autre. 12. (5) Les deux £phods furent pareillement tissus d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'e'carlate file et de lin file*, comme le Seigneur l'avait prescrit a Moise. 13. (6) Les travailleurs pr£parerent aussi les deux pierres d'dmeraude, agraffes ensemble, montdes sur or, portant, gravies comme on grave un cachet, les noms des fils d'Israel. 14. (7) lis les mirent sur les deux epaulieres de l'ephod, pour servir de memorial aux fils d'Israel, comme le Seigneur l'avait prescrit a Moise. 15. (8) Et ils firent le rational , tissu ornd de broderies, en harmonie avec l'ephod, tissu d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'&arlate file* et de lin file*. (1) Le verset8 et les suiyants, jusqu'a la fin du chapitre, font partie du chapitre xxxix de la Vulgate, sans qu'il y ait identite dans la forme; le verset4 commence ainsi: Beseleel fit... Cette observation s'applique a toutes les transpositions du texte de l'Exode. Digitized by Google

2^6 EXODE. 16. (i) lis firent le National double et carrd, long d'un {Saline, large d'tin palme; double. 47. (10) lis y eritrelacereht tin tissu, eiich&ssant quatre rarige'es de pierres, une premiere rangde: de cornaline, de tbpaze et d'dineraude *, 18. (11) Une seconde ranged: d'escarboucle, de sat>hir, de jaspe. 19. (12) Une troisifcme range*e : de ligure, d'agathe, d'ame'thyste. 20. (13) Une quatrieme enfin : de cbrysolithe, de b^ril et d'oriyx; toutes pierres monies sur or, ehch&ssdes dans Tor. 21. (14) Ces pierres furetit marquees des noms des doUze fils d'lsrael; on y grava ieurs noms comme on grave sur des cachets, douze noms pour les douze tribus. 22. (15) Et les travailleurs firent, sur le rational, des chaines tress^es en mailles d'or pur. 23. (16) lis firent deux boucles (1) et des anrieaux d'or; lis t>lac&rent les deux anheaux d'or sur les deux coins supdrieiirs du rational. 24. (17) lis placerent les chaines en mailles d'or, sur les anneaux, des deux cdtds du rational. 25. (17) Et, aux jointures, ils passerent les chaines a mailles dans les deux boucles, et ils les ajusterent sur les epaulieres de l'ephod , par devant. 26! (18) Ils firent encore deux anneaux d'or, qu'ils placement sur les deux fextre'milds du rational, d'une pointe a l'autre de l'dphod, par derriere et en dedans. 27. (19) Et ils firent deux anneaux d'or, qu'ils poserent sous les dpaulieres de l'ephod, par devant, et les ajusterent a la couleur du tissu de l'ephod. 28. (19) Beseleel serra ainsi le rational, au moyen de {\) Voyez ci-dessus , xxvm , 13 et suiv. Digitized by Google

CHAP1TRE XXXVI. 247 ces anneaux et des anneaux de l'^phod, faisant saillie sur l'hyacinthe, entrelace's dans le tissu de l'dphod, afin que le rational fut fixe* a l'dphod, comme le Seigneur l'avait present a Mo'ise. 29.- (20) Les travailleurs firent en outre la longue robe, de dessous l'^phod, toutentiere en hyacinthe, 30. (21) Et l'ouverture de la robe, au milieu, bordee d'un collet, pour quelle ne se d£chirat point. 31. (22) lis firent, sous la bordure de la robe de dessous, tout en bas, comme de petits boutons sortant de grenades en fleur; ils les firent d'byacinthe, de pourpre, d'e*carlate file et de lin file'. 32. (23) Ils firent des clochettes d'or, et ils placerent les clochettes, sur la bordure de la robe de dessous, tout autour, entremeldes de pommes de grenade; 33. (24) Une clochette d'or et une grenade se succ&daient sur la bordure de la robe de dessous, pour le pr6tre exercant le sacerdoce , comme le Seigneur l'avait prescrit a Moise. 34 . (25) lis firent des tuniques de lin , tisse' pour Aaron et ses fils, i 35. (27) pt (jies mitres de lin, et la tiare de lin, et les calecons de lin file , 36. (28) , Et les ceintures de lin, d'hyacinthe, de pourpre, d'ecarlate fil£; ceuvre variee, comme le Seigneur l'avait prescrit a Mo'ise. 37. (29) Ils firent aussi la lame d'or, la lame de saintete\ en or pur; et Beseleel grava sur la plaque, comme sur un cachet : Saintete du Seigneur. 38. (30) Et il la posa sur la bordure d'hyacinthe pour Tattacher au haut de la tiare, comme le Seigneur l'avait jrescrit a Moise. Digitized by Google

248 EXODE. CHAPITRE XXXVII * 4. Ensuite ils firent, pour le tabernacle, dix courtines. 2. (9) La longueur de Tune des courtines fut de vingthuit couddes; elles eurent toutes la meme longueur, sur une largeur de quatre couddes. 3. (35) Et ils firent le voile (1) d'hyacinthe, de pourpre, d'dcarlate fild et de lin fil6 : oeuvre tissue, oeuvre vartee , 4. (36) Qu'ils placerent sur quatre colonnes de bois incorruptible revStu d'or fin, avec des chapiteaux d'or et des bases d'argent. 5. (37) Et ils firent le voile de la porte du tabernacle du tdmoignage; ils le firent d'hyacinthe, de pourpre, d'dcarlate fil<5 et de lin fild : oeuvre vartee. 6. (38) Ils rev&irent d'or ses cinq colonnes, et les anneaux, et les chapiteaux, et les volutes; ils firent en airain les cinq bases. ** 7. (9) Ils firent le c6td sud du parvis, les tentures du parvis en lin G16, sur une longueur de cent couddes (2), 8. (10) Et leurs vingt colonnes et leurs vingt bases. 9. (11) Ils firent le cdt£ nord sur une longueur de cent coudees, comme le c6t6 du midi, et les vingt colonnes et les vingt bases; 10. (12) Et le cdte de l'occident avec les tentures sur une longueur de cinquante coudees, et ses dix colonnes, et ses dix bases ; 11. (13) Et le cdte de Forient avec les tentures sur une longueur de cinquante couddes, (4) C'est le voile du Saint des saints. (Voy. la note du vers. 31 , ch. xxvi.) (2) Ces tentures etaient composee3 de vingt pieces ayant chacune cinq coudees de large. (Voyez ci-dessous, 16.) * Vulgate, chapitre xxxvi. ** Vulgate, chapitre xxxvm. Digitized by Google

CHAPITRE XXXVIII. 249 12. (44) Ayant, d'un cote, quinze coude'es de haut, avec trois colonnes et trois bases; i3. (45) Et, de l'autre cdld de la porte du parvis, ils firent des tentures de quinze coud^es, et trois colonnes, et trois bases. 44. (16) lis firent de lin fi\6 toutes les draperies du tabernacle ; 4 5. (47) Et les bases de leurs colonnes en airain, avec leurs attaches d'argent, leurs chapiteaux revStus d' argent, et les colonnes rev&ues d'argent : toutes les colonnes du parvis ; 46. (48) Et la tenture de la porte du parvis, oeuvre varie'e d'hyacinthe, de pourpre, d'e'carlate file* et de lin fild; elle avait vingt coude'es de haut, et cinq coud&s de large, comme les tentures du parvis. 47. (49) Et les quatre colonnes, avec leurs quatre bases d'airain, leurs attaches d'argent, leurs chapiteaux revStus d'argent. 48. (20) Enfin, ils firent d'airain tous les piquets du parvis, et ils les rev&irent d'argent. 19. (24) Telle fut l'ordonnance du tabernacle du tdmoignage, comme le Seigneur 1'avait present k Moise; le tabernacle fut le lieu sacerdotal; les levites le gard&rent, a commencer par Ithamar, fils du pretre Aaron. 20. (22) Et Beseldel, fils d'Urias, de la tribu de Juda, le fit comme le Seigneur 1'avait prescrit a Moise ; 24. (23) Avec Oliab, fils d'Achisamach, de la tribu de Dan , qui dirigea la fabrication des tissus et des broderies d'ornements, et qui fit tisser l'dcarlate et le lin. CHAPITRE XXXVIir 4. (1) EtBesele'el fitl'arche. 2. (4) II la revetit d'or pur au dedans et au dehors. * Vulgate, cbapitre xxxvu. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.62% accurate

250 EXODE. 3. (3) Et, pour elle, il jeta en fonte quatre anneaux d'or, deux d'un c6te, deux de l'autre cotd, 4. (5) Assez larges pour qu'en y passant les leviers, on put ehlever l'arche. 5. (6) Au-dessus de l'arche, il fit le propitiatoire eii of pur, 6. (7) Avec les deux cherubins d'or, 7. (8) L'un des chdrubihS sur Tun des bords du propitiatoire, l'autre chgrubiri stir l'autre bord, 8. (9) bmbrageaht de leurs alles la surface du propitiatoire. 9. (40) II fit, pour Stre place* devaht l'arche, la table 10. (II) Eil or pur (1); 11. (13) Et, poilf elle, il jeta en fdnte quatre anneaux, deux sur l'un des cotes, deux sur l'autre c6te% 12. (14) Assei larges pour cju'en y passant les leviers, on Ji

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

CHAPITRE XXXVIII. 251 1 8. (23) Et les sept Jampes d'or, reposant sur le chandelier, avec leurs mouche|tes d'or, et leurs rpp^ients en pr. * 49. Hreyetjt d'argent les colonizes; il jefo en, fonte les colonnes, les anneaux d'or; il revetit d'pr les levjers, ainsi que les colonnes du voile intdrieur ; il (it les attaches d'or, les bouclesd'or du tabernacle, les bouclqs du parvis, et les boucles d'airain pour tendre la couverture exterieure; il jeta en fonte les chapiteaux d'argent du tabernacle, les chapiteaux d'airain de la porte du tabernacle et de la porte du parvis; il fit aussi les attaches d'argent sur les colonnes qu'il avait revetues d'argent. 20. Et il fit les piquets d,xx taberna.de, et fcs piquets c^u parvis, tous en airain (i). ** 21. (1) II fit l'autel d'airain, avec les encenspirs d'airain, qui avaient apparteuu aux hommes de la troupe de Cord. 22. (3) Et il fit les vases de l'autel avec son foyer, sa base, les coupes et les crochets d'airain. 23. (4) 11 fit aussi pour l'autel une devanture (2) en fonne de grillage, au-dessous du foyer, descendant jusqu'a la moitie de l'autel , 24. (5) Et il adapta quatre anneaux aux quatre angles supeVieurs de cette devanture de l'autel ; 25. (7) Assez larges pour qu'en y passant les leviers, on put enlever l'autel ; *** 26. (29) II fit encore l'huile sainte de l'onction , et cowposa l'encens : ceuvre pure de l'art du parfumeur. **r* 27. (8) 11 fit le reservoir d'airain et sa base d'airain, (\) Conf. Vulg. (2) Cet appendice de l'autel, ne faisantqu'un avec lui, le protegeait tout alentour, jusqu'a la hauteur indiquee dans ce verset. * Vulgate , chap, xxxvi , versets 34 , 36. ** Ibid., xxxviu. *** Ibid., xxxvu. **** Ibid., xxxvm. Digitized by Google

 avec l'airaindes miroirsdesfemmes, qui jeunerentdevant la porte du tabernacle le jour oil il le dressa. * 28. (28,29) II fit le reservoir, afin que Moise et Aaron et ses fils s'y lavassent les pieds et les mains , 29. (30) Avant d'entrer dans le tabernable du temoignage ou de monter k Tautel pour exercer le sacerdoce ; ils s'y lavaient comme le Seigneur l'avait prescrit k Molse. CHAPITRE XXXIX ~ i . (24) Tout Tor qui fut mis en oeuvre pour la fabrication des choses saintes provint des pr&nices; il y en eut vingt-neuf talents ou sept cent vingt sides, au poids du side consacrd. 2. (26) L* oblation d'argent faite par tous les hommes du peuple ayant passd a la visite, monta k cent talents et dix-sept cent soixante-quinze sides; 3. (25)Une drachme par t£te ou un demi-sicle, au poids du side consacre ; les hommes de vingt ans et audessus qui passerent k la visite, furent au nombre de six cent trois mille cinq cent cinquante. 4. (27) Les cent talents d'argent furent employes a la fonte des cent chapiteaux du tabernacle et de la tenture int&ieure; cent talents, cent chapiteaux: un talent par chapiteau. 5. (28) Avec les dix-sept cent soixante-quinze sides d'argent, Beseteel titles chapiteaux des colonnes, revetit leurs chapiteaux et les orna. 6. (29) L'airain des premices produisit soixante talents et quinze cents sides. 7. (30) Ils en firent les bases des portes du tabernacle du tdmoignage, et les bases du parvis, tout alentour. * Vulgate , chapitre XL. ** Vulgate, chapitre xxxvm. Digitized by Google

CHAMThE XXXIX. $53 8. (31) Ainsi que les bases des portes du parvis, les piquets du tabernacle, les piquets du parvis tout alentour, la devanture de l'autel et tous ses accessoires, tous les ustensiles du tabernacle du te'moignage. * 9. (31) Les fils d'lsrael firent ces oeuvres, comme le Seigneur 1'avait present k Moise; et, du reste des prdmices, ils fabriquerent les vases pour exercer le sacerdoce devant le Seigneur. 40. (4) Avec le reste de Fhyacinthe, de la pourpre, de 1'ecarlate , ils firent les vetements d' Aaron , pour qu'il s'en revfitit en exercant le sacerdoce dans le sanctuaire. 4 4. (32) Et ils porterent les v&ements k Moise, ainsi que le tabernacle et son ameublement , ses bases et ses chapiteaux, ses leviers, ses colonnes; 42. (34) L'arche de 1' alliance et ses leviers; 43. (37) L'autel et tous ses accessoires; l'huile de l'onction et l'encens compose' ; 14. (36) Le chandelier d'or pur, les larapes h bruler de l'huile, et l'huile a e'clairer ; 45. (35) La table de la proposition, et tous ses accessoires, avec les pains h y d^poser , les vfctements du sanctuaire qui e'taient pour Aaron ; 46. (25) Et les robes sacerdotales de ses fils; 47. (40) Les tentures du parvis, les colonnes, le voile de Tentree du tabernacle, et celui de l'entrde du parvis, tous les vases du tabernacle et tous ses ustensiles; 48. (33) Les toisons de h&iers appretees et teintes en rouge, les couverlures bleues et les autres couvertures superieures ; 49. (40) Les piquets enfin et tous les ustensiles ne'eessaires aux oeuvres du tabernacle du te'moignage. * Vulgate, ch. xxxix. I. — 8
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.25% accurate

254 EXODE. 20. (42) Tout ce que le Seigneur avait present k Moise, ies ills d' Israel le firent ; ils iabriquerent tous Ws vases. 21. (43) Et Moise vit que tous les travaux etaient faits de la maniere prescrite par le Seigneur k Moise; les fils d'Israel les avaient ainsi faits, et Moise les (i) bdnit (2). CHAP1TRE XL i . Le Seigneur parla ensuite k Moise, et Itri dit : 2. Le premier jour de la premiere lune, le jour de la nouvelle lune, tu dresseras le tabernacle du t&xttignage3* Tu placeras l'arche du t&noignage, et tu la couvriras du voile. 4. Tu introduiras la table sur laquelle tu poser&d les fains de proposition ; tu introduiras aussi le chandelier, et tu placeras ses lampes. 5. Tu placeras 1'autel d'or, pour bruler l'encens devant l'arche, et tu placeras le voile de 1' entree du tabernacle du temoignage. 6. Tu placeras 1'autel des holocauates, devant la porte du tabernacle du temoignage. 7. Tu placeras le r&erYoir entre le tabernacle du temoignage et 1'autel, et tu y mettras de l'eau. &. Et tu couvriras le tabernacle tout alentour, et tu sanctifieras tout ce qui lui appartient (3). 9. Tu prendras de l'huile de 1'onction, et tu oindras le tabernacle avec tous ses vases, et ils seront sainti. ft) Bi«a?; Ies fils (Tlsraef. (2) Ainsi, des bonnes oeuvres, des merites et des sacrifices

The text on this page is estimated to be only 18.80% accurate

CHAftTftB XL. 255 1 0* Tu oindras l'autel des holocauates at toot ses accessoires; tu sanctifieras l'autel; 1 1. Et l'autel sera tres-saint (i). 12. Ensuite, tu conduiras Aaron et ses flls stir la porta do tabernacle do temoignage, et tu le laveras avec de l'eau. 1 3 . Tu rev&iras Aaron de ses vetements saints, tu F oindras, tu le sanctifieras, et il exercera moo sacerdoce.Tu conduiras aussi ses fils, et tu les revetiras de leurs tuniqaes, tu les oindras comme tu auras oint leur pere, et its seront tousmes pretres. Le cbreine sera conserve pour leur onction sacerdotale a toujours, en toutes les generations. 14. Et Moise fit tout ce que lui avait prescrit le Seigneur. 15. Et dans la premiere lune de la seconde annee depuis la sortie d'Egypte, le jour de la nouvelle lune, le tabernacle fut dresse. 46. Mouse dressa le tabernacle; ilplacaleschapiteaux, il placates leviers, il drigea lea eolonnes. 17. 11 tendit les courtines sur le tabernacle; il placa la couverture superieure sur le tabernacle, comme le Seigneur le lui avait present. 18. Et ayant pris les temoignages (2), il lea mil dans l'arche, et il passa les leviers sous I'arche. 1 9 . Ensuite il transport l'arche dans le tabernacle , et il la couvrit avec le voile, comme le Seigneur l'avait present a Moise. 20. 11 placa la table dans le tabernacle du teootoignage, du cote du septentrion, en dehors du voile. 21 . II posa sur la table les pains de proposition devant le Seigneur, comme le Seignenr le lui avait present. (1) Le vereet 44 de la Vul§ai$, concernant l'onetion du bassin, est omis dans les Seplante. (2j Les tables de la Loi.

Digitized by Google

286 EXODE. 22. II pla$ale chandelier dans le tabernacle da temoignage, du c6te du raidi, 23. II placa les lampes devant le Seigneur, comme le Seigneur le lui avait present. 24. II placa l'autel d'or dans le tabernacle du temoignage, devant le voile. 25. Et il brula sur l'autel l'encens compose, comme le Seigneur le lui avait prescrit. 26. II pla$a l'autel des holocaustes devant la porte du tabernacle, 27. Et mit, entre l'autel et le tabernacle du t&noignagne , le reservoir, dans lequel il versa de l'eau. 28. Puis, il dressa le parvis autour du tabernacle et de l'autel : Moise accomplit tous ses travaux. 29. Et une nuee enveloppa le tabernacle du tdmoignage; le tabernacle fut rempli de la gloire du Seigneur (i). 30. Et Moise ne put entrer dans le tabernacle du te*moignage, parce que la nude l'enveloppait d' ombre (2), et que le tabernacle £tait rempli de la gloire du Seigneur. 34. Or, lorsque la nuee s'elevant de'eouvrait le tabernacle du temoignage, les fils d'Israel devaient lever leur camp et emmener tous leur* bagages. 32. Si elle ne s'elevait pas, ils ne prdparaient point leur depart, jusqu'a ce qu'elle s'&evat (3). 33. Car la nu&se tenait le jour sur le tabernacle, et le feu s'y tenait la nuit, a la vue des fils d'Israel dans leurs campements. (\) Symbole du Verbe, lumiere divine qui remplit, consacre et sanctifie l'Eglise qu'il a edifiee a la gloire du Pere. (2) II y a ombre a l'exterieur, lumiere a l'interieur, tout comme dans la lumiere de la foi qui a son cote obscur mysterieux, et son c6te plein de lumiere pour l'oeil purifie qui sait pen&rer au fond des ctaoses. (3) Jesus -Christ, le Verbe fait chair, lumiere divine, tempeYee par 1'ombre de la chair, est aussi le conducteur de son Eglise au milieu du desert et de la nuit de ce monde. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.89% accurate

LEVITIQTJE CHAPITRE I 1. Le Seigneur rappela Moise, du tabernacle du temoignage ; le Seigneur lui dit : 2. Parle aux fils d'Israel, et dis-leur : Quiconque parmi vous amenera une offrande au Seigneur, donnera de son Mtail (et c'est parmi les bceufe et les brebis que vous prendrez vos offrandes). 3. Si son don est un holocauste (4), il conduira de ses boeufs un m&le sans tacbe vers la porte du tabernacle du t&noignage, et il Foffrira tel qu'il soit agreable en presence du Seigneur. 4. 11 imposera la main sur la tete de l'hostie agr&ble au Seigneur, afin qu'elle lui soit propitiatoire. 5. Et Ton Igorgera le boeuf devant le Seigneur; les pr&tres fils df Aaron feront Toblation du sang, qu'ils rdpandront ensuite autour de l'autel placd devant la porte du tabernacle du temoignage. (1) Victime enticement consumee par le feu, oflerte aDieu avec un complet abandon, sans que rhomme en garde aucune part. Les autres sacrifices, sous la loi ancienne, Itaient des offrandes pour le peche et des hosties pacifique8, et celles-cise divisaient en offrandes d' action de graces et en offrandes pour la priere. il y avait done quatre sortes de sacrifices : 4° pour rendre, sans reserve, gloire etbommage au Seigneur; 2° pour confesser un peche et en obtenir le pardon; 3° pour remercier Dieu des graces obtenues ; 4° pour obtenir de nouvelles graces. Dans les trois derniers on ne brulait de la victime que les parties indiquees ; le reste 6 tail reserve, soit au pretre, soit a celui qui oflrait le sacrifice; il y avait en outre Voblation et la libation. (Voyez ei-aprittuy 1 , et xxui, 43.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.92% accurate

258 LfrrrriQUE. 6. Aprfcs avoir dcorcbd l'holocauste, ils le couperont par membres. 7. Puis, les pretres fils d' Aaron mettront du feu sur l'autel, et ils entaaseropt du bois sur le feu. 8. Et les pretres fils d' Aaron poseront sur le bois enflammd de l'autel les parts de la victime, ainsi que la tete et la graisse. 9. Us laveront avec de l'eau les intestins et les pieds, et placeront le tout sur Fautql ; c'est l'holocauste , le sacrifice, l'odeur de suavite pour le Seigneur. 10. Si le don au Seigneur est pris parmi les menus troupeaux , si l'holocauste est un agneau ou un cbevreau, rbomme le choisira inile et sans tache , et il imposera les mains sur sa t£te. 1 1 . Qn l'dgorgera k c6t6 de l'autel, au nord, devant le Seigneur, et les pretres fils d' Aaron en r£pandronl le sang autour de l'autel. it. Puis, iis la couperont par membres, y compris la tete et la graisse ; les pretres plaeeront le tout sur le bucher enflamrad de l'autel. 13. lis laveront aveo de l'eau les entrailles et les pieds ; et le prfitre en fera Poffrande, et il les placera sur l'autel : c'est fholocauste, le sacrifice, l'odeur de suavite' pour le Seigneur. 14. Si c'est parmi les oiseaux que Ton prend Poffrande pour le Seigneur, le don sera choisi parmi les tourterelles ou les colombes. 15. Et le prGtre l'offrira 4evant l'autel, lui repliera la t£te, la ppsera sur l'autel, et fera couler le sang goutte a goutte, pour qu'il tombe au pied de l'autel. 16. U arracbera le gesier et les plumes, et il les jettera pres de l'autel, du c6t£ du levant, ou sont les cendres. 17. II eassera les aiies, sans les couper, et il posera la Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.43% accurate

CHAPitRfc n. 259 vidime furle bois enflamm^ de l'auiel; e'est l'holocauste, le sacrifice, l'odeur de suatite pour le Seigneur. CHAPITRB II i . Maifi pi vine 4me apporte una oblation, sob don de▼ra f tre de flue fleur da farine , §qr laquelle ii versera de l'huile, et il posera par-dessus do I'docens; «'eat on *a* orifice (i)2. II portera sou oflr&nde am pr6tres fill d' Aaron, et ^ pretre en prendra una. plains poigne'e de fleur de farine avec de l'huile et tout l'encens qu'il placer* aur l'aut&l comma memorial {%) de rpffrandej e'est le sacrifice, l'odeur de suaYii£ ppur le Seigneur* 3. Le reste de l'offrande sera pwr Aaron et *es filft, comme chow tres-sainte des sacrifices au Seigneur. 4 . Si le don qu'on ofTre en sacrifice au Seigneur est cuit au four, qu'il poit de fleur

260 tfivrriQUE. 10. Le reste du sacrifice sera pour Aaron et bos flls, comme chose tr&s-sainte des sacrifices au Seigneur. 11. Toute offrande que vous apporterez au Seigneur vous la ferez sans levain; vous n'apporterez jamais ni levain, ni miel (1), pour en faire vos oblations au Seigneur. 12. Comme pr^mices, vous pourrez les offrir au Seigneur ; mais on ne les placera point sur l'autel en odeur de suavite* pour le Seigneur. 13. Tous vos presents de sacrifice seront sales avec du set; ne n^gligez pas le sel de Falliance (2) du Seigneur dans vos oblations ; sur tous vos presents vous offrirez du sel au Seigneur votre Dieu. 14. Lorsque tu offriras des premiers fruits au Seigneur, ce sera de nouveaux epis egruges et grilles : telle sera Tofifrande de tes premiers fruits. 15. Tu verseras sur elle de Thuile, et tu mettras pardessus de Fencens : c'est un sacrifice. 16. Et le pretre en prendra le memorial, qui sera une part des

CHAPITRE III. 261 3. Et ils presenteront, de l'hostie pacifique, comme sacrifice au Seigneur, la graisse qui enveloppe les entrailles ainsi que la graisse qui est sur les entrailles , 4. Les deux rognons, la graisse qui les entoure, celle des cuisses, et le lobe du foie que Ie pretre enlevera avec les rognons. 5. Et les prStres fils d' Aaron les porteront sur les holocaustes (1), sur le bois enflamme de l'autel; c'est le sacrifice , l'odeur de suavite* pour le Seigneur. 6. Si le present au Seigneur est une hostie pacifique prise par mi les menus troupeaux male ou femelle, l'homme la cboisira sans tache pour en faire i'offrande. 7. Si son offrande est un agneau, il 1' amen era devant le Seigneur. 8. Apres avoir impose" les mains sur la tete de l'hostie, il l^gorgera devant la porte du tabernacle du te*moignage, et les pretres fils d' Aaron re*pandront le sang sur l'autel, tout autour. 9. Ensuite le pretre prendra de l'hostie pacifique, comme sacrifice au Seigneur, la graisse et les reins intacts avec les lombes; il les offrira avec toute la graisse qui enveloppe les entrailles, ainsi que toute la graisse qui est dans les entrailles , 10. Les deux rognons, la graisse qui les entoure, celle des cuisses, et le lobe du foie qu'il aura enleve* avec les rognons. 1 1 . Le prStre les offrira sur l'autel ; c'est le sacrifice d'odeur de suavity, le sacrifice au Seigneur. 12. Si le don est pris parmi les chevres, Thomme l'araenera pareillement devant le Seigneur. 13. 11 imposera les mains sur sa t&te, et on Tegorgera devant le Seigneur a la porte du tabernacle du temoi(1) Sur l'holocauste du jour, pour 6tre brutes en m6me temps. {Vulgat* : Sur l'autel en bolocauste.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.46% accurate

562 u&vjtiqus. gnage; leg pr£tres tils d' Aaron rtfpandront le sang sur l'autel , tout autour. 1 4 . Et J'uq d'eux oftrira, de l'hostie, cpmrne sacrifice au S^i^neur, la gra^se qui envelpppe Jes en^railles, toute la graisse qui est dans les entrailles , 15. Les deux rognons, la graisse qui les entpure, celle des cuiss^s, et }e lobe du fpie qu'U au,ra enleve avec les rpgnons. 16. Et le pretre les pprtera sur l'autel : sacrifice d'odeur de suavite' pour le Seigneur; toute graisse est ppurle Seigneur. 17. C'est une }pi perp&uellp ppqr toute* vos generations , en toutes vqs demeures : Ne mangea ni graisse , ni sang (1). CHAPITRE IV * Le $eigneur parla a Moise, et il lui dit ; 2. Parle aux fils d'israej, et dis-leur : S| unq ^tpe pecfoe involontairement contre Tun des cpnjniapdenaents dq S§igppur, et foit quejgu'ijnq d>s cbos^s que I'pu ne doit pa? fajre,3. Si de sop cdie, 1'Qirjt, le grand pretre} p&che , de inaniere k in4uii;p le peuple en pech£ , le grand pretre amenera au Seigneur, pour racheter la faute qu'jl aura commit , un veaq sans tache pour le ptichd ; 4r l\ amepera le veau. en presence du Seigneur devant la porte du tabernacle du temoignage, il imppsera se$ inain^ sur la t&te fiu yean Qn preppies du Seigneur, ?t il e'gorgera le veau en presence, du Seigneur. £, Ensuite 1'ointj, le pretre, dont les mains ont ete consacrees, prenant dn sang de la vjctirqe, le portera dans le tabernacle du temoignage. 6. Le pr^fre Jrernpera spp doigf dan? le sang, e{ avec (1) La graisse et le sang, figure des passions et des delicatesses de la chair qu'il faut verifier au Seigneur.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.02% accurate

CHAWTRfl IV. $63 le sang, il Cera sept aspersions, en presence du Seigneur, devant le voile du sanctuaire. 7. Bt le pretre uaettra du sang ^e la vietioie sur les eoraes de l'autel de l'encens compost, qui est devant le Seigneur, dans l'interieur du tabernacle du temotgoage. Ensuite, il repandra tout le sangdu veau pres de la base de l'autel des bolocaustes, qui est devant la porta du taber* uacle du ttimoignage. 8. Puis, il enlevera toute la graisse du veau offer* pour le peche : la graisse qui enveloppe les entrailles, la graisse qui est dans les entrailles , 9. Les deux rognons avec la graisse qui les entoure, telle des ouisses, et le lobe du foie qulil aura enlev£ ayec les rognons, i 0 . De la meme maniere qu* il enleve la graisse de 1' to>s« tie paeifique, et il la portera sur l'autel de Tbolpeauste. 1 1 . Quant k la peau du veau et toute sa ctoair, avec la tete, les extremes, les kitestins et la fiente, 4 fc. Et le veau tout entter, on les portera bora du camp ea un eepace nettoye^ * la oil Ton jaaet la cendre , et on le brOlera sur un bucber enflaown^ sur la eendre repandue au lieu ou il sera brule'. 13. Mais si quelque c^reinonie satire est omise involontairement par toute la synagogue d' Israel , s'ils font contre Tun des commandements du Seigneur une cbese qui ne floive pas etre faite , et pechent , 14. fit que le pecb£ qu'ils ont commis vienne a etre connu, toute la synagogue amenera pareillement un veau sans taehe, pris parmi les boBufs, pour le p£cfce\ et il le presenter* devant la parte du tabernacle du temoignage. 15. Les anciens de la synagogue imposeront leurs mains sur la tete de l'bostie, devant le Seigneur, et on e*gorgera)e yeau flevant }e Seigneur, Digitized by Google

264 lSvitique. 16. Puis/ 1'oint, le pr&tre portera du sang du veau dans le tabernacle du tdmoignage. 17 . Le pr&tre trempera son doigt dans le sang du veau, et il fera sept aspersions en presence du Seigneur, en face du voile du sanctuaire. 1 8 . Le pretre mettra du sang sur les comes de l'autel de l'encens compose' qui est devant le Seigneur, dans l'interieur du tabernacle; ensuite, il repandra tout le sang du veau pres de la base de l'autel des holocaustes, qui est devant la porte du tabernacle du te'moignage. 1 9 . II enlevera du veau toute la graisse, qu'il portera sur l'autel, 20. Et il fera du veau comme il a fait du veau offert pour le peclie : ainsi fera-t-il, et le pretre priera pour eux, et leur peche' leur sera remis. 21. lis porteront ensuite tout le veau hors du camp, et ils le bruleront tout entier comme ils auront brute le premier veau : c'est le p£cb£ de tout le peuple. 22. Si un prince a peche' (1) : s'il a fait contre Tun des commandements du Seigneur son Dieu, involontairement, une chose qui r*e doive pas 6tre faite, s'il a commis un un pe'chd ou un de'lit (2) ; 23. Si le p^che dans lequel il est tombe*, vient a lui etre connu, il presentera pour offrande un bouc, pris parmi les chevres, et sans tache ; 24. II imposera la main sur la tele du bouc, et on Tdgorgera dans le lieu oil Ton egorge les victimes d'holocauste devant le Seigneur : c'est le p£che\ 25. Ensuite, le pretre, avec son doigt, mettra du sang du p^che sur les comes de l'autel des holocaustes, et il repandra tout le sang au pied de l'autel des holocaustes. (\) Prince , chef de grande famille. (2) Peche , faute commise par l'homme pour des causes intimes, par fragility ; ielil, faute pro venant de causes exteneures, {V. chap, V.) Digitized by Google

CHAP1TRE IT. 265 26. Puis, il portera toute la graisse sur I'autel, corame on fait pour la graisse d'une hostie pacifique, et le pr&re priera pour lui au sujet de son peche% qui lui sera remis. 27. Si, parmi le peuple, une ame peche involontairement en faisant, contre les commandements de Dieu, quelque chose que Ton ne doit pas faire, et commet un pe'che'. 28. Si le pe'che* dans lequel elle est tombe'e, vient a lui Stre connu , elle portera pareillement une hostie du troupeau de chevres; elle offrira une femelle sans tache pour le pe'che* qu'elle aura coramis. 29. Et elle imposera la main sur la t&te de son peche' (1), et Ton egorgera la chevre du d&it au lieu oil Ton Igorge les victimes d'holocauste. 30. Le pr&tre ensuite prendra de son sang avec le doigt , il en mettra sur les cornes de I'autel des holocaustes, et il re'pandra tout le sang au pied de I'autel. 31 . Puis, il enlevera toute la graisse, comme on enleve la graisse d'une hostie pacifique, et il la portera sur I'autel; pour 6tre au Seigneur une odeur de suavite\ Et le prStre priera pour cette ame, et son pe'che' lui sera remis. 32. Si l'offrande qu'elle apporte, pour son pdchd, est prise parmi les brebis, ce sera une femelle sans tacbe qu'elle devra offrir. 33. L'homme imposera les mains sur la t&te de son pe'chd, et Ton Egorgera Thostie dans le lieu ou Ton e'gorge les victimes d'holocauste. 34. Ensuite, le prgtre ayant pris avec le doigt du sang du pe'che', en mettra sur les cornes de I'autel des holocaustes, et il re'pandra tout le sang au pied de I'autel des holocaustes. 35. Puis, il enlevera toute la graisse, comme on enleve (1) De la victime pour le pech6. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.24% accurate

$66 LtVITlQUB, & grftjs^e d'uppbostip pacifique, et iUaraettca sup rautel, sijr l'holocauste (1) dp Seigaepr. $t lp ppetre j&npra pour cet homme ap eujet du pephe qu'il aura cpmqips, l^qi^el iui spra repps. CHAPITRE V 1. Si une ame peche et entend quelqu'un faisapf up serment,, si elle a &£ tdmpin #e la chose, et qp'ellp ne decouvre pas ce qu'elle a vp et cpnpu elle-m£me ? pUe se rendra coupable d'un (\e\i\. 2. Si une ame touche une cjjpsp impure : cadavre, projp impure de bete fapye, cadayre impur et abominable (2), cadavre de b&aU impur, 3. Ou Tune des impuretes de l'homme, l'upe de ce$ impuretfo qui souillpnt quand pp les a touchdes; si, Ignorant d'abor4 .» pile vient a le savoir, elle se trouye ppupablp d'un delit. 4 . L'^me injuste gui, ayapt de ses levies promjs $e fajre, biep ou mal, l'une de ces choses qpe r homme promet sous, serment, la perd de vue, si elle viept h s'en sopypnir p{ manque a quejqpp ctjose de ce qp'elle a prpmis, 5. Cette ame confesses son dejitj pf les choses en quoi elle a peche; 6. Et, a cause de son offense au Seigneur, a capse 4e son d&it, elle p rendra, dans ses tpenus troupeaux, une femelie, bre})is ou cheyrptte, popr le pech,e ; et le pretre priera Dieu pour elle au sujef; ilu $plit qp'pllp aura cornmis, et spn delit lui sera rernis. 7. Si ses facpltes spqt, insuffjsantes, pour dopner upp brebis, i'homme offrira, pour son pdche au Seignpur, depx tourterelles ou deux pigeonneaux, Tun pour le delit j 1' autre pour Tholocauste. (4) Voir la note verset 5, chap. m. (2) De reptile. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.77% accurate

8. II les porfera aq pr&re, et le pretre appprtera le premier a l'autel pour le d^lit; il repliera la tete du c£te de la, seconde vertebre, majg il ne l'enlevera pas (1). 9. II aspergera du sapg c|p de^it les cdtfs a> l>utel, e(il fera couler le sang goutte a goalie ap pied de l'autel : car c'est le delit. 10. II fera, du second piseap, un nojocapste, comme il conyiept, et le pr&re, prjera Pieu pour Vhpmuieau sujet du delit qu'il aura commis, et sop 4&1U luiseia remis. 11. Si ses focult^s sont insutfisaptes pour qu'il apporte un couple de tourterelles ou 0epx pigeoppeau*, \\ appor-r tera en (Ion, pour sop pe^hi, un dixieme 4'^pty de line fleur de farine. Jl ne versera point l'bpile sur la faripe, et, sur eile, il ne mettra pas d'encens, parce qu'elje est oJOferte a capse o°pp dejit. 12. L'homme portera au pr&tre le dixieme d'dpbi, et le prgtre ayant pris une pleine poigne'e de farine, la mettra sur l'autel des holocaustes comme memorial de l'oblation : c'est }e d^**13. Et le prptre priera Qjeu ppur rfoqmme ap sujet du delit gu/i} apr$ cpmmis ep une de ces copses {%), et son delit lui sera remis. ^e reste de F oblation sera pour le pretrej comme sacrifice de flepr de farine. 14. Le Seigneur parla epcpre a Moise, et lpi dit ; <5, L'aine qui aura ou pp ou)>li et pdpbe* jpvoloptairemept contra une des cboses saintes du Seigneur, apporter^ pof^r son de|jt, au Seigneur, un b^Uer saps tache dp trqppeau de brebis, dvalue ep sicles d' argent, au poids, du side dp sanctuajre; ce sera pour }e mapqpement qu'elle aura commis. (1) La tele sera ainsi ipetifie* ; allutiop a tm parpte* : hn&MU *•#*> lr»dtd%t tpirttum: « Et inclinant la tele, il rendit l'esprit. » Tous les sacrifices de l'ancienne loi representaient celui de l'Homme-Dieu. (2) Delafflees versets de 1 'a 4. Digitized by Google

 16. Etce qui a fait deTaut dansles choses saintes, elle le rendra; elle ajoutera raSme un cinquieme de sa valeur, qu'elle donnera au pr&re, et le pretre, au moyen de son b&ier, lui rendra Dieu propice au sujet de son pech£, et son pdche' lui sera remis. 17. L'ilme qui, sans s'en apercevoir, aura pe'che" et fait, au sujet de Tun quelconque des commandements de Dieu, quelque chose que Ton ne doit point faire, aura commis ainsi un delit, et contracts un pe'che*, 18. Pr&entera au prStre un belier sans tache de son troupeau de brebis, d'un prix en argent proportionne k son pe'che* ; et le pr&re priera Dieu pour elle k cause de son ignorance, et parce qu'elle ne savait pas qu'elle avait pe'che*, et son pdchd lui sera remis. 19. Gar cette kme a commis un ddlit devant le Seigneur. CHAPITRE VI 1 . Et le Seigneur parla k Moise, et il lui dit : 2. L'&me qui aura pe'che*, qui aura me'prise' et meprise* les commandements du Seigneur, et qui aura frauduleusement agi envers son prochain,au sujet d'un dep6t ou d'une association, ou en le volant, enfin, qui aura commis quelque injustice envers son procbain, 3. Ou qui aura trouve' une chose perdue, et, au sujet de cette chose, aura menti ou qui aura fait un faux serment (1) concernant Tune des affaires que font les hommes, de telle sorte que, par Tun de ces moyens, elle ait pe'che'; 4. Que cette 4me, qui aura commis Fun de ces ddlits, rende le bien dont elle s'est emparde, qu'elle rdpare le tort qu'elle aura fait, qu'elle rende le d£p6t qui lui aura &e confie ou la chose qu'elle aura trouv£e ; (4) Vulgate: Qui aura fait quelque autre faute, de toutes celles que les hommes ont coutume de commettre. Digitized by Google

CHAPITttt *!. 26ft 8 . Quelle que soit la chose au sujet de laquelle elle aura pr6te un faux serraent, elle la rendra tout entiere, eu y ajoutant un cinquieme en sus; elle la rendra au maltre, le jour m&me oil elle aura &6 convaincue. 6. Pour son delit, qu'elle prlsente en outre au Seigneur un belier sans tacbe de son troupeau de brebis, d'un prix proportion^ k son p£ch£ , 7. Et le prfctre priera Dieu pour elle, et son p^chd lui seraremis en cbacune des choses en quoi elle aura failli. 8. Et le Seigneur parla k Moise, disant : 9 . Donne ces ordres k Aaron et a ses fils ; dis-leur : Voici la regie des holocaustes; voici comment on les brtilera : on les briMera sur l'autel toute la nuit jusqu'au point du jour, et le feu brulera toujours sur l'autel, et il ne sera pas e'teint. 10. Le pr&re ensuite revStiraune tunique de lin, et il passera autour de son corps des cale^ons de lin, et il enlfcvera de l'autel les restes de l'hostie que le feu aura consumee, les restes de l'holocauste, et il les deposera contre l'autel. 11. Puis, il quittera sa tunique pour un autre v&tement, et il emportera le re'sidu de l'holocauste hors du camp, dans un lieu pur. 12. Le feu firulera sur l'autel, il ne sera pas dteint, et le pr&tre y fera bruler du bois de grand matin, et il y entassera les holocaustes, sur lesquels il posera la graisse des hosties pacifiques. 13. Le feu brulera toujours sur l'autel, et il ne sera pas dteint (1). 14. Yoici la rfcgle du sacrifice que les fils d' Aaron feront devant le Seigneur, en face de l'autel : (4) Ce feu venudu del {voyez ci-desious, ix, 24) est la figure du feu celeste du divin amour, qui brule perpetuellement sur l'autel eucharistique, et qui doit bruler toujours dans le coBur d'un Chretien. (F. S. Luc, xu, 49.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.73% accurate

270 L£vHfQttE. 18. te pr&re enl&vera una pleine paigntfe de la fleur de ferine du sacrifice, avec 1'huile et tout l'encens qui sont pur le sacrifice, et il pQPtera oette part sur l'autel; ce sera le sacrifice,, 1'odeur de suavity, ie memorial pour le Seigneur. 1$. Aaron ei ees filsiuangerontle restedu sacrifice ;ce sera un azyme mange* en lieu saint; its le mangeront dans le parvus du tabernacle du temoignage. i 7, On n'y mettra pas de levain ; c'est la part des saerifices au Seigneur que je leur ai donne'e ; elle est tres-sainte, CQWDe celle du sacrifice pour le peche et celledu sacrifice pour }e delit. 1 g. Tout w&lsf fmni le* prfitres, la mangera ; c'est la loi perpe^uelle des sacrifices pour toutes vos generations : quiconque en aura mange sera sanctifie\ 49. Et le Seigneur parte* Mtf'ise. disant : ?0. Yoici 1'otnlation qu'A^ron et se? fiis feront au 8eigueyr, h partir du jour oh to les oindras ; Le dirieme d'on epbi de fleur de ferine en sacrifice, moitie' le matin et moitie le soir. %\. Op Je feja £ipe p>ns i'huile, h ia ppe]e j on I'offrira en rouleau et bristf par fragments; c'e§t le sacrifice d'odeur de suavite pour le Seigneur. 2?. L'pmt, le prptre, pelui des fils d^aron qui lui $ueceidera, fera Je sacrifice; c'est une loi #eruelle; tout sera consupne\ 23. Gar, tout sacrifice de pretre sera un holocausts; oo n'en niangera rien, 24 . Le Seigneur parla encore a Moise, disant : . 25 f Parle a Aaron et k ses fils ; dis-leur : Voici la loi des sacrifices pour le peche : c'e^t dans le lieu oil Ton immole les holocaustes que Ton immolera devant le Seigneur les victimes pour le pe'che; elles seront ehoses tres-saintes. 26. Le prttre

The text on this page is estimated to be only 20.12% accurate

C34MTHV VII. 171 gera en lieu saint, dang le parvis du tabernacle du le*moignage. 27. Quiconque aura touchd les chairs d'ung victime, sera saactifi^; et quiconque aura eu 6oq maoteau asperge" de sang, ou aura £te aspergd luwmijne, sera lav^ m lieu saint. ?8. he vase de poterie dan* lequel P» aura f*M cuire les chairs, sera brise\ et si on les a fait cuire en un vase d'airain , on le nettoiera et on le lavera avec de l'eau. 29. Tout male, parmi les pretres, les man gera; elles sont choses tres-saintes devant le Seigneur. 30. Toute victime, pourle pdchd, dont on aura introduit du sang dans le tabernacle du tempjgnage, pour interceder dans le saint, ne sera pas mangle, mais cottAUm^e par le feu. CHAPITPE VII 4 . Void la r^gle du sacrifice d'un b&ier pour toute espece de faute (1). La victime est chose tres-sainte. 2. C'est dans le lieu oa Ton immole les holocaustes que Ton immolera le belier pour la faute, et Ton r£pandra son sang sur la base de l'autel, tout alentour. 3. Et Ton offrira, du belter, teute la graisse et les reins, et toute la graisse qui enveloppe les eatrailles, et toute la graisse qui est dans les entrailles ; 4. On enlevera les deux rognons avec la graisse qui les entoure, celle des cuisses et le lobe du foie. 5. Et le pretre les portera sur Tautel : c'est rhoslie au Seigneur, pour la faute. 6. Tout male, parmi les pretres, les mangera; il les mangera en lieu saint; elles seront choses tres-saintes. 7. Semblable au sacrifice pourle pech£, est le sacrifice (1) Manquement, erreur, omission. Digitized by Google

272 LfcvrriQUE. pour la faute; la loi est une pour Tun et pour l'autre; c'est au pretre qui aura intercede par ce sacrifice que Fhostie restera. 8. Le pretre qui aura immote Tholocausle offert par un homme, apres avoir immole la victime, en aura la peau. 9. En tout sacrifice de fleur de farine, cuite au four, ousur le gril, ou a la poSle k frire, l'offrande restera au pr6tre qui l'aura faite. 10. En tout sacrifice de farine, petrie ou non p&rie dans l'huile, l'offrande sera partagde egalement entre les fils d' Aaron. 1 1 . Voici la loi de l'hostie pacifique que Ton offrira au Seigneur : 12. Si elle est offerte comme louange k Dieu (1), l'homme offrira aussi, avec l'hostie de louange, des pains de fleur de farine pe*tris dans l'huile, et des g&teaux azymes arroses d'huile, et de la fleur de farine pdtrie dans Thuile. 13. 11 offrira ses dons avec des pains lev&, et avec Fhostie pacifique de louange k Dieu. 14. On prendra un de ces presents (2) pour Toffrir en oblation au Seigneur ; le reste appartiendra au pr&tre qui repandra le sang de l'hostie pacifique; 1 5. Et les chairs de l'hostie pacifique de louange seront a lui; elle sera mangde le jour meme oil elle aura &e offerte; on n'en conservera rien pour le lendemain. 16. Si l'offrande est un voeu ou un sacrifice volontaire, l'hostie sera mange'e le jour mSme oil on Faura conduite, et le jour suivant. 17. Ce qui, le troisieme jour, resterait de ses chairs, sera consume' par le feu. (1) En action de graces. 12) Deces pains. Digitized by Google

CBAPlTfcB VII. $73 i8. Si Ton vient a en manger le troisieme jour, elle cessera d'etre favorable a celui qui l'aura offerte; elle ne lui sera point compte'e : c'est une souillure. L'ame qui en aura mange se rendra coupable de p&he. 19. Nulle chair qui aura touchy une chose impure ne sera mangee; elle sera consumde par le feu. Tout homme .pur pourra manger de la chair (i). 20. Mais Tame qui aura mange' des chairs de l'hostie paciflque qui sont au Seigneur, ayant quelque impurete sur elle, cette ame perira parmi son peuple. 21 . L'ame qui aura touche" quoi que ce soit d'impur, soit de 1' impurete de l'homme, soit des quadrupedes impurs, soit de quelque impuretd abominable, et mangera des hosties pacifiques qui sont au Seigneur, pdrira parmi son peuple. 22. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 23. Parle aux fils d' Israel; dis-leur : Yous ne mangerez point de la graisse des boeufs, ni des brebis, ni des chevres. 24. Faitcs n'importe quoi de la graisse des cadavres ou des tetes de betail enleve'es par des betes fauves , mais n'en mangez pas. 25. Quiconque aura mange de la graisse des bestiaux qu'il aura conduits, comme hosties au Seigneur, p£rira parmi son peuple. 26. Yous ne mangerez point de sang des bestiaux ni des oiseaux , en aucune de vos demeures (2) . 27. Toute ame qui mangera du sang , perira parmi son peuple. 28. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 29. Parle encore aux fils d'Israel, et dis-leur : Celui qui (1) De la chair des victimes. (2) Voir la note ch. in , v. 17. Digitized by Google

274 l£yitiqub. offrira one hostie pacifique, fera aussi au Seigneur pre* sent d'une part de 1' hostie. 30. Ses mains porteront les offrandes au Seigneur, savoir : la graisse de la poitrine et le lobe du foie; il les portera afin de les de'poser comme dons devant le Seigneur. 31. Le pr&re offrira (1) la graisse sur l'autel, et la poitrine sera pour Aaron et ses fils. 32. De vos hosties pacifiques, vous donnerez l'dpaule droite (2), qui est reserve au pretre. 33. Celui des fils d' Aaron qui offrira du sang et de la graisse de l'hostie pacifique, aura, pour sa part, l'lpaule droite. 34. Car j'ai pris, sur les hosties pacifiques des fils d'Israel, la poitrine, mise a part, et l'dpaule r&erv^e, pour les donner a Aaron et a ses fils; c'est la loi perpdtuelle des sacrifices des fils d'Israel. 35. Telle est des sacrifices au Seigneur la part acquise par Tonction d' Aaron et par l'onclion de ses fils, du jour ou cette onction leur a attribu£ l'exercice du sacerdoce de Dieu. 36. C'est ce que le Seigneur a prescrit de leur donner le jour ou il les a oints parmi les fils d'Israel; c'est une loi perpe'tuelle pour vos generations. 37. Telle est la loi des holocaustes et des sacrifices pour le pechd, pour la faute, pour la consecration et pour les holies pacifiques. • 38. Comme le Seigneur l'a prescrit a Moise, sur le mont Stna, le jour oil, dans le desert de Sina, il a prescrit aux fils d'Israel de faire les sacrifices au Seigneur. (1) Offrira au Seigneur, c'est-a-dire brulera sur l'autel des holocaustes. (2) L'epaule droite, embleme de force* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.61% accurate

oumtrb tm. 275 CHAPITRE VIII i . Ei le Seigneur parla a Moise, disant : 2. Prends Aaron et ses fils, ainsi quo leuni vGteftiefftts, l'huile de l'onction, le veau pour le pdch£, les deux betters et la corbeille des azymes* 3. Et rassemble Urate la synagogue devant la porte du tabernacle du tdmoignage. 4. Moise fit ce qu'ordonnait le Seigneur : il rassembla toute la synagogue devant la porte du tabernacle du tdmoignage. 5* Et Moise dit a la synagogue : Volei ce que le Seigneur a ordonnd de faire : 6. Alors, Moise fit approcher Aaron et ses fils, et i! les lava avec de l'eau. 7. II mit a Aaron la tunique, 0 le ceignit de la ceinture; il le revolt de la robe longue, et, sur la robe, il placaTephod, 8 . Qu'il ajusta et serra sur lui par ses liens ; sur l'dphod il pla$a le rational, et sur le rational, la Manifestation et la Vdritd. 9. Ensuite, il posa la tiare sur la tete d' Aaron, et sur la tiare, devant le front, il mit la plaque d'or, la plaque sainte, consacree, comme le Seigneur 1' avail present a Moise. 10. Moise prit de l'huile de l'onction , 1 1 . Dont il fit sept aspersions sur l'autel ; il en oignit l'autel, et il le sanctifia avec tous ses accessoires; il sanctifia aussi le reservoir avec sa base; il oignit le tabernacle avec tout son ameublement, et il le sanctifia* 12. Moise versa de l'huile de l'onction sur la tfite d' Aaron; il 1' oignit et il le sanctifia. id. Apres cela, Moise fit approcher les filt d' Aaron; il Digitized by Google

276 UvmouE. les revMit de tuniques, il les ceignit de ceintures, et il leur mit des tiares, comme le Seigneur le lui avait present. 14. Ensuite, Moise fit approcher le veau oflert pour le peche; et Aaron ainsi que ses fils imposerent les mains sur la tete du veau pour le pe'che'. 15. Moise l'egorgea, puis, il prit de son sang, et, du doigt, il en mit sur les cornes de l'autel; il purifia l'autel lui-m6me, rdpandit au pied le sang/ et sanctifia l'autel pour faire sur lui la propitiation. 16. Moise prit aussi toule la graisse des entrailles, le lobe duloie, les deux rognons et la graisse qui les entoure ; il porta le tout sur 'l'autel; 17. Et le veau, sa peau, ses chairs etlafiente furent brules hors du camp, comme le Seigneur r avait present a Moise. 18. Moise fit aussi approcher le holier pour l'holocauste; Aaron et ses fils imposerent les mains sur la tete du b&ier; Moise l'egorgea, et en repandit le sang autour de l'autel. 19. Puis, il le d£pe$a par membres; il fit 1' oblation de la t&te, des membres et de la graisse ; et il lava avec de l'eau les entrailles et les pieds. 20. Et Moise porta tout le be'lier sur l'autel : c'dtait Tholocauste, le sacrifice d'odeur de suavite pour le Seigneur, comme le Seigneur l'avait prescrit a Moise. 21. Moise fit approcher le second be'lier, le bdlier de la consecration ; Aaron et ses fils imposerent les mains sur satete. 22. Moise l'egorgea; il prit de son sang, et il en mit sur le lobe de l'oreille droite d' Aaron , sur l'extremite' de sa main droite, et sur l'extr£mite de son pied droit. 23. Moise fit approcher les fils d' Aaron, et il mit du sang sur les lobes de leurs oreilles droiles, sur les extre'mit^s de leurs mains droites, et sur les extrdmitls de leurs pieds Digitized by Google

CttAHTRK YIU. Til droits; Moise ensuite repandit le sang atitourde Tautel. 24. Apres quoi, il prit la graisse, les reins, la graisse des entrailles et le lobe du foie, les deux rognons , avec la graisse qui les entoure, et Fdpaule droite. 25. Puis, il prit, dans la corbeille de la consecration placee devant le Seigneur, un pain azyme, un pain a l'huile avec un gateau, et il les mit sur la graisse et sur l'epaule droite. 26. Et il posa le tout dans les mains d' Aaron et de ses fils, et il presenta le tout comme part consacree, en presence du Seigneur. 27. Cela fait, Moise retira le tout de leurs mains, et il le porta sur Tautel au-dessus de Tholocauste de la consecration, qui est le sacriGce de suave odeur pour le Seigneur. 28. Ayant ensuite pris la poitrine du beiier de la consecration , Moise en fit l'oblation au Seigneur, et ce fut la part de Moise, comme le lui avait present le Seigneur. 29. Moise prit de l'huile de la consecration, ainsi que du sang depose sur l'autel, et il en aspergea Aaron et ses v&ements, et, en m6me temps, les fils d' Aaron et leurs vetements. 30. Ainsi, il sanctifia Aaron et ses vetements, et ses fils et leurs vetements. 31 . Et Moise dit a Aaron et a ses fils : Faites cuire les chairs dans le parvis du tabernacle du temoignage en lieu saint; mangez-les la avec les pains qui sont dans la corbeille de la consecration , comme me l'a prescrit le Seigneur lorsqu'il m'a dit : Aaron et ses fils les mangeront. 32. Et consumez par le feu le reste des chairs et du pain. 33. Pendant sept jours, ne sortez pas du tabernacle, jusqu'k ce que soient accomplis les jours de votre conse8* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.11% accurate

278 LEvmQCE, cration; car c'est en sept jours que le Seigneur consacrera vos mains, 34. Gomme il Fa 'fait (4) le jour oil il m'a ordonne" de le faire, pour qu'il vous soit propice. 35. Et, pendant ces sept jours, vous demeurerez assis devant la porte du tabernacle du t&noignage, le jour et la nuit; vous observerez les commandements du Seigneur, afin que vous ne mouriez point; car tels sont les ordres que m'a donne's le Seigneur Dieu. 36. Et Aaron et ses fils ex&uterent tous les ordres que le Seigneur avait donne's a Moise. CHAPITRE IX i. Le huitieme jour, Moise appela Aaron, ses fils et les anciens d'Israel. " 2* Et Moise dit a Aaron : Prends, parmi les boeufs, un jeune veau pour le pech£; prends un belier sans tache pour l'holocauste, et offre-les au Seigneur. 3. Et parle aux anciens d'Israel , disant : Prenez, parmi les chevres, un bouc pour le pdchd; prenez ensuite un jeune veau et un agneau d'un an sans tache, pour l'holocauste ; 4. Puis, le veau et le belier pour hosties pacifiques devant le Seigneur, puis , de la fleur de farine petrie dans l'huile, car le Seigneur aujourd'hui vous apparaitra. 5. Et iis amenerent devant le tabernacle du tdmoignage les victimes que Moise avait ordonne de prendre; toute la synagogue s'approcha, et se tint debout devant le Seigneur. 6. Alors Moise dit : Voici l'ordre qu'a donne* le Seigneur, exdcutez-le, et la gloire du Seigneur va vous apparaitre. (4) fin ml pensfe.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.73% accurate

CflAWTW IX. tit 7. Molse dit aussi k Aaron : Approeke*toi de l'autel, sacrifie la victime pour ton p&M, brule ton holocaust*, et prie pour toi et pour ta maison; ensuite, sacrifie lei vietimes donndes par le peuple, et prie pour eux tous, comme le Seigneur l'a present a Mqise. 8. Et Aaron s'approcha de l'autel, et il ^gorgea le veau ppur son p£chd. 9. Les fils d' Aaron lui presentment le sang, dans lequel i) trepapa son doigt; il en roit sur les comes de l'autel, et il r^pandit le reste au pied de l'autel. 10. Ensuite, il posa sur l'autel la graisge, les rognous et le lobe du foie de la victime pour le p&h& conune le Seigpeur 1' avail present a tyoise. 11. Et il consunaa p^rle leu, faors du camp, les chair* et la peau (1). 12. II Igorgea aussi i'holocauste; lea fila d' Aaron lui en pr&enterent]e saug, et il le r^paodU autour de l'autel. 13. lis lui presentment l'holocauste dtfpec^ par mam« bres, et il pla$a sur l'autel la t£te et les inembres. 14. Puis, il lava, avec de Peau, les entrailles et les pieds, et il les placa au-dessus de 1' holocausts sur l'autel, 15. 11 offrit le don du peuple; il prit le hpuc pour le pe*chd du peuple, l'^gorgea, et le nettoya, comuie la pr£cedente victime. 16. Et il l'offrit en holocauste, selon les regies. 17. II offrit le sacrifice, doflt il prit entre ses mains une part qu'il posa sur l'autel, en sus de l'bolocauste du matin. 18. Il ^gorgea le veau et le belier, hosties pacifiquea du peuple, et les fils d' Aaron lui pr£sent&r$nt le sang, et il le rdpandit tout autour de l'autel. (4) Voir la note Exo&e, iuj, 14. Digitized by Google

3&0 UEV1TIQCE. 19. II prit la graisse du veau, les reins du b&ier, la graisse qui enveloppe les entrailles, les deux rognons avec la graisse qui les entoure, et le lobe du foie; 20. Et il mit la graisse par-dessus les poitrines , et il porta toute la graisse sur l'autel. 21. Puis Aaron enleva la poitrine et Tdpaule droite, portions mises a part pour l'offrande au Seigneur, comme le Seigneur r avait prescrit k Moise. 22. Alors, ay ant etendu les mains sur le peuple, Aaron le benit ; et il descendit apr&s avoir sacrifid les victimes pour le p£ch£, les holocaustes, et les hosties pacifiques. 23. Aussit6t, Moise avec Aaron entra dans le tabernacle du t&uoignage ; puis, extant sortis, ils bdnirent tout le peuple , et la gloire du Seigneur apparut au peuple tout entier. 24. Et il descendit du Seigneur un feu qui derora les victimes dlposles sur l'autel, les holocaustes et la graisse; tout le peuple le vit, et, saisis d'admiration, ils tombferent la face centre terre. CHAPITRE X 1. Cependant, deux des fils d' Aaron, Nadab et Abiu, ayant pris chacun leur encensoir, y mirent du feu , sur lequel ils jeterent de Tencens; ils offrirent done devant le Seigneur un autre feu que celui qu'il leur avait prescrit. 2. Et il descendit du Seigneur un feu qui les de'vora, et ils moururent devant le Seigneur. 3. Moise dit alors a Aaron : C'est liit ce qu' avait dit le Seigneur: Je serai sanctifie en ceux qui m'approchent, je serai glorifid devant toute la synagogue. Et Aaron fut pdn&rd de componction. 4. Moise appelaMisael etElisaphan, fils d'Oziel, frere du pere d' Aaron, et il leur dit : Approchez et enlevez vos Digitized by Google

CHAP1TRE X. 281 freres de devant le sanctuaire, portezrles hors du camp. 5. Et ils approcherent, et ils les porterent hors du camp, dans leurs propres tuniques, comme avait dit Moise. 6. Moise dit a Aaron et aux fils qui lui restaient, Eleazar et Ithamar : N'dtez point les tiares de vos tetes, ne ddchirez pas vos v6tements, si vous ne voulez mourir, et faire tomber sur tout le peuple la colere du Seigneur. Vos freres, toute la maison d'Israel, pleureront i'embrasement dans lequel Nadab et Abiu ont iHd consumes par le Seigneur. 7. Ne franchissez pas pour sortir la porte du tabernacle du tdmoignage si vous ne voulez mourir, car l'buile de l'onction du Seigneur est sur vous. Et ils firent selon la parole de Moise. 8. Et le Seigneur parla aussi a Aaron, disant : 9. Ni toi, ni tes fils, ne boirez de vin ou de boisson fermented lorsque vous entrerez dans le tabernacle du t&noignage, et lorsque vous approcherez de l'autel, afln que vous ne mouriez point; c'est une loi perp&uelle en toutes vos generations, 40. Pour marquer la separation entre les ehoses saintes et les profanes, entre les ehoses pures et les impures, 1 1 . Et pour enseigner aux fils d'Israel toutes les lots que leur a dites le Seigneur, par {1) l'intermediaire de Moise. 42. Moise dit a Aaron et aux fils qui lui restaient, Eteazar et Ithamar : Prenez la part r&ervde des sacrifices au Seigneur, et mangez les azymes pres de l'autel ; c'est la chose tres-sainte. 13. Et mangez-la en lieu saint : car telle est pour toi et pour tes fils la loi des sacrifices au Seigneur, c'est ainsi qu'elle m'a dte* prescrite. (4) Litter., par la main. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.78% accurate

H< Quant it la poitrine mtse k part, et a l'dpauie j^serv^e, p^nges-les en lieu saint, toi, teg fils et ta mai^pn { Gar, pelon la loi dee hosties patiftques des fiU d'Israel, c'est la part qui a e'te' donnde k toi et k tes 61*. 4§> L'dp^ule ipise'4 part, et la poitrioe re^erv^e, ils les offrjrpnt au^dessus 4es Jaojocaijstes et de la grata* > et j)$ (ps caettroot & p^rt devant le $eigneun oe sera uo* loi perprftupllp ppur toi > tea 01* et tes fiHes, oonMpe Ip Spjgneur J'a pr^cnt * tfoise. 1 Qt $t typjsp phprpfoa 4e tputes p^rts le bouc flxpiatpfr* du pdche' , et il avait ete' brule\ Et Moisp p'Urita cpntrp les fils qu| recent ^ Aar Eleazar et Ifoamar, et il leur di< : 47. PpujquQj n^ave?rY(Hi§ pas m^ng^ ce qui 6>it pour le pectae' dans le lieu saint? c'est chose tres-?&ajnte> le S$ir gneur vpu* }> dofln&? h Waflge*, pour §up yous itie* le p^cji^ du ppnple, et que vqus priieji le Spjgnpuf. 18. (for w u/a pojpt pprkj de spu saog eq \fc\\ s^int; WUigp?^ 4w$ 4a«S te lieu, win* dpy#nt le Seigpeur, ^pcpme l> ppnia>an4p le Seignpuf. 19. Et Aaron parla a Moise, disapt : Puisqu'on a ofiert &ujpur4'&uj les vicfjwe§ ppur leur$ ppcbes (J), et |eurs holop£u?tes 4ev^nt Jp $pigneur, et que ce? etwees ine §ont ^rfjv^es, puis-jp jnangpr aujourd'hui des vicjinies ppuj: Jp p^chg? ^e Spigneur l'^urart-il pour agpeWe* 20. Mo'ise l'entendit , et il l'approuva. CttAMTftE XI (2) 1 . £t le §eigneur parla k Moise , a Aaron , djsant : 2. Parlez aux fils d'Israel, dites-leur: Ypjci, panP* fpu?)p§ ^njrn^x de la tprre , cpux que ypus in^ngefqz : ft) Peiir lm p&hea de mw fils flaorta. (2) Les prohibitions de ce chapitre sont hygjfriiques et spirituelles ; par l'horreur des impuretes legates, le peupte saint s'accoiitutaaii a prendre en horreur toute espece d'impurete. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.89% accurate

CHAPITJUE *I. $83 3. Tout© b£(e au pied fourchu dopt le aabot sp separe, en deux cornes, et est en jpeinQ temps Wte pun^inante. 4. tyai^vojci jps animaux dont vous ne ppiapgerez pas, merae s'ils ruminent ou s'ils ont le pied fourchu, et si leur sabot se sdpare en deux cornea : }e chateau , qui rumine, mais n'a pas le pied fourchu : il est impur pour vous; 5. Le lifcvre (l), quj ne rumine pas et n'a, pas, lepied fpurc|iu ; il est impur ppur vqus ; 6. Le porc-dpic (2), qui ne rumine pas pt n/4 pa$ lie pied fourchu : il est impur pour vous ; 7 . Le pourceau , qui a lp pied fourchu et la cprne fendue en ongles, mais qui ne rumine pas : il est impiu; pour vovis. g. Vous ne mangerez pas des chairs de pes bete§ ; ypus ne fopcherez pas a leurs porps niorts ; i}s spnt iinpure pour vous. 9. Voicj ce que vp,u§ paangprez de {put ce qui est4ans les eaux : tout ce qui a des nageoires et des dcaijles f dans les eaux , dans la mer et les torrents, vous eij mangerez j 10. Et ce qui n'a ni nageoires ni ecailles dans les eaux, dansl^iper, (Jans les torrents, parini tpu$ lesetres que les eaux produisent, et parmi {put pe qvii a yip jia,ns les eaux^ est impur, et vous. le tiendrez pour abpjninable. 4 1, Vous ne maqgerez ppinj de leurs chairs, et lpurs corps morts voqs serpnt eq aboinination. 12. Ef tout ce qui dans les eaux n/a ni failles, ni nageoires, est abomination pour vous. 13. Parmi les oiseaux voici ceux que vous tiendrez (i) litter., le dasipode (patte pelwe), ewpg^ JafiiaiOMljfcvj*. LVvlite : lapi&.) (2) Vulgate :Le\ib\re. Digitized by Google

284 levitique. pour abominables et dont vous ne raangerez point : l'aigle, le griffon (1) et l'aigle cle mer. 14. Le vautour, le milan et ses analogues, 15. L'aulruche, la chouette, la mouette et ses analogues , 16. Tous les corbeaux et leurs analogues, l'e'pervier et ses analogues, 17. Le hibou, le plongeur, l'ibis, 18. Le porphyrion (2), le pelican, le cygne, 19. Le heron, le pluvier et ses analogues, la huppe et la chauve-souris. 20. Parmi les Stres ailds, tous ceux qui se tralnent et marchent sur quatre pieds, vous seront en abomination. 21. Mais vous raangerez celles des b£tes aile'es qui, se tralnant et mar chant sur quatre pieds, ont ceux de derriere plus longs que ceux de devant, et s'en aident pour bondir sur la terre. 22. Parmi les b&tes aile'es, vous mangerez celles-ci (3) : le bruchos et ses analogues, Fattacos et ses analogues, l'ophiomachos et ses analogues, la sauterelle et ses analogues. 23. Tout reptile quadrupede, parmi les b6tes aile'es, est pour vous abomination. 24. Par eux, vous serez souffle's; quiconque aura touche' leurs corps morts sera impur jusqu'au soir. 25. Quiconque aura enleve' leurs corps morts lavera ses v&tements, et sera impur jusqu'au soir. 26. Parmi les bestiaux, ceux qui ont le pied fourchu et le sabot se'pare', et qui ne ruminent pas, seront impurs (1) La plus grosse espece de vautour. (2) Poule d'eau a jambes rouges. (3) Quatre especes de sauterelles; la derniere est la plus grosse et la plus commune. Digitized by Google

CHAP1TRE XI. 285 pour vous; quiconque aura touche" leurs corps morts sera impur jusqu'au soir. 27. Parmi les bfctes sauvagcs, celles qui marchent sur des mains et qui marchent sur quatre mains , seront impures pour vous ; quiconque aura touch£ leurs corps morts sera impur jusqu'au soir. 28. Celui qui aura enlevd leurs corps morts lavera ses v&ements, et sera impur jusqu'au soir; elles sont impures pour vous. 29. Parmi celles qui se trainent a terre, voici celles qui seront impures pour vous : la belette, le rat, le crocodile terrestre (1), 30. La musaraigne, lecamildon (2), le chalabotis, le ldzard (3) et la taupe. 31. Ces betes seront impures pour vous, parmi celles qui se trainent a terre ; quiconque aura touch£ leurs corps morts, sera impur jusqu'au soir. 32. Toute chose sur quoi l'une d' elles sera tombde morte , sera impure ; que ce soit vase de bois, v&ement, cuir ou sac , ou tout autre meuble dont on se sert pour travailler; on le lavera dans l'eau, et il reslera impur jusqu'au soir; alors il redeviendra pur. 33. Tout vase de poterie dans l'intdrieur duquel tombera l'une de ces b6tes, quoi qu'il contienne, sera impur; il sera brise. 34. Tout aliment dont on mange, tout breuvage bu en quelque vase que ce soit et dans lequel tombera de l'eau de ce vase, seront impurs. 35. Toute chose sur laquelle sera tombee l'une de ces betes mortes sera impure : si c'est un iourneau ou une

(1) Le lezard ordinaire. (2) Espece de lezard comme le suivant. (3) Des bois ; vert. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.66% accurate

180 LtiVITlQUB. marmite, on les purifiera ; car ces Wtes sont impures , et elles seront impures pour vous. 36. ToutofoU les fontaines, lesciternes, les nappes d'eau oil elles seront tombees resteropt pures; mais celui qui touchera leurs corps morts sera impur. 37. S'il tombe quelque chose de leurs corps morts sur une graine , sur de la semence pres d'etre ensemencie , cette graine sera pure, 38. Mais si Ton repand sur n'importe quelle graine, de J'eau oil soit tombe* Tun de leurs corps morts, cette graine sera impure pour tous. 39. S'il meurt quelqu'un des bestiaux dont vous pouvez manger , celui qui touchera a sou cadavre sera impur jusqu'au soir. 40. Celui qui mangera de ces corps morts (1), lavera ses vStements, il sera impur jusqu'au spir; celui qui en1 ever a les corps morts lavera ses vetements, se baignera lui-m£me, et sera impur jusqu'au soir. 41. Tout reptile qui rampe sur la terre sera pour vous abominable ; on n'en mangera point. 42. Parmi les Stres rampants et se tralnant a terre, tout ce qui marcbe sur son ventre, et tout ce qui marche toujours a quatre pattes , et tout ce qui a beaucoup de pieds est abominable pour vous ; n'en mangez pas. 43. Gardez-vous de rendre abominables vos ames en usant des reptiles qui se trainent a terre, de vous souiller et de vous rendre impure a cause d'eux. 44. Car je suis le Seigneur votre Dieu, et vous Berez sanctifies, vous serez saints parce que je suis saint , moi , le Seigneur votre Dieu ; et vous ne souillerez pas vos ames en usant des reptiles qui se meuvent sur la terre. 45. Car je suis le Seigneur qui vous ai tire's de la terre (1) Par ignorance.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.72% accurate

CHAP1TRE XU. 287 d'tgypte, pour 6tre votre Dieu ; et vous serez saints parce que je suis saint, moi, le Seigneur. 46. Telle est la loi concernant les quadrupedes, les oiseaux, et tout etre vivant se mouvant dans l'eau, et tout etre vivant qui rampe sur la terre. 47. Telle est la separation entre les purs et les impurs, entre les animaux que Ton peut manger, et ceux dont on ne peut gouter. CHAPiTRE XII i . Et le Seigneur parla a Moise , disant : 2. Parle aux fils d'Israel, et dis-leur : La femme qui aura 6t& fe*cond£e et qui aura enfante* un garcon sera impure pendant sept jours, jours de separation & cause du flux ordinaire (t). 3. Et le huitieme jour, elle circoncira son fils. 4. Ensuite, pendant trente-trois jours, elle restera en son sang impur; elle ne touchera a rien de saint; elle n'entrera pas dans le sanctuaire jusqu'a ce que les jours de la purification soient accomplis. 5. Si elle a enfante* une fille, elle sera impure deui fois sept jours a cause du flux ordinaire, et pendant soixante-sii jours, elle restera dans son sang impur. 6 . Et lorsque les jours de sa purification seront accomplis, qu'elle ait enfante' un garcon ou une fille, elle offrira au pretre , en holocauste , devant la porte du tabernacle du tdmoignage, un agneau sans tache, et poor le peche une petite colombe avec une tourterelle. 7. Et le pretre sacrifiera les hosties au Seigneur; 11 priera pour elle, et il la purifiera de la fontaine de son sang ; telle est la loi pour celle qui aura enfantl on fils ou une fille. 8. Si ses faculty sopt insuffisantes pour qu'elle donne (1) Apres l'enfantement. Digitized by Google

288 LfeVITIQUE. tin agtieau, elle prendra deux tourterelles ou deux petite de colombes, qui seront : Fun l'holocauste, l'autre la victime du p^chd; et le pr&re priera pour elle, et elle sera purifiee. CHAP1TRE XIII 1 . Et le Seigneur parla a Moise et a Aaron , disant : 2. S'il vient a un homme sur la peau de sa chair une tache luisante, et s'il vient a la peau de sa chair une plaie de lepre , il sera conduit au pretre Aaron ou a Tun des pr&res ses fils. 3 . Le pretre examinera la tache sur la peau de sa chair; or, si le poil sur la tache est devenu blanc, si l'aspect de la plaie presente un enfoncement dans la peau de la chair, c'est la plaie de la lepre; le pretre la verra et de'clarera l'homme impur. 4 . Mais s'il a sur la peau de sa chair une tache blanche et luisante , si la plaie ne prdsente pas d'enfoncement dans la peau de sa chair, si le poil n'a pas blanchi, mais reste de couleur foncee, le pretre separera la tache (1) sept jours. 5. Et le septieme jour, le pretre observera la tache; s'il voit qu'elle persiste sur la peau et n'a nullement change', alors, il sdparera 1' homme sept jours pour la seconde fo;s. 6. Le septieme jour, le pr&tre visitera l'homme une seconde fois, et s'il voit une tache de couleur foncee qui n'a pas change' de nature sur la peau, alors, il declarera que l'homme est pur : ce n'est qu'une tache ; et ayant lave* ses vetements, il sera pur. 7. Mais si sa tache luisante a change" de nature et s'est deplacee sur la peau , apres que le pretre aura visite (I) Gest-a-dire l'homme qui a la tache.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.95% accurate

CHAPlTftE XIII. 280 rbomme pour le declarer pur; l'homme sera de nouveau visite par le pr&re. 8. Celui-ci 1' observera, et voila que la tache a encore change de nature sur la peau; alors, il declarera que l'homme est irapur ; c'est la lepre. 9. Si un homme a une plaie de lepre, il ira devant le pr&re; 40. Celui-ci le visitera, et s'il voit qu'une cicatrice blanche parait sur la peau, si la cicatrice a rendu le poil blanc , et s'il y a de la chair vive dans la trace sur la chair saine, 14. C'est une lepre ancienne sur la peau du corps, et le preUre declarera 1' homme iinpur, et il le s^parera parce qu'il est inipur. 42. Si la lepre fleurit et fleurit sur la peau (4) , si elle couvre toute la peau de l'homme de la tete aux pieds, partout oil le pretre portera les yeux , 4 3 . Le pretre observera, et vpila que la lepre a couvert toute la peau du corps; alors, il declarera L'homme pur quant a la tache, car elle a change et est devenue blanche; 1'homme est pur. 44. Mais lejour, quel qu'il soit, oil sur l'homme apparaitra de la chair vive, il sera ddclarS impur. 45. Le pr&tre observera la chair vive; et la chair vive era declarer l'homme impur; car il est impur: c'est la lfcpre. 46. Mais si la chair vive se cicatrise et redevient blanche, l'homme se presenteraau pr&tre. 47. Le pr&tre observera, et s'il voit que la peau est devenue blanche , il declarera que la tache est pure; en ce cas T homme est pur. 18. Mais si la chair est ulcere dans la peau et qu'elle se guerisse ; (4) Est efflorescente, se montre avec I'apparcnco de fleurs blanches. I.— 9 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.69% accurate

290 LtVITIQUE. 19. Si, a la place de Tulcere, il vient une cicatrice blanche, ou luisante et blanch issante, ou tirant sur le rouge, rhomme sera visitd par le pretre. 20. Le pr&tre observera, et s'il voit que la plaie a creusd au-dessous de la peau et que les poils sont devenus blancs, il declarera l'homme impur; c'est la lepre, elle s'est form£e dans 1'iilcere. 2 i . Mais si le pretre ayant fait la visite , il y a des poils blancs en l'ulcere; si l'ulcere n'a pas creusd au-dessou$ de la peau, s'il est devenu obscur, le pretre separera l'homme sept jours. 22. Si l'ulcere s'est dtendu et etendu sur la peau, le pretre declarera encore rhomme impur; c'est une plaie de lfcpre ; elle s'est formde dans Tulcere. 23. Si la tache blanche persiste au m£me lieu et ne s'&end pas , c'est une cicatrice d'ulcere ; le pretre ddclarera que rhomme est pur. 24. Si la chair est vivement enflammde dans la peau; si, dans la part gudrie de Vinflammation, il reste a la peau une tache luisante, blanche ou rougeatre, ou tresblanche, 25. Le pretre observera rhomme, et s'il voit que dans la tache luisante le poil devient blanc et que son aspect prdsente un enlbncement dans la peau; c'est une lepre, elle s'est formde dans rinflammation ; et le pr&re declarera Thomme impur; c'est une plaie de lepre. 20. Mais si , lorsque le pretre aura observe, il ne voit point de poil blanc dans la tache luisante, si elle n'a point fait d'enfoncement au-dessous de la peau, si elle estde couleur obscure, il separera l'homme pendant sept jours. 27. Et le septieme il le visitera; si la trace s'est dtendue et Vendue sur la peau, il le declarera impur; c'est une plaie de lepre, elle s'est formde dans 1' inflammation. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.50% accurate

CHAPITRE xm. 291 28. Mais si la tache luisante persist e a la m£me place et ne s'est pas etendue sur la peau , si elle est de couleur sombre, c'est une cicatrice de rinflammation , et le pre Ire declarera Thomme pur, car c'est la marque de rinfhmmalion. 29. Si un homme ou une femme a une plaie de lepre dans la barbe ou dans les cbeveux , 30. Le pr£tre visitera la plaie, et s'il voit qu'elle prdsente un enfoncement au-dessous de la peau et que le poil est devenu blond et grele, il declarera la person ne impure; c'est une teigne, une lepre de la tete ou une lepre de la barbe. 31. Mais lorsque le pretre aura visits la plaie de la teigne, s'il n'y a pas apparence d' enfoncement au-dessous de la peau, s'il ne voit pas de poils blonds, ilseparerala plaie pendant sept jours. 32. Le septieoae, il la visitera, et si elle ne s'est point Vendue, s'il n'y a pas en elle de poils blonds, si elle ne presenle pas 1' aspect d'un enfoncement dans la peau , 33. 11 rasera la peau et ne rasera pas la teigne, et une seconde fois il separera la plaie pendant sept jours. 34. Le septieme jour, le pretre visitera la teigne; s'il voit qu'elle ne s'est point etendue sur la peau apres que la personne aura e'le' rase'e, qu'elle ne present* point l'aspecj d'un enforcement au-dessous de la peau, le pretre declarera la personne pure ; elle lavera ses vetements et sera pure. 35. Mais si la teigne s'est etendue sur la peau apres que la personne aura ete declaree pure, 36. Le pretre la visitera encore, et s'il voit que la teigne s'est e'tendue sur la peau, le pretre p'examiqera pas si le poil est devenu blond; la personne est impure. 3 7 . Mais si, a ses yeux, la teigne reste a la meme place, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.11% accurate

292 LfcVITIQUB. s'il y pousse des poils noirs, la teigne est gudrie , la personne est pure; le pr&reladexlarerapure. 38. Si un homme ou une femme presente k la peau des taches blanches et luisantes , 39. Le pr&tre observera, et s'il voit que sur la peau il y a des taches blanches et luisantes; c'est une dartre farineuse qui s'est produite k la peau; la personne est pure. 40. Si un homme perd ses cheveux, il est chauve, il est pur. 4 i . S'il perd les cheveux de devant la tete, il est chauve sur le front, il est pur. 42. Si, soit au sommet chauve de la t&te , soit au front chauve, survient une plaie blanche ou rouge, l'homme a la lepre, au sommet de la tete ou au front. 43. Le pr£tre le^isitera, et s'il voit qu'il y a une plaie blanche ou rouge au sommet de la tete ou du front , ressemblant a la lepre ordinaire sur la chair , 44. L'homme est le'preux^ le pr&re le ddclarera itnpur; la plaie est sur la t6te. 45. Que les v&tements du ldpreux soient de'noue's, qu'on lui ddcouvre la tete, qu'on lui enveloppe la bouche, et il sera appele' impur. 46. II restera impur, tous les jours durant lesquels la plaie sera sur lui; il demeurera k part, son sejour sera hors du camp. 47. S'il survient une tache de lepre k un v&tement de laineou de lin, 48. Ou a la chaine, ou a la frame , ou aux fils du lin, ou aux fils de la laine, ou h un cuir, ou a tout ouvrage en cuir; 49. Si la tache devient verdatre ou coUleur de rouille sur le cuir, sur le v&ement, sur la chaine, sur la trame, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.96% accurate

chapitre xm. 293 sur tout ouvrage en cuir, c'est une tache de lfcpre ; on la montrera au prfctre. 50. Le pr&re verra la tache, et pendant sept jours il la separera (i). 51. Le septieme jour, le prStre visitera la tache, et si elle s'est etendue sur le v&emcnt, sur la chaine, sur la trame, sur la peau travaillde n'importe comment, la tache est une lfcpre persistante ; l'objet est impur. 52. Le prfctre brulera le v6tement, ou la chaine, ou la trame, qu'elle soit de laine ou de lin; il brulera la peau travailtee qui sera tache'e, car c'est une lepre persistante; l'objet sera consume" par le feu. 53. Mais lorsque le prfitre l'aura visits, si la tache ne s'est etendue ni sur le vehement, ni sur la chaine , ni sur la trame, ni sur l'ouvrage en cuir, 54. Le pr&tre donnera ses ordres : l'homme layera devant lui la tache, et le pr&tre se'parera encore la tache (2) pendant sept jours. 55. Et le pr&tre verra la tache, apres qu'elle aura e'te' lavde ; si elle n'a pas change* d'apparence , quoiqu'elle ne se soit pas eHendue, Pobjet est impur, il sera Consume par le feu, puisque la tache a persists sur le v&tement, ou sur la chaine , ou sur la trame. 56. Si, aprfcs le lavage, le prStre voit que la tache a pris une teinte sombre, il dechirera cette part du vehement, de la chaine, de la trame, ou du cuir. 57. Et si la tache reparait sur le vehement, sur la chaine, sur la trame ou sur l'ouvrage en cuir, c'est une lepre quise montre; on consumera par le feu ce qui est tache*. 58. Et le vetement, ou la chaine, ou la trame, ou l'ou(1) C'est-a-dire l'objet qui a sur lui la tache (2) L'objet/ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.92% accurate

294 LEVITIQUE. vrage en cuir, qui aura dt£ lave et dont la tache aura disparu, sera lav£ derechef et sera pur. 59. Telle est la loi des taches de lepre sur les v&tements de laine ou de lin, sur les chaines et les frames , sur les peaux travailldes; c'est ainsi qu'on les ddclarera purs ou impurs. CHAPITRE XIV i . Et le Seigneur parla a Moise, disant : 2. Voici la loi du lepreux: le jour ou il sera purifi^ on le conduira au pretre ; 3. Cehu-ci sortira du camp et l'inspectera; s'il voit que la tache de lepre est guerie sur le tepreux, 4. II donnera ses ordres, et Ton prendra pour le purify deux pqtits oiseaux purs et vivants , ainsi que du bois de cedre, de Tecarlate fild et de Thysope. 5. Le pretre donnera ses ordres, et Ton ^gorgera Tun des oiseaux, dans un vase de terre, sur de l'eau vive. 6. Le pretre prendra Toiseau vivant, avec le bois de cedre, l'dcarlate fii£ et Thysope, et il les trempera dans le sang de Toiseau dgorge sur de l'eau vive; . 7 . II aspergera sept fois le purifte , et celui - ci sera pur; puis il laissera l'oiseau vivant s'envoler dans la campagne. 8. Le purine lavera ensuite ses vetemenls, et on lui rasera tout le corps; on le lavera avec de l'eau, et il sera pur; apres cela, il entrera dans le camp et demeurera sept jours bors de sa maison. v 9. Le septieme jour, on lui rasera la tete, le men ton, les sourcils, et tout le corps; il lavera ses vetements, et il se lavera le corps avec de l'eau , et il sera pur. 40. Le huitieme jour, il prendra deux agneaux d'un an sans tache, et une brebis d'un an sans tache, pour le Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.40% accurate

CHAPITRE XIV. 2 3 5 sacrifice, ainsi que trois dixiemes he ojiginel. Le sang dont on teignait I'oreille droite, ainsi que l'exi remits de la main et du pied droits signifiait que c'est par la vertu du sang redempteur que Tame regoit le don de la foi, la force d'operer le bien surnatuiel et de marcher dans la voie des saints commandements. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.37% accurate

296 LtiVITIQUB. pe'che' , et il priera pour celui qui est purifid de son peche. Et le prStre dgorgera l'holocauste ; 20. II portera l'holocauste et le sacrifice (1) sur Tautel devant le Seigneur; et il priera pour l'homme, et celuici sera purifie. 21. Si l'homme estpauvre, si ses faculte's sont insuffisantes pour qu'il apporte ces choses, il prendra comme offrande un seul agrieau pour le delit, afin de se rendre Dieu propice, et il prdsentera un dixieme d'ephi de fleur de farine petrie dans l'huile, en sacrifice , et une mesure d'huile, 22. Et deux tourterelles ou deux petits de colombes , selon ce que lui permettront ses facultes, Tun pour le pdche", 1'autre pour l'holocauste. 23. Le huitieme jour, pour Gtre purifie', il portera ces offrandes au pretre devant la porte du tabernacle du t&noignage, en presence du Seigneur. 24. Et le pr&re, ayant pris l'agneau du d&it et lamesure d'huile, les placera, comme offrande, devant le Seigneur ; 25. II t$gorgera l'agneau du delit, il prendra du sang de la victime et il en mettra sur le lobe de l'oreille droite du purifid , sur l'extrdmite de sa main droite et sur l'extre"mitd de son pied droit. 26. Ensuite, le pretre se versera de l'huile dans la main gauche, 27. Et avec le doigt de la main droite, il fera , devant le Seigneur, sept aspersions de l'huile de sa main gauche. 28. Et le pretre mettra de l'huile de sa main gauche sur le lobe de l'oreille droite du purifie', sur l'extr&nite de sa main droite et sur l'extr£mit£ de son pied droit, h («) La part de la victime pour le pech6 attribute au Seigneur. Digitized by CjOOQ IC

CHAPITRE XIV. 297 la meme place qu'il a mis le sang de la victime pour le ddlit. 29. Ce qui restera d'buile dans la main gauche du pretre, il le r6pandra sur la t£te du purifte, et le pr&re priera pour le purifi£ devant le Seigneur. 30. II sacrifiera les tourterelles ou jeunes colombes, selon ce que les facultds du purine lui auront permis d'apporter , 31. L'une pour le pdch£, l'autre pour Tholocauste avec le sacrifice (1), et le prfctre priera pour le purifid devant le Seigneur. 32. Telle est la rfcgle pour la tache de l&pre et pour celui qui ne peut presenter toutes les offrandes de la purification. 33. Le Seigneur parla encore k Moise et k Aaron, disant : 34. Lorsque vous serez entrds en la terre de Chanaan que je vous donne pour heritage , et que je ferai paraitre la tache de lepfe sur les maisons de la terre qui vous appartiendra , 35. Le maitre de la maison ira l'annoncer au pretre, disant : II se montre comme une tache dans ma maison. 36. Et lepr&re ordonnera que Ton ddmeuble la maison , avant qu'il y entre pour voir la tache, de peur que les meubles de la maison ne deviennent tous impurs; cela fait, il entrera pour visiter la maison. 37. Puis, il observera la tache, et s'il voit des cavites verd&tres ou rousses qui s'enfoncent dans les murs, 38. II sortira, et, se tenant sur la porte, il sdparera la maison pendant sept jours. 39. Le septieme jour, le prStre reviendra, et il exami(1) La part de l'agneau reservee au Seigneur. (Voir ci-deesus, versetSOJ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.51% accurate

 nera la maison, et s'il voit que la tache s'est dtendue sur les murs, 40. lldonnera sesordres, et Ton enlevera les pierres sur lesquelles est la tache, et on les jettera hors de la ville, en lieu impur ; 41. Eusuite, on raclera l'intdrieur de la maison tout alentour, et la poussiere enlevde sera jetee hors de la ville, en lieu impur ; 42* On prendra d'autres pierres gratters que Ton mettra a la place de celles que Ton aura dtdes, et Ton prendra un autre enduit avec lequei la maison sera recrepie. 43. Si la tache revient dans la maison, apres qu'on en aura enleve" les pierres , racle* et recrdpi les murs, 44. Le pretre entrera encore et observera: si la tache s'est e tend tie dans la maison , c'est une lepre persistante dons la maison ; la maison est impure. 45. Alors, on demolira la maison, et Ton portera nor! de la ville, en lieu impur, ses bois , ses pierres et tous les d&ombres. 46. Celui (jui sera entre* dans la maison , durant Tun des jours oil elle aura &e separde, sera impur jusqu'au soif. 47. Celui qui aura couche* dans Id maison lavera ses vfitements et sera impur jusqu'au soir; celui enfin qui aura mange dans la malison lavera ses v elements et sera impur jusqu'au soir. 48. Mais si le {>r£tre entre et examine , s'il Toit que la tache ne s'est pas dtendue dans la maison, apres qu'on l'a recrepie , il purifiera la maison ; la tache est effaced. 49. Etil prendra, pour purifier la riiaison, deux oiseaux purs vivants, et du bois de cedre, et de Tdcarlate fild, et de Thysope.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.61% accurate

CHAt»lfRE tv. 2(J9 50. 11 Sgofrgera Tun desoiseaux, dans un vase de terre, stir de Teau vivel 51. Puis, il prendra le bois de cedre, Vicariate 6\&, Thysope et Toiseau vivaht, et il les trenipera dans le sang dfe Toiseau 6gorgg sur de Teati vfre, et il fera daris la tnaison s^pt aspersions. 52. II purifiera ainsi la maison par le sang de Toiseau £gdrg6, et avec Teau vive, Toiseau vivant, le bois de cedre, Thysope et l'gcatlate file* j 53. Apr&s quoi> il l&chera Toiseau vivant bors de la ville dans la campagne;; il priera ptair la maison , ei elle sera pure* 54. Telle est la loi pour toute tache de lepre, toute plaie , 55. Pour la lepre de v&tements et de maisons, 56. Pour la lepre provenant de cicatrices, de pustules et de taches luisantes ; 57. Et pour la notificatipn du jour oil Ton est impur et de celui oil Ton est purifid : telle est la loi de la lepre. €HAPITRE XV 1 . Le Seigneur parla a Molse et a Aaron r disant : 2. Parlez aux fils d' Israel, dites-leur : S'il survient a un homme un ecoulement du corps, cet ecoulemeot est injpur. 3. Yoici la regie de son impurete : S'il s'ecoule-de son corps de celte semence par laquelle son corps a (&6 forme , il y a impurete en lui. Tous les jours durant lesr quels s'ecoule de son corps ce liquide dont son corps a eti formed son impurete subsiste.. , 4. Tout lit sur lequel aura dormi Tbomme atteint de la gonorrhe'e est impur; tout siege ou il se sera assis est impur.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.82% accurate

300 LEVIT1QUE. 5. L'homme qui aura touchy sa couche lavera ses v&ements, se lavera lui-mSme avec de l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 6. Gelui qui se sera assis sur le si£ge oil s'est assis l'homme atteint de la gonorrhee, lavera ses v&tements, se lavera lui-meme avec de l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 7. Gelui qui aura touch£ la chair de l'homme atteint de la gonorrhee, lavera ses vetements, se lavera luimeme avec de I'eau, et sera impur jusqu'au soir. 8. Si l'homme atteint de la gonorrhee a cracbd sur un autre homme, celui-ci lavera ses vetements, se lavera lui-meme avec de l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 9. Toute garniture du bat de l'ane sur lequel sera nionte l'homme atteint de la gonorrhde, sera impure jusqu'au soir. 10. Quiconque touchera quoi que ce soit de ce qui aura &£ alors sous lui, sera impur jusqu'au soir; celui qui e rile vera les harnais lavera ses v&tements, se lavera luimeme avec de l'eau , et sera impur jusqu'au soir. 14. Celui qui aura seulement touche l'homme atteint de la gonorrhee , et ne se sera pas lav£ les mains , lavera ses vetements , se lavera les mains avec de l'eau , et sera impur jusqu'au soir. 12. Le vase de terre qu'aura touchd l'homme atteint de la gonorrhee sera bris£ ; le vase de bois sera lav£ avec de l'eau et redeviendra pur. 13. Si l'homme atteint de la gdnorrhde estpurifie de son dcoulement, il comptefa lui-meme pour sa purification sept jours , aprfes lesquels il lavera ses vetements et son corps avec de l'eau , et il sera pur. 14. Le meme jour, il prendra deux tourterelles ou deux petits de colombes, et il les portera, en presence du Digitized by Google

CHAP1TRE XT. 301 Seigneur, devant la porte du tabernacle da t&noignage ; il les donnera au pretre. 15. Et le pretre les sacrifiera l'un pour le pech£, 1' autre pour l'holocauste ; le pretre priera pour l'homme devant le Seigneur, pour 1' expiation de son £coulement. 16. L'homme qui aura eu une pollution nocturne se lavera tout le corps avec de l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 17. Le v&tement ou la peau, tachds par la pollution , seront lavds avec de l'eau, et seront impurs jusqu'au soir. 18. Si une femme est couche'e avec un homme et qu'il Fait pollute, ils se laveront tous les deux avec de l'eau, et seront impurs jusqu'au soir. 19. La femme qui perd du sang et a un dcoulement de son corps, restera sept jours dans son flux menstruel; quiconque la touchera sera impur jusqu'au soir. 20. Toute chose sur laquelle eile se sera couchee pendant ses menstrues , toute chose sur laquelle elle se sera assise sera impure. 21. Quiconque touchera sa couche lavera ses v£tements, se lavera le corps avec de l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 22. Quiconque* aura touche* un meuble sur lequel elle se sera assise, lavera ses vetements, se lavera lui-meme avec de l'eau , et sera impur jusqu'au soir. 23. Celui qui la touchera, qu'elle soit au lit ou assise sur un meuble, sera impur jusqu'au soir. 24. Si quelqu'un couche avec elle, l'impurete qu'elle a passera sur lui, il sera impur sept jours; la couche sur laquelle il aura dormi avec elle sera impure. 25. Si une femme perd du sang plusieurs jours, hors de l'epoque menstruelle , et si apres cette epoque l'ecoulement continue, elle sera impure tant que durera cet Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.08% accurate

302 LEVITIQUE. ^coulement impur, comme pendant son flux mehstruel. 26 . Et toute couche sur laquelle elle aura dormi, pendant cet e'coulemenf , serai comme sa couche lors de son flux menstruel , et tout meuble sur lequel elle se sera assise aura la mSine impuret^ que pendant son flux menstruel. 27 . Quicorique l'aura touchee sera impur ; il lavera ses veMemehls et son corps avec dk l'eau, et il sera impur jusqu'au soir. 2$. Mais si elle reclevient pure de son ecoulement, il lui sera encore comple* sept jours, au bout des(Juels elle sera declared pure. 29. title huitieme jour, elle prendra deux tourterelies ou deux petits 6*6 colombes qu'elte portera au pretre devant la porle du tabernacle du tdmoignage. 30. Le prStre les sacrifiera, Fun pour le p'6ch£ , l'autre pour Tholocauste, et le pretre priera pour elle devant le Seigneur, en expiation de son flux impur. 31. Ainsi vous apprendrez aux fils d'Israel a se garder de leurs impuret^s, et ils ne mourront pas a cause de leurs impurete's, pour avoir souilld par eiles tfibri tabernacle. 32. Telle est la loi de Thomme attelnt de la gdnorrhe'e, de celui a qui survient une pollution qui le rend impur, 331 De la femme qui perd le sang du flux menstruel, et de Thomme atleint de la gonorrhe*e ou d'uri Ecoulement; c'est une loi pout Thomme et la femme, ei pour rhomme qui aurait commerce avec une femme pendant ses menstrues. CHAPITRE XVI 1 . Apres que les deux fits d' Aaron eurerit expire pendant

The text on this page is estimated to be only 26.44% accurate

CUAP1TRE XVI. 303 doit point entrer a toute h'eure dans le Saint des saints, & l'int£rieur dii voile du sanctuaire, devant le propitiatoire cjui est sur l'arche du te'rnoignage, afin qu'il ne nieure pas ; car j'apparaitrai dans une nuee au-dessus du propitiatoire (i). 3. Aaron entrera dans le sanctuaire de la maniere suivante i il amenera un veau , pris parmi les boeufs, pour le pe'chd, et un belier pour l'holocausle ', 4. II revetira la tunique de lin sanctifiee, it aura sur la chair un cale$on delin, il ceindra une ceinture de lin, et il posera sur sa tGte une tiare aussi de lin ; ce sont les vStenients saints dont il se revStira apres s'&tre lave tout le cor£s avec de 1'eau. 5. fct il se feradonner, par la synagogue des (lis d'Israel, deux jeuhes boucs, pris parmi les chevres, poiir le pe'che', et un bdlier j>our l'holocauste. 6. Aaron fera, pour son proJ)re pe'che*, I'offrande du veau , et il priera pour lui-m§me et pour toute sa tnaison. 7. Puis, il prendra les deux boucs et les placera en presence dii Seigneur, devant la f>orte du tabernacle du te'moignage. 8. Et Aaron jettera sur les deux boucs deux sorts : un sort pour le bouc du Seigneur, un sort pour le bouc ^missaire. 9. Ensuite, Aaron amenera le bouc que le sort aura designd pour le Seigneur, et il Toffrira poiir le pe'che. 10. Quant au bouc sur qui sera tombe* le sort de l'dmissaire , il le placera vivant devant le Seigneur, podr prier sur lui et le chasser comme emissaire, et il Teuverra dans le de'sert. 1 1 . Apres cela , Aaron fera approcher le veau offert (4) Voyez saint Paul, Hebr., ex, 7 et 44, Digitized by VjOOQ IC

304 LfrrrriQUE. pour son propre pdchd, il priera pour lui-m6me et pour sa raaison, et il dgorgera le veau pour son pecbd. 12. II prendra aussi l'encensbir, garni de charbons du feu de i'autel placd devant le Seigneur, il remplira ses mains de Pencens habilement compost, et il le portera au dela du voile intdrieur. 13. Et il mettra l'encens sur le feu devant le Seigneur, et la vapeur de l'encens enveloppera le propitiatoire qui est sur I'arche du tdmoignage ; ainsi Aaron ne mourra pas. 14. 11 prendra du sang du veau, et il aspergera du doigt le propitiatoire du cdtd de F orient; il fera ainsi avec le doigt sept aspersions de sang devant le propitiatoire. 15. Puis, il dgorgera le bouc pour le pdchd, celui qui est pour le peuple devant le Seigneur ; il portera de son sang a l'int&ieur du voile, et en fera, comme avec le sang du veau, des aspersions devant le propitiatoire. 16. Et il purifiera le saint de toutes les impuretds des fils d'Israel, de tous leurs pdchds et iniquites. Ainsi fera-t-il pour le tabernacle du temoignage, elevd parmi eux , au milieu de leur impurete\ 17. Nul homme ne demeurera dans le tabernacle du temoignage, a partir du moment oil il y sera entre pour prier dans le saint, jusqua ce qu'il en sorte. Et il priera pour lui et pour sa maison, et pour toute la synagogue (1) des fils d'lsrael. 18. Ensuite, il reviendra vers I'autel qui est devant le Seigneur, il priera sur lui, et il prendra du sang du veau et du bouc, et il en mettra sur les comes de l'autel, tout autour. 19. Puis, il fera du doigt sept aspersions de sang sur (\) Ce mot de Synagogue correspond prophetiquement a notre mot Eglise; dans I'ordre de nos idees , c'est comme s'H y avait : II priera pour tEglise dtt tnfanU d' I trail. Digitized by Google

CHAPITRE XVI. 305 l'autel, et il purifiera l'autel des impurete's du peuple et le sanctifiera. 20. 11 achevera ainsi la purification du sanctuaire du tabernacle du tdmoignage et de l'autel, et celle des pr&res ; apres cela, il fera approcher le bouc vivant. 21 . Aaron imposera les mains sur sa tete, il confessera sur lui tous les dereglements des fils d'lsrael , toutes leurs iniquity, tous leurs peches; il les mettra sur la t&te du bouc vivant, et il le chassera, a l'aide d'un homrae prepare pour cette pi, jusque dans le desert ; 22. Et le bouc emportera sur lui dans la terre sans chemins tous les pdcbe's d'lsrael. Aaron chassera le bouc dans le desert ; 23. Apres quoi, il entrera dans le tabernacle du ttknoignage, il dtera la robe de lin qu'il aura rev&tue pour entrer dans le sanctuaire, et il l'y deposera. 24 . II lavera son corps avec de l'eau en lieu saint ; il rev&tira sa robe , puis dtant sorti, il brulera son holocauste et celui du peuple, et il priera pour lui-meme et pour sa maison, pour le peuple et pour les pr&tres. 25. II portera sur l'autel (1) la graisse des victimes pour le pechd. 26. L'homme qui aura emmene' le bouc dmissaire lavera aussi ses vetements et son corps avec de l'eau, et il rentrera dans le camp. 27 . Quant au veau et au bouc qui sont pour le pe'chd et dont le sang a ete introduit pour interceder dans le sanctuaire, on les portera hors du camp et on les consumera par le feu avec leurs peaux, leurs chairs et leur fiente. 28. Celui qui les aura brulds lavera ses vetements et son corps avec de l'eau, et il rentrera dans le camp. (4) Des holocaustes. Digitized by Google

306 L^VITIQUE. 29. Voici encore pour vous une loi perpetuelle : dans la septieme lune, le dixieme jour de la lune, vous humilierez vos ames; vous ne ferez aucune oeuvre, ni l'indigene, tii le proselyte venu parmi vous. 30. Car, en ce jour-la, on priera pour vous afin devous purifier de tous vos peches, devant ie Seigneur, et vous serez pu rifle's. 31. Ce repos sera ie sabbat du sabbat pour vous, et vous huinilierez vos dmes : c'est une loi perpe'tuelle. 32. Le pretre qui aura re$u Tonction, et dont les mains auront &e consacre'es pour exercer le sacerdoce apres son pere, priera, et il revelira la robe de tin, la robe sainte. 33. II purifiera le Saint des saints, le tabernacle du tdmoignage, Tautel, ainsiqueles pretries et toute la synagogue. 34. Et ce sera pour vous une loi perpe'tuelle de purifier les fils d'lsra&l de tous leurs pe'che's une fois par an ; on le fera commele Seigneur Ta ordonnd a Moise. CHAPITRE XVII i . Et le Seigneur parla a Moise , ilisant : 2. Parle a Aaron et a ses fils et a tous les fils d'Israel; dis-leur : Voici la loi qu'a prescrite le Seigneur, disant : 3. Tout homme, soit des fils d'Israel, soit des proselytes demeurant parmi vous, qui sacrifiera dans le camp ou hors du camp , veau , brebis ou chevre , 4. Et ne Tamenera point devant la porte du tabernacle du tdmoigna^e pour l'offrir en holocauste ou en hostie pacifique, hostie acceptable et de suave odeur pour le Seigneur, mais qui Timmolera dehors, sans roffrir devant la porte du tabernacle du lemoignage pour en faire don au Seigneur, ce sang sera impute a cet homme ; il a verse'
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.81% accurate

CHAPITRE XVII. 307 le sang. Celte fime sera exterminde du milieu de son peuple. 5. Afin que les His df Israel o (Trent en sacrifice tout ce qu'ils tueront aux champs, et qu'ils l'apportent pour le Seigneur, au pretre, devant la porte du tabernacle du tdmoignage, et qu'ils le sacrifient en hosties pacifiques. 6. Le pretre repandrale sangautour de l'autel, en presence du Seigneur, devant la porte du tabernacle du t£moignage , et il offrrta la graisse en odeur de suavite* pour le Seigneur. 7. Et ils ne sacrifieront plus de victime aux vaines idoies auxquelles ils se prostituent (1); c'est une loi perpe*tuelle pour toutes vos generations. 8. Dis-leur encore : Tout homme, soit des flls d'Israel, soit des fils de proselytes demeurant parmi vous, qui offrira un holocauste ou tout autre sacrifice , 9. Et ne l'amenera point devant la porte du tabernacle du tdmoignage pour l'offrir au Seigneur, sera ex t ermine parmi son peuple. 10. Si un homme quelconque, soit des fils d'Israel, soit des proselytes demeurant parmi vous, mange du sang, je tournerai ma face contre cette ame qui aura mange* du sang, et je 1' extern: inerai parmi son peuple. 1 1 . Car la vie de toute chair, c'est son sang, et je vous ai donne le sang pour interceder sur l'autel en faveur de vos ames, car le sang intercede pour Tame de celui qui l'oflre. 12. C'est pourquoi j'ai dit aux fils d'Israel : Nulle ame (1) L'adoration des idoies est sans cesse donnee dans rEeriture comrae une fornication spirituelle, un mariage adultere : Dieu estl'epoux legitime de l'Eglise veritable et de nos ernes. Du resie, la prostitution accompagnait d'ordinaire les sacrifices idolatriques , comme pour rendre plus sensible cette grande verite. Digitized by Google

308 LtiVlTIQUE. parmi vous ne mangera de sang, et le proselyte demeurant parmi vous ne mangera pas de sang. 13. Tout homme done, soit des fils d'Israel, soit des proselytes demeurant parmi vous , qui aura pris a la chasse quelque bete fauve ou oiseau qui se mange, en repandra le sang et le couvrira de terre. - 14. Car la vie de toute chair est dans son sang, et j'ai dit aux fils d'Israel : Vous ne mangerez le sang d'aucune chair, parce que la vie de toute chair est dans son sang ; quiconque en mangera sera extermine\ 15. Toute ame qui, soit parmi les indigenes, soit parmi les proselytes, aura mangd de la chair morte ou d'une proie enleve'e par une b£te fauve, lavera ses vStements, se lavera avec de l'eau et sera impure jusqu'au soir; apres quoi, on la ddclarera pure. 16. Mais, si elle ne lave pas ses vetements, si elle ne lave pas son corps avec de l'eau, elle portera son iniquity. CHAPITRE XVIII 1. Et le Seigneur paria a Moise, disant : 2. Parle aux fils d'Israel, dis-leur : Je suis le Seigneur votre Dieu; 3. Vous ne vous conduirez pas seion les moeurs de Tfigypte, oil vous avez demeurd; vous ne vous conduirez pas selon les moeurs de la terre de Chanaan, oil je vous mene; vous ne marcherez point suivant leurs lois. 4. Vous exexuterez mes jugements, vous observerez mes prdceptes, et vous marcherez selon ce qu'ils pres crivent : je suis le Seigneur votre Dieu. 5. Vous garderez tous mes prdceptes et tous mes jugements, et vous les ex&mterez. L'homme qui les exdeutera vivra par eux: je suis le Seigneur votre Dieu. 6. Nul homme ne s'approchera d'une parente de sa Digitized by Google

CHAPITRE XVIII. 309 chair, pour mettre a decouvert sa nudite: jc suis le Seigneur. 7. Tu ne meltras pas a ddcouvert la nudite de ton pere ni de ta mere; c'est ta mere, tu ne mettras pas k ddcouvert sa nudite. 8. Tu ne mettras pas k decouvert la nudity de ta bellemere; c'est la nudite de ton pere. 9 . Tu ne mettras pas k ddcouvert la nudite de ta soeur consanguine ou uterine, ne'e k la maison ou dehors. 10. Tu ne mettras pas k ddcouvert la nudite de la fille de ton fils, ni de la fille de ta fille ; c'est ta propre nudite. 4 1 . Tu ne mettras pas k decouvert la nudite de la fille de ta belle -mere; elle est comme ta soeur consanguine, tu ne mettras pas k decouvert sa nudite. 12. Tu ne mettras pas a d&ouvert la nudite de la soeur de ton pere; elle est des proches de ton pere. 13. Tu ne mettras pas k decouvert la nudite de la soeur de ta mere; elle est des proches de ta mere. 14. Tu ne mettras pas a ddcouvert la nudite du frere de ton pere, et tu n auras pas commerce avec sa femme; car vous etes proches. 15. Tu ne mettras pas k decouvert la nuditd de ta bru ; c'est la femme de ton fils, tu ne mettras pas a decouvert sa nudite. 16. Tu ne mettras pas k decouvert la nudite de la femme de ton frere; c'est la nudite de ton frere. 17. Tu ne mettras pas a decouvert la nudite de cette femme nide sa fille; tu ne prendras pas la fille de son fils, ni la fille de sa fille , pour mettre sa nudite a decouvert ; elles sont tes proches, et ce serait une impiele. 18. Tu ne donneras pas a ta femme, encore vivante, sa soeur pour rivale, et tu ne mettras pas a ddcouvert la nuditd de celle-ci. 19. Tu ne t'approcheras pas de la femme pour mettre Digitized by Google

310 LtiVITIQUE. sa nudity a d£couvert, quand elle est assise a part a causa de son impiiretd. 20. Tu n'auras pas commerce avec la femme de ton prochain , pour te souiller avec elle. 21 . Tu ne donneras pas de tes enfants pour qu'ils servent Moloch, et tu ne souilleras pas mon nom saint: je suis Je Seigneur. 22. Tu n'auras pas commerce avec un autre homme, com me avec une femme, car c'est une abomination, 23. Tu n'auras pas commerce avec un quadruple, pour te souiller avec lui; nulle femme n'aura commerce avec un quadrupede, car c'est une abomination. 24. Ne vous souillez d'aucunede ces choses; car tputes les nations que je vais chasser devant vous en sont souillees. 25. La terre en est souill^e, et c'est a cause de leur iniquity que je les punis ; la terre s*est soulevde d'horreur contre ceux qui l'habitent. 26. Vous observerez toutes mes lois, tous mes pr£ceptes, et vdus ne commettrez aucune de ces abominations, pas plus Tindigene que le prosdlyte £tabli parmi vous. 27. Car ce sont toutes les abominations qu'ont commises les hommes de cette terre qui vous ont 'pr£cdd£s. 28. De peur que la terre ne se souleve d'horreur contre vous, parce que vous la souilleriez; elle s'est soulevde contre les nations qui vous precedent. 29. C'est pourquoi quicdnque cbmmettra quelqu'une de ces abominations, sera extermind parmi son peiiple. 30. Vous observerez mes prdceptes, afin que vous ne suiviez en rien toutes ces coutumes abomlnables qui ont existe avant vous, et que vous n'en soyez point souillds; car je suis le Seigneur votre Dieu. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.02% accurate

CHAPITRE XIX. 3 1 i CHAPITRE XIX 1. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 2. Parle a toute la synagogue c|es fils d'Israel, dis-lui : Soyez saints, parce que je suis saint, moi, le Seigneur vptre Dieu. 3. Que chacun craigne son pere et sa mere; observe* mes sabbats: je suis le Seigneur votre Dieu. 4. Vous ne vous altacherez point aux ido|e§, vous ne vous ferez pas des dieux de nie|ai fondq : je $uis le Seigneur votre Dieu. 5. Lorsque vous offrirez au Seigneur une hosjiepacifique, e'est de vptre meilleur que vous sacriGerez. 6. L'hostie sera uiangee le jour oil vous i'offrirez et le lendcniain; s*il en reste le troisieme jour, eonsumez-lp par le feu. 7. Si Top en mange le troisieme jour, le sacrifice est nul et ne sera pas accepte. 8. Celui qui en mangera se rendra coupable de peche, parce qu'il aura profane les choses saintes c(u Seigneur; et les ames qui en auront mange, seront exterminees parmi le peuple. 9. Lorsque vous moissopnerez ea votre terre, you§ n'acheverez pas strictemept (J) voire moisson, vous ne recueillerez point les epis tonabes $a et la. 10. Vous ne revendangerez point vos vignes, vous. ne recueillerez pas les grains tombes, vous les iaisserez pour le pauvre et pour Telranger : je suis le Seigneur voire Dieu. 11. Vous ne volerez point, vous ne mentirez point, nul ne calomniera son prochain. 12. Vous ne jurerez pas injustement par mon npm, (1) Vous ne craindrez pas de laisser quelques coins non moissonnen. Digitized by Google

 vous ne souillerez pas le nom saint du Seigneur votre Dieu : je suis le Seigneur votre Dieu. 13. Tu ne feras point tort h ton prochain, tu ne voleras point; le 6alaire du journalier nfc demeurera pas cbez toi jtisqu'au lendemain matin. 14. Tu ne maudiras point le sourd et ne mettras point de pierre d'achoppement devant Taveugle, et tu craindras le Seigneur ton Dieu : je suis le Seigneur votre Dieu. 15. Vous ne commettrez point d'injustice danslejugement; tu ne feras point acception de person ne en faveur du inendiant; tu ne craindras pas la face du puissant; tu jugeras ton prochain selon la justice. 16. Tu ne marcheras point dans la ruse au milieu de ton peuple; tu ne macbineras point contre le sang de ton prochain : je suis le Seigneur ton Dieu. 17. Tu ne hairas point ton frere au fond du cceur; tu rdprimanderas ton prochain, et tu ne te rendras point, a cause de lui, coupable de pe*cbe\ 18. Ta main n'exercera pas la vengeance; tu ne t'irriteras point contre les enfants de ton peuple; tu aimeras ton prochain comme toi-m&me : je suis le Seigneur. 19*. Vous observerez ma loi; tu ne feras pas saillir tes bfctes par des bestiaux d'une autre espece; tu ne semeras pas diverses graines (1) dans ta vigne; tu ne porteras pas de vetements tissus de deux fils disparates. 20. Si un homme a commerce avec une femme, et que cette femme soit une servante reserve k un homme (2) ; si elle n'est ni rachet^e ni affranchie , ils seront visiles et punis; mais ils ne seront point mis a mort, parce que la femme n'a pas £te affranchie. (4) La loi recommande la simplicity et la franchise en toutes choses. Au figure , ccs prohibitions se rapportent a la necessite de conserver la purete de la foi. (2) Pour le manage. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.97% accurate

CHAMTRE XIX. 313 21. L'homnie amfcnera au Seigneur, pour son ddlit, un be*lier devant la porte du tabernacle du temoignage. 22. Et le pretre priera devant le Seigneur en sacrifiant le bdlier du pechd, pour le pdchd que Fhomme a commis, et son pdchd lui sera remis. 23. Lorsque vous serez entres en la terre que le Seigneur votre Dieu vous donne, et que vous y aurez plants toutes sortes d'arbres fruitiers, etque vous les aurez dmondds tout autour, leurs fruits pendant trois ans seront impure pour vous ; on ne les mangera point. 24. Et, en la quatri&me annde, tous les fruits seront saints; ils seront fruits d' actions de graces et appartiendront au Seigneur (1). 25. Et, en la cinquieme an nee, vous mangerez des fruits ; tout ce que l'arbre produira sera a vous : je suis le Seigneur votre Dieu. 26. Vous ne mangerez pas sur les hauls lieux; vous n'userez ni des augures ni des auspices. 27. Vous ne couperez pas en rond votre chevelure (2), vous laisserez votre barbe croitre naturellement sous le menton. 28. Vous ne ferez point d'incisions sur votre corps a Toccasion d'un mort, vous ne pointillerez point de caracteres sur votre peau : je suis le Seigneur votre Dieu. 29. Tu ne profaneras point ta fille par la prostitution, et la terre ne sera point souillde, autrement elle serait remplie de derdglements. 30. Vous observerez messabbats, vous revererez mon sanctuaire : je suis le Seigneur votre Dieu. 31. Vous ne suivrez ni ventriloqnes ni enchanteurs, vous seriez souilles par eux: je suis le Seigneur votre Dieu. (4) Ces fruits servaient pour les f6tes (Tactions de graces. Selon la Vulgate, cet abandon des premiers fruits est une sorte de circoncision. (2) A la mode paienne. 9* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.52% accurate

314 LEVITIQUE. 32. Tu te leveras devant les cheveux biancs, tu honoreras le vieillard, et tu craindras ton Dieu: je suis le Seigneur votre Dieu. 33. Si quelque etranger vient s'&ablir dans votre terre, vous ne l'opprimerez point. 34. L'etranger qui viendra parmi vous sera comme un indigene; et lu Faimeras comme toi-rneme, car tu as 6i& etranger en la terre d'Egypte : je suis le Seigneur votre Dieu. 35. Tu ne feras pas d'injustice dans tes jugements, dans tes mesures, tes poids et tes balances. 36. Vous aurez des balances et des poids justes, et d'equitables mesures : je suis le Seigneur votre Dieu quj vous ai tires de la terre d'Egypte. 37. Et vous observerez toutes mes lois et tous mes preceptes, vous les executerez : je suis le §eigqeur votre Djieu. CHAPITRE XX 4 . Et le Seigneur parla a Mo'ise, disant : 2. Dis encode aux fils d'Israel : Si quelqu'un du peuple ou de ceux qui ont ete faits proselytes livre de ses enfants a Moloch, qu'il meure de mort, que les habitants de la terre le lapideut. 3. Pour moi, je tournerai ma face contre cet homme, jeFexterminerai parmi son peuple, parce qu'il aura donne* de ses enfants a Moloch, profane mes choses saintes, et souille le nom des choses qui me sont consacrees. 4. Si les fils d'lsrael, habitant la terre, detournent leurs yeux de cet homme, pendant qu'il livre de ses enfants a Moloch, afin de ne pas le mettre a mort, 5. Je tournerai ma face contre cet homme et contre sa parente; je le delruirai avec tQus ceux qui auront conDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.66% accurate

CHAPITRE XX. 315 sentiace qu'il se prostitue aux princes (i); je les exterminerai parmi leur peuple. 6. L'ame qui suivra les ventriloques et les enchanteurs pour se prostituer apres eux, je tourncrai contre elle ma face, et je la d&ruirai parmi son peuple. 7. Vous serez saints, parce que je suis saint, moi le Seigneur voire Dieu. 8. Vous observerez mes prdceptes et vous les mettrez en pratique ; je suis le Seigneur qui vous sanctifie. 9. Quiconque prbferera une malediction contre son pfcre ou sa m£re, qu'il meure de mort. A-t-il maudit son pere ou sa mere, il est coupable. 10. Si un homme commet un adultfcre avec la femme d'autrtti , avec la femme de son voisin , que l'ori mette a mort 1' homme et la femme adulteres. 41. Si un homme dort avec la femme de son pere, s'il a1 mis a ddcouvert la nudity de son pere, que Thomme et la femme meurent de mort; ilfc sont coupables tous les deux. 12. Si un homme dort avec sa bra , que Tun et l'autre meurent de mort; ils ont commis une impidtd; ils sont coupables. 13. Si un homme a commerce avec un autre homme comme avec ude femme, qu*ik meurent de mort tous les deux ; ils ont commis une abomination; ils sont coupables. 14. Si un homme prend pour femmes la fille et la mere de celle-ci , il a commis une abomination ; qu'on le brule vif avec les deux femmes, et l*iniquit£ ne sera point au milieu de vous. 15. Si un homme a commerce avec un quadruped©, qu'il meure de mort; tuez aussi la b£te. 16. Si une femme se fait approcher par uri quadrii(1) Aux dieux des Gentils, c'est-a-dire aux princes des t&iebres qui regnent 3ur eux. (Vulgate .• A Moloch.) Digitized by Google

 pede, tuez la femme et la bSte, qu'ils meurent de mort; ils sont coupables. 17. Si un homme prend sa soeur consanguine ou uterine, s'il yoit sa honte et si elle voitla sienne (1), ils sont coupables; ils seront exterminds en presence des membres de leur famille. L'homme a mis k decouvert la nudity de sa soeur; ils porteront leur pdchd. 18. Si un homme a commerce avec une femme pendant ses menstrues, et qu'il ait mis sa nuditd a decouvert, ils seront tous les deux externiinds du sein de leur famille : lui, pour avoir ddvoile la fontaine; elle, pour avoir montre le flux de son sang. 19. Tu ne mettras pas k decouvert la nudity de ta soeur uterine et consanguine; car ceux qui mettent k nu leur parente porteront leur pdchd. 20. Si quelqu'un a commerce avec une de ses parentes, et met a ddcouvert la nudity de sa parents, ils mourront Tun et l'autre sans enfants. 21. Si quelqu'un prend la femme de son frere, e'est une impuretd, il a mis k decouvert la nuditd de son frere; lui et cette femme mourront sans enfants. 22. Vous observerez tous mes prdceptes et mes jugements, vous les mettrez en pratique; et la terre en laquelle je vous conduis pour que vous l'habitiez, ne se soulevera pas contre vous. 23. Vous ne marcherez point selon les k>is des nations que je vais chasser devant vous, car ejles ont fait toutes ces choses, et je les ai prises en abomination. 24. Et je vous ai dit : Vous aurez leur terre pour heritage, je vous la donnerai en possession cette terre ou coulent le miel et le lait : je suis le Seigneur votre Dieu qui vous ai separds de toutes les nations. 25. Et vous vous sdparerez vous-memes, distinguant

(4) S'ils ont commerce ensemble.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.11% accurate

CHAP1TRE XXI. 317 entre les betes pures et les betes impures, les oiseaux purs et les oiseaux impurs, et vous ne souillerez point vos ames avec les bestiaux, les oiseaux ou les reptiles que je vous ai ddsignds comme impurs. 26. Et vous serez saints pour moi, parce que je suis saint, moi, le Seigneur votre Dieu, qui vous ai sdpares de toutesjtes nations pour elre a moi. 27 . Tout bomme ou toute femme qui sera ventriloque ou enchanteur, mourra de mort; ils seront tous deux lapidds ; ils sont coupables. CHAP1TRE XXI i. Et le Seigneur parla a Moise, disant : Parle aux prfctres, fils d' Aaron , et dis-leur : Qu'ils ne se soutllent point aupres des morts de votre nation (i), 2. Si ce n'est a la mort du parent le plus proche : d'un pere, d'une mere, d'un fils ou d'une fille, 3. D'une soeurvierge qui n'a point encore &e* donnee a un homme; pour ceux-la, le pretre pourra contracter une souillure. 4. II ne contractera pas soudainement de souillure au milieu de son people, de maniere k &tre profand. 5. Vous ne vous raserez pas la t6te a cause d'un mort; ils ne se raseront pas la barbe, ils ne se feront pas decisions dans les chairs. 6. Les pretres seront saints, consacrls k leur Dieu ; ils ne profaneront pas le nom de Dieu ; car ils offrent les sacrifices du Seigneur, les oblations de leur Dieu; ils seront done saints. 7. Ils n'epouseront ni prostitute, ni femme proianee, ni femme repudiee par son mari; car le prStre est saint, consacre" au Seigneur son Dieu. (1) lis se garderont de les toucher, d'entrer dans leurs maisons, d'assister a leurs funerailles. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.65% accurate

31 8 L^VITIQUE. i. Til le sanctifieras , et c'est lui qui J>resentera les doiis falls au Seigneur votre ttieu; il sera saint, parce qu6 je sufs sairit, moi, le Seigneur qui le sarictifie. 9. La fille du pretre qui se prbfanera par la fornication, et prbfanera le nom de son pere, sera consumed par le fed. 4 0. Le grand prStre, celiii qui est grand parnii ses fr&res, & qui Ton a verse" sur la tete t'huile du Christ, celui qui a e'te' consacrS pour revetir les orriemerits, n'6tera jamais sa tiare, et ne ddchirera pas ses vetements. 11. II n'entrera pasaupres d'uo mort, et ne contractera pas de souillure meme pour son pere ou sa mere. 12. II ne sortihi pas du lieu Saint, et ne proftlnera pas ce qui a etc* s&hctifie' par son Diet! , parce que l'huile du Christ de son Dieu est sur lui ; je sui* \e Seignetii\ 13. 11 Jtfendrft pour feinme iirie vierge de sst famille. 14. II n'epousera rii veuva; ni fdnlnle re*pudide, prdfande en prostitute \ tdais 11 preridra pour fdmtne title Viei*ge desonpeuple, 15. II ne profanera pas son sang au milieu du people! je suis \ti Seignbufr

The text on this page is estimated to be only 22.00% accurate

CHAPltAfi **n. ^40 Dieu, pafce qu'ily a tine tache en lui; il h'efltrera point pour offrir les dons a Dieu ; 22. Mais il manger a des chores saintes; 23 . Seulemeut , il n'entrera point devant le foile , et ne s'approchera pas de 1'autel, parce qu'il a une tache, et il ne profanera pas le sanctuaire de son Dieu ; car je suis le Seigneur, et c'est moi qui sanctifie les prdtres* 24. Et Mo'ise dit ces choses a Aaron et a ses fils, ainsi qu'a tons les fils d'lsraSl. CHAPITttE XXII 4 . Et le Seigneur parla a Moise, disant : 2. Dis a Aaron et a ses fils qu'ils soient tres-attentifs pour les choses saintes; qu'ils he profanent man saint nom en aucune des choses qu'ils me consacrefbnt : je suis le Seigneur. 3. Dis-leur: Dans la suite de vos generations , tout bomme de votre famille qui s'approchera des choses saintes (1); de celles que les fils d'Israel coosacrerorit au Seigneur, et qui aura en lui quelque impuretg, sera externum par moi : je suis le Seigneur votre Dieu. 4. L' bomme, de la famille du pr&tre Aaron, atteint de la lepre ou de la gonorrhee, ne mangera point des choses saintes avant d' avoir et£ purifle^ non plus que celui qui aura touche un animal impur, ou qui aura eu une Amission de semence , 5 . Ou qui aura touche un reptile impur qui l'ait souilld, ou un autre homme qui l'aura souille par tfrie impurete quelconque. <>. L'homme> ainsi souille' par attouchement, seraim(1) Avertissement,figuratifTconcerrianJ la pureteayee Uquejle it ijaut s'approcherdes sacrements , et surtout de I'Eucharistie. (Voy. saint Paul , 1 Cor., xi, 28. ; Digitized by Google

320 LfrrrriQUE, pur jusqu'an soir; il ne mangera des cboses saintes qu'apres s'etre lav£ le corps avec de Feau. 7. Apres le coucber du soleil, il sera pur et mangera des cboses saintes, puisque c'est sa nourriture. 8. II ne mangera ni corps mort ni proie enlevde par une bete fauve, il en serait souilld : je suis le Seigneur. 9. lis observeront mes pr&eptes, afin de ne point porter de p^chd en les violant, et de ne pas mourir pour les avoir profanes : je suis le Seigneur qui les sanctifie. 10. Nul, d'une autre famille, ne mangera des cboses saintes ; ni Fhdte du pr&tre, ni son journalier, ne mangeront des cboses saintes. 11. Mais, si le pr&tre, a prix d* argent, a acquis un esclave, celui-ci mangera de ses aliments; les serviteurs, nds en sa maison, pareillement, en pourront manger. 1 2. La fille du pretre, si elle s'unit a un bomme d'une autre famille, ne mangera pas des pr£mices du sanetuaire. 13. Si la fille du pr&tre devient veuve, ou si elle est repudiee, pourvu qu'elle n'ait pas d'enfants, elle retournera en sa demeure paterneile, sur le mfime pied que durant sa jeunesse, et elle mangera des aliments de son pere; mais nul etranger k la famille n'en pourra manger. 14. Tout bomme qui, par ignorance, aura mangd des cboses saintes, fera une restitution dquivalente, y ajoutera un cinquieme en sus, et donnera le tout au pretre, comme cbose sainte. 15. Et Ton ne profanera pas les cboses saintes des fils d'Israel, qu'ils ont destinies au Seigneur. 16. On se rendrait coupable d'un ddlit en mangeant de ces choses saintes; car je suis le Seigneur qui ai sanctify les pretres. 17 . Et le Seigneur parla k Moise, disant : 18. Parle a Aaron et a ses fils, et a toute la synagogue Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.18% accurate

CHAPITRE XXII. 321 des fils d'Israel , et dis-Ieur : Tout homme, des fils d'Israel ou des pros&ytes, demeurant parmi eux en Israel, qui apportera des victimes apres une confession (i), ou par une election quelconque (2), pour etre offertes en holocaustes a Dieu , 19. Pr&sentera des b&es m&les et sans tache, acceptables par vous, prises parmi les bceufs, les brebis ou les chevres. 20. Tout ce qui aura quelque tache ne sera joint prdsentd au Seigneur, puisqu'il ne serait point acceptable par vous-memes. 21. Tout homme qui offrira au Seigneur une hostie pacifique, soit par voeu, soit par Section, soit a 1' occasion de Tune de vos tetes, prendra, parmi lesbaeufs ou les brebis, une victime sans tache, acceptable, n'ayant aucune difformite. 22. Nulle b6te, aveugle, ou ayant soit une fracture, soit la langue coupee, soit la peau couverte de boutons, la rogne, ou une dartre vive, ne sera presented au Seigneur; vous n'en ferez point une hostie sur l'autel du Seigneur. 23. Tu immoleras pour toi-m&me le veau ou la brebis qui aura les oreilles ou la queue couples; mais il ne sera pas re$u pour l'accomplissement de ton voeu. 24. Tu ne prdsenteras pas au Seigneur de bete cbatree par compression, ou par amputation, ou par arrachement; vous n'en sacrifierez point en votre terre. 25. Vous ne recevrez pas non plus, de la main de l'etranger, aucune de ces choses pour les offrir en don a votre Dieu, parce qu'il y a un vice etune tache en elles; vous ne les recevrez pas* 26. Et le Seigneur parja a Moise, disant : . 27. Le veau, ou l'agneau, ou le chevreau nouveau-n^, (4) Confession d'un debt et restitution. (Voir ci-dessus, verset 44.) (2) Election de la victime par un elan spontane\ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.03% accurate

322 LEVITIQUE. f estera sept jours sous sa mere, et , a partir du huitieme jour, it pourra etre choisi comme victime et ofrrande au Seigneur. 28. Vous rie sacrifierez pas le meme jour la vaehe, la brebis et leurs rejetons. 29. Lorsque vous sacrifierez une victime d'action de graces au Seigneur, qu'elle soit acceptable par vous. 30. Elle sera mangde le jour m6me du sacrifice ; vous ne laisserez point de sa chair pour le lendemain : je suis le Seigneur. 31. Ainsi, vous observerez mes commandements et vous les exdcuterez. , 32. Et vous ne profanerez pas le nom du Saint, et je serai sanctifie au milieu des fils d'Israel: je suis le Seigneur qui vous sanctifie, 33. Etqui vous ai tires de la terre d'Egypte pour Stre votre Dieu : je suis le Seigneur. CHAPITRE XXIII 4 . Et le Seigneur parla a Molse, disant : 2. Parle aux fils d'Israel , et dis-leur : Les ffites du Seigneur, que vous appelleroz saintes et solennelles, ce sont meg f&es. 3. Pendant six jours, vous ferez vos travaux; le septi&ne jodr est le sabbat, rej)OS saint et sblertnel; c6nsacre au Seigneur; vous ne ferez aiicune oeuvrcf ce jour-la; c'est le sabbat du Seigneur, partout ou vous serdz gtablis. 4. Voici les fetes saintes et solennelles qile vous cdl6brerez a leurs dpoqiies i 8. Au premier mois, lb quatbrzieme jour de la liine, vers Je milieu de la soiree, c'est la paque du Seigneur. 6. Et le quinzienie jour de cette lune, c'est la fete des

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.80% accurate

CHAP1TRE XX 111. 323 azymes du Seigneur; pendant sept jours vous mangerez des azymes. 7. Le premier jour sera^ saint et solennel parmi vous; vous ne ferez aucune oeuvre servile. 8. Pendant sept jours vous pre'senterez des holocaustes au Seigneur, et le septieme jour sera parmi vous saint et solennel; vous ne ferez aucune oeuvre servile. 9. Et le Seigneur parla a Mo'ise, disant : 10. Parle aux fils d' Israel, et dis-lqur : Lorsque vous serez entre's en la terre que je vous donne, et que vous j ferez la moisson , vous apporterez au pretre une gerbe, comme pre*mices de votre moisson. 11. Et il presentera la gerbe au Seigneur, afin qu'U Taccepte pour vous; le pretrq la presentera des le lendemain du premier jour (I). 12. Et, le jour meme oil vous apporterez la gerbe, vous immolerez une brebis d'un an et saps tacbe, en holocauste au Seigneur. 1 3 . Et pour son oblation (2) vous ofifrirez deux dixiemes de fleur de farine petris dans Thuile; e'est le sacriGce au Seigneur, l'odeur de suavitdpour le Seigneur , et ses libations seront faites avec le quart d'une mesure (3) de vin. 14. Vous ne mangerez ni pain ni grains grilles de la nouvelle re'colte, avant ce jour, avant d' avoir ofltert vos oblations a votre Dieu. (Test une loi perpctoelle pour toutes vos generations, partout oil vous demeurerez. 15. Et, a partir du iendemain du sabbat, jour ou vous presenterez la gerbe de prdmices, vous compterez sept semaines completes ; 16. Y compris le jour qui suivra la derniere semaine, (1) Vulgate : Du sabbat. (Conf. verset 15.) (2) Oblation et libation. (Voyez la notecwlessus, i, 3.) (3) Bin. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.28% accurate

324 LEVIT1QUE. vous aurez compte cinquante jours (1); et vous offrirez au Seigneur un sacrifice nouveau. 17 . Vous apporterez de vos demeures des pains de premices ; ce seront deux pains faits avec deux dixiemes de fleur de farine, les premiers pains lev6s faits des prdmices au Seigneur. i8. Et avec les pains vous presenterez sept agneaux d'un an sans tache, un veau pris parmi les boeufs, et deux bdliers sans tache, en holocauste au Seigneur, avec leurs oblations et libations; ce sera le sacrifice d'odeur de suavite" pour le^Seigneur. i9. Apres cela, on immolera, pour le pe*che, un bouc pris parmi les cbevres , et deux agneaux d'un an , comme bosties pacifiques offertes avec les pains de primices. 20. Et le pretre placera la victime, pour le peche, devant le Seigneur, avec le monceau des pains de pre'mices, et avec les deux agneaux offerts comme hosties pacifiques ; ils seront consacre*s au Seigneur, et appartiendront au pretre qui en aura fait Foffrande, 24 . Vous appellerez ce jour-la solennely et il sera saint pour vous, vous ne ferez en ce jour aueune teuvre servile ; c'est une loi perp&uelle en toutes vos generations , partout oil vous demeurerez. 22. Lorsque vous moiissonnerez en votre terre, vous n'acheverez pas strictement votre moisson, vdus ne recueillerez pas les dpis de bid tombed ca et la, vous les laisserez pour le pauvre et pour 1'etranger : je suis le Seigneur votre Dieu (2). 23. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 24. Parle aux fils d'Israel, dis-leur : Lors de la septieme (\) C'est ia Penteo6te anoienne, figure do la Pentecote de la nouvclle loi. (2) Voyez ci-dessus , xix , 9. Digitized by Google

CHAPlTtlE mix. 328 lune, le premier jour de la lune sera pour vous un jour de repos, en souvenir des trompettes (1); ce jour sera parmi vous saint et solennel; 25. Vous ne ferez aucune oeuvre servile, et vous presenterez un holocauste au Seigneur. 26. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 27. Le dixieme jour de la septieme lune, c'est lejour de 1' expiation, qui sera parmi vous saint et solennel, et vous humilierez vos ames, et vous offrirez un holocauste au Seigneur. 28. Vous ne ferez ce jour-la aucune oeuvre servile, car c'est lejour de 1' expiation destine a effacer vos fautes devan t le Seigneur votre Dieu. 29. Toute ame qui ne s'humiliera point en elle-meme ce jour-la, sera exterminee parmi son peuple. 30. Et toute ame qui, en ce jour -la, fera quelque oeuvre servile, perira parmi son peuple. 31. Vous ne ferez aucune oeuvre; c'est une loi perpetuelle pour toutes vos generations, dans tous vos sejours. 32. Ce sera pour vous le sabbat des sabbats, et vous humilierez vos ames; le neuviemejour, d'un soir a 1' autre (2), vous celebrerez ce sabbal. 33. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 34. Parle aux fils d'fsrael, et dis-leur : Le quinzieme jour de cetle septieme lune, c'est la solennite des tabernacles; elle durera sept jours consacres au Seigneur. 35. Le premier jour sera saint et solennel; vous ne ferez aucune oeuvre servile. 36. Pendant sept jours, vous offrirez des holocaustes au Seigneur, et le huitieme jour sera parmi vous saint et (I) Du mont Sina. (3) Du huitieme jour au soir jusqu'au soir du neuvieme jour; les fetes commengaicnt le soir par les premieres Vepres , comme en nos fetes. I.—40 Digitized by Google

326 L1SV1T1QUE. solennel , et vous offrirez des holocaqstes au Sejgnqur j c'est la fin, vous ne ferez aucune qeuvre servile. 37. Telles sont les fetes du Seigneur, que vous appellerez saintes et solennelles, et dans lesquelles vous, offrirez au Seigneur des hosties, des holocaustes, avec leurs oblations et leurs libations, chaque jour de fete. 38. fe sera en outre des sabbats du Seigneur, et de vos dons ordjnaires, et en outre de tous vos voeuXj et des offrandes yolontaires que voi|s ferez au Seigneur. 39. Ainsi, a commencer par le quinzieme jour de cette septieme lune, lorsque vous aurez recueilli tous les produils de la terre, vous ceiebrerez, pendant sept joqrs, la fete du Seigneur; le premier jour, il y aura repqs; le huitiemejour, repos. 40. Et, le premier jour, vous prendrez des plus beaux fruits de vos arbres, des palmes de palmier, des rameaux d'arbres touffus, des branches de saule et des branches du gattilier qui bqrde les torrents, pour vous r^jouir, devant le Seigneur votre Dieu , ces sept jours de l'anne'e. 41. C'est une loi perpe'tuelle en toutes vos generations; le septieme mois vous ceiebrerez cette fe*te. 42. Pendant sept jours vous demeurerez sous des tentes; tout enfant d'Israel demeurera sous la lente ; 43. Afin que vos descendants sachentque j'ai faitdemeurer sous des tentes les fils d'lsrael, lorsque je les ai tirds de la terre d'Egypte: je suis le Seigneur votre Dieu. . 44. Ainsi, Molse apprit aux fils d'lsrael les fetes du Seigneur. CHAPITRE XXIV \ . Et le Seigneur parla a Moise, disant : 2. Donne tes ordres aux fib d'lsrael, qu'ils t'apportent de Thuile d' olive pure, de Thuile a dclairer faite cj'olives pildes, afin que la lauipe brule sans cesse Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.29% accurate

CHAPIWP WW. M* 3|. Devant le voile interieur du tabernacle do tdmoignage. Aaron et ses fils la feront bruler sans cesse devant le Seigneur, du soir au matin; c'est une loi perpdtuelle jour Routes vps generations. 4, Yous allijmerez les lampes. sur le chandelier d' or pur, devant le Seigneur; elles brftlerpnt jusqu'au matin. 5, Et vous, prendre? de la fleqp de farine, et vous en ferez douze pains, cfiacun de deux dixiemes. t>. Yous, les poserez en deux propositions, six pains par proposition, sur la table d'or pur, 4eyant le Seigneur. 7. Et vpu,s ppserez, sur cheque prpppsitipn, de Tencens pur et du sel qui seront pour les pains , corome un mdmoqal placri devant le §ejgfleur. 8. Chaque jour de sabba^f, on les placers devant le Seir? gneur, en presence des fils d' Israel, en signe de perp&j tielle alliance. 9. Puis, lis appartiendront a Aaron e\ ^ ses fils, qui lea nangeront en lieu saint; car c'est chose souverainement sainte , e{ k eux destin^e parnii les offrandes faites au Seigneur; loi perpdtuelle. 10. Or, le fils d'une femffe isra$jte, quj &ait aussjk fils d'un Egyptien, et demeura^t parnii Jes enfants d'lsrael, sortit et vint a se battre dans le camp avec un Israelite. 11. Et le fils de la femme isra&ite, ayant prononce le nom (1), l'avait maudit; on le conduisit done aMoise.Or, sa mere s'appelait Salomith, fille de Dabri, de la tribu de Dan. 12. Aussit6t, il fut mis en prison pour etre juge, selon le commandement du Seigneur. 13. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 1 4 . Emmene hors du camp l'homme qui a blaspheme' ; que tous ceux qui Font entendu posent leurs mains sur sa tete, et que tout le peuple le lapide. (1) Le nom du Seigneur. Digitized by Google

3*8 LfcVITIQUE. 15. Parie ensuite aux fils d'Israel, et dis-leur : Tout homme qui maudira Dieu portera son peche'. 16. Et celui qui blasphemera le nom saint deDieu. mourra de mort; que toute la synagogue d'Israel le lapide; proselyte ou indigene, quiconque aura blaspheme le nom du Seigneur, perira. 17. Que l'homme qui aura frappe un autre homnie jusqu'a lui dterlavie, meure de mort. 18. Celui qui aura frappe une tete de betail qui en sea morte, rendra bete pour b6te. 19. Celui qui aura dtSfigure' (1) son procbain par une blessure, sera ddfigur^ pareillement. 20. Meurtrissure pour meurtrissure , ceil pour ceil, dent pour dent; qu'k celui qui aura d£figur6 son procbain par une blessure, la meme blessure soit faite. 21 . Quiconque aura frappe* un homme, si cet homme meurt, sera mis a mort. 22. II n'y aura qu'une meme justice pour le proselyte et pour l'indigene; car je suis le Seigneur votre Dieu. 23. Et Mo'ise parla aux fils d'Israel; ceux-ci entrainerent le blasph^mateur hors du camp, et ils le lapiderent; et les fils d'Israel firent ce qu'avait prescrit le Seigneur k Mo'ise. CHAPITRE XXV 1. Et le Seigneur parla a Mo'ise sur le mont Sina, disant : 2 . Parle aux ills d'Israel } et dis-leur : Lorsque vous serez entres em la terre que je vous donne, la terre que je vous donne se reposera aussi; c'est le sabbat du Seigneur. 3. Tu ensemenceras ton champ six annees, tu tailleras ta vigne six annees, et tu en recueilleras les fruits. 0) Rendu difforme, estropie.
Digitized by Google

CHAPiTRE XXV. 329 4. Mais la septieme annee sera un sabbat, le repos de la terre , le sabbat du Seigneur : tu n'ensemenceras pas .on champ, tu ne tailleras pas ta vigne , % 5. Et tu ne moissonneras pas les produits spontanea de on champ , et tu ne vendangeras pas la grappe, qui sera pour toi chose sainte; ce sera une anne'e de repos pour la erre. 6. Et le sabbat de la terre sera une source d' aliments pour toi (4), ton serviteur, ta servante, ton mercenaire et I' stranger r&idant aupres de toi. 7. Quant k tes troupeaux et aux b&tes sauvages qui sont an ton champ, tout fruit de ce champ sera leur nourriture. 8. Et tu compteras sept repos d'anndes, sept fois sept inndes, et tu auras sept semaines d'annees, quaranteneuf ans. 9. Vous sonnerez de la trompette par toute votre terre, le dixieme jour du septieme mois ; le jour de la propitiation, vous sonnerez de la trompette par toute votre terre. 10. Et vous sanctifierez cette anne'e, la cinquantieme annde, et vous proclamerez la Remission (2) sur la terre pour tous ceux qui l'habitent : tel sera pour vous le signal de I' annee de remission. Alors chacun rentrera dans ses possessions, chacun retournera en sa famille. 11. Ainsi, la cinquantieme anne'e proclamera pour vous la remission; vous n'ensemencerez pas, vous ne moissonnerez pas ce que la terre produirait d'elle-m&ne, (4) L'annee sabbatique precedente, le repos de la terre a eu pour effet d'ameliorer les six recoltesqui l'ontsuivie, dont rexcedantnourritmaUres et serviteurs ; quant aux troupeaux et au gibier, ils ont l'herbe des champs. Pour les pauvres, voyez Exode, xxxiii, 40; voyez aussi les versets 24 et suivants , ci-dessous. (2) Remise de toute dette et obligation r&Ue ou personnelle contracted par un Hebreu envers un Hebreu. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.96% accurate

830 LfeVlt! et vous eh seres rassasids, et vous l'habiterez dn paix. 20. Que si vous dites : Que mangerons-nous en cette septieme anne'e , si nous ne semons hi ne re'coltons nos fruits? 21. Sachez que je vous enverrai ma benediction en la sixieme anne'e, qui produira des fruits pour trois ans. 22* Et la huitieme an nee vous semerez, et vous vous (4) Du jubil6 ; ce mot, qui ne se trotive pefc dans le grec , vient de l'h$breu job*l, qui se traduit par liberty ou retablissetnent. C'Gtait une figurt de la redemption , qui a peye toutes nos dettes et nous a fait rentrer dans tous nos droits perdus. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.30% accurate

CHAPlTRfe XXV. 33 1 noui+irez des ahciennes rccoltes jbsqii'k la neiivieme; en attendant que ses fruits sdieht tenus\ voiis matlgerez les anciens fruits des pre'ce'dentes anne'es. 2ds 6t£ rachete'e avarit ijud Panned sdlt dccbmplie, cette mdisoti, qui est dans* Urie1 ville fortified, appdrtiendra irrdvbfcableme^nt k l'dbheteur fet & toutes ses generations; il n'en sortirapas lors de Id remission; 31 . Les iriaisbtts dfes tillages, qui ne sbnt pbiht eritou»1) Jqsqu'au jubile. , (8) Vulgate : Jusqu'au jubil6. 3ens fclair ti'un passage assez obscur. Digitized by Google

 re's de murs, seront comptees avec le champ ; elles seront rachetables a toujours, et les acheteurs en sortiront lors de la remission. 32. Les villes des levites aussi, les maisons des villes qui sont leur heritage, pourront toujours etre rachetdes. 33. Quiconque aura achete des levites une maison d'une des villes qui sont leur heritage, sera evincd de son achat lors de la remission, parce que les maisons des levites sont leur heritage au milieu des fils d'lsrael. 34. Et les champs reserves, dependants de leurs villes, ne seront pas vendus, parce que c'est la leur perpetuel heritage. 35. Si ton frere, celui qui est avec toi, est devenu pauvre, qu'il manque de ressources aupres de toi, tu prendras soin de lui comme du proselyte ou du passager, et ton frere vivra avec toi. 36. Tu ne prendras pas de lui d'usure, pas mSme s'il retrouvait l'abondance, et tu craindras ton Dieu : je suis le Seigneur ; et ton frere vivra avec toi. 37. Tu ne lui preteras pas a interest ton argent, et tu ne lui donneras pas de tes aliments pour qu'il t'en rende davantage. 38. Je suis le Seigneur votre Dieu qui vous ai tire's de la terre d'Egypte, pour vous donner la terre de Chanaan , afm d'etre votre Dieu. 39. Et si ton frere, aupres de toi, vient a dechoir et a se vendre a toi, ce ne sera jamais comme esclave. 40. 11 sera pour toi comme un mercenaire ou un domestique, il travaillera chez toi jusqu'a l'annee de la remission. 4 1 . Mais a cette epoque, il redeviendra libre et ses en* fants avec lui , et il rentrera dans sa famille, et il courra reprendre possession de son patrimoine; 42. Parce que ceux que j'ai tire's de la terre d'Egypte Digitized by Google

CHAP1TRE XXV. 333 sont mes serviteurs a moi, nul d'entre eux ne sera vendu comme un esclave. 43. Tu ne l'accableras pas de travail, et tu craindras le Seigneur ton Dieu. 44. Tous les serviteurs et servantes que tu auras, tu les icheteras des nations qui t' en tour en t. C'est d'elles que rous acheterez vos serviteurs et vos servantes, 45. Comme aussi des fils des strangers demeurant)armi vous : vous les acheterez d'eux et de toutes leurs amilles qui seront sur votre terre, pour 6tre votre protrie'te'. 46. Et, apres vous, vous les donnerez en partage a vos nfants, et ils seront votre propri^teperpetuelle; mais des ils d'Israel, nul ne tourmentera son frere par des traaux. 47. Et si la main de quelque proselyte ou Stranger fixe* hez vous a trouve* l'abondance, et que votre frere, rdduit l'indigence, ait &e vendu a ce proselyte, a lui , ou a sa uniile, 48 . Apres avoir 6t6 vendu , il pourra fitre rachetd ; Tun e ses freres le rachetera. 49. Le frere de son pere, ou le fils du frere de son -ere le rachetera, ou quelqu'un de sa tribu, de sa falille et de son sang, le rachetera; et, si sa main est iffisamment pourvue, il se rachetera lui-m&me. 50. On supputera le temps depuis sa vente jusqu'a la rochaine remission , et le prix de son rachat sera celui u mercenaire, selon le nombre des anndes qui restent. 5i . S'il y a plus d'anne'es (1), il ajoutera au prix de son achat. 52. S'il ne reste que peu d'anndes, jusqu'a celle de la Amission, il supputera, et, selon le nombre d'anne'es, il (1) Plus il y aura d'ann^es, plus forte sera sa ran^on. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.53% accurate

334 L&VlTIQUBi rendra au maitre le prix de son rachat, qui sera celui d'un mercenaire. 53. Ge sera annee par annee, selon le temps qui restera; et tu ne l'accableras pas de travail en ta pr&enee. 54. S'il n'est rachete d'aueune de ces manieres, il s'er ira en liberty l'annee de la remission , lui et fles enfdnts. 55. Parce que les fils d'Israei sont mes serviteurs; ce sont mes serviteurs* que j'ai tires de la terre d'Egyptd. CtiAPlTRE XXVI 1 . Je suis le Seigneur votre Dieu ; vous n'aurez fioin d'idoles faites de vos mains bu sculptfos* vous ti'erigere pas pour vous de cDlonnes, vous ne dresserez pas dl pierres significatives en votre terre pour les adorer : jl suis le Seigneur votre Dieu. 2. Vous observers mes sabbatsj et vous craindreZ met choses saintes : je suis le Seignfeur. 3. Si vous marches selon mes pr^ceptes, si vousobserl vez mes commandements et les mettez en pratique , 4. le vou6 enverrai de la pluie au temps dpportun, el la terre donnera ses rdcoltes, et les arbres des champ1 porteront des fruits. 5. La moisson chez vous tendra la main a la vert dange, et la vendange aux semaillesj vous mangerez d* pain a satiete, vous habiterez votre terre en assurance, 0 la guerre ne passera pas par votre territoire. 6. Je donnerai la paix a votre pays, et vous vous repo serezj il n'y aura personne pour vous causer de Teffroi; et j'exterminerai de votre terre les b§tes malfaisantes. 7 . Vous chasserez vos ennemis, et ils tomberont devart vous au milieu du carnage: 8. Cinqde vous en chasseront cent, et cent en chasset ront desmyriades, et les ennemis tomberont devant vou^ frappes par le glaive.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.84% accurate

CHAftTRte XXVI. 3^5 9. Je tddrherdl mgfc regards Vers vdus, jg vdbs ferdi croitre et vous multiplierai , et j'&ablirai aVec Vous mon allidrtce. 10. Votis marige'rgz les rdcoltes ahcidnnes, tellement anciennes , que vous les rejelterez k Tarrivdd des ridtivellesi 11. J'gtablirai au milied de Vous nlbh taberriaclei, el tnotf 4me* rie1 vdbs aura poirit eh abdtiiinatidd. 12. Et je marcherai avec vous, je serai votre Died, et vbus s&rez mon pieuple. 13. Je suis le Sei^riedi^ Votre Dieu c(ui vbus di tires de la terfe d'Egypte bii Vdus ^tiez enclave's- j'ai fcrise* les bhaines de votre joug, dt je vous ai Cdnduits libred ett assurance, 14: Mais si vous n"db&sse'2 point, si vdiis n'exdcdtez pas ihes fcdttlmandenients , 15. Si votis ieiir 6tes indociles, si Votre ftrne sMrrite contre mes jugements au point de ne plus ihettre nie§ pr^ceptes eri pratique e*t dfe brifcer mdti alliance , 16. Vbici ce que je vods ferai, hioi : j'atiermirai parmi Vous la tnisere, \i gale et Id jauriisse, qui vdus" secheront les' yeux, et vous consunieront Tame; vous seflieреai en vaih Vos grains, vog ehhetilis s'en nddrrirodt. 17. Je tournerdi mi tice contre Vous, et vous totiiberez deVant Vos fcHn&iiis; ceux qui Vdus HkiSSent Vous chasserotit, et vous fuirez, qddiqiie personne ne vbus poursuive. 18. Et si apres cela tous de m'ob&ssez point encore, je continuerai de vous chatiet Sept fbis, k eaus6 de Vos p£ch&. 19. Je briserai I'exces de vdtre drgdeil, et jfe feral que pour vous 1ft eiel soit de let et Id terre d'airaln. 20. Votre force s'epuisera Vainement, la teire ne vous Digitized by Google

336 LEV1T1QUE. rendra pas sa semence, et l'arbre de votre champ ne vous donnera pas son fruit. 21. Et si apres cela votre marche est encore oblique, si vous refusez de m'ob&r, je vous enverrai sept plaies pour vos peche's. 22. Je dechainerai contre vous les b&tes feroces de la terre; elles vous ddvoreront, et elles prendront votre betail; je r^duirai votre nombre a rien, et vos routes demeurerQnt desertes. 23. Et si apres cela vous n'etes point corriges, si votre marche est encore oblique en ma presence, 24. Moi aussi je marcherai avec vous dans les voies obliques de ma colere , moi aussi je vous frapperai sept fois, a cause de vos pexhes. 25. Et je dirigerai contre vous le glaive vengeur de l'alliance meconnue ; vous vous rdfugierez dans vos villes, mais j' enverrai contre vous la mort, et vous serez livrds aux ennemis. 26 . Je vous contristerai par la famine ; alors dix femmes cuiront vos pains dans un seul four, et on vous les distribuera a la ration; vous mangerez, et vous ne serez jamais rassasies. 27 . Et si apres cela vous continuez de ne me point ob&r, si devant moi votre marche est oblique , 28. Moi aussi je marcherai avec vous dans les voies obliques de ma colere, je vous chalierai sept fois pour vos pdche's. 29. Et vous mangerez les chairs de vos fils, vous mangerez les chairs de vos Giles. 30. Je renverserai vos colonnes, j'andanlirai vos sculptures de bois, et je mettrai vos cadavres sur vos idoles renversdes, et mon ame vous aura en horreur. 31. Je dtSvasterai vos villes, je desolerai vos saneDigitized by Google

CHAPITRE XXVI. 337 tuaires, et je ne me rejouirai plus du parfum de vos sacriGces. 32. Je rendrai d£serte votre terre, et vos ennemis qui l'habitent en seront frappds d'etonnement. 33. Et je vous disperserai parmi les nations; le glaive se promenera sur vous; je vous d&ruirai, votre territoire sera abandon ne et vos villes d&ertes (1). 34. Alors, la terre jouira du repos sabbatique, pendant tous les jours de sa desolation. 35. Et vous serez en la terre de vos ennemis, et votre terre observera le sabbat, et elle jouira du repos sabbatique; elle en jouira tous les jours de sa desolation, pour compenser tous vos sabbats violes, lorsque vous l'habitiez. 36. Geux d'entre vous qui survivront, je leur mettrai au cceur l'accablement de la servitude en la terre de leurs ennemis; le bruit d'une feuille emportee par le vent les metlra en fuite; ils courront comme les fuyards en une bataille , et ils tomberont sans que personne les poursuive. 37. Et, de meme que dans une denmte,le frere verra son fr&re avec indifteYence, quoique personne ne les poursuive ; et vous ne pourrez resister a vos ennemis. 38. Vous pdrirez au milieu des nations, et la terre de vos ennemis vous devorera. 30. Et ceux de vous qui survivront, pourriront a cause de leurs pectus et des pdches de leurs peres; ils seront consumes en la terre de leurs ennemis. 40. Alors, ils confesseroht leurs pechds et les pdchds de leurs peres, ils confesseront qu'ils ont prdvariqud, qu'ils m'ont mdprise , qu'ils ont marchd devant moi dans des voies obliques; (4) Grande proph6tie deux fois accomplie , et au temps de la captivite de Babylone, et apres J6sus-Christ. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.87% accurate

338 LftvtTlGtm. 41 i fit voyant que moi aussi jai marctae* atec eux dank lesvoies obliques de ma colere, et queje vaisles d&ruire en la lerre de leurs ennemis, lent ccetor incirconcis ({) se convertira , et lis reoonnaittorit leui-s pdche's. 42. Et je me soiiviendrai de l'alliance de Jacob et de l'alliance d' Isaac; je me Sduviendrai de l'alliance d'Abrabam (2). 43. Je me soiiviendrai de leur pays qu'ils aurbnt abandonne\ Leur terre retrouvera ses sabbats perdus, lorsqu'elle sera ddsolee a cause deux, et qu'ils recerront la peine de leufs iniquity, pour avoir mdprise* mes juge merits et ddtestd mes pi-eceptes dans leur cteur. 44. Cependant j lorsqu'ils etaient dans la terre de leurs ennemis, je ne les ai pas meprise's, je ne les ai pas eus en horreur jusqu'a les exterminer et ronlpre mon alliance avec eux; car je suiJ le Seigneur leur Dieu. 45; Je me souviendrai de leiir premiere alliance, lorsque je Ids ai fait sbrtir de la terre d'G^ypte, de la mdison de servitude, a la face des nations, J)our &tre leur Dicta; je suis le Seigneur. 46. Tels sont mes jugements et mes pre*deptes; telle est la Idi que le Seigneur a etablie ehtre lui et les fils d'Israel sur le mont 8ina> par le ministere de Molse. CHAPITRE XXYIl 1 . Et le Seigneur parla a Mo'ise, disant : 2. Parle aux flls d'Israel, et dis-leur : Celui qui fera un vceu au Seigneur, pour prix de sa vie, 3. Paiera, si c'est un homme de vingt a soixante ans, cinquaute drachmes d' argent au poids du sanctuaire , 4 . Et , si c'est une femme, trente drachmes, (4) Voyez saint Paul, Rom., ii, 89. (2) VoyezPs. ex, 5. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.74% accurate

CHAPITRE XXVI! . 330 8. S'il s'agit d'un jeun6 gar$on de qtiinse a yingt ansj ie prix sera vingt dradhmes, et pour une jeune fillej dix drachmes. (k Dun mois k eiriq ans le prix pour un jeUhe gallon sera cinq drachmes * et pour une fille, trois drachmes d'argent. 7. S'il g'agit d'un homme de soixante ans et ail-dessus, le prix sera tmihee drachmes d'argent $ et dix drachmes pdur une ffemme. 8. Si la personne est trop pauvre pour payer le prix, elle se presenters devant le pretre qui evaluera oe qu'elle peut donner. 9. Si Ton fait don au Seigneur d'un des bestiaux qu'on peut offrir, I'objet donrie au Seigneur sera chose sairite ; 10. II ne sera pas echangd; on ne substituera pas le bon au mauvais, non plus que le mauvais au bon; si l'bomme fait un ^change i s'il substitue ufte tete de betail a une autre, la premiere et la seconde seront ohoses sainles. 4 1 . Si I' homme n'a qu'une b6te impure* de celles dont on ne fait pas d'oflfrandes au Seigneur, il placera la b6te devant le pretre ; 12; Celui-ci, qu'elle soit bonne ou mauvaise* l'estimeraj et Ton s'en#tiendra a son estimation. 13. Si l'homme la rachete, il ajoutera un cinquieme en sus du prix de 1'estimation. 14. Si un homme a consacrd au Seigneur sa maison comme chose sainte, le pretre, qu'elle soit bonne ou mauvaise, l'estimeraj et Ton s'en tiendra a son estimation. 15. Si l'homme qui aura consacre" sa maison au Seigneur la rachetes il ajoutera un cinquieme au prix de 1'estimation , et elle sera a lui de nouveau. 16. Si un homme consacre au Seigneur une part de Digitized by Google

340 LfeVITIQOE. son champ hdre*ditaire , on l'estiniera selon la quantity de grain que Ton y seme : cinquante drachmes d'argent pour une mesure d'orge. 17. S'il a consacre* son champ immddiatement apres 1' an nee de la remission, on s'en tiendra a 1' estimation qu'on aura faite. 18. S'il consacre son champ peu de temps avant la remission , le pretre lui portera en compte Y argent selon les annexes qui restent jusqu'a la remission , et il sera fait une soustraction sur son estimation (1). 19. Si celui qui aura consacre" son champ au Seigneur le rachete, il ajoutera un cinquieme au prix de 1' estimation, et il sera a lui de nouveau. 20. S'il ne rachete pas son champ, et s'il le vend a un autre homme , il ne pourra plus le racheter. 21 . Et la remission dtant venue, le champ appartiendra au Seigneur ; le champ sera remis en la possession du prStre, comme terre consacre'e. 22. Si, apres avoir consacre* une part d'un champ, par lui achetd , qui ne faisait pas partie de son champ h£r£ditaire , 23. I/homme veut ensuite la racheter, le pr&re en evaluera le prix d'apres l'anndedela remission; et, le jour du rachat, 1' homme paiera ce prix, comme chose consacre'e au Seigneur. 24. Et a la remission le champ sera rendu a celui de qui Y autre l'aura achetd , et qui l'avait recueilli en heritage. 25. Toute somme d'argent sera pay^e au poids du < sanctuaire, vingt oboles par drachme. 26. Tout premier-nd de votre be'tail appartiendra au Seigneur, et nul ne le consacrera; que ce soit un veau , (4) La soustraction de cc qui aurait etc paye" pour les annees ecoulees.
Digitized by Google

CHAPITRE XXVI!. 341 un agneau on un chevreau, il appartiendra au Seigneur. 27. On eraluera le preraier-ne* des quadruples impure; le maitre donnera le montant de cette estimation avec un cinquieme en sus, et la bete lui appartiendra; s'il ne la rachete pas , elle sera vendue selon l'estimation que Ton en aura faite. 28. Nul objet consacrd par l'homme au Seigneur, de cequ'il possede, depuls Thomme jusqu'aux bestiaux, ou de ses champs herdditaires, ne pourra 6tre vendu ni rachete\ Tout objet consacre sera chose tres-sainte appartenant au Seigneur. 29. Tout etre vivant qui aura &t& consacr£ par les homines ({), ne pourra &tre rachetd, mais il mourra de mort. 30. Toute dime de la terre, toute dime des grains de la terre et des fruits des arbres, appartient au Seigneur; elle lui est consacr£e. 31. Mais, si un homme rachete sa dime a prix d'argent, il donnera un cinquieme en sus de r estimation, et elle lui appartiendra. 32. Toute dime des bceufs, des brebis et des chevres, toute dime de ce qui marche en troupeau , sous le baton du pasteur, appartiendra au Seigneur. 33. Et tu ne substitueras pas le bon au mauvais, ni te mauvais au bon; si tu fais cet echange, les deux betes seront saintes et ne pourront etre rachetees. 34. Tels sont les pre'ceptes que le Seigneur a present a Moise sur le mont Sina, pour lesfils d' Israel. (1) Ceci s'applique particulierement aux anathemes. (Voy. Jos., vi , 47.)
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.71% accurate

NOMBRES CHAPITRE I J . Et le Seigneur parla a Moise dans le tabernacle du te'moignage , au de'sert de Sina , le premier du second nidis de la seconde annee, apres la sortie d'figypte, disant : i. fcrenez le nbinbre (l) de tbute la synagogue d'Israel, et corfl{>tez-ies par families, par maisons paterneiles, par tStes et par teurs noms. 3. tout male de vingt ahs et ati-dessus, tout Israelite j^buvant marcher au combat, cbihptez-le clans l'armde. Tu feras ce ddnombrement avec Aaron. 4-. Faites-vous seconder par les princes des diverses tfibus el families paiernelies. 5. Voici les noms deS homines qui vbUS assisierbrit; partiii ceufc de ituben , Elistir , filS de SSdiur ; i. Parmi ceiix de Simeon : Salanliel, fil3 de SuH7. Palrmi ceiix de Juda : Nahassoh, fits d'Amirtadal) ; 8. Parmi Cetix d'Tssachar : Nathanael , fils de Sdgar; 9. Parmi ceux de Zabulon : Eliab, fils de Chailon ; 10. Parmi ceux de Joseph et d'Ephraim : Elisama, fils d'Emiud ; et parmi ceux de Manasse* : Gamaliel , fils de Phadasur ; (4) Litter. : Prenez I empire de toute la synagogue; ta domination, ce qui fait sa force. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.08% accurate

CHAP1TRE I. 34^ 11. PArini tteux de Benjamin: Abidah, tils de fcaddoni ; 12. Parmi ceux de D&tt : Achi&er, fils d'Amisadaf ; 13. PArmi ceux d'Aser : Phkge'el, fils d'Echrari; l4i PArmi cfciix de Gad : Eliasaph , fils de Raguel ; { 5. Et parmi ceux de Nepbthali : Achirfc, tils d'Enan. 16i Ge sont les plus illustres du peuple, les princes de leurs tribus selon leur origin^ paternelle^ coinmatidantB de mille hommes en Israel. 17. Moise et Aaron prireot ddnc les hommes nominate ement d&igne's. 18. Puis, ils rassemblerent tout le peuple* le premier jour du second mois de la seconde an nee, et ils firentle d^nombrement ; ils prirent les noms de tous les males de vingt ans et au-dessus, selon leur naissance t par families et par tetes, 19. Comme le Seigneur l'avait prescrit a Molsej ils firent ce recensement dans le desert de Sina. 20. Les fils de Ruben, premier-nd d'Israel, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller al'armee, furent conipies nominalivement par families, par branches, par maisons paternelles et par tetes, 21. Et le recensement de la tribu de Ruben donna quarante-six mille cinq cents hommes. 52. Les fils de Simeon, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller a Tarmee , furent coraptes nominativetnettt pat families, par branched, par maisons patertieltes et fcar t&t6s, 23. Et le recensemeiit de 1& tribu de Simeon donna cinquante-neuf mille trois cents hommes. 24. Les fils de luda, de vingt ans et aii-desstis, tbus ceux qui pouvaient aller h Taringe , furent tibmptds hdminativement-par families, par branches, par maisons paternelles > par tfctes, Digitized by Google

344 NOMBRES. 25. Et le recensement de la tribu de Juda donna soixante-quatorze mille six cents hommes. 26. Les fils d'Issachar de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller a l'armde, furent compter nominativement par families, par branches, par maisons paternelles, par te*tes, 27. Et le recensement de la tribu d'Issachar donna cinquante-quatre mille quatre cents hommes. 28. Les fils de Zabulon, tous ceux qui pouvaient aller a l'armee, furent comptes nominativement par families, par branches, par maisons pater nelles, par t&tes, 29. Et le recensement de la tribu de Zabulon donna cinquante-sept mille quatre cents hommes. 30. Les fils de Joseph, fils d'Ephraim, de vingt ans et au-dessus , tous ceux qui pouvaient aller k Tarmee , furent compter nominativement par families, par branches, par maisons paternelles, par tetes, 31. Et le recensement de la tribu d'Ephraim donna quarante mille cinq cents hommes. 32. Les fils de Manassd, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller &T amide, furent comptes nominativement par families, par branches, par maisons paternelles, par tetes, 33. Et le recensement de la tribu de Manasse donna trente-deux mille deux cents hommes. 34. Les fils de Benjamin, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller k l'armde, furent comptds nominativement par families, par branches, par maisons paternelles, par tetes, 35. Et le recensement de la tribu de Benjamin donna trente-cinq mille quatre cents hommes. 36. Les fils de Gad, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller h l'armee , furent comptds nominati* Digitized by Google

CHAPtTRE I. 348 vement par families, par branches, par maisons paternelles, par t&es, 37. Et le recensement de la tribu de Gad donna quarante-cinq mille six cent cinquante hommes. 38. Les ills de Dan, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller k I'armde , furent comptes nominativement par families, par branches, par maisons paternelles, par tetes, 39 . Et le recensement de la tribu de Dan donna soixantedeux mille sept cents hommes. 40. Les fils d'Aser, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller a l'armee , furent compter nominativement par families, par branches, par maisons paternelles , par tetes , 41. Et le recensement de la tribu d'Aser donna quarante-un mille cinq cents hommes. 42. Les tils de Nephlhali, de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller a L'armee , furent comptds nominativement par families, par branches, par maisons paternelles, par tetes, 43. Et le recensement de la tribu de Nephthali donna cinquante-trois mille quatre cents hommes. 44. Tel fut le denombrement que fit Moise avec Aaron, et les chefs d'lsrael au nombre de douze, un homme par tribu, prisdans La tribu de samaison pater nelle. 45. Et Le recensement total des fils d'lsrael, de vingt ans et au-dessus, en etat de porter Les armes , donna 46. Six cent trois mille cinq cent cinquante hommes. 47. Mais les levites de la tribu paler nelle de Levi ne furent point recensds parmi les fils d'lsrael. 48. Car le Seigneur avait parlc a Moise , disant : 49. Tu ne recenseras pas la tribu de Levi (1), et tu n'en prendras pas le nombre parmi les fils d'lsrael. (\) lis ne font point partie de Tarmee active. Digitized by Google

^46 ^OMBRSS. 50. Tu dqnneras aux levites le soin du tabernacje du temoignage, de ses omements et de tout ce qi^il rw? ferme ; et \\s transporteront le tabernacle avec tous ses ornements ; ils exerceront le sacerdoce dans le tabernacle, et ils camperont autour du tabernacle. 51. Lorsqu'il faudra enlever le tabernacle, les Invites l'enleveront, et lorsqu'il faudra dresser le tabernacle, ils, le dresseront; que 1' nomine d'une autre tribq quj s'en approcherait soit mis a mort. 52. Lorsque les fils d' Israel camperont en corps d'armee, chacun au rang a lui assigne, selon la branc^e a laquelle il appartient, 53. Que les levites campent en cercje, pres du tabernacle du temoignage, et il n'y aura poin^ de p^che* (1) parmi les fils d' Israel. Les levies seuls auront la garde du tabernacle du temoignage. 54 . Et tout ce que le Seigneur avait prescrit a IJJoise et k Aaron , les fils d'Israel le firent. CHAP1TRE II t . Le Seigneur parla ensuite a Moise , disant : 2. Que les fils d'Israel campent en face les uns des autres, chaque homme restant a son rang sous ses enseignes, avec sa maison paternelle ; qu'ils campent autour du tabernacle du temoignage. 3. Les premieres tentes du cdte" de Forient seront sous le commandemeflt du camp de Juda, avec leur armde, et le chef des fils de Juda sera Nahasson , fils d'Aminadab. 4 . Son arinee , selon le recensement , est de soixantequatorze mille six cents hommes. 5. A cdte, campera la tribu d'lssachar; leur chef sera Nathanael, fils de Sogar. (1} Nul ne s'approchera du tabernacle. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.57% accurate

CHAHTRE It. 3^7 6. Son arm£e, selon le^eceqsement, est de cingusmtequatre mille quatre cents hommes. 7. A cdte\ campera la Jr#)u fie Zabulon; leur chef sera Eliab, fils de Chailon. 3. Son, ^rme^ selqnle recrement, est p> cipqusmtesept mille quatre cents hommes,. 9. Tous les hommes recens^s. d^ c^p de Juda forment un corps de cent quatre -vingt 7 sjx niiHfl quatre cpm> hflmmes, ; ils, leyeronj le canm fes premiers ayec tputes leurs forces. 1Q. Lq camp da Ruben se rangera du cdte du midi ; et lfl chef des fils de Ruhen spra Elisur, fils de Sediur . 1 1 . Son armee , selon le recensement , est de quarantesix mjUe cinq cents hommes. 12. A cdte , campera la tribu de Simeon; leur chef sera Salamiel> fils de Surisadai. 13. Son armde, selon le recensement , est de cinquante-neuf mille trois cents hommes. 14. A c6t£, campera la tribu de Gad,' leur chef sera Eliasaph, fils de Raguel. i 5. Son arme'e, selon le recensement, est de quarantecinq mille six cent cinquante hommes. 16. Tous les hommes recenses du camp de Ruben, forment un corps de cent cinquante-un mille trois cent cinquante hommes; ils decamperont les seconds avec toutes leurs forces. 17. Le tabernacle du Seigrfeur sera dresse * et le camp des leyites sera place' au centre des camps ; on marchera dans le ine* me ordre que Ton dressera les tentes , chacun restant au corps auquel jl appartient. 18. Le camp d'Ephraim se rangera du cote de l'occident; le chef des fils d'Ephraim ser^i Elisama, fils d'Emiud. Digitized by Google

348 NottbftES. 19. Son arme'e, selon le recensement, est de quarante mille cinq cents hommes. 20. A cdte\ campera la tribu de Manasse; leur chef sera Gamaliel, fils de Phadasur. 21. Son arme'e, selon le recensement, est de trentedeux mille deux cents hommes. 22. A cdte, campera la tribu de Benjamin; leur chef sera Abidan, fils de Gadeoni. 23. Son arme'e, selon le recensement, est de trentecinq mille quatre cents hommes. 24. Tous les hommes recensls du camp d'Ephraim forment un corps de cent huit mille cent hommes ; ils dfoamperont avec toutes leurs forces. 25. Le camp de Dan se rangera du cdte du nord; et le chef des fils de Dan sera Achiever , fils d'Aniisadai. 26. Son armde, selon le recensement, est de soixantedeux mille sept cents hommes. 27. A cote', campera la tribu d'Aser; leur chef sera PhagSel , fils d'Echran. 28. Son armee, selon le recensement, est de quarante* un mille cinq cents hommes. 29. A cdte', campera la tribu de Nephthali; leur chef sera Achire, fils d'Enan. 30. Son arme'e, selon le recensement, est de cinquante-trois mille quatre cents hommes. 3 1 . Tous les hommes recense's du camp de Dan forment un corps de cent cinquante-sept mille six cents hommes; ils ddcamperont les derniers, selon leur rang. 32. Tel est le denombrement des fils d' Israel,, par maisons paternelles; le total du recensement de leurs forces donne six cent trois mille cinq cent cinquante hommes. 33. Or, leslevites, comme le Seigneur I'avait present k Mo'ise , ne furent point recenses avec eux.
Digitized by Google

CHANTfcE 11!. 349 54. Et les fils d*lsrael flrent tout tb que le Seigneur avail present a Moise; ils camperent dans l'ordre a eux assigne, ils marcherent en continuant de se tenir les uns pres des autres, ranges par families et par tribus (1). CHAPITRE III 1. Void les generations d' Aaron et de Moise, le jour oil le Seigneur parla a Moise en la montagne de Sina. 2. Voici les noms des fils d' Aaron : premier-n£, Nadab, puis Abiu, Eleazar et Ithamar. 3. Tels sont les noms des fils d' Aaron, des pretres qui recurent l'onction sainte, et dont les mains furent consacr^es, pour qu'ils exergassent le sacerdoce. 4. Nadab et Abiu moururent devant le Seigneur, tandis qu'ils offraient devant le Seigneur, dans le desert de Sina, un feu etranger; et comme ils n'avaient pas d'enfants, Eleazar et Ithamar exercerent le sacerdoce avec Aaron leur pere. 5. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 6. Prends la tribu de L£vi et place les levites devant le pr&re Aaron , pour qu'ils Tassistent dans le service divin. 7 . Ils seront charges d'accomplir les oeuyres du culte, devant le tabernacle du temoignage, en son nom, et au nom des fils d* Israel. 8. Et ils garderont tous les ornements du tabernacle du te'moignage , et ils accompliront, pour les fils d'Israel , toutes les oeuvres du tabernacle. 9. Tu donneras les levites a Aaron et a ses fils les pretres; les levites sont le don qui ni'a ete fait parmi les fils d'Israel. (1) Ce camp des Israelites est la figure de l'figlise, dont Jesus -Christ est le chef, etdont le corps se maintient dans son unite par l'ordre, la hierarchic et l'obeissance. 10* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.17% accurate

3SQ NOMBRES. 16. Et tu etabliras Aaron et ses fils sur le tabernacle du t^moignage; ils seront charges du sacerdoce, et des choses qui concernent tant l'autel que l'exterieur du, voile du sanctuaire. TouJ homme etranger a la tribu 4e Levi, qui touchera aux choses sacrees, mourra. 11. Et le Seigneur parla a, Moise , disant : 42. J'ai pris, parmi les fils d'Israel, les Invites en echange de tout premier- nd des fils d'ferael. Les levites seront la ran$on des premiers- n&; ils seront a moi. 43. Car tout premier-ne' est a moij du jour ou j'ai frappe* tout premier-ne' en la terre d'Egypte , je me sois consacre' tout premier-nd en Israel, depuis 1'homme jusqu'aux hesttaux ; tout premier-ne m'appartiendra : je suis le Seigneur. 14. Et le Seigneur parla a Moise dans le desert de Sin a, disant : 1.5. Fajs le de^ombrement des fils de Ldvi, par brajfccoes (1), par maisons pater nelks; recensez tons les males : ceux qui sont nes dans le mois et au-dessus. 16. Mo'ise et Aaron firent le recensement selon Tordre du Seigneur, comme U, le leur avait present. 17. Voici les noms des fils de Levi : Gerson , Gaath et Merari ; 18. Voici les noms des fils de Gerson, par branches: Lojbeni et Semei; i9. Et ceux des fils de Caath, par branches : Amram, Isaar, Hebron et Oziel,; 20. Et ceux des fils de Merari, par branches : Moholi et Musi. 21. De Gerson proyiennent les branches de Lobeni et de Semel; teHe&sont les l^rauches des Gersonites. 0) Litter., par tribus; ces tribus dans une tribu peuvent tres-bien se designer par branches , mot usite en genealogie , et preferable a races , qui est trop general. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.04% accurate

 22. Tout mile d'un mois et au-desstis dtant comptd, l'eiir recensement a dbntie' sept mille cinq cents Hines. 23. Or, les fils de Gerson camperont derriere le tabernacle du cdte* de l'occident. 24. Le chef de la niaisbn paterhelle des branches de Gerson sera Etiasaph , fits d£ Dael. 25. La fortetion des fils de Gersoti dans le tabernacle du te'moignage sera de garder lfe tabernacle lui-meme et sa couverture, Id pbrte d'entr& du tabernacle du t^moifcnage, 26; Les tentures du parvis, les voiles de la porte du parvis qui entoure le* tabernacle, et tout le reste de ses ouvrages. 27. De Gaath provlennfcnt les branches d'Atnralm , d'lfeaar, d'itebron et d'Gwel j telles sont les charge's de garder le sanetuaire et le Saint des saints k 29. Les branches des fils de Caath camperont du cdtd du tabernacle qui regard e le midi ; 30. Et le chef de la maison paternelle des branches de Gaath sera Elisaphan, fils d'Oziel. 31. lis auront la garde de l'arche, de la table, du chandelier, des autels et des ornements du sanetuaire, servant au culte sacre% ainsi que du voile intfrieur, et de tous les ouvrages qui s'y rapportent. 32. Et le chef des chefs des ldvites, Eleazar, fils d' Aaron , est prepose a la garde du sanetuaire. 33. De Mterari proviennent les branches de Moholi et de Musi ; telles sont les branches des Mdrarites. 34. Tout male d'uh mois et aii-dessus &ant coriipte' , le recensement a donn£ six mille ciiiquante atnes. Digitized by Google

352 NOMBRES. 35. Et le chef de lamaison patemelle des branches de Merari sera Suriel, fils d'Abichail; ils caraperont du c6te* du tabernacle qui regarde le nord ; 36. lis seront charges de conserver les chapiteaux du tabernacle, ses leviers, ses colonnes, ses bases avec tous leurs accessoires, et tout ce qui leur appartient; 37. Et les colonnes qui entourent le parvis avec leurs bases, les piquets et les cordages. 38. Geux qui camperont du cote de T orient devant le tabernacle du temoignage, c'est-a-dire Moise et Aaron et ses fils, auront pour fonction, parmi les fonctions des fils d' Israel, la garde du sancluaire. Tout homme dtranger a latribu de Levi, qui touchera les choses saintes, mourra. 39. Le total des Invites dont Moise, avec Aaron, fit le recensementselonl'ordre du Seigneur, par branches, tout male d'unmoisetau-dessus etant compt£, s'elevaavingtdeux mille ames. 40. Le Seigneur parla ensuite a Moise, disant: Fais le dtaombrenient de tous les males premiers- n£s des fils d' Israel d'un mois et au-dessus; prenez-en le compte nominativement. 41. Et prends pour moi les Invites en ^change des premiers-n£s des fils d'Israel : je suis le Seigneur ; prends aussi pour moi le bdtail des Invites en echange des premiers-nes du b&ail des fils d'Israel. 42. Moise fit, comme le lui avait present le Seigneur, le recensement de tous les premiers-mis des fils d' Israel. 43. Et le total des premiers-nds males, d'un mois et au-dessus, comptds nominativement, s'eleva a vingt-deux mille deux cent soixante-treize ames. 44. Le Seigneur dit encore Moise : 45. Prends les levites en ^change des premiers -nes des fils d'Israel, et le betail des levites en ^change des Digitized by Google

CHAP1TRE IV. 353 premiers -n^s du be'tail des fils d'Israel, et les ldvites seront k moi : je suis le Seigneur. 46. Prends aussi la rancon des deux cent soixantetreize fils d' Israel qui excedent le nombre des Invites; 47. Prends cinq sides par tete, au poids du sanctuaire ; vingt oboles par side. 48. Tu donneras cet argent a Aaron et a ses fils; ce sera la rancon de ceux que ne rachetent pas les ldvites. 49. Moise prit done r argent, la rancon de ceux que ne rachetaient pas les ldvites. 50. Et il recut des preniiers-nes des fils d'Israel treize cent soixante-cinq sides, au poids du sanctuaire. 51. Et, selon l'ordre du Seigneur, Molse donna la rangm du surplus k Aaron et k ses fils, comme le Seigneur le lui avait present. CHAPITRE IV 1. Et le Seigneur parla a Moise et k Aaron, disant : 2. Prends, parmi les fils de Le\i, le total des fils de Caath, par branches, par maisons paternelles, 3. Depuis vingt -cinq ans et au-dessus jusqu'a cinquante , de tous ceux qui entrent pour le service divin , et pour faire toutes les ceuvres du tabernacle du te'moignage. 4. Void le ministere des fils de Caath dans le tabernacle du te'moignage et le Saint des saints. 5. Lorsque Israel levera le camp, Aaron et ses fils entreront dans le tabernacle , et ils ddlendront le voile inte'rieur, et ils envelopperont Tarche. 6. Ils placeront par-dessus une couverture de peaux bleues, et par-dessus encore ils jetteront un voile bleu, puis, ils passeront les leviers; 7. Et sur la table de proposition, ils e'tendront une nappe pourpre, sur laquelle ils mettront les plats, les Digitized by Google

S34 NGMBRES. encensoirs, les urnes, les coupes a libations, avec les pains qui sont toujours exposes sur cette table. 8* Us jetteront par-dessus une nappe dcarlate qu'ils envelopperont d'une couverture de peaux bleues * et ils passeront les leviers. 9. lis prendront ensuite une nappe bleue, et ils en envelopperont le chandelier, les lampes, les pincettes, les burettes et tous les vases a 1'huile qui servent a leurs fonctions saintes ; 10. Et ils ddposeront le chandelier avec tous ses accessoires daps une couverture de peaux bleues, et ils le placeront sur des brancards. 11. Sur l'autel d'or, ils etendront une nappe bleue, et par-dessus une couverture de peaux couleur d'hyacinthe; puis ils passeront les leviers. 12. Ils prendront tous les vases, tous les instruments liturgiques employed dans le sanctuaire, et ils les deposeront sur une nappe bleue, puis, ils les envelopperont d'une couverture de peaux, et ils les placeront sur des brancards. 13. Ils mettront aiissi le couvercle sur l*autet desholocaustes, et ils le couvriront d'une nappe pourpre. 14. Et ils y placeront tous les vases employes dans la lhurgie, ies foyers, les crochets, les coupes, le couvercle, tout I'ameublement de l'autel; ils les envelopperont d'une couverture de peaux bleues, puis, ils passeront ies leviers. Et ils prendront une nappe pourpre, et ils en envelopperont le reservoir avec sa base qu'ils poserorit dans une couverlure de peaux bleues, et its le mettront sur des brancards. lb. fet iorsque, aux levers du camp, Aaron et ses fils auront acheve* d'envelopper les choses saintes , ainsi que tous les vases sacra's, les fils de Caath entreroht dans le tabernacle pour les enlever, et ils rte toucheroht pas aux Digitized by Google

CHAP1TRE IV. 355 choses saintes, s'ils ne veulent pas mourir j les fils de Caath les transporterdnt ensuite hors du tabernacle du t&noignage. 16. Eleazar, fils du grand pretre Aaron, veillera a l'huile du chandelier, a l'encens compost , aux sacrifices quotidiens, et a l'huile de l'onction; il aura l'inspection du tabernacle entier et de tout ce qu'il contient a F usage des oeuvres saintes. 17. Et le Seigneur parla a Mo'ise et a Aaron , disant : 18. Gardez-vous d'exposer a pdrir, par mi la tribu de Levi, la famille de Caatb. 19. Faites ce queje vais dire, et ils vivront; ils ne mourront pas lorsqu'ils s'approcheront du Saint des saints: qu' Aaron et ses fils les precedent et les placent chacun a son brancard. 20. Et qu'ils n'entrent pas de maniere a voir soudain les choses saintes, car ils mourraient. . 21 . Le Seigneur dit aussi a Mo'ise : 22. Prends le total des fils de Gerson par maisons paternelles, par branches, 23. Depuis vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'a cinquante , de tous ceux qui entrent dans le tabernacle du temoignage, pour le service divin et pour faire leurs oeuvres. 24.' Voici le ministere de la famille des fils de Gerson : servir et enlever. 25. lis enleveront les couvertures du tabernacle et le tabernacle du temoignage lui-meme, sa premiere couverture et la couverture bleue d'en haut , avec le voile de Ten tide du tabernacle du temoignage , 26. Et les tentures du parvis qui Tentourent; ilsprendront soin aussi de tous les instruments liturgiques se rapportanl a leur service. 27. Le ministere des fils de Gerson, en tous leurs

Digitized by Google

356 NOMBRES. devoirs et en toutes leurs ceuvres, s'exercera sous la direction d' Aaron et de ses fils, et tu noteras, en prenant les noms de chacun, toutes les choses qu'ils enleveront. 28. Tel estle ministere des fils de Gerson dans le tabernacle du temoignage , et Us l'exerceront sous la direction d'lthamar, fils d' Aaron. 29. Faites le recensement des fils de Mdrari, par branches, parmaisons patemelles, 30. Depuis vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'k cinquante , de tous ceux qui entrent dans le tabernacle du temoignage, pour le service de ses ceuvres. 31. Et voici leur fonction et leur part de travail dans le tabernacle du tdmoignage : ils porteront les chapiteaux du tabernacle , ses leviers, ses colonnes et leurs bases, le voile intdrieur, avec ses colonnes et leurs bases, ainsi que le voile de la porte du tabernacle, 32. Et aussi les colonnes du parvis qui Tentoure, avec leurs bases, les colonnes du voile de la porte du parvis et leurs bases, leurs piquets et cordages, leurs divers accessoires, et tout ce qui leur appartient. Vous noterez, en prenant les noms de chacun, toutes les choses qu'ils enleveront. 33. Tel est le ministere de lafamille des fils deMdrari, en toutes leurs ceuvres dans le tabernacle du temoignage ; ils l'exerceront sous la direction d'lthamar, fils d' Aaron. 34. Et Moise, avec Aaron et les chefs d'lsrael, recensa par branches, par maisons paternelles, 35. De vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'fc cinquante, tous les fils de Gaath, qui entraient dans le tabernacle du tdmoignage, pour les ceuvres du service divin. 36. Et leur recensement par branches donna deux mille sept cent cinquante Ames. 37. Tel fut, selon l'ordre donnd par le Seigneur k Digitized by Google

CHAP1TRE IV. 357 Moise, le recensement fait par Moise et Aaron, des fils de Caath, qui servaient dans le tabernacle du t^moignage. 38. Et ils recenserent par branches, par maisons paterneiles, 39. De vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'a cinquante , tous les fils de Gerson, qui entraient, pour le service divin et pour faire leurs oeuvres, dans le tabernacle du tdmoignage. 40. Et leur recensement par branches, par maisons paternelles, donna deux mille six cents ames. 41. Tel fut le recensement fait par Moise et Aaron, selon l'ordre donne par le Seigneur a Moise, de tous les fils de Gerson , qui servaient dans le tabernacle du t&noignagne. 42. lis recenserent ^galement par branches, par maisons paternelles , 43. De vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'a cinquante, tous les fils de Merari, qui entraient dans le tabernacle du temoignage pour les oeuvres du service divin. 44. Et le recensement par branches, par maisons paternelles, donna trois mille deux cents ames. 45. Tel fut le recensement des fils de Me'rari, fait par Moise et Aaron, selon l'ordre donne' par le Seigneur a Moise. 46. Tous les recensds que denombrerent Moise, Aaron et les chefs ldvites d' Israel , par branches et par 'maisons paternelles, 47. De vingt-cinq ans et au-dessus jusqu'a cinquante, tous ceuxqui entraient dans le tabernacle du tdmoignage , pour l'oeuvre des oeuvres, et pour transporter ce qu'il y avait a enlever, 48. Tous ces recense's furent au nombre de huit mille cinq cent quatre-vingts. 49. On les recensa selon Tordre donnd par le Sei*

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.93% accurate

35$ N OMBRES. gneur a Moise , homme par homme, en designant a chacun sa part de labeur, et ce qu'il auratt a emporter; le recensement s'opera coname le Seigneur 1'avait preserit a Moise. CHAPITRE V i. Et le Seigneur parte a Moise > disant: 2. Ordonne aux fils d'Israel de chasser du camp tout lepreux, toute personne atteinte de la gonorrhe'e, toute personne souiliee a cause d'un mort, 3» Homme ou femme : qu'ils les chassent du camp f qu'ils ne les laissent point souiiler le camp eii j'habite avec eux; 4. Et les fils d'Israel obeirent; ils chasserent du camp ces personnes, comme le Seigneur l'avait preserit a Moise ; ainsi tirent les fils d'Israel. 5 . Le Seigneur dit encore a Moise : b'. Parle aux fils d'Israel et dis-leur: L'homme ou la femme qui aura commis des peches hu mains, qui aura mdprise les commandements, et se sera rendu coupable d'un deiit, 7. Confessera son pe'che' et rachetera son ddlit; le cinquieme en sus sera ajoute au capital et pave a celui qui aurasouffert du delit (i). 8. Et si nui ne se presente pour exiger la reparation, la reparation offerte au Seigneur appartiendra au pretre, outre le beiier de propitiation que Ton aura immole, et avec lequel on offrira, pour le deiinquant, un sacrifice propitiatoire. 9. Toutes les pr^mices habituellement consacr^es par les fils d'Israel , que Ton aura presentees au Seigneur , appartiendront aussi au pretre. (1) Cette confession et cette reparation sont hguratives du sacremeni de la penitence.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.04% accurate

CHAP1TRE V. 35$ .10. Ce que chacun a offert sur Tautel lui apparfcient, ee que Ton en donne au pretre est a celui-ci. 11. Le Seigneur dit aussi a Mo*se : 12. Parle aux fils d' Israel, et dis-teur : Lorsqu'ira* fern me aura manque a son inari et l'aura mdprisd , *3. En ayant eu commerce avec on homme;; quand meme eile eut echapp

360 NOMBRfiS. 21. Je r adjure, et tes faux serments attireront sur tpi cette malediction : que le Seigneur te donne sa malediction comme parjure, qu'au milieu de ton peuple le Seigneur fasse tomber ta cuisse, qu'il fasse folater ton ventre. 22. Cette eau maudite va entrer dans ton sein pour faire £ciater ton ventre et faire tomber ta cuisse; et la femme r^pondra : Amen, amen. 23. Le pretre £crira les maledictions en un livre, et il les effacera dans l'eau du reprocbe et des maledictions. 24. Et la femme boira de l'eau du reproche et des maledictions; l'eau maudite du reprocbe entrera dans son sein. 25. Le pretre prendra ensuite, des mains de la femme, le sacrifice de jalousie, et il placera 1' oblation devant le Seigneur ; il la portera sur l'autel. 26 . Et le pretre prendra une poign^e de 1' oblation pour en etre le memorial, et il en fera l'offrande sur l'autel; apres quoi, la femme boira le reste de l'eau. 27. Et ceci arrivera : si elle a &e souillee, si, en se cachant, elle a echappe aux regards de son mari, aussitdt que l'eau maudite du reprocbe entrera dans son sein , ses entrailles s'enfleront, sa cuisse tombera, et la femme sera maudite par tout le peuple. 28. Mais si la femme n'a pas &£ souillee, si elle est pure, elle partira impunie et redeviendra teconde. 29. Telle est la loi de la jalousie en vertu de laquelle la femme sous puissance de mari ayant pdche, ayant ete souillee , 30. Ou bien l'^poux ayant &6 saisi d'un esprit de jalousie, etant devenu jaloux de sa femme, il la placera devant le Seigneur pour que le pretre accomplisse ce que la loi present. Digitized by Google

CHAP1TRE VI. 361 31 . Par la rhomme sera exempt de p<5che, et la femme portera son pdchd. CHAPITRE VI 1 . Et le Seigneur parla k Moise , disant : 2. Parle aux fils d'lsrael, et dis-leur : La femme ou Fhomme qui aura fait gendreusement le vceu de se consacrer au Seigneur et de rester pur (1), 3. S'abstiendra de vin et de boisson fermentee; ne boira ni vinaigre de vin, ni vinaigre de boisson fermentee; ne boira rien de ce qui se fait avec le raisin; ne mangera pas de raisin, soit frais cueilli , soit seche au soleil , 4. Durant tous les jours du voeu; la personne voue'e ne mangera rien de ce qui provient de la vigne ou du raisin, depuis lepepin jusqu'a la peau, 5. Durant tous les jours de la purification (2); elle ne se passera point le rasoir sur la tete jusqu'a la fin des jours qu'elle aura vou£s au Seigneur; elle sera sainte en laissant croitre la chevelure de sa tete , 6. Durant tous les jours du voeu au Seigneur; elle ne s'approchera d'aucune creature morte. 7. Elle ne se souillera point a cause d'un pere mort, ni d'une mere, ni d'un frere, ni d'une soeur, parce qu'elle aura sur soi-m6me et sur la tete le voeu a Dieu ; 8. Durant tous les jours du voeu, elle sera sainte, consacree au Seigneur. 9. Si quelqu'un tombe mort subitement aupres de la personne qui s'est voude, son voeu en sera souille, et elle se rasera la t&te le jour m6me de sa purification; elle se rasera une seconde fois la tete le septieme jour. 10. Et le huitieme, elle portera au pretre deux tour(4) D'etre Nazartan. (2) Vulgate: De la separation. I id Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.34% accurate

362 ^OMPRES, terelles ou deux petits de colombes , devant la porte du tabernacle du tdmoignage. i i . Et le pr6tre en offrira un pour le pdche , et l'autre pour Tholocausle; le jiretre intercedera pour elle au sujet de la souillure que lui sura causes le niort, et il consacrera sa tete , en ce joijr, 12. Au Seigneur, pour toute la durde 4u yoeuj et 1* personne offrira un sgneau d'un an pour le deljt; et les jours qui aurpnt prdcdde ne lui seront pas compos, parpe que son voeu aura ete souille. 13. Telle est la loi des yoeux ; Jorsque les jours du voeu seront accomplis, la perspnpe prdsentera e}le-m&me ses dons, devant la porte du tabernacle du temoignage; 14. Elle offrira au Seigneur un agneau d'un an sans tache pour l'holocauste, une brebis d'un an sans tache pour le pdchd, un bdlier d'un an sans tache comrae hostie pacifique, 15. Une corbeille d'azymes de fleur de ferine, pe>is dans l'huile, et des gateaux azymes arrpses d'hujle, avec leur oblation et leur libation. 16. Le prdtre offrira ces dons au Seigneur, et il sacrifiera les viclimes pour le peche et pour 1'holocauste. . 17. II offrira le belier, comme hostie pacifique, au Seigneur, outre la corbeille d' azymes. Et le pretre fera l'oblation et la libalion. 18. Alors, la personne vouee rasera, devant la porte du tabernacle du temoignage, sa tete vouee, et elle jettera sa chevelure dans le feu allume sous 1' hostie pacifique. 19. Et le pretre prendra l'epaule cuite du bclier, avec un pain azyme de la corbeille, et un g&teau azynie; il les metlra dans la main de la personne voude, apres qu'elle aura rasd sa tete vouee. 20. Puis, le pretre les ddposera sur l'autel, comme part du Seigneur, et ce sera chose saintej ce sera la poiDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.62% accurate

CH1PITBB VII. 363 trine mise a part, Fe"paule rdservee, appartenant au pretrej apres cela, la personne vou^e pourra boire du TO21 . Telle est la lot de la personne qui fait un vobu et

364 N0MBRES. 4. Et le Seigneur dit k Moise : 5. Accepte-les d'eux, ils seront employes aux oeuvres liturgiques du tabernacle du temoignage, et tu les donneras aux leviles, selon la nature de leurs services. 6. Moise accepta done les chariots avec les boeufs, et il les donna aux Invites. 7 . II donna deux chars et quatre boeufs aux fils de Gerson, en proportion de leur service liturgique. 8. 11 donna quatre chars et huit boeufs aux fils de Merari, en proportion de leur service liturgique, dirige par Ithamar, fils d' Aaron. 9. Mais il ne donna rien aux fils de Caath, parce que leur service se fait dans rinterieur du sanctuaire, et qu'ils portent les objets sur leurs dpaules. 40. Les princes firent aussi des offrandes pour la dtfdicace de l'autel, le jour oil il fut oint, et apporterent leurs presents devant l'autel. 11. Et le Seigneur dit a Moise : Les princes oflriront jour par jour leurs presents pour la de*dicace de l'autel. 12. Nahasson, fils d'Aminadab, chef de la tribu de Juda, fut celui qui fit son present le premier jour. 13. II offrit un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sides au poids du sanctuaire, Tun et l'autre remplis de fleur de farine, petrie dans l'huile, pour 1' oblation; 14. Une navette d'or du poids de dix sides, remplie de parfums . 15. Un veau pris parmi les boeufs, un bdier, un agneau d'un an pour l'holocauste, 16. Un bouc pris parmi les cherres, offert pour le pdche' ; 17. Et, comme hosties pacifiques, deux genisses, cinq bdiers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offraude de Nahasson , fils d'Aminadab. Digitized by Google

CHAPITRE VII. 365 18. Le second jour, Nathanael, fils de Sogar, chef de la tribu d'Issachar, fit son prdsent. 19. II offrit un plat d' argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d' argent de soixante-dix sides au poids du sanctuaire, Tun et l'autre remplis de fleur de farine p&rie dans l'huile pour l'oblation; 20. Une navette d'or du poids de six sides, remplie de parfums, 21. Un veau pris parmi les boeufs, un bdier, un agneau d'un an pour Tholocauste, 22. Un bouc pris parmi les chfcvres, offer t pour le p£chd; 23. Et, comme bosties pacifiques, deux gdnisses, cinq bdiers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande de Nathanael, fils de Sogar. 24. Autroisieme jour, ce fut Eliab, fils de Chailon, chef de la tribu de Zabulon. 25. Son present consistait en un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sides au poids du sanctuaire, Tun et l'autre remplis de fleur de farine petrie dans l'huile pour l'oblation; 26. Une navette d'or du poids de dix sides, remplie de parfums, 27. Un veau pris parmi les bceufs, un b&ier, un agneau d'un an pour l'holocauste , 28. Un bouc pris parmi les chevres> offert pour le pdchd; 29. Comme hosties pacifiques, il offrit deux gdnisses, cinq bdliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Eliab, fils de Chailon. 30. Le quatrifcme jour fut le tour d'Elisur, fils de Sediur, de la tribu de Ruben. 3 1 . Son present consistait en un plat d'argent du poids Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.56% accurate

866 NOMBRBS. de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sides au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pout* l'oblation i 32. Une navette d'or du poids de dix sides* remplie de parfums ; 33. Un veau pris parmi les bceufs, un b£lier> un agneau d'un an pour Tholocauste, 34. Un bouc pour le peehej 35. Conime hosties paciflques^ il bfirit deux gdnisses, cinq beliers, cinq boucs* cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Elisur, 01s de Sediur. 36. Au cinquicme jour ce fut Salamiel, fils de Surisadai , chef de la tribu de Simeon , 37. II offrit un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sides au poids du sanctuaire. Tun et 1' autre remplis de fleur de farine pour l'oblation ; 38. Une navette d'or du poids de dix Sides, remplie de parfums, 39. Un veau pris parmi les boeufs, un belter, un agneau pour l'holocausle* 40. Un bouc pris parmi les chevres, offert pour le pe'che" ; 41. Et, comme hosties pacifiques, deux ge'nisses, Cinq be'liers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande de Salamiel, fils de Surisadai; 42. Au sixieme jour ce fut Elisaph* fils de Raguel, chef de la tribu de Gad. 43. Son offrande fut un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixantedix sides au poids du sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pe'trie dans l'huile, pour l'oblation ; 44. Une navette d'or du poids de six sides, remplie de parfums ,

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.92% accurate

CHAPitftfe vn. 36"? 45. Un veau prig parmi les boeufs, un bdlier, un agnfeau d'un an pour Tholoeauste, 46. Un bouc pris pantii les chevfes, ojfert pour le pe'ehe' ; 47. Et, comme hosties pacifiques, deux genisses, cinq briers, cltiq boucS, cinq brebis d'uri an. Telle fut l'offrande d'Elisaph, fils de Haguel. 48. Le septieme jour fut le tout* d'Ehsania, fils d'femiud , chef de Id tribu d'Ephralth , 49. Qui donna pour ofirande un plat d'argent du poids de cant trente doubles di-achmes, une coupe d'argent de soixante-dix sides au poids du sanctuaire, l'un el l'autre retnplis de fleur de faririd p&rie dans l'huile, pour l'oblation; 50. Une navette d'or dii poids de dix sides, remplie de parfums , 51. Un veau pris parhli les boeufs, tin bdliet" , tin agneau d'un an pour l'holocauste*, 52. Un bouc pris parnli les ctievres, offert J>our le pdche' ; 83. Et, cdrttne hosties pacifitjiies, deiix gdnteses, cinq briers, cinq boucs^ cinq brdbis d'liii an. Telle fut l'Gffrande d'Elisama, ills d'Emhld. 54; Le huitifcmejource futG&dialiel, fils de Phadasur, ehef de la tribu de Maridssl , 55. Qui offrit un plat d'argent du poids de cent trfintes doubles drachmes, une coupe d'argent de soixahte-dix sides au poids du sanctuaire, Tun et l'autre remplis de fleur de farine pe'trie dans l'huile, pour i'obldtion ; 56 1 Une navette d'or du poids de dii sides, remplie de patfums, 57. Un veau pris parmi les boeufs, ua b&ier, ufl agneau d'un an pour 1' holocausts j 58. Un bouc pour le peche ; Digitized by Google

 59. Et, com me bosties pacifiques, deux gdnisses, cinq bdiers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande de Gamaliel , fils de Phadasur. 60. Au neuvieme jour ce fut Abidan, fils de Gadeoni , cbef de la tribu de de Benjamin. 6 1 . Son offrande consistait en un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sides au poids du sanctuaire , Tun et l'autre remplis de fleur de farine petrie dans l'huile, pour l'oblation ; 62. Une navette d'or du poids de dix sides, remplie de parfums , 63. Un veau pris parmi les boeufs, un b&ier, un agneau d'un an pour l'holocauste, 64. Un bouc pour le pdche; 65. Gomme hosties pacifiques, deux gdnisses, cinq bdliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut Toffrande d' Abidan, fils de Gadeoni. 66. Le dixieme jour, Achidzer, fils d'Amisadai, chef de la tribu de Dan, fit son offrande. 67. Elle consistait en un plat d'argent du poids de cent trente doubles dracbmes, une coupe d'argent de soixantedix sides au poids du sanctuaire, Tun et l'autre remplis de fleur de farine pdtrie dans l'huile, pour l'oblation; 68. Une navette d'or du poids de dix sides, remplie de parfums , 69. Un veau pris parmi les boeufs, un b£lier, un agneau d'un an pour l'holocauste, 70. Un bouc pour le p£ch£; 7 1 . Gomme hosfies pacifiques, il donna deux genisses , cinq bdliers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut 1'offrande d'fAchi«*zer, fils d'Amisadai. 72. Au ouzieme jour, Phageel, fils d'Echran, chef de la tribu d'Aser, Digitized by Google

CHAPITRE VII. 369 73. Offrit un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sides au poids du sanctuaire, Tun et 1' autre remplis de fleur de farine pdtrie dans l'mitte, pour l'oblation; 74. Une navette d'or du poids de dix sides, remplie de parfums , 75. Un veau pris parmi les boeufs, un bdier, un agneau d'un an pour l'holocauste, 76. Un bouc pour le pdche' ; 77. Et, comme hosties pacifiques, deux gdnisses, cinq bdiers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande de Phag^el, fils d'Echran. 78. Le douzieme jour l'offrande fut celle d'Achire, fils d'Enan, chef de la tribu de Nephthali. 79. C'etaient : un plat d'argent du poids de cent trente doubles drachmes, une coupe d'argent de soixante-dix sides au poids du Sanctuaire, l'un et l'autre remplis de fleur de farine pe'trie dans l'huile, pour 1' oblation; 80. Une navette d'or du poids de dix sides, remplie de parfums, 81. Un veau pris parmi les boeufs, un bdier, un agneau d'un an pour l'oblation, 82. Un bouc pour le pdchd; 83. Et, comme hoslies pacifiques, deux gdnisses, cinq bdiers, cinq boucs, cinq brebis d'un an. Telle fut l'offrande d'Achire, fils d'Enan. 84. Telle fut la de'dicace de l'autel, le jour oil Moise l'oignit; les chefs d'Israel donnerent douze plats d'argent, douze coupes d'argent, douze navettes d' or, 85. Cent trente sides par plat, soixante-dix sides par coupe; total de l'argent de ces pieces : deux mille quatre cents sides au poids du sanctuaire. 86. Douze navettes d'or, pleines de parfums; total de l'or des navettes : cent vingt sides.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.88% accurate

 87. Total des teles pour I'holocauste : douse veaux, douze beliers, douze agneaux d'un an, outre leurs oblations et leurs libations; total des tetes pour le peche : douze boucs prU parmi les chevres. 88. Total des tetes d'hosties pacifiques : vingt-quatre gdnisses, soixante bdliers, soixante boucs, soixante brebi6 d'un an sans tache. Telle fut la dddicace de l'autel apres qu'on Feut (i) couvert de presents et qu'on Teut oint. 89. Et lorsque Moise entrait dans le tabernacle du temoignage pour parler au Seigneur, il entendait la voix du Seigneur lui parlant du haut du propitiatoire, qui e'tait sur l'autel du temoignage, entre les deux cherubins; c'est ainsi que le Seigneur lui parlait. CBAPitRE VIII 1 . Le Seigneur dit encore a Moise : 2* Parle a Aaron > et dis-lui : Lorsque tu auras dispose* en rang les lampes du chandelier, les sept lamf>ed folai*reront. 3. Et ainsi fit Aaron; il alluma, sur une seule ran*gee (2), les lampes du chandelier, comme le Seigneur l'avait prescrit a Moise. 4. Voilii comme e'tait fabrique* le chandelier! il e'tait d'or inflexible, tige et lis, selon la forrne que le Seigneur avait indiqude a Moise) ainsi avait-il fait le chandelier. 5. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 6 * Prends les levites parmi les filsd' Israel, et purifieles. 7. Voila comment tu feras cette purification : tu les aspergeras de l'eau de la purification; on passera le rasoir sur tout leur corps; ilslaveront leurs velemenli, et ils seront purs. (1) Litter ,, lju'on lUi 6*t rintyli les mflinS. (2) Voyez Exode, xxv, 37. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.09% accurate

CHAP1TRH mi. 371 8. Ensuite, iis prendfont un vedu parrai les bneilfs, avec de la fleur de farine petrie dans l'huile > pour 6on oblation; tu prendras encore > parmi lesboeufs> Un veau d'un an pour le pdche. 9. Et tu conduiras les levites devant le tabernacle du tlmoignage. La, apres avoir rassemble" toute la synagogue des fils d'Israel, 10. Tu prdsenteras left Invites devant le Seigneur > et les fils d'Israel imposeront leurs mains sur la tete del le* vites; 11. Aaron les sdparera des fils d'Israel, comme une offrande faite au Seigneur; et les ldviles seront pdur If a* vailler aux 03uvres du Seigneur. 12. Ensuite, les Invites imposeront leurs mains sur les veaux, et tu sacrifieras Tun pour le pdcoe, I'autre pour l'holocauste au Seigneur, afin que ce sacrifice leur seit propitiatoire. 13. Tu plaoeras alors les Idvites en presence du Seigneur, devant Aaron et ses fils, et tu les don n eras au Seigneur comme offrande. 14. Ainsi, tu separeras les levites des fils d'Israel, et ils seront a moi. > 15. Apres cela, les leVites seront introduits pour travailler aux ceuvres du tabernacle; c'est ainsi que tu les purifieras, etque tu en ferasT offrande devan). le Seigneur, car ils sont 1' offrande qui m'est due parmi les fils d'Israel, 16. En echange de tous les premiers-nds des fils d'Israel ; je les ai pris pour moi, 17. Parce que tout premier-nd, parmi les fils d'Israel, m'appartient, depuis 1' hom roe jusqu'aux bestiaux ; lejour oil jai frappe tout premier-nd en figypte* je me suis consacrd les premiers-nds d'IsraSI; 1 8 . Et j'ai pris les ldvites en dch&nge des prdmiers*nes d'Israel. Digitized by Google

372 NOMBRES. 19. Les Invites m'ayant &d dormes en offrande, je les ai donnes moi-m6me a Aaron et a ses fils/afin qu'ite fassent les oeuvres des tils d' Israel dans le tabernacle da t^moignage , et qu'ils prient pour les Ols d' Israel ; et nul des tils d' Israel ne s'approchera des choses saintes. 20. Moise, avec Aaron et toute la synagogue des tils d'Israel, fit done, au sujet des ldvites, ce que le Seigneur lui avait present; et ainsi les tils d'Israel firent pour les Invites. 21. Et les Invites se purifierent; ils laverent leurs v£tements; apres quoi/Moise les donna a Aaron, comme offrande au Seigneur. Ce dernier pria pour eux, atin de les purifier. 22. Et, apres cela , lesldvites entrerent pour faire leur service liturgique dans le tabernacle du tdmoignage, devant Aaron et ses fils, comme le Seigneur r avait present a Moise; ainsi fit-on pour eux. 23. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 24. Voici encore ce qui concerne les ldvites : A tingtcinq ans et au-dessus, ils entreront, pour leur ministere, dans le tabernacle du tdmoignage. 25. A cinquante ans, ils s'eloigneront du service saint; a cet age, nul levile n'y sera employe'. 26. Son frere exercera le ministere dans le tabernacle du tdmoignage; lui-m&me ne fera plus rien. Tu regleras ainsi les fonctions des Invites. CHAPITRE IX 1 . Et le Seigneur parla a Moise dans le d&ert de Sina , en la seconde annexe depuis leur sortie d'figypte, pendant le premier mois, disant : 2. Parle, et que les tils d'Israel fassent la paque au moment indique\ Digitized by Google

CHAPITRE IX. , 373 3. Le quatorzieme jour de la premiere Iune, sur le soir, tu feras la paque comme il est present; tu la feras selon sa loi et ses rites. 4. Moise ordonna done aux fils d'Israel de cdldbrer la paque, 5. A partir du quatorzieme jour de la lune, dans le desert de Sina, comme le Seigneur le lui avait present; et ils obe'irent. 6. Cependant, quelques hommes qui dtaient impurs a cause d'un mort (1) s'approcherent ; erap6chds par la de faire la paque ce meme jour, ils vinrent aupres d' Aaron et de Moise, 7. Et ils dirent a ce dernier : Nous qui sommes impurs a cause d'un mort, devons- nous seuls, parmi les fils d'Israel, £tre priv&d'offtirdes dons au Seigneur, dans le temps qu'il a present? 8. Attendez, leur r£pondit Moise ; je vais ouir ce que le Seigneur ordonnera vous concernant. 9. Et le Seigneur dit a Moise : 10. Parle aux fils d Israel, et dis-leur : Tout homme qui sera impur a cause d'un mort, ou qui sera en voyage loin de vous, en toutes vos generations , fera aussi la paque. 1 1 . Le quatorzieme jour de la seeonde lune [au soir, il la ce'lebrera ; il la mangera. avec des azymes et des legumes amers. 12. 11 n'en laissera rien pour le jour suivant; il n'en broiera pas les os ; il fera la paque selon la loi. 13. Tout homme pur qui ne sera pas en voyage au loin , et qui nianquera de faire la paque , sera extermine' parmi le peuple, pour n'avoir pas fait d'offrande au Seigneur dans le temps present; cet homme portera son pe'ehe. (\) Parce qu'il y arait un mort chez eux, ou qu'ils avaient enseveli un mort, ou qu'ils l'avaient touched Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.85% accurate

374 hombhes* 14* Et si tin proselyte s'est rduni a vous en totre terre, il fera aussi la paque du Seigneur; il la fera selon la loi et les rites; il n'y aura qu'une loi parmi yous pour le prosdljte et pour Tindigene. 15. Le jour ou fut dresse le tabernacle, une nude enveloppa la maisdn du tdmoignage. Et le soir> il y eut, sur le tabernacle, comme un feu jusqu'au matin. 16. Et il en fut de rn&me toujours; le tabernacle fut fenveloppe le jour d'une nude* et comme d'un feu pendant la tiuit. 47. Lorsque la nude montait et s'dloignait du taber* nacle, aussit6t les fils d' Israel levaient le camp, et aulieu oil la nudes'arretait les fils d'lsraelstationnaient. Car il leur avait ete dit ; 18* Les fils d'Israel stationneront et leverorit leur camp a l'ordre du Seigneur; tous les jours pendant lesquels la nude ombragera le tabernacle, les fils d'Israel camperont. 19. Aussi longtemps que la nude sera Vendue sur le tabernacle, les fils d'Israel obeiront a Tordre de Dieu, et ils tie leveront point leur camp. 20* Et, dociles a la voix du Seigneur, ils s'arrfcteront tant que la nude ombragera le tabernacle ; au commandement du Seigneur, ils leveront leur camp. 21. Lorsque la nude aura persist du soir au matin et qu'elle s'enlevera le matin, ils leveront le camp dans la journde ou dans la nuit suivante. 22» Et si la nude maintient son ombre au dela d'une luno entiene, les fils d'Israel continueront de camper, et ils ne se tuettfont point en marche. 23. lis ne partiront qu'au commandementdu Seigneur; tels etaient les commandements de Dieu que leur avait transmis Moise; ils s'y conformaient et ils obdissaient aux drdfes dtl Selgtieuf .

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.20% accurate

CHAPITRB X. 375 CHAPITRE X i . Et le Seigneur parla a Molse , disant : 2. Fais deux Irompettes d' argent, fais-les au marteauj elles te serviront a convoquer la synagogue et a lever le camp. 3. Lorsque tu les feras sonner, toute la synagogue se rassemblera devant la portedu tabernacle du tdiuoignage. 4. Si une seule trompetle sonne, les chefs d'Israel seuls viendront aupres de toi. 5. Si elles font entendre toutes les deux un signal convenu, on enlevera les tentes qui sont tendues a Torient. 6. A un second signal, on enle vera les tentes qui sont tendues au midi; au troisieme signal, on enlevera les tentes qui sont tendues a l'occident; au quatricme signal, on enlevera les tentes qui sont au nord; chaque enlevement de tentes aura son signal. 7. Et pour rassembler la synagogue, on sonnera des deux trompelles; mais sans aucun de ces 6ignaux convenus. 8. Ce sont les pretres fils d' Aaron qui sonneront des trompettes; ce sera une loi perpetuelle pour vous, en toutes vos gdndrations. 9. Lorsque vous sortirez de votre terre pour combattre vos ennemis range's devant vous, vous donnerez les signaux au son des trompettes, et le Seigneur se souviendra de vous, et vous serez sauves des mains de vos ennemis. 10. Dans vos fetes et jours de rdjouissance, ainsiqu'aux nouvelles lunes, on sonnera de la trompette pour vos holocaustes et pour vos hosties pacifiques, et le Seigqeur se 6ouviendra de vpus : je suis le Seigneur votre Dieu. 11. En la seconde annee, au second mois, le vingtiemp Digitized by Google

376 NOMBRES. jour de la lune , la nude monta et s'dloigna du tabernacle du tdmoignage. 12. Et les fils d'Israel, avec tous leurs bagages, leverent leur camp du desert de Sina; la nude s'arr&a suite ddsert de Pbaran. 13. La premiere troupe qui se mit en marche, selon Tordre du Seigneur transmis par Moise, 14. Fut celle des fils de Juda, ayant a sa t&te Nahasson , fils d'Aminadab. 15. A la t£te de l'armde de la tribu des fils d'lssachar, dtait Natbanael , fils de Sogar, 16. Eta Ja tete de l'armde de la tribu des fils de Zabulon , Eliud, fils de Cba'ilon. 17. Les fils de Gerson detendirent le tabernacle et partirent, suivis des fils de Merari, qui transporterent lc tabernacle. 18. Ensuite se mirent en marcbe les troupes du camp des fils de Ruben, ayant a leur t6te Elisur, fils de Sddiur. 19. A la tStedeTarmde de la tribu des filsde Simdon, dtait Salamiel , fils de Surisada'i , 20. Et a la tete de l'armee de la tribu des fils de Gad , Elisaph, fils de Raguel. 21. Les fils de Caath partirent ensuite, emportant les choses saintes pour dresser le tabernacle au lieu de l'arrivde. 22. Apres eux, partirent les troupes du camp d'Epbrafm, ayant a leur t&te Elisanfe , fils d'Emiud. 23. A la tete de l'armee de la tribu des fils de Manassd , dtait Gamaliel, fils de Pbadasur , 24. Et a la tdte de l'armee de la tribu des fils de Benjamin , dtait Abidan , fils de Gaddoni. 25. La troupe du camp des fils de Danpartitla derniere , ayant a sa tSte Achidzer, fils d'Amisadai. Digitized by Google

CHAP1TRE X. 377 26. A la t6te de l'&rmde de la tribu des fils d'Aser, dtait Phageel , fils d'Echran , 27. Et a la tete de l'armee de la tribu des fils de Nephthali, Achire, filsd'Enan. 28. Telles dtaient les amides des fils d'Israel, qui ddcamperent ainsi avec toutes leurs possessions. 29. Alors , Mo'ise dit a Obad , fils du Madianite Raguei, beau-pere de Moise : Nous parlous pour le lieu dont le Seigneur a dit : Je vous le donnerai. Yiens avec nous , et nous te traiterons bien, car le Seigneur a faitde belles promesses aux fils d'Israel. 30. Et Obad lui repondit: Je ne partirai point, si ce n'est pour ma terre, afin de rejoindre ma famille. 3 1 . Ne nous abandonne pas, lui repartit Mo'ise, puisque tu nous as acconipagnds dans le desert, et tu seras Tun de' nos anciens. 32. Si tu viens avec nous, tu auras part aux bienfails que nous attendons du Seigneur, et nous te traiterons bien. 33. Apres avoir quittd la montagne du Seigneur, ils firent trois journdes de marche, et pendant ce voyage de trois jours, Tarchedu tdmoignage les pre'cedait, pour qu'ils reconnussent le Ueu oil ils devaient s'arr^ter. 34. Des la pointe du jour, la nude les couvrait de son ombre pendant qu'ils abandonnaient leur campement de la nuit. 35. Et toutes les fois que Ton enlevait l'arche, Moise disait: Levez-vous, Seigneur, que vos ennemis soient mis en fuite, et que tous ceux qui vous haissent soient disperses. 36. Toutes les fois que Ton faisait reposer l'arche, il disait: Revenez, Seigneur, aupres des myriades de myriades des fils d'Israel. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.68% accurate

378 woMkES. CHAPITRE XI i. Alors, le peuple murmura mdchamment contre le Seigneur qui Tentendit, et, transport de colere, il aliuma un feu qui devora une partie du camp. 2. Aussitol, le peuple, a grands cris, invoqua Moise, tmi pria le Seigneur, et le feu s'eteignit. 3. Et its nommcrent ce lieu (i) Embrasement , parce que le Seigneur au milieu d'eux l'avait embrase*. 4. Ensuite les etrangers meles parmi eux furentsaisis de concupiscence, et les 0.1s d'Israel aussi s'assirent eri pleuraht et disant : Qui nous rassasiera de chairs? b. Nous nous souvenons des poissons que nous mangions pour Hen en figypte, et des pasteques, des melons, des poireaux, des oignons et de Tail. 6. Et maintenant notre ame est toute dessechee, rien devant nos ifeux, hormis la manne. 7 . Or, la mahne dtait comme de la graine de coriandre, son aspect etaitcelui du givre. 8. Le peuple la recueillait -ga et la, puis il la broyait sous la tneule, et il la metlait en pate; enfin on la faisait cuire a la po61e ou on eri faisait des gateaux , qui avaient la saveur de g&teaux a l'huile. 9. Et ldrsque la rose*e du matin descendait sur le camp , la manne tdmbait avec elle. 10. Or, Moise entendit les lamentations de leurs families, chacune' devant sa porte. £t le Seigneur flit transports d'une violente colere; Moise lui- meme jugea que ces pleurs dtaient coiipables , 11. Et il dit au Seigneur : Pourquoi af fligez-vdits votrg serviteur? Pourquoi n'ai-je pas trouvd grace devant vous, qiiand vous m'avez expose* aux chocs de ce peuple? (1) Thabherdh. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.33% accurate

CHAPITRE XI. 370 42. Ai-je done portd ce peuple tout enlier dans mes flancs?Est-ee moi qui I'ai enfanle pour que vous me disiez : Prends ce peuple stir ton sein, comraele nouveau-ne* que la nourrice allaite, jusqu'a ce qu'il arrive en la contree promise a ses peres? 1 3. Oil trouver des chairs pour tout ce peuple qui m'inToque en pleurant, etme dit : Donne-nous des chairs et que nous mangions? 14. le ne puis seul porter tout ce peuple; e'est pour moi un trop pesant furdeau. 15. Si vous continuez de me trailer ainsi > tuez-moi, enlevez-moi, si j'ai trouve' grace devant vous; que je ne voie plus mon affliction. 16. Et le Seigneur dit a Moise : Rassemble soixante-dix des anciens d'lsrael> de ceux qui le sont connus comrae anciens du peuple; amene-les avec leurs scribes devant laporte du tabernacle du temoignage, et qu'ils s'y tiennent avec toi. 17. Etj'y descendrai pour m'entretenir avec toi; je prendrai de r esprit qui est en toi, et je le rdpandrai sur eux, et ils porteront avec toi le fardeau du peuple, et tu ne seras pas seul a le soutenir. 18; Et tu diras au peuple : Purifiez-vous des l'aurore et vous mangerez des chairs, puisque vous avez pie u re' devant le Seigneur, disant : Qui nous rassasiera de chairs ? C'est en Egypte qu'il faisait bpn pour nous. Le Seigneur vous donnera des chairs a manger ; vous mangerez de la chair. 19. Vous n'en mangerez pas seulement un jour, deux jours, cinq jours, dix jours, vingt jours; 20. Vous en mangerez tout le mois, jusqu'a ce qu'elle vous sorte par les narines, et elle sera pour vous comme un cholera , parce que vous n'avez point eu foi au Seigneur qui est parmi vous, et que vous avez pleure* devant Digitized by Google

380 NOMBRES. lui, dtsant : Pourquoi sommes-nous sortis de Ffigypte? 21. Mo'ise rdpondit : Ce peuple parmi lequel je me trouve compte six cent mille hommes k pied, et vous dites, Seigneur: Je leur donnerai k manger, et ils mangeront pendant un mois. 22. Quand on dgorgerait pour eux bo3ufset brebis, en auraient-ilsassez? Quand on reunirait tous lespoissons de lamer, leur pourraient-ils suffire? 23. Le Seigneur dit k Moise : La main du Seigneur ne suffit-elle point a tout? Tu sauras bientdt si c'est ou non ma parole qui t'arrive. 24. Moise sortit, et il rapporta au peuple les paroles du Seigneur; il reunit soixante-dix hommes desanciens du peuple, et il les pla$a devant le Seigneur. 25. Et le Seigneur descendit dans une nude, d'oii il parla a Moise ; il prit de l'esprit qui &ait en lui , et le repandit sur les soixante-dix anciens, et des que l'esprit se posa sur eux, ils prophdtiserent, et ils ne se conduisirent plus selon leur bon plaisir (i). 26. Or, deux hommes avaient 6i6 laisse's dans le camp , Tun nommd Eldad et 1* autre Modad , et l'esprit se posa aussi sur eux ; ils dtaient de ceux qu'on avait inscrits (2) , mais ils n'&aient point allds devant le tabernacle; toutefois , ils prophetiserent dans le camp. 27. Aussitdt un jeune homme accourut pour Tapprendre k Moise. Eldad et Modad, lui dit-il, prophetisent dans le camp. 28 . Et Josud, fils de Nau, qui se tenait aupres de Moise, homme excellent , prenant la parole, dit : Moise , notre maitre, empeche-les. (1) Litter. : Ils ne consentirent plus, ils n'eurent plus de spontaneity C'est le sens de la Vulgate : lis ne cesserent plus de prophetiser. (Yoyez ci-apres les propheties de Balaam , xxra et xxiv.) (2) Parmi les soixante-dix. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.78% accurate

CBAPITRE XII. 381 29. Et Moise lui dit (I) : Es-tu mon z&ateur? Puisse tout le peuple du Seigneur proph&iser, quand le Seigneur rdpand sur eux son esprit ! 30. Et Moise rentra dans le camp, avec les anciens d'Israel. 3 i . Alors, un vent s'&eva, excitd par le Seigneur, poussant a travers la mer une nuee de cailles qu'il jela 9a et la tout alentour du camp, jusqu'a la distance d'une journde de marche, et elles volaient a deux couddes au-dessus de la terre. 32. Et le peuple, s'&ant levd, passa le jour entier, la nuit et tout le jour suivant, a recucillir des cailles; celui qui en eut le moins en ramassa dix mesures, et ils en mirent secher pour eux tout autour du camp. 33. Mais les chairs etaient encore sous leurs dents; elles n' etaient point consommees, lorsque le Seigneur s'irrita contre le peuple, et le frappa d'une tres-grande plaie. 34. Et Ton nomma ce lieu S&pulcres de la concupiscence, parce qu'on y ensevelit le peuple qui avait trop desird. Des Sepulcres de la concupiscence le peuple partit pour Aseroth, et le peuple s'arr&ta en Aseroth. CHAPITRE XII i. Cependant, Marie avec Aaron parla contre Moise, a cause de la femme &hiopienne (2) que Moise avait dpousee, car il avait pris une femme dthiopienne. 2. Et ils se dirent Tun a l'autre : Est-ce a Moise seul que le Seigneur a parle? Ne vous a-t-il pas parJe pareillement? Et le Seigneur entendit. 3. Or, Moise dtait le plus doux des hommes existant alors sur la terre. (3) Vulgate : Es-tu jaloux des autres a cause de moi ? (4) Une Madianite, Sephora , nee sur les bords de la mer Rouge. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.90% accurate

382 {(OMBRES. 4 . Soudain le Seigneur dit k Moise , k Aaron et k Marie : Sortez tous les trois, ailez au tabernacle du tdraojgnage. Et ils sortirent tous les trois pour aller au tabernacle du tdmoignage. 5. Le Seigneur descendit en une colonne de nude, et il s'arreta devant la porte du tabernacle du tdmoignage. Aaron et Marie furent appelds, et tous les deux s'avancerent. 6. Le Seigneur leur dit : ficoutez ce que je vais dire : Lorsqu'il y aura parmi vous un prophete du Seigneur, je me manifesterai k lui en des visions, et je lui parlerai pendant son sommeil. 7. II n'en est pas ainsi de mon serviteur Moise, qui m'est fidele entre tous ceux de ma maison. 8. A lui je parlerai bouche k bouche clairement, et non en termes obscurs; il a vu la gloire du Seigneur: comment done n'avez-vous pas crainte de parler contre mon serviteur Moise ? 9. Et la colere du Seigneur tfclata contre eux, et le Seigneur partit. 10. La nude s'eloigna du tabernacle, et aussitdt Marie se trouva couverte d'une lepre blanche comme neige; Aaron la regarda, etvoildt qu'elle ^tait le"preuse. i i. Et Aaron dit & Moise : Je le conjure, Seigneur, ne nous fais pas porter la peine de notre pe'che' , car nous avons commis une ignorance, nous avons pechd. 12. Que ce mal n*aille pas la rendre semblable k un cadavre, k un avorton qui sort des entrailles de sa mere, et ronger la moitie de ses chairs. 13. Aussitdt, Moise invoqua le Seigneur, et il dit: 0 Dieii, je vous en conjure, gudrissez-la. 14. Le Seigneur rdpondit a Moise : Si son pere lui eut crache au visage, ne serait - elle pas sept jours dans sa Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.69% accurate

CHAP1TRE XIII. 383 honte? Qu'elle soit done separee sept jours hors du camp, ensuite elle y reyiendra. 45. Marie fut done separee sept jours hors du camp, et le peuple ne parti t pas qu'ejle ne fut purifiee. CHAPITRE XIII 1. Apres celale peuple, etant parti d' Aseroth , eampa dans le desert de pharan. 2. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 3. Envoie devant toi des hommes; qu'ils reconnaissent la torre de Chanaan que je donneauxfils d'Israel afin qu'ils s'y dlablissent; envoie un bomme par tribu, par famille paternelle ; prends-le parmi les prjnces. 4. Et, selon 1'ordre du Seigneur, Moise fit partir du ddsert de Pharan des hommes tous princes des ftls d'Israel. 5. Et yoici leurs noms : De la tribu de Ruben, Samuel, filsde Zachur; 6. De la tribu de Simeon, Sap hat, fils de Sqri; 7 . De la tribu de Juda, Caleb , fils de Jepbond ; 8. De la tribu d'Issachar, Ilaal, fils de Joseph; 9. Dela tribu d'Ephrajqa, Ose>, fils de Nau ; 10. De la tribu de Benjamin, Phalti, fils de Raphu; 11. De la tribu a> Zabulon, Gudiel, pis de Sudi ; 12. De la tribu de Manasse ? fils de Josepb , Gaddi, fils (Je Susi i 13. De la tribu de Dan, Amiel, fils de Ganiajij Ht De la tribu d'Aser, Sathur, fils de Michel ; 15. De la tribu de Nephthali, Nabi, fils de Sabi; 16. De la tribu de Gad, Gudiel, fils de Machi. 17. Tels sont les noms des hommes que Moise envpya reconnaitre la terre promise; or, Moise avait donije' h Qsde, fils de Nau , le surnom de Josu^. Digitized by Google

 18. Moise les envoya reconnaitre la terre deChanaan, et il leur dit : Traversez ce ddsert et montez sur la colline ; 1 9 . Vous verrez ce qu'est cette terre ; quel est le peuple qui rhabite, s'il est puissant ou faible, s'ils sont peu ou beaucoup. 20. Vous verrez aussi ce qu'est la terre en laquelle ils demeurent , si elle est bonne ou mauvaise ; Petal des villes qu'ils habitent, si ellessont ouvertes ou entourees de rempartsj 21. Si la terre est grasse ou sterile, si elle produit ou non des arbres; vous ferez plus, vous rapporterez des fruits de cette terre; or, on &ait aux jours du printemps qui precedent la maturife de la grappe. 22. Et ils marcherent en explorant la terre depuis le d&ert de Sin, jusqu'k Robob h l'entre'e d'Emath. 23. Ils monterentle long du desert, et ils pousserent jusqu'a He'bron , oil rdsidaient Achiman , Sessi et Thelami, issus d'Enac; Hebron avait dte fondee sept ans avant Tanis d'Egypte. 24. Arrives au vallon de la Grappe, ils Texplorerent; ils y prirent un rameau avec sa grappe et ils remporterent sur des leviers; ils cueillirent aussi des grenades et des figues. 25. Et ils nomraerent ce lieu vallon de la Grappe, a cause de celle qu'ils y avaient couple. 26. Ils revinrent ensuite apres avoir explord la terre pendant quarante jours. 27. Et, ayant marcbe, ils rejoignirent Aaron et Moise, et toute la synagogue des fils d'Israel , dans le desert de Pharan-Cades; ils rendirent compte de leur voyage a eux et k toute la synagogue , et ils montrerent les fruits de la terre promt.se. 28. Et, s'adressanta Moise, ils dirent: Noussommes Digitized by Google

CHAMTRE XIV, 388 alles en la terre oil tu nous as envoy es; c'est une terre oil coulent le lait et le miel, et voilk ses fruits. 29. Mais que la nation qui l'habite est vaillanle ! Combien il y a de villes fortes entourees de superbes remparts ! Nous y avons vu les enfants d'Enac. 30. Amalec demeure au midi de cette terre; l'Hetteen, et le Jcbuseen, et l'Amorrhden, babitent la region montagneuse ; le Chananeen occupe les rives de la mer Morte et du Jourdain. 31. Et Caleb fit taire le peuple qui entourait Moise, et il dit: N'importe, nous marcherons et nous nous partagerons cette terre; nous sommes assez forts pour prevaloir contre eux. 32. Mais ses compagnons disaient : N'y allons pas, nous ne pourrons vaincre ces peuples , ils sont plus puissants que nous. 33. Ainsi ils inspirerent (I) aux enfants d'Israel la crainte de la terre qu'ils avaient exploree, et ils dirent: La terre oil nous avons pass£ pour la reconnaitre , d^vore ceux qui s'y dtablissent; le peuple que nous y avons trouvd est d'une tres-grande taille. 34. Nous y avons vu des geants, aupres desquels nous 6tions comme des sauterelles ; voila ce que nous eHions aupres d' eux. CHAPITRE XIV i . Et toute la synagogue, dlevant la voix» jeta les hauts cris; toute cette nuit, le peuple pleura. 2. Bient6t, tous les fils d'Israel murmurerent contre Aaron et Moise, et toute la synagogue leur dit : 3. Que ne sommes -nous morts en la terre d'Egypte! (4) Figure de ceux qui, par de faux exposes, detournent les Chretiens de la voie, les d^couragent et les empechent d'entreprendre la conquete du royaume des cieux. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.63% accurate

386 N OMBRES. que ne sompaes-rnous morts dans ce desert ! Pourquoi le Seigneur nous conduit-il contre un pays oil neus pdrirons en corobattaqt? Nos fenimes, nos enfants seront la proie des vainqueurs -3 maintenant (lone il vaut mieux retourner en Egypte. 4. Et ils se disaicnt Tun a I'autre: Donnons-oous un chef et retournons en Egypte. 5. Alors, Moise et Aaron tomberent la face contre terre devant toute la synagogue des fils d' Israel. 6. Et parari ceux qui avaient explore* cette terre, Josud, fils de Nau, et Caleb, fils de Jepbone, ddchirerept ieurs vetements. 7. Et ils dirent a toute la synagogue des fils d'Jsrae) : La terre que nous avons exploree est exlremetnent fertile. 8. Puisque le Seigneur nous a choisis, il nous conduira en cette terre et il nous la donnera; e'est une terre ou coulent le lait et le miel. 9. Ne soyez done point rebelles au Seigneur, n'ayei aucune crainte de ces peuples , ils seront notre pature ; leur fortune les abandonne, ne les redoutez pas, le Seigneur est avec nous. 40. Et toute la synagogue s'dcria: Lajpidons-les. Mais la gloire du Seigneur apparut dans la nude aux yeux de tous les fils d1 Israel , devant la porte du tabernacle du t&noignage. 11. Et le Seigneur dit a Moise : Jusqu'a quand ce peuple m'irritera-t-il? jusqu'a quand refusera-t-il de croire en moi, malgre tous les prodiges que j'ai fails pour lui? 12. Je les frapperai a mort; je les exterminerai; et je ferai de toi et de la maison de ton pere une nation grande et beaucoup plus nombreuse que celle-ci. 13. Moise rdpondit au Seigneur: L'figypte saura toujours que vous avez fait sortir ce peuple par votre puissance. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.81% accurate

CHAPItRE XIV. 387 14. Les nations de celte terre ont ddja meme appris que vous etes le Seigneur de ce peuple, que vtius vous etes niontrd a ddcouvert k leurs yeux, 6 Seigneur, que yotre nude 6' est arreted sur eux, et que vous les precddez, lejour, en une colonne de nude; Id nuit, en une colohne de feu; 1 5 . Et vous broieriez ce peuple comtne un seul homme ! Mais alors les peuples qui connaissent votre nom, diraient : 16. C'est pour n' avoir pas fait entrer le peuple en la terre qu'il leur avait promise > que le Seigneur les a extermines dads le ddsert. 17. Seigneur, que votre puissance delate done de la maniere que vous avez ahnoncde, quand vous avez dit : 18. Le Seigneur est patient, tiitedricordleilx et veHdique; il retaet ddrdglements, iniquitds et pdchds; il ne purifie pas le coupable, et il punit les fautes des peres siir les enfants jusqu'a la troisieme ou k la quatrienie gdndration. 4 9. Selon votre grande misdricorde, remetlez-lul son pdche ; soyez-lui favorable comme vous l'avez did depuis l'Egyptejusqu'ici. 20. Et le Seigneur dit a Moise: Je leur suis favorable comme tu le demandes; 21 . Mais j'en jure par ma vie et par mon nom qui est vivant, par la gloire du Seigneur qui remplira toute la terre, 22. Nul de ces homines qui, ayant vu ma gloire etles prodiges que j'ai faits en Egyple et dans le ddsert> viennent ainsi de me tenter pour la dixieme fois, et sont encore indociles k ma voix, 23. Ne verra la terre que j'ai promise k leurs peres; je la donne a leurs enfants qui sont ici avec moi, qui ne connaissent ni le bien ni le mal, jeunes encore et sans experience ; aucun de ceux qui m'ont irrite ne la vetra.

Digitized by Google

388 NOMBRES. 24 . Quant k mon serviteur Caleb, qui a un autre esprit, et qui m'a ete docile, je le conduirai en cette terre oil il est entrd, et sa race y aura une part d' heritage. 25. Or, Amalec et le Chananeen demeurentdansle vallon, au dela de la colline; demain done, reprenez le chemin de la mer Rouge, et reportez vos tentes dans le ddsert. 26. Et le Seigneur parla a Moise et h Aaron, disant : 27. Jusqu'a quand support erai-je cette mdchante synagogue? Leur murmure contre moi, le murmure des fils d'Israel contre vous, je Tai entendu. 28. Dites-leur done : J'en jure par ma vie, dit le Seigneur, je vous traiterai selon ce que vous dites a mes oreilles. 29. Vos cadavres tomberont dans le desert; personne de toute cette multitude, nul de ceux qui parmi vous ont vingt ans et au-dessus, qui ont ^te recens^s et qui ont murmurd contre moi , 30. N'entrera en la terre sur laquelle j'avais etendu la main pour que vous y vinssiez dresser vos tentes, hormis Caleb, fils de Jephone, et Josu£, fils de Nau . 31. Ce sont ces enfants dont vous avez dit : lis seront la proie des vainqueurs, que j'introduirai en la terre que vous avez de'daigne'e; elle sera leur heritage, 32. Tandis que vos cadavres tomberont dans le ddsert! 33. Vos enfants demeureront quarante ans dans le d&ert, ils porteront la peine de votre prevarication, jusqu'k ce que vos cadavres soient consumes dans le desert. 34. Autant de jours vous avez employe's k explorer cette terre, autant d'annees vous porterez la peine de votre prevarication; vous la porterez quarante ans, et vous connaitrez ce que peut mon courroux. 35. Je suis le Seigneur, et j'ai dit : C'est ainsi que je

Digitized by Google

CHAPITRE XIV. 389 traiterai celte mdchante synagogue qui s'est souleve'e contre nioi; ils se consumeront dans le desert, et ils y mourront. 36. Et les hommes que Moise avait envoyes pour recon naitre la terre promise , et qui a leur retour, a cause de cela, avaient murmure* devant la synagogue, en rapportant de me'chants discours contre cette terre , 37. Ces hommes moururent, frappds devant le Seigneur, pour avoir mal parte de cette terre. 38. Josue*, fils de Nau, et Caleb, fils de J dp hone, seuls, survdcurent parmi ces hommes qui avaient explore* cette terre. 39. Moise fit connaitre ces choses a tous les fils d* Israel , et le peuple s'affligea vivement. 40. Et , s'£tant levels de grand matin , ils monterent au sommet de la colline, et ils dirent : Nous montons au lieu qu'a indique' le Seigneur, parce que nous avons p£che*. 41 . Moise leur dit : Pourquoi transgressez-vous eneore l'ordre du Seigneur? Yous ne rdussirez pas. 42. Ne montez pas, car le Seigneur n'est point avec vous, et vous tomberez devant vos ennemis; 43. Amalec et le Chanane'en sont la devant vous, et vous pdrirez par le glaive, car vous marchez contre l'ordre du Seigneur, et le Seigneur n'est pas avec vous. 44. Malgre' cela, ils monterent sur le sommet de la colline, et ni Farche de l'alliance ni Moise ne bougerent du camp. 45. Or, Amalec et le Chanane'en demeuraient au dela de la colline; ils descendirent au-devant d'Israel, le mi rent en fuite, et le taillerent en pieces jusqu'a Herman ; et le peuple rentra sous ses tentes. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.15% accurate

390 NOtflWES. CltAPltRE XV 1 . Le Seigneur dit alors a Moise : 2» Parle aux fils d'Israel, et dis-leur : Lorsque vous seres entre» en la terre que je vous donne pour que vous l'habitiea , 3. Et que parmi vos boeufs oU vos menus troupeaujc vous sacrifierez au Seigneur des holocaustes ou des hosties pacifiqws, soit pour accomplir un voeu, soit volontairemenl, oil bien a fin derdpandre dans vos fetes une odeur de suavitd pour le Seigneur; 4. Celui qui fera ce don au Seigneur, pre'sentera en meme temps en oblation un decime d'ephi de fleur de farine petrie dans un quart de mesure (1) d'huile* 6* El vous donnerez un quart de mesure de vin pour la libation sur l'holocauste ou sur l'hostte; voila ce qu'il faudra donner par egneau ; c'est le sacrifice d' odeur de suavite pour le Seigneur. 6 . Et si vous sacrifiez un belier en holocauste ou comme hostie pacifique* l'oblation sera de deux decimes d'ephi de fleur de farine petrie dans un tiers de mesure d'huile. 7. Et vous presenterez un tiers de mesure de vin pour la libation, afin qu'elle repande une odeur de suavite devant le Seigneur. 8. Si vous sacrifiez une tete prise parmi vos boeufs, soit en holocauste > soit pour l'accomplissement d'un vceu, soit comme hostie pacifique, 9. Vqus prdsenlerez en outre une oblation de trois de*cimes de fleur de farine petrie dans une demi - mesure d'huile, 10. Et une demi-mesure de vin pour la libation : et le sacrifice rdpandra une odeur de suavitd devant le Seigneur. (1) Lehin. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.61% accurate

CHAPITBE XV. 391 11. Vous ferez ainsi pour chaque veau, pour chaqtfe belier, pour chaque agneau, pour chaque t$te prise parmi les brebi6 ou les chevres. 1 2* Quel que soit le nombre des victimes que vous sacrifierez, voila ce que vous feres pour chacune; 13. Tout indigene fera ainsi seB offrandes, afln que yos sacrifices soient en odeur de suavite devant le Seigneur. 14. Et si un prosdlyte est venu demeurer avec vous en votre terre, ou s'il est ne parmi vous en vos families, il offrira les sacrifices d' odeur de suavite au Seigneur, de la meme raaniere que vous; ainsi fera pour le Seigneur la synagogue tout entiere. 15. 11 n'y aura qu'une loi pour vous et pour les proselytes demeurant parmi vous ; c'est une loi perpetuelle en toutes vos generations; le proselyte sera comme vous devant le Seigneur. II n'y aura qu'une loi, qu'une justice pour vous et pour le proselyte demeurant parmi vous* 16. Le Seigneur dit encore a Moise : 17. Parle aux fils d' Israel, et dis-leur : 18. Pendant que vous entrerez en la terre oil je vous conduis, 19. Lorsque vous mangerez des pains 'de cette terre, vous mettrez a part une offrande, qui sera la portion du Seigneur, 20. Premices de vos pates; vous mettrez a part, comme oflVande, le pain provenant de ces premices, de meme queToffrande des aires; vous emporterez le pain qui sera 2 1 . Prdmices de vos pates, et vous le donnerez au Seigneur; ce sera son offrande durant toutes vos generations. 22. Mais, si vous n'executez point tous les ordres que le Seigneur a donnes a Moise , 23. Et qu'il vous a transmis par la voix de ce dernier; Digitized by Google

392 NOMBRES. si vous y manquez , a parti r du jour oil vous les avez recus et a i'avenir , en toutes vos generations , 24. Si la faule a b\b commise involontairement a l'insu de la synagogue, le peuple entier sacrifiera un veau sans tache , pris parmi les boeufs, en holocauste , en odeur de suavity pour le Seigneur, avec son oblation ei sa libation selon la regie , et en outre un bouc pris parmi les chevres, pour le p£che\ 25. Et le pretre intercedera pour toute la synagogue des fils d'Israel; et la faute leur sera remise, parce qu'elle aura 6t& involontaire,etqu'ilsauront apporte' leur offrande et fait un sacrifice au Seigneur pour le pdche' et le d&it. 26. Et la faute sera remise a toute la synagogue des fils d'Israel; elle sera pareillement remise au proselyte demeurant parmi vous, parce que pour tout le peuple elle aura &£ involontaire. 27. Si uneame seule a peche involontairement, elle offrira une chevre d'un an pour le pdchd. 28. Et le preMre priera pour cette Ame negligente qui aura p^che' involontairement devant le Seigneur, afin de lui rendre le Seigneur favorable. 29. II n'y aura qu'une loi pour Hndigene des fils ^Israel , et pour le proselyte demeurant avec eux , lorsqu'ils auront pdche involontairement. 30. Tout indigene ou proselyte qui de lui-meme pechera par orgueil (1) et irritera Dieu, sera extermine au milieu du peuple , 31 . Car il aura me'prise' la parole du Seigneur, et rendu vains les commandements; il sera broy£, et son pdche' sera en lui. 32. Comme les fils d'Israel e'taient dans le ddsert, ils virent un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat. / (1) En reftisant de se conformer aux lois. Digitized by Google

CHAP1TRE XVI. 393 33. Ceux qui lc trouverent ramassant du bois le jour du sabbat, le conduisirent devant Moise, Aaron et toule la synagogue d'Israel , 34. Et on le mit en prison; car ils n'avaient point ddcide* ce qu'iis lui feraient. 35. Alors, le Seigneur parla a Moise, disant : Que cet homme meure de mort, que toute la synagogue le lapide. 36. Toute la synagogue le mena done hors du camp, et le lapida, corame le Seigneur l'avait present k Moise. 37. Le Seigneur dit ensuite k Moise : 38. Parle aux fils d'Israel, et dis-leur : Faites des franges aux bords de vos manteaux, en toutes vos generations, ajoutez k la frange un effiie* couleur d'hyacinthe; 39. Cet effite sera mele' aux franges, vousl'aurez sous les yeux , et vous vous souviendrez des commandements du Seigneur, vous les observerez et vous ne vous laisserez pas pervertir par vos mauvaises pensdes, ni par des yeux qui vous feraient tomber dans la fornication (1). 40. Yous vous souviendrez de mes commandements et vous les mettrez en pratique, et vous serez saints pour votre Dieu. 4 1 . Je suis le Seigneur votre Dieu qui vous ai tire's de la terre d'Egypte pour Gtre votre Dieu; je suis le Seigneur votre Dieu. CHAP1TRE XVI 1. Alors, Cord, fils d'Isaar, lequel dtait fils de Caath, fils de Ldvi, se concerta avec Dathan et Abiron, fils d'Eliab, et Hon, fils de Ph&eth , fils de Ruben. 2. Et ils se revolterent (2) contre Moise, et avec eux deux cent cinquante des fils d'Israel, tous princes de la (4) Voir la note Levit., xvii, 7. (2) Leur tendance etait un schisme qui eut entralne la ruine du peuple. De la leur chatiment extraordinaire. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.52% accurate

394 NOMBftES. synagogue, siegeant au conseil, et horames de renora. 3. lis s'attrouperent devant Moise et Aaron, et ils dirent : Qu'il vous suffise que toute la synagogue soit sainte", et que le Seigneur soit avec nous. Pourquoi done vous placez-vous a la tete de la synagogue du Seigneur? 4. Molse, les ayant ouls, se prosterna la face contre terre. 8. II re*pondit a Cord et a toute sa troupe : Dieu ne nous perd pas de vue, il connait ceux qui sont a lui, il connalt les saints, et il les fait venir jusqu'a lui; ceux qu'il a ehoisis il les fait approcher de lui. 6. Faites ceci : Vous Core' et ses partisans, prenez des encensoirs , 7. Mettez-y du feu , demain tous y mettrez de l'encens devant le Seigneur; et celui que le Seigneur a choisi sera saint ; que cela vous suffise, fils de Levi; 8. Et Moise dit a Core : £coutez-moi, fils de Le>i; 9. N'est-ce pas assez f>our vous que le Dieu d'lsrafcl vous ait distingue's parrni la synagogue d' Israel, et vous ait fait monter jusqu'a lui , afin que vous fassiez les services liturgiques du tabernacle, et que vous vous teniez devant le tabernacle oil vous servez les prStres? 4 0. N'est-ce pas assez qu'il fait elevd jusqu'k lui, toi et tes freres les fils de Le\i.? faut-il que vous rdclamiez de plus le sacerdoce ? H. Est-ce ainsi que toi et toute ta troupe, vous vous r£uni$sez contre Dieu? Et qui est-il Aaron, pour que vous murmur iez contre lui? 12. Alors, Moise fit appeler Dathan et Abiron> fils d'Eliab, et ils dirent : Nous n'irons pas. i3. N'est-ce pas assez que tu nous aies soit-disant (i) conduits en une terre oil coulent le lait et le miel, pour nous faire pdrir dans le desert ? (4) Le verset suivant developpe l'ironie de ce debut. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.14% accurate

CHAPITRE XVI. 395 44. Oui, tu es chef; oui, tu nous as conduits en une terre ou coulent le lait et le miel; oui, tu nous as donnd pour heritage des vjgnes et des champs; il faut que tu aies aveugle ces hommes qui te suivent; nous ne te suivrons pas. 15. Moise fut vivernent indignd (1), et il dit au Seigneur : N'acceptez point leurs sacrifices; je ne leur ai rien pris de ce qui leur est prdcieux, je n'ai affligd aucun d'eux. 16. Moise dit ensuite a Cord : Sanctifie ta troupe, et demain matin tenez-vous prels devant le Seigneur, toi et les tiens d'une part, et de 1' autre part Aaron. 1 7. Prenez chacun un encensoir, mettez-y de l'encens; prdsentez au Seigneur deux cent cinquante encensoirs ; qu/ Aaron et les tiens aient chacun le leur. 18. Chacuq prit done son encensoir, y mit du feu et y jeta de Tencens; cependant, Moise et Aaron se tenaient devant la porte du tabernacle du teraoignage. 19. Cord et toute sa troupe dtaient soulevds contre eux , devant la porte du tabernacle du temoigqage, lorsque la gloire du Seigneur apparut a toute la synagogue d'Israel. 20. Et le Seigneur parla k Moise et a Aaron, disant : 2|. Eloignez-vous de cette troupe; je vais a l'instant la ddlruire. 22. Et ils tomberent la face contre terre en s' dorian! : Dieu , Dieu des esprits et de toute chair, parce qu'iui seul a pdchd, la colere du Seigneur fiappera-t-elle toute la synagogue? 23. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 24. Parle a la synagogue, dis-leur : Eloignez-vous de la troupe de Cord. 2Sj. Moise se leva, et il alia droit aux tentes de Dathan et d'Abiron, et tous les anciens d'Israel le suivirent; (1) Comme a l'aspect du veau d'or. Digitized by Google

396 nombhes. 26. fit il dit a la synagogue : Eloignez-vous des tentes de ces mechants hommes; ne touchez a rien de ce qui est a eux, si vous ne voulez pdrir a cause de leurs p£ch&. 27 . Et ils formerent un cercle a distance autour de la tente de Core; alors, Dathan et Abiron sortirent, et ils se tenaient sur les portes de leurs tentes avec leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages (1). 28. Moise dit au peuple : Yous allez connaitre que le Seigneur m'a envoys pour faire toutes ces oeuvres, et que je ne les fais point de moi-m6me. 29. Si ces hommes meurent de la mort commune a tous, si le Seigneur les consid&re comme les autres hommes, le Seigneur ne m'a pas envoys. 30. Mais le Seigneur va faire eclater un prodige, la terre ouvrira sa bouche ; elle ddvorera ces hommes, leurs families, leurs tentes, tout ce qui leur appartient; ils descendant vivants sous la terre, et vous reconnaltrez qulls ont irrite le Seigneur. 3 i . A peine avait-il acheve ces mots, que la terre se fendit sous ces hommes; 32. Elle s'ouvrit et elle les ddvora, eux, leurs maisons, tous ceux qui dtaient avec Cord, et m6me leur betail. 33. Ils descendirent vivants sous la terre avec tout ce qui leur appartenait, et la terre les cacha, et ils furent ddtruits au milieu de la synagogue. 34. Aussit6t , tout Israel qui les entourait, s'enfuit a leurs cris, disant : Prenons garde que la terre ne nous ddvore. 35. Et unfeu sortit de la gloire du Seigneur, et il ddvora les deux cent cinquante hommes qui offraient de Tencens. (4) Comme prels k partir. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.09% accurate

CHAPITKE XVI. 397 36. Le Seigneur dit alors a MoSse, 37. Et a Eleazar, fils du grand pretre Aaron : Otez da milieu de ces hommes brulds les encensoirs d'airain, et jetez $h et la le feu Stranger, car les encensoirs de ces pdcheurs sont devenus sacrdsa cause de leur mort (1); 38. Faites- en au marteau des plaques dont vous entourerez l'aulel ; car ils ont £t£ pr^se rites devant le Seigneur, ils sont sacr^s, et ils seront un signe pour les fils d'lsrael. 39. Eldazar, fils du grand pr&re Aaron, prit done les encensoirs d'airain qu'avaient presents les hommes brutes, et ils en firent comme une tenture autour de l'autel ; 40. C'&ait un memorial pour les fils d'lsrael, afin que nul et ranger a la famille d' Aaron ne s'en approchat pour offrir de i'encens au Seigneur, et qu'ii n'arrivat plus ce qui etait arrivd a Cor£ et a sa troupe rebelle, selon ce que le Seigneur avait dit par la voix de Moise. 41. Mais le lendeniain, les fils d'lsrael murmurerent contre Moise et Aaron , disant : Vous avez fait perir le peuple du Seigneur. 42. Pendant que la synagogue, s'ameutant contre Moise et Aaron, se precipitait vers le tabernacle du temoignage, voila que la nuee l'enveloppa, et que la gloire du Seigneur apparut. 43. Aussitdt, Moise et Aaron enlrerent devant la facade du tabernacle du temoignage (2). 44. Et le Seigneur parla a Moise et Aaron, disant : 45. Eloignez-vous de cette synagogue, je vais a l'instant la detruire; et ils tomberent la face contre terre. 46. Et Moise dit a Aaron : Prends l'encensoir, mets-y du feu, jettes-y de l'encens, et h&te-toi de le promener [\) Par fintervention divine , qui les a exterminSs. (3) Dans le parvis. L— 42

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.39% accurate

398 N0MW6S, parmi le camp, pour apaiser Dieu en sa fureur; car la cplere s'est elajicde de la gfoire dq Seigneur, et elle a commence a frapper le peuple. 47, Aussitdtj Aarpn, comme le lui prescrivait Moise, prit Fencenspir, et covurut parmi la sypagpgue; la, des* Uuctipn du peuple £tait commencee; le pr&tre jeta de l'encens stjr le feu et pria pour le peupJe. 48, II se tiqt entre lea morts et les vivants, et la destruction s'arreta (1). 49, II y eut en cette journee quatorze mille $ept cents morts, outre ceux qui avaient peri a cause de Cord. 50, Alors, Aaron retourna vers, Mo'ise devant la porte du tabernacle du temoignage. La destruction avait cesse. GHAP1TRE XVII 1 . Le Seigneur dit ensuite a Mo'ise : 2. Parle aux fils d'Israel, prends de chacun des chefs de tribu une baguette, et , sur chacune des douze baguettes, ecris le nom de chacun d'eux. 3. ficrisaussi le nom d' Aaron sur la baguette de Levi, c'est une baguette a part; et les chefs feront l'ofTrande de ces baguettes par tribus. 4. Place -les ensuite dans le tabernacle devant le temoignage; c'est par elles que je me manifesterai a toi. 5. Et la baguette de celui que j'aurai choisi reverdira, et je rejetterai loin de moi le murmure que les fils d'Israel ont fait dclater contre vous. 6. Moise parla done aux fils dlsraSl; tous les chefs donnerent chacun une baguette, et il y eut douze ball) La priere sainte qui seleve , comme la fiim6e de l'encens , d'un coeur plein de feu et d'amour, apaise la colore de Dieu et detourne les plus grands fl6aux. Lencensoir d' Aaron etait une figure du Verbe incarne qui, de son coeur embrase d'amour, fait monter vers le Pere la divine priere qui nous sauve du tieau de la mort eternelle. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.42% accurate

chapitre xvm. 399 guettes pour les douze tribus, et en outre celle d' Aaron parmi les autres. 7. Moise placa les baguettes devant le Seigneur dans le tabernacle du temoignage. 8 . Et le lendemain il entra avec Aaron dans le tabernacle du temoignage; la baguette d' Aaron , de la raaison de Ldvi, avait germd; elle portait un bourgeon , une fleur s'y epanouissait (1), et elle promettait des fruits. 9. Apres cela, Moise ota toutes les baguettes de devant le Seigneur, et il les porta aux fits d'Israel; ils les virent, et chaque chef reprit la sienne. 10. Et le Seigneur dit a Moise : Depose la baguette d' Aaron devant le tdmoignage, afin qu'elle soit conservee com me signe pour les fils des indociles; que le murmure de ceux-ci s'apaise, et ils ne mourront point. i 1 . Moise et Aaron firent ce qu'avait prescrit le Seigneur; ainsi firent-ils. 12. Et les fils d'Israel parlerent a Moise 3 disant : Voila que nous perissons, que nous sommes consumes. 13. Tous ceux qui touchent au tabernacle du temoignage meurent; mourrons - nous tous jusqu'au dernier? CHAPITRE XVIII 1 . Et le Seigneur dit a Aaron : Toi et tes fils , et ta famille paternelle, vous assumerez les pe'ches des saints (2); toi et tes fils vous assumerez les peches du sacerdoce. 2. Entoure-toi de tes freres, de la tribu de Levi, ta fanijlle paternelle; qu'ils se joignent a toi et qu'ils te ser(4) Figure de la t res- sain te Vierge, qui conc,ut miraculeusement , sans que sa virginity en fut alteree , et nous donna le fruit de vie , le Sauveur, dont le sacerdoce 6tait figure par celui d'Aaron. (*) Vous serez puma des manque men ts dans les sacrifices ou dans l'exercice des fonctions sacerdotales.

Digitized by Google

 vent, quand vous vous tiendrez devant le tabernacle du tenioignage, toi et tes fils , 3. Et ils auront pour fonction la garde du tabernacle; raais ils ne s'approcheront ni des choses saintes ni de l'autel, et, non plus que vous, ils ne mourront. 4. Et ils se reuniront a toi, et ils garderont le tabernacle du t&noignage, et ils feront tous les services liturgiques du tabernacle ; nul homrae d'une autre race ne s'approchera de toi. 5. Vous aurez pour fonction la garde des choses saintes et de l'autel ; et il n'y aura point de colere contre les fils d'Israel. 6. J'ai choisi vos freres les Invites, parmi les fils d'Israel, comme une offrande faite au Seigneur, afin qu'ils fassent les services liturgiques du tabernacle du te'moignage. 7. Toi et tes fils, vous exercerez fidelement votre sacerdoce dans toutes les ceremonies de l'autel et de l'intdrieur du voile, et vous accomplirez les ceremonies liturgiques qui sont l'offrande de votre sacerdoce; et si un homme etranger a ta famille s'en mele, ii mourra. 8. Et le Seigneur parla a Moise et a Aaron, disant : Je suis le Seigneur : je vous ai donne la garde de toutes les pr^niices qui me sont consacrdes par les fils d'Israel; je les ai donnees a toi, et, apres toi, a tes fils pour honoraires, par une loi perpdtuelle. 9. Et telle sera votre part des choses saintes, des choses consacrees, des oblations, des dons, des sacrifices, des victimes pour le delit ou pour le pechd : tout ce qui m'est consacre des choses saintes, sera pour toi et tes fils. 10. Vous les mangerez en lieu tres-saint, toi et tes fils, les males seulement; ce sera pour toi chose sainte. \ 1 . Vous aurez encore les premices de tous les dons , de toutes les offrandes des fils d'Israel; je les donne a toi, Digitized by Google

CHAPITRE XVIII. 401 k tes fils et k tes filles, par une loi perp&uelle; toute &me pure en ta famille les mangera. 12. Toutes prdmices d'huile, toutes pr&nices de vin et de pain, toutes pr&nices qu'ils auront offertes au Seigneur, je vous les donne. 13. Les premiers fruits de leurs champs, qu'ils apporteront au Seigneur, seront pour toi; toute &me pure en ta maison en mangera. 14. Tout ce qui sera donne\ en consequence d'un voeu, chez les fils d'Israel, sera pour toi. 15. Tout premier- ne de toute chair, qu'ils doivent offrir au Seigneur, t'appartiendra, depuis l'homme jusqu'aux bestiaux ; mais les premiers-nds des honimes seront rachete's au prix d'une rancon, et tu abandonneras au prix d'une rancon les premiers-nes des animaux impurs. 16. La rancon d'une tete d'un mois est evalu^e cinq sides au poids du sanctuaire, vingt oboles par side. 17. Tu ne renonceras pas, moyennant rancon, au premier-ne du troupeau de boeufs, ni au premier-nd des brebis, ni au premier-ne des chevres; c'est chose sainte: tu en rdpandras le sang au pied de l'autei , et tu en offriras la graisse, comme sacrifice d'odeur de suavite pour le Seigneur. 18. Et les chairs seront a toi, comme la poitrine mise a part et l'dpaule droite (1). 19. Toute portion reserve des choses saintes que les fils d'Israel mettront a part, je la donne a toi , a tes fils et a tes filles : c'est une loi perp&uelle, c'est une alliance de sel (2) a perp£tuit£ devant le Seigneur, pour toi et ta posterity 20. Et le Seigneur dit a Aaron : Tu n'auras point (4) L'epaule reservee. (VoyezNombres, vi, 20.) (2) Incorruptible comme le sel. Le sel est la figure de la conservation, de la perp6tuite\ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.12% accurate

402 NOMBRES. comme eux d'h£ritage, et de part en leur terre ; je suis ta part et ton heritage au milieu des fils d'Israel. 21. Je donne aux fils de Levi toutes les dimes pour heritage en Israel, et pour prix de leurs services liturgiques dans le tabernacle du t&noignage. 22. Les fils d'Israel ne s'approcheront plus du tabernacle du t&noignage; ce serait un pdch£ qui leur apporterait la mort. 23. Les Invites feront seuls le service liturgique du tabernacle du temoignage, et ils assumeront les p£ch£sdu peuple (\); c'est une loi perp&uelle en toutes vos generations; parmi les fils d'Israel, les Invites n'auront point d'h&itage , 24. Parce que je leur ai donn£ pour heritage les*dimes que les fils d'Israel r&erveront au Seigneur; c'est pourquoi je leur ai dit : Parmi les fils d'Israel vous n'aurez point d'hdritage. 25. Et le Seigneur dit a Moise : 20. Parle aux ldvites et dis-leur : Lorsque vous prendrez des fils d'Israel la dime que je vous donne pour heritage, vous en rdserverez la part du Seigneur : la dime de la dime. 27 . On vous comptera d'abord votre part , tant du b\6 des aires que du vin des pressoirs. 28. Alors, de toutes les dimes que vous aurez regues des fils d'Israel, vous r&erverez les parts du Seigneur, et, de chaque dime, vous donnerez la part du Seigneur a Aaron le prfctre. 29. De tous vos dons, r&ervez la part du Seigneur ; de toutes vos prdmices, rdservez ce qui est consacr£. 30. Dis-leur encore : Lorsque vous aurez r&erv£ la part du Seigneur, et ce qui est consacrd de vos prdmices , (I) Voir ci-dessus , verset 1 . Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.50% accurate

CHAttfhfc xix. 403 on delivrera aux Wvites ce qui Ieur revietit, tant du ble* des aires que du vin des pressoirs. 3 i . Vous le consommerez en tout lieu , vous et Vos families; c'est Thonoraire de vos services liturgiques dans le tabernacle du t&noignage. 32. Et vous n'assumerez point de pdchd parte que vous aurez reserve les prdmices; et vous ne profanerez pas lee choses saintes d'Israel , afin que vous lie mouriez point. CHAPITRE XIX 1 . Le Seigneur parla encore a Moise et a Aaron , disant: 2. Voici sur la loi de purification les details que le Seigeur a rdgtes, disant : Parle aux fils d'Israel et qu'ils tV menent une gdnisse rousse sans tache, sand difformttd, qui n'ait point encore porte* le joug. 3. Tu la donneras a EWazar le pretre; puis, on la conduira hors du camp, en lieu pur, et on Ngorgera devantlui. 4. Eleazar prendra de soft sang, et il en fera sept aspersions sur la facade du tabernacle du temoignage. 5. Puis, on la brulera devant lui; le cuir etla chair, le sang et la nente seront consumes. 6. Apres quoi, le pretre prendra du bditf de eedi'fc, de l'hysope, de Tdcarlate, et Ton jettera Ces chosefc au milieu du bucherqui consumera la gdnisse. 7. Le pretre lavera ensuite ses vfctements; il sfe lavera le corps avec de l'eau ; il rentrera dans le camp , et il sera impur jusqu'au soir. 8. L'homme qui aura bfule* la gdnisse lavera aussi s^s v&tements, et il se lavera le corps avec de l'eau, et il sera impur jusqu'au soir. 9. Un homme pur recueillera les cendresde Id g^nisse, Digitized by Google

404 NOMBRES. et il les d£posera hors du camp en lieu pur; et la synagogue des fils d'Israel veiUera a ce qu'elle soit conservee ; l'eau de 1' aspersion est chose purifiante. 10. L'horame done qui aura recueilli les cendres de la genisse lavera ses v&tements, etii sera impur jusqu'au soir : e'est une loi perpetuelle pour vous et pour les proselytes dtablis parmi vous. 1 1 . Celui qui aura touchd un homme mort sera impur sept jours. 12. II sera purifid avec l'eau de l'aspersion, le troisieme et le septieme jour, et il sera pur; s'il n'est aspergd le troisieme et le septieme jour, il ne le sera point. 13. Quiconque aura touch£ le cadavre d'un homme mort, et n'aura point et£ purifig, a souille le tabernacle du Seigneur ; il sera extermine en Israel, parce qu'il n'aura pas dte asperge de l'eau de F aspersion. 11 est impur, et son impuret£ est encore en luj. 14. Autre loi : Si un homme est mort dans une maison, quiconque entrera dans la maison et tout ce que la maison renferme seront impurs sept jours. 15. Tout vase ouvert qui n'aura pas de couvercle attach^ sera impur. 16. Quiconque aura touche , sur le lieu d'un meurtre, soit un cadavre, soit des ossements humains, soit un sepulcre, sera impur sept jours. 17. On prendra pour l'impur des cendres de la genisse bruise pour la purification, et on repandra sur elles de l'eau vive en un vase. 18. Ensuite un homme pur prendra de l'hysope, il la trempera dans l'eau, et il en aspergera soit la maison, les meubles, les ames qui s'y trouvent, soit l'homme qui aura touchd les ossements humains, ou le champ du meurtre, ou le mort, ou la sepulture. 19. Et Tbomme pur aspergera l'iropur, le troisieme Digitized by Google

CHAPITRE XX. 405 et le septieme jour, et celui-ci sera purifte le septi&me jour; alors, il lavera ses v&tements, il se lavera avec de l'eau , et il sera impur jusqu'au soir. 20. L'homme qui aura 6t6 souilld, et n'aura pas dtd purified sera extermine' du milieu du peuple , parce qu'il aura souilld les choses saintes du Seigneur, et qu'il n'aura pas £t£ asperge de l'eau de l'aspersion ; il est impur. 21. Ce sera pour vous une loi perpdtuelle, et celui qui aspergera avec l'eau de r aspersion lavera ses v&tements, et celui qui aura touche' l'eau de 1* aspersion sera impur jusqu'au soir. 22. Tout ce qu'aura touche' un homme impur sera e'galement impur, et celui qui touchera une de ces choses sera impur jusqu'au soir. CHAPITRE XX i . Toute la synagogue des fils d'Israel revint dans le desert de Sin durant le premier mois, et elle demeura en Cades; or, Marie mourut en ce lieu, et elle y fut ensevelie. 2. Et il n'y avait point la d'eau pour la synagogue; elle se rassembla done tumultueusement autour de Moise et d' Aaron. 3. Et le peuple injuria Moise , disant : Que ne sommesnous morts lorsque nos freres ont e'td detruits devant le Seigneur? 4. Pourquoi avez-vous conduit le peuple en ce dessert, oil nous p&issons, npus et nos bestiaux ? 5. Dans quel but nous avez-vous amends de Ffigypte en ce lieu maudit, oil il n'y a ni semailles, ni figues, ni vignes, ni grenades, ni m6me d'eau a boire? 6. Aussit6t, Moise et Aaron, s'eloignant de la synagogue, allerent devant la porte du tabernacle du temoignage, et Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.04% accurate

406 NOMBRES. ilsse prostern&rent la face contre terre ; alors, la gloire du Seigneur leur apparut. 7. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 8. Prends ta baguette; toi et ton frere, convoquei la synagogue, et paries au rocher qui est devant vous, il vous donnera ses eaux ; vous ferez jaillir pour vous de l'eau du rocher, et vous abreuverez la synagogue et les bestiauK* 9. Moise prit la baguette ddpos^e devant le Seigneur, comme le Seigneur le lui avait present. 10. Et Moise et Aaron convoquerent la synagogue devant le rocber, et Moise lui dit: Ecoutez-moi, incrddules ; tirerons-nous pour vous de l'eau de ce rocher? 1 1 . Puis , Moise etendit la main , et de sa baguette il frappa deux fois le rocher. Aussit6t, Feau jaillit en abondance; la synagogue but et elle abreuva ses bestiaux. 12. Le Seigneur dit alors a Moise et a Aaron : Vous n'avez pas eu assez de foi pour me sanctifier devant les fils d' Israel, e'est pourquoi vous n'introduirez point ce peuple dans la terre que je vous ai donnde. 13. Cette eau est appelde l'eau de contradiction (1), parce qu'en ce lieu les fils d' Israel injurierent Moise devant le Seigneur, et que le Seigneur fut sanctifie' en eux. 14. De Cades, Moise envoya des messagers au roi d'Edom, disant : Ton frere Israel dit ces choses : Tu sais toutes les peines qui nous ont assaillis. 15. Nos peres sont descendus en Egypte; nousavons habitd l'tigyple bien des annees, et les Egyptiens nous ont oppriraes , comme nos peres. 16. Nous avons invoque le Seigneur, et il a entendu nos cris; il a envoye* son ange, il nous a fait sortir de la (1) Hebr., Meribah. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.02% accurate

CHAHTftE tX. 407 terre d'Egypte > et nous voilk arrives en la ville de Cades du cdtd de tes frontieres. 17. Nous allonsdonc passer par ton territoirej nous ne traverserons ni les champs, ni les vighes; nous ne boirons point l'eali de tes citernes ; nous suiVrons Id grand chemin, sans nous d&ourner a dfoite ni a gauche, jutqu'a ce que nous ayons de'passe' tes limites. 18« Mais Edom lui dit t Tu ne passera* point J>ar toon territoire; si tu insistes, j'irai a ta rencontre pour te combattre. 19. Les fils d'Israel repartirent : Nous passerons le long de la montagne, et si de l'eau qui t'appartienne est bue par nous ou nos troupeaux * nous te la paierons ; mais il ne peut £tre question de cela , nous passerons le long de la montagne. 20. Mais Edom dit : Tu ne passeras point par mon territoire; et il 6ortit a la rencontre d'Israel avec une multitude redoutable et des bras puissants. 21. Ainsi Edom ne voulut pas permettre a Israel de franchir sa frontiere, et Israel se detourna de lui. 22. Les fils d'Israel partirent de Cades, et ils arriverent dans la montagne de Hor. 23. Et le Seigneur parlaa Mo'ise et a Aaron en la montagne de Hor, sur les frontieres de la terre d'Edom, disant : 24. Qu' Aaron aille rejoindre son peuple : car vous ne devez point entrer en la terre que j'ai don nee aux fils d'Israel , parce que vous m'avez irrite au sujet de l'eau de contradiction. 25. Prends Aaron et son fils Eleazar, et fais-les monter sur la montagne de Hor, devanl toute la synagogue. 26. Ote a Aaron sa robe pour en revetir Eleazar son fils ; qu* Aaron se reunisse a son peuple et meure en ce lieu. Digitized by Google

408 HOMBRES. 27. Moise fit ce qu'avait present le Seigneur; il fit monter Aaron sur la montagne de Hor devant toute la synagogue. 28. II dta a Aaron les v&tements sacerdotaux, il en revetit son fils Eldazar, et Aaron mourut sur le somraet de la montagne, puis Moise descendit de la montagne avec Eteazar. 29. Toute la synagogue vit qu' Aaron e'tait mort; et toute la maison d'Israel pleura Aaron trente jours. CHAPITRE XXI 4. Cependant, le Chananden roi d'Arad, voisin du ddsert, apprit qu'Israel s'avan$ait par le chemin d'Atharin. Aussitdt , il prit les armes contre Israel , et il lui enleva quelques prisonniers. 2. Israel fit alors un vceu au Seigneur, disant : Si vous me livrez ce peuple qui est sous ma main, je Tanathdmatiserai lui et ses villes. 3. Le Seigneur ouit la voix d'Israel, et il lui livra le Chananden; Israel, de son cote, l'anath&natisa lui et ses villes, et il donna a ce lieu le nom d'Anatheme (\). 4. lis leverent ensuite leur camp de la montagne de Hor pour quitter le chemin de la mer Rouge et tourner autour d'Edom ; mais dans ce voyage le peuple ddfaillit , 5. II injuria Dieu et Moise, disant: Qu'allons - nous devenir? Tu nous a tire's de Tfigypte pour nous faire mourir dans le de*sert oil il n'ya ni pain ni eau ; notre ame se rdvolte contre cette maigre manne dont nous sommes nourris. 6. Alors, le Seigneur envoya contre le peuple des ser(4) Horma. Ce qui etait frappe d'anatheme etait sacre , et nul n'avait droit d'en faire usage. Digitized by Google

CHAPITRE XXI. 409 pents dont le venin £tait mortel, et ilsmordirent le peuple, et une multitude des fils d'Israel perit. 7. Et le peuple alia trouver Moise, disant: Nous avons pe*ch£; nous avons injurie le Seigneur et toi; prie done le Seigneur qu'il eloigne de nous les serpents. 8. Moise pria le Seigneur pour le peuple., et le Seigneur dit a Moise : Fais un serpent, et pose-le au haut d'une enseigne; quand un serpent mordra un homme, quiconque sera mordu etregardera ce signe, vivra. 9. Moise fit done un serpent d'airain qu'il placa au haut d'une enseigne, et quand un serpent mordait un homme, celui-ci regardait le serpent d'airain, et il vivait (1). 10. Les fils d'Israel se mirent en marche, et ils s'arrSterenten Oboth. 11. fitant partis d'Oboth, ils camperent en Achalgl, hors de la region du desert qui regarde Moab du cdtl du levant. 12. Partis de nouveau, ils camperent dans le val de Zared. 13. De ce lieu, ils camperent sur 1' Anion, dans la region du desert qui fait saillie sur le3 limites des Amorrheens; cet Arnon est frontiere de Moab, entre Moab et l'Amorrhden. 14. C'est pourquoi il est e*crit en un livre (2) : La guerre du Seigneur a embrase* Zoob et les torrents d* Arnon , 15. Et il a place* auprfes des torrents la demeure de Ar, qui est contigue aux frontieres de Moab. 16. Or, il y a en ce lieu un puits: c'est le puits au (4) Ainsi l'homme blesse* a mort par le serpent du p£ch6 , en regardant le Fils de l'homme elev6 en croix et qui avait pris la forme du pech6 , a retrouv6 la vie. (2) Vulgate : Dans le livre des guerres du Seigneur. Ce livre n'existe plus. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.79% accurate

 sujet duquel le Seigneur dit a Moise : Rassemble le peuple, et je leur donnerai de l'eau, et ils boiront. 17. Alorsy Israel chanta ce cantlque autour du puits : Cel^brez le puits. 18. Les chefs l'ont creusd; les rois des nations, durant leur regne, land is qu'ils £taient lesmaitres, l'ont revetu de pierres de taille. Apres cela, le peuple d'Israel alia du puits a Manthanain ; 19. Ensuite, de Manthanain a Nahaliel, de Nahaliel a Bamoth ; 20. De Bamoth a Janin, en la plaine de Moab, que Ton vott de la cime du roc escarpe regardant le desert. 2 1 . Alors, Moise envoya les anciens a Se'hon , roi des Amorrheens, aVec des paroles pacifiques, disant i 22. Nous passerons par ton territoire et nous sulvrons la route; nous ne nous £carterons ni dans les champs, ni dans les vignes; nous ne boirons point d'eau de ton puits; nous suivrons le grand chemin jusqu'a ce que nous ayons depasse* tes li mites. 23. Mais Se'hon ne permit point a Israel de franchirses frontieres; il rassembla tout 6on peuple, et il sort it pour se ranger en bataille devant Israel, dans le desert; il vint a Jaaa, et il se rangea en bataille devant Israel. 24. Israel le vainquit avec grand carnage, et se rendu maitre de son territoire depuis Arnon jusqu'a Jeboc , sur les frontieres des ills d' Amnion, car Jazer est ville frontiere des Ammonites* 25. Israel prit toutes ses villes, et Israel habita toutes le6 villes des Amorrhe'ens, Esebon (1) et ses dependances. 26. Car Esebon ctait la ville de Sehon, roi des Amorrheens; il avait d'abord fait la guerre au roi de Moab, et (4) Vulgate : Hesebon. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.17% accurate

 il avait pris tout son territoire depuis Aroer jusqu'a TArnon. 27. C'est pourquoi on dit en proverbe : Venez en Esebon, oil a etc* batie et peuplde la ville de Sdhon. 28. Car le feu est sorti d'Esebon, c'dtait la flamme de la guerre de Sdhon , et elle a devore* jusqu'a Moab , elle a ddvore* les colonnes d'Arnon. 29. Malheur a toi, Moab ; tu as pdri, peuple de Chamos ; leurs fils se sont vendus pour vivre, et leurs filles sont captives du roi des Amorrheens Sdhon. 30. Leur race est a jamais ddtruite d'Esebon a Dibon ; et les femmes ont encore allume le feu dans Moab. 34 . Or, Israel occupa toutes les villes des Amorrhdens. 32. Moise envoya reconnaitre Jazer ; ilslaprirent avec ses bourgs, et ils chasserent les Amorrheens qui l'habitaient. 33. A leur retour, ils prirent la route qui conduit a Basan, et Og, roi de Basan, sortit a leur rencontre avec tout son peuple, pour combattre en Edrai. 34. Mais le Seigneur dit a Moise : Ne le crains pas, je l'ai livrd a tes mains, lui , tout son peuple et tout son territoire ; tu le traiteras comme tu as traite Sehon , roi des Amorrheens, qui demeurait en Esebon. 35. Alors, Moise vainquit Og et ses fils, et tout son peuple ; nul n'en resta vivant , et il s'empara de son territoire. CHAPITRE XXII i. Les fils d'Israel, ^tant partis, camperent a Fouest de Moab, sur les rives du Jourdain, en face de Jdricho. 2. Or, Balac, fils de Sdphor, avait vu comme Israel venait de traiter rAmorrheen* 3. Moab eut done grande crainte du peuple qui dtait Digitized by Google

412 N0MBRES. tres-nombreux; Moab fat saisi d'effroi a Faspect des fils d'Israel , 4. Et dit aux anciens de Madian (4) : Ge peuple va maintenant nous de*vorer, comme un veau deVoreTherbe des champs; il va ddvorer tout ce qui Tentoure. Eu ce temps-la Balac , fils de Se*phor, dtait roi de Moab. 5. Et il envoya des anciens a Phathura, qui est sur la riviere du territoire des fils de son peuple, pour appeler Balaam , fils de Be*or , disant : Voila qu'un peuple est venu d'Egypte , il couvre la face de la terre, il est campe tout pres de moi ; 6. Viens done, et maudis ce peuple, car il est plus puissant que nous; si nous pouvions les frapper separe*ment, je les chasserais de cette terre. Or, je le sais, ceux que tu benis sont bdnis , ceux que tu maudis sont maud its. 7. Et les anciens de Moab, portant des presents, partirent avec les anciens des Madianites; arrives chez Balaam, ils lui repeHerent les paroles de Balac, 8. Et il leur dit : Reposez-vous ici cette nuit, et je vous rapporterai ce que m'aura dit le Seigneur; les princes de Moab demeurerent done chez Balaam. 9. Et Dieu dit a Balaam : Qui sont ces hommes que tu as cheztoi? 10. Balaam re*pondit a Dieu : Balac, fils de Sephor, roi de Moab , me les a envoyes, disant : 11. Un peuple est venu d'Egypte, il couvre la face de la terre , et il est campe" tout pres de moi ; viens done et maudis -le; peut-6tre pourrai-je ainsi le vaincre et le chasser de la contre'e. (4) Ces Madianites residaient entre la mer Morte et les Moabites; le camp des Hebreux et leur recente conquSte etaient au nord de ces deux peuples. Digitized by Google

CHAPITRE XXII, 413 12. Dieu dit h Balaam; tu ne partiras pasavec eux; tu ne maudiras pas ce peuple, car il est b&ii. 13. S'etant done leve* de grand matin , Balaam dit aux princes de Balac : Retournez versvotremaitre, Dieu ne me permet pas de partir avec vous. 14. Et les princes de Moab, s'etant leves, arriverent chez Balac, disant : Balaam ne veut pas venir avec nous. 15. Balac lui envoya des chefs plus nombreux et plus en honneur que les premiers , 16. lis allerent chez Balaam, et ils lui dirent : Voici ce que dit Balac : Je fen supplie, ne tarde pas k venir chez moi, 17. Je te comblerai d'honneurs; tout ce que tu me demanderas , je te l'accorderai ; mais viens et maudis ce peuple. 18. Balaam repondit aux princes de Balac : Balac dut-il me donner plein sa maison d* argent et d'or, il m'est impossible de ne pas tenir compte de la parole du Seigneur Dieu, ni de songer k faire plus ou moins qu'il ne m'a dit. 19. Vous aussi restez done cette nuit chez moi, et je saurai ce que le Seigneur me dira de nouveau (1). 20. La nuit, Dieu vint & Balaam, et il lui dit : Puisque ces hommes sont venus te chercher, leve-toi et suis-les , mais tu feras selon la parole que je te dirai. 2 1 . Balaam, s'&ant leve' de grand matin, b4ta son &nesse et partit avec les princes de Moab. 22. Et Dieu se courrouca en son coeurde ce qu'il e'tait parti, et l'ange de Dieu (2) se leva pour l'arr&ter; lui (4) Cette invitation, apres que Dieu lui avait fait connaitre sa volontd, montre le penchant de Balaam , qui en est puni par la permission meme accordee verset suivant. (2) Voyez Exode, in, 2. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.59% accurate

444 NOMBRES. cependant, s'en allait avec son anesse, et ses deux serviteurs etaient avec lui. 23. L'anesse, ayant vu Tange de Dieu qui lui barrait la route l'epde nue a la main , se detourna et prit a travers champs; Balaam la frappa de sa baguette, pour la ramener sur lavoie. 24. Et Tange de Dieu se tint dans les sentiers des vignes, ayant un mur a droite et un mur a gauche. 25. L'anesse, ayant vu Tange de Dieu, se froissa contre le mur et froissa le pied de Balaam ; celui-ci continua de lafrapper. 26. Mais l'ange de Dieu continua de les troubler; il s'en alia se placer dans un defile oil ii n'y avail a se ddtourner ni a droite, ni a gauche.. 27. L'anesse, ayant vu l'ange de Dieu, s'abattit sous Balaam. Celui-ci se mit en colere, et il frappa l'anesse avec sa baguette. 28. Alors, Dieu ouvrit la bouche de Fan esse, et elle dit a Balaam : Que t'ai-je fait pour que tu me frappes ainsi jusqu'a trois fois? 29. Balaam rdpondit a l'anesse : Tu t'es jouee de moi, et si j'avais une dpee a la main, je ten aurais deja percec. 30. Et l'anesse dit a Balaam : Ne suis-je pas ton anesse, sur laquelle tu es monte' depuis ta jeunesse jusqu'a ce jour? T'ai-je jamais meprise, et maltraitd ainsi? fit il dit : Non. 31 . Or, Dieu ouvrit les yeux de Balaam, et Balaam vit l'ange du Seigneur lui barrant la route , l'dpee nue a la main, et, s'etant courbd, il se prosterna la face contre terre. 32. L'ange de Dieu lui dit : Pourquoi as-tu frappe* ton anesse jusqu'a trois fois? Me voici, je suis venu pour Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.02% accurate

CHAPITRB XXIII. 41 & t'arreter, parce que ton voyage ne m'est pas agr&ble; l'&nesse m'a vu, et elle s'est d&ourn£e trois fois. 33. Et si elle ne s'etait ddtournde , je t'eusse fait p4rir; quant a elle, je I'aurais Ipargnee. 34. Balaam dit a 1'ange du Seigneur : J'ai pdche , mais je ne savais pas que vous me barriez la route, et s'il ne vous plait point que je poursuive, je m'en retournerai. 35. Mais l'ange de Dieu dit a Balaam : Va avec ces hommes ; seulement sois attentif a r£p4ter la parole que je te dirai. Balaam alia done avec les princes de Balac. 36. Gelui-ci ayant appris que Balaam arriyait, sortit a sa rencontre jusqu'a la ville de Moab, qui est sur l'Arnon , a rextrdmite' de la con tide. 37. Et Balac dit a Balaam : Ne t'ai-je point envoye* querir ? Pourquoi n'es-tu pas venu vers moi? Reellement, ne suis-je point assez puissant pour t'honorer? 38. Balaam dit a Balac : Me void, je suis venu a toi; maintenant, sera-t-il en mon pouvoir de te dire quoi que ce soit? La parole que Dieu mettra dans ma bouche, je te la dirai. 39. Balaam par tit ensuite avec Balac, et ils arriverent aux villes oil dtaient ses domaines. 40. Balac sacrifia des brebis et des boeufs; puis, il en envoya a Balaam et aux princes qui l'accompagnaient. 41. Le lendemain, Balac ayant pris Balaam, le fit monter vers la colonne de Baal, et de la il lui montra une part du peuple de Dieu. CHAPITRE XXIII 1. Balaam dit a Balac : Eleve-moi ici sept autels, et prepare ici sept boeufs et sept bribers. 2. Balac fit comme avait dit Balaam, et il sacrifia un boeuf et un briber par autel. 3. Balaam dit encore a Balac : Reste auprfesde tes vieDigitized by Google

 times, et j'irai voir si Dieu se manifeste 1 moi; ce qu'il m'apprendra, je te le rdpeterai. Et Balac resta pres des victim es. 4. Balaam alia done interroger Dieu; il marcha droit devant lui, et Dieu lui apparut; Balaam dit a Dieu : J'ai prepare* sept autels, et j'ai placd sur chaque autel un boeuf etunb&ier. 5. Alors, Dieu mit sa parole en la bouche de Balaam, et il lui dit : Quand tu seras de retour aupres de Balac, Void ce que tu lui diras. 6. Balaam retourna ensuite vers Balac; or, celui-cise tenait aupres de ses holocaustes, avec tous les princes de Moab; et 1' Esprit de Dieu vint en Balaam. 7. Et Balaam, commengant son discours prophetique, dit : Balac, roi de Moab, in'a fait venir de la Mtfsopotamie et des montagnes del'orient, etil m'a dit : Viens, fais des imprecations contre Jacob; maudis Israel. 8. Pourquoi ferais-je des imprecations contre celui a qui le Seigneur ne veut point de mal? Pourquoi maudirais-je celui que Dieu ne maudit point? 9. Je le vois de ces montagnes, je Tapergois du haut de ces collines : voici un peuple qui demeurera isole , il ne sera point compte' parmi les nations. 10. Qui connaitra la race de Jacob, et qui e'numerera les tribus d'Israel? Puisse mon toe mourir avec les ames justes; puisse ma race &tre comme celle-la! 11. Balac dit alors a Balaam : Qu'as-tu fait? Je t'ai appele pour que tu maudisses mes ennemis, et voila que tu les bdnis ! 12. Balaam repondit a Balac : Ne dois-je pas fidelement rdpdter les paroles que Dieu a mises dans ma bouche ? 13. Balac reparlit : Viens avec moi en un autre lieu d'oii tu ne pourras voir tout ce peuple; tu en verras une Digitized by Google

CHAP1TRE XXIII. 417 part sans le voir tout en tier; maudis-le de cet endroit. 14. Et il l'emmena au plus haut du champ , sur le plateau d'un rocher, et il y eleva sept autels, et il placa sur chaque autel un boeuf et un belier. 15. Balaam dit a Balac : Reste aupres de tes victimes, je vais interroger Dieu. 16. Et Dieu vint a la rencontre de Balaam; il lui mit sa parole dans la bouche, et il lui dit : Retourne aupres de Balac; voici ce que tu lui diras. 1 7. Et Balaam retourna vers Balac, qui se tenait pres de ses holocaustes, avec tous les princes de Moab. Balac lui dit : Que t'a dit le Seigneur? 18. Et Balaam, commengant son discours prophelique, dit : Leve-toi, Balac, et ecoute ; dcoute comme te'moin, fils de Sdphor : 19. On ne tient pas Dieu en suspens comme rhomme; on ne le menace pas comme les fils de rhomme; lui qui a dit, ne fera-t-il pas? II parlera : sa parole ne subsisterat-elle pas ? 20. Quanta moi, il m'a choisi pour bdnir, et je bdnirai ; rien ne m'en d&ournera. 21. Ji n'y aura point de souffrance en Jacob, on ne verra point de douleur en Israel. Le Seigneur son Dieu est avec lui, la gloire de ses princes est en lui. 22. (Test Dieu qui l'a tire' d'Egypte ; sa gloire est comme celle de la licorne. 23. II n'y a point d'augures en Jacob, il n'y a point d'art divinatoire en Israel; au temps voulu Jacob entendra la parole, Israel entendra ce que Dieu doit accomplir. 24 . Son peuple se levera comme un lionceau ; il s'exaltera comme un lion; il ne dormira point qu'il n'ait de'vore sa proie et bu le sang du carnage. 25. Et Balac dit a Balaam : Si tu n'as pu les maud ire, du moins ne les benis pas. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.53% accurate

413 NOMBMS. 26. Balaam r^pondit a Balac : Ne t'ai-je point dit : La parole que me dira le Seigneur, je la r^peterai? 27. Et Balac dit a Balaam : Viens, je vais t'emmener ailleurs, pour voir si la du moins il plaira a Dieu que tu les maudisses. 28. Balac emmena Balaam sur la cime de Ph^gor, qui s'dtend vers le desert. 29. Et Balaam dit a Balac : Eleve-moi ici sept autels, et prdpare-moi sept boeufs et sept beliers. 30. Balac fit comme avait dit Balaam, et il sacrifia un boBuf et un b&ier par autel. CHAPITRE XXIV 1. Balaam, ay ant vu qu'il etait agreable au Seigneur de b£nir Israel, n'alla point, comme il avait coutume, au-devant des auspices; il se tourna du cote du d&ert. 2. Ay ant lev£ les yeux, Balaam vit Israel campd par tribus, et T Esprit de Dieu vint en lui. 3. Et, commen

The text on this page is estimated to be only 29.31% accurate

CHAPItRE XllV. 4(9 de beaucoup de nations, et la royautd de Gog (i) sera glorifiee, et son royaume grandira. 8. C'est Dieu qui Ta tiree d'Egypte ; sagloire est comme celle de la licorne. Elle derorera les nations ennemies, elle fera sortir la moelle de leurs os, elle les percera de ses fleches. 9. Israel s'est couche, il s'est endormi comme un lion et comme un lionceau; qui le rereillera? Ceux qui te be'niront, seront b^nis; ceux qui te maudiront, seront maud its. 10. Alors, Balac s'irrita contre Balaam, il claqua de ses deux mains (2), et dit a Balaam : Je t'ai appele pour maudire mon ennemi, et voila que tu le benis pour la troisieme fois ! H. Fuis done, retourne dans ton pays; j'avais dit ; Je l'honorerai ; mais maintenant le Seigneur t'a privq de l'honneur. 12. Et Balaam dit a Balac : N'ai-je point dit a tes messagers qui sont venus chez moi : 13. Balac dut-i) me donner plein sa maison d'argent et d'or, il m'est impossible de ne pas tenir compte de la parole du Seigneur, et de faire moi-meme qu'elle soit bonne ou mauvaise; ce que Dieu dira, je le dirai, 14. Maintenant que je retourne en mon pays, ecoute, et je te revelerai ce que ce peuple fera a ton peuple en la suite des temps. 15. Et, commen^ant son discours prophdtique, il dit : Balaam, fils de Beor, parle; il parle cethomme, le voyant de la verile , 16. Qui a entendu les paroles de Dieu, qui tient sa (1) Allusion prophetiqueau regne de David figure de Jesus-Christ ; puis a l'avenement et a la gloire de l'empire des Gentils convertis a la loi nouvelle. Cette lecon et celle du verset 34 sont particutieres aux Sep tan te. (2) Pour empecher son entourage, par ee bruit, d'entendre les benedictions de Balaam. Digitized by Google

420 NOMBRES. science du Tout-Puissant, qui a vu dans son sommeil la vision de Dieu , et dont les yeux ont ete dessilles. 17. Je lui annoncerai Celui qui n'est pas encore, Celui que je glorifie et qui est &oign£; une etoile sortira de Jacob, un homme s'&evera d'Israel, il broiera les princes de Moab, il ddpouillera tous les tils de Seth. 18. Edom sera son heritage; Esau, son ennemi,sera son heritage; Israel a marche dans sa force. 19. II sYveillera le lion de Jacob, et il detruira ce qui se sera echappd de la ville. 20. Et Balaam, dans sa vision, ayant vu Amalec, reprit son discours proph&ique, et il dit : Amalec est a la t&e des gentils, et cette race perira. 21 . Et ayant vu le Cdneen, il reprit son discours prophe'tique, et il dit : Ta demeure est forte ; mais quand m£me tu cacherais tes petits dans les rochers ; 22. Quand meme des enfants de fourberie naitraient pour Bdor, Assur t'emmenera captif . 23. Et ayant vu Og, il reprit son discours proph&ique, et il dit : H&as ! helas ! qui vivra lorsque Dieu fera ces choses? 24. Et II sortira des mains des Gitians (1), et ceux-ci humilieront Assur, et ils humilieront les Hdbreux, et eux-memes periront tous a la fois. 25. Apres cela, Balaam, s'&ant leve, partit pour sa contrde, et Balac retourna dans sa demeure. CHAPITRE XXV 1 . Le peupie demeura en Settim, et il se sou ilia par la prostitution des filles de Moab. (4) II se rapporte a Dieu, nomme au verset precedent, 11 : Dieu ou le Fils deDieu sortira... Les Citians, de Ykebr. chittim, qui veut dire venus fa Voecident, sontles Romains. Tout le verset paralt une allusion a la resurrection de Jesus-Christ et a la mine du vieux monde. Vulgate : Ils viendront d'ltalie, et ils vaincront les Assyriens.
Digitized by Google

CHAPITRE XXV. 421 2. Giles le convierent aux sacrifices de leurs idoles; il mangea de leurs victinies, et ii adora leurs dieux. 3. Israel fut consacre a Belphdgor, et, en son coeur, le Seigneur s'irrita contre lui. 4. Le Seigneur dit a Moise : Prends tous les chefs du peuple, et, k la lumiere du soleil, fais un exemple devant le Seigneur; alors, la colore du Seigneur se detournera d'Israel. 5. Moise dit done aux tribus d' Israel : Tuez ceux de vos freres qui sont consacres a Belphdgor. 6. Or, Tun des fils d' Israel survint, et entraina son frere chez une Madianite, devant Moise et devant toute la synagogue des fils d'Israel, et ceux-ci se prirent a pleurer devant la porte du tabernacle du temoignage. 7. Ce que voyant Phin^es, fils d'Eldazar, fils du grand prStre Aaron, il se leva du milieu de r assemble, et prit k la main une javeline, 8. Et il entra dans la chambre sur les pas de r Israelite, et il per$a Thomme et la femme, et celle-ci eut les entrailles ddchir&s; et la plaie qui affligeait Israel cessa. 9. Cette plaie avait fait perir vingt-quatre mille ames. 10. Le Seigneur parla ensuite a Moise, disant : 1 1 . Phin&s, fils d'Eteazar, fils du grand pr&tre Aaron , vient d'apaiser ma colere et de la detourner des fils d'lsrael, contre lesquels je suis plein de jalousie; je n'ai pas extermine les fils d' Israel, quoique je fusse jaloux. 12. Repete ceci : J'accorde k Phinees une alliance de paix. 13. Cette alliance sacerdotale sera perpetuelle pour lui et sa postdrite, parce qu'il a et6 zele pour son Dieu, et qu'il Pa apaise* en faveur des fils d'Israel. 14. L'Isradlite, frappe avec la Madianite, se nommait Zambri; il e*tait fils de Salmon, Tun des chefs de famille de latribu de Simeon. ir Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.47% accurate

422 xNOMBRES. 15. Et la Madianite s'appelait Gozbi; elle dlait fille de Sur, chef de la nation d'Ommoth, qui est une famille issue de Madian. 16. Et le Seigneur parla a Moise, disant : Parle aux fils d'Israel, dis-leur: 17. Soyez ennemis des Madianites; frappez-les, 18. Parce qu'avec leurs ruses ils soot vos enoeBpis; ils vous ont trompds par le moyen de Phegor et de Coabi, fille d'un chef de Madian, leur soeur, celle qui a e^ frappe'e le jour de la plaie que vous avait attire'e Phegor. CHAPITRE XXVI 1. Apres la plaie, il advint que le Seigneur parla a Moise et au grand prStre Ele'aaar, disant : 2. Faites, par families paternelles , le denombrement des fils d' Israel de viogt ans et au-dessus, en etat de porter les armes. 3. Moise, avec le pre*tre Eleazar, donna ses ordres en Araboth de Moab, vis-a-vis Jencho, et il eonvoqua 4. Les hommes de vingt ans et au-dessus, comme le Seigneur 1' avait prescrit a Moise. Voici les fils d'lsrael qui sortirent de TEgypte. 5. Ruben e'tait le premier-nd de Jacob ; fils de Ruben : Enoch, et la famille des Enochites, Phallu, et la famille des Phalluites ; 6. Hesron, de qui sortit la famille des Hesronites; Charmt , de qui sortit la famille des Charmites. 7. Telles etaient les branches de Ruben, et leur recensement donna quarante - trois mille sept cent trente Ames. 8. Parmi les fils de Phallu, il y eut Eliab, 9. Les fils d'Eliab furent : Namuel, Dathan et Abiron; ils etaient illustres patini le peuple, et ce furent eux qui Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.91% accurate

CHAPITRE XXVI. 423 se souleverent contre Moise et Aaron lors du rassemblement de Core* et de la revolte contre le Seigneur. 40. Et la terre, ayant ouvert sa bouche, les ddvora, dans le m6me temps que Core" peYit avec son attroupement, lorsque le feu consuma les deux cent cinquante qui furent Toccasion d'un prodige. 4 4 . Mais les flls de Cord ne moururent pas. 12. Voici les fils de Simeon et leurs families : de Narnuel, sortit la famille des Namuelites; de Jamin, celle des Jamitiites; de Jachin, celle des Jacbinites; 1 3. De Zare, sortit la famille des Zareites; de Saul, celle des Saulites. 44. Telles e'taient les branches de Sime*on, et leur recensement donna vingt-deux mille deux cents Imes. 45. Voici les fils de Juda : Her et Onan, qui moururent en la terre de Chanaan. 16. Et il y euf d'autres fils de Juda, et voici leurs families : de Se'la , sortit la famille des Selaites ; de Phares, celle des Pharesites; de Zara, celle des Zaraites. 17. Et les fils de Phares furent : Hesron , de qui sortit la famille des Hesronites; et Jamun, de qui sortit la famille des Jamunites ({). 18. Telles etaient les branches de Juda, comprenant, selon leur recensement , soixante-seize mille cinq cents 4mes. # 19. Voici les fils d'Issachar, par families : de Thola, sortit la famille des Tholaites; de Phua, celle des Phuaites; 20. De Jasub, celle des Jasubites; de Semram, celle des Semramites. 21. Telles etaient les branches d'Issachar; d'apres leur recensement', il y eut soixante-quatre mille quatre cents Ames. (1) Vulgai* : Haraun et Haraunites. Digitized by Google

424 NOMBRES. 22. Voici les fils de Zabulon : de Sared, sortit la famille des Sar&lites; d'Elon, celle des Elonites; de Jalel, celle des Jaldlites. 23. Telles etaient les branches de Zabulon, et leur recensement donna soixante mille cinq cents ames. 24. Voici les fils de Gad : de Siphon, sortit la famiile des Sephonites; d'Aggi, celle des Aggites; de Suni, celle des Sunites; 25. D'Ozni, celle des Oznites; de Her, celle des Herites; 26. D'Arod, celle des Arodites; d' Ariel, celle des Ari&ites. 27. Telles etaient les branches des fils de Gad; d'apr&s leur recensement , il y eut quarante-quatre mille cinq cents ames. 28. Voici les fils d'Aser : de Jemna, sortit la famiile des Jemnaites; de Jessui, celle des Jessuites; de Bri£, celle des Bri&tes; % 29. D'Hober, celle des Hobdrites; de Melchiel, celle de Melchtelites. 30. Aser eut aussi une fille du nom de Sara. 31. Telles etaient les branches d'Aser; d'apres leur recensement , il y eut quarante-trois mille quatre cents ames. 32. Voici les branches de Manasse et d'Ephraim, fils de Joseph : 33. Families des fils de Manassd : de Machir, sortit la families des Machi rites; Machir engendra Galaad; de Galaad, sortit la famiile des Galaadites. 34. Voici les fils de Galaad : de J&er, sortit la famiile des J&s£rites; et d'Mec, celle des H&ecites; 35. D'Asriel , celle des Asri&ites; et de Sichem, celle des Sichdmites ; 36. De Sdmida, celle des S&nidaltes ; et d'Epher, celle des Ephdrites, Digitized by Google

CHAP1TRE XXVI. 425 37. Or, parmi les fils d'Epher, Salphaad n'eut point de fils, mais des filles, et voici les noms des filles de Salphaad : Maala, Noa, H^gla, Melcha et Thersa. 38. Telles dtaient les branches de Manass£, et leur recensement donna cinquante-deux mille sept cents ames. 39. Voici les fils d'Ephraim : de Suthala, sortit la famille des Suthalaites; de Bdcher, celle des Be'che'rites ; de Thdhen, celle des Thdhenites. 40. Voici les fils de Suthala : Eden (1), et la famille de Eddnites. 41. Telles &aient les branches des fils d'Ephraim, et leur recensement donna trente-deux mille cinq cents ames. 42. Telles e'taient les branches des fils de Joseph. Voici les fils de Benjamin par familles : de Bela, sortit la famille des B&aites; d'Asbel, celle des Asb&ites; et d'Ahiram, celle des Ahiramites; 43. De Supham, celle des Suphamites; de Hupham, celle des Huphamites. 44. Voici les fils de Bela; de Hered, sortit la famille des Herddites; et de Noe'man, celle des Noemanites. 45. Telles e*taient les branches des fils de Benjamin, et leur recensement donna trente-cinq mille cinq cents ames. 46. Voici les fils de Dan par familles : de Suham, fils de Dan , sortit la famille des Suhamites. 47. Toutes les familles portaient le nom de Suham, et leur recensement donna soixante-quatre mille quatre cents ames. 48. Voici les fils de Nephthali par familles : de Je'siel, sortit la famille des Je'si elites; de Ge*nii, celle des Gemites; (1) Vulgate : Heran, Hgraiiites. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.62% accurate

426 W0MBKE8. 49, Oe Jeser, cell* des J Write*; et de Sellem, eelle des Semites, 50. Telle* tfteient les branches de Nephthali , et leur denombrement donpa quarante-trois nnlle trois cents ames. 51, Voici le total du d^npmbrement des fib d'Israel : si* pent un mille sept cent trente homines. 52. Le Seigneur parla ensuite a Moise, disant : 83. La terre sera partagee par tStes entre ces hommes, pour qu'ils la possedent. 54. Aux plus norabreux, tu donneras ies plus fortes parts, et aux mains nombreux des part6 moindres, chacun selon le recensement aura sa part d' heritage. 55. La terre sera partagee au sort parchaque #te; on tirera les sorts par tribus paternelles. 56. Tp leur distribueras leur heritage par la voie du sort, quel que soit le nombre de la tribu. 57. Yoici les fils de Levi par families ; de Gerson, sortit la famille des Gerson ites; de Caath, celle des Caaththas; et de M^rari, celle des M&arites, 58. Voici les families des fils 4e L^vi : les LoWnites, les Hebronites, les Cordites, les Musites ; Caath engendra aussi Amram 5 . 59. La femme de celui-ci se nommait Jochabed, issue de L^vij elle ept tous ses enfants en figypte, et fut mere df Aaron, de Moise et de leur sceur Marie. 60. D' Aaron naquirent Nadab, Abiu, El&zar et Ithamar, 61. Nadab et Abiu moururent pendant quMls oflraient au Seigneur un feu Stranger, dans le ddsert de Sina. 62. Le recensemeqt des levites donna vingt-trois mille males d'un mois et au-dessus; ils n'avaient point &e recens^s avec les fils d'Israel , parce qu'il ne leur &ait point donne d'heritage parmi les fils d'Israel. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.62% accurate

CHAPITHE XXVII. 427 63. Tel fut le d^oombrement des fils d' Israel que firent Moise et Eleazar le prStre, en Araboth de Moab, sur les rives du Jourdain, ea face de Jericho. 64. Dans ce nombre, il n'y avait pas un homme qui eut &6 recense par Moise et Aaron , lors du dttaombrement fait dans le desert de Sina. 65. Car la Seigneur avait dit : lis mourront de mort dans le d&ert, et pas un d'eux n'etait rested hormis Caleb, fils de J£phone\ et Josue, fils de Nau. CHAPITRE XXVII 1. Alors, les Giles de Salphaad, fils d'Opher, fils de Galaad, fils de Machir, de la tribu de Manasse, des fils de Joseph, se presentment , et voici leurs noms : Maala, Noa, Egla, Melcha et Thersa. 2. Et, se tenant devant Moise, ainsi que devant Eleazar le pretre, devant les chefs et toute la synagogue, vers la porte du tabernacle du t^moignage, elles dirent : 3. Notre pere est mort dans le desert , et jl n'dtait point de Fattroupement de Core\ soulevc" contre le Seigneur ; il est mort a cause de son propre peche> et il n'avait pas de fils. Que le nom de notre pere ne soit pas efface du milieu de sa tribu, parce qu'il n'a point lai6se" de fils; donnesnous une possession parmi les freres de notre pere. 4. Moise porta leur demande devant le Seigneur. 5. Et le Seigneur paria a Moise, disant : 6. Les filles de Salphaad ontparle* selon la justice; tu leur donneras un heritage parmi les freres de leur pere, tu leur attribueras le lot qu'aurait eu leur pere. 7. Tu parleras ensuite aux fils d'lsrael, et tu leur diras ; 8. Si un bomme meurt, et qu'il n'ait point de fils, vous donnerez son heritage a ses filles. Digitized by Google

 9. S'il n'a pas de filles, vous donnerez son heritage k son frere. 10. S'il n'a point de frere, vous donnerez son heritage au frere de son pere. 1 1 . S'il n'existe point de frere de son pere, vous donnerez son heritage a son plus proche parent dans sa tpibu , pour que celui-ci possede ce qui lui appartient; loi inviolable pour les fils d'Israel, selon ce que le Seigneur a present a Moise. 12. Et le Seigneur dit a Moise : Monte sur la hauteur qui borne la vallde du Jourdain : e'est le mont N£bo, et de la , vois la terre de Chanaan que je donne pour heritage aux fils d'Israel. 13. Tu la verras, et tu iras aussi te rdunir a ton peuple, comme s'y est r£uni ton frere Aaron sur la montagne deHor; 14. Parce que vous avez apprise ma parole dans le desert de Sin , lorsque la synagogue a refusd de me sanctifier; vous ne m'avez point sanctifie' au sujet de l'eau en leur presence; e'etait l'eau de la contradiction, en Cades, dans le ddsert deSin. 1 5. Et Moise dit au Seigneur : 16. Que le Seigneur des esprits et de toute chair discerne et choisisse un homme 17. Qui entre et sorte a la tete du peuple (1), et qui le mene et le ramene, afin que la synagogue du Seigneur ne soit pas comme un troupeau qui n'a point de pasteur. 18. Et le Seigneur parla a Moise, disant : Prends avec toi Josue, fils de Nau; 1' homme a en lui r esprit, et tu lui imposeras les mains. 19. Tu le placeras devant El&zar le pr&re, ettului (1) C'est-a-dire qui precede le peuple dans toutes ses demarches, qui agisse pour son interet. (Voyez Deuteron., xxxi , 2.) Digitized by Google

CHAPITRE XXVIII. 429 donneras mes ordres devantla synagogue, et lu donneras mes ordres au peuple k son sujet. 20. Tu rdpandras sur lui ta gloire, afin que les fils d'Israel lui ob&ssent. 21. II se tiendra devant El&zar le prelre, et on lui demandera le jugement des lumieres du Seigneur (1). Au commandement de la bouche du Seigneur, lui et les fils d'Israel, d'un commun accord, iront et reviendront(2). 22. Moise fit ce qu'avait present le Seigneur; il prit Josud et il le pla$a devant Eleazar le pr&tre , et devant tout le peuple , 23. II lui imposa les mains, et il le constitua chef d'Israel, comme le Seigneur l'avait present a Moise. CHAPITRE XXVIII 1 . Le Seigneur parla encore h Moise, disant ; 2. Donne mes ordres aux fils d'Israel, et dis-leur: Vous ne negligerez pas de m'offrir en vos fetes mes presents, mes offrandes, mes oblations d'odeur de suavity agr^able au Seigneur. 3. Dis-leur : Voici les holocaustes que vous pr&enterez au Seigneur : des agneaux d'un an, sans tache, deux par jour, en holocausteperpdtuel. 4. Tu sacrifieras le premier agneau le matin, et tu sacrifieras le second le soir. 5. Tu prdsenteras, comme oblation, le dixieme d'un dphi de fleur de farine, p&rie dans un quart de mesure (hin) d'huile, 6. G'est l'holocauste perp&uel qui a commence sur le mont Sina, odeur de suavitd pour le Seigneur. (4) Bibr. le jugement d'Urim. (VoyezExode, xxvn, 90.) C'ett-a-dire, on lui demandera de consulter le Seigneur, (Conf. Vulq.) (2) Agiront, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.49% accurate

430 nombhes. 7. La libation sera d'un quart de mesure par agneau ; tu la rdpandras dans le sanctuaire pour le Seigneur; elle sera de liqueur fermentee. ' 8. Et tu sacrifieras le second agneau le soir; tu le sacriforai *v6C la metne oblation et la meme libation, couime odeur de suavite* pdur ie Seigneur. 0. Le jour du sabbat, chaque sacrifice sera de deux agneatti d'un an sans tache, etilyaura deux de'cimes de fleur de farine pe'trie dans l'huile pour 1' oblation, etune double libation. i(h Co sera l'holocaustedes sabbats, outre Tholocauste perpetuel et sa libation. 41. Aux flouvelkte lunes, tons sacrifierez en holocauste nn Seigneur : deux veaux prfs parmi les bceufs, un belier et sept agneaux d'un an sans tache. 12. II y aura trois deeimes de fleur de farine pdtrie dans l'huile, par veau, deux ddcimes de fleur de farine pdtrie dans l'huile , par belier. 13. Et un d^cime de decime de fleur de farine p£trie dans l'huile, par agneau; c'est 1' oblation d'odeur de suavite* pour le Seigneur. 44. Leur libation sera d'une demi-mesure par veau, d'un tiers de mesure par belier, et d'un quart de mesure de Tin par agneau ; tel est l'bolocauste pour chaque lune de l'anne'e. 15. Et pour le p£che#, un bouc pris parmi les chevres sera sacrifld au Seigneur, outre l'holocauste perpdtuel, et il y sera joint sa libation. 16. Et le premier mois, le quatorzieme jour de la lune, pique du Seigneur, 17. Le quinzieme jour de la lune , c'est la solennite' : pendant sept jours vous mangerez des azymes. 1 8. Le premier de ees jours sera solennel et saint pour vous; vous tie ferez aucune ceuvre servile. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.05% accurate

CHAP1TRE XXVUI. 431 1 9. Et vous amenerez des holocaustes pour Wa gacrifier au Seigneur, savoir : deux veaux pris parmi les JweuXs, un bdlier, sept agneaux d'un an , tous i vos jeux sans tache. 20. Leur oblation sera de fleur de farine p&rie dans l'buile : trois d^eimes par veau, deux dfoimes par bdlier, 21. Et un ddcirae de decime par agneau, pour les sept agneaux. 22. Tu offriras aussi pour le peche' un bouc pris parmi les chevres qui expiera les pech^s de tous , 23. Outre l'holocauste perpetuel du matin, qui ne doit pas discontinues 24. Vous offrirez ainsi chaque jour, pendant les sept joursde la f6te, vos sacrifices d'odeur de suavite pour le Seigneur, outre l'holocauste perpetuel; tu feras les libations. 25. Et le septieme jour sera saint et tres-cdlfcbre pour vous; vous ne ferez ce jour-la aucune oeuvre servile. 26. Et le jour des moissons nouvelles, lorsque vous offrirez au Seigneur le nouveau sacrifice des semaines (1), ce jour sera saint et ce'l&bre pour vous; vous ne ferez aucune oeuvre servile. 27. Et vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavite* pour le Seigneur, deux veaux pris parmi les boeufs, un belier et sept agneaux d'un an, sans tache. 28. Leur oblation sera de fleur de farine pdtrie dans 1'huile: trois d£cimes pour un veau, deux ddcimes pour un belier, 29. Un d&ime de ddcime par agneau, pour les sept agneaux ; et vous offrirez un bouc pris parmi les chevres , 30. Pour le p^che, afin qu'il expie le p£ch£ de vous tous, 0) Apres 1 accomplissement des sept semaines. (Conf. Vulgat*. | Digitized by Google

 Outre l'holocauste perp&uel ; et vous me sacrifierez des victiraes : elles seront a vos yeux sans tache , et accompagndes de leurs libations. CHAP1TRE XXIX \ . Le septieme mois , le premier jour de la lune sera solennel et saint pour vous ; vous ne ferez aucune oeuvre servile; c'est pour vous le jour des signaux que donnent les trompettes. 2. Et vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavite pour le Seigneur, un veau pris parmi les boeufs, un bdlier et sept agneaux d'un an, sans tache. 3. Leur oblation sera de fleur de farine pdtrie dans l'huile, trois ddcimes par veau, deux ddcime3 par bdlier , 4. Un decime de de'cime par agneau, pour les sept agneaux. 5. Et vous offrirez pour le pdchd un bouc pris parmi les chevres qui expiera les pectus de vous tous; 6. Outre les holocaustes, k cause de la nouvelle lune, et leurs oblations et leurs libations, et outre l'holocauste perpetuel : les oblations et les libations seront faites selon la regie; ce sera le sacrifice d'odeur de suavite pour le Seigneur. 7. Le dixi&me jour de la meme lune sera solennel et saint pour vous, et vous ne ferez aucune oeuvre servile. 8. Vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavite pour le Seigneur, un veau pris parmi les bceufs, un bdlier et sept agneaux d'un an, tous a vos yeux sans tache. 9. Et leur oblation sera de fleur de farine p&rie dans l'huile, trois decimes par veau, deux decimes parbdlier. Digitized by Google

chapitre xxix. 433 10. Un decime de decime par agneau, pour les sept agneaux. 1 1 . Et vous offrirez pour le p&hd un bouc pris parmi les chevres qui expiera le p£chd de vous tous, outre celui de la purification, et outre l'holocauste perpetuel; les oblations et les libations se feront selon la regie; ce sera le sacrifice d'odeur de suavite pour le Seigneur. 1 2. Le quinzieme jour de ce septieme mois sera solennel et saint pour vous; vous ne ferez aucune oeuvre servile, et vous ferez pendant sept jours la f&e du Seigneur. 13. Vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavite pour le Seigneur : le premier jour, treize veaux pris parmi les boeufs, deux bdliers, quatorze agneaux d'un an, tous sans tache. 14. Leurs oblations seront de fleur de farine pdtrie dans l'huile, trois decimes par veau pour les treize veaux , deux ddciraes par bdlier pour les deux beliers , 1 5. Un decime de decime par agneau, pour les quatorze agneaux. 16. Et vous offrirez pour le peche un bouc pris parmi les ch&vres , outre les offrandes de l'holocauste perpetuel , leurs oblations et leurs libations ; 17. Et le second jour: douze veaux, deux beliers, quatorze agneaux d'un an , tous sans tache. 18. Les oblations et les libations seront quant aux veaux, aux beliers etaux agneaux, selon leur nombre et selon la regie. 19. Et vous offrirez pour le pechc un bouc pris parmi les chevres; outre les offrandes de l'holocauste perp&uel, leurs oblations et leurs libations ; 20. Le troisieme jour : onze veaux, deux beliers, quatorze agneaux sans tache . 21. Les oblations et les libations pour les veaux, les L— 13 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.42% accurate

434 NOMBRES. beliers e{ les agneaux se feront selon le, nombre des yictimes, et selon la regie. 2?. Vous offrirez, pour le pecbe, un bouc pris parmi les. cbevres, optr$ les offrandes de l'holocausfe perpetuel , leurs oblations et leurs libations ; 23. Et le quatrierne jour : dix veaux, deux beliers, quatorze agneaux d'un an sans tache. 24. Les oblations, les libations, pour les veaux, les beliers et les agneaux, se feront selon le nombre des victimes et selon la regie, 25. Vous offrirez aussi pour le pe'che' un bouc pris parmi les cbevres, outre les offrandesde Fholocauste perpetuel, leurs oblutiops et leurs libations ; 26. Et le cinquieme jour : neuf veaux, deux beliers, quatorze agneaux d'un an sans tache. 27. Les oblations et les libations, pour les veaux, les beliers et les agneaux se feront selon le nombre des victimes et selon la regie. 28. De plus vous offrirez pour le pe'che* un bouc pris parmi les chevres, outre les offrandes de l'holocauste perpetuel, leurs oblations et leurs libations ; 29. Et le sixieme jour: huit veaux, deux beliers, quatorze agneaux d'un an saps tache. 30. Les oblations et les libations, pour les veaux, les beliers et les agneaux, se feront selon le nombre des victimes et selon la regie. 31 . Et vous offrirez pour le peche un bouc pris parmi les chevres, outre les offrandes de I'holocauste perpetuel, leurs oblalions et leurs libations; 32. Le septiemejour : sept veaux, deux beliers, quatorze agneaux d'un an sans tache. 33. Les oblations et les libations, pour les veaux, les beliers et les agneaux , se feront selon le nombre des viciimes et selon la regie. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.16% accurate

CHAPlTltf: XXX. 43p 34. Vous offrirez ensuite pour le p£cti£ un bouc pris parmi les chevres, outre les offrandes de Tholocau^te perpetuei , leurs oblatjpns et leurs ligations. 35. Le huitjeme jour sera pour yous la fin 4^ la $*e5 vous ne ferez ce jour-la aucupe oeuyre servile. 36. Et vous offrirez en holocauste, comme sacrifice d'odeur de suavitd pour le Seigneur, un veau, un belier, sept agneaux d'un an sans tache. 37. Les oblations et les libations seront selon le nombre des victimes et selon la regie, 38. Et vous offrirez pour le pe"che" un bouc pris parmi les chevres, outre les offrandes de Tholocauste perpetuel, leurs oblations et leurs libations. 89. Tels sont les sacrifices que vous ferez au Seigneur en vos fetes; il y aura en outre vos voeux , vos dons volontaires, vos holocaustes, vos oblations et libations, et vos tiosties pacifiques. CHAPITRE XXX i . Moise rapporta aux fils d' Israel tout ce que lui avait present le Seigneur, 2. Et Moise parla aux chefs p>s tribus d'Jsrael, et jl leur dit : Voici la chose qu'a prescrite le Seigneur : . 3. Quicpnque aura fait un voeu au Seigneur, ou aura fait un serment, ou aura fait une promesse touchant sa propre vie (i), ne souillera pas sa parole; il executera ce qui estsorti de sa bouche. 4. Si e'est une femme qui a fait un voeu au Seigneur, ou fait une promesse en sa jeunesse dans la maison de son pere; si son pere apprend ce voeu ou cette promesse, et s'il garde le silence , tous ces voeux subsisteront (2). (1) Aura promis de se consacrer comme nazareen. (2) Elle sera tenue 4® \& accomplir. Digitized by Google

436 N0MBRES. 5. Tout ce qu'eiie aura promis touchant sa vie, demeurera en elle. 6. Mais, si son pfere lui refuse son consentement, le jour oil il aura appris ses voeux ou ses promesses faites touchant sa vie, ces voeux, ces promesses ne subsisteront pas. 7. Si elle se marie, si elle tombe sous la puissance d'un <5poux encore chargSe de ses voeux ou des promesses de ses levres faites touchant sa vie, 8. Et si son mari l'apprend, et s'il garde le silence le jour oil il l'aura appris, ces voeux, ces promesses faites touchant sa vie, subsisteront pareillement. 9. Mais, si son mari lui refuse son consentement le jour oil il aura appris ses voeux ou ses promesses faites touchant sa vie, ni ces voeux, ni ces promesses ne tiendront, parce que son mari lui aura refuse son consentement, et le Seigneur la purifiera. 10. Le voeud'une veuve ou d'une femme repudtee , la promesse qu'elle aura faite touchant savie, demeureront en elle. 1 i. Si le voeu de la femme est fait dans la maison de son mari, et quelle y fasse sous serment une promesse touchant sa vie, 12. Si son mari l'apprend , et s'il garde le silence avec elle, et s'il ne lui refuse pas son consentement, ses voeux, ses promesses faites touchant savie, subsisteront contre elle. 13. Mais, si sonepoux, lejour oil il aura appris ce qui est sorti de ses levres, annule ses voeux ou ses promesses touchant sa vie, ces voeux et ces promesses ne subsisteront pas, parce que son epoux les aura annules, et le Seigneur la purifiera. i4. Tout voeu, tout serment qui la lierait pour affliger
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.33% accurate

CHAP1TRE XXXI. 437 sa vie (1) , devra 6tre confirm^ par son dpoux, ou il Ten affranchira. 15. S'il garde le silence plusieurs jours, il aura confirme les voeux et les promesses dont elle dtait charge'ej il les aura continues pour elle , parce qu'il aura garde le silence le jour ou il les aura appris. 16. Mais si l'epoux, pass£ le jour oil il les aura appris, les annule, il assumera sur lui le peche\ 1 7. Telles sont les regies que le Seigneur a prescrites k Moise entre le mari et la femme, entre le pere et ses jeunes filles denieurant en la maison paternelle. CHAPITRE XXXI 1. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 2. Poursuis la vengeance des fils d'Israel contre les Madianites, puis tu seras re'uni a ton peuple. 3. Et Moise parla au peuple, et il lui dit : Armez parmi vous les hommes, et marchez contre Madian, pour lui faire sentir la vengeance du Seigneur. 4. Envoy ez au combat mille hommes par tribu pris dans toutes les tribus. 5. Et Ton compta, parmi les myriades d'Isra&ites, mille hommes par tribu; en tout douze mille hommes armds en guerre. 6. Et Moise fit partir les mille hommes par tribu formantunearme'e, avecPhinees, fils d'Eleazar, fils d* Aaron leur pretre, auquel il donna les vases saints et les trompettes des signaux. 7. lis en vinrent aux mains avec Madian, commeTavait prescrit Moise, et ils tuerent toute la population mile. (1) Par des pratiques, comme le jeune, rabstinence de liqueurs fermenses. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.02% accurate

438 NOMBRES. 8. Et ils tufcrent leg rois de Madiari, au milieu des hommes tue's: Evi, Recun, Sur, Hur et Ribd, tous les cinq rbis d6 Madian ; darts le carnage, ils firent pe*rir aiissi, par le glaive, Balaam, fils de BSdr. 9. Et ils firent captives les femmes de Madiari; ils ptllerent leurs bagages, letlr Wtdii, tbiit cd qu'ils possgdaient, et lis febftttifetit leur puissance , 10. Et ils livretent aiix flammfcs tbutes Ifeurfc viltes et tons leurs Villages , 11 1 Et ils J>rirent tout leur btitirt, toiit ce qu'ils avateht enleve' depuis rbomme jdsqu'aux bestiaiix, 12. Et ils conduisirent a Moise , k EiSazar le pr£lre, a tous les fils d'IsraSlj leurs captures, leurs prises, leur butin , dans le camp d'Araboth de Moab , sur la rive du Jourdain en fac6 de Jericho. 13. Moise sortit du camp a leur rencontre avec Eleazar et tous les princes du peuple. i4: Et Moise s'irrita contre les chefs de Tarmee, chefs de inille hommes et centeniers revenant du combat; 15. Et Moise leur dit : Pourquoi avez-vous pris vivantes toUtes les femmes^ 16. Ce sont elles qui se donnaient aux fils d'lsraei, selon le conseil de Balaam, pour leur faire renier et mepriser la paroie du Seigneur, a cause de Ph^gor; et de Ik est venue la plaie de la synagogue du Seigneur. 17. Puis done que vous avez tue' tous les hommes, sans en e'pargner un seul , tuez pareillement toute femme qui a eu commerce avec 1'homme. 18. N'e'pargnez que celles qui n'orit point connu rhomme. 19. Cef>endaht, dressez vos tentes hors du camp, demeurez-y sept jours; quiconque aura transports ou touchS un cadavre , sera purifte le troisieme et le septieme jour ; vous serez purifies avec votre butin. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.42% accurate

CHAP1TRE XXXI. 439 20. Et vous purifierez vds vfctetnents, vos ustensiles de cuir, vos tissus de poil de chevre, vos vases de bois. 21; Ele*azar aussi dit aux bomnies de l'arme'e revenant du combat : Voici les details de la loi de purification que le Seigneur a prescrite a Mo'ise : 22. L'or, 1'argerit, l'airain, le fer, le plottlb et retain, 23. Tout ce qui re"siste a la flamme sera purifie par le feu et non par l'eau de la purification; tout ce qui rid va pas au feu sera passd h l'eau. 24. Vous laverez vos veteinents le septi&me jour et vous serez purifies; apres cela vous rehtrerez dans le camp. 25. Et le Seigneur parla a Mo'ise, disant: 26 . Prends le nombre des objets sauve*s deptiis l'homme jusqu'au b&aii, prends-le avec Eleafcar le pretre ef les princes des tribus. 27. Partagez par moitie' U bulin giltre les homines *}ui ont combattu et toute la synagogue. 28. Et reservez la part du Seigneur; pr^tlez suf la moitie' qui revieht aux bommes qUi ont combattu Une tete sur cinq cents, tant des femmes que des boeiifs, brebis, cbevres et &hes. 29. Et donnez a Eldazar le pr6trg les f>r&nices du Seigneur. 30. Et sur la moitie^ revehant aux fils d' Israel, tu prendras une tete sur cirtqliante, tattt des femmes que des baetifs> brebis, cbevres ou anes> et tu les donneras aux leviles qui veillent a la garde du tabernacle du tdmoignage. 3 1 . Moise, aidd d'Eteazar le pre" tre, tit ce que le Seigrieur avait prescrit a Mo'ise. 32. Et le nombre exorbitant des tStes de be'tail que les bommes de guerre avaierit enleve* > s'eleva a six cent soixante-quinze mille brebis ou chevres ; Digitized by Google

 33. Soixante-douze mille boeufs , 34. Et soixante-un mille &nes ; 35. Et il y eut trente-deux mille &mes humaines, c'est-k-dire femmes n'ayant point connu l'homme. 36. La part de ceux qui avaient combattu fut d'abord la moitie des brebis ou chevres : trois cent trente-sept mille cinq cents. 37. II y eut pour la part du Seigneur six cent soixantequinze brebis ou chevres. 38. Et il y eut pour les hommes trente-six mille boeufs, et pour la part du Seigneur soixante-douze boeufs. 39. Et il y eut encore pour les hommes trente mille cinq cents anes, et pour la part du Seigneur soixante-un imes; 40. Et il y eut pour les hommes seize mille ames humaines, et pour la part du Seigneur trente-deux ames. 4 1 . Et Afoise, comme le lui avait present le Seigneur, donna a Eldazar le prStre, la part du Seigneur, les premices de Dieu , 42. Prises sur la moitie* revenant a ceux des fils d'Israel qui avaient combattu. 43. Et la mottle* revenant a la synagogue fut de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis ou chevres , 44. Trente-six mille boeufs , 45. Trente mille cinq cents anes , 46. Et seize mille Ames humaines. 47. Et, sur la moitie des fils d'Israel, Mo'ise prit une tete sur cinquante depuis l'homme jusqu'aux bestiaux, et il les donna aux levites gardiens du tabernacle du Seigneur, comme le Seigneur le lui avait present. 48. Et tous les chefs de Tarm^e, chefs de mille hommes ou centeniers, vinrent trouver Mo'ise, etilsluidirent: 49. Tes serviteurs ont emmen^ le nombre d'hommes Digitized by Google

CHAP1TRE XXXII. 441 de guerre que tu leur avais confix, et pas un d'eux n'a peri. 50. Et tous ceux de nous qui ont combattu apportent un don au Seigneur: soit un vase d'or, soil un collier, soit un bracelet, soit un anneau, soit une epingle a cheveux ; nous consacrons ces joyaux au Seigneur pour nous le rendre propice. 5i. Et Mo'ise et El^azar le pr&re, prirent de leurs mains cet or et ces joyaux. 52. Et ces joyaux d'or pris par les chefs de mille et les centeniers pesaient seize mille sept cent cinquante sides. 53. Car chaque homme de guerre avait eu pour soi le butin qu'il avait pris. 54. Et Moise et Eleazar prirent Tor des chefs de mille et des centeniers ; et ils port&rent les vases dans le tabernacle du tdmoignage pour &tre un memorial des fils d'Israel devant le Seigneur. CHAPITRE XXXII \ . Or, les fils de Ruben et les fils de Gad £taient fort riches en betail , et ils virent que la contr£e de Jazer et la contree de Galaad &aient excellentes pour les troupeaux. 2. Et les fils de Ruben avec les fils de Gad s'etant approches, parlerent a Mo'ise, a Eleazar le pr6tre, et a tous les princes du peupie, et ils leur dirent : 3. Ataroth, et Dibon, et Jazer, et Namra, et Esebon, et Eldate, et Sdbama, et Ndbo, et Beon, 4 . Et la terre que le Seigneur vient de donner aux fils d'Israel , sont une contrde nourriciere de bestiaux , et tes serviteurs ont des bestiaux; 5. lis ajout&rent: Si nous avons trouve grace devant

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.71% accurate

442 tfOMBRES. toi , que cetteterre soit donnee pour heritage, a tes serviteurs, et ne nous conduis pas au dela du Jourdain. 6. Moise repondit aux fils de Ruben et au fils de Gad : Yos freres vont au combat, et vous, resterez-vous ici? 7. Pourquoi detournez-vous les pensttes des fils d'lsrael qui ne voudront plus entrer dans la terre que le Seigneur leur a donnee? 8. N'est-ce point ce qu'ont fait vos peres, lorsque, de Cades-Barne, je les ai envoyes reconnaitre ce territoire? 9. lis sont allds jusqu'a la vailee de la Grappe, ils ont reconnu le pays, et ils ont d&ourne le coeur des fils d'lsrael pour les empecher d'entrer en la terre que le Seigneur leur avait donnee. 10. Alors, le Seigneur s'irrita, et il ditavec sermenU H. Jamais ces hommes qui sont sortis d'Egypte, ceux de vingt ans et au-dessus, discernant le bien et le mal, ne verront la terre que j'ai promise a Abraham, a Isaac et a Jacob; car ils n'ont point voulu me suivre, 12. Hormis Caleb, fils de Jephon£, et Josue, tils de Nau qui s'est sdpare des autres envoyts , parce que ceuxla n'ont pas hesite a me suivre. 13. Et le Seigneur s'eHant irrite centre les fils d'lsrael , les a fait tourner sur eux-memes dans le ddsert, durant quarante annees, jusqu'a ce qu'ait pen toute cette generation qui avait fait le mal devant le Seigneur. 14. Et vous, race d' hommes coupables, voila que vous vous sQulevez comme vos peres, pour augmenter encore le courroux du Seigneur contre Israel ! 1 5 . Vous voulez vous separer de lui> et encore une fois l'abandonner dans le ddsert; mais vous pecberez contre toute cette synagogue! 16. Et ils s'approcherent de Moise, et ils dirent : Nous batirons ici des etables pour nos brebis et nos grands troupcaux; nous batirons des villes pour nos families. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.17% accurate

CHAPITRE XXXII. 443 17. Quanta nous, arm& de pied en cap, nous marcherons au premier rang des fils d'Israel, jusqu'a ce qu$ nous les ayons conduits oil ils doivent insider, pendant que nos families demeureront dans les villes que nous aurons forti flees contre les habitants de cette terre. 18. Nous ne retournerons pas les rejoindre, que les fils d'Israel ne se soient partages leurs heritages respectifs* 19. Et nous n' aurons point de part sur l'autre rive du Jourdain, parce que nous prenons pour notre heritage la rive orientale du fleuve. 20. Moise leur repondit : Si vous agissez selon cette promesse, si devant le Seigneur vous vous armez pour la guerre , 21. Si les combattants de vos tribus marcbent au deli du Jourdain , devant le Seigneur, jusqu'a ce que ses ennemis soient broyes en sa presence, 22. Et qu'en sa presence la terre soit conquise, vous pourrez partir, et vous serez innocents aux yeux du Seigneur etaux yeux d'Israel; et la terre que vous demandez vous appartiendra devant le Seigneur. 23. Mais si vous faites autrement, vous serez coupables devant le Seigneur; et vous connaitrez votre peche quand des plaies vous seront infligdes. 24. Batissez done des villes pour vos families, et des e'tables pour vos troupeaux; executez tout ce qui est sorti de votre bouche. 25. Les tils de Ruben et les fils de Gad dirent alors a Moise : Tes serviteurs feront ce que notre maitre nous ordonne. 26. Nos serviteurs, et nos femmes, ettout notre bewail, demeureront dans les villes de Galaad. 27. Et tes serviteurs marcheront en ordre el armds, en presence du Seigneur, pour combattre, comme le Seigneur l'a dit. Digitized by Google

444 NOMBRES. 28. Moise re'unit aupres d'eux (4) Eldazar le pr&tre, et Josue*, fils de Nau, et les princes des tribus d'lsrael. 29. Et Moise dit a ces derniers : Si les fils de Ruben et les fils de Gad passent avec vous le Jourdain, tous arme's pour la guerre, devant le Seigneur; si vous soumettez la terre au dela du fleuve, vous leur donnerez en heritage la terre de Galaad . 30. Mais, s'ils ne marchent pas avec vous, arm£s pour la guerre, devant le Seigneur, faites passer avant vous, dans la terre de Chanaan, leurs serviteurs, leurs femmes et leur bdtail, et donnez-leur une part de la terre de Chanaan. 31. Les fils de Ruben et les fils de Gad re'pondirent : Ce que le maitre dit a ses serviteurs, nous le ferons; 32. Nous entrerons en armes, devant le Seigneur, dans la terre de Chanaan , et vous nous donnerez notre part, sur la rive gauche du Jourdain. 33. Moise, donna done aux fils de Gad, et aux fils de Ruben , et a la moitie de la tribu de Manasse\ le royaume de Se'hon, roi des Amorrhe'ens, et le royaume d'Og, roi de Basan , terre et vilies, villes et banlieues. 34. Et les fils de Gad batirent Dibon, Ataroth, Aroer, 35. Sophar et Jazer, et ils les fortifierent. 36 . Ils batirent aussi Namram et Be'tharam, villes fortes, avec des dtables pour les troupeaux. 37. Les fils de Ruben batirent Esebon, Eleale, Cariathim, 38. Et Beelme'on, villes entoure'es de murs, ainsi que Sabana; et ils donnerent leurs propres noms aux villes qu'ils dleverent. 39. Et le fils de Machir, fils de Manasse\ alia a Galaad; il la prit, et ddtruisit TAmorrhe'en qui Thabitait. (1) Corame garants de la convention. Digitized by Google

CHAP1TRE XXXIII. 445 40. Moise donna Galaad k Machir, fils de Manasse, qui y demeura. 41. Et Jair, fils de Manasse, marcha, et il prit les villages des Amorrhe'ens, et il les appela : Villages de Jair. 42. Et Nlbo marcha, prit Caath et ses bourgs, et leur donna son nom; il les appela Nebo. CHAPITRE XXXIII 1 . Yoici les stations (i) des fils d'Israel, apres que Moise et Aaron les eurent fait sortir d'Egypte. 2. Par les ordres du Seigneur, Moise ^crivit leurs departs et leurs campements. Or, void ces stations : 3. lis partirent de Rhamesses le premier mois, le quinzieme jour de la lune; le lendemain de la paque, les fils d'Israel partirent sous une haute et puissante main, devant tous les fils de TEgypte. 4. Les figyptiens ensevelirent chez eux tous les morts qu'avait frappds le Seigneur, tous les premiers-nes de la terre d'figypte, et le Seigneur tira vengeance de leurs dieux. 5. Partis de Rhamesses, les fils d'Israel camperent en Soccoth. 6. Partis de Soccoth, ils camperent a Etham (Othom) , qui est a l'extr&mtl du desert. 7. lis partirent d'Etham, et camperent vers le golfe de Phihahiroth (2), qui est en face de B&ls^phon, et ils dtaient campus vis-k-vis Magdole. (1) Selon les saints Peres, ces stations sont ia figure des degr6s par lesquels le chr&ien, s'aflranchissantdupech6, arrive, de vertu en vertu, a la terre promise du ciel. Pour cette nomenclature nous avon3 suivi I'orthographe de la Vulgate et des cartes les plus estim6es, et nous avons indique les noms grecs qui different absolument de ceux que la geographic a vulgarises. (2) Grec : Iroth.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.33% accurate

446 NOMBRES. 8. Partis dePhihahirotb, ilspasserent au milieu de la mer Rouge pour gagner le desert, et ils firent troisjournees de marche dans le desert, et ils camperent a Mara. 9. Ils quitterent Mara, et vinrent en Eljra. Or, il y avait a Elim douze Fontaines et soixante-dix tiges de palmiers; ils camperent en ce lieu, a cause de Teau. 40. Puis, ils partirent d'Elim, et ils camperent au bord de la mer Rouge. 1 i . Et ils partirent de la mer Rouge, et ils camperent dans le desert de Sin. 12. Partis du desert de Sin, ils vinrent camper en Daphca. 13. Et ils partirent de Daphca, et ils camperent en Alus. 14. Et ils partirent d'Alus, et ils camperent a Rhaphidin; or, il n'y avait point la de l'eau pour que le peuple put boire. : 15. Ayant quitte Rhaphidin , ils dresserent leurs tentes dans le desert de Sina. 16. Du desert de Sina, ils vinrent camper aux Sepulcres de concupiscence. 17. Ils s'eloignerent des Sepulcres de concupiscence, et camperent a Haseroth. 1 8 . Partis d'Haseroth , ils allerent camper a Rethma. 19. De Rethma, ils vinrent camper en Rhemmomphares. 20. Ils partirent de Rhemmomphares, et ils camperent en Lebna. 21 . Partis de Lebna, ils camperent en Ressa. 22. De Ressa, ils vinrent dresser leurs tentes en Cee^ latha(i). (1) Grec rMacellath.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.55% accurate

CHAPITRE XXXIII, 447 23. Et ils partirent de Ceelatha, pour aller camper a Se*pher. 24 . Ayant quitte* S^pher, ils camperent en Arada. 25. Ils partirent d' Arada, et camperent en Maceloth. 26. De Macelolb, ils dresserent leurs tentes en Tbabath (i). 27. Et ils partirent de Tbabath, pour venir camper a Thare*. 28. Partis de Thare\ ils camperent a Methca. 29. De Methca, ils vinrent camper a Hesraona. 30. Et ils partirent de Hesmona, pour aller camper a Moserotb. 3\. Ayant quitte* Moseroth, ils camperent a Be*ne"Jaacan. 32. Partis de B6n6«Jaacan , ils vinrent camper en la montagne de Gadgad. 33. De la montagne de Gadgad, ils vinrent camper a J&lbatba. 34. Et ils partirent de J&ebatba, pour aller dresser leurs tentes en He*brona. 35. Puis, ayant quitte Hebrona, ils camperent en AsionGaber. 36. Partis d'Asion-Gaber, ils vinrent camper dans le ddsert de Sin (2), d'oii, etant sort is, ils camperent dans le ddsert de Pharan qui est Cades. 37. Partis de Cades-Barne, ils vinrent camper sur la montagne de Hor, pres de la terre d'Edom. 38. Et Aaron monta sur la montagne par ordre du Seigneur, et il y mourut, en la quarantieme annde de la sortie d'ftgypte, le cinquieme mois, le premier de la lune. 39. Aaron avait cent vingt-trois ans lorsqu'il mourut sur la montagne de Hor. (1)Cr«c:Cataath. (S) Vulgate : Dans le desert de Sin , qui est Cades. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.42% accurate

 40. Et, le ChananSen, roi d'Arad, qui demeurait en la terre de Chanaan, apprit que les fils d'Israel etaient en marche. 41. lis partirent ensuite de la montagne de Hor, et vinrent camper en Salmona. 42. Ayant quittd Salmona, ils campfcrent en Phunon. 43. Partis de Phundn, ils dresserent leurs tentes k Oboth. 44. Puis, ilss'&oignerent d'Obotb, pour venir camper a Gie-Abarim (i) , au dela et pres des frontieres de Moab (2). 45. Et ils partirent de Gid-Abarim, pour sojourner k Dibon-Gad. 4 6 . De Dibon-Gad , ils vinrent camper k Helmon-Ddblathaim. 47. Partis de Helmon-Ddblathaim, ils campfcrent sur les montagnes d'Abarim, en face de N^bo. 48. Ayant quilte les montagnes d'Abarim, il camperent a r Occident de Moab, sur le Jourdain , en face de Jericho. 49. Ensuite, ils camperent aux bords du Jourdain de Beth-Simoth, k Abelsatim (3), k Toccident de Moab. 50. Et le Seigneur parla k M6ise, k l'occident de Moab, sur le Jourdain, en face de Jericho, et il lui dit : 51. Parle aux fils d' Israel, et dis-leur : Vous allez traverser le Jourdain pour entrer en la terre de Chanaan. 52. Et, devant vous, vous exterminerez tous ceux qui habitent cette terre; vous detruirez leurs lours, leurs idoles jet^es en fonte, et leurs colonnes. (1) Gree : Gal. (2) Au dela, du c6te de l'Orient. 3) Gree : Belsa. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.78% accurate

CHAP1TRE XXXIV. 449 53. Vous d&ruirez tous les peuples de la terre promise, et vous l'habiterez; car je vous la donne pour heritage. 54. Yous la partagerez entre vos tribus; dounant plus aux plus nombreux, etmoins aux moindres en nombre. Quelle que soit la part qu'fc. chacun d&ignera le sort, chacun la possedera ; le partage se fera par tribus paternelles. . 55. Mais, si vous n'exterminez pas devant vous tous les habitants de la terre , ceux que vous aurez ^pargnds seront des traits en vos yeux, des fleches en vos flancs; ils seront vos ennemis sur la terre que vous habiterez. 56. Et alors, je vous traiterai vous-m6mes comme j'avais r&olu de les traiter. CHAPITRE XXXIV i . Et le Seigneur parla a Moise, disant : 2. Donne mes ordres aux fils d'Israel, et dis-leur : Yous allez entrer en la terre de Chanaan ; cette terre, avec ses limites, vous appartiendra comme heritage. 3. Au midi, vous la possederez depuis le desert jusqu'au territoire d'Edom; de ce cdte, la limite sera d'abord le rivage oriental-de la mer Sal^e. 4 . Vos limites au midi tourneront autour de la montee d'Acrabin (1); elles traverseront Ennac (Senna), et elles descendront au del& de Cades-Barn^; puis, elles sortiront du village d'Arad , et elles passeront par As&nona (2) . 5. Apartir d'As&nona, elles suivront les contours du torrent d'figypte, et finiront a la mer. 6. Ensuite, vous aurez pour limites la mer, la grande mer vous limitera; ce sera la frontiere occidentale. 7. Au nord, voici quelle sera votre limite : a partir de (1) Vulgate : Du Scorpion. (2) La meme que VHesmona ci-dessus , xxxiu , 39 et 30. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.90% accurate

4S(J NOMBRES. k mel*, Vous mesurerefz JJdtir vous la moritagtie, le long de lamohtaghe (1). 8* Et vous mesurerez pour vous de montagne en montagne; voire frontiere, ripresStre entire dans Eznath. ira jiisqu'dt Saradac (Sadada). 9* Ensuite, ellesortira de Dephron (Zdphronie), et finira en Arse nam (Enan) : telle sera votre frontiere du nord. 10. Et tous mesurerez votre frohtiete oridntale d' Arsenate a Sdphama; 11. Elle descendra de Se'phatna en Bela (R^bla), au dela des frontieres, et de Bela k l'extremite* de la rive orientale de la mer de C^nereth (Gene*sarelh). 12. Puis, elle suivra le cours du Jourdain , et elle finira par la mer Satee : telle sera votre terre, telles seront ses limites tout aientour. 13. Moise donna doric cet ordre aux fils d'Israel, disdht : Voici la terre que vous vous parlagerez au sort, coinme l'a present le Seigneur, pour la dislribuer aux neuf tribus et a la demi-tribii de Manasse. 14. Car les fils de Ruben , les fils de Gad, par families paternelles, et une demi-tribu de Manasse", ont recu leurs parts. 15. Deux tribus et une demi-tribu ont pris leur part, vis-a-vis JeYichb, stir Id rive orientale du Jourdain, au sud-est 16. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 17. Voici les homs des hommes qui procederont au partage de la terre : Ele*azar le pretre , et Josue , fils de Nau. 18. Et vous prendrez par tribu un prince qui tirera au sort la part de la tribu. (1) Sur ses flancs; vous prendrez pour vous tout le versant qui vous regarde. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.35% accurate

CHAPITRE XXXV. 451 4&. Vdici les noitis de ces princes, pod* la tritra tife Juda : Caleb, fils de Jephone\ 20. Pour la trlbu de Sime'on : Samuel, flls d'Ammiud. 24. Pour Id tribti de1 Benjamin : Elidad, fils de Chaselon. 22. Pour la tribu de Dan : Bocchi, fils de Jogli. 23. Pour les fils de Joseph, da la tribu dfe Manassg : Hdnniel* flls d'Ephod; 24. Pour la tribu d'Ephi-aim : Cdniiiel, fils de Sephthan; 25; Pour la tribu de Zabulon : Elisaphafi, fils de Phai* nach. 26. Pour la tribii d'ls&char : Ptidltid, fils d'Ozah. 27. Pour la tribu d'Aser : Ahiud, fils de Salomi. 28. Et podr la tribu de Nephthali : PheMael, fils d'Ammiudi 29; Tels furent cedx k qui le Seigriettt- brdohna de faire les parts des fils d'Israel, en la terre1 de Chanaan. CHAPITRE XXXV 4 . Le Seigneur parla h Moise> k l'occident de Mdab, sur le Jourdain , vis-k-vis Jdricho, et lui dit : 2. Donne mes ordres aux fils d'Israel : que sur letirs parts ils donnent aux Invites des villes que ceux-ci faabiteront; qu'ils leur donnent les banlieues de ces villes. 3. Les villes seront leur demeure> les banlieues eelle de leur be'tail et de leul-s betes de somme. 4 . Les banlieues des villes des ldvites s'e'tendront depute les remparts jusqu'a une distance de deux mille coude'es tout alentour. 5; Yous mesurerez, hors de la ville* deux mille coude'es au levant > deux mille coudees aii midi , deux mille coude'es ail couchant, deux mille coudees au nord; puis, Digitized by Google

 vous donnerez aux Invites la ville placde au milieu et tout ce territoire. 6. Et vous donnerez aux Invites : d'abord les six villes d'asile, oil pourra se rdfugier quiconque aura commis un meurtre, et en outre quarante-deux villes. 7. Vous donnerez done en tout aux Invites quarantehuit villes avec leurs banlieues. 8. Et, sur les parts des fils d'Israel, vous prendrez beaucoup de villes k ceux qui en auront beaucoup, et moins a ceux qui en auront moins; chaque tribu donnera des villes aux levites, selon l'&endue de son propre heritage. 9. Et le Seigneur parla a Moise, disant : 10. Parle aux fils d'Israel, et dis-leur : Voustraverserez le Jourdain pour entrer en la terre de Chanaan. 1 1 . Et vous separerez de vos villes des villes d'asile, oil pourra se r&ugier quiconque aura involontairement frappe a raort une autre ame. 12. Et dans ces villes, le meurtrier trouvera un asile contre le vengeur du sang (i), et il ne sera pas mis a mort avant d'avoir dte jugd par la synagogue. 13. Et les six villes que vous donnerez, seront pour vous des asiles. 14. II y aura trois de ces villes sur la rive gauche du Jourdain, et trois en la terre de Chanaan. 1 5. L'asile sera pour les fils d' Israel, ainsi que pour le proselyte et pour T&ranger &abli (2) parmi vous; ces villes seront des asiles oil pourra se r^fugier quiconque aura involontairement frappd h mort une autre ame. 16. Si quelqu'un a frappe avec un instrument de fer, (4) C'elaitle plus proche parent du defunt ; il devait prendre a partie le coupable , et le poursuivre en justice. (Voyez ci-apres , verset 49.) (2) Pros&yte, Stranger judafsant; l'autre est simplement domicilii en Palestine. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.30% accurate

CH\PITRK XXXV. 453 et si Phomme est mort, il y a meurtre; que le meurtrier meure de mort. 17. Si quelqu'un a frappe* en lan$ant une pierre assez grosse pour faire mourir, et si Thomme est mort, il y a meurtre; que le meurtrier meure de mort. 18. Si quelqu'un a frappd en langant un objet en bois capable de faire mourir, et si l'homme est mort, il y a meurtre; que le meurtrier meure de mort. 1 9. Le vengeur du sang lui-m£me tuera le meurtrier; partout oil il le rencontrera, il le tuera. 20. Si un homme, excitd par son inimitie' contre un autre, se place en embuscade et lui lance n'importe quel objet, et si celui-ci meurt, 21. Ou s'il l'a frappe de la main dans sa colere, et et si celui-ci meurt, que celui qui a frappe' meure de mort, il y a meurtre; que le meurtrier meure de mort; le vengeur du sang tuera le meuf trier iorsqu'il le rencontrera. 22. Mais si, soudain, sans y &tre porte par quelque inimitid, sans qu'il y ait eu embuscade, un homme lance contre un autre un instrument quelconque, 23. Ou une pierre assez grosse pour faire mourir; s'il Tatteint, et si celui-ci meurt, sans que r autre ait jamais ete son ennemi , ou ait cherchd a lui faire du mal , 24. La synagogue jugera entre le meurtrier et le vengeur du sang, selon la regie de ces sortes de jugements. 25. Si la synagogue de'charge le meurtrier contre le vengeur du sang, il sera reconduit en la ville d'asile ou il aura trouve* refuge, et il y demeurera jusqu'k la mort du grand pretre qui a re$u Tonction sainte (1). 26. Si le meurtrier sort de la ville oil il se sera refugie, 27 . Et que le vengeur du sang le rencontre hors de sa (1) La mort du grand prelre rend la liberty au refugie, comme celle de J6sus~Christ doit delivrer le genre humain. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.59% accurate

484 NOMpRES. vil)e de refuge! et vienne a tuer le meurtrjpF, \\ n'est pas coupable. 28. Que le nieurtrier demeure done dans la ville de refuge jusqu'a la mart du grand prStrp; apres la mprt dp grand pretre, il retournera (Jans la ville pp est sop patrjmpine. 29. Telle est la loi selon laquelle vous jugerpz, pn toutes vos generations, partout ou vous habitprez. 30 T Tu raettras a mort quiconque aura tu6 yn homme, apres avoir entendu des temoins; un seul t&uoin ne suffira pas pour faire condamner a mort. 31 . Vous ne recevrez point de rancop de F^omine rpconnu coupable d'avoir tue; il doit mourir de mort. 32. Vous ne recevrez point de rancon de celui qui se sera refugie dans une ville d'asile , pour qp'il puisse retoprner en sa demeure avant la mort du grand pr£trp. 33. Vous ne souillerez point de sang la terre que vous allez habiter, car le sang souille la terre, et la terre pe sera jamais apaisde au sujet du sang qui aura dW5 verse* sur elle, si ce n'est par le sang du meurtrier. 34. Et vous ne souillerez point la terre que vous allez habiter, et ou j'habiterai au milieu de vous; car je suis le Seigneur qui demeure au milieu d' Israel. CHAPITRE XXXVI 1. Et les chefs de famille des fils de Galaad, fils de Machir, fils de Mapasse , de la tribu des fils dp Joseph , s'approcherent, et parlerent a Mo'ise, ainsi qu'a Eldazar le pretre, et aux chefs des families paterpplles du peuple, 2. Disant : Le Seigneur a permjs a notre majtre de distribuer par le sort V heritage des fils d' Israel, le Sei* gneur a prescrit au maitre de donner la part de notre frere Salphaad a ses filles; 3. Et ceiles-ci se marieront dans les tribus d'Israei, pt Digitized by Google

CHAPITRE XXXVI. 4i>!> leur heritage sera distrait du patrimoine de nos peres pour £tre ajoute au patrimoine de la tribu oil elles se seront mariees; et il sera separe* de leur patrimoine. 4. Or, quand viendra le jubile' des fjls d'Israel, leur heritage sera ajoute' a l'heritage de la tribu oil elles se seront mariees, et leur heritage demeurera separd de nos heritages. 5. Et Moise prit la decision du Seigneur, et il donna cet ordre aux fils d'Israel, disant : La tribu des fils de Joseph a dit ce que vous savez. 6. Voici ce qu'a prononce le Seigneur au sujet des lilies de Salphaad : Qu'elles epousent ceux qui leur sont agreables; mais qu'elles se marient a des bommes de leur lamille paternelle. 7. Et 1' heritage des fils d'Israel ne passera point d'une tribu a une autre tribu, parce que cbacun des tils d'Israel ne se mariera que^tlans l'heritage de la tribu de ses peres. 8. Et toute fille qui recueillera, pour cause de parente, un heritage parmi les tribus des fils d'Israel, ne pourra epouser qu'un homme de sa famille paternelle, afin que les fils d'Israel heritentchacun du patrimoine de son pere. 9. Ainsi , l'heritage des fils d'Israel ne passera pas d'une tribu a une autre tribu; mais chacun des fils d'Israel se mariera dans la tribu de ses peres. 10. Les filles de Salphaad firent done comme le Seigneur l'avait present a Moise. 41. Or, les filles de Salphaad se nommaient :Thersa, Egla, Melcha, Noa et Maala, et elles dpouserent de leurs parents, issus comme elles 12. De la tribu de Manasse, fils de Joseph; et leur heritage resta dans leur tribu paternelle. 13. Tels sont les preceptes, les decisions, les jugements, que le Seigneur fit connaitre a Moise, a l'occident de Moab, au bord du Jourdain, vis-a-vis Jericho. Digitized by Google

DEUTERONOME CHAPITRE I 1 . Voici les paroles que Moise dit a tout Israel au dela du Jourdain, dans le desert situe a l'Occident pres de la mer Rouge, entrePharan-Tophel, Lobon , Aulon et Catacbryse 2. (U y a onze joumees de marche d'Horeb a CadesBarn^ , dans la montagne de Seir.) m 3. En la quarantiemeannee, le dixieme mois, le premier jour de la lune, Moise parla a tous les fils d' Israel, sur tout ce que le Seigneur lui avait present pour eux. 4 . Apres avoir ddfait Sehon , roi des Amorrhdens , qui residait en Esebon, et Og, roi de Basan, qui demeurait en Astaroth et Edrai ; 5. Dans la contree au dela du Jourdain , en la terre de Moab, Moise commenga d'expliquer la loi de Dieu, disant : 6. Le Seigneur a Horeb vous a parte, et il vous adit : (Test assez demeurer en cette montagne; 7. Mettez-vous en marche, partez, traversez les montagnes des Amorrheens; allez chez tous ceux qui, autour d'Araba, habitent la region du midi; entrez en la contre'e maritime des Chananeens; allez sur l'Anti-Liban, jusqu'au grand fleuve, jusqu'au fleuve de TEuphrate. 8. Voyez : le Seigneur vous a donne cette terre qui est devant vous, entrez- y; partagez l'heritage qu'il a Digitized by Google

CHAPITRE t. 457 promis a vos peres Abraham, Isaac et Jacob , pour eux et leur postdritd. 9. En ce temps-Ik, je vous ai parld, disant : Je ne pourrai seul vous condufre. 10. Le Seigneur votre Dieu vous a multiplies, et voila que vous etes aujourd'hui nombreux comme les etoiles du ciel. 41. Que le Seigneur Dieu de vos peres continue et vous multiplie mille fois plus encore; et qu'il vous bdnisse comme il vous Ta promis. 12. Mais comment pourrai-je seul soutenir le fardeau de vos importunitds et de vos contradictions? 13. Choisissez vous-m6mes des hommes sages, experiments et intelligents, pris dans vos tribus, et je les mettrai a votre t£te, et ils seront vos chefs. 14. Et vous m'avez rdpondu : II est bon d'executer la chose que tu asdite. 15. Et j'ai pris parmi vous des hommes experimentes , sages, intelligents, et je les ai institues chefs de milie hommes, chefs de cinquante hommes, chefs de dix hommes, pour vous commander, et pour Stre vos scribes et vos juges. 1C. Et, en ce temps-la, j'ai donne mes ordres a vos juges, disant: Ecoutez avec attention vos freres, et jugez equitablement, entre un homme et son frere ou son proselyte. 1 7 . Pour juger tu ne feras pas acception des personnes ; tu jugeras le grand comme le petit, tu ne craindras la presence d'aucun homme, car lejugementvientde Dieu; et si vous trouvez la cause difficile, apportez-la-moi, et je Tentendrai. 18. En ce temps-la, je vous ai prescrit tous les commandements que vous executerez. 19. Et nous sommes partis d'Horeb, et nous avons 13* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.84% accurate

4$$ DBUTfrlONOltE. parcouru tout ce grand et rentable desert; nousavoqi suivi la route que vous avez vue , jusqu'aux montagnes des Ajnorrh^ens , comme nous l'avaif present le Seigneur notre Dieu , et nous sommes arrives a CadesrBarne. 20. Et je vous ai dit: Vops voici aux montagnes des Aniorrb^ens j, le Seigneur Dieu vous les dojme. 21. Yoyez : le Seigneur votre Dieu vous donqe 1$ terre qui est devant vqusj montez-y,, partagez-la, comme le Seigneur l'a dit a vos peres; n'ayez point de crajnte et point de faiblesse. 22. Alors, yous m'avez entourd et vous ayez dit: Envoyons devant nous des homines, qu'ils explorent cette terre, qu'ils reviennent nous dire la route que nous devons prendre, et les villes ou noqs devons eqtrer. 23. Ce diseours me fut agreable, et je pris parmi vou.s douze homines, un homme par tribu. 24. Et ils partirent, s'engagerent dams les montagnes j allerent jusqu'au vallon de laGrappe, et l'explorerent. 25. Etilsprirent en leurs mains des fruits de la terre, et ils vous les rapporterent, disant : (Test une bonne terre que le Seigneur nous donne. 26. Mais vous refus4tes d'y monter; vous n'eutes point foi en la parole du Seigneur votre Dieu. 27. Et, murmurant sous vos tenles , vous dites: C'est parce que le Seigneur nous hait qu'il nous a tires de TEgypte, pour nouslivrer aux Amorrhdens et pour que nous soyons extermines. 28. Oil allons-nous? Vos freres vous ont perverti le coeur, disant : Nous avons vu la une nation grande et nombreuse, plus puissante que nous, et de fortes murailles s'&evant jusqu'au ciel, et des hommes ills des geants. 29. Et je vous dis : Ne vous effrayez pas; ne les craignez point. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.46% accurate

CHAP1TRE 1; 459 30: L8 Seigneur votre Dieu marche a votre tSte, il combattra pour vous, il fera pour vous seloti tout ce qd'il a fait eii la terre d'figypte. 3 1 . Et dans ce ddsert qtte vous avez vti , durant cette marche aux monts des Amorrhe'ens, le Seigneur ton Dieu t'a porte* sur sdn sein , corame jamais homme li*a portd son enfant, en toute Voie que tu as pareourue, jdsqii'a ton arrived ace lieu; 32. Cependant, vous n'avez point eu foi a cette parole du Seigneur YOtre Dieu , 33 * Qui vous precede en ce voyage pour vous choisir ehaque station , vous guidant le jour par une nude, et la nuit par une colonne de feu. 34. Et le Seigneur, ayant oui la ruineur de vos paroles, s'irrila, et dit avec serment i 35. Nul de ces hommes ne verra cette coiitr^e que j'ai promise a leurs petes , 36. Hof mis Caleb, flls de Je'phorie' ; eeliii-ei Id verra , et jelui donnerai le champ surlequel il a marche, pour lui et ses fils, parce qu'il s'est attache aux choses du Seigneur. 37. Et a cause de vous, le Seigneur s'irrita contre moi , et il dit : Toi non plus , tu n'entreras pas en la terre promise. 38. Josue, fils de Nau, qui se tient aupres de toi, y entrera : fortifie-ie , parce que e'est lui qui en fera le partage a Israel. 39. Et tous les jeunes enfants qui ne savent pas aujeurd'hui discerner le bien et le mal, y entreront; c'est a ceux-la que je la donnerai, et ils se la partageront. 40. Quant a vous, rebroussez chemin; allez dresser vos tentes dans le d&ert, et reprenez le chemin de la mer Rouge. 41 . Et vous me re*pondites : Nous avons peche devant Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.97% accurate

460 DEUTERONOME. le Seigneur notre Dieu, partons done, et combattons comnie le Seigneur notre Dieu nous l'a present. Chacun prit done ses amies de guerre, et vous, dtant rassemblds, vous montates sur la montagne. 42. Et le Seigneur me dit : Dis-leur : Si vous ne voulez elre broyes par vos ennemis, ne montez pas, ne livrez pas bataille; car je ne suis point avec vous. 43. Et je vous repetai ces paroles, et vous ne m'&oulates point, vous n'obeites point au Seigneur, el, passant outre avec violence , vous montates sur la montagne, 44. Et TAmorrhe'en habitant ces montagnes sortit a votre rencontre, et il vous poursuivit comme font les abeilles, et ils vous taillerent en pieces de Seir a Horma. 45. Et vous etant rallies, vous pleur&es devant le Seigneur votre Dieu; mais le Seigneur n'dcouta pas vos cris, et il ne fit point attention a vous. 46. Puis, vous demeur&tes en Cades-Barn

The text on this page is estimated to be only 25.21% accurate

CHAPITRE ft. 401 j'ai donnl pour heritage aux file d'Esau la montagne de S&r. 6. Acbetez-leurdes vivres a prix d'argent, et mangez; prenez-leur de l'eau a la mesure pour de l'argent, et buvez. 7. Car, le Seigneur notre Dieu fa bdni en lous les tratqux de tes mains ; considere comment tu as sillonnd le grand et redoutable desert. Voici quarante ans que le Seigneur est avec toi , et tu n'as manque* d'aucune chose. 8. Nous passames done pres de nos freres les fils d'Esau qui habitent la montagne de S&r, par le chemin d'Araba a partir d'Asion-Gaber, et en faisant un devour, nous arrivames sur la route du d&ert de Moab. 9. Et le Seigneur me dit : Ne soyez point hostiles aux Moabites, ne leur faites point la guerre; je ne vous ai rien donnd de ce territoire , car j'ai donne Aroer aux fils de Lot pour heritage. 10. Les Ommin l'ont habits les premiers : nation grande et nombreuse , puissante comme ceux d'Enac (1). 11. lis seront toujours reputes Raphalm (2), comme ceux dEnac, mais ils ont 6t6 nomnies Ommin par les Moabites. 12. Or, en Seirle Horrhden (3) habita d'abord, et les tils d'Esau le ddtruisirent ; ils effacerent cette nation devant eux; et a leur place ils habiterent Seir, comme Israel a fait en la terre de son heritage , que le Seigneur lui a donnde (4). 13. Levez-vous done, partez et c6toyez le ration de Zared. (1) Vulgate : Les Enim; Gen., xiy, 5, les Ommeens. (2) Hibr. : Geants. (3) Gen., xiv, 6. (4) Les royaumes de S£hon et de Og, deja possedes par Israel. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.55% accurate

4C2 PEUTfoOXOME. 14. Of* nous avons mis trente-huit ans a venir de Cades-Barn^ au vallon de Zared, et pendant ce temps toute la generation des hommes en ^lat de porter les armes avait peri dans le camp, comme 1' avait jure* le Seigneur. 15. Et la main du Seigneur etait sur eux pour les faire pdrir au milieu du camp, jusqu'a ce qu'iU eussent succombe\ 16. Et lorsque lea homines en dtat de porter les armes eurent peri parmi le peuple, 17. Le Seigneur me parla, disant : 18. Tu vas aujourd'hui cdtoyer les limites de Moab du cdte* d'Aroer; 19. Vous serez pres des fils d'Atnmon; ne leur soyez point hostiles, ne leur faites point la guerre; je ne t'ai Hen donne* du territolre des fils d'Ammon, car j'ai donne* cette terre poor heritage aux fils de Lot. 20. Elle sera rdputee terre de Raphaim (1), car les Raphaim ont eHe* ses premiers habitants, et les Ammonites les ont surnommds Zochommin {1) , 21. Nation grande et nombreuse, plus puissante que vous, comme ceux d'Enac. Le Seigneur les a detruits devant les Ammonites ; ceux-ci ont pris possession de leur terre, et a leur place, lis font habitue jusqu'aces temps. 22. Ainsi avait- il fait en faveur des fils d'Esau qui habitent Sdir; ceux-ci, ayant efface* devant eux le Horrhe*en , ont pris possession de sa terre, et, asa place, l'ont habite'e jusqu'a ce jour. 23. Pareillement les fiveens (3) qui demeurent en Asedoth jusqu'a Gaza, et les Cappadociens venus de la (1) Terre des geants, ayant appartenu aux geants. (2) Pervers. (3) Les Horrheens. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.86% accurate

CHAPITRK II. 4(13 Cappadoce, les ont d&ruits en cette contree et l'habitent a leur place. 24 . Levez-vous done et partez , passez le long du torrent d'Arnon; je vous livre S^hon l'Amorrheen, roi d'Esebon , et son territoire ; commencez a possdder ; engagez la guerre avec lui, aujourd'hui m^me. 25. Commence a jeter la terreur et la crainte de ton nomsur la face de toutes les nations qui sont sous le ciel; que ceux qui entendront ton nom soient troubles, que devant ta face elles ressentent les douleurs de la femme qui enfante. 26. Alors, du d&ert de Cedamoth, j'envoyai des anciens a Se*hon, roi d'Esebon, avec des paroles pacifiques, disant : 27. Je traverserai ton territoire; je suivraila route sans m'dcarter ni a droite ni a gauche. 28. Donne-moi a prix d'argent des vivres, et je mangerai; donne-moi pourde r argent de l'eau, et je boirai; je passerai seuiement a pied ; 29. Comme me l'ont permis les fils d'Esau qui resident en Seir, et les Moabites qui demeurent en Aroer, afin que j'atteigne le Jourdain pour entrer en la terre que notre Dieu nous a donnde. 30. Et Sehon, roi d'Esebon, ne nogs permit pas de passer sur son territoire; car le Seigneur avait obscurci son esprit et endurci son caeur, afin qu'il tombat entre tes mains , comme il advint en ce jour. 31. Et le Seigneur me i\t: Voila que je commence par te livrer Sehon, roi d'Esebon, et son territoire; commence toi aussi par prendre possession de sa contree. 32. Et Sehon, roi d'Esebon, sortit a notre rencontre, avec tout son peuple, pour nous corabattre en Jassa. 33. Et le Seigneur nous le livra : nous battimes lui , ses fils, tout son peuple , Digitized by Google

464 DEUTERONOME. 34 . Et nous nous rendimes malt res de ses villes en ce temps-la; nous detruisimes toutes les villes, nous exterminames femmes et enfants, nous n'en laissames person ne en vie. 35. Nous ne primes que le b&ail et la depouille des villes. 36. Depuis Aroer qui est sur les bords du torrent d'Arnon , et la ville batie dans la gorge meme , jusqu'aux montagnes de Galaad, il n'y eut point de ville qui nous &happat; le Seigneur notre Dieu nous les livra toutes. 37. Mais nous ne nous approchames, ni des filsd' Amnion, ni de ce qui borde le torrent de Jaboc, ni des villes de la region montagneuse, selon ce que le Seigneur Dieu nous avait present. CHAPITRE III 1. Et nous nous remlmes en marche, en suivant la route de Basan, et Og, roi de Basan, sortit a notre rencontre avec son peuple pour nous combattre en EdraL 2. Et le Seigneur me dit : Ne le crains pas, je l'ai livre a tes mains avec tout son peuple et son territoire ; traitele comme tu as traitd Sebon, roi des Araorrh^ens, qui residait en Esebon. 3. Et le Seigneur notre Dieu nous le livra, lui et tout son peuple; nous le battimes si compl&ement, que rien ne reste de sa race. 4 . En ce temps-la, nous nous rendimes maitres de toutes ses villes ; il n'y en eut pas une que nous ne primes : les soixante villes et tout le territoire d'Argob, possession du roi Og de Basan , 5. Toutes villes fortes, avec de hautes muraiiles, des portes et des barrieres, nous les detruisimes, outre les villes des Phe're'ze'ens, qui e^taient tres-nombreuses , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.58% accurate

CHAriTRE III.' 465 6. Comme nous avions detruit celles deSdhon, roi d'Esebon; nous ddtruisimes tour a tour chaque ville, nous exterminames fenimes et enfants, 7. Ainsi que tout le bdtail. Et nous primes pour noire butin toute la ddpouille des villes. 8. En ce temps nous devlnmes maitres, a la place des deux rois amorrhdens, de toute la rive gauche du Jour* dain , depuis le torrent d'Arnon jusqu'a Hermon. 9. (Les Phdniciens nomment Hermon Sanior, et les Amorrhe'ens Sanir.) 10. Nous primes toutes les villes de Misor avec tout Galaad, et tout Basan, jusqu'a Esga et Edrai, villes du royaume de Og en Basan. 11. Og, roi de Basan, dtait seul restd de la race de Raphaim : son lit etait de fer ; on le voit dans la citadelle des fils d'Ammon; il a de long neuf couddes d'homme adulte sur quatre de large. 42. Et nous hdritames de cette terre en ce temps-la, a partir d'Aroer, qui est sur le bord du torrent d'Arnon : j'ai donnd a Ruben et a Gad la moitid de la montagne de Galaad et ses villes. 13. J'ai donnd a la demi-tribu de Manassd le reste de Galaad, et tout Basan, royaume de Og, et tout le territoire d'Argob, toute cette partie de Basan; cette terre est rdpulde terre de Raphaim. 14. Jair, fils de Manassd, a pris tous les alentours d'Argob jusqu'aux confins de Gessari et de Machathi , et il leur a donnd, d'apres son nom, le nom de ThanothJair, que porte aujourd'hui le royaume de Basan. 15. Et j'ai donnd Galaad a Machir. 46. A Ruben et a Gad, j'ai donnd le territoire audessous de Galaad, jusqu'au torrent d'Arnon ; ils ont pour limite, de ce cdtd, le milieu du torrent, et ils s'dtendent jusqu'a Jaboc; le torrent les separe des fils d'Ammon. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.61% accurate

4f)6 DfeUTfeRONOME. 17. lis ont eri outre Araba; et la limite qui les stSpare de Machdn^reth est le Jourdain, jusqti'k lamer d' Araba ou mer Salee, sous Asedoth 6u Miasga, du cote* de Torient; 18. Or, en ce temps, je vous dis : Le Seigneur notre Dieu Vbus a dotine* cette terre en partage ; mais que vos homines forts jrteniient les arriies, qti'ils tnarfcherit a l'avant-garde de^ Vos freres , fils d' Israel; Id* Que vos femmes, vos enfants et Vtitre be*tail, que je sais 6tre tres-nombreux, demeurerit seuls dail9 les villes que je Vous ai donhe'es. 20i Jusqtt'a be que le Seigtieur notre Dieu ait &abli et fixe* vos freres comme vous, et qti'ilS se Solent pareillemetit partage le territoire que le Seigneur notre Dieu leur donne au dela du Jourdain ; alors vous reviendrea ehacutl dans Vhdritage que je vous ai distribue\ 21 . Et en ce temps-la, je dis a Josiie : Le peuple a vu de ses yeux comment le Seigneur notre Dieu a traite ces deux rois ; c'est airisi que le Seigneur notre Dieu traiiera tdus les royaumes centre lesquels tu maroberas de 1' autre cdte du fleuve. 22. N'aie d'eux aecune tirainte, parde que le Seigtieur notre Dieu combattra pour vous. 29; Et, en ee temps -Ik, je fis au Seigneur cette priere : 24; Seigneur Died* vous avez ctimdiende' a niontrer a votre serviteur, votre force i Votre puissance * votre main robuste et votre bras tres-baut j ear quel dieu y a-t-il dans le ciel et sur la terre pour fair e ce que vous avei fait , et avec autant de vigueur? 25 i Je passerai done le fleuVe, et je verrai cette bonne terre au dela du Jourdain j cette ruontagrte fertile et 1' AntiLi ban? 26. Mais le Seigneur, a cause de vous, ne me regarda Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.72% accurate

CHAP1TRE IV. 467 ppipt, el U n.Q m/exauca peis; il me (lit : C'pst a§sez, nj continue pas un te} discqurs?, 27. Mpnte sur la cime du rqp (i) , lev« leg jeux a Toccidentj au nord, ay mjdi e\ h rQriept, vois (If; tes yeu^! mais tu ne passeras pas le Jpiirdajn, 28. Donne mes ordres Mpsu$ > fortifle-le, et encouragele; car e'est lui qui traversera le fleuve devant le peupje; e'est lui qui lepr partagera la terre que tu auras vue. 29. Et nous canipames daps la vallee pres, dp temple de phegor. CHAPITRE IV i. Maintenant done, 6 Israel, ecoutez les saiqtes, Jois et les preceptes que je vous enseigne aujourtj'hui a pratir quer, afin que vpus viviez et multipliiez; et qu'entres en la terre que le Seigneur Dieu vops donne , vous la parr tagiez. 2. Vous n'ajouterez rien aux choses que je vous pres-, cris, vous n'en retrancherez rien; vous observerez les commandemenls du Seigneur votre Dieu que je vous intime aujourd'hui. 3. Vos yeux ont vu tout ce que le Seigneur votre Dieu a fait au sujet de Belphegor : le Seigneur votre J)ieu a efface de son peuple tout homme qui a marche dans les voies de Belphegor. 4. Et vous, les fideles a,u Seigneur votre Dieu, tpus vous vivez encore. 5. Je vous ai fait connaitre la loi et les jugements comme me les a dictes le Seigneur, pour que vous les mettiez en pralique dans la terre oil vous allez entrer et que vous vous partagerez. 6. Observez-les, exdcutez-les; e'est la votre sagesse et votre intelligence aux yeux des nations qui entendront (4) Voir nombres, xxm, \b~ Digitized by Google

 parler de toute cette loi, et elles diront : Voila un petiple sage et intelligent, voila un .grand peuple. 7. Existe-t-il une autre grande nation dont Dieu s'approche comme le fait de vous le Seigneur notre Dieu , en toutes les circonstances ou nousl'invoquons? 8. Existe-t-il une grande nation qui ait en elle des jugements et des ordonnances pleines de justice, comme toute cette loi que j'annonce devant vous aujourd'hui ? 9. Garde-toi toi-meme, et veille attentivement sur ton kme; n'oublie rien des choses que tes yeux ont vues; qu'elles ne sortent de ton coeur aucun des jours de ta vie ; et tu raconteras a tes fils, aux fils de tes fils , 10. Cette journee, ou en Horeb vous etiez devant le Seigneur votre Dieu, ce jour de Tfiglise (1), ou le Seigneur m'avait dit : Rassemble devant moi le peuple; qu'ils ecoutent mes paroles, afin qu'ils apprennent h me craindre tous les jours de leur vie sur la terre, et qu'ils instruisent leurs ills. 1 1 . Et vous vous teniez au pied de la montagne, et la montagne etait enflammee jusqu'au ciel, et il y avait alentour obscurity, tdnebres, tempete. 12. Et le Seigneur vous parlait du milieu du feu; il vous faisait entendre les commandements que vous recueilliez en vous-memes, et vous ne voyiez point sa face , mais vous entendiez sa voix. 13. Et il vous instruisit de son alliance qui vous obligeait a suivre les dix commandements, et il les grava sur deux tables de pierre . 14. En ce temps-la, le Seigneur me prescrivit de vous enseigner la loi de justice et lesjugements, pour que vous les mettiez en pratique sur la terre oil vous allez entrer, et que vous allez vous partager. «4) Litter. : Eglise est ici pour Synagogue : c'estl'assemblee generate du peuple. Ce nom est figuratif.
Digitized by Google

CHAPITRE IV* 469 lo. Et vous veillerez altentivement sur vos toes, car vous n'avez point vu d'image le jour oil le Seigneur, en Horeb, vous parla du haut de la montagne, au milieu du feu. 16. Vous ne transgresserez point la loi, et vous ne vous ferez point d'image, point de representation de male ou de femelle , 17. Point d'image des betes qui existent sur la terre, point d'image des oiseaux qui volent sous le ciel, 18. Point d'image des reptiles qui se trainent sur la terre, point d'image des poissons qui vivent dans les eaux au-dessous de la terre. 19. Et qu'en regardant le ciel, en voyant le soleil, la lune, les etoiles et toute la parure des cieux, tu ne t'egares point jusqu'a les adorer et a sacrifier a des choses que le Seigneur ton Dieu a distributes a toutes les nations sous le cieL 20. Et le Seigneur vous a choisis, il vous a tires de la terre d'Egypte, de la fournaise de fer d'Egypte, afin que vous soyez pour lui son peuple, son heritage, comme vous Fetes aujourd'hui. 21 . Et le Seigneur, a cause des paroles que vous aviez dites, s'est irrite contre moi, et il a jure que je ne traverseraispas le Jourdain, et queje n'entrerais pas en la terre que le Seigneur votre Dieu vous donne pour heritage. 22. Yoila que je meurs en cette terre; je ne traverserai pas le Jourdain : c'est vous qui le passerez, et qui vous partagerez cette terre fortunee. 23. Yeillez sur vous; n'oubliez pas 1' alliance que le Seigneur votre Dieu a faite pour vous, ne manquez pas a la loi; ne faites pas pour vous d'image sculptee des choses que vous a designees le Seigneur. 24. Car le Seigneur ton Dieu est uu feu qui consume, c'est un Dieu jakmx. L— 14 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.61% accurate

470 pEUTtRONOMp. 25. Or, quand tu auras des fils et des fils de tee fils, quand vous aurez dure longtemps sur la terre , si vous manque* k la loi, si vous faites des images sculptees de quelque creature, si devant le Seigneur vous faites le mal au point de Tirriter, 26. Aujourd'hui, devant vous, je prends h temoin le ciel et la terre, que vous serez effaces de cette terre oil vans allez entrer, en passant le Jourdaiu, pour vous la partager; vous n'y demeurerez pas longtemps, mais vous seres extermines. 27. Et le Seigneur vous dispersera parmi toutes les nations, et un petit nombre des vdtres survivra parmi les gentils, chez qui le Seigneur vous conduira (1). 28 . Et la , vous servirez des dieux Strangers, oBuvre de la main des hommes, bois pu pierre, qui ne verront, ni n'entendront, ni ne mangeront; qui n'auront point d'odorat. 29. Et la, vous chercherez le Seigneur vQtre Dieu, et vous le trouverez, lorsqu'en votre affliction vous le. chercherez de tout votre coeur et de toute votre a me. 30. Et tous ces discpurs te retrouveront k la fin des jours, et tu te convertiras au Seigneur ton Dieu, et il eutendra ta voix, 31. Car le Seigneur ton Pieu est un Dieu misericordieux; il ne V^bandonnera pas, il ne te detruira point, il n'opbliera pas Talliance quavec tes peres le Seigneur ton Dieu a jurde. 32. Interrogez les premiers jours, les jours ecoule"s avant vous, depuis le jour ou Dieu a cree l'homme sur la terre; demandez, d'une extrenrite a l'autre du ciel, s'il est jamais rien arrive de semblable a cette grande parole de Dieu , si Ton a rien ou! de semblable; 33. Si jamais nation a entendu la yoix du Dieu vivant, (\) Voyez ci-apres, xxix, 28; voyez Josue% ggigi ft Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.76% accurate

CHAP1TRE IV. 471 parlant du milieu du feu, comme tu l'as entendue : et tu vis encore ; 34. Si Dieu, se m&ant k une nation (1), a entreprfs, pour la poss^der en propre, de la prendre au milieu des peuples par des dpreuves, par des signes et des prodiges, des combats, une main puissante, et un bras trfcs-haut, et de grandes merveilles, comme toutes celles que le Seigneur notre Dieu a flaites en ftgypte sous tes veux ; 35. Afln que tu saches que le Seigneur ton Dieu est Dieu, et que nul ne Test que lui. 36. Du haut du ciel sa voix s'est ftut entendre pour t'instruire, et, sur la terre, il t'a montrd son grand feu, et, du milieu du feu , tu as oul sa parole, 37. Parce quMl a aimd tes peres, et qu'il fa choisi, toi , leur postdritd, et que lui-m&me t'a fait sortir d'figypte par sa grande puissance ; 38. Pour exterminer devant ta face des nations grandes et plus fortes que toi, pour t'introduire en leur terre, et te la donner en heritage, comme tu l'as aujourd'hui. 39. Sacbe done, et rfyete toujqurs en ta pensee, que le Seigneur ton Dieu est Dieu , au haut du ciel et ici-bas sur la terre, et que nul n'est Dieu que lui. 40. Observe sa loi et ses eommandements que je t'intime aujourd'hui, afin que tu sois heureux, et tes fils apres toi , afin que tu vives de longs jours sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donne k perp£tqit£. 41. Apres cela, Molse s^para, sur la rive droite da Jourdain, trois villes, 42. Ob put se refugier le meurtrier qui, invoiontairement et sans preccdente haine, aurait tu£ son procbain, afin qu'a Tune de ees villes il put treuver refuge, et vivre : (UBt^.W^U^WBNffcN^ Digitized by Google

 43. Bosor, dansle desert, en la plaine de Ruben ; Ramoth en Galaad, appartenant h Gad; et Gaulon en Basan , appartenant h Manasse. 44. Voici la loi que Moise exposa devant Israel. 45. Voici les temoignages, les pr^ceptes et les jugements que Moise fit connaitre aux fils d'Israel apres leur sortie d'Egypte, 46. Sur la rive du Jourdain , dans la valine voisine du temple de Phegor, en la terre du roi des Amorrheens, Sehon, qui habitait Esebon, et que vainquirent Moise et les fils d'Israel, apres leur sortie d'Egypte. 47. Alors, ils partagerent sa terre et la terre de Og, roi de Basan ; tous les deux etaient des rois amorrheens ; ils regnaient sur la rive orientate du Jourdain, 48. Depuis Aroer, sur le bord du torrent d'Arnon, jusqu'a la montagne d'Hermon, dans le royaume de Sehon; 49. C'est-a-dire sur tout le territoire d'Araba, sur la rive orientale du Jourdain, au-dessous du rocher d'Asedoth. CHAPITRE V 1. Et Moise convoqua tout Israel, et il dit : Ecoute, Israel, les jugements et les ordon nances que je*vais te faire entendre aujourd'hui : retiens-les, et veille a les mettre en pratique. 2. Le Seigneur votre Dieu a fait alliance avec vous en Horeb. 3. Ge n'est point avec vos peres que le Seigneur a fait cette alliance, mais avec vous, vous tous assembles ici, vivani encore. 4. Le Seigneur vous a parle face a face en la montagne, au milieu dufeu. o. Et moi, en ce temps-la, je me tenais entre le Seigneur et vous, pour vous rapporter les paroles du Seigneur; car Digitized by Google

CHAPITRE V. 473 vous &iez dpouvantfe k l'aspect du feu, et vous ne montiez point sur la montagne; et le Seigneur adit : 6. Je suis le Seigneur ton Dieu qui t'ai fait sortir de la terre d'figypte, de la maison de servitude. 7. Tu n'auras point d'adlres dieux devant ma face. 8. Tu ne te feras point d'idoles, ni d'images d'aucune chose existant dans le ciel, sur la terre, sous la terre et dans les eaux. 9. Tu ne les adoreras point, tu ne les serviras point; car je suis le Seigneur ton Dieu, Dieu jaloux, vengeant sur les enfants les peches des peres, jusqu'& la troisieme ou k la quatrieme g^ndration de ceux qui me haissent (i) , 10. Et faisant misdricorde, pendant des milliers de generations, a ceux qui m'aiment et qui observent mes commandements. 11. Tu ne prendras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu; car le Seigneur ton Dieu ne regardera point comme pur celui qui aura pris son nom en vain. 1 2 . Sois attentif le jour du sabbat a le sanctifier, comme te Fa prescrit le Seigneur ton Dieu. 13. Pendant six jours, travaille et fais tous tes ouvrages. 14. Mais le septieme jour est le sabbat du Seigneur ton Dieu ; tu ne feras aucune oeuvre en ce jour-la, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton boeuf , ni ton ane, ni aucune de tes betes, ni le proselyte demeurant avec toi; tdn serviteur, ta servante, ton ane, se reposeront comme toi. 15. Souviens-toi que tu etais esclave en Egypte, et que le Seigneur Dieu fen a fait sortir par une main puis(4) Le Dieu de justice ne punit dans les enfants les peches de leurs peres, qu'autant qu'ils imitent leurs prevarications. C'est, du reste, ce qui n'arrive que trop souvent : l'exemple des parents entralne les enfants, qui heritent ainsi des peches de leurs peres, et de la punition qu'ils meritent. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.65% accurate

474 DEVTftRONOMB. sante, par un bras trfes-hautj c'est pourquoi ie Seigneur ton Dieu te commande d'observer le jowr du sabbat et de le sanctifier. i 0. Honore ton pere et ta mere, comme te l'a prescrit le Seigneur ton Dieu, afin que tu sois heureux, et que tu vives longtempg sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu (1). it. Tu ne tueras point. 18. Tu ne seras pas adultere. 19. Tu ne voleras point. SO. Tu ne porteras pas de faux tdmoignage contre ton prochain. 21. Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain; tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteut, ni sa servante, ni son boeuf, ni son &ne, ni aucune de ses betes, ni rien de ce qui est a ton prochain. 22. Telles sont les paroles que le Seigneur a dites en la montagne, devant toute votre synagogue, au milieu du ten; alentour, il y avait obscurite\ tdnebres, tempfite, grands e'clats de tonnerre ; et il n*y a rien ajbute', et tl a grav^ ces paroles sur deux tabids de jnerre, et il me les a donne'es. 23. fit, pendant que vous Scoutiez la voix qui softait du feu. la montagne etait enflamme'e; alors, vous vintes & mbi, Vous tous, vous princes de vos tribus, avec Vos anciens ; 24. Vous dites : Voili que le Seigneur notre Dieii nous a montrd sa gloire , et nous avons entendu sa voix du milieu du feu; nous savons aujoufd'hui que le Seigneur Dieu peut parler a tin homme, et celui-ci Vivre encore. M) En honofaht le* pefe* et there, l'enfcnt fidnore avdht tout le Dieu dont ils representent l'autorite; il honore la source de sa propre vie : il nitrite done quelle sdit hetirtitist), et se prolohge sur la terre au sein du bonhfeur fcrbduit pit la veftu , et dans le del , qui en est la recompense. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.26% accurate

cttAWtui t. 475 25. Maintenant, prends garde que nous ne mourions; car ce grand feu va nous ddvorer, si nous continuons d'£couter la voix du Seigneur notre Dieu , et nous perirons. 26. En effet, quelle chair auraentendu, comme nous, la voix du Dieu vivant, parlant du milieu du feu, et vivra encore? 27. Approche-toi done seul (i), exoute tout ce que dira le Seigneur notre Dieu , et tu nous r^peteras tout ce que faura dit le Seigneur notre Dieu , et nous le saurohs, et nous obeirons. 28. Et le Seigneur ouit la rumeur de vos discours pendant que vous me parliez, et il me dit : j'ai oui la rumeur des discours de ce peuple, j*ai entendu tout ce qu'il fa dit; et, en tout, il a bien parle. 29. Puissent leurs coeurs ne point changer, afln qu'ils me craignent et observent mes commandements; alors, ils prospereront, eux et leurs fils, a jamais ! 30. Va, et dis-leur t Retournez sous vos tentes. 3i. Cependatit, demeure auprfes de nioi, et jd te dlrai les commandements , les jugements et les ordonriarices que tu auras a leur enseigrier, afln qu'ils les mettent en pratique dans la terre que je leur donne pour heritage. 32. Soyez done attentifs a vous conduire comme l'a present le Seigneur vdtre Dieu; ne vous gcartez til a drbite ni a gauche , 33. En toute voie ou le Seigneur votre Dieu vous a prescrit de marcher, si vous voulez qu'il voug donne prosperity et repos; et Vous Vivrez de longs jours en la terre qui sera votre heritage. 0) Allusion proph6tique a la mission de Jesus-Christ, seul mfidiatelif* entre Dieu et les hommes. Digitized by Google

 1 . Voici les commandements, les jugements et les ordonnances que le Seigneur notre Dieu a present de vous enseigner, pour que vous les mettiez en pratique dans la terre oil vous allez entrer, et qui sera votre heritage; 2. Pour que vous craigniez le Seigneur votre Dieu, et que vous observiez tous ses commandements et ses jugements que je vous intime aujourd'hui , vous et vos fils, et les fils de vos fils, tous les jours de votre vie, afin que vous viviez de longs jours. 3. Ecoute, Israel, veille a les observer, afin que tu prosperes et que tu multiplies grandement , comme l'a promis le Seigneur Dieu de tes peres, qui te donne une terre ou coulent le lait et le miel : voici les jugements et lesordonnancesque le Seigneur a presents aux fils d' Israel dans le desert, apres leur sortie de la terre d'Egypte. 4. ficoute, Israel : le Seigneur notre Dieu est le seul Seigneur. 5. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton esprit, de toute ton ame, de toute ta force. 6. Et les commandements que je V intime aujourd'hui demeureront dans ton coeur et en ton ame ; 7. Tu les enseigneras a tes enfants, tu les r^peteras devant eux, assis en ta maison, marchant sur les chemins, te mettant au lit, et te levant. 8. Tu les attacheras comme un signe a ta main (1); ils resteront fix& devant tes yeux. 9. Tu les ecriras sur le seuil de tes maisons, sur les montants de tes portes. 10. Et lorsque le Seigneur ton Dieu faura introduit en

(4) On liait au bras des bandelettes , sur Iesquelles 6taient Merits les dix commandements.

Digitized by Google

CHAP1TRE VI. 477 la terre qu'il a promise a tes pfcres Abraham, Isaac et Jacob, pour te donner des villes grandes et belies, que tu n'as pas baties , 11. Des maisons pleines de tous biens, que tu n'as pas remplies; des citernes revetues de pierres, que tu n'as point taill&s; des vignes et des oliviers, que tu n'as point plantes; lorsque tu auras mang£ et que tu te seras rassaste, 12. Sois attentif a ne point oublier le Seigneur ton Dieu , qui t'a fait sortir de la terre d'figypte, de la maison de servitude. 13. Tu craindras le Seigneur ton Dieu, tu ne serviras que lui, tu f attacheras a lui, tu jureras par son nom (1). 14. Ne marche point a la suite d'autres dieux, des dieux des nations qui t'entourent ; 15. Gar le Seigneur ton Dieu est jaloux de toi ; crains que le Seigneur ton Dieu, irritd contre toi, ne t'extermine sur la face de la terre. 16. Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu, comme vous Favez fait le jour de la tentation (2) ; 17. Tu observeras les commandements du Seigneur ton Dieu , les temoignages et les ordonnances qu'il t'a fait connaltre ; 18. Tu feras ce qui est agrdable et bon aux yeux du Seigneur ton Dieu, afin que tu prosperes, que tu entres en la terre fortunee que le Seigneur a promise a tes peres, et qu'elle soit ton heritage , 19. Apres que tu auras chasse devant toi tous tes ennemis, comme l'a dit le Seigneur. 20. Et lorsque a l'avenir ton fils te questionnera, disant : Quels sont les temoignages, les ordonnances et les jugements que le Seigneur notre Dieu nous a presents? (1) Vulgate: Vous n$ jurerez qut par son nom. (2) Voyez Exode. xvii, 7. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.39% accurate

478 DEUT&RONOME. 21. Tu repondras a ton fils : Nous dtions esclaves du Phafaon en la terre d'figypte, et le Seigneur nous a fait sorlir de cette contrde par une main puissante et un bras tres-haut. 22. Le Seigneur a fait devant nous des signes, des prodiges Iclatants, et mauvais pour l'figypte, le Pharaon et sa f ami lie. 23. Et il nous a fait sortir de cette terre, pour nous donner celie qu'il avait promise a nos p&res. 24. fit le Seigneur nous a present de suivre toU9 ces pf^ceptes, de craindre le Seigneur notre Dieu, afin que tous les jours nous soient prospfcres, et que nous viviotts comme aujourd'hui. 25. Et sa mis&icorde sera avec nous, si nous sommes attentifs a observer ces commandements devant le Seigneur notre Dieu , comme il nous l'a prescrit. CHAPITRE VII 1 . Lorsque le Seigneur f aura introduit en la terre oil tu vas, pour qu'elle soit ton heritage, et que devant tes yeux il aura fait disparaitre de grandes nations : l'Hett£en, le Gerghien , TAmorrheen , le Chananden , le Ph^rdzden, Ffivden et le Jebusden, sept nations nombreuses et plus fortes que toi , 2. Et que le Seigneur ton Dieu te les aura livrees, et que tules auras vaincues , tu les effaceras entierement, tu ne feras pas d'alliance avec elles , tu seras pour elles sans pitie*. 3. Vous ne ferez point de manages avec elles; tu ne donneras point a son fils ta Bile, et tu ne prendras point sa fille pour ton (lis. 4. Car sa fille d&ournerait ton fils de moi, et il servirait d'autres dieux, et le Seigneur se courrouceralt contre son peuple, et il t'exterininerait tout a coup. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.43% accurate

CHAPITRB YII. 479 5. Voici comme vous lea traiterez : vous enleverez leurt autels, vous briserez leurs colon nes, vous arracherez leurs bois sacr&, vous consumerez par la fUmme les images sculptees de leurs dieux. 6. Gar tu es un peuple saint, le peuple du Seigneur ton Dieu, et le Seigneur ton Dieu fa cboisi pour que tu sois son propre peuple, separe de toutes les nations qui existent sur la surface de la terre. 7. Le Seigneur ne vous a point prefeVes, il ne vous a pas choisis parce que vous etes plus nombreux qu'aucune de ces nations; car vous etes moindres en nombre que cbacun de ces peuples. 8. Mais il vous aime et il tient le serment qu'il a fait & vos peres. Voila pourquoi le Seigneur vous a guides d'une main puissante; il t'a fait sortir de la maison de servitude, il t'a delivre* de la maison du Pbaraon* roi d'Egyple. 9. Tu sauras que le Seigneur ton Dieu, le seul Dieu, est un Dieu fidele, r&ervant son alliance et sa mis6

480 DBUTERONOME. troupeaux sur la terre que le Seigneur a jure h tes peres de te donner. 14. Tu seras be'ni au-dessus de toutes les nations; il n'y aura point parmi vous d'hommes sans enfants, ni de femme sterile; il n'y aura point non plus de steVilite parmi les troupeaux. 15. Et le Seigneur ton Dieu te preservera de toute maladie, et de ces mauvaises contagions de l'figypte que tu as vues; il ne fera tomber sur toi aucune de celles que tu y as connues, et il en frappera ceux qui te haissent. 16. Et tu mangeras ce que tu auras enleve a ces nations; le Seigneur te le donne; ton ceil ne les prendra pas en pitie, et tu ne serviras point leurs dieux, car cc serait pour toi un achoppement. i 7. Et si , en ta pense'e, tu dis : Telle de ces nations est plus forte que moi, comment pourrai-je l'exterminer? 18. Rassure-toi; rappelle a ton souvenir tout ce qu'a fait le Seigneur ton Dieu au Pharaon et aux Egyptiens , i9. Les grandes dpreuves que tes yeux ont vues, les signes et les grands prodiges, la main puissante et le bras tres-haut; de meme que le Seigneur ton Dieu t'a delivrc, de meme il te fera triompher de toutes les nations dont tu redoutes la face. 20. Le Seigneur ton Dieu enverra contre elles des essaims de guepes, jusqu'a ce qu'ils aient detruit celles qui t'auraient e'chappd et se seraient cachdes devant toi. 21. Tu ne seras pas blesse en face d'elles : parce que le Seigneur ton Dieu est avec toi : Dieu grand et puissant. 22. Le Seigneur ton Dieu les delruira peu a peu devant oi; tu ne pourras (i) les exterminer soudain, de peur (4) Tu n'auras point le droit , Dieu ne te permettra pas de les exters*"k- soudain. Digitized by Google

CHAPITRE V11U 481 que la contrde ne devienne un desert, et que les bfites farouches ne se multiplient contre toi. 23. Le Seigneur ton Dieu te les livrera; tu les d&ruiras lentementjusqu'acequ'enfin tu les aies exterminees. 24. Et ii te livrera leurs rois, et tu effaceras leur nom de ce pays; nul ne te rdsistera face a face, jusqu'a ce que tu les aies exterminees. 25. Tu consumeras par la flamme les images sculptdes de leurs dieux ; tu ne convoiteras ni Tor ni 1' argent qui les ornent; tu ne le prendras pas pour toi, de peur que tu n'en sois puni ; car c'est une abomination pour le Seigneur ton Dieu. 26. Tu n'emporteras point d'abominations en ta demeure, car tu serais anatheme comme elles; tu les de'testeras, tu les auras en abomination : elles sont anathemes. CHAPITRE VIII 1. Vous serez attentifs a mettre en pratique tous les commandements que je vous intime aujourd'hui, afin que vous viviez, que vous multipliiez, que vous entriez en la terre promise a vos perespar !e Seigneur votre Dieu, et qu'elle soit votre heritage. 2. Tu n'oublieras point tout le chemin par lequel le Seigneur fa conduit dans le desert, afin de t'affliger, de t' dprouver et de faire en sorte que ce qui est dans ton coeur soit connu, et que Ton sache si tu observeras ou non ses commandements. v 3. II t'aaffiige,U t'a affame et il t'anourri delamanne, que n'avaient point connue tesperes, afin de t'apprendreque Tbomme ne vit pas seulement de pain , mais que Thomme vivra de toute parole sortie de la bouche de Dieu (4). (I) Voyez saint Matlhieu , iv, 4. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.87% accurate

 4. Les vetements que tu portais n'ont point vieilli ; tes sandales, sous tes pieds, ne se sont point usees; tes pieds ne sont point devenus calleux; voila quarante ans. 5 . Connais done en ton coeur que comme un homme instruit son fils, ainsi Vinstruit le Seigneur ton Dieu. 6. Tu observeras les commandements du Seigneur ton Dieu , pour marcher en toutes ses voies et avoir crainte de lui. 7. Car le Seigneur ton Dieu va t'introduire en cette terre fertile et fortunfo, oil des torrents d'eau et des Fontaines, jaillissant des abimes, coulent dans la plaine et sur le flanc des montagnes ; 8* Terre de froment, de vignes, de figuiers et de grenadiers; terre d'huile d'olife et de miel; 9. Terre ou ce n'est pas en compagnie de la pauvrete' que tu mangeras ton pain, ou tu ne manqueras d'aucune cbose; terre dont les pierres sont de fer, et dont les montagnes te fourniront de l'airain. 10. Et tu mangeras et tu seras rassasi£j et tu bdniras le Seigneur ton Dieu sur la terre fortune^ quil t'a donnde. H. Applique- toi en toi-meme a te souvenir du Seigneur ton Dieu , a observer, sans en rien omettre, ses commandements, ses jugements et ses ordonnances que je fin time aujourd'hui. 12. Garde-toi , quand tu auras mange* et que tu te seras rassasie' , et que tu te seras bati de belles maisons et que tu les habiteras , 13. Et que tes boeufs et tes menus troupeaui se seront multiplies, et que ton or et ton argent se seront multiplies, et que, pour toi , toutes les choses qui t'appartiennent se seront multipliers , 1 4 . D'enorgueillir ton coeur, et d'oublier ton Dieu qui Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.74% accurate

CHAPITRE IX. 483 t'a fait sortir de la terre d'figypte, de la maison de servitude; 15. Quit* a guide* a travers ce desert, grand etredoutable , ou tu as trouve* le serpent qui mord, et le scorpion, et la soif, et point d'eau; le Dieu qui, pour toi, a fait jaillir des fontaines du flanc de rochers a pic ; 16. Qui, dans le ddsert, t'a nourri de la manne que tu ne connaissais pas, et que n'avaient point connue tes peres, afin de t'affliger, de t'eprouver, puis de te couibler de bienfaits jusqu'a tes derniers jours. 17. Ne va done pas dire en ton cceur 2 La vigueur de mon bras m'a donne* cette grande puissance. 18. Mais souviens-toi du Seigneur ton Dieu; car e'est lui qui te donne la force d'acquerir cette puissance, pour dtablir Talliance que le Seigneur a jur^e jadis avec tes peres, co en me avec toi aujourd'hui (1). 19. Or, si tu perds le souvenir du Seigneur ton Dieu, si tu marches a la suite de dieux Strangers, si tu les sers, si tu les adores, je prends a t^moin contre vous le ciel et la terre que vous serez detruits, abimes , 20. Comme les debris des nations qu'il va d&ruire devant voire face; vous serez detruits pareillement , pour n'avoir pas obei a la parole du Seigneur votre Dieu. CHAPITRE IX 1 . Ecoute, Israel : tu vas traverser aujourd'hui le Jourdain , pour prendre le territoire de grandes nations beaucoup plus fortes que toi, et pour prendre de grandes villes, dont les remparts montent jusqu'au ciel, 2. Pour supplanter un peuple grand et nombreux, et (1) Ce renouvellement de l'alliance du Seigneur avec le peuple 6tait une figure de l'alliance nouvelle que Dieu devait conclure avec t'humanit6 par Jesus-Christ, qui nous introduit dans la terre promise de ffeghM et du ciel. Digitized by Google

484 DEUTERONOME. de haute taille, les fils d'Enac, que tu connais; car, tu sais le proverbe : Qui r&istera en face aux fils d'Enac? 3. Et tu vas savoir que le Seigneur ton Dieu lui-m&me marchera a ta tete; ton Dieu est un feu consumant; c'est lui qui les exterminera, c'est lui qui les chasseraloin de ta face, et il les detruira promptement, comme te l'a dit le Seigneur. 4. Garde-toi de dire en ton coeur, tandis que le Seigneur ton Dieu dissipera ces nations devant toi : C'est a cause de ma justice que le Seigneur m'a conduit, pour me donner en heritage cette terre fortunee. 5. Non, ce n'est pas a cause de ta justice, ce n'est pas a cause de la saintete de ton coeur que tu vas avoir leur terre pour heritage, mais c'est a cause de l'iniquite de ces nations que le Seigneur detruira devant toi, afin d'etablir Talliance que le Seigneur a juree avec nos peres : Abraham, Isaac et Jacob. 6. Tu connaitrasaujourd'hui que ce n'est point a cause de ta justice que le Seigneur ton Dieu te donne en heritage cette terre fortunee, a toi, peuple reveche que tu es. 7. Souviens-toi , n'oublie point combien tu as irritd le Seigneur ton Dieu dans le desert , depuis le jour oil vous eles sortis d'Egypte, jusqu'a votre arrive au lieu ou nous sommes; vous avez persev&'d dans l'insoumission au Seigneur. 8. En Horeb, vous avez irrilele Seigneur, et ils'est courroucd contre vous, au point de vouloir vous exterminer, 9. Comme j'&ais mont£ sur la montagne pour prendre les tables de pierre, les tables de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous; j'y restai quarante jours et quarante nuits, et je n'y mangeai pas de pain, et je n'y bus pas d'eau. 10. Et Dieu me donna les deux table? de pierre, ecritos Digitized by Google

CHAP1TRB IX. 485 du doigt du Seigneur; toutes les paroles que le Seigneur avait dites devant vous sur la montagne, au jour de l'£glise (1), y £taient ecrites. H . Le Seigneur me donna done les deux tables de pierre, les tables de l'alliance, apres quarante jours et quarante nuits. 12. Et le Seigneur me dit : Lfcve-toi, et descends bien vite d'ici; car ton peuple, que tu as fait sortir d'Egypte, s'est egar£. Us se sont promptement £cartds de la voie que je leur ai marquee* et ils se sont fait une image en fonte. 13. Et le Seigneur me dit : Je te l'ai r^pete plus d'une fois : je connais, j'ai vu ce peuple; e'est un peuple reveche. 14. Laisse-moi done les detruire, et j'effacerai leur nom sous le ciel , et je te mettrai a la tete^Tune nation grande et forte, plus nombreuse que celle-ci. 15. Je partis done; je descendis de la montagne. Or, la montagne &ait enflammee , et lan^ait du feu jusqu'au ciel , et je tenais dans mes deux mains les deux tables du t&noignage. 16. Et, quandje vis que vous aviez p^che devant le Seigneur notre Dieu, que vous vous &iez fait une image en fonte, que vous vous etiez ecartds de la voie oil le Seigneur vous avait present de marcher, 17. Je saisis les deux tables, je les jetai de mes deux mains, et je les brisai devant vous ; 18. Et je priai devant le Seigneur une seconde fois, quarante jours et quarante nuits comme la premiere, et je ne mangeai pas de pain, et je ne bus point d'eau, et je priai pour tous vos pdch&, pour le mal que vous aviez fait devant le Seigneur Dieu en T irritant ainsi. (4) Voyez ci-dessus, iv, 40. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.08% accurate

480 DEtJTfrlOHOME. 49. Je suis encore effraye du coutiroux, de la ftlreclf que ressentait le Seigneur contre vous, au point de vouloir vous exterminer; or, en ce temps -Ik, le Seigneur m'exau£a. 20. Mais il &ait courrouce* contre Aaron , au point de vouloir T exterminer; et, en ce temps -la, je priai aussi pour Aaron. 21. Et votre pdchd, le veau que tous aviez fabriqtie\ je le consumai dans le feu* je le pilai, apres F avoir battu et re*duit en lames tres-minces; je le re'duisis en poudre, et je jetai cette poussiere dans le torrent qui descend de la moiitagne. 22. Ensuite, au lieu de Fembrasement, au lieu de la tentation, au lieu des sepulcres de la concupiscence, vous irritates encore le Seigneur. 23. Et lorsque le Seigneur vous fit sortir de CadesBarne , disant : Montez et prenez possession de la terre que je vous donne , vous futes encore ihdociles a la parole du Seigneur votre Dieu, vous n'eutes point foi en lui, et vous n'obeltes point a sa voix. 24 . Vous avez &e* desobeissants envers le Seigneur, & partir dii jour ou il s'est fait connaltre a vous. 25. Et je priai devant le Seigneur quarante jours et quarante nuits, le m&me temps que la premiere fois, car le Seigneur nienacait de vous exterminer. 26. Et je priai Dieu, et jedis : Seigneur* roi des dieux, n'exterminez pas votre peuple, votre heritage que vous avez rachetS, et que vous avez fait sortir de FEgypte par votre grande foree, par votre main puissante et votre bras tres-haut. 27. Souvenez-vous d' Abraham, d'Isaac et de Jacob* vos serviteurs, a qui vous avez jurd par vous-m£me; n'attachez point vos regards sur Fendurcissement de ce peuple, sur ses impietds, sur ses peches. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.22% accurate

CHAP1TRE X. 487 28. Prenes garde que les habitants de la terre d'oii vous l'avez fait sortir ne disent : C'estparce qu'il n'apu les introduire dans la terre dont il leur avait parte, c'est aussi parce qu'il les avait en haine, que le Seigneur les a conduits dans le desert afin de les faire pdrir. 29. Ce peuple est votre peuple, votre heritage > vous l'avez fait sortir d'Egypte par votre grande force, votre main puissante et votre bras tres-haut. CliAtlTRE X 1 * En ce temps-1^ le 6eigneur me dit : Tailie-toi deux tables de pierre semblables aux premieres, et motile vers moi sur la montagne; tu feras aussi une arche de bois* 2. Et tu graveras (i), sur les tables * les commands ments qui ^taient sur celtes que tu as brisdes> et tu les placeras dans l'arche. 3. Et je fis T arche de bois incorruptible, fet je talllai les tables de pierre, semblables auxpretnieres^ et je montai sur la montagne, les deux tables dans les deux mains. 4. Et le Seigneur £crivit sur les deux tables, conformdment k ce qui dtalt 3crit la preinifcre fois , les dix com1 mandements qu'il avait prononcds devant vous sur la montagne, au milieu du feu, et le Seigneur me les donna* 5. Et> dtant parti, jedescendis de la montagne, etje d£posai les tables dans I'arche que j'avais faite , etelies J demeurferent) comme me 1* avait prescrit le Seigneur. 6. Et les fils d'Israel leverent leur camp de Bdroth, qui dtait aux fils de Jacira (2), et ils allerent en Misadal (3); c'est Ik que^Jws tard Aaron mourut et fut enseveli, et que sen fils Eteazar futconsacrd prfctre a sa place. (1) Vulgate : J'£crirai. (Conf., iv, ci-apres.) (2) Vulgate: Jacan. (3) Vulgate : Mosera. Digitized by Google

48S DEOT&L0N0ME. 7. De 14, Jes fils d'Israel partirent pour Gadgad, et de Gadgad pour Etebatha, terre ou il y a des torrents d'eau. 8. En ce temps-la, le Seigneur designa la tribu de Levi pour transporter Farche du Seigneur, pour se tenir devant le Seigneur, servir et prier en son nom, comme Us Vont fait jusqu'4 ce jour. 9. A cause de cela, les Levites n'ont point de part ni d'hfritage parmi leurs freres ; le Seigneur seul est leur heritage, comme il leur a et^ dit (1). 10. Et moi, je m'&ais tenu sur la montagne quarante jours et quaraute nuits; et, en ce temps-14, le Seigneur m'exau$a, et il nepersista pas 4 vous exterminer. 11. Et le Seigneur me dit : Pars, marche 4 la tete de ce peuple; qu'ils entrent en la terre que j'ai jur£ 4 leurs peres de leur donner, et qu'elle soit leur heritage. 1 2 . Et mainlenant, Israel, qu'est-ce que le Seigneur ton Dieu te demande, sinon de le craindre, de marcher en toutes ses voies, et deFaimer, et de prier le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur et de toute ton ame , 13. D' observer les commandements du Seigneur ton Dieu, et les prfoeptes de justice que je Fintime aujourd'hui, afin que tu sois heureux? 14. C?est au Seigneur ton Dieu que sont le ciel, et le del des cieux, et la terre, et tout ce qu'elle renferme. 15. Et cependant le Seigneur a choisi vos peres pour les aimer, et apres eux il vous a choisis, vous leur posterite*, de preference a toutes les nations, comme il se Yoit aujourd'hui. 16. Ayez soin de circoncire votre durete* de coeur (2), gardez-vous de votre entetement. 17. Car le Seigneur votre Dieu, c'est le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, fort et (1) Nombres, xvui, 20, 23. (2) Votre coeur incirconcis. (Voyez Rom., n, 25.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.60% accurate

CHAMTRE Xt. 480 redoutable, qui ne fait pas acception des personnes et ne se laisse point gagner par des presents. 18. II fait justice a l'etranger, a Torphelin et a la veuve; il aime 1' Granger, il lui donne des vivres et des v&tements. 19. Vous aimerez aussi l'dtranger, car vous etiez Grangers en la terre d'Egypte. 20. Tu craindras le Seigneur ton Dieu, tu le serviras, tu t'attacheras a lui et tu jureras en son nom. 21 . 11 est ta gloire; il est ton Dieu, lui qui a fait toutes les choses grandes et glorieuses que tes yeux ont vues. 22. Tes peres dtaient au nombre de soixante-dix &mes, lorsqu'ils arriv&rent en Egypte; et maintenant le Seigneur ton Dieu t'a fait aussi nombreux que les etoiles du ciel. CHAPITRE XI i . Tu aimeras le Seigneur ton Dieu , tu observeras tous les jours ses commandements , et ses ordonnances, et ses jugements. 2. Vous connaissez aujourd'hui (car je ne parle pas a vosenfants, qui nesavent point et n'ont point vu) la correction du Seigneur votre Dieu, et sa grandeur, et sa main puissante, et son bras tres-haut ; 3. Ses signes, etles prodiges qu'il a fails au milieu de Tfigypte, devantlePharaon, roi d'Egypte, auxyeux de toute la con tree; 4 . Et ce qu'il a fait de l'armee des figyptiens, et de leurs chars, et de leurs chevaux , et de toules leurs forces ; et comrae l'eau de la mer Rouge les a submerges , tandis qu'ils vous poursuivaient; et comment le Seigneur les a d&ruits, tellement que nul n'a reparu jusqu'a ce jour; 5. Et tout ce que le Seigneur a fait pour vous dans le desert, jusqu'a votre anivde en ce lieu oil nou$somuies? Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.90% accurate

490 DEUTEReKOMB. 0. Et comme il a traits Dathan et Abiron , fib d'Eliab, fils de Ruben, que la terre, apres avoir ouvert la bouehe, a de\ore*s, au milieu des fils d'Israel, avec leurs families et leurs tentes, et tout ce qui leur appartenait. 7. Vos yeux ont vu, en outre, toutes lesgrandes choses que le Seigneur vient d'accomplir pour vous. 8. Vous observerez done tous lee cemmandements qi)e je vous intime aujourd'hui, afin que yous viviez, que yous multipliiez, et que la terre oil, apres avoir passe" le Jourdain, yous allez entrer pour en prendre possession, soit votre heritage; ft. Afin que yous viviez de longs jours sur la terre que le Seigneur a promise a vos peres et a leur posterity terre oil coulent le lait et le miel. 10. Car la terre oil tu entres, pour qu'elle soit ton heritage, n'est point comme la terre d'Egypte, d'oii vouseles venus jusqu'ici, et oil lorsque Ton a semd les grains, on les arrose avec les pieds (1), comme un jardin de legumes; i 1 , Gette terre oil tu entres pour en prendre possession, est une terre de montagnes et de plaines; elle n'a d'autre arrosement que la pluie du ciel, 1%, Sur cette terre, le Seigneur Yeille toujours; les yeux du Seigneur ton Dieu sont toujours sur elle, depuis le commencement jusqu'au dernier jour de I'annee. 1 3 . Or, si vous dcoutez attentivement, si vous observez tous les corapaandements que je vous intime aujourd'hui, si vous aimez le Seigneur votre Dieu , si vous le servez 4b tout votre coeur, de toute votre ame ; i 4 * Lui, de son cote , donnera de la pluie a la terre salon lasaispn, soit au printemps, soit en automne, et tu rdcolteras ton ble, ton vin et top huije. 15. Et il donnera dans tes champs, a ton betail, abonr (4) Soit en faisant mouvoir des machines hydrauliques, soit en detournwt a«ee le pied la tews qui boucbait l'eatafce des canau* dirrigaUou. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.53% accurate

CHAPITBE XI. 494 dance de fourrage. Et quand tu auras mange , quand tu seras rassasie , 16. Sois altentif en toi-m&me& ce que ton coeur ne se gonfle pas, de peur que tu ne pfeches, que tu ne serves des dieux Strangers, et que tu ne le6 adores. i 7. Car le Seigneur., irrite contre vous, tiendrait ferme le del, et il n'y aurait point de pluie, et la terre ne donnerait pas ses fruits, et vous p&iriez rapidement par la sterilite de cette terre fortunee que le Seigneur vous a donnde. {8. Mettez ces paroles au fond de vos cqeurs et de vos Smes ; altachez-les comme un signe h votre main; qu'elles restent fixees Levant vos yeyx (i), \ 9f Vous les apprendreza vos enfants, en causant avec eux , assis en \os maisons, marchant sur les chemins, vous mettant au lit, et vous levant. 20. Vous les ecrirez sur le seuil de vos maisons, sur les moqtants de vos portes, 21. Afin que vous viviez longuement, et que votre posterity sur la terre que le Seigneur a promise k vos peres, en heritage, subsiste aussi longtemps que le ciel audessus de la terre. 22. Et si vous dcoutez attentivement , si vous observes les commandements que je vous recommande aujourd'hui de mettre en pratique , si vous aimez le Seigneur votre Dieu, si vous marchez en toutes ses votes, si vous vous attachezalui; 23. Le Seigneur, de son cot£, rejettera loin de vous tous les Gentils, et vous prendrez T heritage de nations gran des, et plus fortes que vous. 24 . Tout lieu oil vous aurez laisse la trace de vos pieds vous appartiendra ; vos limites s'etendront du desert k (1) Voyez ci-dessus , vi , 8. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.73% accurate

 l'Anti-Liban ; du grand fleuve de TEuphrale a la mer occidentale. 25. Nul ne tiendra devant vous; le Seigneur repandrala terreur et la crainte de votre nom , sur toute la face de la terre ou vous allez entrer, comme Ta dit le Seigneur. 26 . Voila que je place sous vos yeux la benediction et la malediction : 27. La benediction, si vous obeissez aux commandements du Seigneur votre Dieu que je vous intime aujourd'hui; 28. La malediction , si vous n' obeissez pas aux comman dements du Seigneur votre Dieu que je vous intime aujourd'hui, si vous vous ecartez de la voie que je vous indique, et si vous allez servir d'autres dieux que vous ne connaissez pas. 29. Et lorsque le Seigneur ton Dieu t'aura introduit dans la terre oiitu vas entrer, pour qu'elle soit ton heritage, tu placeras la benediction sur la montagne de Garizim et la malediction sur le mont H£bal. 30. Ne les vois-tu pas de 1' autre cdte du Jourdain, derriere le chemin qui mene a Y Occident de la terre des Chananeens, oil demeurent, au couchant, ceux de Galgala, pres du grand ch&ne? 31. Vous allez., en effet, passer le Jourdain, pour entrer en la terre que le Seigneur vous donne en heritage pour toujours, et y faire votre demeure. 32. Et vous veillerez a exdcuter tous ces preceptes et ces jugements que je vous intime aujourd'hui. CHAPITRE XII 1 . Void les preceptes et les jugements que vous aurez soin d'executer, en la terre que le Seigneur Dieu de vos peres vous donne pour heritage, tous les jours de votre vie sur la terre : Digitized by Google

CHAP1TRE Xth 493 2. Vous bouleverserez de fond en comble tous les lieux oil les Gentils sacrifiaient a leurs dieux et que tous allez posseder, soitau sommet des monts, soit sur des tertres, soit sous des arbres touffus. 3. Et vous d&ruirez leurs autels, vous briserez leurs colonnes, vous abattrezl eurs bois sacrds et vous consumerez par la flamme les images sculptees de leurs dieux, etleur nom sera effacS sur cette terre. 4. Vous ne servirez pas ainsi le Seigneur votreDieu. 5. Mais vous vous dirigerez avec amour vers le lieu que vous choisira le Seigneur en Tune de vos villes, pour le consacrer sous son nom, et pour qu'il y soit invoque; c'est la que vous irez. 6. C'est la que vous offrirez vos holocaustes, et vos sacrifices, et vos premices, et vos offrandes soit d' actions de grdces , soit votives , soit volontaires , et les premiersnes de vos boeufs et de vos menus troupeaux. 7. C'est la que vous mangerez devant le Seigneur votre Dieu,et que vous vous rejouirez de toutes cboses que vous et vos families aurez en la main (1), selon que le Seigneur votre Dieu vous aura benis. 8. Vous ne ferez plus, comme vous faites ici maintenant, chacun a votre gre. 9. Car jusqu'a ce jour vous n'etiez poirft arrives aulieu de repos, dansTheritage que le Seigneur vous donne. 10. Et voustraverserez le Jourdain, et vous demeurerez en la terre que le Seigneur vous donne en heritage; il vous defendra contre tous les ennemis dont vous serez entoures, et vous y demeurerez dans une entiere assurance. 41. Et il y aura la le lieu que le Seigneur choisira pour que son nom y soit invoque; c'est la que vous porterez tout ce queje vousprescris : vos holocaustes, vos sacrifices, (4) C'estr a-diro que vous aurez a offnr . 14' Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.86% accurate

494 feRtitftltftNOltE. vos dimes, lea prlmiees du fruit de ves travaux , et tout don choisi que vous aurea vou£ au Seigneur voire Dieu. 12. Et vous vous rljouirez devant le Seigneur votre Dieu , vous et vos fils , et vos filles , et vos serviteurs, et vos servantes, avee le Invite qui demeure dans vos villes, oar il n'a ni lot ni part d'hdritage au milieu de vous. 13. Sois attentif a ne point sacrifier d'helocauste, n'importe en quel lieu que tu aies vu , 44. Mais seulement dans le lieu que choisira le Seigneur ton Dieu parmi Tune de vos tribus; c'est la que vous offrires vos holoeaustes, et que vous feres les offrandes que je vous commando aujourd'hui. 15. Cependant, tu pourras tuer de ton betail, au grf de tesdesirs, et manger des chairs selon que le Seigneur ton Dieu t'aura beni, en toute villa; 1'impur parmi vous et le pur en maogeront dans le m&ne lieu, comme on mange du cerf ou du daim, 16. Mais vous ne mangerei point le sang; repandax-le par terre, comme de l'eau. 17. Tu ne pourras consommer en tes villes la dime de ton bid, de ton vin , de ton huile, ni les premiers-n& de tes boeufs ou de tes menus troupeaux, ni tes offrandes votives, ni celles d' actions de graces, ni les pr£gucesdu fruit de vos travaux. 18. Tu consommeras toutes ces choses devant le Seigneur ton Dieu, dans le lien seul que le Seigneur choisira, toi et ton fils, et ta fille, et ton serviteur, et ta servante , et le proselyte e'tabli en vos villes. Et tu te rdjouiras devant le Seigneur ton Dieu de toutes cee choses que tu posse* deras. 19. Sois attentif a ne point n^gliger le Invite, tant que tu vivras sur la terre. 20. Et si le Seigneur ton Dieu dilate tes limites, comme il te Ta prom is , et si tu dis : Je vem Hunger de te chajr;

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.65% accurate

CK4P1TRR XII* 498 « leg ddsirs de ton ame t'excitent k manger de te cbeir, hi pourras en manger au grd des d&irs de ton 4me. 21. Et si le lieu choisi par le Seigneur ton Dieu pouf que son nom y goit invoque' , est loin de toi, tu imtnoleras une part de tes boeufs et de tes menus troupeaux de la maniere que je t'ai prescrite* et tu en mangeras dans ted villes, au gr£ des d&irs de ton 4me» 22* Tu en mangeras comme on mange du ceff on du daim; l'impur parmi vous, et le pur en mangerontau m&me lieu. 23. Sois tres-attentif a ne point manger de sang; car le sang de la victime est la vie ; la vie ne sera point mangle avec les chairs. 24. Ne mangei point le sang» r^pandez-le par terre, comme de l'eau. 25. Ne le mange point, afin que tu prosperes, et qu'apres toi tes fils prosperent, parce que tu auras fait ce qui est bon et agr&ble devant le Seigneur ton Dieu. 26. Mais tuprendras leschoses consacrles, si tu en as* et tes offrandes votives, et tu iras au lieu choisi par le Seigneur pour que son nom y soit invoqu& 27. Tu sacrifieras tes holocaustes et tu offriras les chairs sur l'autel du Seigneur ton Dieu, ettu r£pandras le sang au pied de l'autel, et tu mangeras les chairs. 28. Prends garde, ecoute; tu executeras toutes les paroles que je te mande, afin que tu prosperes et que tes fils prosperent a travers les siecles, parce que tu auras fait ce qui est bon et agre'able devant le Seigneur ton Dieu. 29. Lorsque le Seigneur ton Dieu aura eitermine' sous tes yeux les nations contre lesquelles tu marches pour partager leur terre, et que tu Tauras partagee, et que tu y demeurerasi 30. Veille en toi-meme et ne cherche point a les imiter

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.75% accurate

496 DEOTERONOME. apres qu'elles auront &e extermindes sous tes yeux; ne dis pas : Ce que font les nations pour leurs dieux, je le ferai pareillement. 31 . Ne fais point comme elles pour ton Dieu , car elles font pour leurs dieux Tabomination du Seigneur, ce que le Seigneur execre : elles livrent auxflammes, pour leurs dieux, leurs 151s et leurs filles. 32. Veillez a mettre en pratique toutes les paroles que je vousmande aujourd'hui; tu n'y ajouteras rien , tu n'en retrancheras rien. CHAPITRE XIII 4 . S'il s'dleve parmi vous un prophfcte ou un songeur ayant des songes, s'il vous annonce un signe ou un prodige, 2. Si le signe ou le prodige dont il aura parte se fait, et s'il dit: Allons, servons d'autres dieux qui vous sont inconnus, 3. Vous n'&outerez point ce prophete ou ce songeur; car le Seigneur votre Dieu vous tente , pour savoir si vous Faimez de tout votre coeur et de toute votre ame. 4. Vous suivrez le Seigneur votre Dieu; vous le craindrez; vous serez docilesasa parole; vous vous attacherez alui; 5. Et ce prophete ou songeur mourra, parce qu'il aura parte pour t'^garer loin du Seigneur ton Dieu qui fa fait sortir de la terre d'figypte, qui t'a d&ivre de la servitude ; il aura parte pour t'entrainer hors de la voie oil le Seigneur ton Dieu t'a prescrit de marcher ; vous d&ruirez parmi vous le mal. 6. Et, si ton frere de pere ou de mere, si ton fils, ta lille, ta femme qui repose sur ton sein, si 1'ami que tu aimes comme ta vie, t'exhortent en secret, disant: Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.39% accurate

CHAP1TRE XIII. 497 Allons, servons d'autres dieux inconnus de tes pferes et detoi, 7. Des dieux des nations qui vous entourent de prfes ou de loin, d'une extr£mit£ & l'autre de la terre, 8. Tu n'y consentiras point, tu ne l'£couteras point; ton ceil ne prendra pas en pitid sa faute ; tu ne soupireras pas pour lui, tu ne le cacheras point; 9. Tu le feras connaitre, tu le signaleras; tes mains s'&everont les premieres contre lui (1) pour qu'il p&isse; les mains du peuple viendront apres. 10. II sera lapid£, il mourra pour avoir cherche' k te ddtourner du Seigneur ton Dieu qui t'a fait sortir de l'figypte et de la maison de servitude. 1 1 . Tout Israel en l'apprenant aura crainte, et l'on£vitera parmi vous de faire de nouveau un tel mal. 12. Et si, en Tune des villes que le Seigneur te donne pour que tu y demeures, tu entends dire par des gens : 13. Des hommes d' iniquity (2) se sont £lev£s parmi nous , et ils ont egare' ceux qui habitent notre territoire , et ils ont dit : Allons, et servons des dieux qui vous sont inconnus, 14. Tu examineras, tu interrogeras, tu feras denombreuses enqueues , et s'il est manifeste que ces bommes ont ainsi parld, et que cette abomination a eu lieu parmi vous, 15. Tu feras perir par le glaive tous ceux qui habitent cette contre'e, et vous la dexlarerez anatbeme, elle et tout cequ'elle renferme. 16. Et tu feras, sur le grand chemin, un monceau de toutes ses ddpouilles, et tu livreras aux flammes, devant le Seigneur ton Dieu, la ville et ses de'pouilles, et elle sera toujours inhabite'e, et on ne la retatira plus. (1) Apres information et jugcment. (2) Vulgate : Des fils de filial . Tun des noms de Satan. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.00% accurate

496 DEUT&IONOME. i 7. Et rieit de ce qui aura rite* frappe* d'anatheme ne te restera dans la main, afin que la colere du Seigneur so deHourne, qu'il ait pitie detoi, qu'iltefasse miserieorde, et qu'il te multiplie, comme il l'a promis a tes peres, *8. Si tu es docile a la parole du Seigneur ton Dieu pour mettre en pratique les commandements que je fin* time aujourd'hui , et faire ce qui est bon et agreWe devant le Seigneur ton Dieu. CHAPITRE XIV 1 A. Soyez les fils du Seigneur votreDieu: VousneTOUs rasWez point la chevelure au sujet d'un mort. 2? Car tu es un peuple saint pour le Seigneur ton Dieu , qui t'a choisi pour que tu sois son peuple particulier, se*jiare* de toutes les nations qui couvrent la face de laterre.' 3. Vous-jie mangerez rien d'impur. 4. Voici le)s animaux que vous mangerez : rejetons des troupeaux de bceufs , de brebis et de chevres , 5. Cerf, chevreuil, pycargue, gazelle, girafe, 6. Tout quadrupede a sabot, dont Fongle se se*pare en deux ; et tout animal ruminant ; vous pouvez en manger. 7. Voici les animaux que vous ne mangerez pas, soit parmi les ruminants, soit parmi ceux qui ont les pieds fourchus, ou les ongles fendus : chameau , lievre, he'risson; s'ils ruminent, ils n'ont point le pied fourchu, ce qui pour vous les rend impurs. 8. Le pore : s'il a le pied fourcbu , Tongle fendu, il ne rumine pas, ce qui pour vous le rend impur; vous ne mangerez pas de ses chairs , vous ne toucherez pas a son corps mort* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.47% accurate

CJUPITRB XIV. 499 9. Vous mangerez, parmi tout ce qui vit dans Teau, ce qui a nageoires et dcailles. 10. Vous ne mangerez pas ce qui n'a ni nageoires ni 6*0311168 ; c'est impur pour vous. 1 i . Vous mangerez tout oiseau pur. 12. Voici ceux que vous ne mangerez pas : aigle, griffon, aigledemer, 13. Vautour, milan et leurs semblables, 14. Corbeau etses semblables , 1 5. Autruche, chouette et mouette , 4 16. Heron, cygneet ibis, 17. Plongeon, dpervier et leurs semblables, huppe et nycticorax, 18. Pelican, cbaradrion et leurs semblables, porphyrin et hibou ; 1 9. Tous ceux des £tres ailes qui se trainent a terre sont impurs : vous n'en mangerez point. 20. Vous mangerez de tout oiseau pur. 21 . Vous ne mangerez d'aucun corps mort ; donnez-les a manger au proselyte etabli dans vos villes ou vendez-les, car vous etes un peuple saint appartenant au Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez point cuire d'agneau dans le lait de sa mere. 22. Tu preleveras la dime de tout fruit de tessemattles, de tout produit annuel de tes champs. 23. Tu la mangeras dans le lieu qu'aura choisi le Seigneur pour que son nom y soit invoqud ; tu feras 1'of* frande des dimes de ton bl£, de ton vin, de ton huile, des premiers-n& de tes bceufs et de tes menus troupeaux, afin que tu saches craindre sans cesse le Seigneur ton Dieu. 24. Et si le chemin est long, si tu ne peux les transporter parce que tu resides loin du lieu choisi par le Seigneur pour que son nom y soit invoqueYet si le Seigneur fa b£ni , Digitized by LiOOQ IC .^jfe- . _,.

500 DEUTERONOME. 25. Tu paieras tes dimes en argent; tuprendras Fargent dans tes mains, et tu iras au lieu que le Seigneur aura choisi. 26. La, tu racheteras, a prix d'argent, toutes choses que ton ame d&irera : boeufs, brebis, chevres, ou vin et boisson fermentee; puis, tu les consommeras, devant le Seigneur ton Dieu, et tu te rejouiras, toi et ta famille, 27. Et le Invite de tes villes, parce qu'il n'a point, comme toi, de part ni d'heritage. 28. Apres trois ans, tu donneras toutes les dimes de tes fruits; tu les de'poseras en tes villes, la troisieme annde. 29. Et le Invite y viendra, parce qu'il n'a point, comme toi, de part ni d'he'ritage; le proselyte, rorphelin,la veuve, viendront pareillement en tes villes, et ils mangeront de tes dimes, et ils se rassasieront, afin que le Seigneur ton Dieu te b^nisse en toutes tes oeuvres. CHAPITRE XV i . Tous les sept ans tu feras la remise. 2. Voici la regie de la remise : tu remettras a ton prochain toute dette qui Test propre; tu ne r^clameras rien de ton frere, car le Seigneur ton Dieu a proclam£ la remission (i). 3. Tu reclameras de l'etranger tout ce qu'il te doit; mais tu feras a ton frere remise de ta creance. 4. Ainsi, il n'y aura pas chez toi d'indigent (2), parce que le Seigneur ton Dieu te b£nira en la terre qu'il te donne en heritage, pour que tu la possedes. a. Si vous £coutez la parole du Seigneur votre Dieu, si (\) Vulgate : Parce que c'est l'annee de la remission du Seigneur: le sens est le meme. (2) C'est-a-dire que jamais Israelite ne sera reduit a l'extrenoe misere, a la misere sans espoir, parce que tous auront soin du pauvre. Digitized by Google

CHAP1TRE XV. 501 vous lui Stes dociles , pour observer et mettre en pratique tous ces commandements que je vous intime aujourd'hui (car le Seigneur t'a b&ii, selon la promesse qu'il fa faite), 6. Tu preteras a interet a nombre de gentijte; mais tu n'auras pas besoin d'emprunter; tu regneras sur les gentils, et ils ne regneront pas sur toi. 7. Si, dans Tune des villes en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne, il y a avec toi parmi tes freres un indigent, tu n'endurciras pas ton coeur, tu ne fermeras pas ta main pour ton frere l'indigent. 8. Tu ouvriras la main pour lui; tu lui preteras tout ce qu'il te demandera selon ses besoins. 9. Prends garde qu'il ne vienne en ton coeur quelque iniquite, quelque pens^e secrete te disant : La septieme annee^ l'anneede la remise estproche (1) ; etqu'alors, tu ne regardes d'un mauvais ceil ton frere indigent, et que tu ne lui donnes rien, car il invoquera contre toi le Seigneur notre Dieu, et il y aura en toi un grand peche. iO. Donne-lui done, et donne -lui; prete-lui largement, autant qu'il te demandera, selon ses besoins; ne t'afflige pas en ton coeur de lui donner; car, a cause de cette action , le Seigneur ton Dieu te b£nira en tous tes travaux, et en toutes cboses ou tu mettras la main. 1 i . Car il ne manquera jamais d'indigent sur la terre ; e'est pourquoi je te prescris d'executer mes commandements : ouvre tes mains a ton frere pauvre et indigent en ta terre. 12. Et si ton frere hebreu, ou ta soeur, femme israelite, te sont vendus a prix d'argent, ils te serviront six ans, et, en la septieme ann£e, tu les renverras libres de chez toi. (\) C'est-a-dire : Je prete maintenant a mon frere indigent; il n'aura pas le temps de me rien rendre. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.67% accurate

802 DEUTERONOMfc. 13. Et, en les renvoyant libres, tu ne les cong&lteras pas ddnuSs de tout. 14. Tu les pourvoiras de provisions : de la chair de tes brebis, de ton bU, de ton vin ; tu leur donneras seloti que le Seigneur faura b^ni. 15. Et tu te souviendras que tu as &6 esclave en la terre d'Egypte, et que le Seigneur ton Dleu fen a dflivrg i ft' est pourquoi, je te prescris d'ex&uter ce commandement. 16. fit si ton serviteur te dit : Je ne sortirai point de chez toi, parce que je t'&ime, toi et ta famille, et que tout prospfcre chez toi; 17. Tu prendras une alfene, et, devantla porte, tu ltii perceras Foreille, et il sera ton serviteur k perp&ultd} tu feras de m&me pour ta servante. 1 8 . Qu'il ne te semble point dur de les congddier libres apres qu'ils font servi sit ans, moyennant le salaire annuel des gens k gages* et le Seigneur ton Dieu te bd* nira en touted tes reuvres* 1 9 . Tout premier^ male de tes boeufs et de tes menus troupeaux, tu le conBacreras au Seigneur; tu ne travail* leras pas avec le premier-ndde tes gdnisses, tu ne tondras pas le premieivnd de tes brebis ou de tes chevres* 20. Tu le mangeras devant le Seigneur, d'annSe en ann£e, avec ta famille, au lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi. 21. Mais, s'il a quelque vice ou difformitd, s'il eitboiteux ou aveugle, ne le sacrifie pas au Seigneur ton Dieu. 22. Tu le mangeras en tes villas; Fimpur parmi vous et le pur en mangeront, comme on mange du cerf ou du daim. 23. Seulement, vous ne mangerez point le sang, vous le repandrez par terre comme de l'eau. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.08% accurate

ciwm* xyi. 803 CHAPITRE XVI 1. Observe le mois des bids nouveaux, et tu feras 1* pique du Seigneur ton Dieu, parce que dans le mois des bles nouveaux, tu es sorti nuitamment de l'figypte. 2. Tu sacrifieras, pour la p&que du Seigneur ton Dieu, des bceufe, des brehis et des ehevres, au lieu seul que le Seigneur ton Dieu aura choisi afin que son now y soit invoque\ 3. Avec la victime, tu ne mangeras pas de pain lev£; pendant sept jours, avec ses chairs, tu mangeras des aftymes, pain de la mortification, parce qu'a la bate vous (tes sortis de l'Egypte, et parce qu'il faut vous souvenir du jour de votre sortie d'Egypte, tous les jours de votre vie. 4. On ne verra pas chez toi de pain leve, en tout ton territoire, pendant sept jours; rien nerestera des chairs des victimesque tu auras sacrifices sur le soir du premier jour* 5. Tu ne pourras sacrifier la pa\que dans aucune des villas que le Seigneur ton Dieu te donne; Q. Mais au lieu seul que le Seigneur ton Dieu aura choisi pour que son nom y soit invoque; tu sacrifieras la p&que sur le soir, au coucher du soleii, vers l'beure oil tu es sorti de 1'Egypte. 7. Tu feras bouillir ou rotir les chairs, et tu les mangeras au lieu seul qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu, et, le lendemain matin., pars, retourne en tes demeures. 8. Tu mangeras des azymes pendant six jours; le septieme jour, pour finir, sera la f&e du Seigneur ton Dieu ; tu ne feras ce jour-la aucune oeuvre, sauf toutes les choses que Ton fait a cause d'un mort (t). 9. Tu compteras en toi-meme sept semaines, a partir du jour ou ta faux commencera la inoisson. («> Tout* to atotomm de» ftoAraillM. Digitized by Google

804 MWnSftONOME. 10. Tu Cabreras ensuite la fSte des semaines du Seigneur ton Dieu , selon tes facultes , selon ce que t'aura donnd le Seigneur ton Dieu. li. Tu te rdjouiras devant le Seigneur ton Dieu, toit et ton fils, et ta fille, et ton serviteur, et la servante, et le Invite, et le proselyte, et l'orphelin , et la veuve, qui se trouvent parmi vous, au lieu seul que le Seigneur aura cboisi pour que son nom y soit invoqud. 12. Et tu te souviendras que tu as etd esclave en la terre d'Egypte, et tu observeras et executeras les commandements. 43. Tu c&ebreras la f£te des tabernacles pendant sept jours, lorsque tu auras recueilii, tant sur Faire que dans le pressoir, les fruits de tes champs. 14. Tu te rdjouiras, en cette fete, toi, et ton fils, et ta fille, et ton serviteur, et ta servante, et le Invite, et le proselyte, et Torpbelin, et la veuve, qui se trouveront dans tesvilles. 15. Tu c&ebreras cette fete pendant sept jours en l'honneur du Seigneur ton Dieu, au lieu seul qu'aura choisi le Seigneur, et le Seigneur te benira en toutes tes recoltes, en toutes oeuvres de tes mains, et tu seras plein de joie. 16. Trois fois par an, tout m&le parmi vous se presentera devant le Seigneur votre Dieu , au lieu seul qu'aura choisi le Seigneur, pour la fete des azymes, pour la tete des semaines et pour la fete des tabernacles; nul ne se prdsentera les mains vides devant le Seigneur. 17. Chacun de vous offrira selon ses faculty, et selon que le Seigneur Taura beni. 18. Tu institueras pour toi des juges et des scribes dans les villes que le Seigneur te donne par tribus; ils jugeront le peuple, et rendront des jugements equilables. 19. lis ne feront point pencher la justice, ils ne feront Digitized by Google

CHAP1TRE XVII. ^ 805 point acception des personnes, ils n'accepteront point de presents; car les presents aveuglent le sage, et dlent aux justes leur intelligence. 20. Vous vous efforcerez de rendre justice selon requite', afin que vous viviez et que vous entriez en la terre que le Seigneur vous donne, pour qu'elle soit votre heritage. 21. Tu ne planteras point de bois sacre"; tu ne planteras aucun autre arbre aupres de l'autel de ton Dieu. 22. Tu ne t'drigeras point de colonnes; le Seigneur ton Dieu les execre. CHAPITRE XVII 4. Tu ne sacrifieras pas au Seigneur ton Dieu de boeufs, de brebis ou de chevres qui aient quelque difformitd ou quelque vice; car c'est une abomination pour le Seigneur ton Dieu. * 2. Et s'il se trouve, en Tune des villes que le Seigneur te donne, un homme ou une femme qui fasse le mal devant le Seigneur ton Dieu, et viole son alliance 3. En servant des dieux Strangers, et en adorant le soleil ou Tun des ornements du ciel (1) que le Seigneur t'a deTendu d'adorer, 4. Et qu'on te Fait ddclare' et que tu aies fait avec soin une enqu&te, et qu'il soit manifeste que cette abomination est en Israel , 5. Tu emmeneras dehors cet homme ou cette femme; vous lapiderez le coupable, il mourra. 6. II mourra sur trois temoignages, sur deux te*moignages; mais un seul temoignage ne suffira pas pour qu'on le mette a mort. 7. La main des te'moins lui jetlera la premiere pierre; (4) Vulgau : Toute la milice du ciel. I.— 15 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.72% accurate

 viendra en^uite la main du peuple : vous couperez le mal pftr 1* rapine au milieu fie vous. 8. Et lorsque dans vos villes, en un jugement, tu m pourras prononcer entre le sang et le sang, entre une cause et unp cause, entre lepre et lepre, eqtre controversy et coptroverse; tu te leveras et tu monteras au lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi (|). 9. Et tu te presenter as devant le pr&tre, devant les levites, devant le juge qu'il y aura en ces jours-la, et ils examineront et ils te ddclareront le jugement. 10. Tu feras seion la chose qu'ils t'auront d£clar£e du lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi, et tu veilleras a executer ce qu'ils t'auront donne* pour loi. 1 1 . Tu agjras en consequence de la loi et du jugement qu'ils t'auront ditsj tu ne t'ecarteras ni a droite ni a gauche de la chose qu'ils t'auront ddclare'e. 12. L'homme qui par orgueil ne s'y conformera pas, et qui n'ob&ra pas au pretre, exer^ant alors le sacerdoce au uom du Seigneur, et au juge qu'il y aura en ces joursIk, cet homme sera mis a mort; vous deracinerez le mal en Israel. 13. Et tout le peuple l'ayant appris aura crainte, etil ne s'adonnera pas a l'impiete. 1 4 . Et lorsque tu seras entrd en la terre que le Seigneur te donne, lorsque tu 1' auras partagee, et que tu y seras etabli , et que tu diras : Je mettrai un chef au-dessus de moi, comme les autres nations qui nous entourent, 15. Tu mettras au-dessus de toi le chef que choisira le Seigneur Dieu; tu mettras pour te commander comme chef, l'un de tes freres; tu ne prendraspas pour chef un stranger, car il n'est pas ton frere. (1) L'Eglise, dans l'ancien Testament, avait aussi ses guides pronongant sans appel en matiere de con tro verse. Le juge ci-apres indique est le juge-prophete, suscite par Dieu, le successeur de Moise. Digitized by Google

CHAP1TRE XVIII. 807 16. Qu'il n' ait pas une nombreuse cavalerie, qu'il ne fasse point retourner le peuple en Egvpte (1) afin d'y multiplier le nombre de ses chevaux, car le Seigneur a dit ; Vous ne reprendrez jamais cette voie. 17 . Qu'il ne prenne pas un grand nombre de femmes , de peur que son coeur ne s'egare , et qu'il n'amasse pas beaucoup d'or et d'argent (2). 18. Qu'il ecrive de sa main le present Deuteronome, aussitot etabli au pouvoir, en un livre que lui donneront les prGtres et les ldvites. 19. Qu'il porte ce livre partout, qu'il le lise tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne a craindre le Seigneur, a observer toutes ses lois, a mettre en pratique tous ses jugements , 20. Afin que son coeur ne s'exalte point orgueilleusement au-dessus de ses freres, qu'il ne s'dcarte des commandements ni a droite ni a gauche, et qu'il vive de longs jours sur le trdne, lui et ses enfants, au milieu des fils d' Israel. CHAPITRE XVIII 1. La tribu entiere de L£vi, pretres et Invites, n'aura ni part ni heritage en Israel; ils vivront des oblations au Seigneur, selon leurs services. 2. lis n'auront point d'heritage parmi leurs freres; le Seigneur seul est leur heritage, comme il le leur a dit. 3. Etvoici la loi pour les pretres, concernant les offrandes du peuple et les sacrifices des veaux ou des brebis : tu donneras au prStre Te'paule, les joues et la poitrine, 4. Et les pre'mices de ton ble\ de ton vin, de ton huile; tu lui donneras aussi les premices des rejetons de tea menus troupeaux , (1) Pour y faire la guerre et enlever des chevaux. (2) De peur qu'il ne dissipe follement ses richesses. Digitized by Google

508 DEUTERONOME. 5. Parce que le Seigneur l'a choisi, entre toutes les tribus, pour qu'il setienne devant le Seigneur Dieu, pour qu'il exerce le sacerdoce, pour que lui et ses fils be'nissent en son nom le peuple d'lsrael. 6. Lorsque le levite, de Tune des villes qu'il habite, partira au gr£ de son d&ir, et viendra au lieu qu'aura choisi le Seigneur, 7. II servira, au nom du Seigneur sonDieu, comme tous ses freres les ldvites qui se liendront en ce lieu devant le Seigneur. 8. II mangerala portion qui lui est assignee inde'pendammentdela vente de ce qui luirevient dans sa famille. 0. Lorsque tu seras entre en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne , tu n'apprendras pas k imiter les abominations des gentils. 10. II ne se trouvera parmi vous personne qui, pour purifier son fils ou sa fille, les fasse passer par le feu ; qui useie la divination, qui predise, qui prenneles augures. il. Tu ne cbercheras pas a charmer par des incantations magiques, a devenir sorrier ni interprete des prodiges, k interroger les morts. 12. Car quiconque fait ces choses est une abomination pour le Seigneur ton Dieu; c'est a cause de ces abominations que le Seigneur exterminera les gentils devant ta face. 13. Tu seras parfait devant le Seigneur ton Dieu. 14. Car les nations dont tu vas prendre l'heritage, ecoutent les devins et ceux qui predisent l'avenir, et tu es instruit autrement par le Seigneur ton Dieu. 15. Le Seigneur ton Dieu suscitera parmi tes freres u.\ prophete semblable a moi; c'est lui que vous ecouterez, 16. Parce que, en Horeb, tu en as fait la demande au Seigneur ton Dieu, le jour de TEglise (1); tu as dit : Que (1) Voyez ci-dessus , iv, 10.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.18% accurate

CHAP1TRE XIX. 509 nous ne continuions plus d'entendre la voix du Seigneur notre Dieu, que nous ne voyions plus ce grand feu, de peur que nous ne mourions. 17. Et le Seigneur m'a dit : lis ont bien parte. 18. Je susciterai pour eux, parmi leurs freres, un prophete semblable a toi; et je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur parlera selon ce que je lui prescrirai. 19. Et je tirerai vengeance de tout homme qui n'ecoutera pas ce que ce prophete lui aura dit en mon nom. 20. Tout autre prophete qui sera assez impie pour dire en mon nom une parole que je ne lui aurai point command^ de dire, ou qui parlera au nom d'autres dieux, ce prophete sera mis a mort. 21 . Et si tu dis en ton coeur : Comment discerneronsnous la parole que le Seigneur n'aura pas dite? 22. Tout ce qu'aura dit ce prophete au nom du Seigneur et qui n'arrivera pas, qui ne se r£alisera pas, n'aura point dte dit par le Seigneur. Ce prophete aura parte dans son imptete : vous ne le recevrez pas. CHAPITRE XIX i . Lorsque le Seigneur votre Dieu aura effacd les nations dont il vous donne le territoire, et que vous aurez recueilli leur heritage, vous demeurerez en leurs villes et en leurs maisons. 2. Vous s£parerez vous-memes trois villes au milieu de la terre que le Seigneur vous donne. 3. Dispose pour toi la voie, fais trois parts du territoire que le Seigneur ton Dieu te donne en heritage, et que dans chacune il y ait un refuge pour le meurtrier. 4. Voici la loi concernant le meurtrier qui s'y sera r^fugte : il vivra, s'il a commis un meurtre involontairement, sans aucune haine pr&^dente. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.28% accurate

 5. Celui qui sera entre* apres son prochain en une for&t de chines pour y couper du bois , et dont la main , en coupant du bois, aura laisse* echapper la hache, de sorte que le fer, se se'parant du manche, ait alteint son prochain, et lui ait donne' la mort, se rdfugiera dans Tune de ces lilies, et il vivra. 6. De peur que le vengeur du sang, le coeur enflamme\ ne le poursuive et ne le surprenne, faisant une longue route, et ne le frappe a mort, quoiqu'il ne soit pas condamne* a pe'rir, puisqu'il n'avait aucune prSce'dente haine contre le deTunt. 7. C'est pourquoi je te donne ce comman dement, et je dis : Pour toi-meme, sdpare trois villes. 8. Et si le Seigneur ton Dieu dilate tes limites, comme ill'apromisa tes peres, et s'il te donne toute la terre qu'il a promts a tes peres de te donner, 9. Si tu ecoutes et si tu mets en pratique ces commandements que je t'intime aujourd'hui : d'aimer le Seigneur ton Dieu, de marcher tous les jours en toutes ses voies; tu ajouteras, de toi-meme, trois villes a ces trois villes. 10. Et le sang innocent ne sera pas repandu en la terre que le Seigneur te donne pour heritage, et nul chez toi ne sera coupable de ce sang vers£. 1 1 . Mais , s'il existe chez toi un homme haissant son prochain, s'il Fa guette', s'il s'est leve' contre lui, s'il l'a frappe a mort; si I'autre a succombe' et si lui*m6me se re'fugie dans l'une de ces villes , 12. Les anciens de sa ville enverront apres lui, et on l'y saisira, et on le livrera auz mains du vengeur du sang , et il mourra. 13. Ton oeil ne prendra pas en pitid cet homme, et tu purifieras Israel du sang innocent verse', et tu prospereras. 14. Tu ne deplaceras pas les bornes que tes peres auDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.39% accurate

root poshes au lot qui te sera genu m partage en la terrte que le Seigneur ton Dieu te donne pout que tu la f)OSsMes. 15. Un seul temdiri ne suffira pad cotitre nil homme au sujet de quelqufc iniquity, de qufilque faute, de qtffelqufe p^che que celui-ci aurait commis j le jugement s*a£pulera sur deux ou trois tetnoignages. 46. Et si un tgmoin inlque g'est leva* contre un homme, Facfcttsant d'impidte , 17. On am&nera les deux homines, entre lesquels II y aura contestation devant le Seigneur, et devant les prStres, et devant les juges qu'll y aura en ces jours-la; 48. Les juges exatnineront avec soin, et s'ils voient que c'est un t^moin inique qui s'est levd contre son frfere pour porter de faux temoignagea, 19. Vous lui fere* subir le Chatiment qu'il aurait attirg sur son frere, et Tons dlracinerez le mal parmi vous. 20. Ceux qui auraient fait de mdme attfont oraitite, et ilti ne continueront plus de commettre cette mautaise action parmi vptis. 2i. Ton ceil ne prendra pas en pititf un tel hemme: vie pour vie, ceil pour 03il> dent ppur dent, main pour main , pied pour pied. CHAHTRE XX 1. Lorsque tu iras en guerre contre teg ettnemid, et que tu verras des chevaux et des cavaliers et un peaple plus nombreux que toi, n'aie point de crainte? car le Seigneur ton Dieu, qui t'a fait sortir de la terw d'Egypte, est avec toi. a. Au moment de combattre, le grand prfctre s'avancera et parlera au peuple, disant : 3. Ecoutez, enfants d' Israel : Vous allez lhrret bataille a vos ennemis; conserve* votre fennele" de cceur, n'ayea Digitized by Google

512 DEUTERONOME. point de crainte, ne rompez pas les rangs, ne vous d6tournez pas de leur face. 4. Car le Seigneur votre Dieu, qui marche a votre t£te, combattra vos ennemis et vous sauvera. 5 . Les scribes aussi parieroni au peuple, disant : Est-il parmi vous un homme qui, ayant bati une maison neuve, n'en ait point fait la dedicace? Qu'il parte, qu'il retourne en sa maison s'il craint de succomber en ce combat, et qu'un autre que lui ne fasse cette dedicace. 6. Est-il un homme qui ait plante* une vigne et n'en ait point joui? Qu'il parte, qu'il retourne en sa maison, s'il craint de succomber en ce combat, et qu'un autre que lui ne jouisse de sa vigne. 7. Est-il un homme qui ait Spouse une femme et ne rait pas encore possddee? Qu'il parte, qu'il retourne en sa maison, s'il craint de succomber en ce combat, et qu'un autre que lui ne possede sa femme. 8. Et les scribes continueront de parler au peuple, disant : Est-il un homme qui tremble et qui en son coeur ait crainte? Qu'il parte, et qu'il retourne en sa maison pour qu'il ne rende pas craintif , comme le sien, le coeur de son frere. 9. Et, des que les scribes auront cesse* de parler, ils placeront les chefs de l'armde a la tete du peuple. 10. Et si vous etes pres d'une ville pour donner l'assaut ou inviter les habitants a la paix : 11. S'ils vous repondent paciflquement, s'ils vous ouvrent leurs portes, que tout ce peuple, que tous ceux par vous trouves en cette ville , soient vos tributaires et vos sujets. 12. S'ils ne vous ecoutent pas, s'ils prennent les armes, assidgez la ville. 13. Et si le Seigneur vous la livre, faites p£rir par le glaive tous les males qu'elle renferme ,
Digitized by Google

CHAP1TRE XXI. 513 14. fipargnez les femmes et le butin : emparez-vous de tout le betail , de tout ce qui appartient a la ville, de toutes ses richesses, nourrissez-vous de toutes les provisions des ennemis que le Seigneur vous livre. 15. Traitez de meme les villes lointaines, &rangeres aux nations que le Seigneur vous livre pour vous donner leur terre comme heritage. 16. Ne prenez vivant aucun des homines qui les habitant. 17. Frappez d'anatheme: Hettden, Amorrhden, Chanan&n, Phdr&£en, five'en , Jebuseen et Gergdseen , comme vous Ta prescrit le Seigneur votre Dieu; 18. De peur qu'ils ne vous apprennent a pratiquer les abominations qu'ils commettent pour leurs dieux, et que vous ne deveniez coupables envers le Seigneur votre Dieu. 19. Si vous avez investi une ville plusieurs jours pour la combattre jusqu'a ce qu'elle succombe, ne ddtruisez pas ses arbres en y mettant la cognde, mangez-en les fruits sans les abattre. L'arbre des champs est - il un homme, pour entrer devant toi dans ton retranchement? 20. Mais tu abattras les arbres que tu sais ne pas produire de fruits, tu en feras des palissades conlre la ville qui te rdsisle, jusqu'a ce qu'elle te soit livijde. CHAPITRE XXI 1. Si, en la terre que le Seigneur te donne pour heritage, on trouve le cadavre d'un homme frappd a mort dans les champs, et si Ton ignore qui a porte le coup, 2. Tes anciens et tes juges sortfront et mesureront a quelle distance sont les villes au milieu desquelles on aura trouve le corps.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.32% accurate

 3. On verra quelle est la ville la plus proche dii cadavre; alors, les anciens de cette ville prendfont, parmi les beeufs, une gdnisse, non encore sou mi se au joug; 4. Puis, ils feront descendre la gdnisse en un ravin inculte, et, dans ce ravin, ils trancheront les muscles du cou de la genisse^ 5. Ensuite, viendront les pr&tres et les ldvites choisis par le Seigneur Dieu pour se tenir aupr&s de lui et pour b^nir en son nom, car c'est a eux qu'il appartient de condamn er et d'absoudre. 6. Tous les anciens de la ville la plus proche dii cadavre se laveront les mains sur la tete de la glnisse immotee dans le ravin. 7. Puis, ils dirdnt : Nos mains n'ont pas verse* ce sang, et nos yeux n'ont rien vu. 8 . Seigneur , soyez propice au peuple d'Israel que vous avez delivrej faites que le sang innocent ne tombe pas sur le peuple d' Israel ; et pour eux le cri du sang innocent seraapaise\ 9. Et tu auras efface du milieu du peuple la tache du sang innocent, si tu as fait ce qui estbon et agreable devant le Seigneur. 10. Si tu vas en guerre eontre des ennemis, si> le Seigneur te les ayant livres, tu t'empares de leurs richesses , 11. Et si tu vois parmi le butin une femme qui soit belle ; si tu la desires et si tu la prends pour femme , 12. Tu la conduiras en ta demeure, tu lui raseras la tete , tu lui couperas les ongles , 13. Tu lui oteras les vetements de la captivity ; elle restera en ta maison pendant un mois > elle pleurera son pere et sa mere; aprfes cela tu fapprocjieras d'ejle, tu auras commerce avecelle; elle sera ta femme. 14. Et si tu ne la veux plus, tu la renverras libre, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.50% accurate

cuAfme tit. BH parce que tu 1' auras humilide, et tu ne la vendras pas a prix d* argent, et tu ne la mlpriseras point. 15. Si un hommeadeux femmes, Tune bien-aimde, Fautre hale, et qu'elles enf anient, la d&efete^ cofame la bieh-aitne'e> et que le fils premier -ne* soit de lft femtne haie; 16. Le jour oil rhottime fera le partagd de setf biens, il ne pourra transniettre le droit d'ainesse au fils de la bien-aitn£e , au m£pris du fils premier-rig , pf otenaht de la femme baie. 17. II recohhattra celui-ci comtae son pfemieil-ne", et lui donnera double part dans tous ses biens > parce qu'il est Falne* des enfants et que cette double part apparent au droit d'ainesse. 18. Si un homme a uri fils indocile, quefelleur, sourd a la voix de son pere et de sa mere ; s'ils le re^ritnarident sans qu'il les dcoute, 19. Son pere et sa rtere, 1'ayant pfis avec eux, le cottduiront aupres des anciens derant la porte de la viltei 20. Et ils diront aux homines de leur rilie : Notre fiti que voici est desob&ssant et querelleur; sourd a notre voix> il court les festins et s'enivre; 21. Alore, les homines de la vftle le lapideront; ii taourra et vous aurez de'racine parmi tous le mal , et lea autres enfants indociles Tapprenant auront erainte. 22. Si un homme coupable d'un crime capital est mis a mort, et que vous Fayez pendu & une potency , 23. Que son corps n'y passe point la nuit; enterret»le le m£me jour dans une fosse , car tout homme pendu a une potence est maudit de Dieu ; ne souillez done ftas 1* terre que Dieu vous donne en heritage. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.32% accurate

516 DBUT&tONOME. CHAPITRE XXII 1. Si tu vois errant dans le chemin le boeuf de ton frere, ou sa brebis, tu ne les y laisseras pas ; tu te hdteras de les ramener a ton frere et tu les lui rendras. 2. Si ton frere ne demeure point pres de toi , si tu ne le connais pas , tu meneras la bete en ta maison , ou elle restera jusqu'a ce que ton frere la reclame, alors tu la lui rendras. 3. Tu feras de meme pour son ane, pour son manteau, pour tout ce qu'aura perdu ton frere ; quoi que ce soit qu'il ait perdu , si tu le trouves , tu ne pourras pas le negliger. 4. Aussitdt que tu auras vu Fane de ton frere ou son boeuf tombe* dans le chemin, tu ne passeras pas outre sans Taider a le relever. 5. La femme ne portera pas de vetements d'homme, l'homme ne portera pas de robe de femme ; quiconque fait ces choses est en abomination au Seigneur ton Dieu. 6. Si tu trouves devant toi dans le chemin, ou sur un arbre, ou a lerre, un nid d'oiseau, avec lespetits ou les (Bufs, et la mere qui les couve, tu ne prendras pas la mere en meme temps que sa couvde ; 7. Tu laisseras aller la mere et n'emporteras que la couv^e, afin que tu sois heureux et que tu vives de longs jours. 8. Si tu acheves de batir une maison, tu y mettras une balustrade, et tu n'auras point occasionne de meurtre en ta maison, si quelqu'un vient a tomber de la terrasse (1). (I) Ce ne sera pas ta faule si quelqu'un tombe malgre la balustrade. Les maisons, en Orient, ont des toits plats. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.20% accurate

CHAP1TRE XXII. 517 9. Tu ne semeras pas dans ta vigne de graines de diverses especes, de peur que le grain que tu aurais seme' ne soit consacrd en nidme temps que le fruit de ta vigne (i). 1 0. Tu n'attelleras pas ensemble pour labourer un boeuf et un ane. 11. Tu ne te revetiras pas d'&offes trompeuses de laine et de lin tissus ensemble. 12. Tu te feras des torsades sur les quatre frangesdes manteaux que tu porteras (2). 13. Si un homme a pris une femme, si , ayant cohabits avec elle , il la prend en baine. 14. S'il la fldtrit par ses prdtextes, s'il lui donne un mauvais renom, disant: J'ai pris cette femme, j'ai eu commerce avec elle, je n'ai point trouvd cbez elle les signes de la virginity , 15. Le pere et la mere de la femme pre*senteront aux anciens, devant la porte de la ville, les preuves de la virginity de leur enfant; 16. Le pere et la mere de la femme diront aux anciens : J'ai donnd ma fille que voici pour femme h cet homme et il l'a prise en haine, 17. Et il la fle'trit par ses pretextes, disant: Je n'ai point trouve' h ta fille les signes de la virginity. Or, voici les preuves de la virginity de ma fille ; a ces mots ils d£ploieront le vehement devant les anciens delaville. 18. Alors, les anciens prendront le mari et lui feront une rdprimande. 19. Puis, ils le condamneront h une amende de cent sides, qu'ils donneront au pere de la jeune femme , parce que l'epoux aura terni le renom d'une vierge israelite ; (1) Voyez L6vit, xix,49. (2) Voyez Nombres , xv , 38. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.81% accurate

 celle-ci resCeta sa femme, et il he pouri-a jaddais la rdpddier. 20. Mais si les paroles de rdpoux sont vdritables , si Ton n'a point trouve chez la jeune femme les signes de la virginite* , 21. On entrainera la jeune femme devant la inaison de soft pere ; elle sera lapide*e , elle mourra , parce qu'elle se sera livree a Timpudicite" parmi les flls d'Isra&l, etse sera prostitute dans la maison de ton pere; ainsi vous aurez deracine' du milieu de Vous le mal. 22. Si un bomme est trouvd couche* avec la femme d'autrui, faites-les mourir tous les deux, la femme et rhomme surpris avec elle, et tous aurez deracine parmi vous le mal. 23. Si une jeune vierge est fiancee a un homme* et si un autre homme T ay ant rencontree dans la ville a eu com* merceavec elle, 24. Conduisex-ies tous les deux devant la porte de la ville, lapidez-les, qu'ils meurent : la jeune fille, parce que dans la ville , elle n'aura point crie* au secours; rhomme, parce qu'il aura souille la femme de son procbain; ainsi vous aurez deratine* parmi vous le mal. 25. Mais si 1' homme a surpris labile aux champs > et si, usant de violence, il a eu commerce avec elle, ne faites perir que rhomme qui aura abuse a" elle. 26. Quant a la jeune fille, elle nesera point eoupable du crime capital, mais 1' homme sera punissable autant que s'il s'etait leve contreson prochain et l'euttue\ 27. Parce qu'il aura surpris la jeune fiancee dans les champs, et que, quandmeme elle eut crie> il n'y aurait eu la personne pour la secourir. 28. Si un homme rencontre une jeune fille vierge et non fiancee, si, usant de violence, il a commerce avec elle et s'il est surpris , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.36% accurate

cflAttWte xiitt. 819 29. II donnera au pere de la jeune fille cinquante doubles drachmes d'argent, et elle sera sa fetinme, ear il aura attente" a son honneur : il ne pourra jamais la r^pudier. 30. Nul ne prendra la femme de son pere, et ne souIfcvera la couverture de son pere. CHAPITRE XXIII 1 . L'homme qu'on a fait eunuque ou qui Test devenu par mutilation , n'entrera pas dans l'figlise du Seigneur (i). 2. Le fils de prostitute n'entrera pas dans l'figlise du Seigneur. 3. L' Ammonite, le Moabite n'entreront pas dans l'figlise du Seigneur jusqu'a la derniere generation; qu'ilsn'y entrent point, qu'ilsn'y entrent jamais; 4. Car ils ne sont point venus a yotre rencontre avec des vivres et de l'eau lorsque vous arriviez d'Egypte , et ils avaient convoque* a prix d'argent, de la Mesopotamie , Balaam , fils de Bdor, afin qu'il vous maudit. 5. Et le Seigneur ton Dieu ne fit pas a la volortte de Balaam, et le Seigneur ton Dieu changea en benedictions les maledictions , parce que le Seigneur ton Dieu t'aime. 6. Tu ne leur diras jamais de paroles pacifiques ou conciliates, tarit que fu existeras. 7. Tu n'adras point en abomination l'ldumeen, car il est toil fFiire; ni Tfigyptien, car tu as dtd passager en sa con tree. (1) Ceci s'entend aussi relative men t a l'Eglis© Sous la loi rtoUvelle, dtfris un sens spirituel, et s'applique a ceux a qui il manque une qualite morale. C'est ainsi que saint Paul parle des eoeurs incirconcis. (Rom., n,29.) Digitized by Google

520 DEUT&10NOME. 8. Leurs fils, s'il s'en dtablit parmi vous, entreront a la troisieme generation dans l'figlise du Seigneur. 9. Garde- toi de toute action mauvaise, lorsque tu iras en guerre contre les ennemis. 10. S'il se trouve parmi vous un homme qu'une pollution de nuit aura rendu impur, il sortira du camp sans y rentrer. 11. Et, sur le soir, il lavera son corps avec de l'eau , et apres le soleil couche il rentrera au camp. 12. II y aura un lieu indique hors du camp, oil Ton ira lorsque Ton aura besoin hors du camp. 13. Tu auras un piquet passe dans la ceinture, et, lorsque tu te seras accroupi hors du camp, tu creuseras avec ce piquet, puis, ramenant laterre, tu cacheras ton impurete. 14. Gar le Seigneur ton Dieu viendra dans le camp pour te favoriser et te livrer ton ennemi ; ton camp sera done saint; qu'il n'y paraisse pas de souillure, qu'on la rejette au loin. 15. Tu ne livreras pas, a son maitre stranger, l'esclave qui s'echappant se sera attachd a toi. 16. II demeurera avec toi, et il demeurera parmi vous, oil il lui sera agreable; garde-toi de I'opprimer. 17. II n'y aura pas de fille d' Israel qui se prostitue; ni do fils d' Israel qui frequente des prostitutes. 1 8 . II n'y aura point d'initide (I) parmi les jeunes filles, ni d'initid parmi les fils d' Israel; n'offre pas dans la maison du Seigneur le salaire de la prostituee ni le prix d'un chien; Tun et F autre sont en abomination au Seigneur. 19. Tu ne prendras a ton frere aucun int£r6t, ni pour de 1' argent, ni pour des vivres, ni pour quoi que ce soit que tu lui aurais prete\ (1) D'inities aux mysteres abominables des Gentils, aux crimps de Sodome. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.37% accurate

CHAPITRE XXIV. 52 i 20. Taprdteras a intdrSt aux strangers, mais non k ton frere, afin que le Seigneur ton Dieu te b^nisse en tous tes travaux , sur la terre oil tu entres pour qu'elle soit ton heritage. 21. Si tu as fait un voeu au Seigneur, tu ne mettras pas de retard k l'accomplir, car le Seigneur ton Dieu le r^clamerait de toi, et il te serait impute a p£che\ 22. Mais si tu n'avais pas entendu fairede voeu, il n'y aurait pas en toi de pdche*. 23. Tout ce qui sera sorti de tes levres, tu l'observeras; tu feras au Seigneur ton Dieu le present qu'aura promis ta bouche, comme tu l'auras voud. 24. Si tu entres dans la moisson de ton prochain, il t'est permis de cueillir k la main un epi , mais ne va pas mettre la faux dans la moisson de ton prochain. 25. Si tu entres dans la vigne de ton procbain , il t'est permis de manger une grappe assez grosse pour que ton ame en soit rassaside, mais ne va pas mettre du raisin dans un panier. CHAPITRE XXIV 1. Si un homme a pris une femme, s'il a cohabits avec elle et s'il arrive qu'elle n'ait point trouvd giice devant lui, parce qu'il aura remarque en elle quelque difformit£; s'il a £crit a son sujet un acte de divorce, s'il le luiaremis, et s'il l'aexpulsde de sa maison; 2. Si, £tant par tie, elle est devenue la femme d'un autre epoux ; 3. Si ce dernier epoux l'a pareillement prise en haine , lui a 6crit aussi un acte de divorce et le lui a remis, et s'il vicnt a mourir, 4. 11 ne sera point permis au premier £poux qui l'aura congedtee de la reprendre pour femme , apres qu'elle aura 6i& souill&j ce serait une abomination devant le Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.94% accurate

522 DEUTERONOME. Seigneur votre Dieu ; gardez-vous de souiller la terre que le Seigneur votre Dieu vous donne pour heritage. 5. Si un horn me a pris femnae re'cemment, il n'ira pas a la guerre, on ne le chargera d'aucune affaire, il restera tranquillea sa maison; pendant un an, il se rdjouira de la femme qu'il aura epouse'e. 6 . Tu ne prendras pas en nantissement les meules du moulin, ni celle de dessous, ni celle de dessus, car les meules sont le naptissement de la vie. 7 . Si un homme est convaincu d'avoir vole' un de ses freres fils d'Israel, si, apres s'etre rendu maitre de lui, il l'a vendu, il mourra, et tu auras deracine le mal du milieu de vous. 8. Garde-toi avec soin de la tache de la lepre; tu veilleras a suivre en toute chose la regie que prescriront les pretres levites; tu.veiilerasa faire ceque je t'ai ordonnd. 9. Souviens-toi de ce que le Seigneur ton Dieu a fait a Marie, durant votre voyage au sortir de l'Egypte. 10. Si ton prochain est ton ddbiteur, quelle que soit la dette, tu n'entreras pas en sa maison pour y prendre de lui un gage. it. Tu te tiendras dehprs, et 1' homme t'apportera son gage. {2. Si r homme est pauvre, tu ne te remettras pa? au lit, ayant son gage. 13. Tu le lui rendras versle coucher du soleil; qu'il dorme dans son manteau, et il te benira, et il attirera sur toi la mise>icorde du Seigneur ton Dieu. 14. Tu ne feras pas tort de son salaire au pauvre ni a l'indigent, soit de tes freres, soit des proselytes e*tablis en tes villes. 18. Tu lui paieras son salaire le jour meme; que ie soleil ne se couchepas sur son salaire j car il est pauvre, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.07% accurate

CHAPITRE XXV. 523 il ne trouverait rien chez lui, il crierait contre toi au Seigneur, et tu te serais charge* d'Uri p£che\ 46. Les peres ne inourront pas pour leurs enfants, ni les fils pour leurs peres ; chacuri mourra a cause de son propre pdche". 17. Tu ne feras point ddvier la justice au sujet de F&ranger, de l'orphelin, de la veuve; tu ne prendf as pas en nantissement le vehement de la veuve. 18. Souviens-toi que tu as &e esclave en la terre d'£gypte, et que le Seigneur ton Dieu fen a delivrd; c'est pour cela que je te prescris d'observer ces regies. 19. Lorsque tu auras fait la moisson de ton chariip, si une javelle a dte* oublide dans ton champ, tu n'y retourneraspas pour Taller prendre; elle sera pour Tetranger, Forphelin ou la veuve, afin que le Seigneur te b^nisse en toutes les oeuvres de tes mains. 20. Lorsque tu auras fait la recolte de tes olives, tu ne retourneras pas glaner celles que til aurais oubliees ; elles seront pour l'e'tranger, Torphelin ou la veuve ; souvienstoi que tu as dtd esclave en la terre d'Egypte et que le Seigneur ton Dieu t'eu a delivrd ; c'est pour cela que je te prescris d' observer ces regies. 21 . Lorsque tu auras vendange" ta vigne , tu ne vendangeras pas derechef pour prendre les grappes que tu aurais oubliees; elles seront pour l'etranger, Torphelin ou la veuve. 22. Souviens-toi que tu as dfe" esclave en la terre d'£> gypte, et que le Seigneur tori Dieu t'en a delivrd; c'est pour cela que je te prescris ces regies. CHAPITRE XXV 1. S'il s'eleve un diflerend entre des hommes et s'ils comparaissent en justice, on les jugera; on justifiera le juste, on condamnerarimpie. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.31% accurate

524 DEUT&RONOME. 2. Sil'impie me'rite d'etre chati6, tu Ie feras asseoir devant les juges, et on le fustigera devant eux selon son impi£te\ 3. On lui donnera quarante coups de fouet, sans en ajouter ; si tu ajoutais au nombre fixe, si tu donnais encore des coups, ton frere serait honteusement defigurd devant toi. 4. Tu ne museleras pas ton bceuf broyant des &pis sur Vaire (i). 5 . Si dedeux freres vivant sous le meme toit; Tun vient a mourir sans enfants, lafemme du defunt ne s'en ira pas pour suivre un homme qui ne lui soit point proche; le frere de son dpoux s'approchera d'elle, il la prendra pour femme, il cohabitera avec elle. 6. Et Ton inscrira au nom du defunt 1* enfant qu'elle mettra au monde, afin que ce nom ne soit pas efface d'Israel. 7. Si 1'homme ne veut pas prendre la femme de son frere, la femme ira devant la porte de la ville, disant : Le frere de mon mari refuse de faire revivre le nom de son frere en Israel; le frere de mon mari ne le veut pas. 8. Alors, les anciens de sa ville appelleront 1' homme, ils lui parleront, et s'il leur repond : Je ne la veux point prendre ; 9. La femme de son frere s'approchera des anciens; 1'homme d&iera la sandale de Tun de ses pieds , et la femme lui crachera au visage, disant : Ainsi soit fait a Fhomme qui en Israel ne relevera pas la maison de son frere ; 10. Et la maison de cet homme sera appelee en Israel : maison de celui qui a delie sa sandale. (4) Voyez Iw Corinth., ix , 8 et suivants. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.42% accurate

CHAPITRE XXVI. 525 11. Si deux hommes se battent pour un mSme objet, frere contre frere , et si la femme de Tun d'eux s'approche pour tirer son mari des mains de celui qui le frappe, et si, portant la main sur ce dernier, elle lui saisit les parties , 4 2. Tu couperas ceite main, ton oeil ne prendra pas la femme en pilid. 1 3 . II n'y aura pas dans ton sac poids et poids , un grand ou un petit. 1 4 . II n'y aura pas en ta maison mesure et mesure , une grande ou une petite. i 5 . Ton poids sera vrai et juste , ta mesure sera vraie et juste , afin que tu vives de longs jours sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donne pour heritage. 16. Car quiconque fait ces choses, quiconque pratique Tiniquite est en abomination au Seigneur ton Dieu. i 7. Souviens-toi de ce que t'a fait Amalec , durant ton voyage, au sorlir de la terre d'Egypte. 18. II s'opposa a toi sur la route ; il s'en prit aux traineurs ext£nu£s de fatigue derriere toi; car tu souflrais de la faim, et tu dtais fatigue, et il n'eut point crainte de Dieu. 19. Ceci done sera fait: Quand le Seigneur ton Dieu, malgrd tous tes ennemis, t'aura mis en repos dans la contrde qu'il te donne pour heritage, tu effaceras sous Je ciel le nom d' Amalec; garde-toi de Toublier. CHAPITRE XXVI 1 . Lorsque tu seras entre en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne en heritage, et que tu Tauras partagde, et que tu y seras elabli , 2. Tu prendras des premices des fruits de la terre que le Seigneur ton Dieu te donne , et tu les deposeras en des

Digitized by Google

 corbeilles, et tu iras au lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi pour que son nom y soit invoque , 3. Et tu iras trouver le pretre de ces temps-la, et tu lui diras : J'atteste aujourd'hui au Seigneur mon Dieu que je suis entre en la terre que le Seigneur mon Dieu a promis a nos peres de nous donner. 4. Et le pretre prendra de tes mains la corbeille, et il la posera sur l'autel du Seigneur ton Dieu, 5. Et il prendra la parole pour toi, et il dira devant le Seigneur ton Dieu : Mon pere a quilts la Syrie , et il est descendu en figypte; ily est entre* peu nombreux, et il y est devenu une grande nation, une innombrable multitude. 6. Et les figyptiens nous maltraiterent, ils nous bumilierent ; ils nous imposerent de durs travaux. 7. Et nous invoquames le Seigneur notre Dieu ; il nous entendit, il vit notre humiliation, nos labeurs, notre oppression. 8. Et le Seigneur lui-meme nous fit sortir d'Egypte, par sa grande force , par sa main puissante , par son bras tres-haut, par de grandes merveilles, des signes et des prodiges. 9. Et il nous a conduits en ce lieu; il nous a donne cette terre, terre ou coulent le lait et le miel. 10. Et maintenant j' off re les premiers fruits de la terre quevousm'avez donnee, Seigneur, terre oil coulent le lait et le miel. Puis, tu laisseras ces premices devant le Seigneur ton Dieu , et tu te prosterneras devant le Seigneur ton Dieu. 11. Et tu te rejouiras de tous les biens que le Seigneur ton Dieu t'auradorin^s, et avec toi toute ta famille , et le levite , et l'&ranger etabli parmi vous. 12. Et lorsque, dans la troisieme annde, tu auras flni de donner toute dime de tes fruits, tu donneras une seDigitized by Google

CHAPITRE XXVI. 527 conde dime au Invite, a l'etranger, a Forphelin et a la veuve, et ils mangeront dans tes villes, et ils serejouiront. 13. Et tu diras au Seigneur : J'ai pris dans ma maison ces choses saintes , je les ai dbnndes au Invite, a l'etranger, a l'orphelin, a la veuve; j'ai fait selon vos commandements, je ne les ai point transgresses, je n'en ai rieh oublie\ 14. Et, dans le deuil , je n'ai rien mangd de ces choses saintes, je n'ai rien offert d'impur; je n'en ai rien consacrd a un mort; j'ai ob& a la parole du Seigneur mon Dieu , j'ai fait ce que vous m'avez prescrit. 15. Voyez-moi, du cielvotredemeure, be*nissez IsraSI votre peuple et la terre que vous lui avez donne*e, comme vous i'avez promis a nos peres, cette terre ofi coulent le lait et le miel. 16. En ces jours -la, le Seigneur ton Dieu t'a command^ d'exdcuter les comtnandements , les jugements et les ordonnances de justice; observe-lesdonc, et exexuteles de tout ton coeur et de toute ton 4me. 17. Tu as pris Dieu pour ton Dieii, et afin de marcher eri toutes ses voies, d' observer ses commandements, et d'obdir a sa parole. 18. Et le Seigneur t'a pris pour que tu sois son propre peuple, comme il te l'a dit, et pour que tu observes seis commandements, 19. Et pour que tu sois au-dessus des autres nations, autant qu'il t'a <51eve en renom, en c61dbrite et en gidire, et pour que tu sois le peuple saint dtl Seigneur tori Dieu, comme il l'a dit. Digitized by Google

528 DEUTERONOME. CHAPITRE XXVII 1. Et Moise, avec les anciens, continua de donner des ordres a Israel , et il dit : Observez tous les commandements que je vous intime aujourd'hui. 2. Le jour oil tu auras traverse' le Jourdain pour entrer en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne, tu dresseras pour toi de grandes pierres que tu recrepiras de chaux. 3. Tu ecriras ensuite sur ces pierres tous les articles de la loi, aussitot que vous aurez tous franchi le Jourdain, et que vous serez entr^s en la terre que le Seigneur Dieu de vos peres vous donne, terre oil coulent le lait et le miel, comme le Seigneur Ta dit a vos peres. 4. Des que vous aurez franchi le Jourdain, vous dresserez ces pierres dont je vous parle, sur le mont Hebal, puis vous les rforepirez de chaux , 5. Et vous batirez au m&me lieu un autel au Seigneur votre Dieu, un autel de pierres, oil il n'entrera point de fer. 6. Vous le batirez de pierres sans deTaut, et sur cet autel vous offrirez des holocaustes au Seigneur votre Dieu. 7. Vous offrirez sur cet autel les hosties pacifiques; vous mangerez, vous vous rassasierez, et vous vous r£jouirez devant le Seigneur votre Dieu. 8. Et sur les pierres vous £crirez toute la loi, tresmanifestement. 9. Et Moise, avec les pretres Invites, continua de parler a tout Israel, et il dit : Fais silence, fooute, Israel, aujourd'hui tu es devenu le peuple du Seigneur ton Dieu. 10. Et tu seras docile a la parole du Seigneur, tu exeDigitized by Google

CHAPJTRE XXVII. 529 cuteras ses commandements et ses ofrdonnances, que je t'intime aujourd'hui. 11. Et ce jour-la meme, Moise donna des ordres au peuple, disant : 12. Voici ceux qui se tiendront sur le mont Garizim, apres avoir passe le Jourdain, pour b&iir le peuple : Simeon, Ldvi, Juda, Issachar, Joseph , Benjamin. 13. Voici ceux qui se liendront sur le mont H^bal, du cdtd de la malediction : Ruben, Gad, Aser, Zabulon , Dan et Nephthali. 14. Et les ldvites, parlant k haute voix, diront k tout Israel : 15. Maudit soit I'homme qui fera une image sculptde ou jet

530 DEUTERONOME. le peuple dira : Ainsi soit-il. Maudit soit celui qui a commerce avec la soeur de sa femme ; et tout le peuple dira : Ainsi soit-il. 24. Maudit celui qui frappe son prochain dans une embuscade ; et lout le peuple dira : Ainsi soit-il. 25. Maudit soit celui qui acceptera des presents pour condamner a mort et verser le sang innocent; et tout le peuple dira : Ainsi soit-il. 26. Maudit tout homme qui ne perse'verera pas en tous les articles de cette loi, pour les niettre en pratique; et toutle peuple dira : Ainsi soit-il. CHAPITRE XXVIH i . Et si tu £coutes la parole du Seigneur ton Dieu , si tu observes et executes avec docility ses commandements que je t'inttme aujourd'hui, le Seigneur ton Dieu te fera plus de dons qu'a nutie des nations de la terre. 2. Et toutes ses benedictions (1) viendront sur toi, et elles te trouverorit, si tu es docile a la parole du Seigneur, apres r avoir dcoute'e , 3. Tu seras b£ni en ta ville et b£ni danstes champs. 4. B^nis seront les fruits de tes entrailles, et les produits de ta terre, et tes grands troupeaux de bceufs, et tes menus troupeaux de brebis ou de chevres. 5. Bdnis seront tes greniers et les choses que tu y d6poseras. 6. Bdni seras-tu, soit que tu entres, soit que tu sortes. 7. Que le Seigneur ton Dieu te Hvre tes ennemis qui te resisteront : ils seront broye's devant toi ; ils viendront a toi par un seul chemin , il y aura sept voies par lesquelles ils s'enfuiront devant ta face. (

CHAP1TRE xxvm. 531 8. Que le Seigneur bdnisse tes celliers et toute chose ou tu auras mis la main, en la terre qu il te donne. 9. Que le Seigneur te soutienne pour que tu sois son peuple saint, comme il l'a promis a tes peres. Si tu es docile a la parole du Seigneur ton Dieu, si tu marches en toutes ses voies, 10. Toutes les nations de la terre te considereront, parce que le nom du Seigneur aura dte* invoque* par toi, et elles te redouteront , 11. Et le Seigneur ton Dieu multipliera tes biens; il multipliera les fruits de tes entrailles, les rejetons de tes troupeaux, les produits de tes champs, en la terre qu'il a promis a tes peres de te donner. 12. Que le Seigneur t'ouvre son inestimable tresor : le ciel, pour donner de la pluie a tes champs au temps opportune qu'il bdnisse toutes les ceuvres de tes mains, et tu preteras a beaucoup de nations et tu ne leur emprunteras rien , et tu regneras sur beaucoup de nations et elles ne regneront point sur toi. 13. Que le Seigneur te place (1) au premier rang et jamais au dernier, que tu sois au-dessus et non au-dessous. Si tu es docile a la parole du Seigneur en toutes les choses que je te prescris aujourd'hui d' observer, 14. Tu ne t'ecarteras ni a droite ni a gauche d'aucun des commandements que je t'intime aujourd'hui, pour suivre d'autres dieux et les servir. 15. Mais si tu es indocile a la parole du Seigneur ton Dieu , si tu n'observes pas tous ses commandements que je t'intime aujourd'hui, alors viendront sur toi toutes les maledictions (*2), et elles t'atteindront. (1) Litter., & la t6te , et non a la queue. (2) Meme observation que ci-dessus, verset 2; figure des chatiments reserves au pecheur apres la mort. Digitized by Google

532 deut£ronome. 16. Tu seras maudit dans la ville et maudit dans les champs. 1 7. Maudits seront tes greniers et les choses que tu y deposeras. 1 8 . Maudits seront Les fruits de tes entrailles, et les produits de ta terre, et tes grands troupeaux de boeufs, et tes menus troupeaux de brebis et de chevres. 19. Tu seras maudit, soit que tu entres, soit que tu sortes. 20. Que le Seigneur f envoie 1' indigence, la faim d3vorante, l'insucces en toute chose oil tu mettras la main, jusqu'a ce qu'il fait extermine, jusqu'a ce qu'il fait rapidement detruit a cause de tes mauvaises moeurs, et parce que tu 1' auras abandonne. 21 . Que le Seigneur attache sur toi la peste, jusqu'a ce qu'il fait efface de la terre oil tu entres pour qu'elle soit ton heritage. 22. Que le Seigneur te frappe de de'tresse, de fievre, de frisson, d'irritation , d'air corrompu, de jaunisse; que les maladies te tourmentent jusqu'a ce qu'elles f aient de'truit. 23. Au-dessus de ta tete le ciel sera pour toi d'airain, et sous tes pieds le sol sera de fer. 24. Que le ciel au lieu de pluie te donne pour tes champs des trombes de poussiere; que des anias de sable tombent du ciel jusqu'k ce qu'ils f aient broye, jusqu'St ce qu'ils f aient rapidementaneanti. 25. Que le Seigneur, devant tes ennemis, te livre au carnage; tu iras a eux par un seul cheniin, et il y aura sept voies par lesquelles tu f enfuiras devant leur face, et tu seras disperse parmi tous les royaumes de la terre : 26. Et vos morts seront la pature des oiseaux du ciel et des betes fauves de la terre qui s'en repaitront, et il n'y aura personne pour les epouvanter. Digitized by Google

CHAPITRE XXVIII. 533 27. Que le Seigneur te donne au fondement les ulcferes d'figypte, la gale, et une telle ddmangeaison que tu n*y puisses trouver remede. 28. Que le Seigneur te frappe de dlmence, d'ayeuglement et de stupidity d' esprit; 29. Et tu marcheras a tatons en plein midi, comme un aveugle marche a tatons dans les tenebres; rien ne te r&issira, tu seras opprime et d£pouill6 chaque jour, et il n'y aura person ne pour te secourir. 30. Tu prendras une femme, et un autre la possedera; tu batiras une maison, et tu n'y demeureras point ; tu plan* teras une vigne, et tu ne la vendangeras point. 31. Ton boeuf sera dgorge devant toi , et tu n'en mangeras rien; ton ane te sera ravi, et ne te sera pas rendu; tes brebis seront livrees a tes ennemis, et il n'y aura personne pour te secourir; 32. Tes flls et tes filles seront livrds a une nation dtrangere, et tes yeux le verront et ils en secheront, et ta main sera impuissante. 33. Les fruits de ta terre et de tous tes travaux seront d£vor£s par une nation que tu ne connais pas, et tu seras chaque jour opprimd et broyd. 34. Et tu seras saisi de stupeur de tout ce que tes yeux verront. 35. Que le Seigneur te frappe de mauvais ulcferfes aux genoux et |aux janibes, de telle sorte que, despieds a la t&e, tu ne puisses plus guerir. 36. Que le Seigneur conduise toi et tes chefs chez une nation que tu ne connais pas, que n'ont pas connue tes p&res, oil tu serviras d'autres dieux, des dieux de pierre ou de bois, 37. Ou tu seras un sujet de proverbes, de paraboles et de rdcits que repeteront tous les gentils cbez qui t'aura conduit le Seigneur, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.20% accurate

584 DBtTTfiftoftdiffi. 98. Tfl 6rtiporterte au* champs beawSOup de seinerice, et to en rapporteras peu de grains; la sauterelle les aura ddvor£s. 39. Tu plauterag tine vrgne, mate tu auras bead la cultiver, tu ne boiras pas de viti; le ve# aura* mange* la gwn?pe>. 40. Tu auras des ohvters rut tout ton territoire, et tu n® toiiMbas pas d'huile; les Olives auront could. 41 . Tu engendreras des ftls et des filles, tu ne les conserveras pas; ils seront eminent en captiyite\ 42. La niette de'truira ton? tes arbres et les produit* do tes champs. 43. L'etranger, Itabli aupres de tot, morttera, montara; maiatoi, tu deseendras toujours plus bas; 44. II te pr&era, et tu ne hii preteras]tas; il sera au premier rang, et toi au dernier (♦). 48. Et toutes et elks te poursuivront, et elles t'atteindronti jusqu'a ce que tu sois extermine et detruit , parce que tu auras ete i«doolle a la parole du Seigneur, et cfue tu o auras pas observe ses commamcleinents f ue je t'ai in times. 46. Et il y aura perpdtuellement en ta race des signea etdeaprodige&j 47. En punition de ce que tu n'auras pas servi le Seigneur ton Dieu avee joie et avftc un esprit reconnaissant pouv la multitude de ses bienfaits. 48. Et tu serviras les ennemisque le Seigneur rame* nera contretoifj tu les serviras en souffrant de la faim, de la soif, du denument de toutes cbo&es; et il te mettra autour du cou un collier de fer, jusqu'a ce qu'il t ait extermine. 49. Le Seigneur aoaenera contre toi, de l'extr^mitede (1) Merae observation que ci-dessus, verset 13. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.50% accurate

CHAMTRB XXVllI. 535 la terre, une nation rapids comme le vol de faigU, une nation dont tu n'entendras pas la langue , 50. Une nation au front dhonte, chez qui nul ne respectera le visage du vieiUard et n'aura pitte de la jeunesse. 51. Eile ddvorera les rejetons de tes bestiaux et les fruits de tes champs; elle ne te laissera ni bte, ni Tin, ni huile; elle derorera tes grands troupeaux de boeufs, et tes menus troupeaux de chevres et de breWs, jusqu'fc ce qu'elle fait d&ruit 52. Et broye' dans tes villes, jusqu'd, ce qu'elle ait renvera6 tous les remparts hauls et redoutables en lesquels tu te confiais sur ton territoke; et elle t'opprimera dans les villes que je t'ai donndes. 53. Et tu te nourriras des fruits de tes entrailles, de la chair des fils et des filies que je t'aurai donngs* tant seront grands la detresse et les Mslux que t'auro&t apporte* les ennemis. 54. Le ddlicat parmi vous, le voluptueux* regardera d'un oeil de eenvoitise son fr&re * la femme qui reposera sur son sein , les enfants qui lui reeteront et qui auront &d £pargn&. 55. Et nul d'eux ne fera part k qui que ce soit des chairs de ses enfants dont il se nourrira, car il ne lui en sera rien rest/6, tant seront grands ta detresse et les fleaux que t'auront apport& les ennemis. 56. Et la delicate parmi vous, la voluptueuse, dont le pied n'aura jamais esspye de marcher sur la terre , tant elle sera tendre et amollie , regardera d'un ceil de convoitise son £poux sur son sein, et son fils et sa Elle, 57. Et la jeune fille qui sort k peine de ses entrailles, et le jeune fils qu'elle vient d'enfanter ; elle mangera leurs chairs en cachette, a cause de son indigence de Digitized by Google

536 DEUTfttOlfOME. toutes choses, tant seront grands sa ddtresse et les fleaux que tes ennemis auront apportds dans tes villes, 58. Si tu refuses d'exdcuter tous les articles de la loi £crite en ce livre, et de craindre le nom redoutable que tu dois v^ndrer, ce nom redoutable : Le Seigneur ton Died, 59. Le Seigneur rendra c&ebres tes plaies et les plaies de ta race, plaies grandes et extraordinaires, maladies malignes et cruelles. 60. II fera revivre toutes les plaies d'figypte, ces plaies cruelles dont tu as &t& efTraye devant les figyptiens; et tous ces maux s'attacheront a toi. 64. Le Seigneur fera fondre sur toi, jusqu'a ce qu'il fait extermind, toute plaie, toute maladie, £crite ou non toite en ce livre de la loi. 62. Et pour avoir 6t& indociles a la parole du Seigneur votre Dieu vous resterez en petit nombre, au lieu de continuer a 6tre comparables, par votre multitude, aux etoiles du ciel. 63. De m£me que le Seigneur se sera rdjoui a vous combler de biens, a vous multiplier, de mSme le Seigneur se r&jouira a vous exterminer j et vous serez enlev& rapidement de cette terre en laquelle vous entrez pour qu'elle soit votre heritage. 64. Le Seigneur ton Dieu te dispersera chez toutes les nations d'une extrdmite a 1' autre de la terre, et la, tu serviras d'autres dieux de terre ou de bois, auxquels n'auront cru ni toi ni tes peres. 65. Ce n'est pas tout : chez ces nations, il ne t'accordera pas de repos, et il n'y aura point de lieu oil s'arrSte la plante de tes pieds; et la, le Seigneur te donnera un autre coeur, un coeur incredule, et des yeux ddfaillants et une ame epuis^e. 66. Et ta vie sera suspendue devant tes yeux, et tu craindras nuit et jour, et tu ne croiras pas a ta vie. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.25% accurate

CHAPITRE XXIX, 537 67. Tu diras le matin ; Oh ! si venait le soir ! et tu diras le soir : Oh! si venait le matin! k cause des terreursque ressentira ton toe, et des visions qui frapperont tes yeux. 68. Et le Seigneur te reconduira en figypte sur des barques hors de ce chemin dont j'ai dit : Vous ne le reverrez plus; et Ik, vos ennemis vous mettront en vente comme esclaves, hommes et femmes, et il n'y aura point d'acheteurs. CHAPITRE XXIX 1 . \oi\k les conditions de l'alliance que le Seigneur prescrivit a Moise de faire avec les fils d' Israel, en la terre de Moab, outre F alliance qu'il avait prlcldemment faite avec euxen Horeb. 2. Et Moise convoqua tous les fils d'Israel, et il leur dit : Vous avez vu tout ce que devant vous. en la terre d'Egypte, le Seigneur a fait au Pharaon, k ses serviteurs, et k toutela contr^e; 3. Vos yeux ont 6t6 frappe's de ces grandes dpreuves, de ces signes et de ces prodiges. 4. Et jusqu'fc ce jour le Seigneur ne vous a pas donne' un cceur pour comprendre, des yeux pour voir, des oreilles pour e'couter(l). 5. II vous a fait errer pendant quarante ans dans le desert, et vos v&tenients n'ont pas vieilli, vos sandales sous vos pieds ne se sont pas usees. 6. Vous n'avez pas mange de pain, vous n'avez bu ni vin ni liqueur fermente'e, afin, a dit le Seigneur, que vous sachiez que je suis le Seigneur votre Dieu. 7. Vous &tes ainsi venus jusqu'au lieu oil vous §tes, et Sehon, roi d'Esebon, et Og, roi de Basan, sont sortis k (1) Par votre faute , et a cause de votre resistance a sa grace. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.67% accurate

538 oeutkronome. notre rencontre pour nous combattre, et nous les avons vaincus. 8. Nous avons pris leur terre : je l'ai donnge en heritage a Ruben, a Gad, et a une demi-tribu de Manasse\ 9. Veillez a vous conformed a toutes les paroles de Y alliance , afin que vous fassiez toutes choses avec intelligence. 461. Or, vous void tous aujourd'hui devant Ie Seigneur votre Dieu : chefs et tribus, anciens, juges, scribes, peuple , 1 1 . Femmes, enfants, strangers etablis dans le camp, depuis le fendeur de bois jusqu'au porteur d'eau, 12. Pour entrer dans F alliance do Seigneur votre Dieu et pour entendre ses maledictions, comme le Seigneur les regie aujourd'hui devant vous id. An moment de vous iastituer son peuple; luim&me sera ton Dieu, comme it i'a dit et jurd a tes peres Abraham, Isaac et Jacob. 14. Et ce n'est pas pour vous seuls que j^tablis cette alliance et ces maledictions. 15. C'est aussi bien pour eeux qui ne scut pas ici aujourd'hui avec vous, que pour eeux qui sont ici aujourd'hui avec vous devant le Seigneuir. 16. Car vous savez comment nous avons demeure' en la terre d'Egypte, et comment nous1 avons passe au milieu des nations que vous avez rencontrees. 17. Vous avez vu leurs abominations, et les idoies de bois du de pierce, d'argent ou d'or, qui existent chez elles. 18. Et il n'y a parmi vous ni homme, ni ferame, ni famille, ni tribu , dent la pensee se soit eeart£e du Seigneur vetre Dieu, et qui ait servi les dieux des nations) il n'y a • point parmi vous de racine nourrie de fiel et d'amertume. Digitized by Google

CHAP1TRE XXIX. 539 19. Or, apres avoir oui les termes de cette malediction, s'il arrive que quelqu'un s' encourage en son cosur, et dise : Que les menaces du Seigneur s'acconiplissent sur moi, car je veux marcher dans Tegarement de mon ame; crains alors que le pe'cheur ne perde avec lui l'innocent. 20. Dieu ne sera plus propice a cet homme; la jalousie, la colere du Seigneur s'enflammeront soudain contre lui ; toutes les maledictions de r alliance, dcrites en ce livre, Fassailliront, et son nem sera efface* sous le ciel. 21. Et le Seigneur le separera des fils d' Israel par ses fleaux, conformement aux maledictions de Talliance ecrites en ce livre de la loi. 22. Lorsqu'une autre generation, lorsque vos fils qui naitront apres vous, et retranger qui de loin viendra siir cette terre, verront ces plaies et les fleaux que le Seigneur fera tomber sur elle ; 23. Lorsqu'ils verront le soufre et le sel fulminant, et ces champs qui ne seront point ensemences, qui ne produiront rien, oil nulle plante ne poussera, qui seronl bouleverses comme Sodome, Gomorrhe et Adama-Siboim, qu'en sa colere le Seigneur a detruites ; 24. lis diront et les gentils diront pareillement : Pourquoi le Seigneur traite-t-il ainsi cette terre? Que veut dire ce grand courroux ? 25. Et on repondra : (Test parce qu'ils ont abandonne r alliance du Seigneur Dieu de leurs peres, 1'alliance que Dieu avait faite avec leurs peres, apres les avoir tires de la terre d'Egypte , 26. Et parce que, s'en etant eloigns, ils ont servi d'autres dieux qu'ils n*avaient point connus, au culte desquels il ne les avait point destines. 27 . Voila pourquoi le Seigneur s'est enflamme de courroux contre cette terre, au point de faire tomber sur elle toutes les maledictions ecriles au livre de sa loi. Digitized by Google

540 DEUTERONOME. 28. Et dans les transports de sa eolere le Seigneur les a enlev^s de cette contrde qui leur appartenait, et il les a chassis, comme vous voyez, sur une terre lointaine. 29. Les choses secrfctes sont au Seigneur notre Dieu; les choses r^v^lees sont pour vous et vos enfants a toujours, afin que vous accomplissiez toutes les paroles de cette loi. CHAPITRE XXX i. Lorsque ces choses, cette benediction, puis cette malediction que je te fais connaitre, se seront realisees pour toi, et lorsque tu te les seras rappeldes en ton coeur parmi les nations chez qui le Seigneur t'aura disperse ; 2. Lorsque tu te seras converti au Seigneur ton Dieu, et que tu seras docile a sa parole pour exdcuter de tout ton cceur et de toute ton ame ce que je te prescris aujourd'hui , 3. Le Seigneur rdparera le mal que t'auront fait tes peches; il aura pilie de toi, et il te fera revenir du milieu des gentils chez qui le Seigneur t'aura disperse. 4. Quand m£me tu serais dissdmine sous tout le ciel, d'une extremity a I'aulre, le Seigneur te rassemblerait, le Seigneur Ten ramenerait. 5. Le Seigneur ton Dieu te fera rentrer en la terre que tes pfcres t'auront transmise, et tu la possfcderas; le Seigneur te comblera de biens, et il te sera plus favorable encore qu'a tes peres. 6. Dieu purifiera ton coaur et le coeur de ta race, pour que tu aimes le Seigneur ton Dieu de tout ton cceur et de toute ton Ame, et pour que tu vives. 7. Le Seigneur transportera toutes ses maledictions sur tes ennemis, sur ceux qui te haissent et t'auront persecute. 8. Et tu seras converti, tu seras docile a la parole du Digitized by Google

CHAP1TRE XXX. 541 Seigneur ton Dieu , et tu executeras ses coimuandements que je t'intime aujourd'hui. 9. Alors, le Seigneur te benira en toute oeuvre de tes mains, et dans les fruits de tes entrailles, et dans les rejetons de tes bestiaux, et dans les re'coltes de tes champs; car le Seigneur aura recommence a faire sa joie de ta prospdrite, comme ii s'&ait rejoui de celle de tes peres. 10. Et tu seras docile a la parole du Seigneur pour observer ses commandements, sesjugements et ses ordonnances Merits au livre de cette loi , si tu t'es converti au Seigneur ton Dieu de tout ton coeur et de toute ton ame. 11. Le commandement que je te donne aujourd'hui n'est pas excessif ni hors de ta portee. 12. II n'est point au plushaut du ciel, de sorte que tu puisses dire : Qui s'eievera pour nous jusqu'au ciel, et recueiiiera pour nous ce commandement, afin qu'apres l'avoir entendu , nous l'executions ? 13. II n'est point au dela de la iner, de sorte que tu puisses dire : Qui pour nous se transportera au dela de la mer, et recueiiiera pour nous ce commandement, afin qu'apres l'avoir entendu, mms l'exdcutions ? 14. La parole est aupres de toi; elle est dans ta bouche et dans ton coeur, et dans tes mains pour que tu l'accornplisses. 15. Je place aujourd'hui devant toi la vie et la mort, le bien et le mal. 16. Si tu es docile a ce commandement du Seigneur ton Dieu, que je t'intime aujourd'hui: d'aimer le Seigneur ton Dieu , de marcher en toutes ses voies, d' observer ses jugements et ses ordonnances, vous vivrez tous, vous serez nombreux, et le Seigneur ton Dieu te benira sur toute la terre en laquelle tu seras entre pour en faire ton heritage. 17. Mais si ton coeur change, si tu deviens indocile, et I.— 16 Digitized by Google

54$ DEUTERONOME. si en ton egarement tu adores d'autres dieux , si tu les sers , H8. Je te declare aujourd'hui que vous peVirez, et que vous ne passerez «point de longs jours sur la terre au dela du Jourdain, oil tu vas entrer pour qu'elle soit ton heritage. 19. Je prends maintenant a tdmoin devant vous le ciel et la terre, que je place devant vous la vie et la mort, la benediction et la malediction : puisses-tu choisir la vie, afin que tu vives, toi et ta race, pour 20. Aimer le Seigneur ton Dieu , etre docile a sa parole, et t'attacher a iui. Voila la vie et la longue durde de tes jours sur la terre , que le Seigneur a promise a tes peres Abraham, Isaac et Jacob. CHAPITRE XXXI 1 . Et Moise acheva de dire toutes ces paroles a tous les fils d'Israel. 2. Et il leur dit : J'ai cent vingt ans, je ne pourrai plus bientdt entrer ni sortir ({); et le Seigneur m'adit : Tu ne passeras pas le Jourdai n . 3. Le Seigneur ton Dieu qui marche a ta t6te, exterminera lui-m&me ces nations a ton aspect, et tu prendras possession de leur heritage par les soins de Josue, qui va marcher a ta t&te, comme Ta prescrit le Seigneur. 4. Et le Seigneur ton Dieu les traitera, elies et leur terre, comme il a traite* Sehon et Og, les deux rois des Amorrheens, en deca du fleuve ; il les exterminera comme il les a extermines. 5. Le Seigneur vous les a livr^es, et vous leur ferez ce que j'ai prescrit. (I) Aller et venir; agir. {Hebraism.) Digitized by Google

CHAPITRE XXXI. 543 6. Sois fort etagis en homme, n'aie ni crainte ni faiblesse ; ne te laisse pas frapper de stupeur devant elles , car le Seigneur ton Dieu, qui marche parmi nous, ne t'a point abandonne ni delaissd. 7. Et Moise appela Josu£, et il lui dit devant tout Israel : Sois fort, agis en homme; car tu entreras, a la t£te de ce peuple, en la terre que le Seigneur a promis a vos peres de leur donner, et tu la partageras entre les tribus. 8. Le Seigneur, qui marche parmi nous, ne t'abandonnera pas, et il ne fa pas ddlaissd; n'aie ni crainte, ni faiblesse. 9. Moise exrivit les paroles de cette loi en un livre, et il le donna aux pr&res fils de Leri , qui transportent l'arche de l'alliance du Seigneur, ainsi qu'aux plus anciens des fils d'Israel. 4 0. Et Moise , en ce jour- la , leur donna des ordres , et il dit : Apres sept ans, Pannde de la remission, pendant la f6te des tabernacles , 1 1 . Lorsque tout Israel se sera rassemble' pour comparaitre devant le Seigneur notre Dieu, au lieu qu'aura choisi le Seigneur, vous lirez cette loi devant tout Israel , qui se tiendra attentif , 12. Lorsque tout le peuple: hommes, femmes, enfants, Stranger £tabli en vos villes, sera reuni; afin qu'il Tentende et qu'il apprenne a craindre le Seigneur; et ils seront instruits a obdir a toutes les paroles de cette loi. 13. Et leurs fils qui Tignoreront encore £cout6ront et apprendront a craindre le Seigneur votre Dieu, tous les jours qu'ils vivront sur la terre au dela du Jourdain , en laquelle vous allez entrer pour qu'elle soit votre heritage. 14. Et le Seigneur dit a Moise: Voila que le jour de ta mort est venu, appelle Josue; tenez-vous devant la Digitized by Google

544 DEUTERONOME. porte du tabernacle du temoignage, pour que je lui donne mes ordres. Et ils se tinrent devant la porte du tabernacle du temoignage. 15. Mors, le Seigneur descendit en une nuee, et il s'arreta devant la porte du tabernacle du temoignage , et la colonne de nude demeura devant la porte du tabernacle du temoignage. 16. Puis, le Seigneur dit a Moise : Voila que tu vas dormir avec tes peres , et ce peuple se levera , et il se prostituera a la suite des dieux etrangers de la terre oil il entre ; ils me ddlaisseront, et ils decbireront i'aiiiance que j'ai faite avec eux. 17. En ce jour-la, je serai enflamme' de colere et je les abandonnerai , et je detournerai d'eux mon visage; et ce peuple sera devore ; en ce jour-la , des maux sans nombre, des afflictions s'empareront de lui ; et il dira: Ces maux me sont venus parce que le Seigneur n'est pas avec moi. 18. Pour moi, en ce jour -la, je detournerai d'eux mon visage a cause de tous les vices auxquels ils se seront adonnes, car ils se seront pervertis avec des dieux etrangers. 19. Ecrivez done les paroles de ce cantique, et enseignez-le aux fils d'Israel, et faites-le passer par leur bouche, afin que, devant moi, ce cantique porte te'moignage pour les fils d'Israel. 20. Je les introduirai dans cette terre fortune'e que j'ai promis a leurs peres de leur donner, terre oil coulent le lait et le miel; et ils mangeront, et, s'etant repus, ils sentiront la satiete , et ils s'egareront avec les dieux etrangers; ils les serviront, ils m'irriteront et dechireront mon alliance. 21. Mais ce cantique portera temoignage devant moi; en eftet, ni leur bouche, ni la bouche de leur race ne TouDigitized by Google

CHAP1TRE XXXI. 545 blieront tout a fait; et moi, je sais leur malice et ce qu'ils feront aujourd'hui meme, avant que je les aie introduits en cette terre fortunee que j'ai promise a leurs peres. 22. En ce jour-la done, Moise dcrivit ce cantique, et il l'apprit aux fils d'Israel. 23. Et il donna des ordres a Josud, et il lui dit : Sois fort etagis en homme, car tu vas conduire les fils d'Israel en la terre que le Seigneur leur a promise, et le Seigneur sera avec toi. 24. Or, quand Moise eut achevdd'^crire, jus qu'au dernier mot, toutesles paroles de cette loi, en un livre, 25. II donna ces ordres aux levites qui transported l'arche de l'alliance du Seigneur, et il leur dit : 26. Prenez le livre de cette loi, ddposez-le sur les c6tes de l'arche de l'alliance du Seigneur voire Dieu, et la, il sera pour vous un temoignage. 27. Je connais, 6 Israel, votre humeur provoquante, votre entetement; je sais qu'aujourd'hui mtoe, tandis que je vis encore parmi vous , vous etes aigris contre les choses du Seigneur; comment done ne le seriez-vous pas apres ma mort? 28. Amenez-moi vos chefs de tribus, vos anciens, vos juges, vos scribes, afin qu'a leurs oreilles je dise toutes ces paroles, et je prendrai a temoin le ciel et la terre. 29. Car, je sais qu'aussitdt apres ma mort, vous vous abandonnerez a Tiniquite et vous vous dcarterez de la voie que je vous ai tracee; et peu de jours apres, les maux fondront sur vous, parce que vous aurez fait le mai devant le Seigneur, jusqu'a l'imter contre vos mauvaises ceuvres. 30. Et, aux oreilles de l'Eglise, Moise pronon^a les paroles de ce cantique jusqu'a la fin. Digitized by Google

546 DEUTERONOME. CHAPITRE XXXII 1. Sois attentif, ciel, et je parlerai; terre, dcoule les paroles de ma bouche. 2. Que mes lecons soient attendues comme la pluie, que mes paroles descendent comme la rosee, comme une ondee sur le gazon, comme des gouttes d'eau sur l'herbe des champs. 3. Car j'ai invoque le nom du Seigneur; reconnaissez la grandeur de notre Dieu. 4 . Dieu , ses oeuvres sont veritables , toutes ses voies sont la justice, c'est le Dieu fidele en qui il n'est point d'iniquite, le Seigneur juste et saint. 5. lis n'etaient pas a lui ces enfants coupables qui ont pdche\ race fourbe et pervertie. 6. Est-ce la ce que tu rends au Seigneur, peuple insensd, ddnud de sagesse? N'est- il pas ton pere, qui t'a possddd , et qui t'a cred , et qui t'a pdtri ? 7. Souviens-toi des jours d'autrefois, considere les anndes, de generations en generations; interroge ton pere , il t'instruira; questionne tes anciens, ils te repondront. 8. Quand le Tres-Haut a disperse les nations, quand il a dissemine les fils d'Adam, il a fixe les limites des nations, selon le nombre de ses anges (1). 9. Et il a pris pour sa part son peuple Jacob; il s'est reserve pour heritage Israel. 10. II a pourvu a ses besoins dans le desert sur une terre aride ou son peuple souffrait de la soif; il Fa enveloppe, il l'a eieve, il Fa conserve comme la prunelle de l'ceil. 1 4 . Tel un aigle abrite son aire et aime ses aiglons, tel (1) II a assigne un ange a chaque nation. Digitized by Google

CHAPITRE XXXII. 547 Ie Seigneur a etendu ses ailes, a recueilli son peuple et l*a pris sur ses reins. 12. Le Seigneur seul les a conduits; il n'y avait point avec eux de dieux strangers. 13. 11 leur a fait vaincre la force d'une terre rebelle; il les a nourris des fruits des champs; ils ont tire' du miel des rochers , et de l'huile des pierres les plus dures. 1 4 . Jacob a mange* du beurre de ses vaches et du lait de brebis ; il a mangt la graisse des agneaux et des beliers, les rejetons des taureaux etdes boucs, avec lamoelle du froment; ils ont bu du vin, sang de la grappe. 15. Ainsi, Jacob a mange' , il s'est repu ; mais le bienaimd est devenu retif (1) , il s'est engraissd , il a grossi , il s'est enrichi, et il a delaisse' Dieu son createur ; il s'est eloign^ de Dieu son sauveur. 16. Et ils m'ont aigri au sujet des dieux Grangers; ils m'ont renipli d'ainertume, a cause de leurs abominations. 17. Ils ont sacrifie' aux demons et point a Dieu ; ils ont sacrifie' a des dieux qu'ils ne connaissaientpas, qui sont venus rdcemment et soudain, que ne connaissaient pad leurs peres. 18. Tu as delaisse le Dieu qui t'a fait naitre, tu as oublid le Dieu qui t'a nourri. 19. Et le Seigneur I'a vu et il a &6 jaloux, et ila dte* exaspdre* par la colere, car ce sont ses fils et ses filles qui Vont irriU. 20. Alors, il a dit : Je d&ournerai d'eux ma face , et je leur re\elerai ce qui leur adviendra aux derniers jours, car c'est une race pervertie ; ce sont des enfants auxquels on nepeut avoir foi. 21. Ils m'ont rendu jaloux contre ce qui n'est point (4) Litter. : A regimb6. Digitized by Google

548 DEUTERONOME. Dieu ; Us m'ont irrite avec leurs idoles, et moi aussi je les rendrai jaloux contre ce qui n'est point encore a naes yeux une nation; je les irriterai par les graces que j'aurai faites a une nation maintenant sans intelligence (1). 22. Le feu que mon courroux a allume bnilera jusque sous la terre; il ddvorera la terre etses fruits, il derorera les fondements des montagnes. 23. Je reunirai contre eux des fleaux, et je les combattrai de mes traits. 24. fipuises par la faim, devenus la pature des oiseaux de proie, enerves sans ressource, je dechainerai contre eux les dents des bStes fauves, et la fureur de celles qui rampent sur la terre. 25. Au dehors, le glaive les privera de leurs enfants; en leurs demeures, Tdpouvante tuera le jeune homme et la vierge , V enfant a la mamelle et le vieillard. 26. J'ai dit: Je les disperserai et j'effacerai leur souvenir parmi les hommes. 27. Je le ferais si ce n'etait la colere de leurs ennemis, si je ne craignais que ceux-ci ne vivent longtemps, qu'iis ne prennent confiance en eux-m6mes, qu'ils ne disent: Notre bras tres-haut et non le Seigneur a fait toutes ces chose s. 28. C'est une nation ou le conseila peri, et il n'y a pas en eux de sagesse ; 29. lis n'ont jamais songe a comprendre; qu'ils re$oivent ces choses quele cours du temps leur amenera. 30. Comment un seul (2) mettra-t-il en fuite mille hommes, et comment deux hommes poursuivront - ils des myriades, si ce n'est que Dieu les a vendus (3), et que le Seigneur les a livr&. (1) Rom., x, 49. (2) De nos ennemis. (3) Les Israelites. Digitized by Google

CHAPITRE XXXII. 549 31 . Leurs dieux (1) ne sont pas comme notre Dieu, et nos ennemis sont des insenses. 32. (2) Leur vigne provieut de la vigne de Sodome, leur sarment vient de Gomorrhe ; leur grappe est une grappe de fiel, leur raisin estplein d'amertume. 33. Leur vin est du venin de serpents; c'est le venin mortel des aspics. 34. Ces choses ne sont-elles pas amassees par raoi , ne sont-elles pas scellees parmi mes tresors (3)? 35. Le jour de la vengeance, je les punirai lorsque leur pied aura glissd; le jour de leur destruction est proche , et ce qui est prepare contre vous est la. 36. Le Seigneur jugera son peuple et sera console" par ses serviteurs , car il a vu son peuple paralyse" , defaillant sous la vengeance divine ; ils en sont tout dnervds , 37. Et le Seigneur a dit : Oil sont leurs dieux, en qui ils ont mis leur conflance? 38. Vous mangiez la graisse de leurs victimes, vous buviez le vin de leurs libations; ou sonl-ils? Qu'ils se levent, qu'ils vous secourent, qu'ils viennent vous abriter. 39. Voyez, voyez que moi, je suis; et il n'y a point de Dieu excepts moi; je donne la mort etla vie , je frappe et je gudris, et nul ne peut delivrer de mes mains. 40. J'eleverai le bras jusqu'au ciel, et, par ma main droite, je jurerai, et je dirai : Je vis de toute eremite. 41. J'aiguiserai mon glaive comme Vfolair, ma main saisira le jugement, je me vengerai de mes ennemis, je punirai ceux qui me haissent. 42. J'enivrerai mes fleches de sang, je repaitrai mon (4) Ce verset est une reflexion en forme de parenthese. (2) Le Seigneur les a livres (les Israelites), parce que leur vigne.... (3) Jusqu'a ce que vienne le jour de la vengeance. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.05% accurate

550 DEC TfeRO NOME. glaive des chairs saignantes des morts et des caplifs, je le repaitrai de la cervelle des chefs ennerais. 43. Rejouissez-vous, cieux, avec son peuple; que tous Ies anges de Dieu se prosternent devant lui. Rejouissezvous, nations, avec son peuple, et que tous les tils de Dieu se fortifient en lui, parce que le sang de ses fils a &£ venge\ Et il se vengera, et il fera justice de ses ennerais, et il punira ceux qui le naissent. Et le Seigneur purgera la terre de son peuple. 44. En ce jour-la, Moise ecrivit done ce cantique, et il i'apprit aux fils dlsrael ; -et Moise s'approcha, et il fit entendre au peuple touteg les paroles de cette loi , lui et Josue, fils de Nau. 45. Et Moise acheva de parlor a tout Israel, 46. Et il leur dit ; Attachez-vous en votre coeur a tous ces commandements que je vous intime aujourd'bui; prescrivez a vos enfants de les observer et de mettre en pratique toutes les paroles de cette loi, 47. Car, ce n'est pas pour vous une loi vaine ; cette loi est votre vie, et, a cause de cette loi, vous passerez de longs jours sur la terre au dela du Jourdain , ou vous allez entrer pour qu'elle soit votre heritage. 48. Et le Seigneur, en ce jour -la, parla a Moise, disant : 49. Monte sur la cime d'Abarim, montagne du territoire de Ndbo qui est en la terre de Moab, vis-a-vis Jericho, et contemple la terre de Chanaan que je donne aux fils d'Israei, 50. Et meurs sur la cime oil tu seras monte, et re"unistoi a ton peuple ; de m6me que ton frere Aaron est mort sur la montagne de Hor, et a et6* rduni a son peuple : 51. Parce que, comme Jes fils d'lsrael, vous n'avez pas eu foi en ma parole au sujet de l'eau de contradiction Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

chamtre mm. tttti a Cadfcs-Barn£, dans le desert de Sin , et parce que vous ne m*avez pas sanctifid devant les flls d' Israel. 52. Tu verras devant toi la terre promise, maiitu n*y entreras point. CHAPITRE XXXUI 1 . Void les benedictions que donna Moise, homme de Dieu , aux flls d'Israel avant sa mort. 2. II dit : Le Seigneur est venu de Sina, et hors de Se*ir ; il s'est manifesto a nous, et il a passe" rapidement de la montagne de Pharan a Cades, avec des myriades d'anges, et ses anges se tenaient a sa droite. 3. Et il a dpargnd son peuple, et tous les saints sont sous sa main; ils sont sous lui, et le peuple a recu de sa bouche 4 . La loi que Moise vous a prescrite, pour fitre i'hdritage de la synagogue de Jacob. 5. Elle sera comme un prince (1), avec le bien-aimi, tant que tous les princes du peuple seront unis avec les tribus d*Israel. 6. Que Ruben vive, qu'il ne meure pas, qu'il soit considerable par le nombre. 7. Et voici la bdnddiction de Juda : Ecoutez, Seigneur, la voix de Juda, vous viendriez (2) parmi son peuple; ses mains ddcideront pour lui , et vous serez son protecteur contre ses ennemis. 8. Et il dit a L6vi : Donnez a L£vi ses manifestations, donnez a F homme consacr^ sa Veiute (3); il a dt£ dprouvd par les tentations; au sujet de l'eau de contradiction, il a A6 injuria. (1) La loi tiendra lieu de roi au milieu du peuple bien-aim£. (2) Si vous ecoutiez sa voix. (3) Allusion aux roots manifetlaHon et vMtf ecrits sur le ratienal du jugement. (Voyez Exode, xxvui, 90.) Digitized by Google

552 DEUTERONOME. 9. C'est lui qui dit & son pfcre et h sa mfcre : Je ne vous ai point vus, et qui ne connait pas ses freres, et qui ne reconnaSt pas ses fils; il garde vos saintes lois, Seigneur, il veille k votre alliance. 10. lis declareront (1) k Jacob vos ordonnances, et k Israel votre loi; ils apaiseront votre colere avec de l'encens; ils placeront des holocaustes sur votre autel. il. Seigneur, bdnissez sa force; ayez pour agr&bles les oeuvres de ses mains; brisez les reins des ennemis qui sont pres de l'assaillir, et que ceux qui le haissent n'osent point lever la tdte. 12. Et il dit k Benjamin, bien-aimd du Seigneur: II a dressd sestentes avec s£curite, et Dieu, tous les jours, etendrasur lui son ombre (2), et il s'estreposd entre les £paules de Dieu. 13. Et il dit k Joseph : Sa terre est la terre de la benediction du Seigneur; c'est la terre des fruits du ciel et de la ros£e, et des sources qui jaillissent de l'ablme, 14. Et des r£coltes qui murissent en leur saison, au gr£ de la marche du soleil et des phases de la lune, 15. Soit sur les sommitds des premieres collines, soit sur les cimes des monts kernels, 16. En la saison de la plenitude de la terre. Puissent toutes les graces de Gelui qui s'est manifesto dans le buisson ardent, venir sur la tete de Joseph qui a etd glorifig au-dessus de ses freres. 17. Sa beaute est celle du premier-nd du taureau, ses cornes sont comme celies de la licorne; avec elles il frappera toutes les nations a la fois, jusqu'aux confins de la terre. Telles seront les myriades d'Ephraim, tels seront les millions de Manasse\ (4) Les levites. (2) Allusion prophetique a la construction du temple de Jerusalem , ville situee dans la tribu de Benjamin. Digitized by Google

CHAP1TRE XXXIII. 553 18. Et il dit a Zabulon : R£jouis-toi, Zabulon, par tes excursions, et qu'Issachar se rejouisse sous ses tentes; 19. On exterminera des nations, et vous y serez appetes, et en ce lieu vous offrirez les sacrifices de justice, et la richesse de la mer et le commerce des habitants du rivage vous allaiteront. 20. Et il dit a Gad : B£ni soit celui qui dilate Gad; il s'est reposd comme un lion apres avoir broye les bras et la t£te. 24. Et il a vu ses pr&nices, parce que, en ce lieu, a &i6 partagee la terre des princes rdunis aux cbefs du peuple. Le Seigneur a fait justice, et il a 6i6 Equitable envers Israel. 22. Et il dit a Dan : Dan, lionceau de lion; il s'elancera de Basan. 23. Et il dit a Nephthali : A Nephthali, plenitude de choses agrdables; qu'il soit rempli de la benediction du Seigneur; il aura en partage 1' Occident et le Midi. 24. Et il dit a Aser : Bdni soit Aser en ses enfants; il sera agrdable a ses freres, il se baignera les pieds dans Thuile. 25. Le fer et Tairain serontsa chaussure; ta force sera comme tes jours. 26. Rien n'est comparable au Dieu du bien-aimtS; ton protecleur marche sur le ciel, il a toute la magnificence du firmament. 27. Etla royautd de Dieu V abritera, et tu seras prott*g£ par la force de ses bras kernels, et, devant taface, il chassera ton ennemi, et lui dira : Meurs. 28. Et Israel sera seul a dresser ses tentes avec sdcuritd sur la terre de Jacob, au milieu de l'abondance du bid et du vin ; pour toi le ciel se couvrira de nuages qui r

The text on this page is estimated to be only 17.27% accurate

 sauve" par la Seigneur? Ton protecteur te placera sous son bouclier; et son Ipee sera ta gloire; et tes ennemis cbercheront a te trooper par Ieurs mensonges, et tu leur marcberai sur le cou. CHAPITRE XXXIV 1. Et Moise monta, d'Araboth en Moab, sur le mont N^bo, au faite de la cime de Phasga, qui est en face de Jericho, et le Seigneur lui moutra toute la terre de Galaad jusqu'a Dan , 2. Et toute la terre de Nephthali, et toute la terre d'Ephraim , et toute la terre de Manasse\ et toute la terre de Juda jusqu'i la mer extreme , 3. Et le desert, et le territoire de Jericho (ville des PheTnciens), jusqu'a S^gor. 4. Et le Seigneur dit a Moise : Void la terre que j'ai promise a Abraham, h Isaac et a Jacob, disant : Je la donnerai a votre race. Je te Tai fait voir, mais tu n'y entreras point, 5. Et Moise, serviteur du Seigneur, mourut en la terre de Moab, par l'ordre du Seigneur. 6. Et on l'ensevelit (1) en Hal pres du temple de Phogor, et nul jusqu'a ce jour n'a vu son sepulcre, 7. Or, Moise dtait age* de cent vingt ans lorsqu'il mourut ; ses yeux n'^taient pas obscurcis, sa taille ne s'&ait point courb^e, 8. Et les fils d'Israel pleurerent Moise en Araboth de Moab sur le Jourdain, vis-a-vis Jericho, durant trente jours, et les jours du deuil de Moise s'ecoulerent, 0. Et Josu£, fils de Nau, fut rempli de I'esprit d'intel(4) Vulgate : Et II (le Seigneur) l'ensevelit; c'est-a-dire les anges du Seigneur l'ensevelirent et le cacberent, pour empecher ses restes de de-' venir plus tvd l'otyet d'un oulte idolatrique. Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV. 555 ligence; car Moise lui avait impose* les mains. Les fils d' Israel lui obeirent, et ils se reglerent dans leur conduite sur ce que le Seigneur avait prescrit a Moise. 10. Et il ne s'eleva plus en Israel de prophete comme Moise, que le Seigneur donnut face a face , 1 1 . Au milieu de tous les signes et prodiges que le Seigneur lui ordonna de faire sur la terre d'figypte, contre le Pharaon, ses serviteurs et toute sa contre'e; 12. Grandes merveilles que, par une main puissante, Moise opera devant tout Israel. Digitized by Google

JOSUE CHAPITRE I 1 . Apres la mort de Moise , le Seigneur parla a Josue, fils de Nau, ministre de Moise, disant : 2. Moise mon serviteur est mort; maintenant done leve-toi; traverse le Jourdain, toi et tout ce peuple; entre dans la terre que je leur donne. 3. Tout coin de terre qu'aura fould la plante de vos pieds, je vous le donnerai, comme j'ai dit a Moise. 4. Je vous donnerai le desert et l'Anti-Liban jusqu'au grand fleuve, le fleuve de 1'Euphrate, et la contrde, jusqu'a la derniere mer, qui sera votre limite du cdt^ du couchant. 5. Nul homme ne tiendra contre vous durant tous les jours de ta vie; et de nifrne que j'dtais avec Moise je serai avec toi; je ne t'abandonnerai pas, je ne te mepriserai pas. 8. Sois fort et agis en homme , car e'esttoi qui partageras a tout ce peuple la terre que j'ai jurd de donner a vos peres. 7. Sois fort et agis en homme, afin d'observer et de pratiquer ce que t'a present Moise mon serviteur, et ne ddvie ni a droite ni a gauche , afin qu'en toutes tes ceuvres tu aies 1' intelligence. 8 . Les paroles du livre de cette loi seront sans cesse sur tes levres ; tu mediteras sur elles nuit et jour, pour Digitized by Google

CHAPITRE I. 857 que tu saches accomplir tout ce qui y est ecrit; alors, tu prospereras; ta voie sera heureuse, et tu auras l'intelligence (1). 9. VoiKi ce que je te commande : Sois fort et agis en homme; n'aie point de faiblesse, point de crainte, car le Seigneur ton Dieu sera avec toi partout ou tu iras. 10. Et Josud donna des ordres aux scribes du peuple, disant : Entrez au milieu du camp du peuple, et donnez des ordres au peuple, disant : 1 1 . Prdparez des vivres, parce que dans trois jours vous traverserez le Jourdain, pour prendre possession de la terre que vous donne le Seigneur Dieu de vos peres. 12. Ensuite Josud dit k Ruben, a Gad et k la demitribu de Manassd : 13. Souvenez-vous de ce que vous a commande Mo'ise, serviteur de Dieu, disant : Le Seigneur votre Dieu vous a mis en repos et vous a donnd cette terre (2). 14. Que vos femmes, vos enfants, vos bestiaux, demeurent en la terre qu'il vous a donn^e; pour vous, bien armds, vous passerez le fleuve en tete de vos freres, tous ceux du moins qui sont dans la force de l'&ge, et vous combattrez avec eux, 15. Jusqu'a ce que le Seigneur notre Dieu ait octroy^ le repos a vos freres comme k vous-m^mes, et qu'ils aient aussi herite de cette terre que le Seigneur Dieu leur donne. Alors, vous retournerez chacun a l'heritage que vous a donne Moise sur la rive orientale du Jourdain. 16. Et repondant k Josue, ils dirent : Nous ferons tout ce que tu nous prescris, et en tout lieu oil tu nous enverras, nous irons. 17. Comme en toutes cboses nous ob&ssions k Moise , (4) Des cboses de Dieu. (2) Ils 6taient deja gt&blis au deli du Jourdain. Digitized by Google

558 josu£. ainsi nous t'ob&rons; seulement que le Seigneur noire Dieu soit avec toi de m£me qu'il elait avec Moise. i 8 . Celui qui te ddsobeirait, et qui serait indocile a tes ordres, qu'il meure. Ainsi done, sois fort et agis en homme. CHAPITtlE II 1 . Et Josue ., fils de Nau, envoy a de Setim deux jeunes gens afin d' explorer la lerre, disant : Entrez dans ce pays, voyez-le ; voyez J&icho. Les deux jeunes gens &ant partis entrerent a Jdricho; ils allerent a la maison d'une femme prostitute dont le nom dtait Rahab, et ils*y logerent. 2. Or, des gens en avertirent le roi de Jdricho, et dirent : Deux hommes des fils d' Israel se sont introduits ici, pour nous espionner. 3. Aussitot, le roi de Jericho envoya dire a Rabab : Fais sortir les hommes qui sont arrives en ta maison cette nuit ; car ils sont venus pour nous espionner. 4. Mais la femme ayant pris les deux hommes, les cacha; et elle repondit aux emissaires du roi : Des hommes sont venus chez moi ; 5. Puis, comme on fermait la porte a l'heure des tSnebres, ces hommes sont partis; je ne sais ou ils sont alles; faites-les poursuivre; peut-etre les prendrezvous. 6. Elle-meme cependant les avait fait monter sur la terrasse * et elle les avait caches sous de la paille de lin , qu'elle y avait amassde. 7. Les hommes se mirent done a leur poursuite, par la route qui mene au gud du Jourdain, et Ton ferma les portes de la ville. 8. Lorsqu'ils furent sortis pour led poursuivre, et avant Digitized by Google

CHAP1TRE II. 559 que les jeunes gens fussent endormis, la femme monta vers eux sur sa raaison , 9. Et elle leur dit : Je sais que le Seigneur vous a donn£ cette terre; et la crainte de vos armes est tomb£e sur nous. iO. Gar nous avons appris de quelle manifcre le Seigneur Dieu a mis a sec la mer Rouge devant vous, comme vous sortiez de la terre d'figypte, et tout ce qu'il a fait aux deux rois des Amorrbdens de 1' autre rive du fleuve, a Sehon et Og, que vous avez extermin&. il. Ayant oui ces choses, la stupeur a boulevers£ nos ames, et, a votre approcbe, il ne restait plus souffle de vie en aucun de nous, parce que le Seigneur votre Dieu est Dieu, la-haut, dans les cieux, et, ici-bas, sur la terre. 12. Or, maintenant jurez-moi, par le Seigneur Dieu, que, comme je vous fais misdricorde, vous ferez mis^ricorde a la maison de mon pere. i 3 . fipargnez la maison de mon pere : ma mfcre , mes frfcres, toute ma famille et tout ce qui lui appartient; arrachez a la mort ma vie. 14. Et les bommes repondirent : Notre vie pour ta vie, dussions-nous perir. Aussitot ellereprit: Lorsque le Seigneur vous aura livr£ cette ville, vous me ferez justice et mis&icorde. 15. Puis, elle les fit descendre par la fen£tre, 16. Et elle leur dit : Partez par les montagnes, de peur que ceux qui vous poursuivent ne vous rencontrent; jusqu'a ce qu'ils soient revenus, tenez-vous-y caches; restez la trois jours, et apres cela remettez-vous en route. 17. Alors, les bommes lui dirent: Nous sommes d£gages de ce serment envers toi (1) : (1) Nous l'accomplissons , en te dormant tout de suite un moyen infailtible de sauver toi et les tiens.
Digitized by Google

860 JOSUE. 18. Voici comment: des que nous entrerons sur le territoire de la ville, tu prendras comme signal ce cordon dcarlate que tu attacheras a la fenetre par laquelle tu nous asfaitdescendre; ensuite tu rassembleras chez toi, dans cette maison, ton pere, ta mere, tes freres, toute la famille de ton pere et tout ce qui t'appartient. 19. Quiconque passera le seuil de ta maison, pour en sortir, sera coupable envers lui-m&me, et nous serons, d son egard, degagds de notre serment, qui nous lie envers tousceux qui resteront avec toi dans ta maison. 20. Mais si quelqu'un vient a nous faire tort ou a ddvoiler ces paroles que nous te disons, nous serons degages de ce serment que nous t'avons prSte. 21 . Elle leur repondit : Qu'il soit fait seion ce que vous dites : Puis , elle les renvoya, et ils partirent. 22. Us allerent dans les montagnes, oil ils demeurerent trois jours; cependant, ceuxqui les poursuivaient les chercherent par tous les chemins, et ils ne les trouverent point. 23. Les deux jeunes gens revinrent sur leurs pas; ils descendirent des montagnes, traverserent le fleuve, rejoignirent Josud, fils de Nau, et lui raconterent tout ce qui leur e'tait arrivd. 24. Et ils dirent a Josud : Le Seigneur a livrd cette terre a nos mains ; tout habitant de cette terre est dans la consternation devant nous. CHAPITRE III 1 . Et Josue fut debout de grand matin , et il leva le camp de S&im. Ils marcherent jusqu'au Jourdain ; et Ik ils firent halte avant de le traverser. 2. Apres trois jours, les scribes parcoururent le camp. 3. Us donnerent au peuple les ordres de Josui, et Digitized by Google

CHAP1TRE lit. 861 dirent : Lorsque vous verrez l'arche de TalHance du Seigneur notre Dieu , et nos pretres et nos levites la portant, quittez chacun voire poste et marchez a sa suite. 4 . Mais laissez un grand intervalle entre vous et elle , tenez-vous a une distance de deux mille coude*es ; gardezvous d'en approcher, afin que vous sachiez la voie que vous devez suivre , car vous n'avez jamais fait semblable chemin. 8. Et Josud dit au peuple : Sanctifiez-vous pour demain , car demain le Seigneur fera au milieu de vous des merveilles. 6. Et Josue dit aux pretres: Enlevez l'arche de l'alliance du Seigneur et marchez devant le peuple. Les pretres enleverent done l'arche de l'alliance du Seigneur, et ils marcherent devant le peuple. 7. Et le Seigneur dit a Josud : C'est aujourd'hui que je commence a te rehausser aux yeux de tous les fils d'Israel, alin qu'ils sachent que de meme que j'etais avec Molse, je serai avec toi. 8. Et maintenant, donne mes ordres aux pretres qui portent l'arche de l'alliance; dis-leur : Lorsque vous serez entres dans les eaux du Jourdain, arretez-vous. 9. Et Josud dit aux fils d'Israel : Venez ici , ecoutez les paroles du Seigneur votre Dieu. 10. Vous reconnaitrez en elles, et en leur accomplissement, que le Dieu vivant est par mi vous, et qu'il exterminera devant votre face le Chanane'en , l'Hetteen , l'Heveen, le Pherezeen, le Gergdseen, le Jdbuseen et l'Amorrhden. 1 1 . Voila que l'arche de l'alliance du Seigneur de toute la terre va traverser le Jourdain . 12. Choisissez douze hommes des fils d'Israel, un de chaqtie tribu. 1 3. Et cect arrivera : Lorsque les pieds des pretres porDigitized by Google

662 josufi. tant l'arche de 1' alliance du Seigneur de toute la terre s'arr&eront dans l'eau du Jourdain, l'eau inferieure s'&couleraetles eaux superieures s'arr&teront. 44. Et le peuple s'&oigna de ses tenles pour traverser le Jourdain; cependant, les pretres transportfcrent, en avant du peuple, l'arche de r alliance du Seigneur. 15. Mais, au moment oil entraientdans le Jourdain les pretres portant l'arche de I'alliance du Seigneur, au moment oil leurs pieds commencerent a etre baign^s dans l'eau du fleuve du Jourdain, coulant a pleins bords , puisque c'etait le temps de la moisson des froments, 46. Les eaux superieures s'arr&erent; elles s'arr&erent formant une masse compacte et immense, qui s'etendit bien loin, bien loin, jusqu'a Cariathiarim. L'eau qui descendait, s'exoula dans la mer d'Araba ou la mer de Sel, jusqu'a ce qu'il n'en restat plus, et le peuple s'arr6ta devant Jericho. 17. Et, pendant que tous les fils d'Israel traversaient a pied sec , les pretres, qui portaient l'arche de I'alliance du Seigneur, se tinrent immobiles et a pied sec au milieu du fleuve, jusqu'a ce que tout le peuple en eut acheve' le passage. CHAPITRE IV 1 . Lorsque tout le peuple eut achieve* de franchir le Jourdain, le Seigneur parla a Josue, disant : 2. Prends douze horames parmi le peuple, un de chaque tribu. 3. Puis, donne-leur cet ordre : Ramassez au milieu du Jourdain douze pierres convenables; transportez-les avec vous, placez-les dans le campement oil vous dresserez vos tentes pour cette nuit. 4. Et Josu£, ayant fait venir douze hommes illustres entre les fils d'Israel ; un de chaque tribu, Digitized by Google

CHAP1TRE IV. 563 5. Leur dit : Descendez, sous mes yeux, devant l'arche du Seigneur, au milieu du Jourdain, et, apres avoir pris la chacun une pierre, apportez-la sur vos dpaules, selon le nombre des tribus en Israel, 8. Afin qu'elles soient pour vous un signe immuable et perpe'tuel; et que quand & l'avenir ton fils t'interrogera, disant : Que signifient pour vous ces pierres? 7. Tu l'expliques k ton fils, et lui dises : Elles nous rappellent que le Jourdain s'est arrete* devant l'arche de l'alliance du Seigneur de toute la terre, lorsqu'elle y a pass£; et ces pierres seront un memorial pour vous, pour les fils d'lsrael , jusqu'a la consommation des temps. 8. Les fils d'lsrael exe'cuterent ce que le Seigneur avait prescrit k Josue' ; apres avoir pris du milieu du Jourdain douze pierres, comme le Seigneur le prescrivit k Josud, apres que les fils d'lsrael eurent acheve le passage du fleuve , ils les emporterent avec eux dans le camp , et les y d^poserent. 9. Et Josue placa douze autres pierres dans le lit m&me du fleuve, au lieu ou £taient les pieds des pretres qui transportaient l'arche de l'alliance du Seigneur; elles y sont 16816*68 jusqu'k ce jour. i 0. Car les pretres qui transportaient l'arche de l'alliance se tinrent immobiles dans le Jourdain, jusqu'a ce que Josud eut exdcutd tout ce qu'il avait annoncd au peuple, selon l'ordre du Seigneur ; or, le peuple tout entier avait franchi le fleuve ; i i . Et apres que le peuple eut acheve' le passage, l'arche de l'alliance du Seigneur passa, precedee de ceux qui portaient les pierres. 12. Les fils de Ruben, les fils de Gad et la demi-tribu de Manasse\ prSts au combat , avaient passe* aussi, en avant des autres fils d'lsrael , comme Mo'ise 1' avait prescrit. 13. Quarante mille combattants de ces tribus traverDigitized by Google

864 josue. serent le fleuve devant le Seigneur, pour combattre sous les murs de Jericho. 14. Et ce jour-la, le Seigneur exalta Josue aux yeux de toute la race d'Israel, et ils eurent crainte de lui comme de Moise, au temps oil il vivait. 45. Et le Seigneur parla a Josud, disant : 16. Ordonne aux pretres qui portent l'arche du temoignage et de Falliance, de sortir du Jourdain. 17. Et Josue commanda aux pretres, disant : Sortez du Jourdain. 18. Aussitot que les pretres, qui portaient l'arche de Falliance du Seigneur, eurent quitte le lit du Jourdain et posd leurs pieds sur la rive, l'eau du fleuve reprit impe-» tueusement son cours, et coula a pleins bords, comme auparavant. 19. Le passage du Jourdain eut lieu le dixieme jour du premier mois, et les fils d' Israel camperent en Galgala , a l'orient de Jericho. 20. La, Josud pla$a les douze pierres qu'il avait tiroes du Jourdain , 2i . Et il dit : Lorsque vos fils vous interrogeront , disant : Que signifient ces pierres ? 22. Apprenez a vos fils qu'Israel a passe le fleuve & pied sec , 23. Et que le Seigneur a desseche son lit devant vous, jusqu'ace que vousl'eussiez traverse, comme il a dess£chd devant nous la mer Rouge, jusqu'a ce que nous Feussions passee. 24 . Afin que toutes les nations de la terre s&chent que la puissance du Seigneur est irresistible, et qu'en toutes vos ceuvres voushonoriez le Seigneur votre Dieu (I). (*) Qui ne reconnatt dans ce grand fait une figure de la redemption? Josue , qui , en hebreu , est le meme nom que Jesus , arme de toute la puissance divine, passe le fleuve avec tout le peuple; Jesus, par cette Digitized by Google

CBAPltRE V. 86 S CHAPITRE V i . Lorsque les rois des Aniorrheens de la rive droite du fleuve, et les rois des Phe'niciens de la cdte, apprirent que le Seigneur Dieu avait desseche* le Jourdain devant les fils d'Israel pendant qu'ils le traversaient, leur intelligence fut paralysee , l'epouvante les saisit, et il ne leur resta pas ombre de prudence devant les fils d'Israel. 2. Vers ce temps -la, le Seigneur dit a Josud : Faistoi des couteaux de pierre tranchante, convoque les fils d'Israel de la seconde generation, et soumets-les a la circoncision (1). 3. Et Josue fit des couteaux de pierre tranchante, et il circoncit les fils d'Israel, au lieu appele : les collines des Prepuces. 4. C'est ainsi que Josue purifia les fils d'Israel : tous ceux qui e'taient nes dans le voyage , et tous ceux qui , a la sortie d'Egypte, n'avaient point ete circoncis, Josud les circoncit tous; 5. Car, pendant quaranle-deux ans, Israel avait erre dans le de'sert de Mabdaris. 6. C'est pourquoi la plupart des hommes en etat de porter les armes, qui, apres la sortie d'Egypte, s' e'taient montres indociles aux ordres du Seigneur, n'avaient point ete circoncis; aussi le Seigneur les avait-il condamne's a ne jamais voir la terre que le Seigneur avait jure de donner a leurs peres, terre oil coulaient le lait et le miel. m6me toute-puissance, introduit le nouveau peuple de Dieu dans la terre du salut, qui est PEglise, a travers les eaux du bapteme, qui ouvre la porte de cette Eglise. Les hommes aux douze pierres, qui suivent Josue , sont une allusion prophetique aux douze ap6tres , les douze temoins de Jesus-Christ et les douze pierres fondamentales de son edifice. Combien est admirable la sagesse de Dieu ! (4) Vulgate : Une seconde fois;fais une seconde fois une circoncision generale. Le sens est le meme. 16* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.67% accurate

566 josue. 7. Et a ces hommes, le Seigneur substitua leurs fils, ceux que Josud circoncit, parce qu'ils etaient nds pendant le voyage, et n'avaient point ete circoncis. 8. Apres leur circoncision, ils se tinrent en repos et r ester en t dans leur camp jusqu'a ce qu'ils fussent gueris. 9. Et le Seigneur dit a Josue, fils de Nau : J'ai efface aujourd'hui parmi vous l'opprobre d'Egypte, et le nom de Galgala fut donne a ce lieu (1). 10. Ensuite, les fils d'Israel celebrerent la paque le quatorzieme jour de la lune, apres le coucher du soleil , a F Occident de Jericho, sur la rive du Jourdain, dans la plaine. 11. lis mangerent des azymes faits du ble nouveau de cette terre. 12. Ce jour-la, il n'y eut piusde manne; des que les fils d'Israel eurent mange' du grain de cette terre, la manne cessa de tomber pour eux. lis recolterent dans cette annee les fruits de la terre des Pbdniciens. 1 3 . Et comme Josud etait dans le pays de Jericho, voila que, levant les yeux, il vit devant lui un nommedebout, une epee nue a la main. Et Josue l'abordant, lui dit : Estu des ndtres, ou de nos ennemis? 14. Et l'homme lui repondit: Je suis'le prince (2) de la milice du Seigneur, et je suis venu maintenant pres de toi. A ces mots, Josue tomba la face contre terre, et dit : Maitre, que commandes-tu a ton serviteur ? 15. L'archange du Seigneur reprit : Ote la cbaussure de tes pieds, car le lieu ou tu les poses est saipt (3). (1) Retranchement. (2) Saint Michel. (Voyez Daniel, x, 21. (3) Voyez Exode, ui , 5, Digitized by Google

CHAPITRE VI. 567 CHAPITRE VI 1 . Cependant , Jericho etait entourde de murs et ferrate; et personne n'en sortait, et personne n'y entrait. 2. Et le Seigneur dit a Josue* : Voilk que je livre k tes mains Jericho, son roi et ses homines puissants. 3. Fais-la done investir par te& gens de guerre (4). 5. Et voici ce qui sera : Lorsque vous sonnerez de la trompette, que tout le peuple ensemble jette un cri ; k ce cri, les murs de la ville s'ecrouleront d'eux-memes, et le peuple y entrera, chacun se precipitant droit dans la ville. 7. Josue*, fils de Nau, alia aupres des pr&tres, et il leur parla, disant : Annoncez au peuple qu'il ait k investir la ville. Que les hommes de guerre, bien armes, marchent devant (2) le Seigneur. 8. Que sept pr&tres, tenant les sept trompettes sacrees, marchent pareillement devant le Seigneur, et qu'ils sonnent fortement, et que l'arche de 1' alliance du Seigneur les suive. 9. Que les hommes de guerre passent devant, et que derriere eux les prelres, qui suivront l'arche de l'alliance du Seigneur, sonnent de la trompette. 10. Et Josue donna ces ordres au peuple, disant : Ne criez point, que personne n'entende votre voix jusqu'^t ce que le Seigneur vous fasse connaitre le jour ou il faudra crier : alors, vous jetterez un grand cri. 1 1 . Et l'arche de Talliance de Dieu , ayant fait le tour de la ville, rentra aussitot dans le camp, oil elle passala nuit. VI. Le second jour, Josud se leva de gjrand matin , et les pr&tres transporterent Tarche de l'alliance du Seigneur. (4) Les versets 4 et 6 de la Vulgate ne sont pas dans les Septante; les autres ne sont pas identiques dans les deux textes. (2) Devant l'arche du Seigneur. Digitized by Google

1568 josu£. 1 3 . Et les sept pr&res, ceux qui tenaient les sept trompettes, marcherent devant elle, devant le Seigneur; apres eux sortirent les hommes de guerre, puis tout le reste du peuple, derriere 1'arche de 1' alliance du Seigneur. Et les prStres sonnerent de la trompette. 14. Et le reste du peuple fit six fois le tour de laville, en la serrant de pres; puis, on rentra de nouveau dans le camp, et Ton fit la meme chose pendant six jours. 15. Et le septieme jour, de grand matin, le peuple se leva, et ce jour-la il fit sept fois le tour de la ville. 16. Enfin, au septieme tour, les pretres sonnerent de la trompette, et Josue dit aux fils d'Israel : Criez, car le Seigneur vous a livre* la ville. 1 7 . Elle sera anatheme pour le Seigneur des armees (1), elle et tout ce qu'elle contient, hormis Rahab la prostituee; epargnez celte femme et tout ce que vous trouverez dans sa maison. 18. Cependant, gardez-vous soigneusement de toucher a rien de ce qui est anatheme; ne vous laissez pas entrainer a rien prendre de ce qui est anatheme, de peur que vous n'attiriez V anatheme sur le camp des fils d' Israel, et que vous ne nous fassiez briser. 19. Tout r argent, tout For, l'airain et le fer, seront consacres au Seigneur ; on les portera dans le tresor du Seigneur. 20. Alors, les pretres sonnerent de la trompette, et des qu'il ouit les trompettes, le peuple tout entier jeta un cri grand et fort, et le mur de V enceinte s'ecroula de toutes parts, et tout le peuple monta dans la ville. 21. Et Josu£ la frappa d'anatheme, elle et tout ce qu'elle renfermait, depuis Thomme jusqu'a la femme, (4) Sera anatheme, c'est-a-dire , separee et r6serv6e a Dieu pourle* o^pouilles ; defense d'y toucher, sous peine de malediction. Digitized by Google

CHAPITRE VI. 5A9 depuis 1' enfant jusqu'au vieillard, avec le betail et Ies betes de somme; tout fut passd au fil de l'epee. 22. Cependant, Josue* dit aux deux jeunes hommes qu'il avait envoy e*s a la d&ouverte : Allez a la maison de la femme, faites-1'en sortir, elle et tout ce qui lui appartient. 23. Et les deux jeunes hommes, qui avaient &6 envoyes a la ddcouverte, entrerent dans la maison de la femme, et ils emmenerent Rahab, et son pere, et sa mere, et ses freres, et toute sa parents, et tout ce qui lui appartenait, et ils la firent demeurer hors du camp d'Israel. 24. La ville fut consumde par le feu avec tout ce qu'elle renfermait, hormis l'argent, Tor, l'airain et le fer, que Ton transporta dans le tresor du Seigneur. 25. Et Josue* dpargna Rahab la prostitute, avec toute la famille de son pere ; il les fit demeurer au milieu d'Israel jusqu'a ce jour (1), parce qu'elle avait cache* les jeunes hommes que Josue* avait envoy es a la decouverte dans Jericho. 26. Josue* ce jour -la, devant le Seigneur, adjura le peuple, disant : Maudit soit l'homme qui rebatira cette ville (2) ; c'est dans la mort de son premier-ne* qu'il en jettera les fondations, et dans celle du dernier de ses fils qu'il en posera les portes. Ainsi arriva-t-il a Hozan de Bethel: c'est en perdant Abiron, son premier-nd, qu'il jeta les fondations de cette ville , et dans la mort du seul fils qui lui restait, qu'il en posa les portes. 27. Or, le Seigneur dtait avec Josud, et le nom de Josue* remplissait toute la terre. (1) Le livre de Josue a done 6te ecrit de son vivant. Au sujet de Rahab (voyez Rom., xi , 47, 24) , elle est conside>ee comme figuree par l'olivier sauvage dont il est question dans ces versets ; elle fut enfcee sur l'arbre de la Synagogue , comme plus tard le3 Geutils. (2) Jericho est considered comme la figure mystique de l'iniquitS , qui s'ecroule a la voix des predicateurs , et que Ton ne pourrait relever sans encourir une malediction terrible. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.25% accurate

570 JOaUE. CHAPITRE VII \ . Mais, lea flls d'lsrael commirent un grand pdchd; ils violerent ranatbeme, et Achar, flls de Charmi, fils de Zamhri, fils de Zare, de la tribu de Juda, prit une part de ce qui etait anatheme; et le Seigneur fut rempli de colere contre les fils d'Israel. 2. Josu£, a ce moment, envoya des hommes en Haii, qui est vers Bethel, disant : Allez reconnaitre Hal. 3. Les hommes monterent done, observerent Hal, retournerent aupres de Josu£> et lui dirent : Ne fais pas monter tout le peuple ; que seulement deux ou trois mille hommes partent , et ils rdduiront la ville ; ne con* duis pas la le peuple entier, car Us sont en petit nombre. 4. Et trois mille combattants environ monterent; mais, ils s'enfuirent devant les hommes d'Hai. B. Les hommes d'Hai en tuerent trente-six; puis, ils les poursuivirent a partir de la porte de la ville, et ils Je$ accablerent de coups sur les pentes de la colline. Le coeur du peuple en fut frappe" d'effroi , et son courage fut comme l'eau qui s'dcoule. 6. Josue* alors dfohira ses vetements, Josue" resta jus* qu'au soir devant le Seigneur, la face contre terre, avec les anciens d'Israel, et ils se jeterent des cendres sur la t£te. 7. Et Josue* dit : Je vous conjure, Seigneur, pourquoi votre serviteur a-Ml fait passer le Jourdain a ce peuple pour &tre livre* a TAmorrheen et pe>ir? Que ne somraesnous restes, que ne nous sommes-nous dtablis sur r autre rive ! 8. Et que dirai-je, maintenant qu* Israel a tourne' le dos devant son ennemi? 9. A cette nouvelle le Chanan

The text on this page is estimated to be only 27.16% accurate

CHAPITRR VII. 571 disparaltre de leur terre; et alors que ferez - vous pour glorifier votre nom? 10. Et le Seigneur dit a Josue* : Leve-toi ; pourquoi done ea-tu tombe* la face contre terre ? 1 1. Le peuple a pdche; ils ont viole* Falliance que j'ai faite avec lui, en ddrobant, pour la mettre parmi leurs meubles, une part de Tanatheme. 1 2. Les fils d' Israel ne peuvent done pas register a leurs ennemis; ils fuiront devant eux, parce qu'ils sont devenus anathemes, Je ne continuerai plus d'&tre avec vous, a moins que vous ne reiranchiez l'anatheme du milieu de vous. 13. Leve-toi, purifie le peuple, prescris-lui de se purifier pour demain ; dis-lui ; Yoici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israel : Un anatheme est parmi vous, et vous ne pourrez point resisler a vos ennemis jusqu'a ce que vous ayez retranche l'anatheme du milieu de vous. 14. Vous vous rassemblerez tous, partribus, demain au matin, et il y aura une tribu que ddsignera le Seigneur; vous ferez avancer chaque famille, et, dans celle que desjgnera le Seigneur, vous ferez avancer chaque maison , et, dans celle que ddsignera le Seigneur, vous ferez avancer chaque homme ; 15. Et Thomme que d&ignera le Seigneur, sera consume par le feu avec tout ce qui lui appartient, parce qu'il a viole' I'alliance du Seigneur, et qu'il a commis un pec he* en Israel. 16. Et Josue, de grand matin, rassembla le peuple par tribus, et la tribu de Juda fut designee. 17. Elle s'avanga par families, et la famille de Zare fut de"signe*e; elle s'avanca homme par homme, 18. Et Achar, fils de Zambri, fils de Zard, fut d£signe\ 19. Et Josue dit a Achar : Glorifie aujourd'hui le SeiDigitized by Google

572 josue. gneur Dieu d' Israel, donne confession a Dieu, et de'claremoi ce que tu as fait; ne me cache rien. 20. Or, Achar repondit a Josue, et il lui dit : Ve'ritablement j'ai peche' devant le Seigneur Dieu d'Israel.Voici ce que j'ai fait. 2i. J'ai vu dans le butin un v&ement bigarrd, deux cents sides d'argent, un lingotd'or du poids de cinquante sides, et, les ayant convokes, je les ai pris. Je les ai cache's sous ma tente, 1' argent au-dessous de tout le reste. 22. Aussitdt, Josu^ de'pediades hommes qui coururent a la tente dans le camp ; et les objets &aient cache's dans la tente d' Achar, et r argent au-dessous de tout le reste. 23. lis les relirerent de la tente, et les ayant apportds a Josue' et aux anciens d' Israel , ils les deposerent devant le Seigneur. 24 . Et Josue' saisit Achar, fils de Zard, et il le conduisit a la vallee d'Achor, avec ses fils, ses filles (1), son b&ail, ses betes de somme, ses brebis, sa tente et tout ce qui lui appartenait. Tout le peuple le suivit, et il les mena en Emecachor. 25. La, Josue dit a Achar : Pourquoi nous as-tu perdus? Que de meme le Seigneur t'extermine aujourd'hui. Et tout Israel le lapida. 26. Puis, ils formerent sur lui un grand monceau de de pierres, et le Seigneur apaisa son courroux. A cause de cela, ce lieu, jusqu'anos jours, s'est appele' Emecachor (ValUedu trouble.) CHAP1TRE VIII 4 . Et le Seigneur dit a Josue* : N'aie point de crainte, point de faiblesse; prends avec toi tous les gens de guerre, (t) Sans doute ses complices. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.79% accurate

CHAP1TRE VIII. 573 et rnonte en Hai : voila que j'ai livre' a tes mains le roi d'Hai et son territoire. 2. Tu feras a Hai ce que tu as fait k Jericho et k son roi ; mais tu prendras pour toi tout le b&ail ; dresse d'abord une embuscade derriere la ville. 3 . Josue* se leva done et avec lui tous les gens de guerre, afin de marcher sur Hai. Or, Josue* choisit trente mille hommes dans la force de l'&ge, et il les fit partir pendant la nuit. 4. Et il leur donna des ordres, disant : Placez-vous en embuscade derriere la ville. Ne vous en eloignez pas beaucoup, et tenez-vous pr&s. 5. Moi, cependant, et tous ceux qui m'accompagnent, nous nous approcberons des remparts, et il adviendra que quand les habitants d'Hai sortiront a notre rencontre, comme ils Font fait rdcemment, nous fuirons devant eux. • 6. Et lorsqu'ils se seront lance's a notre poursuite, nous les attirerons loin de la ville, et ils diront : Ces gens-lk fuient devant nous de la meme maniere que prece'demment. 7 . Alors, levez-vous, quittez votre embuscade, et entrez dans la ville. 8. Faites comme je viens de dire : e'est l'ordre que je vous donne. 9. Et Josue les congeMia; ils gagnerent le lieu de l'embuscade, et ils se placerent entre Bdthel et Hai, a Toccident de cette ville. 4 0. Ensuite, Josue* s'^tant leve* de grand matin, inspecta le peuple; et lui-m&ne, avec les anciens, monta en Hai devant tout le peuple. 4 4 . Tous les gens de guerre marcherent k sa suite, et arriverent devant la ville du cdtg de l'orient. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.50% accurate

574 josue. 12. Cependant (1), l'embuscade dtait a r Occident de la ville (2). 14. Et d&s que le roi d'Hai apergut Josud et les siens, il se hata de sortir directement a leur rencontre pour les combattre; car il ne savait pas qu'une embuscade dtait dressee de I'autre cote de la ville. 15. Josue et Israel le virent, et ils reculerent devant lui. 16. Et les hommes d'Hai poursuivirent les fils d'Israel, et ils s'dloignerent de la ville. 17. Nul n'&ait reste dans Hai; tous poursuivaient les fils d'Israel; ils avaient laissd la ville ouverte, et ils s'attachaient aux pas d'Israel. 18. Alors , le Seigneur dit a Josue : Intends la main et le javelot, que tu tiens, vers la ville; car je te l'ai livree. Et les hommes de l'embuscade vont quitter promptement leur place. 19. Et Josu6 ^tenditla main et le javelot vers la ville; a cd moment les hommes de l'embuscade sortirent promptement de leur place; ils partirent, ils entrerent dans la ville, la prirent et se haterent de la livrer aux flammes. 20. Et les hommes d'Hai, ayant regard^ ce qui se passait derriere eux, virent la fumee qui s'elevait de la ville jusqu'au ciel, et ils n'eurent plus de refuge ni d'une part ni de l'autre. 2 1 . Des que Josu£ et tout le peuple eurent reconnu que les hommes de l'embuscade avaient pris la ville, et que la fum£e de l'incendie s'elevait jusqu'au ciel, ils firent volte-face et frapperent les hommes d'Hai. 22. Et l'embuscade sortit de la ville a la rencontre de ceux-ci , qui se trouverent enveloppds par tous les guerriers du camp, les uns devant eux, led autres suf leurs (4) La VulgaU mentionne ici one embuscade distiticte de la premiere. (2) Les versets 18 et 96 de la Vulgak manquent dan* lea Septante. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.13% accurate

CHAPITRE IX. 575 derrieres; ils furent accables au poiat que nul ne pot fuir; nul ne survdcut. 23. Toutefois, Ton prit vivant le roi d'Hai et on le mena devant Josue*. 24. Quand les fils d'Israel eurentacnev^ de tuer tous ceui de Hal qui dtaient en plaine, ou qu'ils avaient trouves sur les pentes de la colline , car ils les poursuivirent tant qu'il en resta, Josui retourna sur laville et la passa au fii de l'ep^e. 25. Ce jour -\k, douze mille dmes succomberent , hommes et femmes; tous les habitants de Hai furent tues. 27. II ne resta que le butin (i), re'servd aux fils d'Israel, selon l'ordre du Seigneur que leur avait transmit Josue\ 28. Et Josue' acheva d'incendier la ville; il en fit un tombeau inhabitable a jamais, et rest£ tel jusqu'a nos jours. 29. Et il suspendit a une croix le roi d'Hai, qu'il y laissa jusqu'au soir. Au coucher du soleil, Josud fit detacher son cadavre, que Ton jeta dans une fosse; puis, on mit sur lui un monceau de pierres qui subsist© encore de nos jours. CHAPITRE IX 1 . Lorsque ces nouvelles parvinrent aux rois des Amorrh^ens de la rive droite du fleuve > h ceux de la montagne, a ceux du plat pays, a ceux de la cote de la grande mer, a ceux qui avoisinent l'Anti-Liban et aux Hetteens, aux Chananeens, aux PhereztSens, aux Ev^ens, aux Amorrhdens, aux Gerg&eens et aux J£bus£ens, 2. Ils se reunirent a la fois pour combattre Josue et (4) Le betail. Digitized by Google

576 josue. Israel (1). Alors, Josue eieva un autel au Seigneur Dieu d'Israel sur le mont Hebal, 3. (30-31) Selon ce que Moise, serviteur de Dieu, avait present aux fils d'Israel et qu'il est ecrit en la loi de Moise; cet autel fut construit en pierres brutes que le fer n'avait point travaille'es ; Josue* y posa des holocaustes au Seigneur et des hosties pacifiques. 4. (32) Et surles pierres il demit le Deuteronome, la loi de Moise, devant les fils d'Israel. 5. (33) Alors, tout Israel, ses anciens, les juges et les scribes de l'arche se faisaient face; tandisquelespretres et les Invites transportaient l'arche de 1' alliance du Seigneur. Le proselyte s'y trouvait avec l'indigene; moitid de cette multitude se tenait pres des montagnes de Garizin, F autre moitie pres du mont Hebal, comme l'avait present k la premiere generation, Moise, serviteur de Dieu, pour les benedictions a donner au peuple. 6. (34) Apres cela, Josue* lut toutes les paroles de la loi, les benedictions et les maledictions, et tout ce qui est ecrit en la loi de Moise. 7. (35) Et de tous les ordres de Moise & Josue, iln'y eut pas une seule parole que celui-ci ne lut aux oreilles de toute l'Eglise des fils d'Israel, hommes, femmes, enfants et proselytes qui s'etaient reunis a Israel. (3) En ce temps-I&, les habitants deGabaon ouirent ce que le Seigneur avait fait de Jericho et d'Hai. 8. (4) Eux aussi (2) userent d'artifice; ils se pourvurent de vivres, se tinrent prets et partirent, ayant lie sur leurs epaules de vieux sacs, de vieilles outres de vin dechirees. 9. (5) Le tour de leurs chaussures ainsi que leurs (4) Vulgate, vm, 30. M6me observation que ci-dessus, ch. vi, sur la non-identite des versets. (2) Comrae Josu6 a 1'egard d'Hai. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.76% accurate

CHAMTRE IX. o77 sandales elaient uses et rapieces; leurs velements montraient la corde, et le pain de leur approvisionnement dtait dessccHd, moisi, ronge. 10. (6) lis vinrent ainsi aupres de Josue, au camp d'Israel en Galgala, et lis dirent k Josud et a Israel : Nous arrivons d'une contreelointaine, et maintenantfaitesavec nous une alliance. 11. (7) Aussitdt, les fils d'Israel dirent a l'Horreen : Prenez garde; n'habitez-vous pas notre territoire? En ce cas, comment pourrions-nous faire alliance avec vous? 42. (8) MaisilsrdpondirentaJosud: Nous sommes tes esclaves. Et Josue leur dit : D'ou etes-vous? etd'ou venezvous? 43. (9) lis reprirent : Tes esclaves arrivent d'une contree tres-lointaine , au nom du Seigneur ton Dieu; car nous avons ou'i son nom , nous avons appris tout ce qu'il a fait en Egypte, 14. (10) Et comment il a traite les rois des Amorrhdens qui etaient au dela du fleuve : Sdhon , roi des Amorrhdens, et Og, roi de Basan, qui demeurait en Astaroth et en Edrain. 15. (11) A ces nouvelles, nos anciens et tous ceux qui habitent notre contrde nous ont dit : Prenez avec vous des vivres pour la route, allez a leur rencontre, et ditesleur : Nous sommes vos esclaves, et main tenant faites avec nous une alliance. 16. (12) Yoici rios pains qui elaient chauds quand nous nous en sommes approvisionnes, le jour oil nous sommes partis pour venir pres de vous; ils sont maintenant desseches et ronges. 17. (13) Et ces butres de vin que nous avons remplies neuves, vous les voyez ddchirees; cependant, nos velements et nos chaussures se sont uses durant notre bien long voyage. I.— 17 Digitized by Google

578 josu£. 18. (14) Alors, les chefs d'lsrael prirent de ces provisions, et ils n'interrogerent point le Seigneur. 19. (15) Josu£ lew accorda done la paix; il fit avec eux une alliance qui les prdservade tout dommage, et les chefs de la synagogue leur prSterent serment. 20. (16) Trois jours apresla conclusion de 1' alliance, on leur apprit que c'&aient des voisins, et qu'ils habitaient leur territoire. 21. (17) Ensuite, les fils d'Israel leverent leur camp, et eux allfcrent a leurs villes; or, leurs villes etaient Gabaon , Caphira , Beroth et Cariathiarim. 22. (18) Mais les fils d' Israel ne les combattirent point, parce que tous les chefs leur avaient prete serment, au nom du Seigneur Dieu d' Israel. Et tout le peuple se prit a murmurer contre les chefs. 23. (19) Et les chefs dirent a tout le peuple : Nous leur avons prete* serment au nom du Seigneur Dieu d'lsrael , et maintenant nous ne pouvons les toucher. 24. (20) Void ce que nous ferons : accordons - leur la vie et re^servons-les (1), et il n'y aura point contre nous de colore, a cause du serment que nous leur avons pr&te. 25. (21) Ils vivront et ils seront les fendeurs de bois, les porteurs d'eau de toute la synagogue, comme les chefs le leur ont dit. 26. (22) Et JosutS, les ayant appeles auprfes de lui, leur dit: Pourquoi m'avez-vous trompe', disant : Nous sommes tres-dloignds de toi; tandis que vous etes de ceux qui habitent le territoire qui nous appartient? 27. (23) Maintenant, vous voici nappe's de malediction; jamais vous ne cesserez d'etre esclaves, fendeurs de bois, porteurs d'eau a mon service et au service de mon Dieu. (1) Gardons-les pour 6tre a notre service.
Digitized by Google

CHAPITRE X. 579 28. (24) Et ils rdpondirent a Josud, disant: On nous a rapportd que le Seigneur ton Dieu a present a Moise , son serviteur, de prendre possession de cette terre et d'exterminer devant vous, nous et tous ceux qui l'habitent; a votre approche, nous avons done dte* remplis de crainte pour notre vie, et nous avons fait cette chose. 29. (25) Maintenant , voila que nous sommes en vos mains ; faites de nous ce qui vous sera agrdable , ce que vous jugerez a propos. 30. (26) Or, voila ce qu'on fit a leur egard : ce jour-la rn^me, Josu£ les retira des mains des fils d'Israel, et ceux-ci ne les tuferent point ; 31. (27) Et ce jour-la m£me, Josu£ en fit des fendeurs de bois, des porteurs d'eau pour tout le peuple, el pour l'autei du Seigneur. A cause de cela, les Gabaonites devinrent fendeurs de bois et porteurs d'eau pour Tautel du Seigneur ; Us le sont encore de nos jours, et ils doivent servir au lieu qu'aura choisi le Seigneur (i). CHAPITRE X 1. Et lorsque Adonib&ec, roi de Jerusalem, outt dire que Josud, apres avoir pris Hal, Tavait d&ruite, qu'il avait traits cette ville et son roi de la meme maniere que Jericho et le roi de Jericho , et que les Gabaonites s'eHaient livres a Josue et a Israel, 2. Lui et les si ens eurent aussi d'eux une grande crainte; car ils n'ignoraient pas que la ville de Gabaon etait grande comme Tune des tn&ropoles, et que tous ses geus de guerre dtaient vaillants. 3. Adonibezec, roi de Jerusalem, envoya done vers (1) Le Temple n'Stait pas encore bati, ni sa place designee. C'est ici une preuve de l'enchainemcnt et de l'accord qui regne dans les livres saints. Digitized by Google

580 josug. Elam , roi d'Hebron , vers Phidon, roi de Jdrirauth , vers Jephrd, roi de Lachis, vers Dabin, roi d'Odollam, disant: 4. Venez, montez prfcs de moi, soyez mes auxiliaires et allons prendre Gabaon , car ses habitants se sont livrds a Josue et aux fils d' Israel. 5. Et les cinq rois des Jebuseens se mirent en marche , le roi de Jerusalem, le roi d'Hdbron, le roi de Jdrimuth, le roi de Lachis el le roi d'Odollam, eux et tous leurs peuples, et ils investirent Gabaon, et ils l'assiegerent. 6. Alors, les Gabaonites envoyerent a Josue dans lc camp d'Israel , en Galgala, disant : Ne retire pas tes mains de tes serviteurs; monte aupres de nous rapidement; viens a notre secours et delivre - nous. Car tous les rois des Amorrhdens qui habitent la montagne se sont rdunis contre nous. 7. Et Josud partit de Galgala, et avec lui tous les gens de guerre, tous les hommes dans la force de l'age. 8. Etle Seigneur dit a Josud : Ne les crains pas, car je les ai livres a tes mains, et pas un d'eux ne subsistera devant vous. 9. Josue marcha done toute la nuit, au sortir de Galgala, et parut devant eux a l'improviste. 10. Et le Seigneur les frappa de stupeur a l'aspect des fils d'Israel ; le Seigneur a Gabaon en fit un grand massacre, et Israel les poursuivit par lechemin qui descend le mont Oronin, les taillant en pieces jusqu'a Azeca et Macdda. I \ . Pendant qu'ils fuyaient devant les fils d'Israel , sur les pentes du mont Oronin, le Seigneur jela sur eux, du haut du ciel, des pierres de grele jusqu'a Azeca, et ces pierres de grele en tuerent plus que les fils d'Israel n'en avaient fait pdrir par le glaive dans lc combat. i2. Alors, Josud parla au Seigneur, le jour meme oil Digitized by Google

CHAPITRK X. 581 Dieu avait livrtS l'Amorrh&n au bras d'Israel, lorsqu'il les eut accablds en Gabaon, et qu'ils furent e'crase's devant les fils d'Israel. Et Josud dit : Que le soleil s'arrete sur Gabaon , et la lune sur le val d'Ailon. 13. Et le soleil s'arr&ta, et la lune se tint en repos, jusqu'k ce que le Seigneur eut tire vengeance des ennemis. Le soleil resta au milieu du del, et il ne s'avanca pas du c6td de l'occident , durant le cours de toute une journde. 14. Et il n'y eut jamais, avant ou apres, pareil jour oil le Seigneur dcoutat ainsi un homme, parce que le Seigneur combattait avec Israel (I). 16. Cependant, les cinq rois s'&aient dchappds; ils s'&aient caches dans la caverne de Macdda. 17. Et des gens en informerent Josue*, disant : On a trouvd les cinq rois cache's dans la caverne qui est en Macdda. 18. Et Josue dit : Roulez des pierres k l'entrde de la caverne, et placez des bommes pour la garder. 19. Pour vous, ne cessez pas de poursuivre vos ennemis; serrez de pres leur arriere- garde, et ne souffrez pas qu'ils entrent dans leurs villes, car le Seigneur Dieu les a livre's a nos mains. 20. Lorsque Josu£ et les fils d'Israel eurent acheve cet immense carnage, ils s'arreterent enfin, et ceux qui avaient pu fuir se reTugierent dans leurs places fortifiees. 21. De son c6t£, tout le peuple d'Israel retourna sain et sauf en Maceda, et rejoignit Josue; pas un des fils d'Israel ne souffla mot. 22. Alors, Josue dit : Ouvrez la caverne, faites-en sortir les cinq rois, et me les amenez. (1) Le verset 15 de la Vulgate manque. Digitized by CjOOQ IC

582 JOftUft. 23. Et Ton amena de la caveme les cinq rois : le roi de Jerusalem, le roi d'H£bron, le roi de Jdrimuth, le roi de Lachis et le roi d'Odollam. 24 . Lorsqu'on les eut amends devant Josud, il convoqua tout Israel, et ii dit aux chefs des combattants, a ceux qui marcbaient aupres de lui : Avancez, et mettez-leur le pied sur le cou. Et ils s'avancerent, et ils nrirent le pied sur le cou des cinq rois. 25. Et Josue dit aux siens : N'ayez ni crainte ni faiblesse; soyez forts, agissez en hommes, car le Seigneur traitera de meme tous les ennemis que vous aurez a combattre. 26. Puis, Josue" tua les rois; il les suspendit a cinq croix, et ils y resterent jusqu'au soir. 27. Vers le coucher du spleil, Josue ordonna de les detacher; on les jeta dans la caveme oil ils s'dtaient enfuis, et Ton roula devant la caveme des pierres qui y sont encore aujourd'hui. 28. Ce jour-la meme, Israel prit Macdda, oil il passa au fil de l'dpee et extermina tout ce qui avait souffle de vie ; nul n'y fut epargnd, nul ne s'en echappa; et Israel traita le roi de Macdda comme il avait traits le roi de Jericho. 29. Apres cela, Josud, et avec lui tout Israel, partirent de Maceda pour Lebna, qu'ils assidgerent. 30. Et le Seigneur la livra aux mains d'Israel; ils la prirent, et prirent son roi; ils passerent au fil de l'£p£e tout ce qui avait souffle de vie; nul n'y futdpargnd, nul ne s'en echappa, et ils traiterent le roi de Lebna comme ils avaient traite le roi de Jericho. 31 . Apres cela, Josue\ et avec lui tout Israel, partirent de Lebna pour Lachis, qu'ils investirent et assiegerent. 32. Et le Seigneur livra Lachis aux mains d'Israel; ils la prirent le second jour; ils la passerent au fil de l'epde,' et ils la deHruisirent comme ils avaient ddtruit Lebna. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.77% accurate

CHAPITRE X. 583 33. Alors, Elam , roi de Gazer, s'avanca au secours de Lachis; mais Josue* la passa, ainsi que tout son peuple, au fil de Tdpde, au point de ne pas laisser un seul survivant ni un seul fuyard. 34. Apres cela, Josu£, et avec lui tout Israel, partirent de Lachis pour Odollam, qu'ils investment et assilgerent. 35. Et le Seigneur la livra aux mains d'Israel; 11 la prit ce jour-la meme, et il passa au fil de l'dpde tout ce qui avait souffle de Vie, comme il avait fait a Lachis. 36. En suite, Josu£, et avec lui tout Israel, partirent pour Hebron , qu'ils investment. 37. lis y passerentau fil de l'4p£e tout ce qui avait souffle de vie; nul ne fut epargne; comme a Odollam, ils d^truisirent la ville et tout ce qu'elle renfermait. 38. Ensuite, Josue* , et avec lui tout Israel, se toumerent sur Dabir, qu'ils investment, 39. Ils la prirent ainsi que son roi et ses bourgades; ils la passerent au fil de l'£p£e; ils detruisirent la ville et tout ce qui en elle avait souffle de vie; ils n'y laisserent pas un seul survivant; ils la traiterent, elle et son roi, comme ils avaient traite* Hebron et le roi d' Hebron. 40. Et Josue* frappa toute la contre'e montagneuse, et Nageb (1), et le plat pays, et Asedoth, et leurs rois; il n'y laissa pas un 6tre vivant, il extermina tout ce qui avait souffle de vie, comme le lui avait present le Seigneur Dieu d'Israel. 41. Depuis Cades-Barne* jusqu'a Gaza, et Gosooa tout entiere jusqu'a Gabaon , 42. Josue* de>asta de fond en comble toute la terre, et il fit pe"rir ses rois, parce que le Seigneur Dieu d'Israel combattait avec son peuple. (1) La contrSe m6ridionale. Digitized by Google

(84 josufi. CHAPITRE XI 4 . A ces nouvelles, Jabis, rois d'Asor, envoy a des messages a Jobab, roi de Maron, au roi de Symoon, au roi d'Asiph , 2. Aux rois voisins de la grande Sidon, qui habitaient les montagnes et Araba, vis-a-vis Cdn^roth, et la plaine et Phenaddor, 3. Aux rois Chananeens de la cdte orientale, aux rois Amorrh^ens de la cdle, aux Hetteens, aux Phdr&dens , au J^buse'ens, qui habitaient les montagnes, aux Evttens et a ceux qui habitaient sous Hermon dans la contre'e de Massy ma. 4. Et tous ces peuples sortirent et leurs rois avec eux, semblables par leur multitude au sable de la mer, avec une cavalerie nombreuse et des chars. 5. Et tous leurs rois se reunirent, et ils arriverent en m6me temps vers les eaux de Maron, et ils y camperent pour combattre Israel. 6. Et le Seigneur dit a Josue : N'aie point de crainte devant eux, car demain, a cette meme heure, je te les livrerai; ils fuiront a Taspect d'Israel; tu couperas les jarrets de leurs chevaux, et tu bruleras leurs chars. 7. Et soudain, Josue avec tous ses hommes de guerre, ayant marchd contre eux sur les eaux de Maron, les attaqua dans la montagne. 8. Et le Seigneur les livra aux mains d'Israel. Israel, les taillant en pieces, les poursuivit jusqu'a la grande Sidon, jusqu'a Maseron et jusqu'a la plaine de Massoch du cdtd de l'orient. Et ils les detruisirent, et ils ne laisserent pas un seul survivant. 9. Josue* les traita comme l'avait prescrit le Seigneur : Digitized by Google

CHAPITRE XI. 585 il coupa les jarrets de leurs chevaux, et brula leurs chars. iO. En ce temps-l&, Josu£, revenant sur ses pas, prit Asor et son roi. Or, cette ville dtait jadis la reine de tous ces royaumes. 1 i . Israel passa au fil de T^p^e tout ce qui en elle avait souffle de vie; il extermina tout, il n'y laissa point un fitre vivant; et il livra Asor auxflammes. 42. Ensuite, Josue* prit toutes les villes capitales, ettous leurs rois , qu'il passa au 01 de l'£pde ; il extermina tous les habitants, comme Favait ordonne Moise, serviteur de Dieu. i3. Mais Israel n'incendia aucune des villes entour&s de remparts; de ces villes, Asor fut la seule incendtee. 14. Les fils d'Israel prirent pour eux toutes ses d£pouilles; ils passerent les hommes au fil de l'dpde jusqu'a ce qu'ils les eussent tous exterminfs; ils n'en laisserent pas un seul vivant. 15. Ainsi Tavait present le Seigneur a son serviteur Moise; ainsi l'avait present Moise a Josue; ainsi fit Josu£, qui n'omit rien des ordres de Moise. 16. Et Josud prit toute la contree montagneuse, toute la terre de Nageb, toute la terre de Gosoni , tout le plat pays, la plaine a l'occident, la montagne d'Israel et les basses terres au pied de la montagne. 17. A partir des monts de Chelcha, il prit aussi le territoire qui monte vers Seir, et celui qui s'etend jusqu'a Balagad, et les plaines situdes au pied du Liban, sous le mont Hermon. II prit tous les rois de ces contrees, il les delruisit, il les extermina. 18. Bien des jours s'^coulerent pendant que Josue fit la guerre k ces rois (1). (i) Sept ans. (Voyez l*age de Caleb ci-ctessous, xiv, 7, 40.)
Digitized by Google

586 josu&. 19. 11 n'y eut pas une ville qui ne fut prise par Israel; ils les prirent toutes par la force des armes, 20.Parce que (et cela vint du Seigneur) leurs habitants se fortifierent le coeur et marcherent contre Israel , afin qu'ils fussent externrines, qu'on ne'leur fit point de quartier, mais qu'ils pe'rissent, comme le Seigneur avait dit a Moise. 21. En ces temps-la, Josue les attaqua, et il fit disparaitre Enacde la contree naontagneuse d'Hebron, de Dabir, d'Anaboth, de la montague d'Israel, et de toutes les mon~ tagnes de Juda; Josue les exlermina et detruisit leurs villes. 22. Et nul de la race d'Enac ne fut epargne par les fils d' Israel, hormis dans Gaza, dans Geth, et dans Aseldo, oil il en fut laisse\ 23. Et Josue* prit toute la terre promise, selon que le Seigneur avait present a Moise; et Josue* la donna pour heritage a Israel en la partageant entre ses tribus. Et la terre fut en repos apres les combats. CHAPITRE XII 1 . Et voici les rois que Grent disparaitre les fils d' Israel, et dont la terre devint 1' heritage de ces derniers au dela du Jourdain, sur la rive orientale, depuis le val d'Arnon jusqu'au mont Hermon (toute la terre d'Araba, a Torient) : 2. Sehon, roi des Amorrheens , qui demeurait en Esebon et regnait sur tout le pays, depuis Arnon qui est dans la vallee dont elle occupe une partie, et depuis le milieu de Galaad jusqu'a Jaboc , limite des fils d' Amnion, 3. Et sur Araba jusqu'a la rive orientale de la mer de C^neVoth , et jusqu'a la rive orientale de la mer d'Araba (la mer des Sels), vers la route d'Asimolh, a partir de Th£man , qui est sous Asedoth-Phasga. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.00% accurate

CHAPtTRE III. 867 4. Et le roi de Basdn, Og, reste deS grants, qui habitait en Astaroth et en Ed rain , et 5. Re*gnait, depuis le mont Hermon et depuis Secchai , sur toute la terre de Basan, jusqu'aux contins de Gerg&i, sur Machis et sur lamoitid de Galaad, limitrophe de Sdhon, roi d'Esebon. 6. Moise, serviteur de Dleu, et les flls d'Israel d&ruisirent ces deux rois, et ils donnerent leurs royaumes en heritage a Ruben, a Gad et & la demi-tribu de Manasse\ 7. Et void les rois des Amorrhe'ens que de'truisirent Josue' et les flls Israel en de

588 josue. 49. Le roi d'Odollam de Phennealdor, le roi de G& en Galilee , 20. Le roi de Thersa; en tout : vingt-neuf rois. CHAPITRE XIII i . Et Josue dtait vieux, ayant vecu bien des jours, et le Seigneur dit a Josue : Tu as ve'cu bien des jours, et une grande part de votre heritage est delaissee. 2. Vofta quelle est cette terre qui reste a partager: le territoire des Philistins, Gesiri et le Chananeen , 3. Depuis le desert qui est devant l'Egypte, jusqu'aux confins d'Accaron, a gauche des Chanane'ens; elle est comprise dans les cinq principaules des Philistins, savoir: Gaza, Azot, Ascalon, Geth et Accaron, et dans le pays de VEveen ; 4. A parlir de The'man, et dans tout le territoire Chanamien qui fait face a Gaza. 11 y a encore le territoire des Sidoniens, jusqu'a Aphec et jusqu'aux confins des Amorrhe'ens ; 5. Puis, tout le territoire de Galiath des Philistins, et tout le Liban, depuis ses bases orien tales et depuis Gal gal, sous le mont Hermon, jusqu'a Tentree d'Emath. 6. Les habitants de la contree montagneuse depuis le Liban, jusqu'a Masereth en Meniphomaun, et tous les Sidoniens, je les exterminerai devant Israel. Distribue done par le sort, aux fils d' Israel, leur territoire ainsi que je le Tai present. 7. Maintenant, partage toute cette terre depuis le Jourdain, jusqu'a la grande mer de i'occident, et donne-la en heritage aux neuf tribus et a la demi-tribu de Manassd. La grande mer sera sa limile. 8. Moise a donnd la rive orientale du Jourdain aux deux tribus de Ruben et de Gad, et a l'autre demi-tribu de Manasse ; Moise serviteur de Dieu la leur a donnee ,
Digitized by Google

CHAPITRE XIII. 580 9. Depuis Aroer, qui est sur le bord du torrent d'Arnon; il leur a donne la ville qui est au milieu de la vallde, et tout le territoire de Misor a partir de Mddaban , 10. Et toutes les villes de Sdhon, roi des Ainorrhe'ens, qui rdgnait en Esebon jusqu aux confins des fils d'Anamon, i 1 . Et tout Galaad et les confins de Gesiri et ceux de Machati; tout le mont Hermon et tout Basan jusqu'a Acha, 12. Et tout le royaume d'Og, roi de Basan, qui rdgnait en Astarotb et en Edra'in ; ce dernier dtait un reste des geants, et Moise le vainquit, et il le fit mourir. 13. Les fils d'Israel ne d&ruisirent ni Gesiri, ni Machati, ni le Chananden. Et le roi de G&iri et celui de Machati demeurerent parmi les fils d'Israel, et y demeurent encore de nos jours. , 1 4. A la seule tribu de Levi il ne fut point donne' d'h£ritage. Le Seigneur Dieu d'Israel lui-meme est son heritage , comme Ta dit le Seigneur aux ldvites. Or, voici le partage que fit Moise aux fils d'Israel en Araboth des Moabites, sur la rive gauche du Jourdain, en face de Jericho. 15. Moise donna a la tribu de Ruben sa part, selon le nombre des families ; 16. Ses limites comprirent Aroer, qui est sur le bord du torrent d'Arnon , et la ville qui s'dleve au milieu de la vallee et tout Misor , 17. Jusqu'a Esebon, avec toutes les villes qui sont en Misor, et Dibon, Bemon-Baal, la maison de Meelboth, 18. Basan, Bacedmoth, Mephaad, 19. Cariathim, Sdbania, Sdrada et Sion , sur le mont Enab, 20. Bethphogor, Asedoth-Phasga, Belthasinoth, Digitized by Google

590 40SUE. 21. Et toutes les villes de Misor> et tout le royaume de Selion, roi des Amorrh^ens, que Moise vainquit avec tous les princes de Madian : Evi , Roboc , Sur , Hur et Rhobe (1), prince des depouilles de Sion, et tous les habitants de Sion. 22. Et le devin Balaam, fits de Beor, fut tud au fort du combat. 23. Ruben eut le Jourdain pour limite Occident ale. Tel fut I' heritage de Ruben par families, tels furent ses villes et ses villages. 24. Et Moise donna, par families, la part de la tribu de Gad, 25. Dont les limites renfermerent Jazer, toutes les villes de Galaad , la moitie du territoire des Ammonites , jusqu'a Araba qui est en face d'Arad , 20. Le territoire depuis Esebon jusqu'a Araboth, en face de Messapba; Botanim, Maan, jusqu'aux confins de Dibon , 27. Enadom, Othargai, Benthanabre, Socchotha, Sa* phan et le reste du royaume de Sehon , roi d' Esebon. Et la rive orientale du Jourdain fut sa limite, jusqu'aux bords de la mer de Ce'nereth. 28. Tels furent 1* heritage et les villes des fils de Gad, par families; ils combattirent par families , puisque leurs villes et leurs villages leur furent distribues par families (2). 29. Et Moise donna, par families, la part de la demitribudeManasse, 30. Dont les limites renfermerent : le territoire a partir de Maan, tout le royaume de Basan, tout le royaume de (1) Rokon. (Voyez Nombres, xxxi, 8.) Vulgate: qui etaient des chefs dependant de Sehon , et qui habitaient dans le pays. (2) Le contingent d'hommes de guerre de chaque locality appartient a une seule famille. Digitized by Google

CHAPITRE XIV. 591 Og, roi de Basan, toutes les bourgages de Jair qui sont en Basan, soixante villes; 3 i . Et Moise donna la moiti^ de Galaad, plus, en Basan, Astaroth et Edra'in, villes royales du roi Og, aux fils de Machir, fils de Manasse* , c'est-a-dire a la moitie* des fils de Machir, fils de Man asse* , par families (1). 32. Ce sont ceux a qui Moise, en Araboth de Moab, distribua des heritages sur la rive orientate du Jourdain , en face de Jericho. CHAPITRE XIV 1 . Et voici ceux des fils d' Israel qui eurent en la lerre de Ghanaan des heritages que leur distribuerent le pr&tre El^azar, Josue*, fils de Nau, etles chefs de famille des tribus d' Israel. 2. Us les distribuerent par la voie du sort aux neuf tribus et a la demi-tribu de Manasse*, de la maniere que le Seigneur avait prescrite a Josue*, a parti r de la rive occidentale du Jourdain. 3. Et parmi eux, Josue* ne donna point d'heritage aux Invites , 4. Attendu que des fils de Joseph 6taient issues les deux tribus de Manassd et d'Ephraini. Et il ne fut point attribue* de part aux Invites dans la terre promise , mais des villes pour habitation, et du Detail, et des banlieues, rdservdes pour leurs bestiaux. 5. Les fils d'lsrael ex^cuterent ce que leur avait prescrit Moise, et ils partagerent la terre promise. 6. Les fils de Juda vinrent trouver Josue* en Galgala, et Caleb , fils de Jephone" le C£ne*z£en , lui parla en ces termes : Tu sais la parole qu'a dite le Seigneur a Moise , (1) L'autre moitie etait comprise dans I'autre demi-tribu de Manasse, Digitized by Google

592 josu£. homme de Dieu en Cades-Barn^, concernant moi et toimeme. 7. Car j'avais quarante ans, lorsque Moise, serviteur de Dieu, m' envoy a de Cades -Barnd, pour reconnaitre cette terre. Etjelui fisun rapport, selon sa pensee. 8. Mes freres, ceux qui dtaient montes avec moi, firent changer le coeur du peuple ; et moi je persistai a suivre le Seigneur mon Dieu. 9. Ce jour-la, Moise me fit une promesse, disant: La terre sur laquelle tu as marche sera ton heritage et celui de tes enfants a perpetuity, parce que tu as persiste k suivre le Seigneur noire Dieu. 10. Et maintenant, le Seigneur in'a conserve, comme il l'avait dit : Nous sommes dans la quarante-cinquieme anne'e depuis le jour oil le Seigneur a dit cetle parole a Moise. Or, Israel a errd dans le de'sert, et aujourd'hui voila que j'ai quatre-vingt-cinq ans. i 1 . Je suis encore aussi robuste que lorsque Moise m'a envoyd; j'ai encore la meme vigueur a la guerre pour entrer et sortir (1). 12. Je te demande done cette montagne, selon ce que ce jour-la m'a promis le Seigneur, parce que ce jour-la, tu as entendu sa promesse. Maintenant voici les villes d'Enac grandes et forlifiees. Si done le Seigneur est avec moi, j'exterminerai ceux qui les habitent, comme me Fa dit le Seigneur. 13. Et Josue le bdnit, et il donna la ville d'Hebron (2) pour heritage a Caleb , fils de Jephone, frere de Cenez. 14. A cause de cela, Hebron est restde jusqu'a ce jour l'hdritage de Caleb, fils de Jdphond le Cenezeen, pour sa (1) Cest-a-dire agir. (Voyez Deuteron., xxxi, 2.) (2) C'est-a-dire le territoire d'HSbron ; la ville m6me etait donnee aux ievites. Digitized by Google

CHAP1TRE XV. 503 fidt51it6 k suivre les commandements du Seigneur Dieu d' Israel. 15. Le nom d' Hebron dtait autrefois Argob; c'etait la metropole de la race d'Enac (1). Etla terre fut en repos apres les combats. CHAPITRE XV i . Et les limites de la tribu de Juda , par familles, s'dtendent au midi des con fins de l'ldumee et du desert de Sin ju^qu'a Cades. 2. Puis, elles vont du c6te* du midi jusqu'aux bords de la mer Salde, du cdtd de la colline qui regarde le midi. 3. Et ensuite, elles passentdevantles bauteurs d' Acrabin; elles conlournent Sena; elles montent au midi de Cades-Barn d , elles sortent d'Asoron et montent a Serada pour aller a l'occident de Cades. 4. Et elles sortent de Selmona; puis, elles traversent le pays jusqu'au torrent d'Egypte, et finissent a la mer. Telles sont les limites de Juda du cote' du midi. 5. A l'orient, Juda a pour limite toute la mer Sale'e jusqu'au Jourdain. Et au nord, en partant du Jourdain et des collines de la mer Salee , 6. Ses limites montent vers Betbaglaam; elles passent au nord de Betharaba; elles montent sur la roche de Bdon, fils de Ruben; 7. Elles c6toient le quart de la vallee d'Acbor; elles descendent vers Galgal, qui est en face de la colline d'Adammin au midi de la vallee; elles traversent les eaux de la fontaine du Soleil, elles aboutissent a la fontaine de Rhogel. 8. Elles remontent ensuite la vallee d'Ennom, au-des(1) Race de geants. Digitized by Google

594 joroi. sus de J6bus, la meme que Jerusalem, qu'elles laissent au midi; puis, elles passent sur la cime des monts qui sont au couchant en face de la valine d'Ennom, et au nord sur les confins de la contre'e de Raphaim. 9. De ces sommites, la limite traverse les eaux de la fonlaine Naphtho , puis le mont Ephron, d'oii elle descend en Baala, la meme que Cariatbiarim. 10. Elle tourne au sortir de Baala vers Toccident; elle cotoie le mont Assa au nord, au-dessus de laville d'larin, la m6me que Chaslon ; elle descend vers la Ville du Soleil, qu'elle laisse au nord. 11. Ensuite, elle passe au nord au-dessus d'Accaron; puis, elle traverse Soccboth; puis, elle incline au midi; puis, elle passe vers Lebna, oil elle finit a Toccident. 12. Et a Toccident la tribu de Juda a pour limite la grande mer elle-m6me. Telles sont les frontieres qui entourent la tribu de Juda par families. 13. Et a Caleb, fils de Jephone, il futdonnd une part, au milieu des fils de Juda, par ordre du Seigneur; Josue* lui donna la ville d'Arboc (1) , metropole d'Enac, la meme qu'He'bron. 14. Et Caleb, fils de Jepbone*, y extermina les trois fils d'Enac : Susi, Tholami et Achima. 15. De la, Caleb partit pour attaquer les habitants de Dabir, qui dtait autrefois la Ville des Lettres (Cariath~S6 pher). 16. Et Caleb dit : Celui qui prendra et rdduira la Ville des Lettres et s'en rendra maitre, je lui donnerai pour femme ma fille Ascha. 17. Et Gothoniel, fils de Cenez, de la famille de Caleb (2), prit la ville, et Caleb lui donna pour femme sa fille Ascha. (1) Nominee ci-dessus , xiv, 15, Argob. (2) Son neveu. (Voyez Juges, i, 13.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.65% accurate

CHAPITAB XT. 505 18. Pendant qu'elle s'en allait, elle se concerts avec lui , disant: Je demanderai un champ a mon pere, et mont^e sur son 4ne elle cria, et Caleb lui dit : Qu'as-tu? 19. Et elle lui dit : Accorde-moi un bienfait; tu m*as donne Nageb (1), donne-moi en outre un paturage ; et son pere lui donna, avec Gonethla haute, Gonethla iufdrieure (2). 20. Voici 1' heritage de la tribu de Juda. 21. Leurs villes furent pres des confins d'Edom, vers le desert : Beseleel , Ara et Asor, 22. Icam, Rhegma et Aruel , 23. Cades, Asorionain et Mdnam , 24 . Balmenan et ses villages , 25. Et Aseron , nominee aussi Asor, 26. Sen, Salmaa et Molada, 27. Seri et Bepbalath , 28. Cbolasdola, Bersabee, leurs villages et leurs hameaux ; 29. Bala, Bacoc et Asom, 30. Elbudad, Bethel et Henna, 3 1 . Secelac , Macharim et Sethennac , 32. Labos, Sala et Eromoth : vingt-neuf villes avec leurs villages ; 33. Dans la plaine : Astaol, Rhaa et Assa , 34. Rhamen, Tano, lloulhoth et Meani, 35. Jermuth (3), Odollam, Membra, Saocho et Jazgca, 36. Sacarim, Gadera et leurs villages : quatorze villes et leurs villages; 37. Senna, Adasan et Magadalgad, 38. Dalad, M asp ha et Jachareel, (1) Tu m'as donne une terre du midi, une terre a bte. (2) Voyez Juges , i , 45. — Son pere lui donna une terre arrosee en haui et en bas. (3) Plus haut Jerimuth. Digitized by Google

596 josu&. 39. Basedoth et Iddadale'a , 40. Chabr£, Maches et Maachos, 41. Geddor, Bagadiel, Noman et Machedan : seize villes et leurs villages ; 42. Lebna, Ithac et Anoch, 43. JanaetNasib, 44. Ceilam, Aciezi, C&ib, Bath&ar et Elom : dix villes et leurs villages ; 45. Accaron et ses villages et leurs hameaux ; 46. Apres Accaron, Gemna et toutes les villes qui sont pres d'Asedoth et leurs villages ; 47. Asiedoth etses villages et ses hameaux, Gaza et ses villages et ses hameaux, jusqu'au torrent d'Egypte; la grande mer est sa limite ; 48. Et dans les montagnes : Samir, J&her et Socha, 49. Rhenna et la Ville des Lettres, la niGme que Dabir, 50. Anon, Es, Man et Esam, 51. Gosom, Chalu, Channa et Gelom : onze villes et leurs villages; 52. Erem, Rhemna etSoma, 53. Jemaim, Belhachu et Phacua, 54. Eyma, Cariath - Arboc , la mfone qu'H^bron et Sorailh : onze villes et leurs villages ; 55. Maor, Carmel, Ozib et Itan, 56. Jariel, Aricam et Zacanaim, 57. Gabaa et Thamnatha: neuf villes et leurs villages; 58. Elua, Bethsur et Geddon , 59. Magaroth, Bdthanam et Tht?cum : six villes et leurs villages; 60. Theco, Ephrata, la mSme que Bethteem , Phagor, Etan,Culon, Tatam, Thobes, Carem, Galem, Thether et Manocho : onze villes et leurs villages; Cariath-Baal , la meme que Cariathiarim et Sotheba : deux villes et leurs villages; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.65% accurate

CHAP1TRE XVI. 597 6 1 . Baddargis , Tharabaam et Enon , 62. Et Eochiosa et Naphlazon, et les villes de Sadon et d'Ancades : sept villes et leurs villages. 63. Or, le J^busden habitait Jesusalem, et les filsde Juda ne purent les detruire ; les Je*buseens ont ainsi demeure en Jerusalem jusqu'a ce jour. CHAPITRE XVI 1 . La limite des tils de Joseph part du Jourdain , en face de Jericho, du c6i6 de l'orient; et de Jericho, elle raonte dans les rnontagnes de*sertes de B&hel-Luza; 2. Elle traverse Be'thel et cotoielesconfinsd'Achatarothi. 3. Puis , elle se rapproche de la mer a partir des confins d'Aptalim, jusqu'aux confins de Be'lhoron-la-Basse ; e'est la qu'elle aboutit a la mer. 4. Les fils de Joseph, Ephraim el Manasse*, eurent la leur heritage. 5. Les limites des fils d' Ephraim s'etendirent en proportion du nombre de leurs families. La limite de leur heritage passe, du c6i& de l'orient, par Ataroth et Eroc , jusqu'a Bethoron-la-Haute et a Gazara. 6. Elle aboutit a la mer dans Icasmon, laissant au nord Therma. Du cdte de l'orient, elle tourne en Thenasa et en Sellis, et elle passe a l'orient de Janoca, 7. De Macho, d' Ataroth et de leurs villages; puis, eile va vers Jericho et finit au Jourdain , 8. De Tapho, elle gagne la mer Salee vers Chelcana, et elle aboutit a celte mer; tel est 1' heritage des fils d'Ephra'im par families. 9. Les villes qui sont attributes aux fils d'Ephraim sont toutes enclavees, ainsi que leurs villages, dans 1'heritage des fils de Manasse. 10. Les fils d'Ephraim n'exterminerent pas le Chananeen qui reside en Gazer; le Chananeen habita cette ville Digitized by Google

598 josuti. en Ephraim, jusqu'a ce que vint le Pharaon d'figypte, qui la prit et Fincendia. Alors , les figyptiens tuerent les Chanandens, les Phdrdzdens et tous les citoyens de Gazer, et le Pharaon la donna en dot a sa fille. CHAPITRE XV11 1. L'heritage de la tribu des fils de Manassd, premierne' de Joseph, fut donne dans les pays de Galaad et de Basan , d'abord a Machir, premier-n£ de Manassd, pere de Galaad, car c'etait un guerrier vaillant, 2. Puis, au reste des fils de Manasse par families , aux fils de Jezi, aux fils de Celez, aux fils de Jeziel, aux fils de Sichem, aux fils de Symarim et aux fils d'Opher : tels etaient les chefs miles des families. 3. Or, aSalphaad, fils d'Opher, il n'etait point n£ de fils, mais des lilies; et voici les noms des filles de Salphaad: Maala, Nova, Egla, xMelchaet Thersa; 4 . Elles comparurent devant Eldazar le pr&tre , devant Josue et devant les princes, disant: Notre Dieu a commands par la voix de Mo'ise qu'il nous fut donne un heritage, au milieu de nos freres; selon l'ordre du Seigneur, on leur donna done un heritage parmi les freres de leurs peres. 5. Les terres qu'on leur distrihua etaient du cote d'Anassa et de la plaine de Labec, dans la contrde de Galaad, qui est au dela du Jourdain. 6. Parce que les filles des fils de Manasse devaient avoir leur part, au milieu de leurs freres, et que la con We de Galaad appartenait aux fils de Manasse* qui etaient restes de I' autre cdtd du fleuve. 7. La limite des fils de Manassd commence a Delanath, lieu situS vis-a-vis les fils d'Anath; puis, elle s'avance vers Jamin, vers Jassib et vers la fontaine de Taphthoth. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.03% accurate

 8 . Tout cela appartient aux fils de Manasse* , et Tapheth, sur les limites de Manasse* , est aux fils d' Ephraim. 9. Ensuite, la liraite descend (1), du cold du midi , vers le valde Carana, le longdu val de Jariel-Ter^minthe, qui appartient a Ephraim , au milieu des villes de Manasse* , et la limite de Manasse* du cdte* du nord entre dans le torrent, et elle aboulit k la mer. i 0. La rive mdridionale du torrent appartient k Ephraim, et la rive septentrionale k Manasse" ; la mer est la limite de ces derniers ; au nord , ils atteignent Aser, et Issachar du cdte* du levanl. i 1 . Manasse penetre dans Issachar et dans Aser; il leur prend Bethsan et ses villages, les habitants de Dor et les villages de cette ville, les habitants de Mageddo et les villages de cette ville, enfin, le tiers de Mapheta et les villages de cette ville. 12. Les fils de Manasse* n'ont pu d&ruire ces villes, Et le Chanan^en continua d'habiter la contre*e. 43. Lorsque les fils d' Israel, devenus plus puissants, eurent assujetti les Chananeens, quoiqu'ils fussent cnaitres de les exterminer, ils les epargnerent. 14. Or, les fils de Joseph parlerent k Josue, disant : Pourquoi ne nous as-tu donne qu'une part, qu'un seul heritage? Je suis un peuple nombreux,etie Seigneur ni'a beni. 15. Et Josue leur dit : Tu es un peuple nombreux, monte dans la for&t et defriche-Ia pour toi, si tu es trop k Tetroitsur les montagnes d'Ephraim. 16. Et ils dirent : Les montagnes d'Ephraim ne nous plaisent point, car le Chananeen qui y demeure a Bethsan et ses villages, dans la vallee de Jesrael, a une cavalerie ds elite et du fer, 0} Vulgate : De3cendait a la vallee des Roseaux , vers le midi. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.97% accurate

600 Josuti. i7. Et Josue dit aux fils de Joseph : Puisque tu es un peuple nombreux et que tu as une grande puissance, tu ne le bomeras pas k un seul heritage ; 1 8. La forSt V appartiendra ; car il y a \k une foret, tu la deTricheras; elle sera k toi, lorsque tu auras extermine le Chananden; quoiqu'il ait une cavalerie d'elite, tu es plus fort que lui. CHAPITRE XV11I i . En ce temps-Ik, toute la synagogue des fils d'Israel se r&mit a Silo; ils y dresserent le tabernacle du temoignage, et la terre promise etait subjugude par eux. 2. Or, ilyavait encore sept tribus des fils d'Israel qui ne s'&aient point mises en possession d'un hdritage. 3. Josue dit done aux fils d'Israel : Jusqu'k quand differerez-vous de partager la terre que vous a donne* le Seigneur notre Dieu? 4 . Choisissez parmi vous trois hommes par tribu ; qu'ils partent, qu'ils parcourent la terre, qu'iis reviennent devant moi me la decrire et me dire comme il convient de la parlager. 5. Et les hommes vinrent pres de lui, et il leur fit sept parts, disant : Juda sera leur limite au midi , et les fils de Joseph au nord. 6. Pous vous, partagez la terre en sept parlies et revenez me faire ici votre rapport; ensuite, je vous designerai vos parls, par la voie du sort, devant le Seigneur notre Dieu. 7. Et il n'y aura point de part pour les fils de Levi parmi vous; car le sacerdoce du Seigneur est leur partage. Quant a Gad, Ruben et la demi-tribu de Manasse, ils ont pris possession de leur heritage sur la rive orientale du Jourdain, telle que le leur a donne Moise, serviteur de Dieu. Digitized by Google

CHAPITRE XV1H. 601 8. Les hommes se leverent pour partir, et Josue" leur prescrivit de parcourir toute la terre, disant : Allez, et parcourez la terre, et revenez vers moi , ici en Silo , oil je vous d&ignerai vos parts, par la voie du sort, devant le Seigneur. 9. lis partirent, parcoururent et virent la terre dont ils firent la description en un livre, oil ils indiquerent sept parts, et qu'ils apporterent k Josue\ 1 0. Celui-ci tira leurs lots au sort a Silo, devant le Seigneur. ii. Le lot de la tribu de Benjamin, par families, fut d&igne le premier ; Josud leur donna des limites entre les fils de Juda et les fils de Joseph. 12. Leur fronticre septentrionale, partant du Jourdain, passe derriere Jericho, au nord; puis, elle s'elend a l'occident, a travers les montagnes, et elle aboutit a Bethon de Mabdara. 13. De ce lieu , la frontiere passe au midi de Luza, la meme que Bethel; ensuite, elle descend a Maatarob-Orech, vers les montagnes qui sont au midi de Bethoron -laBasse. 14. Apres cela, elle traverse et cotoie le territoire qui regarde l'occident, et qui part, au midi, des montagnes en face de Bethoron-Sud. Elle aboutit a Cariath-Baal, la m£mc que Cariathiarim, ville des fils de Juda. Tel est le cote de l'occident. 15. Au midi, la limite part du territoire de CariathBaal ; elle traverse Gasin jusqu'a la fontaine des eaux de Naphtho. 16. Ensuite, elle descend vers le territoire qui est vis-avis la foret de Sonnam, situee au nord d'Emec-Rhaphain ; puis k Geenna, passant derriere Jebus au midi; puis, vers la fontaine Rhogel. 17 . Ensuite, elle traverse la fonlaine Bethsamys ; 17*
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.74% accurate

602 JOSUE. i8. Puis, elle cdtoie Galiloth, qui est en face de la hauteur d'Ethamim; elle descend vers la roc he deBeon, fils de Ruben, Elle passe, au nord, derriere Betharaba, et descend vers la rive septentrionale de la mer Salee ; 19. Et elle y finit, au niidi de la rive droite du Jour* dain. Telle est la frontiere mdridionale. 20. Le Jourdain est sa limite du cold deTorient; tel est 1* heritage des fils de Benjamin, par families; telles sopt ses limites. 21 . Les villes des fils de Benjamin, par families, sont : Jericho, Bdthdgdo, Araecasis, 22. Betharaba, Sare, Besana, 23. Ein, Phare, Ephratha , 24 . Carapha , Cephira , Moni et Gabaa : douze villes avec leurs villages; 25. Gabaon, Rhama, Bdirotha. 26. Massima, Miron, Amocd, 27. Phira, Caphan, Nacan, Sdlecan, Thareila, Jdbus, la meme que Jerusalem, Gabaoth et Jarin : treize villes et leurs villages; tel est l'heritage des fils de Benjamin, par families. CHAPITRE XIX i . Et le lot des fils de Simdon fut designe le deuxieme; leur heritage fut enclave dans celui des fils de Juda; 2. lis eurent pour heritage Bersabee, Samaa, Caladam, 3. Arsola , Bola , Jason , 4. Erthula, Bula, Her ma, 5. Sicelac, Bethmachereb, Sarsusim , 6. Et Batharoth et ses champs : treize villes et leurs villages. 7 . Eremmon , Thalga , J&her et Asan : quatre villes , et leurs villages 8. Qui entourent les villes jusqu'a Balec, en passant Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

CHAPITRE XIX. 603 au midi de Bameth. Tel est l*h6ritage des flls de Simeon , par families. 9. L'heritage de la tribu des flls de Simeon fut pris dans celui de Juda , parce que la part de Juda <5tait plus grande que la leur, et Fheritage des flls de Simeon fut enclave dans leur heritage. 40. Le lot des fils de Zabulon, par families, fut d&igne le troisieme. Leur heritage a pour limites Esddecgola, 4 4. La mer et Magelda; ensuite, la frontiere atteint B&haraba, dans la vallee situee en face de Jecman ; 42. Puis, elle revient a Sedduc, du cotd de l'orient, en face de Bethsamys, vers les confins de Chaseiothetb ; elle traverse Dabiroth et elle monte vers Phangai. 13. De la, elle se contourne, du cdt& de Torient, visa-vis GtSbenS, vers la ville de Catasem, et elle traverse Rbemmonaa , Matbaraoza. 44. Ensuite, du cdte du nord, elle tourne vers Amoth etaboutit a G^pbael, 45. A Catharath, a Nabaal, a Symoon, a Jdricho et a Bethman. 4 6. Tel est 1' heritage de la tribu des fils de Zabulon , par families; leurs villes et leurs villages y sont renfermes. 47. Le lot d'Issachar fut d&ignd le quatrieme. 48. Ses limites renferment Jazel, Gbasaloth, Sunam, 49 Agim, Siona, Rh&roth, 20. Anachdreb, Dabiron, Cison, Rhebes, 24. Emarec, Bersaphes. 22. Et la fronti&re atteint Gethbor et Salim qu'elle laisse a l'orient, et Bethsamys; elle se termine au Jourdain. 23. Tel est 1' heritage de la tribu des fils d'Issachar, avec leurs villes et leurs villages. 24. Le lot des fils d'Aser, par families, fut design^ le cinquieme,. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.62% accurate

604 losvt. 25. Ses limites renferment Exeteceth, Aleph, B&hoc, Ceaph , 26. Elim&ech, Amiel, Maasa; et vers la mer la frontier e alteint le Carmel, Sion et Labanath. 27. EUe rebrousse, a l'orient, par Bdtheg&ieth ; elle atteint Zabulon, Engai et Phtheel, au nord; puis, elle entre en Saphthdbethmt* et Inael, et elle traverse Chob a masoni el , 28. Elbon, Rhaab, Emeniaon, Canlhan, jusqu'a la grande Sidon; 29. Ensuite, elle revient dans Rhamaet jusqu'a la fontaine de Masphassat, et jusqu'au territoire desTyriens; puis, elle revient vers Jasiph, et elle aboutit a la mer, a Apoleb , a Echozob , 30. A Archob, a Aphec et a Rhaau. 31. Tel est l'heritage de la tribu des fils d'Aser, par families , avec leurs vilies et leurs villages ; 32. Le lot de Nephthali fut ddsigne' le sixieme. 33. Ses frontieres renferment Moolam , Mola, Bdse"miim, Armd, Naboc, Jepthamd jusqu'a Dodam, et elles aboutissent au Jourdain; 34. Elles reviennent du c6i& de la mer en Aththabor; de la elles traversent Jacana et atteignent au sud Zabulon, a l'occident Aser, et a l'orient le Jourdain ; 35. Elles renferment aussi les vilies fortifiers des Tyriens: Tyr, Omalhadaceth , Cenereth, 36. Armeth, Arael, Azor, . 37 . Cades , Assari et la fontaine d'Asor , 38. Ceroe, Megalaarim, Belhthame', Thessamys; 39. Tel est l'heritage de la tribu des fils de Nephthali. 40. Le lot de Dan fut designe le seplieme. 44. Ses frontieres renferment Sarath , Asa, et les vilies de Sammays, 42. Salamir, Ammon, Silatha, Digitized by Google

CHAHITRE XIX. 605 43. Elon, Thamnatha, Accaron, 44. Alcatha, Begethon , G^be^lan , 45. Azor, Bandbacat, G&hremmon, 46. Et, a Foccident, J£racon,prfes des confins dc Joppd. 47. Tel est 1' heritage de la iribu des fils de Dan, par families, avec leurs villes et leurs villages. Et les fils de Dan n'dcraserent pas l'Amorrhden qui les asstegeait dans les montagnes ; 1' Amorrbeen ne leur permettait pas de descendre dans les valines , et leur dtait par force une part de leur territoire. 48. Les fils de Dan se mirent done en campagne, et ils porterent la guerre sous les murs de Lachis ; ils la prirent, la passerent au fil de l'^pde et l'habiterent ; ils lui donn&rent le nom qu'elle porte, Lasen-Dan. Toutefois, TAmorrh&n continua de deraeurer en Elom et en Salamin. Puis, la main d'Ephraim s'appesantit sur lui, et il devint tributaire. 49. Cbaque tribu se mit en marcbe pour entrer en possession detoute la contr^e que renfermaient sesli mites. Et les fils d* Israel donnerent parmi eux un heritage & Josud, filsdeNau, 50. Selon Tordre de Dieu. Ils lui donnerent la ville qu'il demanda : Tbamnasarach (1), dans la montagne d'Ephraim. Et il batit la ville, et il Thabita. 51 . Telles furent les distributions de terres que firent El&zar le pretre, Joseph, fils de Nau, et les chefs de famille des tribus; ils les firent a Silo, par la voie du sort, devant le Seigneur, aupres des portesdu tabernacle du t^moignage. Et chacun partit pour se mettre en possession de son territoire. (4) Nomm6 Thamnasacbarci-dessous, xxi, 40. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.37% accurate

606 JOSUE, CHAPITRE XX i. Et le Seigneur parla a JosUd, disant : 2. Parle i allerent trouver Eldazar le prStre, Josue, fils de Nau, et les chefs de famille des tribus d 'Israel. 2* lis leur parlerent, en Silo, dans la terre de Cbanaan, disant: Le Seigneur a ordonne' a Moise de nous donner des villes a habiter et leurS banlieiles, pour notre be tail. (1) Les versets 4, 5 et 6 de la Vulgate manquent. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.53% accurate

CHAPITRK XXI. «07 3. En consequence, les fils d' Israel donnerent aux Invites pour les posseder en heritage, selon l'ordre du Seigneur, des villes avec leurs banlieueg ; 4 . Le lot de la famille de Caath fut ddsignd le premier, et les fils d' Aaron, prStres et ldvites, eurent treiae villes des tribus de Juda, de Simdon et de Benjamin ; 5. Le reste des fils de Caath eut dix villes des tribus d'Ephraim , et de Dan et de la demi-tribu de Manasse" ; 6. Le lot des fils de Gerson fut ensuite design^; ils eurent treize villes des tribus d'Issachar, d'Aser et de Nephtbali et de la demi-tribu de Manasse, au dela du Jourdain; 7. Le lot des fils de Merari, par families, fut ddsigne* ; ils eurent douse villes des tribus de Ruben , de Gad et de Zabulon. 8. Les fils d'Israel donnerent aux ldvites, par le sort, ces villes avec leurs banlieues, comme le Seigneur l'avait prescrit a Moise* 9. La tribu de Juda, celle de Simdon et une part de celle de Benjamin, livrerent ces villes, et elles furent possdddes (1) 10. Par les fils d' Aaron , de la famille de Caath , de la tribu de Levi, parce que le sort les leur avait assignees. i 1 . On leur donna aussi Cariath-Arboc, metropole des fils d'Enac, la me me qu' Hebron dans les montagnes de Juda, et labanlieue qui Tentoure; 1 2. Quant aux champs de la ville et a ses villages, Josud les avait donnds en pleine possession aux fils deCaleb , fils de Jephond. 4 3. Aux fils d' Aaron, il donna cette ville d'Hebron, comme ville de refuge pour les meurtriers , avec toutes (4) Litter., furent aurnommees du nom des fils d' Aaron, c'est-a-dire que ceux-ci en prirent possession. Digitized by Google

608 josue. les dependances qui y etaient attachees; il leur donna aussi Lemna et ses dependances ; 14. Elom et ses dependances, Tenia et ses dependances, 15. Gella et ses dependances, Dabir et ses dependances, Bethsamys et ses dependances: neuf villes des deux tribus de Juda et de Simeon ; 16. Asa et ses dependances, Tana et ses dependances; 17. lis eurent, de la tribu de Benjamin, Gabaon et ses dependances , Gatheth et ses dependances , 18. Anathoth et ses dependances, Gamala et ses dependances : quatre villes ; 19. En tout treize villes pour les pr£tres, fils d' Aaron. 20. Les families des fils de Caath, le reste des ldvites issus de Caatb eurent d'abord la viile des pr&tres dans la tribu d'Ephraim. 21. On leur donna Sichem, la ville de refuge pour les meurtriers, avec ses dependances; ils eurent, en outre, Gazara, sa banlieue et ses dependances , 22. Et les deux Betboron avec leurs dependances : quatre villes. 23. Ils eurent encore, de la tribu de Dan, Helcotaim et ses dependances, Gethedan et ses dependances, 24. Elon et ses dependances, Getheremmon et ses dependances : quatre villes ; 25. Et, de la demi-tribu de Manasse, Tanach et ses dependances , et jebada et ses dependances : deux villes. 26. En tout dix villes et leurs dependances pour le reste des fils de Caath. 27. Aux levites, fils de Gerson, il fut donne, de Tautre demi-tribu de Manasse, la ville assignee aux meurtriers, Gaulon, dans le royaume de Basan, avec ses dependances, et Bosora avec ses dependances : deux villes. Digitized by Google

CHAP1TRE XXI. COO 28. De la tribu d'Jssachar : Cison et ses ddpendances , Debba etses dependences, 29. Remniath et ses dependences, et la Fontaine des Lettres (i), avec ses dependences: quatre villes ; 30. De la tribu d'Aser : Basella avec ses dependances, etDabbon avec ses dependances, 31 . Chelcat avec ses dependences, et Rhaab avec ses dependences : quatre villes; 32. De la tribu de Nephthali, la ville de refuge Cades en Galilee et ses dependences, Nemmath et ses dependances, et Themmon avec ses dependences: trois villes. 33. En tout pour les fils de Gerson, par families, treize villes. 34. A la famille des fils de Mdreri, eu reste des Invites, il fut donnd de la tribu de Zabulon, Mean et sa banlieue, Cades et sabanlieue, 35. Sella et sa banlieue: trois villes ; 36. Et au dela du Jourdain, en face de Jericho, de la tribu de Ruben , la ville de refuge Bosor, dans le desert , la m£me que Miso et sa banlieue , Jazer et sa banlieue , Decmon et sa banlieue, Mapha et sa banlieue : quatre villes; 37. De la tribu de Gad, la ville de refuge Ramoth en Gelead et sa banlieue , Cam in et sa banlieue , Esebon et sa banlieue , Jazer et sa banlieue : en tout quatre villes. 38. Telles sont toutes les villes donn&s par families , au reste des levites , aux fils de Merari , et leur nombre futlimitea douze. 39. Les levites eurent ainsi, au milieu des possessions des fils d'Israel, quarante-huit villes 40. Et leurs banlieues; ils eurent cbaque ville avec sa banlieue, et toutes ces villes etaient entour&s de ban* 14) Vulgatt : Enganrom. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.34% accurate

610 josut. lieues. Josud eut alors achev£ de visiter la terre promise , et d'assignera chacun ses limites. Or, les filsd'Israel avaient fait la part de Josue , selon l'ordre du Seigneur, lis lui avaient don tie la ville qu'il avait demand^e, Thamnasachar, dansles montagnes d'Ephraun; il 1' avait batie et il Thabitait. Josud y recueillit les couteaux de pierre avec lesquels il avait circoncis les fils d'Israel nes pendant le voyage dans le desert ; il les deposa en Tbamnasacbar. 41. C'est ainsi que le Seigneur donna a Israel toute la terre qu'il avait promis a leurs peres de leur donner, ils en prirent possession et ils l'habiterent. 42. Et le Seigneur, comma il l'avait promis a leurs peres , rdtablit la paix tout alentour ; de tous leurs ennemis, nul ne se souleva contre eux. Le Seigneur avait Jivre tous leurs ennemis a leurs mains, 43. Aucune des bonnes paroles que le Seigneur avait dites aux fils d'Israel ne tomba a terre; toutes furent verifiees. CHAPITRE XXII 1 . Alors, Josue convoqua les fils de Ruben , les fils de Gad et la demi-tribu de Manasse. 2. Et il leur dit : Vous avez obei a tout ce que vous avait ordonnd Moise, serviteur de Dieu ; vous avez et& dociles a ma voix, quand je vous ai rappele* tout ce qu'il vous avait present. 3. Vous n'avez point abandonne vos freres, durant tous ces jours nombreux, et jusqu'a ce moment vous avez execute" l'ordre du Seigneur notre Dieu. 4. Or, maintenant le Seigneur notre Dieu a donne la paix a nos freres , comme il le leur avait promis. Partez done, retournez en vos demeures et dans la terre que Moise vous a assignee au dela du Jourdain. 5. Mais veillez diligemment a mettre en pratique les

Digitized by Google

CHAP1TRE XXII. Oil commandements et la loi que Moise, serviteur de Dieu, vous a ordonne* de pratiquer, savoir : d'aimer le Seigneur votre Dieu , de marcher en toutes see voies, d' observer ses commandements, de vous attacher etroitement a lui, de le servir de tout voire esprit et de toute votre ame. 6. Et Josue* les benit, les conge\lia, et Us retournerent en leurs demeures. 7. (Moise (1) avait donne" des terres a la demi-tribu de Manassd dans le royaume de Basan, et Josue en avait donne* a l'autre demi-tribu parmi leurs freres de ce cdte* du Jourdain a 1' Occident.) Lorsque Josue les renvoya (2) dans leurs demeures, et qu'il les b^nit, 8. lis retournerent en leurs demeures avec beaucoup de richesses. lis avaient partage* avec leurs freres (3) un immense butin fait sur les ennemis : de nombreux troupeaux de b&ail, de l'argent, de Tor et du fer, et beaucoup de vetements. 9. Les fils de Ruben, les lils de Gad et la demi-tribu de Manasse* se separerent done des fils d'Israel a Silo, dans la terre de Chanaan , pour retourner en Gala ad, dans la contr^e qu'ils possddaient, et que le Seigneur, par la main de Moise, leur avait donnde pour heritage. 40. Et ils arriverent en Galaad sur le Jourdain , qui est dans la terre de Chanaan. Et les fils de Ruben, les fils de Gad et la demi-tribu de Manasse b&tirent en ce lieu , sur la rive du Jourdain , un grand autel qu'on apercevait de loin. 11. Or, les fils d'Israel Fapprirent de gens qui leur dirent : Yoila que les fils de Ruben, les fils de Gad et la demi-tribu de Manasse\ ontbati un autel sur les confine (4) Reflexion incidents . (2) Ceux qu'il vient de benir; ceux qui s'en vont an dela da Jourdain.(3) Les combattanU des autres tribus. Digitized by Google

012 JOSUE. de la terre deChanaan, en Galaad aux bords du Jourdain, hors du territoire des fils d'Israel. 12. Aussitot, tous les fils d'Israel se rassemblerent en Silo, pour s'en aller leur faire la guerre. 13. Et les fils d'Israel envoyerent aux fils de Ruben, aux fite de Gad , et aux fils de la demi-tribu de Manasse , en la terre de Galaad, Phinees, fils d'Eleazar, fils d' Aaron le grand pr&re, 14. Et avec lui dix chefs, chacun chef d'une faraille paternelle de toutes les tribus d'Israel; ces chefs de faraille, en Israel, sont commandants de mille hommes. 15. lis se rendirent aupres des fils de Ruben, des fils de Gad etde la demi-tribu de Manassd, en la terre de Galaad, et ils leur parlerent, disant : 16. Toute la synagogue du Seigneur dit ces choses : Quel est ce pech£ que vous avez commis devant le Dieu d'Israel, en vous detournant aujourd'hui du Seigneur, et en vous b&tissant un autel, pour etre des apostats du Seigneur? 17. Est-ce si peu de chose a vos yeux que le crime de Phogor dont nous ne sommes pas encore purifies, et qui a dte une plaie dans la synagogue du Seigneur ? 18. Et vous, vous vous detournez du Seigneur; or, si vous vous en detournez aujourd'hui , demain sa colere dclalera contre tout Israel. 19. Mais quoi! la terre que vous possddez est-elle trop petite? Passez dans la terre que possede le Seigneur, dans celle oil est dresse le tabernacle du Seigneur; venez la partager avec nous, et ne vous detournez pas du Seigneur; ne soyez pas apostats du Seigneur en elevant un autel autre que Tautel du Seigneur notre Dieu. 20. N'avez-vous pas vu Achar, fils de Zare, quand il a pechd au sujet de l'anatherae? La colere du Seigneur Digitized by Google

CHAPITRE XXII. 643 n'a-t-elle pas eclatd contre tout Israel? A-t-il pe'ri seul a cause du peche' que lui seul avait commis? 21. Les (lis de Ruben , les fits de Gad et la demi-tribu de Manasse\ rdpondirent aux chefs d'Israel, et ils dirent : 22. Dieu est le Seigneur Dieu , et Dieu , Dieu lui-meme sait, et toule la synagogue d'Israel saura si nous avons commis contre le Seigneur le peche" d'apostasie ; si cela est , qu'il cesse des ce jour de nous prote'ger. 23. Si nous avons Mti pour nous un autel en esprit d'apostasie contre le Seigneur notre Dieu, pour bruler sur cet autel des boiocaustes, y offrir des hosties pacifiques, le Seigneur se vengera. 24 . Mais nous avons fait cela par precaution , de peur que plus tard vos enfants ne disent aux ndtres : Qu'y a-t-ii entre vous et le Dieu d'Israel ? 25. Le Seigneur vous a se'pards de nous par le Jourdain, et vous n'avez point part au Seigneur. Ainsi, vos fils repousseront nos fils comme des Strangers, pour qu'ils n'honorent point le Seigneur. 26. Nous avons done re*s6lu d'&ever cet autel, non pour y faire des oblations, non pour y sacrifier des victimes , 27. Mais pour qu'il soit entre vous et nous, entre votre posterity et la notre, un te'moignage du culte que nous rendrons au Seigneur devant son tabernacle, par nos oblations de fruits, nos victimes et nos hoslies pacifiques; de sorte que plus tard vos enfants ne disent point aux notres : Vous n'avez point part au Seigneur. 28. Et nous avons dit : S'il arrive un jour qu'ils tiennent ce langage a nous ou a notre posted te, il leur sera r^pondu : Voyez cette image de l'autel du Seigneur que nos peres ont faite, non pour y offrir des fruits ou des victimes, mais pour qu'elle soit un temoignage entre vous et nous et entre nos tils. I.— 18 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.56% accurate

614 josg£. 29. Que Dieu nous preserve done aujourd'hui de nous detourner du Seigneur, d'etre apostats du Seigneur, au point de batir pour nous un autel d'hoiocaustes et d'hosties pacifiques, autre que I'autel du Seigneur qui existe devant son tabernacle. 30. Apres avoir entendu les explications des fils de Ruben, des fils de Gad et de la demi-tribu de Manasse\ Phinees ie pretre, et les chefs de la synagogue d'Israel en furent re^jouis, 3 4 . Et Phinees le pretre dit aux fils de Ruben , aux fils de Gad et a la demi-tribu de Manasse' : Nous reconnaissons maintenant que le Seigneur est avec vous, parce que vou6 n'avez point commis de peche contre le Seigneur, et que vous sauvez les fils d'Israel de la main du Seigneur. 32. Et Phinees le pretre, et les chefs, quittant les tils de Ruben , les fils de Gad et la demi-tribu de Manasse , retournerent de la terre de Galaad en celle de Cbanaan aupres des fils d'Israel, et ils leur rapporterent tout ce qui s'etait dit. 33. Et cela r^jouit les fils d'Israel; et, apres leur avoir parle, ils benirent tous le Dieu des fils d'lsrael, et ils renoncerent a marcher contre eux en guerre, et a ravager le domaine des fils de Ruben, des fils de Gad et de la demi-tribu de Manasse\ qui continuerent de 1'habiter. 34. Et Josue appela I'autel des fils de Ruben, des fils de Gad et de la demi-tribu de Manasse : Autel du tenwignage, parce que, dit-il, il rend entre eux temoignage que le Seigneur est leur Dieu. CHAPITRE XXIII i . Et bien des jours s'etaient Routes apres que le Seigneur avait donne* le repos a Israel; les ennemis qui l'entouraient eiaient desarmes. Josu^ ^tait vieux, et avait v£cu bien des jours. Digitized by Google

CHAP1TRE XXlll. 6 IS 2. Et Josue' convoqua tous les filsd'Israel, leurs anciens, leurs chefs, leurs juges, leurs scribes, et il leur dit : Je suis vieux, j'ai v£cu bien des jours, 3. Et vous avez vu comment le Seigneur notre Dieu a traits toutes ces nations devant vous, parce que le Seigneur lui-mSme a combattu pour vous. 4. Yous voyez que je vous ai soumis ce qui reste de toutes ces nations par mi vous, sur les territoires de vos tribus ; je les ai exterminees entre le Jourdain et la grande mer qui sera votre limite a l'occident (1). 5. Le Seigneur votre Dieu lui-m&me continuera de les exterminer devant vous, jusqu'a ce qu'elles soient toutes detruites; il enverra contre elles des betes farouches, tant qu'il ne les aura pas extermindes devant vous, elles et leure rois; vous he'riterez de leurs terres, comme l'a dit le Seigneur notre Dieu. 6 . Efforcez-vous done avec zele de garder et de pratiquer tout ce qui est e'erit au livre de la loi de Moise, afin de ne vous en ^carter ni a droite ni a gauche ; 7 . Afin de ne vous point meler a ces nations qui existent encore. Que le nom de leurs dieux ne soit jamais prononce' parmi vous; gardez-vous de les servir ou de les adorer. 8. Mais restez fortement attache's au Seigneur notre Dieu, comme vous l'avez &£ jusqu'a ce jour. 9. Et le Seigneur exterminera, devant votre face, ces nations grandes et puissantes; nulle, jusqu'a ce jour, n'a tenu deyant vous, 10. Un seul de vous a mis en fuite mille hommes, parce que le Seigneur notre Dieu lui-m&me a combattu pour vous, comme il vous l'a dit. (1) Mais les Philistin3 , au sud de ce sol entierement conquis, ne sont pas eiicore detruits. (Voyez ci-dessous, Juges, i, 18.) Digitized by Google

G i 0 JOSUE. 1 i . Et vous veillerez diligemment a aimer le Seigneur voire Dieu. 12. Car, si vous vous detournez de lui, si vous vous joignez aux nations qui sont restdes parmi vous, si vous contractez chez elles des mariages, si vous vous melez a elles et elles a vous , 13. Vous reconnaitrez que le Seigneur ne continuera plus d'exterminer ces nations devant votre face. Et pour vous, elles seront des filets, des pieges, des clous sous vos pieds, et des fleches dans vos yeux , jusqu'a ce que vous soyez effaces de cette terre fortunde que vous a donne'e le Seigneur notre Dieu. 14 . Pour moi , je m'en vais a grands pas sur le chemin de la vie, comme font ceux qui sont sur la terre. Et vous, vous reconnaitrez, en vos coeurs et en vos ames, que nulle parole n'est tombee a terre de toutes celles qu'a prononcees le Seigneur notre Dieu sur tout ce qui vous concernait, et qu'ii n'en a laisse aucune en arrierc. 15. Or, de in6me que toutes les bonnes paroles du Seigneur se sont accomplies pour vous, de meme le Seigneur sera fidele a toutes ses menaces, jusqu'a ce qu'il vous ait effaces de cette terre fortunee que vous a donnee le Seigneur, 16. Si vous violez 1' alliance du Seigneur notre Dieu que lui-meme vous a donne'e pour loi, si vous vous en allez servir d'autres dieux et les adorer. CHAPITRE XXIV 1. Josuc rassembla toutes les tribus d'lsracl en Silo; il convoqua leurs anciens, leurs scribes, leurs juges, et il les pla$a devant Dieu. 2. Et Josue dit a tout le peuple : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israel : Nos peres, dans les premiers Digitized by Google

CHAP1TRE XXIV. 617 temps, et Thard, pere de Nachor, ont demeure* au del& du fleuve (1), et ils ont servi des dieux etrangers. 3. Et j'ai pris votre pere Abraham, au deladu fleuve, je l'ai amend en cette terre; j'ai multiplie* sa race, je lui ai donne Isaac, et k Isaac, j'ai 4. Donne Jacob et Esau ; j'ai donne a Esau pour heritage la montagne de Seir. Or, Jacob et ses fils sont descendus en Egypte, et ils sont devenus en ce pays une nation grande', nombreuse et puissante. Les figyptiens les ont opprimds. 5. Mais, j'ai frappd l'Egypte avec les miracles que j'ai faits au milieu d'elle; 6. Et apres cela, Dieu a fait sortir vos peres de l'Egypte; vous 6tes entrds dans la mer Rouge; les Egyptiens y ont poursuivi vos peres avec des chars et des chevaux. 7. Et nous avons crie au Seigneur, et il a place une nuee sombre entre nous et les Egyptiens, et il a ramene sur eux les eaux de la mer, et il les en a couverts. Vos yeux ont vu tout ce que le Seigneur a fait en figypte , et vous etes restes bien des jours dans le desert. 8 . Enfin , le Seigneur nous a conduits en la terre des Amorrhdens qui demeuraient sur l'autre rivedu Jourdain, et il nous les a livres; vous avez pris possession de leur territoire, et vous les avez exterminds devant votre face. 9. En ce temps-Ik, Balac, fils de Sephor, roi de Moab, s'est levd, et il s'est range* en bataille contre Israel; et il a euvoye chercher Balaam pour qu'il vous maudit. iO. Mais le Seigneur, qui ne voulait point vous perdre, nous a benis, et il nous a tires de leurs mains, et il nous les a livrds. 1 1 . Ensuite, vous avez traverse le Jourdain et vous etes arrivds a Jdricho; les habitants de Jericho, l'Amorrheen , (4) De l'Euphrate. Digitized by Google

618 josuS. le Chanane'en, le Pherezden , l'five'en, le Je'buse'en , TH&t£en et le Gerges^en, vous ont rdsiste; le Seigneur les a livr^s a vos mains. 12. II a lance avant vous des essaims de gu£pes, et il a chassd devant vous douze rois des Amorrheens, non par votre glaive, non par vos fteches ; 13. II vous a donne une terre que vous n'aviez point laboured, et des villes que vous n'aviez point batie.s , dont vous avez fait vos demeures. II vous a donne' des vignes et des oliviers que vous n'aviez point plantes, dont vous avez mangd les fruits. 14. Maintenant done, craignez le Seigneur; servez-le en toute droiture et justice. Faites disparaitre les dieux etrangers qu'ont servis vos peres au dela de TEuphrate ou en Egypte, et servez le Seigneur. 15. Si cependant il ne vous est point agre'able de servir le Seigneur, choisissez-vous des aujourd'hui quelque dieu a servir, soit parmi ceux de vos peres au dela de l'Euphrate, soit parmi ceux des Amorrh^ens dont vous habitez la terre. Pour moi et ma maison , nous servirons le Seigneur, parce qu'il est saint. 16. Et le peuple rdpondant, dit : Dieu nous preserve d'abandonner le Seigneur pour servir d'autres dieux. 17. Le Seigneur notre Dieu est le seul Dieu. C'est lui qui a fait sortir d'Egypte nous et nos peres, et qui nous a gardes tout le long de la voie que nous avons suivie, et au milieu de toutes les nations que nous avons traversers. 18. Et le Seigneur a chasse devant notre face l'Amorrhden et toutes les nations qui habitai ent la terre. Nous servirons done le Seigneur, car il est notre Dieu. 19. Et Josu£ dit au peuple : Vous ne pourrez point servir le Seigneur : car c'est un Dieu saint; c'est un Dieu jaloux, et il ne tolerera point vos pechds ni vos iniquity. 20. Des que vous abandonnerez le Seigneur et que Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.09% accurate

CHAP1TRE XXIV. 61* vous servirez cTautres dieux, il fondra sur vous poor votfs punir, et il vous accablera de maux au lieu du bien qu'il vous a fait. 21 . Et le peuple dit a Josu£ : Non , non ; nous servirons le Seigneur. 22. Et Josud dit au peuple : Vous etes vous-mlmes teV moins entre vous que vous avez choisi le service du Seigneur. 23. Et maintenant, faites disparaitre les dieux etrangers que vous avez parmi vous, et dirigez vos coeurs vers le Seigneur Dieu d'Israel. 24. Et le peuple dit a Josue" : Nous servirons le Seigneur, et nous serons dociles a sa voix. 25. Ce jour-la, Josue* fit alliance avec le peupte, et il lui donna la loi et le jugeroent en Silo, devant le tabernacle du Dieu d'Israel. 26. Et il eerivit toutes ces paroles dans le livre des k>is de Dieu ; il prit une grande pierre, et il la dressa, sous le ter£binthe, devant le Seigneur. 27. Et Josue' dit au peuple . Voyez cette pierre; elle portera parmi vous terooignage; elle a entendu tout ce qui vient d'etre dit ici par le Seigneur } car c'est lui qui vous a parle aujourd'hui, et cette pierre portera parmi vous tdmoignage jusqu'aux derniers des jours, lorsque vous viendrez a mentir au Seigneur mon Dieu. 28. Josud alors congeclia le peuple, et chacun se rendit a sa demeure. 29. Israel servit done le Seigneur durant tous les jours de Josue, et durant tous les jours des anciens dont la vie s'dtait prolongee avec la sienne, et qui avaient vu toutes les oeuvres du Seigneur en faveur d'Israel. 30. Apres ces choses, Josue, fils de Nau, serviteur de Dieu, mourut agd de cent dix ans. 31. On l'ensevelit sur les limites de son heritage, en Digitized by Google

620 josue. Thamnasarach , dansles montagnes d'Ephraim, au nord des montagnes de Galaad. Et lorsqu'on l'eut depose la dans son sepulcre, on y plaga pres de lui les couteaux de pierre avec lesquels il avait circoncis les fils d'Israel en Galgala. comme l'avait prescritle Seigneur, lorsqu'il les eut amends de Tfigypte ; et les couteaux y sont encore de nos jours. 32. Les fils d'Israel avaient rapporte de Tfigypte les ossements de Joseph, et ils les inbumerent a Sicbem dans le champ que Jacob avait achete au prix decentagneaux, des Amorrheens qui habitaient Sicbem, et qu'il avait donne a Joseph. 33. Ensuite, Eleazar, fils d' Aaron le grand pretre, mourut, et il fut enseveli en Gabaar, qu'il avait donnee a Phinees, dans la montagne d'Ephraim. Ge jour-la, les fils d'Israel, ayant pris l'arche de Dieu , la transporterent dans leurs rangs. Et Phindes fut pretre a la place de son pere Eteazar, jusqu'a ce que lui-meme mourut et fut inhume dans sa terre de Gabaar. Et les fils d'Israel retournerent chacun en son lieu etdans sa ville, etils adore rent Astarte, Astaroth et les dieux des nations qui les entouraient. Et le Seigneur les livra aux mains d'Eglom, roi de Moab, qui les tyrannisa pendant dix-huit ans. Digitized by Google

LES JUGES CHAPITRE I { . II advint, apres la mort de Josud , que les fils d' Israel consulterent le Seigneur, disant: Quel chef nous conduira contre les Chananeens pour les combattre? 2. Et le Seigneur dit: Juda (1) marcbera; voila que j'ai mis en sa main la terre 'promise. 3. Et Juda dit a Simdon, son frere : Viens avec moi sur mes terres, et nous livrerons bataille aux Chanandens, ensuite j'irai avec toi sur ton territoire. Et Simeon marcha avec lui. 4. Juda partit done, et le Seigneur livra a ses mains le Chananeen et le Pherezeen; il les tailla en pieces a Bezec au nombre de dix mille. 5. Apres avoir surpris a Bezec Adonibezec, ils lui livrerent bataille, et taillerent en pieces le Chananeen et le Phdrezden. 6. Adonibezec prit la fuite, ils coururent apres lui, Tatteignirent et lui couperent les extremites des pieds et des mains. 7. Alors, Adonibezec dit : Soixante-dix rois a qui j'avais fait couper les extremites des pieds et des mains , ont ramassd ce qui tombait sous ma table. Dieu m'a done (1) La lrihu de Juda. Sa supromatie est des lors indiquee. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.57% accurate

 traite comme j'ai traits autrui. Et ils le conduisirent a Jerusalem, oil il mourut. 8. Et, les fils de Juda assiegerent Jerusalem (1); ils la prirent, ils passerent les habitants au fil de l'epde, et ils incendierent la ville. 9. Apres cela, les fils de Juda descendirent pour coinbattre le Chananeen qui babitail les montagnes du midi et la plaine. 10. Et Juda marcha contre le Chananeen qui habitait Hebron , et tout Hebron sortit a sa rencontre ; le nom d'Hebron dtait autrefois Carialh - Arboc - S^pher ; Juda vainquit Sessi, Achiraan et Tholmi, de la race d'Enac(2). il. De l'a, il monta pour attaquer Dabir; or, le nom de Dabir etait autrefois Cariath-S^pher, ou Ville des Lettres. 12. Et Caleb dit: Celui qui mdntera a Tassaut de la Ville des Lettres et la prendra, je lui donnerai pour femme ma fille Ascha. 1 3 . Et Gothoniel , fils de Cdnez , frere puine de Caleb , prit la ville ; et Caleb lui donna pour femme sa fille Ascha. 14. Tandis qu'elle s'en allait, Gothoniel lui persuada de demander a son pere un champ, et, monte'e sur son ane, elTe murmura et cria : Tu m'as e'tablie en une terre du midi (3). Et Caleb lui dit : Qu'as-tu? 15. Et Ascha lui dit: Accorde-moi un bienfait; tu m'as etablie en une terre du midi; tu me donneras une (1) Elle -etait divisee en deux parties, Tune appeiee J6bus, l'autre Salem; apres sa destruction, les Jebuseens la rebatirent et la possederent, jusqu'a ce que David la prit finalement. (2) Voyez Josue, xv, 13 et suiv. (3) Voyez Josue, xv, 19.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.26% accurate

caxmRE i. 623 terre arresee d'eau (*}- Et Caleb lui donna, selon son coeur, une terre arrosde en baut et en bas (2). 46. En ce temps-la, les fHs de J&hro le Cmeen , beaupere de Moise, monterent de la Ville des Palmiers, pour se reunir aux fils de Juda, dans le desert, au raidide Juda, vers la descente d'Arad, et ils demeurerent parmi le peuple. 1 7 . Ensuite , Juda marcha avec son frere Sinie'on ; ils vainquirent leChanane'en qui habitait en Sdpheth, ilsl'exterininereirt, et ils donnerent a cette ville le nom d'Anatkerne (3). 18. Mais Juda ne prit possession ni de Gaza (4), m de son territoire ;- ni d1 A sea Ion, ni de son territoire ; ni d' Accaron, ni de son territoire; ni d'Asor, ni de son territoire. 49. Toutefois , le Seigneur etait avec Juda; il eut dans son heritage la contree montagneuse, mais il ne put exterminer les habitants de la c6te (5), parce que Rb&chab s'y opposait. 20. Quant a Caleb r on lui avail donne, selon l'ordre de Moise , le territoire d'Hebron , oil il eut dans son heritage les trois villes des fils d'Enac. 21. Les tils de Benjamin ne purent s'emparerdu territoire des Jebuseens qui habitaient Jerusalem ; les Jehu* sdens, jusqu'a cejour, ont done habitd Jerusalem avec les fils de Benjamin. 22. De leur c6te, les fils de Joseph monterenta Bethel, et le Seigneur etait avec eux, (1} Tu me dois une compensation pour l'eau que je n'ai pas. Litter. : Tu me donneras la rancon de Teau. (2) Litter. : La ranc/m d'en haut et la rancor* d'en baa. (3) Henna. (4) Selon la Vulgate, ces villes celebres furent prises; la contradiction n'est qu'apparente. Juda ne put les conserver ni en prendre possession definitive. (5) Vulgate : Parce qu'ils avaient une grande quantite de chariots armes de faux. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.62% accurate

624 LES JUGES. 23. Et, apr&s avoir dtabli leur camp, ils reconnurent Bdthel, dont le nom £tait autrefois Luza. 24. Or, les gardes virent un homme qui sortait de la ville; ils le prirent, et ils lui dirent: Montre-nous par oil Ton peut entrer dans la ville, et nous serons mis^ricordieux envers toi. 25. Et il leur montra 1* entree de la ville , et ils passerent la ville au fil de Tepee, et ils laisserent aller 1'homnie avec toute sa famille. 26. L'homme s'en alia dans la terre d'Heltim; il y b&tit une ville, et il lui donna le nom de Luza , qu'elle porte encore de nos jours. 27. Manassdne d&ruisit ni Bethsan, qui est une ville des Scythes; ni ses filles (1), ni ses alentours; ni Thanac, ni ses d£pendances; ni les habitants de Dor, ni leurs ddpendances; ni 1' habitant de Balac, ni ses filles, ni ses d£pendances; ni Magedo, ni ses filles, ni sesalentours; ni Jeblaam, ni ses filles, ni ses alentours. Les Cbanan^ens commencerent a habiter cette terre avec eux. 28. Mais, lorsque Israel eut pris des forces, il assujettit le Chananeen au tribut, quoiqu'il ne le d&ruisit pas. 29. Ephraim ne d&ruisit pas le Chananeen qui habitait Gazer ; le Chananeen continua de demeurer a Gazer avec lui, et lui paya un tribut. 30. Zabulon ne d&ruisit pas les habitants de Cedron , ni ceux de Domana. Le Chananeen continua de demeurer avec lui, et devint son tributaire. 31. Aser ne detruisit pas les habitants d'Accho; ils devinrent ses tributaires; il ne ddtruisit pas les habitants de Dor, ni ceux de Sidon, de Dalaph, d'Aschazi, de Chebda, de Nai et d'Ereo. 32. Aser demeura au milieu des Chananeens qui habitaient cette terre, parce qu'il ne put les ddlruire. (1) Les petites villes et les villages environnants. Digitized by Google

CHAP1TRE 11. 625 33. Nephthali ne d&ruisit pas les habitants de Bethsamys, ni ceux de Betbanatb ; Nephthali demeuraau milieu du Chanane'en qui habitait la con tree. Ceux de Bethsamys et de Be'thanath devinrent ses tributaires. 34. L'Amorrhe'en resserra Dan sur les montagnes; il ne lui permit pas de descendre dans les valines. 35. Les Amorrhe'ens commencerent meme a habiter la montagne de l'Argile , oil il y a des ours et des renards ; ils eurent Myrsinon et Thalabin ; mais la main de la maison de Joseph s'appesantit sur l'Aniorrhden, et celui-ci devint son tributaire. 36. Les limites de 1'Amorrhden furent (1) la monte'e d' Acrabin , les rochers et les hauteurs qui les dominent. CHAPITRE II \ . En ce temps-la , un ange du Seigneur vint de Galgala vers le Champ des Pleurs, vers Bdthel et vers la maison de Joseph , a qui il dit : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai fait sortir d'Egypte, je vous ai conduits en la terre que j'ai promise a vos peres, et j'ai dit : Je ne romprai pas Talliance perpe'tuelle que j'ai faite avec vous. 2. Et vous, vous ne ferez point alliance avec les peuples de cette terre, vous n'adorerez point leurs dieux, mais vous en briserez les images , et vous demolirez leurs autels. Or, vous avez &i6 indociles a ma voix : car vous avez fait ce qui vous e'tait deTendu. 3. Et j'ai dit: Je n'exterminerai point ces peuples devant votre face , et ils seront pour vous un sujet d'angoisse , et leurs dieux vous seront un objet de scandale. 4. Lorsque Tange du Seigneur eut dit ces paroles a tous les fils d'lsrael, le peuple eleva la voix et pleura. (I) Vulgate : La montee du Scorpion , Pctra , et les lieux plus Aleves. Digitized by CjOOQ IC

The text on this page is estimated to be only 21.62% accurate

62£ les jocit. 5. lis donwetent a ce lieu le nona de Champ de$ Pkurs , et its y sacritierent au Seigneur Dieu. 6 . Or, lorsque Josue avait congedie le people , cbacun etait alle* prendre possession de son heritage. 7. Et le peuple avait servi le Seigneur durant tons les jours de Josue et durant toils les jours des anciens, dont la vie a' etait prolongee avec la sienne, et qui avaient vu toutes les eeuvres du Seigneur en faveur d'lsraeL &. Et Josue , fils de Nau, servi teur de Dieu , elait mort age de cent &x ans. 9. Et on 1' avait enseveli sur les liorites de son heritage en Thamnatfaares, dans les laontagnes d'Epbrami aunord de& nwntagnes de Gaas, 10. Toute cette generation s'elait reunie a ses peres; et il s'eleva apres elle une autre generation qui ne connaissait point le Seigneur, ni les oeuvres du Seigneur en faveur d' Israel* 11. Les fils d' Israel alors firent le mal devant le Seigneur, et ils servirent les Baal. 12. Us (1) abandonnerent le Seigneur Dreu de leurs peres qui les avait fait sortir de 1'Egypte, et Hs suivirent d'autres dieux parmi les dieux des nations qui les entouraient ; ils les adorerent , et ils exciterent le courroux du Seigneur. 13. lis Tabandonnerent, et ils servirent Baal et les Astartes. 14. Alors le Seigneur fut courrouce' contre Israel; il les livra aux mains de pillards qui les depouillerent; il les fit retomber entre les mains de leurs ennemis tout alentour, et ils ne purent resisler devant leurs ennemis , 15. De quelque cdtd qu'ils marchassent. Et la main du Seigneur etait sur eux pour leur mal , comme Tavait dit le (4) C'est-a-dire un nombre notable d'entre eu* , et non tout le peuple. Digitized by VjOOQ IC

The text on this page is estimated to be only 22.88% accurate

CJUMIRB II. 627 Seigneur Dieu, comme il le leur avait jur«S, et il les affligea beaucoup. 16. Ensuite, le Seigneur suscita des juges, etle Seigneur sauva le peuple des mains de ceux qui en feisaient leur proie. 1 7 . Et le peuple n'ob&t pas aux juges, parce «ju>'il s'&ait prostitute a la suite des dieux Strangers, et qu'il les avait adore's ; il de* via rapidement des voies ou avaien* marchd ses peres; il cessa d'dcouter comme eux la parol© du Seigneur. 18. Et lorsque le Seigneur avait snscitd des juges pour les fils d'Israel, et que le Seigneur etait avec le juge, il les sauvaitdes mains de leurs ennemis, duranttous les jours du juge , parce que le Seigneur e*tait emu de leurs genii sse men is devant ceux qui les assie'geaiecU et les affligeaient. 19. Mais, lorsque le juge etait mort, ils changeadent et retombaient dans une corruption plus grande que celle de leurs peres, en suivant d'autres dieux, en tes servant et en les adorant. lis ne pouvaient alors renoneer a leurs habitudes ni a leurs voies d'endurcissement. 20. Le Seigneur se courrou$a done contre Israel, et il dit : Pour punir ce peuple d* avoir abandon ne l'adliance que j'avais Caite avec ses peres, et de n'avoir pas ecoute ma parole, 21 . Je ne ferai plus pe'rir un seul homme de ceux qp'a laissesen cette terre Josue, uls de Nau, et qu'a laisses le Seigneur, 22. Pour eprouver par eux Israel, et voir s'il persevererait ou non dans la voie du Seigneur qu'avatent suivie leurs peres. 23. Et le Seigneur permettra encore que les nations qu'il n'a pas livrees aux mains de Josue, ne soient point exterminees rapidement. Digitized by Google

62$ LES JUGBS. CHAP1TRE III 4 . Void les peuples que laissa le Seigneur pour dprouver par eux en Israel , tous ceux qui n'avaient point vu les guerres de Chanaan , 2. Uniquement pour V amour des generations des fils d'Israel, dans le but de leur apprendre la guerre (mais les generations prdcedentes n'avaient point connu ces 3. Les cinq principautes des Philistins^ tout le Chananden, etle Sidonien, et l'Eveen, qui habitait le Liban , depuis les montagnes d'Hermon jusqu'a Labo-Emath. 4. Et cela arriva pour que le Seigneur dprouvat par eux Israel , et pour qu'il connut si le peuple dtait docile aux commandements que Dieu avait intirnds a ses peres par la voix de Mo'ise. 5. Les fils d'Israel babitaient done au milieu du Chananeen, de l'Hetteen, de l'Amorrhden, du Phdrdzden , de l'Eveen et du J^busden. 6 . Et ils prirent leurs filles pour femmes , et ils donnerent a leurs fils des filles d'Israel, et ils servirent leurs dieux. 7. Ainsi, les fils d'Israel firent le mal devant le Seigneur ; ils oublierent le Seigneur leur Dieu, et ils servirent les Baal et les bois sacres. 8. Et le Seigneur se courrou^a contre Israel; il le livra aux mains de Chusarsathaim , roi de la Syrie des fleuves (1), et les fils d'Israel furent assujettis huit ans a Chusarsathaim. 9. Et les fils d'Israel crierent au Seigneur, et le Seigneur suscita pour Israel un sauveur qui les delivra; ce fut Othoniel (2) , fils de Cenez, frere putne de Caleb. (4) Vulgate : Chusan-RasathaYm, roi de M6sopotamie. (2) Grec : Gothoniel, le gendre de Caleb. (Voyez ri-dessus, i , 13. j Digitized by Google

CHAPITRE III. 629 10. Et Tesprit da Seigneur vint en lui, il jugea Israel , et il sortit pour combattre Chusarsathaim. Le Seigneur livra a ses mains Chusarsathaim, roi de la Syrie des fleuves, etsa main prevalut contre Chusarsathaim. il. Et la terre fut en repos durant quarante annees, etOthoniel, fils de Cdnez, mourut. 12. Aussit6t, les fils d' Israel recommencerent a faire le mal devant le Seigneur, et le Seigneur forlifia Eglom, roi de Moab, contre les fils d'Israel, parce qu'ils avaient fait le mal devant le Seigneur. 13. S'etant adjoint tous les fils d'Ammon et d'Amalec , il se mit en marche, il vainquit Israel, et il s'empara de la Ville des Paimiers. 14. Puis, les fils d'Israel furent assujettis dix-huit ans a Eglom , roi de Moab. 15. Et les fils d'Israel crierent au Seigneur, et il leur suscita un sauveur, Aod, fils de Gera, fils de Jdmini, homme ambidextre; les fils d'Israel envoyerent par ses mains des prdsents a Eglom , roi de Moab. 16. Aod se fit un poignard a double tranchant de la longueur de sa main, et il se l'attacha sous son manteau, contre la cuisse droite. 17. Et il partit portant des presents a Eglom, roi de Moab; Eglom dtait un homme obese (1). 18. Et lorsque Aod eut achevd de lui remettre les presents, il sortit et congddia ceux qui les avaient apportds. 19. Lui-meme dtant revenu des carrieres de Galgal, dit a Eglom : 0 roi, un mot en secret. Et Eglom lui dit : Garde le silence. Et il eloigna tous ceux qui se tenaient aupres de lui. 20. Aod s'approcha de lui; or, il dtait assis tout a fait seul dans son apparlement d'ele. Et Aod lui dit : 0 roi , (4) Litter., tout a fait citadin; nourri dans la d61icatesse des villes; trop nourri. Digitized by Google

630 LES 1UGES. un mot de mon Dieu pour toi seul. Et Eglom se leva de son trdne pour 6tre plus pres d'Aod. 24. Et pendant qu'il se levait, Aod dtendit la main gauche , prit le poignard sur sa cuisse droite , et l'enfonca dans les entrailles d'Eglom. 22. II fit entrer aussi la poignde apres la lame, et la graisse se referma tout le long de l'arme, parce qu'il n'avait point retird le poignard de la blessure. 23. Aod sortitpar le vestibule; il dvita les gardes, apres avoir tird sur lui les portes de l'appartement, et les avoir verrouille'es. 24. A sortit done, et les serviteurs du roi survinrent; ils virent : or, voila que les portes de l'appartement Etaient verrouilldes; alors ils dirent:Ne va-t-it pas ddlivrer ses pieds (t) dans l'appartement d'&£? 25. Et ils attendirent jusqu'& ce que la rougeur leur vint au visage; enfin, comme personne n'ouvrait la porte de l'appartement d'dtd, ils prirent la clef; ils ouvrirent, et virent leur maitre eHendu mort. 26. Cependant, Aod s'&ait sauve' tandis qu'ils etaient pleins de trouble, et nul ne s'occupa de lui; il passa pres des carrieres, et il arriva sain et sauf k Se'tirotha. 27. Aussitot qu'Aod eut atteint la terre dlsrael, il fit sonner du cor dans les montagnes d'Ephraim;. les fils d' Israel descendirent avec lui de leurs montagnes, et il se mit a leur t6te. 28. Puis, il leur dit : Suivez-moi , car le Seigneur Dieu nous a livrds nos ennemis de Moab. Ils le suivirent, et s'emparerent des gues du Jourdain qui etaient devant Moab, et ils ne permirent a aucun Moabite de passer. 29. Ce jour-la, ils vainquirent Moab; ils tuerent dix (4) Delivrer ses pieds (e'est-a-dire son corps), d'un poids incommode. Vulgate: purgare ventrem. Digitized by VjOOQ IC

The text on this page is estimated to be only 29.40% accurate

chahtre iy. 631 mille hommes, tous gras (1) et pleins de force; pas un seul combattant n^chappa. 30. Ge jour-la Moab fat humilil par les mains d'Israel , et la terre resta en repos quatre-vingts ans, et Aod les jugea jusqu'a ce qu'il mourut. 31 . Apres lui s'dleva Samegar, fils de Dinach ; il vainquit les Philistins, au nombre de six cents hommes, avec un soc de charrue. Et lui aussi saura Israel. CHAPITRE IV i . Mais, les fils d'Israel recommencerent a faire le mal devant le Seigneur, et Aod £tait mort. 2. Le Seigneur alors livra les fils d'Israel aux mains de Jabin, roi de Chanaan, qui r^gnait en Asor; le general de son arm<5e etait Sisara, et celui-ci demeurait en Arisolh des gentils. 3. Et les fils d'Israel erierent au Seigneur, parce que ce roi avait neuf cents chars arme*s de faux , et que depuis vingt ans il opprimait cruelleraent Israel. 4. En ce temps-la, Ddbora, proph&esse, femme de Lapidoth , jugeait Israel. 5. Elle siegeait sous le palmier de Debora, entre Rhama et Bethel, dans les montagnes d'Ephraim; et les fils d'Israel venaient a elle pour Stre juge*s. 6. Debora envoya chercher Barac, fils d'Abine'em, de Cades en Nephthali , et elle lui dit : Le Seigneur ne t'at-il pas donne ces ordres : Tu fen iras au mont Thabor; tu prendras avec toi dix mille hommes des fils de Nephthali et des fils de Zabulon, puis, 7. J'amenerai vers toi, dans le torrent de Cison, Si(4) Gras. Comrae leur roi Eglom, les Moabites gtaient un type de peuple materiel , sensualiste.

Digitized by Google

632 LES JUGES. sara, ge'ne'ral de l'armee de Jabin, et ses chars, et ses troupes, et je le livrerai a tes mains? 8. A quoi Barac repondit : Si tu pars avec moi, je partirai; sinon, je ne partirai pas : car je ne sais pas le jour oil le Seigneur me favorisera de la compagnie de son ange. 9. Et elle dit : Je partirai avec toi; mais sache que tu n'auras point le premier rang dans la voie oil tu veux marcher; car le Seigneur livrera Sisara aux mains d'une femme. Debora se leva done, et elle partit de Cades avec Barac. 10. Et Barac appela de Cades le secours de Zabulon et de Nephthali; dix mille hommes le suivirent, et Debora partit avec lui. 11. Or, Haber le Cineen s'&ait eloigne de Caina et des fils de Jobab, allie de Moise; et il avait dresse sa tente vers le Chene des Ravisseurs, qui touche a Cades. 12. Quand on apprit a Sisara que Barac, fils d'Abindem, dtait alle lur le mont Thabor, 13. Sisara rassembla tous ses chars, ses neuf cents chars arme's de faux, avec tout le peuple qui habitait comme lui Arisoth des gentils, et il les mena dans le torrent de Cison . 14. Debora dit a Barac : Debout, voici le jour oil le Seigneur te livre Sisara; car le Seigneur va marcher a notre tete. Et Barac descendit du mont Thabor suivi de dix mille hommes. 15. Et le Seigneur frappa Sisara d'epouvante; ses chars s'embarrasserent; tout son camp fut passe au fil de Tepee devant Barac; et Sisara descendit de son char, et il s'enfuita pied. 16. Et Barac poursuivit ses chars et les debris du camp jusqu'a Arisoth des gentils; toute Tarmee de Sisara fut passee au fil de Tepe'e ; il n'en resta pas un seui homme. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.69% accurate

CHAP1TRE V. 633 J 7. Cependant, Sisara s'enfuit a pied dans la tente de Jael , f emme du Cine'en Haber son ami ; car il y avait paix entre Jabin, roi d'Asor, et Haber le Cineen. 48. Et Jael sortit a la rencontre de Sisara, et elle lui dit : Entre, mon seigneur, cache -toi chez moi, n'aie point de crainte. Et il se cacha chez elle dans la tente, et elle l'enveloppa d'un manteau. 19. Or, Sisara lui dit : Donne-moi a boire un peu d'eau , car j'ai bien soif. Et elle lui ouvrit l'outre a lait, et elle le fit boire; puis, elle le recouvrit. 20. Et Sisara lui dit : Tiens-toi devant la porte de la tente; et si quelqu'un vient a toi, et te demande : Y a-t-il ici un homme? rdponds : II n'y en a point. 21. Et Jael, femme d'Haber, prit un des clous de la tente; elle mit un marteau dans sa main , elle s'approcha de Sisara furtivement, et elle lui cnfonga dans la tempo le clou qui traversa de part en part jusqu'a terre; et Thomme, perdant connaissance , fut enveloppe de tenebres, et il mourut. 22. Bientot Barac parut poursuivant Sisara; Jael sortit a sa rencontre, et elle lui dit : Viens , je vais te montrer 1'homme que tu cherches. 11 entra aupres d'elle, et il vit Sisara etendu mort, le clou dans la tempe. 23. Ainsi , le Seigneur Dieu , ce jour-la, mit en deroute le roi Jabin , devant les fils d' Israel. 24. Et la main des fils d'fsrael prevalut de plus en plus contre Jabin, roi de Chanaan, jusqu'a ce qu*ils l'eussent detruit. CHAPITRE V 1. Ce jour-la, Debora et Barac, fils d'Abineem, chanterent ainsi : 2. Une revdlation s'est faite en Israel, quand le peuple a ete de bonne volonte ; benissez le Seigneur. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.52% accurate

634 LES JOGES. 3. Ecoutez, rois; pr&tez Toreille, princes; je vais chanter un psaume au Seigneur Dieu

The text on this page is estimated to be only 29.29% accurate

CHAPITRE V. 635 13. Ce jour-la, est descendu ce qui restart des forts. Le peuple du Seigneur est descendu avec le Seigneur, et les vaillants excited par moi. i 4 . Ephraim les a deracine's (i) en Amalec , et , a votre suite, Seigneur, Benjamin et tout votre peuple. Geux de Machir sont descendus avec moi, ardents a chercher Tennemi ; et ceux de Zabulon , mime ceux qui maniaient la plume des scribes raconteurs. 15. Les princes d'Issachar e'taient avec Ddbora; ainsi , elle envoya Balac a pied dans les vallons, sur le territoire de Ruben, oil il y a grandee angoisses atteignant le cceur (2). 16. Pourquoi demeurent-ils , au milieu des pares, a entendre les beuglements de leurs grands troupeaux , pendant les discordes de Ruben? la, il y a de grandes e'preuves du coeur (3). 17. Galaad est de l'autre cdte" du Jourdain, ou il a dresse* ses tentes. Et Dan, pourquoi se tient-il sur ses barques? Aser s'est assis sur la cdte maritime, il habite vers les embouchures de ses cours d'eau. 18. Le peuple de Zabulon a expose' sa vie a la mort; Nephthali est venu sur les hauts lieux de sa terre. 19. Les rois se sont ranges en bataille, les rois de Chanaan ont combattu en Thanaach, pres des eaux de Ma* geddo; ils n'ont point recueilli de butin. 20. Les &oiles, du haut du ciel, ont pris part a la lutte, sans quitter leurs voies ; elles ont combattu contre Sisara. 2i. Le torrent de Cison les a balay^s, le torrent des anciens, le torrent de Cison! Mon ame dans sa force foulera aux pieds les ennemis. 0) Pendant leur fuite sur l'ancien territoire d' Amalec. (2) Vulgate : Ruben eiait alors divisS contre lui-meme ; les plus vaillants de cette tribu ne se sont ocenp^s qu'a contester. (3) Car Ruben eUnt divise contre lui-meme, les plus vaillants.... (Le reste comme ci-dessus.) Digitized by Google

636 LES JUGES. 22. Lorsque les jambes des chevaux furent embarrassees , ses forts se h&terent de fuir. 23. Maudite soil M^roz (1), dit Tange du Seigneur, maudissez-la. Maudits soient tous ceux qui l'habitent, parce qu'ils ne sont point venus au secours du Seigneur, parce qu'ils ne lui ont point envoye* leurs hommes vaillants. 24. Benie soit, parmi les femmes,Jael, l*£pouse d'Haber le Cin£en; que sous leurs tentes les femmes la benissent. 25. 11 avait demande de l'eau; elle lui donna du lait dans une coupe; elle lui presenta le beurre que Ton offre aux grands; 26. Elle etendit sa main gauche vers le clou et sa main droite vers le marteau des travailleurs; elle en frappa Sisara, elle fit enlrer le clou dans sa tete, et elle frappa encore, et elle poussa le clou au travers de sa tempe. 27. Et il roula entre ses pieds,il deTaillit, et il mourut entre ses pieds; il s'etait dtendu devant elle, et il mourut dans son sommeil, et, au lieu me'ine ou il s'dtait endormi , la vie Tabandonna. 28. La mere de Sisara s'est penchee a sa fen^tre, et, regardant par le treillis, elle a dit : Pourquoi son char tarde-t-il ? D'oii vient que son attelage se fait attendre ? 29. Les sages princesses qui Tentouraient lui ont repondu , et elle-meme a repute leurs paroles : 30. Ne le trouvera-t-on pas distribuant le butin (2)? Mais elle pleurera, et pleurera sur lat&e de Thomme; des etofFes teintes pour Sisara, des etoffes teintes'de couleurs diverses, de riches Etoffes, des de'pouilles, tout autour de sa tete ! M) Ville voisine du champ de bataille, et, a cause de cela, coupable de n'etre point intervenue. (2) Ici Debora reprend et finit par une exclamation ironique, suivie d'un vceu tout a fait dans le meme ordre d'idees. Digitized by Google

cHAiMTnE vi. 037 31. Ainsi pcrissent tons vos ennemis, 6 Seigneur! Que ceux qui aiment le Seigneur soient conime le lever du soleil dans toute sa puissance. La terre ensuite fut en repos durant quarante anndes. CHAPITRE VI 1 . Les fils d' Israel firent encore le mal devant le Seigneur, el le Seigneur les livra aux mains de Madian , pendant sept annees. 2. Et la main de Madian prevalut sur Israel; et les fils d'Israel, a Taspect de Madian, se firent des cachettes dans les montagnes ; ils se firent des grotles et des murs de defense dans les rochers. 3. Quand les fils d'Israel avaient seme, Madian montait avec Amalec; les fils de 1' Orient marchaient dans leurs rangs, et ils campaient chez eux, 4. Et ils detruisaient leurs fruits jusqu'aux portes de Gaza, et ils ne laisserent rien de ce qui sert a la vie en la terre d'Israel, et ils n'epargnaient ni boeuf ni ane parmi les troupeaux , 5. Parce qu'ils montaient avec tous leurs biens et avec leurs tentes, nombreux comme des sauterelles lorsqu'elles foisonnent; leur multitude et celle de leurs chameaux etaient innombrables; ils dominaient sur la terre d'Israel, et ils la ddvastaient. 6. Israel etait tout appauvri devant la face de Madian. 7. Et les fils d'Israel crierent au Seigneur, a cause de Madian. 8. Et le Seigneur envoya un prophete aux fils d'Israel, et l'homme leur dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israel : Je suis Celui qui vous ai tires de la terre d'Egypte, qui vous ai fait sortir de voire maison de servitude. 18* Digitized by Google

038 LES JUGES. 9. Je vous ai arrach^s des mains de i'Elgyptien et de tous ceux qui vous opprimaient; j'ai banni ceux-ci de devant votre face, et je vous ai donne* leur territoire. 40. Et je vous ai dit : Je suis le Seigneur votre Dieu; n'ayez point crainte des dieux des Aniorrheens, parmi lesquels vous rdsiderez en leur terre. Mais vous n'avez pas &t& dociles a ma voix. 11. Ensuite, un ange du Seigneur vint, et il s'arreta sous le terebinthe d'Ephratha (1), en la terre de Joas, fils d'Esdri, comrae son tils Gedeon battait du ble dans le pressoirpour ^chapper aux regards des Madianites. 12. L'ange du Seigneur lui apparut, et il lui dit : Le Seigneur est avec toi , fort parmi les plus vaillants. 13. Et Gedeon dit : Je vous prie, mon Seigneur; si le Seigneur est avec nous, pourquoi ces maux nous sont-ils venus? Et oil sont tous ces miracles que nous ont racontes nos peres, disant : N*est-ce point le Seigneur qui nous a fait sortir de l'figypte? Maintenant, il nous a renverses, il nous a livr^s aux mains de Madian. 14. L'ange du Seigneur le regarda, et lui dit : Marche en ta force, et tu d&ivreras Israel des mains de Madian. Voila que pour cela je t'envoie. 15. Et Gedeon lui dit : Je vous prie, mon Seigneur, et comment sauverai-je Israel? Voila que mes mille homines (2) sont sans force dans Manasse, et je suis le moindre de la maison de mon pere. 16. L'ange reprit : Le Seigneur sera avec toi, et tu vaincras Madian comme un seul homme. 17. Et Gedeon lui dit : Si j'ai trouve misericorde a vos yeux, et si vous accompiissez aujourd'hui par moi tout ce que vous m'avez promis , (4) Voyez la note ci-dessous, vm, 32. (2) Gedeon 6tait chef de mille hommes. Le Seigneur choisit pour les grandes entreprises ceux qui sont petits a leurs propres yeux. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.13% accurate

CHAPITRE VI. f>3*> 18. Ne vous eloignez pas d'ici que je n'y revienne; j'apporterai une victime, et je la sacrifierai devant vous. Et l'ange rdpondit : Je vais rester jusqu'a ton retour. 4 9. Gdd^on rentra done; il prdpara un chevreau, et des pains sans levain d'une mesure de farine (e'phi); il mit les chairs sur une corbeille, il versa le jus dans un vase; il porta tout cela a l'ange sous le te're'binthe, et il s'approcha de lui. 20. Et Tange de Dieu lui dit : Prends les chairs et les azymes, de'pose-les sur cette pierre, et rdpands le jus pardessus; ainsi tit Gdde'on. 2 1 . Et l'ange du Seigneur dtendit le bout de la baguette qu'il tenait a la main; il toucha les chairs et les azymes, et il s'eleva de la pierre une flamme qui de'vora les chairs et les azymes; et l'ange du Seigneur disparut a ses yeux. 22. Gedeon vit ainsi que e'e'tait un ange du Seigneur, et il dit : Helas ! helas ! Seigneur, mon Seigneur, j'ai vu face a face un ange du Seigneur. 23. Et le Seigneur lui dit : La paix soit avec toi ; n'aie point crainte, tu ne mourras point. 24. Gedeon eleva en ce lieu un autel au Seigneur, et il le nomma la Paix du Seigneur, comme on le nomme de nos jours, car il subsiste encore en Ephratha, ville du pere Esdri (1). 25. Cette nuit meme il advint que le Seigneur dit a Gedeon : Prends le taureau de ton pere , avec une seconde tete de sept ans ; puis tu renverseras l'autel de Baal appartenant a ton pere, et tu detruiras le bois sacre* qui est tout aupres ; 26. Cela fait, tu eleveras un autel au Seigneur ton Dieu sur la cime de ce mont Maozi , en signe de resistance ; tu prendras la seconde t6te de betail, et tu roffriras comme (1) De la famille d'Esdri. (Voir ci-dessous, vm, 31 1 Digitized by CjOOQ IC

640 LES JUGES. holocauste, en la brulant avec les arbres du bois sacrd que tu auras detruit. 27. Geddon prit dix de ses serviteurs, et il fit ce que le Seigneur lui avait dit. Or, comme il craignait, a cause de la maison de son pere et des hommes de la ville, de le faire en plein jour, il le fit la nuit. 28. Les hommes de la ville se leverent de grand matin, et voila que l'autel de Baal etait renverse', et le bois sacre situe tout aupres de'truit; et ils virent la seconde tete de be'tail que Gedeon avait offerte, sur l'autel qu'il avait eleve\ 29. Chacun dit a son voisin : Qui a fait cela? lis s'informerent, et ils apprirent que c'etait Gddeon, fils de Joas. 30. Les hommes de la ville dirent alors a Joas : Amenenous ton fils ; qu'il soit mis a mort, parce qu'il a renverse* l'aulel de Baal et qu'il a ddtruit le bois sacre situe aupres. 31 . Et Ge'de'on, fils de Joas, dit a tous les hommes de la ville, qui s'&aient souleve's contre lui : Allez-vous plaider pour Baal? est-ce vous qui le sauverez? Que celui qui plaidera pour Baal soit mis a mort avant le lever du jour. Si Baal est Dieu, qu'il se venge, puisqu'on a renverse son autel. 32. Et il se donna a lui-meme ce jour -la le nom de Jerobaal (1), en disant : Que Baal se venge, puisque son autel a die renverse. 33. En ce temps -la, Madian, Araalec, et les fils do l'Orient, etaient rassembles tous a la fois; ils carapaient dans la vallee de Jezrael ; 34. Et l'esprit du Seigneur vint en Gedeon; il fit sonner du cor, et sur ses pas Abiezer accourut a son secours. (!) Ilebr. : Que Baal se vcnge... II pronongales mots: lareb bo hnbbahal, fVoii lui vint le surnom de lembbahal. Digitized by Google

CHAP1TRE VII. 641 35. Mors, il d

The text on this page is estimated to be only 20.82% accurate

loigne des montagaes de Galaad. Oar, vingt-deux naille du peuple parlkept, et dix mille* vesl^rent. 4. Et le Seigneur dit a Gedeon ; Ge peuple est encore nomt^eux; fajs-le descendre aupres de Vcau, et la je le puritierai pour to*. Et celui de qui je le dirai : II doit marcher avec toi, marcbeta; celui de qui je te dirai : Ii ue doit point marcher avec tjoi, ne marchera pas. &. Et Gedeoxi conduisit le peuple aupres de l'eau „ et le Seigneur iui, dit ; Celui qui prendra d> l'eau avec la langue (1), comme le font les chiens, tu le placeras d'un cdtd> et tu placeras d'uo autre cote tous ceux qui se mettroot a genoux pour boire. 6. Or, le nombre de ceux qui prirent de l'eau dans leur main et la porterent a leur bouche s'eleva a trois cents, et tout le reste du peuple se mit a genoux pour boir^e (2). 7. £t le Seigneur dit h Geddon : C'est avec les trois cents hommes qui ont pris de l'eau dans leurs mains que je vous sauveraj et yous Uvrerai Madiaja; tout le ?est$ du peuple s'en ira, cbacun euson pays., 8. Les trois cents prirent done tous les vivres du peuple et leurs cors, et Gedeon congddia tout Israel, chacun en sa demeure, puis il encourages les trois cents. Cependant, le camp des Madianites etait au-dessous de lui, au fond de la vallee. 9. Et cette nuit-la menace, il advint que le Seigneur lui dit : Debout„ descends sur leur camp, car je l'ai livre* a tes mains, 10. Si tu crains de descendre seul, descends sur le camp avec Phara, ton serviteur. (1) Apres Tavoir prise dans sa main. (2) Les premiers se sont contentes d'humecter leur palais ; its ont la preference sur les seconds , qui ont raontre plus d'avidite et de aensualite. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.32% accurate

CHAPITOE Til. 643 11 . £ coute ee qu'ils diront ; apres cela, tes mains seront foHifiees, et tu descendras poor attaquer le camp. tt descendit, accompagne* settlement de Phara, son serviteur, vers la plus avancee des compagnies de cinquante bommes qui &aient dans le camp. 12. Et Madian, Amalec et les fils de 1* Orient etaient entass^s au fond de la valine, comme les sauterelles quand elles foisonnent; la multitude de leurs chameanx &ait innoinbarable, et ils 6*taient comme le sable sur le rivage de la mer. 13. Quand Gideon survint, voila qu'un homme racontait a son voisin un songe, et il disait : J'ai eu un songe; j'ai vu un pain de pate d'orge roulant sur le camp des Madianites ; il arriva jusqu'a une tente , il la frappa et la fit tomher; il renversa de fond en comble la tente, et elle tomba. 14. Or, son voisin lui repondit : Le pain n'est autre chose que F6pee de Ge'dewi , fils de loas , homme d' Israel. Le Seigneur a livre a ses mains Madian et netie camp tout easier. 15. Gedeon, ayant oui le reeit du songe et son interpretation, adota le Seigneur; il reatra au camp d' Israel, et il dit : Levez-vous, payee que le Seigneur a livre a nos mains le camp des Madiamtes. 16. 11 divisa ses trois cents hommes en trois troupes, et il leur donna des cors a tous, et dans l'autre main des pots vides, et dans chaque pot une lampe. 17. Et il leur dit : Soyez attentifs a ce que je ferai, et faites de meme. J'entrerai par la tete du camp, et comme je ferai vous ferez aussi. 18. Je ferai retentir mon cor, et vous sonnerez de meme tout a L'entour du camp, et vous direz : Au Seigneur et a Gdddon ! 4 9. Gddeon et ses cent hommes entrerent done parli Digitized by Google

644 LES JUGES. fete du camp , au commencement de la seconde veille ; le bruit qu'ils firent re'veilla les gardes; et ils sonnerent du cor, et ils agiterent les pots qu'ils tenaient k la main. 20. Les trois troupes sonnerent du cor, et briserent leurs pots; alors, les homines, tenant de la main gauche les lampes et de la main droite les cors, qu'ils faisaient retentir, crierent : L'epee du Seigneur et de Ged^on ! 21. Chaque homme resta en place tout autour du camp, et tout le camp se mit a courir; les Madianites se donnerent des ordres confus, et ils s'enfuirent. 22. Et les trois cents cors sonnaient to u jours, et le Seigneur tourna l'epee de chaque Madianite contre son voisin dans le camp tout enlier. 23. Le camp s'enfuit jusqu'a Bethseed, Tagaragatha, Abelmdula, tirant vers Rabath. En Israel, Nephthali, Aser, tout Manasse apporterent leur secours, et ils poursuivirent Madian. 24. Et GeMe'on ddpecha des messagers dans toutes les montagnes d'Ephraim, disant : Descendez k la rencontre de Madian, emparez-vous de l'eau (1) jusqu'k Be'thera, emparez-vous du cours du Jourdain. Et tous les hommes d'Ephraim crierent (2), et ils s'emparerent de l'eau jusqu'a Be'thera; ils s'emparerent du cours du Jourdain. 25. Etilsprirent le? chefs de Madian Orebet Zeb; ils tuerent Oreb k Sur-Oreb ; ils tuerent Zeb en Jacephzeph . Et ils poursuivirent Madian , et ils rapporterent , de l'autre edte du Jourdain, k G&teon, les tetes de Zeb et d'Oreb. CHAPITRE VIII 1 . Les hommes d'Ephraim dirent a Ge'ddon : Pourquoi nous as-tu fait l'injure de ne point nous appeler quand tu (!) Puits, sources et riviferes. {'}) Se transmirent 1'ordro fie Gedoon en le criant dans les champs. Digitized by Google

CHAPITRE V!H. G45 marchais pour combatlre les Madianites? Et ils lui parlerent durement. 2. Et il leur dit : Qu'ai-je fait maintenant qui £gale ce que vous avez fait ? Une petite grappe d'Ephraim ne vautt-elle pas mieux que la vendange d'Abiezer? 3. Le Seigneur a livre a vos mains les chefs de Madian , Oreb etZeb. Aurais-je pu (1) faire autant que vous? Alors, leur courroux se d&ourna de lui, quand il leur eut dit cette parole. 4. Ensuite, Gedeon marcha au Jourdain, il le traversa, et les trois cents hommes avec lui; ils dtaient affam^s, mais ils poursuivaient toujours. 5. Et Gedeon dit aux hommes de Socchoth : Donnezmoi des pains pour nourrir le peuple qui me suit, car ils tombent de defaillance; et voila que je poursuis Zebe et Salmana, rois de Madian. 6. Mais les chefs de Socchoth dirent : Est-ce que la main de Zebe et de Salmana est deja dans ta main , pour que nous donnions des vivres a ta troupe? 7. Et Gedeon dit : A cause de votre refus, lorsque le Seigneur aura livrd a nos mains Zebd et Salmana, je broierai vos chairs a force de coups d'epines du desert et de Barcenim (2). 8. De la, il monta en Phanuel, oil il leur fit la meme demande ; les hommes de Phanuel lui repondirent de la meme maniere que ceux de Socchoth. 9. Et Gddeon dit aux hommes de Phanuel : A mon retour, apres la paix, je demolirai cette tour. iO. Or, Zdbe et Salmana etaient alors en Carcar; leur camp renfermait environ quinze mille hommes, ddbris de tout le camp des etrangers; et ceux qui avaient peri n' etaient pas moins de cent vingt mille portant l'dpde. (1) Par moi-m&ne, sans l'appui du Seigneur. (2) Ilebr. : Des buissons. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.51% accurate

646 LES JUGES. 11 . Et G&teon prit le chemin des ennemis dont les tenies dtaienl a l'orient de Nabe el de Jegebal, et il attaqua le camp, et le camp dtait sans mefiance. i 2. Et Ze'be' et Salmana s'etant enfuis, il les poursuivit, il les prit, et frappa d'epouvante 1'arme'e entiere. 4 3. Ensuite, Gedeon, fils de Joas, revint de la bataille des hauteurs d'Ares, oil il l'avait livre'e. 14. Et il snrprit un jeune garc^on des hommes de Socchoth; il le question na, et il tScrivit, d'apres lui, les noms des chefs et des anciens de Socchoth : soixante-dixsept hommes. 15. Et Gddeon se rendit aupres des chefs de Socchoth , et il dit: Voici Zdbe' et Salmana, au sujet desquels vous m'avez outrage, disant : Est-ce que la main de Zebe et de Salmana est dans ta main , pour que nous donnions des vivres a tes hommes deTaillants? 16. Puis, il prit les anciens de la ville; il prit des epines du desert et de Barcenim , et il fit meurtrir de coups avec les Opines les hommes de la ville. 17. Et il demolit la tour de Phanuel, et il tua les hommes de la ville. 18. Et il dit a Zebe et Salmana : Comment e'taient les hommes que vous avez tues au mont Thabor? El ils dirent: Tel nous te voyons, tels ils etaient; ils semblaient des fils des rois. 19. Et Ged&m dit. : C'etaient mes freres, fils de ma mere, vive le Seigneur ! Si vous les aviez e'pargne's, je ne vous, ferais point mourir. 2(h Puis, U dit a Jdther, son premier-ne* : Leve-toi, et tue-les. Mais le jeune homme ne tira point son epee, car il avait crainte, parce qu'il etait jeune. encore. 21. Zdbd et Salmana dirent : Leve-toi toi-m6me, et torn be sur nous, car ta force est celle d'un homme. Digitized by Google

CHAP1TRE VIII. 047 Gedcon se leva done, et il tua Z^be' et Salmana. Et il prit les croissants qui ornaient le cou de leurs chameaux. 22. Israel dit alors a Gedcon : Seigneur, regne sur nous, toi et ton fils et le fils de ton fils, parce que tu nous as sauves des mains de Madian. 23. Mais Gedeon leur dit : Je ne regne rai point sur vous, et mon fils ne regnera point sur vous; le Seigneur regnera sur vous. 24. Et Gede'on ajouta : Je vous ferai une demande : Que chacun me donne, de sa part du butin, les pendants d'oreilles. Ces hommes avaient tous des pendants d'oreilles d'or, parce qu'ils dtaient Ismaelites. 25. lis repondirent : Nous te les donnerons avec empressement. Aussitot, il deploya son manteau, et chacun y jeta les pendants d'oreilles de sa part de butin. 26. Le poids des pendants d'oreilles qu'il avait demanded, fut de dix-sept cents sides d'or, outre les bossettes, les torsades, les v&tements et les robes de pourpre que portaient les rois de Madian, et les ornements qui entouraient le cou de leurs chameaux. 27. Gedcon en fit un ephod, et il le pla^a en Ephratha, sa ville. Et la, tout Israel se prostitua a 1' occasion de cet dphod, qui fut une pierre d'achoppement pour Gede'on et pour sa famille. 28. Et Madian fut reMuit a rien devant les fils d'Israei; il ne continua plus de relever la t£te, et la terre fut en repos quarante anne'es durant les jours de Gede'on. 29. Jerobaal, fils de Joas, s'en retourna, et demeura dans sa maison. 30. II avait soixante-dix fils, nes de lui, parce quMl avait beaucoup de femmes. 31. U avait aussi une concubine a Sichem, etcelle-la, pareillement , lui donna un fils, qu'elle nomma Abimdech. Digitized by Google

 32. Gideon, fils de Joas, raourut en sa ville, ct il fut enseveli dans le s^pulcre de Joas, son pere, en Ephratha d'Abi-Esdri (1). 33. G^ddon niort, les fils d'Israel se pervertirent; ils se prostituerent aux Baal, et ils firent alliance avec Baal afin qu'il fut leur dieu. 34 . Et les fils d'Israel ne se souvinrent plus.du Seigneur, du Dieu qui les avait delivres des mains de tous ceux d'alentour qui les opprimaient. 35. Et ils furent sans egard pour la maison de Jerobaal (le nieme que Ge*d£on), et ils oublierent le bien que celui-ci avait fait a Israel. CHAPITRE IX 1. Et Abimelech, fils de Jerobaal, alia trouver a Sichem les freres de sa mere , et il parla a eux et a toutc la famille du pere de sa mere, disant : 2. Dites done a tous les hommes de Sichem : Quel est le meilleur pour vous d'etre gouvernes par soixante-dix hommes, tous fils de Jerobaal, pu de n'avoir qu'un seul chef? Et n'oubliez pas que je suis de vos os et de votre chair. 3. Et les freres de sa mere parlerent de lui a tous les hommes de Sichem, de sorte que leur coeur inclina pour Abimelech, parce que, dirent-iis, e'est notre frere. 4. Ils lui donnerent done soixante-dix sides d1 argent du temple du Baal-Berith (2). Et Abimelech prit a son service des mercenaires mdchants et denues de tout, qui le suivirent. 5. Aussitot, il entra dans la maison de son pere, en Ephratha, et massacra, sur une meme pierre, ses freres, (1) Vulgate : Ephra, de la famille d'Esdri. (2) Baal de lalliancc. (Voyez ci-dessus, vm , 33.)
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.74% accurate

CHAP1TRE IX. 649 les fils de J&obaal, soixante-dix hommes. II n'y eut d'epargne que Joatham, le plus jeune fils de J&obaal, parce qu'il s^tait cachi. 6. Apres cela, tous les hommes de Sichem, les juges, et toute la maison de Bethmaalo se r&inirent, et ils marcherent, et ils proclamerent roi Abimelech , sous le chene qui se trouva Stre le CMne de la sedition, a Sichem. 7. On l'apprit a Joatham, et il partit; il s'en futsur la cime du montGarizin; la, il dleva la voix, il pleura, et il leur dit : Ecoutez-moi, hommes de Sichem, et Dieu vous ecoutera. 8. Les arbres se mirent en mouvement, et ils se rassemblerent pour oindre un roi qui regnat sur eux, etils dirent a Tolivier : Regne sur nous. 9. Et r olivier leur dit : Puis-je abandonner mon huile dont les hommes se servent pour honorer Dieu , et m'en aller pour 6tre dlevd a la t6te des arbres? 10. Et les arbres dirent au figuier : Viens, regne sur nous. 14. Et le figuier leur dit : Puis-je abandonner mon doux sue et mes excellents fruits, et m'en aller pour 6tre eleve a la tete des autres arbres? 12. Et les arbres dirent a la vigne : Viens, rfcgne sur nous. 13. Et la yigne leur dit : Puis-je abandonner mon vin qui rejouit Dieu (i) et les hommes, et m'en aller pour etre dleve a la tete des arbres? 1 4. Et tous les arbres dirent au nerprun : Viens, toi, et regne sur nous. 15. Et le nerprun dit aux arbres : Si, en verite, vous me donnez l'onction pour que je regne sur vous, venez, demeurez sous mon ombre; sinon, qu'une flamme sorte de moi et qu'elle ddvore les cedres du Liban. (4) Par les libations.].- 19 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.34% accurate

650 LES JUGES. 46. Et vous, maintenant, si c'est en vdrite* et en toute perfection que vous avez agi , et que vous avez proclarae' roi Abimelech , si vous avez traite* avec bienveillance Jdrobaal et sa maison , et si vous avez dighement recompense mon pere 47. D'avoir commande* vos arnie'es, jete* sa vie aux hasards des combats, et delivre* Israel des mains de Madian ; 48. Vous qui vous £tes souleve's aujourd'hui contre ia maison de mon pere , et avez tue* sur une m£me pierre ses fils, soixante-dix hommes, et avez proclame' roi Abimelech, fils de sa servante, pour qu'il regne sur Sichem, parce qu'il est votre frere; 19. Si c'est en veritd et en toute perfection que vous avez agi envers J e robaal et toute sa famille, faites votre joie d'Abimelech, et que lui aussi mette sa joie en vous. 20. Sinon, qu'une flamme sorte d'Abime'lech , qu'elle devote les hommes de Sichem et la maison de Bethmaalo , et qu'une flamme sorte des hommes de Sichem et de la maison de Beth maalo, et qu'elle devore Abiindlech. 24. Ensuite, Joatham s'enfuit; il courut, et se rendit a Beor, oil il demeura loin de son frere Abimelech. 22. Abimelech r£gna trois ans sur Israel. 23. Et Dieu envoya un mauvais esprit entre Abimelech et les hommes de Sichem; les hommes de Sichem mepriserent la maison d'Ahim&ec, et rejeterent sur lui 24. L'iniquite exerc^e contre les soixante-dix fils de Jfrobaal; ils firent retomber le sang de ses freres, qu'il avait tues, sur lui, et sur les hommes de Sichem qui avaient prete* appui a ses mains pour qu'il tuat ses freres.

Digitized by Google

CHAP1TRE IX. 651 25. Alors, les homines de Sichem lui dresserent des embuches sur les cimes des monts; ils pillerent tout ce qui passait pres d'eux sur la route; et on vint l'annoncer au roi Abim&ech. 26. Et Gaal, fils de Jobel, survintavec ses freres; ils passerent a Sichem , et les hommes de Sichem espe'rerent en lui. 27. Ils sortirent dans les champs, Us vendangerent et ils pressurerent le raisin , et ils formerent des choeurs de danse. Ils firent des offrandes en la maison de leur dieu , ils mangerent, ils burent, et ils maudirent Abime'lech. 28. EtGaal, flls de Jobel, dit : Qu'est done Abime'lech? quel est ce fils de Sichem pour que nous lui soyons asservis? N'est-il pas fils de Jdrobaal? n'est-ce pas son serviteur Ze*bul qui vous surveille, vous et les fils d'Emmor, pere de Sichem? Pourquoi done leur serions-nous asservis? 29. Que Ton remette le peuple entre mes mains, et j*expulserai cet Abimelech, et je lui dirai : Complete ton arm^e et sors (I). 30. Or, Zebul, chef de la ville, apprit less discours de Gaal, flls de Jobel , et il en fut courrouce\ 31. Et il dep&cha secretement des messagers a Abime'lech, disant: Voila que Gaal, flls de Jobel, et ses freres, sont venus a Sichem , et ils campent autour de la ville contre toi. 32. Maintenant, pars au milieu de la nuit, avec la partie du peuple qui est pour toi, et dresse-leur une embuscade dans les champs. 33. Demain, au lever du soleil, tiens-toi pr^t, etendstoi vers la ville ; il marchera contre toi avec sa suite; alors tu lui feras tout le mal que tu pourras. 34 . Abimelech et tous ses adherents partirent done au {Vj Pour combattre. Digitized by Google

632 LES JUGES. milieu de la nuit, et, formant quatre troupes, ils dresserent une embuscade contre Sichem. 35. De son c6td, Gaal, fils de Jobel, se mit en mouvement et se rangea pres de la porte de la ville ; bient6t, Abimelech et sa troupe sortirent de leur embuscade. 36. Quand Gaal, fils de Jobel, vit des hommes en amies, il dit a Zebul : Voilk que des hommes descendent du sommet des montagnes; et Zdbul lui dit: Tu prends pour des hommes l'ombre des montagnes. 37 . Et Gaal continua de parler, et ii dit : Voila que des hommes descendent du cote de la mer et ils sortent des entrailles de la terre, et une autre troupe s'avance par la route d'Helon-Maonenim. 38. EtZdbullui dit: Qu'est devenuetalangue; ne disais-tu pas : Qu'est done cet Abimelech, pour que nous lui soyons asservis? N'est-ce point la l'armee que tu comptais pour rien? Marche maintenant, et livre-lui bataille. 39. Et Gaal alia au-devant des hommes de Sichem, et il combattit Abimelech. 40. Mais Abimelech le poursuivit, et il s'enfuit devant Abimelech, et beaucoup de morts tomberent jusqu'4 la porte de la ville. 41. Abimelech entra ensuite daps Arma, et Zebul chassa Gaal et ses freres, qui ne purent demeurer k Sichem. 42. Le lendemain, le peuple, a son tour, sortit dans les champs, et Ton en instruisit Abimelech. 43. II prit ses hommes, les divisa en trois troupes, et les mit en embuscade dans les champs; lorsqu'il vit le peuple sortir de la ville , il marcha contre lui , et ii fut vainqueur. 44. Abimelech et ses chefs pousserent en avant, et ils s'arreterent pres des portes de la ville ; en meme temps les chefs des deux autres troupes se de'ployerent contre tous Digitized by Google

CHAPITRE IX. 653 ceux qui elaient dans les champs, et ils les vainquirent. 45. Abimelech, tout ce jour-la, fut aux prises avec la ville; il s'en rendit maitre, il massacra tout le peuple qu'elle renfermait; il la detruisit, et il y sema du sel (1). 46. Tous les hommes de la tour de Sichem l'ouirent, et ils se rassemblerent en BethelbeHth; 47. Et Ton vint dire a Abimelech que tous les hommes de la tour de Sichem elaient re*unis. 48. Aussitot, Abimelech monta sur la montagne de Selmon, avec toutes ses forces, prit en sa main des haches, coupa un rameau, l'enleva, le mitsur sese'paules, etdit aux siens : Ge que vous me verrez faire , faites-le aussi a V instant. 49. Ghaque homme coupa un rameau; ils suivirent tous Abimelech, ils deposerent les rameaux autour du lieu de rasseniblement, et ils y mirent le feu , et ils briilerent tous les hommes du rassemblement. Ainsi tous ceux de la tour de Sichem perirent ; environ mille hommes et femmes. 50. Abimelech partitde Mhelbdrith, assiegea Thebes et la prit. 51. 11 y avait au milieu de la ville une forte tour, ou tous les hommes et les femmes de la ville se refugierent; ils fermerent les portes sur eux, et ils monterent sur la plate-forme de la tour. 52. Abimelech alia jusqu'a la tour, Tinvestit, et s'approcha de la porte de la tour, afin de la bruler. 53. Mais, une femme jeta un e'clat de meule sur la tele d'Abimdlech, et elle lui brisa le cr^ne. 54 . II cria aussitot pour appeler le serviteur qui portait ses armes, et il lui dit : Tire mon e'pe'e et tue-moi, de peur que Ton ne dise : Une femme Fa tue\ Et son serviteur le transperga , et il mourut. (1) Pour rendre le sol sterile comme le rivage de la mer Salee (Morte), Digitized by Google

654 LES JUGES. 55. Et les hommes d'Israel virent qu'Abimdlech etait mort, et chacun retourna en sa demeure. 56. Ainsi, Dieu fit retomber sur Abimelech sa cruaute envers sa famille patera elle, et le meurtre de ses soixantedix freres. 57. Et Dieu fit retomber sur la t£te des bommes de Sichem toute leur me'chancete , et il accomplit contre eux la malediction de Joatham, fils de Jdrobaal. CHAPITRE X \ . Aprfcs la mort d' Abimelech , un fils de son oncle maternel fut suscit£ pour sauver Israel : ce tut Thola, fils de Phua , de la tribu d'Issachar ; il demeurait a Samir, dans les montagnes d'Ephraim. 2. II jugea Israel vingt-trois ans; puis, il mourut, et il fut enseveli a Samir. 3. Aprfcs lui, s'&eva Jair de Galaad, qui jugea Israel vingt-deux ans. 4. II avait trente-deux fils qui montaient sur trentedeux poulains, et trente-deux villes leur appartenaient ; on appelle ces villes, encore de nos jours, les cit£s de Jair (1), en la terre de Galaad. 5. Jair mourut, et il fut enseveli a Rhamnon. 6. Alors, les fils d'lsrael recommencfcrent a faire le mal devant le Seigneur; ils servirentles Baal, les Astaroth, les dieux d'Aram, les dieux de Sidon, les dieux de Moab , les dieux des fils d'Ammon , et les dieux des Philistins; ils abandonnerent le Seigneur, et ils ne le servient plus. 7. Et le Seigneur se courrouca contre Israel, il les livra aux mains des Philistins et des fils d'Ammon. 8. En ce temps-la, ceux-ci opprimerent et meurtrirent (4) Vulgate: Havoth-Jalr.
Digitized by Google

CHAPfTRE X. 655 les His d'Israel , durant dix-huit ann^esj c'est-d-dire tous les fils d'Israel, au deta du Jourdain, en la terre des Amorrhe'ens qui est celle de Galaad. 9. Ensuite, les fils d'Ammon traverserent le Jourdain pour combattre Juda, Benjamin et Ephraim; et les fils d'Israel furent grandement affligds. 10. Et les fils d'Israel crierent au Seigneur, disant: Nous avons peche contre vous, parce que nous avons abandonne Dieu pour servir Baal. i i . Et le Seigneur dit aux fils d'Israel : Ne vous ai-je point sauve's de l'Egypte, de l'Amorrheen, des fils d'Ammon, des Philistins, 12. Des Sidoniens, d'Amalec, de Madian, de tous ceux qui vous ont opprimes? N'avez-vous point crie au Seigneur? ne vous ai-je point de'livrds de leurs mains? 13. Ne m'avez-vous point abandonne' pour servir d'autres dieux? A cause de cela, je ne vous sauverai plus. 14. AUez, criez aux dieux que vous vous etes choisis, qu'ils vous sauvent au temps de votre affliction. 15. Et les fils d'Israel dirent au Seigneur: Nous avons pfohe' , traitez-nous . comme il sera bon a vos yeux, seulement delivrez-nous aujourd'hui. 16. Et ils expulserent du milieu du peuple les dieux Strangers, et ils servirent le Seigneur seul, et son ame s'apaisa a cause de l'anxietd d'Israel ; 17. Et les fils d'Ammon vinrent camper en Galaad; et les fils d'Israel se rdunirent et camperent sur une cime dlevee. 18. Le peuple et les fils de Galaad se dirent entre eux : Quel est l'homme qui le premier livrera bataille aux fils d'Ammon, et qui sera le chef de tous ceux qui habitent Galaad? Digitized by Google

656 LES JUGES. CHAPITRE XI i. Jephte\ fils de Galaad , dtait un hommetres-fort; il e"tait ne* d'une prostituee qui l'avait eu de Galaad. 2. Or, la femme de Galaad avait enfantd pour celui-ci des fils; et les fils de cette femme devinrent grands, et ils chasserent Jephte, et ils lui dirent : Tu n'auras point part a l'hdritage de notre pere, parce que tu es le fils d'une prostitute. 3. Jephte* s'enfuit done de devantla face deses freres, et il demeura en la terre de Tob. Et des hommes ddnue's de tout se rassemblerent autour de Jephte\ et ils sortirent avec lui. 4. Lorsque les fils d'Ammon furent en guerre avec Israel , 5. Les anciens de Galaad allerent prendre Jephte en la terre de Tob. 6. Et ils dirent a Jephte' : Viens, tu seras notre chef, et nous livrerons bataille aux fils d'Ammon. 7. Et Jephtd dit aux anciens de Galaad : N*est-ce point vous qui m'avez hai , et qui m'avez expulse de la maison paternelle, et qui m'avez chasse1 loin de vous? Pourquoi done §tes-vous venus ici, maintenant que vous avez besoin demoi? 8. Et les anciens de Galaad dirent a Jephtd : Nous sommes venus te trouver, pour que tu viennes avec nous, que tu combattes les fils d'Ammon, et que tu sois le chef de tous ceux qui habitent Galaad. 9. Et Jephte' dit aux fils de Galaad : Si vous m'emmenez pour livrer bataille aux fils d'Ammon , et si le Seigneur me les livre, vous me laisserez dominer sur vous. 10. Et les anciens de Galaad dirent a Jephte : Que le Seigneur soit temoin entre nous, si nous n'agissons pas selon ta parole. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.91% accurate

CHAPITRE XI. 657 41. Jephtd partit done avec les anciens de Galaad; le peuple le mit a sa tete et le reconnui pour chef ; et Jephtd dit toutes ses paroles devant le Seigneur en Massdpha. 42. Et Jephni dt^pecha des envoyds au roi des fils d' Ammoii; disant : Qu'y a-t-il entre moi et toi , pour que tu viennes ici apporter la guerre en ma contrde? 43. Le roi des fils d' Amnion dit aux envoyds de Jephtd : Parce qu'lsrael, en venant d'figypte, s'est empard de mon territoire depuis FArnoh jusqu'au Jaboc, et jusqu'au Jourdain; main tenant rends-nous-le pacifiquement, et je me retirerai. 44. Jephtd insista, et il ddpScha au roi des fils d' Amnion des envoyds, 15. Qui lui dirent : Voici ce que dit Jephtd : Israel n'a point pris la terre de Moab, ni la terre des fils d'Ammon. 46. En venant de rfigypte, Israel a traverse le desert jusqu'a la mer de Siph, et est arrive a Cadfcs. 17. De la, Israel a envoyd des messagers au roi d'Edom, disant : Je passerai par ta terre, et le roi d'Edom ne les a pas dcoutds; et Israel a envoye au roi deMoab, qui n'a pas voulu acquiescer a leurdemande. Et Israel a camp^ en Cades ; 18. Puis, il s'est avancd par le de'sert; il a tournd autour de la terre d'Edoni et de la terre de Moab ; il a passe a r orient de la terre de Moab , il a dressd ses tentes au dela du torrent d'Arnon ; mais il n'est point entre en Moab, puisque TArnon est hors des limites de Moab. 4 9. Apres cela, Israel a envoye des messagers a Sehon, roi des Amorrheens , roi d'Esebon , et Israel lui a dit : Permets que nous traversions ta terre jusqu'au pays qui nous appartient. 20. Sehon ne s'est pas fid a Israel pour le laisser traDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.68% accurate

 verser son territoire, et Sehon a rassemble" tout son peuple, et il a campe* en Jasa, et il a combattu Israel. 2 1 . Le Seigneur Dieu d'lsrael a livre" Sdhon et tout son peuple aux mains d'lsrael, qui Fa accabte; et Israel a pris possession de tout le territoire de I'Amorrhden qui habitait cette terre , 22. Depuis 1' Anion jusqu'au Jaboc, et du de*sert au Jourdain. 23. Et maintenant que le Seigneur Dieu d'Israel a fait disparaitre l'Amorrhden de devant la face de son peuple Israel, ee serait toi qui prendrais son heritage? 24. N'est-ce point toi qui herites de ceux dont Cha*mos, ton dieu, te liyre l'hdritage? He>iterons-nous de tous ceux que le Seigneur notre Dieu a fait disparaitre de devant yous? 25. D'aiUeurs, Temportes^u en vaiUance sur Balae, flip de Sephor, roi de Moab? Est-ce qu'il a combattu et combattu Israel? est-ce qu/il a lui fait guerrQ sur guerre , 26. Lorscme Israel eut habite* trois cents ans Eseboq et son territoire , Aroer et son territoire , et toutes les villes aupres du Jourdain? Et pourquoi done pendant tout ce temps ne les as-tu pas r^clam^es? 27 . Ce n'est done point moiaujourd'huj qui ai faijli envers toi ; tu agis mal a mon egard, en apportant la guerre en ma contree ; que le Seigneur juge entre les fils d'Israel et les fils d'Ammon. 28. Or, le roi des fils d'Ammon ne fit point attention aux paroles que Jephte lui avait fait dire. 29. Et 1' Esprit du Seigneur vint sur Jephte, qui traversa Galaad, Manassd, et passa au dela des hauteurs de Galaad, de F autre C6te* des fils d'Ammon. 30. Et Jephte* fit un voeu au Seigneur ; il dit : Si vous livrez a ma main les fils d'Ammon (i) , (1) VoyezHSbr., xi,32. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.58% accurate

CHAP1TRE XI. 659 31 . Le premier qui , venant a ma rencontre, franchira les portes de ma maison , lorsque j'y retournerai apres la paix , celui-la sera au Seigneur ; je le lui offrirai en holocauste. 32. Jephte' s'approcha done des fils d'Ammon pour les combattre, et le Seigneur les livra a ses mains ; 33. 11 les dcrasa dans vingt villes, depuis Aroer jusqu'a I'Arnon, et jusqu'a EbeUCharmin; il les frappa d'une tres-grande plaie, et les fils d'Ammon furent humbles devant la face des fils d'Israel. 34. Puis, Jephtd revint a Massdpha en sa maison, et voila que sa tille en sortit a sa rencontre , avec des tambours et des choeurs; elledtait son unique enfant, ii n'avait point d'autre fille, ni de fils. 35. Lorsqu'U la vit il dechira ses v£teraents, et il dit : H&as ! helas ! ma fille , tu m'as consterne' cruellement , et toi seule causes ma consternation, car j'ai contre toi ouvert la bouche devant le Seigneur, et je ne puis m/en dedire. 36. Et elle lui dit ; Pere, as-tu ouvert la bouche devant le Seigneur ? Dispose de moi seloq ce qui est sorti de ta bouche , puisque le Seigneur a tire' par toi vengeance des fils d'Ammon tes ennemis, 37. Elle dit encore a son pere : Que mon pere exauce cette priere: Laisse ata fille deux mois; et je partirai; et j'irai par les monts, et je pleurerai ma virginity, inoj et mes compagnes. 38. Et il lui dit : Pars; et il la congeMia pour deux mois; elle partit, elle et ses compagnes, et elle pleura sa virginite sur les monts. 39. A la fin des deux mois, elle retourna vers son pere, et ii accomplit en elle le voeu qu'il avait fait; or, elle ne connut point d'homme, et elle fut Toccasion d'une loi en Israel. Digitized by Google

660 LES JUGES. 40. D'age en age, les filles d'Israel s'en vont quatre jours par an pleurer la fille de Jephte, fils de Galaad. CHAPITRE XII 1. Les hommes d'Ephraim crifcrent, et ils passfcrent au nord , et ils dirent a Jephte : Pourquoi done es-tu alle* combattre les fils d' Amnion , sans nous convoquer pour marcher avec toi ? Nous mettrons le feu a ta maison, sur toi. 2. Et Jephte* leur dit : Nous faisions une viol en te guerre aux fils d'Ammon , moi et mon peuple; je vous ai appeles, mais vous ne m'avez point ddlivre* de leurs mains. 3. Ainsi, j'ai vu que vous ne me sauveriez pas; j'ai confix ma vie a mes mains (i) ; j'ai attaque les fils d'Ammon , et le Seigneur me les a livr&. Pourquoi done aujourd'hui venez-vous me combattre? 4. Jephte rdunit ensuite tous les hommes de Galaad , et il livra bataille a Ephraim ; et les hommes de Galaad vainquirent ceux d'Ephraim, qui avaient dit : Vous, gens de Galaad, vous etes des fugitifs d'Ephraim; vous demeurez au milieu d'Ephraim et au milieu de Manasse (2). 5. Galaad s'empara avant Ephraim des gu£s du Jourdain ; et les f uyards d'Ephraim dirent : Laissez-nous passer; or, a chacun, les hommes de Galaad disaient : N'es-tu pas d'Ephraim? et il rdpondait : Non. 6. Et ils lui disaient: Prononce £pi (3); et il le pronon$ait mal; alors, ils le saisissaient , et le tuaient pres du gue du Jourdain. En ce jour-la, quarante-deux mille hommes d'Ephraim tombfcrent. (4) Je n'ai compte que sur moi , j'ai agi. (*) Vous etes dune famille degene>ee de la race de Joseph , n'appartenant ni a Manasse ni a Ephraim , quoique vous demeuriez entre eux deux. (3) He'br., Schibboleth.
Digitized by Google

CHAPITRE XIII. 661 7. Ensuite, Jephte' jugea Israel six ans, et il mourut, et il fut enseveli dans sa ville de Galaad . 8. Apres lui , Abessan de Bethldem jugea Israel. 9. II avait trente fils et trente filles ; et il maria celles-ci hors de sa demeure , et il y amena du dehors trente filles pour ses fils ; et il jugea Israel sept ans. 10. Abessan mourut, etil fut enseveli a Bethle'em. 11. Apres lui, Elon, le Zabulonien, jugea Israel dix ans. 12. II mourut, et il fut enseveli dans la ville d*Elon, en la terre de Zabulon. 13. Apres lui, Abdon, fils d'Ellel, le Pharathonien, jugea Israel. 14. II avait quarante fils et trente petits-fils qui montaient sur soixante-dix poulains {\). 15. Abdon, fils d'Ellel, mourut, et il fut enseveli a Pharathon en la terre d'Ephraim, sur la montagne d'Amalec. CHAPITRE XIII 1 . Et les fils d'Israel recommencerent a faire le mal devant le Seigneur, et le Seigneur les livra pendant quarante annexes aux mains des Philistins. 2. Or, il y avait un homme de Saraa, d'une famille de la tribu de Dan, et il se nommait Manue, et sa femme dtait sterile, et elle n' avait point enfante\ 3. Et Tange du Seigneur apparut a la femme, et il lui dit: Femme sterile, toi qui n'avais point enfant^, voila que tu concevras un fils. 4. Maintenant, garde-toi de boire du vin ou d'autre boisson enivrante , et ne mange rien d'impur. 5. Voila que tu as un fruit en tes entrailles, et tu [\) Marque d'une grande richesse. Soixante-dix poulains supposent des haras considerables. Digitized by Google

662 LBS JUGES. accouclieras (Tun fils, et le fer ne passera point sur sa t£te, parce que, dfes le sein de sa mere, l'enfant sera Nazir (1) de Dieu, et c'est lui qui cooimencera a delivrer Israel des Pbilistins. 6 . La femme rentra et elle dit a son mari : Un homme de Dieu est venu vers moi, et son aspect &ait, comme Taspect d'un ange de Dieu, grandement redoutable ; je ne lui ai point demands d'oti il est, et il ne m'a point dit son nom. 7. Et il m'a dit: Voila que tu as un fruit en tes entrances, et tu accoucheras d'un fils; maintenant, ne bois ni vin ni boisson enivrante, et ne mange rien d'impur, parce que l'enfant sera consacr£ au Seigneur, dfcs les entrailles de sa mere jusqu'au jour de sa mort. 8. Et Manudpria le Seigneur, et il dit : Regardez-moi, Seigneur Adonai; l'homme de Dieu que vousavez envoye, qu'il vienne encore vers nous, et qu'il nous apprenne ce que nous ferons de l'enfant qui doit naitre. 9. Dieu exauga le voeu de Manud, et Fange de Dieu vint encore aupres de la fenupe; or, elle dtait assise aux champs, et Manue son mari n'etait point avec elle. 10. Et la femme, se hatant, courut Tannoncer a son mari , et elle lui dit : Voila que l'homme qui est venu vers moi l'autre jour vient de m'apparaitre. 1 i . Et Manue* se leva, suivit sa femme , arriva prfcs de l'homme, et dit : Es-tu l'homme qui a parte a ma femme? et Tange r^pondit : Je le suis. 12. Et Manud dit: Maintenant tu vas parler; que sera-t-il ddcide* concernant l'enfant? que devra-t-il faire ? 13. Et Tange du Seigneur dit a Manue* : A s'abstiendra de lout ce que j'ai dit a la femme. (4) Nazareen consacri a Dieu. (Voyez Nombrea; vi.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.64% accurate

chapitre xin. 663 14. II ne mangera rien de ce qui sort de la vigne; il ne boira ni vin ni boisson enivrante, il ne mangera rien d'impur, il observera tout ce que j'ai prescrit a la femme. 15. Et Manue* dit a Tange du Seigneur : Laisse-nous te retenir ici, et nous prdparerons devant toi un chevreau. 1 6 . Mais Tange du Seigneur dit a Manue* : Si vous me retenez je ne mangerai pas de tes pains ; si tu prepares un holocauste, offre-le au Seigneur. Or, Manue* ne savaitpas que c'etait un ange du Seigneur. 17. Et Manue* dit a Tange du Seigneur: Quel est ton nom, afin que nouspuissjons te glorifier, quand tes paroles seront accomplies? 18. Et l'ange du Seigneur lui rdpondit : Pourquoi me demandes-tu monnom, qui est Admirable (i)? 19. Alors, Manue* prit le chevreau et T oblation; puis, il les offrit au Seigneur sur une pierre; il le fit en s'dcartantdes usages (2), et Manue* et sa femme regarderent. 20. Et il advint, pendant que la flamme s'elevait de Tautel jusqu'aux cieux, que Tange du Seigneur monta dans la flamme; Manue et sa femme le virent, et ils tomberent la face contre terre. 21 . Et Tange du Seigneur disparut aux yeux de Manue et de sa femme. Alors, Manue* reconnut que c'etait un ange du Seigneur. 22. Et il dit a sa femme : Nous mourrons de mort, parce que nous avons vu Dieu. . (4) C'est-a-dire plein de mysteres. Le nom dee anges se rapporte a leurs sublimes fonctions au del et sur la terre I lis sont les mediateurs de la lumiere et de l'amour divin. Cest pour cela que Jacob vit des anges monter et descendre de l'echelle qui allait de la terre au ciel ; cette echelle etait le symbole de la religion surnaturelle qui unit le ciel a la terre par Jesus-Christ. (2) En ne se conformant pas a toutes les prescriptions pour les sacrifices. Digitized by Google

664 LES JUGES. 23. Mais sa femme lui r^pondit: Si le Seigneur avait voulu nous faire p£rir , il n'eut point pris de nos mains l'holocauste et les oblations; il ne nous eut point rdveld ces choses; il ne nous eut point en cette occasion fait entendre ces paroles. 24. Et la femme accoucha d'un fils qu'elle nomma Samson; r enfant devint grand, et le Seigneur le b&iit. 25. Et au camp de Dan, l'Esprit du Seigneur comment a l'accompagner entre Saraa et Estbaol. CHAPITRE XIV 1. Et Samson descendit en Thamnatha, ou il vit une femme parmi les filles des Philistins (i). 2. II s'en retouma, et il l'apprit a son pere et a sa mfcre, et il dit : J'ai vu, en Thamnatha, une femme parmi les filles des Philistins; maintenant, prenez-la, et me la donnez pour femme. 3. Son pere et sa mere lui rdpondirent : N'y a-t-il point de filles de tes freres? n'est-il point une seule femme parmi tout notre peuple, pour que tu ailles prendre femme chez des etrangers incirconcis? Et Samson dit a son pere : Prends-la pour moi, parce qu'elle est a mes yeux celle qui me convient. 4. Son pere et sa mere ne savaient pas qu'il agissait par la volonte du Seigneur, et qu'il cherchait un sujet de vengeance contre les Philistins; car, en ce temps-la, les Philistins dominaient sur Israel. 5. Samson descendit done avec son pere et sa mere en Thamnatha, et il alia seul jusqu'a la vigne de Thamnatha, et voici venir a sa rencontre un jeune lion rugissanU 6. L'Esprit du Seigneur s'dlan$a sur Samson, qui broya (1) Les Septante appellent les Philistins etrangers. (Conf. aHerodote, qui les fait venir des cOtes de la mer Rouge. Voyez Herodote , i , I .) Digitized by Google

CHAPITRE XIV. 665 le lionceau comme il eilt broye une jeune chevre ; or, il n'avait rien dans les mains, et il ne raconta ce qu'il avait fait ni a son pere ni k sa mere. 7. lis reprirent leur route, et ils parlerent h la femme; et, aux yeux de Samson, elle dtait celle qui lui convenait. 8 . Quelque temps aprcs, il y alia de nouveau , afin de Npouser, et il se de'tourna pour voir le cadavre du lion , et voil& qu'il y avait dans sa gueule un essaim d'abeilles et du miel. 9. II prit du miel dans ses mains, et il s'en alia en mangeant. Quand il eut rejoint son pere et sa mere, il leur en donna, et ils en mangerent; mais il ne dit point qu'il 1' avait pris dans la gueule dv lion. 10. Son pere descendit aupres de la femme; et la, Samson prdpara un festin pour sept jours, parce qu'ainsi font lesjeunes gens. 1 1 . Quand les gens le virent, ils inviterent trente convives, et ceux-ci se tinrent aupres de lui. 12. Et Samson leur dit: Je vous propose une dnigrae; si vous la devinez tres-bien, pendant ces sept jours de festin, et si vous l'expliquez, je vous donnerai trente suaires (1) et trente tuniquespour vous v§tir. 13. Si vous ne pouvez me l'expliquer, vous me donnerez trente vetements de lin et trente tuniques changeantes. Et ils rdpondirent : Propose ton e'nigme, que nous Tentendions. 14. Et il leur dit : L* aliment a ete* tire du mangeur; la douceur de la force. Or, ils passerent trois jours sans pouvoir expliquer l'e'nigme. 15. Le quatrieme jour, ils dirent a la femme de Samson : Trompe ton mari, et qu'il t'explique l'enigme; sinon nous te livrerons aux flammes, toi et la maison de ton (1) Manteaux de toile de lin dont les Orientaux s'enveloppent. Digitized by Google

666 LES JUGES. pere. Est-ce que vous nous avez invites pour nous extorquer nos biens ? 16. Alors, la femme de Samson pleura aupres de lui, et elle lui dit : Sans doute tu me hais; tu ne m'aimes point , puisque tu ne m'as pas expliqu6 l'friigme que tu as proposee aux enfants de mon peuple. Samson rdpondit : Si je ne Fai expliqu^e ni a mon pere ni a ma mere, te Fexpliquerai-je a toi ? 17. Et elle pleura aupres de lui pendant le reste des sept jours que dura le festin ; le septieme jour, il lui expliqua l^nigme, parce qu'elle ne cessait de le troubler; et elle l'expliqua aux enfants de son peuple. 18. Les hommes de la ville lui dirent done le septieme jour, avant le lever du soleil : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel? Qu'y a-t-il de plus fort que le lion? Et Samson leur dit : Si vous n'aviez point labour^ avec ma genisse, vous ne sauriez point mon &iigme. 19. Aussitdt, l'Esprit du Seigneur s'elanca sur lui; il alia en Ascalon, il y tua trente hommes, il prit leurs vements, et il donna leurs tuniques changeantes a ceux qui avaient explique Fenigme. Et Samson fut courroucd, et il revint a la maison de son pere. 20. Et la femme de Samson £pousa Tun des amis qu'il aimait. CHAPITRE XV 1. Apres cela, au temps de la moisson du froment, Samson partit avec un chevreau pour visiter sa femme, et il dit : Je veux entrer aupres de ma femme dans la cbambre nuptiale; mais son beau-pere ne lui permit pas d'entrer. 2. II le retint, disant: J'ai pense que tu la haissais, et je Tai donnde a Tun de tes amis ; n'a-t-elle pas une soeur plus belle et plus jeune? Qu'elle soit ta femme, au lieu de la premiere. Digitized by Google

 3 . Et Samson leur dit : Je suis irrdprdhensible cette fois ; je suis innocent, cette fois encore, a l'lgard des Philistins, en leur faisant du raal. 4 . Et Samson s'en dtant all£, prit trois cents renards et trois cents torches; il accoupla les renards c6te k cote, et il attacha une torche entre deux queues ; 5. Puis, il alluma les torches, et il lanca les renards au milieu des ble*s des Philistins ; les bids furent bruits depuis le sol jusqu'k l'dpi, et la flamme atteignit les vignes etles oliviers. 6. Les Philistins dirent : Qui a fait cela? Et on leur rdpondit: C'est Samson, l'dpoux de Thamni, parce que le pere de celle-ci lui a pris sa femme et l'a donne'e k Tun de ses amis. Et les Philistins partirent, et ils la livrerent aux flammes, elle et la maison de son pere. 7. Et Samson dit : Puisque vous l'avez traitde de la sorte, certes, j'en tirerai vengeance sur vous, jusqu'k ce qu'il me plaise de cesser. 8. Et il les frappa en les bouleversant (4); ce fut une plaie tres-grande ; ensuite, il alia s'&ablir dans le sou terrain de la roche d'Etam. 9. Les Philistins, s^tant mis en campagne, camperent en Juda, et ils essuyerent un echec au lieu dit la Machoir e. 10. Et Juda leur dit : Pourquoi avez-vous marchd contre nous? Ils rdpondirent : Nous sommes venus pour exterminer Samson et le traiter comme il nous a traitds. 1 i . Trois mille hommes de Juda descendirent alors a la caverne de la roche d'Etam, et ils dirent a Samson : Ne sais-tu pas que les Philistins nous dominent? Pourquoi done nous as-tu amend cette affaire? Et Samson leur dit : Je les ai traite's comme ils m'avaient traite\ (4) Litter. : Jambe sur cuisse. Digitized by Google

668 LES JUGtS. 12. Et ils lui dirent : Nous sommes descendus pour te lier et te remettre en leurs mains. Et Samson leur dit : Jurez que vous-m&mes, vous n'etes point venus contre moi? 13. lis lui repondirent : Nullement, mais nous allons te charger de liens pour te livrer a eux, et nous ne te tuerons pas. Ils le lierent done avec deux cordes neuves, et ils l'enleverent de cette roche. 14. De la, ils allerent jusqu'au lieu dit la Machoire, et les Philistins jeterent de grands cris, et ils accoururent a sa rencontre. Aussitot, l'Esprit du Seigneur s'elansa sur lui , et les cordes qui lui retenaient les bras furent pour lui comme de l'etoupe brulee, les liens de ses mains se rompirent. 15. Et il trouva a terre une m&choire d'ane, et il etendit la main , et il la ramassa, et, avec cette machoire, il tua mille hommes. 16. Et Samson dit : Avec une m&choire d'ane, je les ai detruits, et je les ai de'truits; avec une m&cboire d'ane, j'ai tue mille hommes. 17. Lorsqu'il eut cesse de parler et qu'il eut jetc* la machoire, il appela.ee lieu I'filevation de la M&choire. 18. II avait bien soif et il pleura devant le Seigneur, et il dit : II vous a plu d'operer cette grande de'livrance par la main de votre serviteur; vais-je maintenant mourir de soif et retomber entre les mains des incirconcis? 19. Et le Seigneur ouvrit ie creux de la machoire (1), et de l'eau en jaillit, et Samson but, et il ranima ses esprits, et il revint a la vie. A cause de cela, on donna a cette source le nom de Fontaine de I'lnvocation, et encore de nos jours elle existe au lieu dit la Machoire. (1) Une alveole. Digitized by Google

CHAP1TRE XVI. 669 20. Or, Samson jugea vingt ans Israel aux jours des Philistins (i). CHAPITRE XVI \. Et Samson alia a Gaza, oil il vit une femme prostitute, chez laquelle il entra. 2. Des gens l'apprirent aux hommes de Gaza, disant: Samson est venu ici. Et ils Tenlourerent, et ils Tepierent a la porte de la ville, et ils ne bougerent de toute la nuit , disant : Quand l'aurore brillera, nous le tuerons. 3. Samson resta couche* jusqu'a minuit, et, s'&ant levt* au milieu de la nuit, il prit les portes de la ville avec les deux jambages ; puis, les soulevant a l'aide du verrou, il les mit sur ses epaules. Alors, il monta au soramet de la monlagne qui fait face a Hebron, oil il les ddposa. 4. Apres cela, il aima une femme d'Alsorech, dont le nom elait Dalila. 5. Et les chefs des Philistins allerent trouver cette femme, et ils lui dirent : Trompe-le ; decouvre en quoi reside sa grande force, et comment nous prevaudrons sur lui; puis, nous Tenchainerons afin de l'humilier. Et nous te donnerons chacun onze cents sides d'argent. 6. Dalila dit done a Samson : Fais-moi connaitre en quoi reside ta grande force, et comment tu pourrais etre enchaine et vaincu. 7. Samson lui dit : Si Ton m'attachait avec sept cordes humides, nullement altdrdes, je serais enerve, et je ressemblerais a un autre homme. 8. Les chefs des Philistins lui apporterent sept cordes humides, nullement alterees; et, avec ces cordes, elle l'attacha. (4) L'oppression des Israelites paries divers peuplesde la Palestine, et leur delivrance miraculeuse par les Juges , etait une figure des malheurs du genre humain , captif sous la loi du peche , et de sa delivrance par Jesus-Christ. Digitized by Google

670 LBS JUGES. 9. Et ils se tenaient caches dans sa chambre, et elle lui dit : Void les Philistins, Samson. Et il rompit les cordes comme on brise une tresse d'etoupes , des qu'on lui fait sentir le feu; et la cause de sa force resta inconnue. 10. Et Dalila dit a Samson : Voila que tu m'as trompee en me disant des.mensonges. Apprends-moi, maintenant , avec quels liens il faudrait t'enchainer? 11 . Et il lui dit : Si Ton me liait de cordes neuves, avec lesquelles on n'ait encore fait aucune oeuvre, je serais dnerve et je ressemblerais a un autre homme. 12. Et Dalila prit des cordes neuves, et, avec ces cordes, elle Tattacha. Cependant, les chefs sortirent de leur cachette, et elle dit : Voici les Philistins, Samson. II rompit les cordes autour de ses bras comme de l'dtoupe. 1 3 . Et Dalila dit a Samson : Voila que tu m'as trompee en me disant des mensonges; apprends-moi avec quels liens il faudrait t'enchainer. Et il lui rdpondit : Si tu faisais un tissu des sept tresses de ma tete et d'une chain e de fil, si tu Tenfon9ais dans le mur, en le maintenant par un clou , je serais aussi faible qu'un autre homme. 14. Des qu'il fut endormi, Dalila prit les sept tresses de sa tete; elle en fit un tissu avec une chaine de fil, elle flxa ce tissu dans le mur a Taide d'un clou, et elle dit : Voici les Philistins, Samson. Soudain, il sortit de son sommeil , et il arracha du mur le clou du tissu. 1 5. El Dalila dit a Samson : Comment dis-tu : Je faime, quand ton coeur n'est point avec moi? Tu m'as trois fois trompde, et tu ne m'as point appris en quoi reside ta grande force. 1 6 . Elle en vint done a le poursuivre de ses paroles pendant des jours entiers, a le tourmenter, a affaisser son courage, jusqu'a le require a Textremite. 17. Et il lui ouvrit sans reserve son coeur, et il lui dit : Jamais le fer n'a passe sur ma tele, parce que, depuis les Digitized by Google

CHAP1TRE XVI. 671 entrailles de ma mere, je suis consacre* au Seigneur; lors done qu'on me rasera, ma force s'dvanouira; je serai e'nerve', et je ressemblerai a un autre homme. 18. Dalila vit bien qu'il lui avait ouvert son coeur sans re'serve, et elle envoya chercher les chefs des Philistins , disant : Venez, cette fois encore, car il m'a ouvert son coeur sans re'serve. Et les chefs des strangers allerent aupres d'eUe, et ils apporterent l'argent dans leurs mains. * 19. Et Dalila endormit Samson sur sesgenoux; puis, elle appela un homme qui rasa les sept tresses de sa t&te ; et elle fut la premiere a rhumilier, car sa force s'etait e*vanouie. 20. Dalila dit : Voici les Philistins, Samson. Et il s'£veilla, se disant : J'en sortirai comme les autres fois, et je saurai me delivrer; car il ignorait que le Seigneur s'&ait retire' de lui. 21. Mais les Philistins le saisirent, lui arracherent les yeux, et le transporterent a Gaza, ou ils le mirent en prisQn avec des entraves d'airain aux pieds; enfin, ils lui firent tourner la meule, dans la maison du gedlier. 22. Et sa chevelure commenca a repousser apres qu'il eut 6t& rase. 23. Et les chefs des Philistins e*taient re'unis pour oflfrir un grand sacrifice a Dagon leur dieu, et pour se rejouir, Dieu a livre% disaient-ils, a nos mains Samson notre ennemi. 24. Et le peuple l'a vu, et il a chants en Thonneur de son dieu, parce qu'il avait livrd a ses mains Tennemi , celui qui faisait de la patrie un desert, et qui multipliait les morts parmi nous. 25. Lorsque leur coeur se fut ainsi rejoui, ils dirent : Faites venir Samson de la ge61e , pour qu'il nous serve de jouet. L'on fit done venir Samson de la maison du gedlier, Digitized by Google

672 LES JUGES. et il leur servit de jouet; ils le souffleterent, et ils le placerent entre les colonnes. 26. Et Samson dit au jeune homme qui le menait par la main : Fais-moi toucher les colonnes sur lesquelles repose le temple, et je m'y appuierai. 27. Or, le temple dtait rempli d'hommes et de femmes; il y avait \k tous les chefs des Philistins, et, sur la plateforme, environ trois milie hommes et femmes, qui regardaient Samson et le jeu qu'on faisait de lui. 28. Et Samson pleura devant le Seigneur, et il dit : Seigneur Adonai, souvenez-vous de moi, et me rendez encore une fois mes forces, 6 mon Dieul qu'une fois au moins je tire vengeance des Philistins, pour mes deux yeux. 29. Et Samson saisit les deux colonnes du temple sur lesquelles reposait Tedifice et oil il s'dtait appuyd; il en prit une de la main droite, l'autre de la main gauche; 30. Et Samson dit : Mort & moi et aux Philistins ! Puis, il ^branla les colonnes avec force; le temple s'^croula sur les chefs et sur le peuple qu'il contenait. Et Samson en mourant fit perir plus d'hommes qu'il n'en avait tu£ pendant sa vie. 31. Ses freres et la famille de son pere vinrent le prendre. Et ils s'en retournerent, et ils Fenseveliren entre Saraa et Esthaol, dans le sepulcre de Manu£ son pere. Or, il avait juge Israel vingt ans. CHAPITRE XVII 1 . II y avait, dans les montagnes d'Ephraim, un homme qui se nommait Michas. 2. Et il dit a sa mere : Les onze cents sides d'argent que tu as pris pour toi , et au sujet desquels tu m'as adjurS avec des imprecations, en me disant : « Vois, r argent est Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.59% accurate

chapitre xvn. 673 avec moi; » ces sides, je les ai pris. Et sa mere r^pondit : Beni soit mon fils, au nom du Seigneur. 3. Et il rendita sa mere les onze cents sides d'argent, et sa mere s'dcria : J'ai consacre au Seigneur cet argent, qui passe de ma main en celle de mon fils, pour qu'on en fasse une sculpture et un ouvrage en Tonte, et je te le remettrai tout a l'heure a cet effet. 4 . Et il rendit l'argen* a sa mere, qui en prit deux cents sides pour les donner a un orferre; celui-ci en fit une sculpture et un ouvrage en fonte; apres quoi, ces images r ester en t en la maison de Michas. 5. La maison de Michas etait pour lui la maison de Dieu; il fit un dphod, des theraphim, et ;1 remplit (i) la main de Tun de ses fils qui fut chez lui le pretre. , 6. En ces jours-la, il n'y avait point de roi en Israel; chacun faisait ce qui dtait droit a ses yeux. 7 . Or, il y avait un jeune homme de Bethleem en Juda qui dtait levite, et demeurait la. 8. Cet homme, etant parti de Bethleem, ville de Juda, afin de demeurer en un autre lieu k son gre, atteignit les montagnes d'Ephra'im, et il trouva sur son chemin la maison de Michas. 9. Et Michas lui dit : D'oii viens-tu? Et il lui dit : Je suis levite de Bethleem en Juda; je vais demeurer en un autre lieu a mon gre\ 10. Et Michas lui dit : Reste avec moi; sois pour moi unpere et un pretre, je te donnerai dix sides par jour, avec des veteraents et ce qui sert a la vie. d 1 . Le levite entra done; il commenca a demeurer aupres de T homme, et le jeune homme fut pour lui comme Tun de ses fils. d2. Michas remplit la main (2) du levite; celui-ci fut (\) D'offrandes , comme on le faisait pour consacrer un pretre. (2) Voyez la note du verset 5 ci-dessus. 19' Digitized by Google

674 LES JUGES. chez lui le pr£tre, et il fit partie de la maison de Michas. 13. Alors, Michas dit : Je reconnais maintenant que le Seigneur me favorise, puisqu'un Invite est pr&re chez moi. CHAPITRE XVIII 1. En ce temps-Ik, il n'y avait point de roi en Israel, et la tribu de Dan chercbait un heritage ou elle put demeurer, parce que, jusqu'a ces jours-la, il ne lui &ait point £chu d'heritage au milieu des tribus d'Israel. 2. Les fils de Dan envoyerent done de Saraa et d'Esthaol cinq hommes vaillants de leurs families, afin d' explorer la terre et de fobserver avec soin; et ils leur dirent : Allez, et observez avec soin la terre. Et les bommes allerent dans les montagnes d'Ephraim , jusqu'a la maison • de Michas, et ils logerent 3. En la maison de Michas; la, ayant entendu la voix du jeune Invite, ils allerent a lui, et lui dirent : Qui fa amene* ici? Que fais-tu en ce lieu? Comment y es-tu traitd? 4. 11 leur re'pondit : Voici comment me traite Michas : il me salarie, et je suis chez lui le pr&tre. 5. Et ils lui dirent : Consulte done Dieu, pour que nous sachions si le voyage que nous avons entrepris reussira. 6. Et le pr&tre leur dit: Allez en paix, le voyage que vous faites est sous la protection du Seigneur. 7. Ensuite, les cinq hommes partirent; ils arriverent a Lais, et ils virent un peuple qui y demeurait sans inquietude, tranquille comme le pays desSidoniens; il 4tait en paix sans que personne vint Teffrayer ou le troubler en quoi que ce fut. II n'y avait pas la de mattre pour extorquer ses richesses; il etait d'ailleurs eloign^ des Sidoniens, et sans rapport avec les autres hommes. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.77% accurate

chapitre xvm. 675 8. Et les cinq honimes revinrent aupres de leurs freres en Saraa et en Esthaol , et ils dirent a leurs freres : Pourquoi restez-vous ici ? 9. Ils aj outer en t : Levez-vous, et marchons contre eux ; nous avons vu une terre qui est excellente, et vous vous tenez en repos! Ne tardez pas a partir et a vous mettre en possession de cette terre. 10. Aussitdt que vous serez arrived, vous entrerez chez un peuple qui demeure sans inquietude en une vaste terre que le Seigneur a livrde a nos mains, oil rien ne manque de ce que produit la terre. 11. Mors, six cents hommes bien armds, tous des families de Dan , partir en t de Saraa et d' Esthaol. 12. Ils monterent et ils camperent sur le territoire de Gariathiarim en Juda. A cause de cela, ce lieu s'appelle encore de nos jours le camp de Dan ; il est derriere Gariathiarim. 13. Ils traverserent ensuite les montagnes d'Ephraim, et arriverent aupres de la maison de Michas. 14. Et les cinq hommes qui avaient £te* envoy ds a la ddcouverte en Lais, s'expliquerent; ils dirent a leurs freres : Sachez qu'il y a en cette maison un ephod, et des the'raphim , et une sculpture et un ouvrage en fonte ; voyez maintenant ce que vous ferez. 15. Les cinq hommes y allerent, et entrerent dans la maison oil dtait le jeune leVite, chez Michas, et ils questionnerent le Invite pacifiquement. 16. Cependant, les six cents hommes en armes se tenaient pres de la porte de la maison. 17. Et les cinq hommes, qu'on avait envoyes d'abord a la de"couverte, eHaient entr& chez Michas, oil le pr£tre se trouvait. 18. Ceux-ci saisirent Tephod, et les tWraphim, et la Digitized by Google

676 LES JUGES. sculpture et l'ouvrage en fonte, et le pr&re leur dit : Que faites-vous ? 19. Et ils lui dirent : Garde le silence, mets ta main sur ta bouche; viens avec nous, sois pour nous un pere et un pr£tre ; ne vaut-il pas mieux pour toi 6tre le pr&re d'une tribu et de la maison d'une famille d'Israel, que le pr&tre de la maison dun seul homme ? 20. Le cceur du pretre se rejouit; il prit l'e'phod, et les theraphim , et la sculpture et l'ouvrage en fonte , et il se rendit au milieu de la troupe en armes. 24. Tous ensemble se remirent en marche; ils s'dloignerent ayant place* en avant les enfants, le b&ail et les bagages. 22. Ils dtaient d^jk a une certaine distance de la maison de Michas, quand Michas et les hommes des maisons voisines de la maison de Michas, jetant de grands cris, atteignirent les fils de Dan. 23. Les fils de Dan firent volte -face, et ils dirent a Micha» : Qu'as-tu ? Pourquoi jettes-tu ces cris ? 24. Et Michas repondit : Vous avez pris la sculpture que j'avais faite; vousemmenez le pr&re, et que merestet-il? Comment pouvez-vous me dire : Pourquoi jettes-tu ces cris? 25 . Et les fils de Dan lui dirent: Que ta voix n'arrive plus jusqu'a nous, de peur que des hommes irrites, courant sur vous, ne prennent ta vie et la vie de toute ta famille. 26. Puis, les fils de Dan se remirent en marche; Michas, voyant qu'ils etaient les plus forts, s'en retourna chez lui. 27. Et les fils de Dan emporterent ce qu'avait fabriqud Michas; ils emmenerent le prSlre qui demeurait avec lui, et ils arriverent a Lais chez un peuple paisible , plein de sdcurit^; ils le passerent au fil de Tdpe'e, et ils livrerent la ville aux flammes. Digitized by Google

CHAPITRE XIX. 677 28. II n'y avait la personne pour ddfendre ce peuple; car il dtait loin de Sidon, sans rapport avec les autres hommes, et il vivait dans la vallde de la maison de Rhaab ; les fils de Dan rebatirent la ville, oil ils demeurerent. 29. Et ils appelerent la ville : Dan, du nom de leur pfcre, fils d' Israel j car, auparavant, elle se nommait Ulamais. 30. Les fils de Dan y dresserent la statue. Et Jonathan, fils de Gerson, fils de Manass^, lui et ses fils furent pr&tres de la tribu de Dan , jusqu'au jour de sa captivity. 3 1 . Et ils se servirent pour eux de la statue que Michas avait faite, tout le temps que la maison de Dieu fut a Silo. En ces jours-la, il n'y avait point de roi en Israel. CHAPITRE XIX 4. Or, il y avait dans les montagnes d'fiphraira un levite qui prit une femme concubine (1) de Bethl£em en Juda; 2. Puis, sa femme le quitta pour s'en retourner a la maison de son pere, a Bethl&m en Juda; elle y dtait depuis quatre mois entiers, 3. Quand son mari, s'etant leve, s'en alia vers elle pour parler a son coeur et la ramener avec lui; il emmenait son serviteur et deux anes. Elle l'introduisit dans la maison de son pere; le pere de la jeune femme le vit, et il fut joyeux de la rencontre. 4. Le beau-pere du Invite, le pere de la jeune femme retint son gendre, qui resta avec lui trois jours; ils mangerent, ils burent et ils logerent chez lui. 5. Le quatrieme jour parut; et, s'&ant lev& de grand M) Femme dedeuxieme rang legitimement mariee. (Voy. Gen., xxv, 1.1 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.80% accurate

678 LFS JUGRS. matin, ils se pre'parerent a partir. Et le pere de la femme dit *au jeune ^poux : Fortifie ton coaur par une bouchee de pain; apres cela, vous partirez. 6. Tous les deux s'assirent done, ils mangerent et burent ensemble, et le pere de la jeune femme dit a l'epoux : Allons, passe ici la nuit, et ton coeur s'en trouvera bien. 7. Mais l'homme se leva pour partir; puis, son pere le contraignant, il s'assit, et il passa la nuit dans la maison. 8. Le cinquieme jour, il se leva de grand matin pour s'en aller, et le pere de la jeune femme lui dit : Fortifie ton coeur, reste icijusqu'au declin du jour. Et ils mangerent ensemble. 9. Quand Thomme se leva pour partir avec sa femme et son serviteur, son beau -pere, le pere de la jeune femme lui dit : Vojlji que, le jour decline vers le soir, passe la nuit avec nous, et ton coeur s'en trouverabien; demain , vous vous leverez de grand matin , et tu retourneras en ta demeure. 10. Mais l'homme ne consentit point a passer la encore une nuit; il se leva et partit, et il alia jusqu'eti face de Jlbus, la meme que Jerusalem; il avait avee lui ses deux anes charges, et sa femme. 41. Ils pousserent done jusqu'jt Jdbus. Or, le jour 6tait bien avancd, et le serviteur dit a son maitre : Viens, et nous entrerons dans cette ville de Jdbus, et nous y passerons la nuit. i 2. Le maitre lui dit : N'entre pas dans une ville Grangers, oil il n'y a point de fils d' Israel; aliens jugqu'a Gabaa. 13. Puis, il ajouta : Allons, approchonsmous de Tune de ces deux villes; nous iogeroqs a Gabaa ou a Rhama. 14. Et, passant outre, ils marcherent; le soleil se

Digitized by Google

CHAPITRE XIX. 679 coucha comme ils traversaient le territoire de Gabaa , qui est de la tribu de Benjamin. 45. lis entrerent en cette ville pour y passer la nuit; et dtant entre's, ils s'assirent sur la place de la ville. Or, il n'y eut pas un homme qui les conduisit dans sa maison afin de les loger. 16. Cependant,un homme age* revenait, surle tard, de ses travaux des champs, et cet homme e'tait des montagnes d'Ephraim; il habitait Gabaa, et les hommes de cette ville e*taient des (lis de Benjamin. 17. II leva les yeux, et il vit le voyageur sur la place de la ville; alors, Fhomme ag£ lui dit : Oil vas-tu, et d'oti es-tu parti ? 18. Et le ldvite lui repondit : Nous allons de Bethle"em en Juda, aux montagnes d'Ephraim. Je suis de ce lieu; j^tais alle* a Bethle'em en Juda, et je retourne a ma maison , et il n'y a pas ici un homme qui me conduise en sa demeure. 19. Cependant, nous avons pour nos anes de lalitiere et du fourrage ; nous avons du pain et du vin pour moi, ta servante et le jeune homme; aucune chose ne manque done a tes serviteurs. 20. Alors, l'homme agd reprit : La paix soit avec toi; d'ailleurs, tu trouveras chez moi tout ce dont tu asbesoin; tu ne passeras pas la nuit sur cette place. 21 . Et il Fintroduisit dans sa maison, oil il prdpara un endroit pour loger ses anes; puis, ils se laverent les pieds, et ils mangerent et ils burent. 22. Ils &aient done a se rdjouir le coeur. Or, voila que les hommes de la ville, fiis de parents pervers, entourerent la maison, frapperent a la porte, et dirent a Fhomme, au maitre de la maison, au vieillard : Amenenous Fhomme qui est entre en ta demeure, afin que nous le connaissions.
Digitized by Google

C80 LES JUGES. 23. El le maitre de la maison sorlit aupresd'eux, et il dit : Mes freres, ne maltraitez pas cet homme, apres qu'il est entre dans ma maison; ne commettez pas une action si insensee. 24. J'ai une fille vierge, et lui a une femme; je vais vous les amener : d&honorez-les, traitez-les comme bon vous semblera; mais, avec cet homme, ne faites pas Taction insensee que vous dites. 25. Mais les hommes ne consentirent point a l'dcouter; enfin, le Invite prit sa femme, et il la leur conduisit au dehors ; ils la connurent et Foutragerent toute la nuit jusqu'au matin, et ils la renvoyerent lorsqu'ils virent poindre le jour. 26. Et la femme s'en fut a l'aurore; elle tombadevant la porte de la maison oil dtait son mari, elle y resta jusqu'au jour. 27. Le levite se leva des le matin; il ouvrit la porte de la maison, il sortit pour reprendre sa route, et voila que la femme, sa concubine, etait Vendue devant la porte de la maison , les mains sur le seuil. 28. Et il lui dit : Leve-toi , et partons. Elle ne rdpondit point, car elle &ait morte. Et il la placa sur un &ne, et il l'emmena oil il demeurait. 29. La, saisissant son glaive, il prit sa femme, et il la divisa en douze parts, qu'il envoya par tout Israel. 30. Et tout homme qui les vit s'^cria : Jamais, depuis le jour oil les fils d'Israel sortirent d'figypte jusqu'a celuici, pareille chose ne s'est vue. Tenez conseil au sujet de cette femme, et parlez. CHAPITRE XX i. Tous les fils d'Israel sortirent, depuis Dan jusqu'a Bersabde, y compris la terre de Galaad; la synagogue se Digitized by Google

CHAP IT HE XX. 681 reunit comme un seul homme devant le Seigneur a Massdpha. 2. Toutes les tribus d'Israel se formerent devant le Seigneur, en assemble du peuple de Dieu, au nombre de quatre cent mille homines a pied, en etat de porter les armes. 3. Or, les fils de Benjamin apprirent que les fils d' Israel etaient alles en Massdpha; ils y vinrent, et les ills d'Israel leur dirent : Expliquez - vous : oil ce crime a-t-il dt£ commis? 4. Le Invite , le mari de la femme tu£e repondit et il dit : J'&ais entr£ avec ma femme a Gabaa en Benjamin , pour y passer la nuit. 5. Quand les homines de Gabaa se levfcrent contre moi ; ils m'entourerent dans la maison ou j'dtais logd, voulant me mettre a mort, et ils ont outrage ma femme, et elle en est morte. 6. Je l'ai saisie, je l'ai couple en morceaux, et je Tai envoy^e sur toute l'&endue de 1' heritage des fils d'Israel, parce qu'une souillure et une abomination ont 6t6 commises en Israel. 7. Voyez done, 6 vous tous fils d'Israel , tenez ici conseil, et parlez. 8. Et tout le peuple se leva comme un seul homme, disant : Nul de nous ne retournera en sa ville , nul de nous ne rentrera dans sa maison. 9. Des maintenant, voila ce qu'il faut faire contre Gabaa. Ceux que le sort va designer marcheront sur cette ville. 10. Nous prendrons dix hommes sur cent de toutes les tribus d'Israel , cent sur mille, mille sur dix mille; nous les approvisionnerons de vivres , et nous les ferons partir pour Gabaa en Benjamin , afin qu'ils la traitent Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.69% accurate

682 LES JUGES. comme le mdrite Tabomination qu'elle a commise en Israel. 1 1 , Et tout Israel s'etait assemble contre la ville comme un seul bomme , 42. Et les tribus d'Israel envoyerent, dans toute la tribu de Benjamin, des bommes qui dirent : Quel est le for fait qui a &d commis parmi vous? 13. Maintenant, livrez-nous ces hommes, fils de pervers , qui se trouvent en Gabaa; nous les mettrons k mort, et nous purifierons Israel de ce crime. Mais, les fils de Benjamin ne voulurent point dcouter la voix de leurs frfcres les fils d'Israel. 14. Les filsde Benjamin de toutes les villes se rassemblerent k Gabaa , pour sortir k la rencontre des fils d'Israel. 45. Et, ce jour-lk, les fils de Benjamin, venus de leurs villes, furent recens^s au nombre de vingt-trois mille combattants, outre les habitants de Gabaa, 46. Qui furent recens& au nombre de sept cents hommes d'&ite, tous ambidextres et frondeurs habiles, lancant des pierres sans s'^carter du but de l'£paisseur d'un cheveu. 47. Et d'lsrafcl, hormis Benjamin, il se trouva quatre cent mille hommes portant l'£p£e, tous exerc& aux combats. 48. Ceux-ci se leverent, monterent k Bethel, consulterent Dieu , et dirent : Qui de nous sera 6\ev6 au commandement pour livrer bataille aux fils de Benjamin ? Le Seigneur rdpondit ; Juda sera votre chef (1). 49. Les fils d'Israel se leverent de grand matin, et ils campferent devant Gabaa. (4) Judi a tonjours la prominence, parce que le Mesne, issa de lui, devait, a la tete des siens, combattre le mal et le pech6. Digitized by Google

CHAP1TRE IX. 683 20. Et tout Israel sortit du camp pour attaquer Benjamin , et ils en vinrent aux mains avec Gabaa. 21. Les fils de Benjamin sortirentde Gabaa, et de'truisirent ce jour-la vingt-deux mille hommes d'Israel. 22. Mais, Israel reprit courage, et il recommen$a le combat au lieu me* me oil la veille on s'dtait rencontre'. 23. Or, les fils d* Israel etaient monte's devant le Seigneur, et ils avaient pleure* jusqu'au soir, et ils avaient consults le Seigneur , disant : Continueronsnous d'approcher pour combattre nos freres les fils de Benjamin? Et le Seigneur leur avait repondu : Marchez contre eux. 24. En cetle seconde journee les fils d'Israel marcherent contre les fils de Benjamin; 25. En cette seconde journee, les fils de Benjamin sortirent de Gabaa a leur rencontre, et dix-huit mille des fils d' Israel, toui portant l'dpee, perirent encore sur le champ de bataille. 26. Alors, tons les fils d'Israel, tout le peuple, monterent en Bethel , et ils pleurerent, et ils s'assirent devant le Seigneur, et ils jeunerent tout le jour jusqu'au soir, et ils offrirent en holocauste des victimes sans tache , 27. Devant le Seigneur, car, en ce temps-la, l'arche de l' alliance du Seigneur Dieu etait a Bethel ; 28. Et Phinees, fils d'Eleazar, fils d' Aaron, en ces jours-la, se tenait devant l'arcbe. Les fils d'Israel consulterent done le Seigneur, disant: ContinueronsHQous de sortir pour combattre nos freres les fils de Benjamin? Et le Seigneur leur dit : Partez , demain je vous les livrerai. 29 . Et les fils d'Israel dresserent des embuscadesautour de Gabaa , 30. Et les fils d'Israel marcherent, le troisieme jour, Digitized by Google

684 LES JUGES. contre lcs fils de Benjamin, et ils en vinrent aux mains, comme les deux autres fois , devant Gabaa. 31. Gar les fils de Benjamin marcherent & la rencontre du peuple; ils sortirent tous de la ville; ils comniencerent k faire tomber des morts dans les rangs du peuple, comme les deux autres fois, sur les chemins qui conduisent Tun h Bethel , V autre aux champs de Gabaa. Trente hommes environ d' Israel furent atteints. 32. Et les fils de Benjamin dirent : Ils tombent devant nous comme auparavant. Et les fils d' Israel dirent : Fuyons, attirons-les sur les chemins loin de la ville. Ainsi firent-ils. 33. Chacun quitta son poste pour reculer jusqu'a BaalThamar; cependant Tembuscade d* Israel survint de Maraagabe, ou elle se tenait. 34. Dix mille hommes d'elite, pris parmi tout Israel, arriverent en face de Gabaa, et la bataille fut terrible, et les fils de Benjamin ne s'aper$urent pas que le mal (i) fondait sur eux. 35. Et, ce jour-la, le Seigneur frappa Benjamin devant les fils d'Israel , et les fils d'Israel detruisirent de Benjamin vingt-cinq mille cent hommes, tous portantl'^pee. 36. Et les fils de Benjamin se virent accables; car les fils d'Israel leur avaient fait place, comptant sur l'embuscade prepare contre Gabaa. 37. Or, pendant qu'ils avaient recule, Tembuscade s'etait ^branlee , elle s'etait deploy ee autour de la ville , elle s'y &ait repandue, et elle avait passd tout au fil de l^p^e. 38. Les fils d'Israel e'taient convenus d'un signal; l'embuscade devait faire monter au-dessus de la ville une colonne de fumee. (4) Les coups de l'embuscade. Digitized by Google

cnAPiTRE xx. 685 30. Les fils d' Israel avaient ainsi reconnu que l'embuscade venait de prendre Gabaa; c'est alors qu'ils avaient engage la bataille ; d'abord Benjamin leur avait tue cent trente hommes, et il avait dit: Les voila qui tombent encore devant nous comme a la premiere bataille. 40. Et le signal se montrait plus dvident encore audessus de la ville, comme une colonne de fume'e. Benjamin, ayantregardderriere lui, vit laruine de la ville et la fume'e s'elevant jusqu'au ciel. 41. (Test alors qu'Israel fit volte-face , et que Benjamin s'enfuit, quand il reconnut que le mal fondait sur lui 42. Devant les fils d'Israel; et il tourna les yeux sur le chemin du desert et il prit la fuite; mais le combat l'atteignit, et ceux des autres villes le detruisirent pendant qu'il passait au milieu d'eux. 43. lis frapperent Benjamin, ils le poursuivirent , pied a pied, depuis Nua, jusqu'aux monts qui regardent Gabaa du cdte de T orient. 44. La, dix-huit mille hommes de Benjamin pdrirent, tous dans la force de Tage. 45. Et les debris de cette armee, regardant autour d'eux, s'enfuirent au desert, du c6t^ du rocher de Rhemmon; mais, chemin faisant, les fils d' Israel en moissonnerent encore cinq mille; puis, les poursuivant jusqu'a Gedan, ils tuerent en outre deux mille hommes. 46. Tous ceux de Benjamin qui ce jour-la perirent, monterent a vingt-cinq mille hommes porlant Npee, tous dans la force de Tage. 47 . Et les debris de cette arme'e, ayant regards autoui4 d'eux, s'enfuirent dans le desert vers le rocher de Rhemmon, au nombre de six cents hommes; ils camperent en ce lieu pendant quatre mois. 48. Et les fils d'Israel parcourant la tribu de Benjamin L— 20 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.85% accurate

686 LES JUGES. passerent tout au fil de l'dpee, gens et trpupeaux; tout ce qu'ils rencontrerent perit; et les villes qui se trouverent sur leur route furent livrees aux flanames. CHAPITRE XXI i. Apres cela, les fils d'Isra§l en Masdepha preterent ce serment: Nul de nous ne donnera safille en manage a un homme de Benjamin. %. he peuple revint ensuite a Bdthel; il y demeura jtisqu'au soir devant Dieu, et ils e'leverertt la voix, et ils pleurerent amerement. 3. Et ils dirent: Seigneur, pourquoi faut^il que ce malheur soit arrive', et que Tune des tribus ait e'td re* tranche^ d'Israel? 4. Le jour parut, et le peuple se leva de grand matin , et il batit en ce lieu un autel , et il offrit en holocauste des victimes sans tache. 5 . Et les fils d'Israel dirent : Qui done de tout le peuple n'a point paru a Tassemble'e devant le Seigneur? Car ils avaient prete* un serment solennel contre ceux qui n'e'talent point tnontds a Massepba devant le Seignetir, disant : Qu'ils soient mis a mort. 6. Et les fils d'Israel furent touches dd regret au sujet de Benjamin, leur frere, et ils dirent : L'une des tribus aujourd'hui a eH3 retrancbde d'Israel. 7. Que ferons-nous pour les survivants qui n'ont point de femmes, nous qui avons jure devant le Seigneur de ne point leur donner nos filles en mariage? 8. Puis, ils dirent: Est-il quelqu'un parmi les tribus d'Israel qui ne soit point venu devant le Seigneur a Massopha? Et on leur declara qu'il n'etait venu au camp personne de Jabes-Galaad. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.00% accurate

CHAPITRE XXt. 687 9. En effet, le peuple fut recense, et il n'y avait la aucun des habitants de Jabes-Galaad. 10. Aussitot, la synagogue fit marcher deux mille vaillants hommes contre cette ville, et elle leur donna ses ordres , disant : Allez et passez au fii de l'epde les habitants de Jabes-Galaad. 1 1 . Voici ce que vous ferez : Tout homme et toute femme ayant connu la couche d'un homme, vous les anathdmatiserez ; quant aux vierges, vous les reserverez. Et ile firent ainsi. 12* Or, ils trouverent parmi les habitants de JabesGalaad quatre cents vierges qui ne connaissaient ni les hommes , ni la couche des hommes , et ils les amenerent au camp de Silo, en la terre de Chanaan* 13. Alors, toute la synagogue depecha des envoye's qui parlerent aux fils de Benjamin en la roche de Rhemmon, et ils les appelerent a un entretien pacifique. 14. En ce temps-la, Benjamin revint aux fils d' Israel, et les fils d' Israel leur donnerent en mariage les filles qu'ils avaient ^pargnees en Jabes-Galaad. Et ils Teurent pour agitable. 15. Cependant le peuple fut encore touche* de regrets au sujet de Benjamin, parce quele Seigneur avait retranche Tune des tribus d'terael. 16. Et les anciens de l'assemblee dirent: Que feronsaous pour que.les survivants (1) aient des femmes? Toutes les femmes de Benjamin avaient peri. • 17. Les anciens dirent encore : Que l'heritage reste a ceux de Benjamin qui survivent, et Tune des tribus d' Israel ne sera point effacee ; 18. Mais, nous ne pouvons leur accorder en mariage (U Non pourvus ; il y avait six cents Benjamites et quatre cents vierges de Jabes-Galaad. Digitized by Google

688 LES JUGES. nos filles, puis qu'entre nous nous avons jur6, disant : Maudit celui qui mariera sa fille a Benjamin. 19. lis ajouterent: C'est bientot la fete du Seigneur que Ton a c&dbree d'age en Age a Silo (cette ville est au nord de Bethel, a r orient du chemin qui monte de Bethel a Sichem et au midi de Lebona). 20. Puis, ils donnerent leurs instructions aux fils de Benjamin , disant : Allez et cachez-vous dans les vignes. 21. Vous observerez, et, quand vous verrez les filles des habitants de Silo sortir pour former des choeurs de danses , sortez aussi des vignes et enlevez chacun Tune des filles de Silo ; emmenez-la en Benjamin. 22. Et, lorsque leurs peres ou leurs freres viendront nous demander justice, nous leur dirons pour vous : Faites misericorde; nul de nous n'a pu prendre femme dans le combat ; vous - m&mes ne nous en avez point donne ; c'est de votre part qu'est la faute. 23. Les fils de Benjamin agirent ainsi; ils prirent autant de femmes qu'ils ^taient d'hommes, parmi celles qui dansaient; apres les avoir ravies, ils les emmenerent, et ils retournerent en leur heritage, ou ils rebatirent leurs villes et ils demeurerent. 24. Les fils d'Israei en temps- Ik se dispersercnt , et chacun rentra dans sa tribu, dans sa famille., dans son heritage. 25. Et, en ces jours-lk, il n'y avait point de roi en Israel; chacun faisait ce que bon lui semblait. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.58% accurate

RUTH CHAPITRE I 1 . Du temps des juges, il y eut une famine sur la terre; et un homme partit de Bethldem en Juda, pour aller aux champs de Moab, lui, et sa femme et ses deux fils. 2. Le nom de 1' homme dtait Eii melee h, et le nom de sa femme Noemi , et les noms de ses deux fils, Maalon et Chelaion, fiphrath&ns (t) de Bethleem en Juda. Ainsi, its allerent aux champs de Moab et ils y demeurerent. 3. Or, Elimelech, le mari de Nodmi, mourut, et elle resta veuve avec deux fils. 4. Etilse'pouserentdes femmes moabites : l'unese nommait Orpha, laseconde se nommait Ruth, et ils passerent la dix anndes. 5. Et tousles deux moururent aussi : Maalon et Chelaion, la femme resta ainsi prive'e de son mari et de ses deux fils. 6. Alors, elle se leva avec ses deux brus, et elles s*en allerent des champs de Moab, parce qu' elles y avaient appris que le Seigneur avait visitd son peuple pour lui donner du pain. 7. Elle quitta done le lieu oil elle &ait, et ses deux brus avec elle ; elles se mirent en route pour retourner en la terre de Juda. (1) L'ancien nom de Bethleem etait Ephratha. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.46% accurate

690 RUTH. 8. Et Noe'mi dit a ses deux brus : Allez, retournez chacune en la maison de votre mere; que le Seigneur soit misdricordieux envers vous comme vous l'avez &e pour nos morts et pour moi. 9. Que le Seigneur vous l'accorde, et vous retrouverez Tune et 1' autre la maison d'un £poux. Puis, elle les baisa, et elles eleverent la voix, et elles se prirent a pleurer. 10. Et elles lui dirent: Nous irons avec toi chez ton peuple. H. Mais Noemi dit : Allez*-vous-en , mes filles. Pourquoi viendriez-vous avec moi? Ai-je encore en mes entrailles des fils qui puissent Stre vos e*poux ? 12. Allez- vous-en, mes fllles, parce que je suis trop vieille pour &tre avec un mari, et que du reste j'ai dit : Quand memo je pourrais prendre un mari et enfanter des fils, 13. Les attendriez- vous jusqu'a qu'ils soient devenus homines; et, pouxeux, vous abstiendriez^vous d'etre avec des maris? Ne venez point, mes filles; car j'ai bien de la peine a votre sujet, parce que la main du Seigneur s'est appesantie sur moi. 1 4 . Et elles e'leverent la voix et elles pleurerent encore; Orpha baisa sa belle-mere, et elle sen retourna chez son peuple; mais Ruth suivit Nodmi. 1 5. Et Nodmi dit a Ruth : Vois, ta sceur retourne a son peuple et a ses dieux ; fais comme elle , et accompagne ta soeur. 16. Et Ruth dit : Ne me parle plus de m'eloigner de toi et de t'abandonner, parce qu'ou tu iras, j'irai; ou tu demeureras, je demeurerai; ton peuple est mon peuple, ton Dieu est mon Dieu ; 17. Oil tu mourras, je mourrai, et c'est la que je serai ensevelie; que le Seigneur me punjsse, et qu'il me puDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.26% accurate

CHAP1TRE II. 691 nisse encore si je te quitte; car la mort seule nous sdparera. % 18. Voyant done sa ferme volontd de partir avec elle, Nodmi cessa de lui parler. 19. Elles marcherent toutes deux jusqu'a ce qu'elles aiTivassent a Bethldem; et, des qu'elles furent entrees a Bethldem, toute la ville fut en rumeur a leur sujet, et les femmes dirent : N'est-ce point Nodmi? 20. Et elle leur dit : Ne m'appelez point Nodmi (belle); appelez-moi Mara (amere) , parce que le Tout- Puissant m'a remplie d'amertume. 21. Pleine je suis partie, et vide me renvoie le Seigneur. Pourquoi m'appelleriez-vous Nodnri, puisque le Seigneur m'a humiliee et que le Tout-Puissant m'a accablee de maux? 22. Nodmi et sa bru Ruth la Moabite etaient done revenues des champs de Moab, et elles etaient entrees a Bethldem comme on commen^ait a moissonner les orges. CHAP1TRE If 1. II y avait un homme connu de Noemi et de son epoux; cet. homme, parent d'Elimelech, dtait riche, et 11 se nommait Booz. 2. Et Ruth la Moabite dit a Nodmi t Je m'en vais aux champs, et je ramasserai des dpia a la suite des moissonneurs, cbez celui aux yeux de qui je trouverai grⅇ et Nodmi repondit : Va , ma fille. 3. Elle partit done, et, dtant arrivde, elle glana dans un champ, derrifcre le* moissonneurs; elle dtait tombee par aventure sur un endroit du champ de Booz , le parent d'Elimeleeh. 4. Et voila que Booz vint de Bethldem, et il dit aux Digitized by Google

692 RUTH. moissonneurs : Le Seigneur soit avec vous; et ils lui dirent : Que le Seigneur te benisse. 5. Et Booz dit a son serviteur, qui etait placd au-dessus des moissonneurs : Qui est cette jeune fiile ? 6. Son serviteur, qui £tait place au-dessus des moissonneurs, repondit : C'est la jeune Moabite, qui est revenue avec Noemi du champ de Moab. 7. Elle m'a dit : Je glanerai et je recueillerai des epis derriere les moissonneurs; et elle a glane depuis le matin jusqu'au soir, et elle n'a pas pris dans le champ un moment de repos. 8. Alors, Booz dit a Ruth : N'as-tu pas entendu, ma fille? Ne va pas glaner dans un autre champ ; ne t'&oigne pas d'ici, et attache- toi aux pas de mes lilies. 9. Les yeux fixes surle champ oil elles moissonnent, tu iras apres elles; voila que j'ai command e k mes serviteurs de te respecter. Et quand tu auras soif, tu iras aux vaisseaux, et tuboiras oil boivent mes serviteurs. 10. Et, pour temoigner son respect, elle tomba la face contre terre, et elle lui dit : Comment ai-je trouve grace devant tes yeux pour que tu m'honores, moi qui suis une dtrangere? 41. Et il repondit : On m'a raconte tout ce que tu as fait pour ta belle -mere apres la mort de son mari, et comment tu as quitte ton pere et ta mere et le lieu de ta naissance, et comment tu es venue chez un peuple qu'auparavant tu ne connaissais pas. 12. Que le Seigneur remunere ta bonne action; que le Seigneur Dieu d'Israel , k qui tu es venue pour t'abriter sous ses ailes, t'accorde un salaire abondant. 13. Et elle reprit : Que je trouve, seigneur, gr&ce devant tes yeux, puisque tu m'as console, et que tu as parle au coeur de ta servante, et je serai comme Tune de tes servantes. Digitized by Google

CHAPITRE II. 693 1 4 . Et Booz lui dit : Voici le moment de manger , viens ici ; tu'mangeras du pain et tu tremperas ta boucbde dans le vinaigre. Ruth s'assit done aupres desmoissonneurs, et Booz lui prdsenta des gateaux de farine ; elle mangea et elle fut rassaside, et il lui en resta. 15. Ensuite, elle se leva pour glaner, et Booz donna ses ordres a ses serviteurs, disant: Laissez-la glaner au milieu des javelles et gardez-vous de la molester. 16. En apportant les dpis, apportez-en pour elle, et en les jetant a terre, jetez pour elle une part de ce que vous recueillez; elleglanera, elle mangera, et vous ne lui ferez aucun reproche. 17. Et elle glana jusqu'a la nuit, puis elle battit les dpis qu'elle avait ramassds, et elle en tira pres d'une mesured'orge (1). 1 8. Elle l'emporta et elle rentra dans la ville; sa bellemere vit ce qu'elle avait recueilli, et Ruth lui donna les restes qu'elle avait rapportds des mets dont elle s'dtait rassaside. 19. Et sa belle-mere lui dit: Oil as-tu gland aujourd'hui, oil as-tu travailld? Beni soil celui qui t'a accueillie. Et Ruth apprit a sa belle-mere oil elle avait travailld , et elle lui dit : L'homme chez qui j'ai gland aujourd'hui se nomine Booz. 20. Et Noemi dit a sa bru : Beni soit-il, au nora du Seigneur, parce que sa misericorde n'a manque ni aux vivants, ni aux morts. Et Nodmi ajouta: L'homme nous est proche, e'est un de nos parents. 2 1 . Et Ruth reprit : (Test sans doute pour cela qu'il m'a dit: Attache-toi aux pas de mes filles jusqu'a ce qu'elles aientachevd toute ma moisson. 22. Et Noemi dit a Ruth, sa bru : Bon , mon enfant, (1) Ephi. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.36% accurate

694 RUTH. si tu marches avec ses filles, on ne te contrariera pas dans un autre champ. 23. Ruth s'attacha done aux pas des filles de Bqoz pour glaner jusqu'a la fin de la moisson des orges et des fro* ments. CHAPITRE III 1 . Or, corpme elle e'tait assise auprfcs de sa belle-mere, Noemi sa belle -niere lui dit : Fille, ne chercherai-je point pour toi le repos afin que tu spis beureqse ? 2. M&intenant, Booz, dont tu as frequente les filles, ne nous est-il pas connu? Ecoute : 11 doit vanner cette nuit de l'orge dans son aire. 3. Lave-toi done et te parfume, revets- toi de ton bel habillement et monte a son aire. Ne te mpntre pas a l'homme qu'il n'ait fini de manger et de boire. 4. Lorsqu'il sera couche, et que tu sauras lelieu oil il seracouche, tu iras, tu leveras ce qui couvre ses pieds, tu te coucheras, et lui-meme t'apprendra ce que tu auras a faire. 5. Et Ruth repondit : Je ferai tout ce que tu viens de dire. 6. Et elle se rendit a Taire, et elle fit tout ce que sa belle-mere lui avait recommande. 7. Et Booz mangea et il but; son coeur fut rejoui et il alia se coucher au coin d'un tas de ble; elle le suivit en silence et elle leva ce qui couvrait ses pieds. 8. Or, a minuit Thomme s'eveilla, et il fut saisi d'etonnement et de trouble en voyant une femme couchee a ses pieds. 9. Et il dit? Qui es-tu? Elle repondit: Je suis Ruth ta servante, et tu etendras ton ailesur taservante, parce que tu es redempteur (1). (1) Parent le plus proche ; en cette qualite c'£tait a lui, selon la bi, de Digitized by Google

CHAPJTIVE HI. 695 i 0. Et Booz reprit : Benie sois-tu au nom du Seigneur , ma fille , parce que tu as dtd bonne et mise>icordieuse a la fin plus encore qu'au commencement, et que tu n'as point recherche les jeunes gens pauvres ou riches. 11. Maintenant, ma fille, n'aie point de crainte : tout ce que tu demanderas, je te l'accorderai ; car toute la tribu de mon peuple sait que tu es une femme forte. 12. II est vrai que je suiston parent, mais il en est un plus proche que moi. 13. Demeure ici la nuit et demain : s'il veut t'epouser, qu'it t'dpouse; mais s'il ne veut t^pouser, je t'epouserai, moi, vive le Seigneur. Couche-toi done jusqu'a Taurore. 14. Elle resta coucheea ses piedsjusqu'au lendemain; puis, elle se leva avant que Ton put se reconnaltre de pres, et Booz lui dit: Que personne ne sache qu'une femme est venue a mon aire. 15. II ajouta : Souleve le manteau que tu portes; elle le soutint, et il y versa six mesures d'orge ; il Ten chargea, et elle rentra dans la ville. 16. EtRuth alia retrouver sa belle-mere, etcelle-ci lui dit: Ma fille! et Tautre lui raconta tout ce que Thomme avait fait pour elle. 17. Elle ajouta : II m'a donnd ces dix mesures d'orge, et il m'a dit : Tu ne rentreras pas les mains vides chez ta belle-mere. 18. Or, celle-ci dit: Ne bouge pas, fille, jusqu'k ce que tu apprennes que la chose a reussi, car Thomme n'aura pas de repos qu'il ne Tait terminde aujourd'hui mSrne. racheter l'hentage du defunt, d'epouser sa veuve et de faire revivre son nom* Digitized by Google

696 RUTH. CHAPITRE IV i . Booz alia vers la porte de la ville , et apres s'y Stre assis, il vit venirle parent dont ilavait parte; et Booz lui dit: Approche, assieds-toi ici, homme dissimute (1). Et l'autre approcha et il s'assit. 2. Et Booz prit dix des anciens de la ville, et il leur dit : Asseyez-vous la. Et ils s'assirent. 3. Et Booz dit au parent le plus proche : II y a un champ de notre frere Elimelech qui a dte donn6 a Noe'mi, laquelle est revenue de Moab (*2). 4. Et moi j'ai dit que je t'en informerais et te dtrais : Prends-en possession devant ceux qui sont assis, tous anciens de notre peuple. Si tu veux racheter, rachete ; si tu ne le veux, ddclare-le-nioi; je saurai qu'il n'y a plus personne qui doive racheter, et je viens apres toi. Et 1'autre rdpondit : Je racheterai. 5. Et Booz lui dit: Le jour oil tu acquerras le champ des mains de Noemi, et du consentement de Ruth la Moabite, femme du d^funt , il faudra que tu la prennes aussi afin de faire revivre le nom de son mari sur son heritage. 6. Et le parent le plus proche dit: Je ne suis point capable (3) de le racheterpour moi-mSnie, sinon au detriment de mon propre heritage ; rachete pour toi-meme ce que j'ai le droit de racheter, parce que je ne puis le racheter. 7. Or, des longtemps en Israel cette regie existait con(4) Homme qui ne dis rien du champ dont je vais te parler, au sujet duquel tu vas etre mis en demeure de te prononcer. (2) Ce champ , detenu par Noemi en vertu d'une donation , etait ractaetable par la famille de son mari , et le redempteur etait oblige d'epouser la veuve, qui pouvait ainsi relever le nom eteint des defunts. (Voyez Deuteron., xxv.) (3) Assez riche pour. Digitized by Google

CHAP1TRE IV. 697 cernant les rachats et les marches : pour confirmer toute parole, l'homme d&achait sa chaussure et la donnaita son proche, qui reprenait son droit de rachat. Tel etait le lemoignage en Israel. 8. Le parent le plus proche dit done a Booz: Acquiers pour toi tous mes droits de rachat. Et il ddnoua sa chaussure, et il la lui donna. 9. Et Booz dit aux anciens et a tout le peuple: Vous gtes tdmoins aujourd'hui que j'ai achete' de Noe'mi tous les biens d'Elimdlech et tout ce qui appartenait a Che'laion et a Maalon , 10. Et que de plus , je prends pour ma femme Ruth la Moabite , femme de Maalon , afin de faire revivre le nom du deTunt sur son heritage ; et le nom du defunt ne sera efface' ni parrai ses freres, ni dans sa tribu. Vous en gtes tdmoins aujourd'hui. 4 4 . Et tout le peuple qui e'tait pres de la porte s'dcria : Temoins ! Et les anciens dirent : Fasse le Seigneur que la femme qui entre dans ta maison soit comme Rachel et comme Lia, qui Tune et l'autre ont fonde la maison d'Israel, et ont e'td des femmes fortes en Ephratha; que son nom demeure en Belhle'em. 42. Et que ta maison ressemble a la maison de Phares que Thamar enfanta a Juda, par la posteritd que le Seigneur fera naitre pour toi de cette jeune servante. 43. Booz prit done Ruth pour sa femme et il eut commerce avec elle ; le Seigneur lui accorda de concevoir, et elle enfanta un fils. 14. Et les femmes dirent a Noe'mi : B£ni soit le Seigneur qui ne t'a point laisse manquer d'un re'dempteur, et qui veut aujourd'hui que ton nom vive en Israel. 15. Tu auras un soutien qui ranimera ton ame, qui nourrira ta vieillesse : ta belle-fille qui t'aime, et qui vaut mieux pour toi que sept fils, Ta en f ante'. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.38% accurate

oy» RUTH. 16. Et Noetoi prit l'eftfant et allele mit dans son sein, et elle fut pour lui comrae une nourrice. \1 . Et les vaisinslui donnerent un nom, disant : Un fils est ne* a Noemi, et ils le nomnierent Obed ; c'est lui qui fut le pare de Jesse , pere de David. 18. Et voioi la posterity de Phares; Pharos engendra Esron ; 1 9. Et Esron engendra Aram , et Aram engendra Aminadab j 20. Et Aminadab engeqdra Naasspn, et Naasson enr gendra Salmon ; Si). Et Salmon engendra Booz, et Boo? engendra Obed; 22. Et Obed engendra Jesse, et Jesse engendra David (i). {\) l,e but de ce petit livre, si plein de charme, est de nqus moqtrer la continuation de la genealogie du Messie. Les moeurs simples et pures de eette famille la rendirent digne de compter parmi les ancetres dii Fils de Dien > et de preparer son ayfriement. PIN DU TOME PREMIER. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.95% accurate

TABLE DES MATIERES Preface v GENESE Chap. I. Creation du monde et de l'uomme 1 II. Paradis terrestre; fruit d6fendu; elation de la femme. ...,...., 4 III. Chute de l'homme; sa punition; promesse du R6dempteur 6 IV. Mort d'Abel; posterite* de Cain; naissance de Seth 9 V. Poste>it6 d'Adam ; naissance de No6 11 VI. Corruption des hommes; construction de l'arche. 13 VII. Deluge universel , . . 16 VIII. Noe sort de l'arche ; sacrifice au Seigneur. . 18 IX. Alliance de Dieu avec Noe* ; faute de Cham. . 20 X. Posterity de Noe" 22 XI. Tour de Babel ; naissance d' Abraham. , . . 24 XII. Vocation d' Abraham; il va en Egypte. ... 27 XIII. Separation de Lot et d' Abraham; promesses du Seigneur 29 XIV. Guerre de la Pentapole; be'ue'diction ^e Melchisedech 30 XV. Dieu promet un fils a Abraham, et fait alliance avec lui. 33 XVI. Naissance d'Ismael 35 XVII. La circoncision prescrite 36 XVIII. Les anges chez Abraham; menaces contre Sodome 39 XIX. Destruction de Sodome et Gomorrhe ; fils de Lot. 42 XX. Abim&ech enleve Sara; sa punition. . . . 46 XXI. Naissance d'Isaac; expulsion d'Agar. ... 47 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.83% accurate

700 TABLE DES MATIERES. Chip. XXII. Sacrifice

The text on this page is estimated to be only 27.23% accurate

TABLE DES MATURES. 701 Chap. V. lis parlent au Pharaon ; surcrolt de rigueurs. . 151 VI. Dieu rassure Molse, et console le peuple. . . 154 VII. Miracles de Molse et Aaron. lre plaie. ... 156 VIII. 2e, 3« et 4e plaies 159 IX. 5«, 6« et 7« plaies 162 X. 8° plaie, 9« plaie 166 XI. Menace de la derniere plaie 169 XII. La paque; la 10e plaie; le depart des H6breux. 170 XIII. Consecration des premiers-n£s ; loi de la paque. 175 XIV. Passage de la mer Rouge ; mine des Egyptiens. 178 XV. CantiquedeMo'ise;eauxameresadoucies. . . 181 XVI. D£tresse des H£breux; cailles et manne. . . 184 XVII. Eau sortie d'un rocher; Amalec vaincu par Josu6 188 XV HI. Jethro au camp des H6breux 189 XIX. Dieu descend sur le Sina 192 XX. Le Decalogue 194 XXI. Loi sur les esclaves, rhomicide , les blessures; peine du talion 197 XXII. Lois sur le vol, l'impurete*, le prochain, les dimes, les prtmices 200 XXIII. Sur les juges, les sabbats, les fetes; promesses et menaces 203 XXIV. Alliance entre Dieu et son peuple. ... 206 XXV. Le tabernacle; l'Arche, la table des pains, le cnandelier d'or 208 XXVI. Details du tabernacle 212 XXVII. Autel des holocaustes; parvis; vases sacres. 214 XXVIII. Vetements sacerdotaux 218 XXIX. Consecration des pretres; leur part des victimes 222 XXX. Autel des parfums,demi-sicle,bassind'airain; huile de l'onction. . 226 XXXI. Lois sur le sabbat; les tables de la loi. . . 230 XXXII. Le veau d'or; tables brisees; punition du peuple 231 XXXIII. Pleurs des Israelites ; prieres de Molse ; il voitDieu 235 XXXIV. Nouvelles tables; gloire de Dieu; gloire de Molse 238 XXXV. Offrandes du peuple; ouvriers choisis. . .241 XXXVI. Confection des v&ements sacerdotaux. . 244 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.46% accurate

702 TABLE DES MAT1ERE9. Cbap. XXXVII. Construction du tabernacle 248 XXXVUI. De l'arche et autres details du tabernacle. 250 XXXIX. Emploi des metaux et autres offrandes. . 252 XL. Erection du tabernacle 254 LfiVITIQUE Chap. I, Lot des holocaustes 257 II. Des oblations de choses inanimdes; des pr&nices des grains 259 III. Des hosties pacifiques 260 IV. Sacrifices pour les p6ch& par ignorance. . . 262 V. — pour les debits 266 VI. Continuation; holocauste quotidien; offrande des grands pr6tres; victime pour le p6ch6 268 VII. Sacrifices pour les fautes; hosties pacifiques; prohibitions 271 VIII. Consecration d' Aaron, de ses fils, du tabernacle, de ses details 275 IX. Sacrifices offerts par Aaron 278 X. Mort de Nadab et Abiu j vin defendu aux pretres ; victime consumer 280 XI. Animaux purs et impurs 282 XII. Lois sur les femmes en couche 287 XIII. Sur la lepre des hommes et des etoffes. . . 288 XIV. Sur la purification des lepreux et la lepre des maisons 294 XV. Impuretes legales des deux sexes 299 XVI. Sacrifices propitiatoires; bouc emissaire; fete de l'expiation 302 XVII. Lieu unique dee sacrifices; defense de manger du sang 306 XVIII. Prohibitions ooncernant les moeurs et les coutumes des Gentils 308 XIX. Lois sur le respect des parents, les sabbats, 1'idoUtrie, les moeurs 311 XX. Continuation 314 XX(. Devoirs des pretres; perfection exig6e pour le sacerdoce 317 XXII. Puretfdesprttresj leurs aliments 319 XXUi. Lois sur le sahbat et les fetes 322 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.49% accurate

TABLE DES MATIEHES. 703 Chap. XXIV. Sur les lampes, les pains de proposition, le blaspheme; peine du talion 326 XXV. Repos de la septieme annee; annee de la r6mission; usure; esclaves 328 XXVI. Promesses et menaces concernant l'ex6cution des lois 334 XXVII. Lois sur les vceux et les dimes. . , , . 338 NOMBRES Chap. I. Denombrement des Hebreux 342 II. Ordre des campements 346 III. Denombrement et fonctions des levites. ... 349 IV. Continuation 353 V. Purete* du camp; restitution; sacrifice de jalousie. 358 VI. Nazareens; benedictions a donner au peuple. . 361 VII. Offrandes des princes des tribus 363 VIII. Place du chandelier j consecration des levites. 370 IX. Seconde paque; ceux qui doivent la c6iebrer. . 372 X. Regie des signaux par les trompettes ; depart du Sina 375 XI. Murmures des Israelites; les soixante-dix anciens; cailles 378 XII. Marie frappee de la lepra 381 XIII. Exploration de la terre promise; rapport des envoyes 383 XIV. Murmures du peuple ;il est vaincu par Amalec. 385 XV. Lois diverses sur les sacrifices 390 XVI. Re" volte de Cor6,Dathan et Abiron. ... 393 XVII. Baguette d'Aarcm fleurissant 398 XVIII. Devoira des pretres et levites; leurs honoraires 399 XIX. Loi de purification 403 XX. Mort de Marie; eaux de contradiction; mort d'Aaron 405 XXI. Arad vaincu; serpent d'airain; S6hon et Og detruits 408 XXII. J^es Israelites en Moab; Balao fait venir Balaam 411 XXIII. Balaam, appeie pour maudire, b6nit. . . 415 XXIV. Continuation; ses propheties. . .... 418 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.87% accurate

704 TABLE DES MATURES. Chap. XXV. PSche* d'Israel; zele de Phinles; Madianites condamn6s - ... 420 XXVI. Second denombrement 422 XXVII. Loi sur les lilies hSritieres; Molse voit la terre promise 427 XXVIII. Loi sur les sacrifices quotidiens et des fetes. 429 XXIX. Continuation 432 XXX. Lois sur les yceux et promesses 435 XXXI. Madianites extermines 437 XXXII. Etablissement de Ruben, Gad, et une demitribu de Manasse 441 XXXIII. Stations des H6breux dans le d&ert. . . 445 XXXIV. Limites de la terre promise; son partage prescrit 449 XXXV. Demeures des levites; villes de refuge; meurtriers 451 XXXVI. Loi sur les manages des filles hentieres. . 454 DEUTERONOME Chap. I. Resume historique fait par Molse. ..... 456 II. Continuation 460 III. Continuation 464 IV. II recommande d'observer la loi; ses menaces; villes de refuge au dela du Jourdain 467 V. II rappelle au peuple le Decalogue 472 VI. Ses exhortations. . . 476 VII. II ordonne d'exterminer les Chananeens. . . 478 VIII. II reprend ses exhortations 481 IX. II rappelle les murmures et les infidelity passes. 483 X. Secondes tables de la loi; vocation des Invites. . 487 XI. Continuation des exhortations 489 XII. Idem % 492 XIII. II prescrit la punition des faux prophetes et des actes d'idolatrie 496 XIV. II rappelle la distinction entre les animaux purs ou impure 498 XV.' La remise de la septieme anne'e ; le soin des pauvres; la consecration des premiers -n6s. . . 500 XVI. Les $tes solennelles; les juges; la necessite" de fuir Tidolatrie 503 XVII. La punition de Tidolatrie; les devoirs des rois. 505 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.73% accurate

TABLE DES MATIEBES. 705 Chap. XVIII. Les honoraires des pritres et Invites; prophete promis 507 XIX. Les lois concernant les refuges et les meurtriers 509 XX. Les lois sur la guerre; l'obligation d'exterminer les Chanane'ens 511 XXI. Les lois sur le meurtre, les captives, la famille et autres 513 XXII. Amour du prochain ; prescriptions diverses ; femme accus6e 516 XXI II. Exclusion de Tassemblee; purete du camp; usure ; voeux 519 XXIV. Divorce; gages et salaires ; justice et charite. 521 XXV. Punition des coupables; frere oblige* d'epouser la veuve de son frere 513 XXVI. PrSmices, dimes; observation des lois. . . 525 XXVII. Maledictions contre ceux qui les violeront. 528 XX VIII . Benedictions pour les fiddles ; menaces contre les prevaricateurs 530 XXIX. Alliance entre Dieu et le peuple; menaces contre ceux qui la violeront. . 537 XXX. Promesse de reconciliation; commandements a la portee de Thomme 540 XXXI. Molse nomme Josue pour le remplacer. . . 542 XXXII. Son cantique ; Dieu lui ordonne de monter sur le mont Nebo 540 XXXIII. II beiii t les douze tribus ; ses predictions. . 551 XXXIV. Mort de Molse 554 JOSUE Chap. I. Promesses de Dieu; ordres de Josue au peuple. . 556 II. Ses espions a Jericho 558 III. Passage du Jourdain 560 IV. Monument dresse apres ce passage 562 V. Epouvante des Ghananeens; circoncision , paque. 565 VI. Prise de Jericho; Rahab epargne 567 VII. Attaque d'Ha'i ; crime d'Acbor decouvert et puni. 570 VIII. Prise d'Hai; benedictions et maledictions. . . 572 IX. Coalition contre les Hebreux ; ruse des Gabaonites. 575 X. Defaite des cinq rois; le soleil s'arrete 579 XI. Conquetes de Josue # . 584 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.04% accurate

706 TABLE DES MATIERES. Chap. XII. Rois qu'il a d&ruits 586 XIII. Ordre de partager la terre promise 588 XIV. Princes nommes pour faire le partage; part de Caleb 591 XV. Part de Juda; ses villes. 593 XVI. Part des fils de Joseph , et surtout d'Ephraim. 597 XVII. Part d'une demi-tribu de Manass6 598 XVIII. Le tabernacle a Silo; part de Benjamin. . . 600 XIX. Part de six tribus qu'il reste a pourroir. . . 602 XX. Villes de refuge 606 XXI. Villes des levites Ibid. XXII. Depart de Ruben, Gad, et une demi-tribu de Manasse 610 XXIII. Exhortations de JosuS 614 XXIV. Sa mort ; celle d'Eleazar 616 JUGES Chap. 1. Victoires de Juda et de SimSon. ..... 621 II. Infide*lites du peuple 625 III. Othoniel, Aod, Samegar, Juges 628 IV. D6faite de Sisara, general de Jabin 631 V. Cantique de D6bora 633 VI. G6d6on choisi pour combattre Madian. ... 637 VII. II deHruit le camp des Madianites 641 VIII. Suite de ses victoires ; sa mort 644 IX. Son fils AbimSlech est roi ; ses cruaute*s ; sa mort. 648 X. Tholu et Ja'ir, juges 654 XI. Jepht6 vainqueur des Ammonites; son vceu. . 656 XII. II combat Ephra'im; sa mort; Abessan, Elon et Abdon, juges 660 XIII. Naissance de Samson 661 XIV. Ses noces en Thamnatha 664 XV. II brule les btes des Philistins; la machoire d'ane 666 XVI. II enleve les portes de Gaza; il est trahi par Dalila; sa mort 669 XVII. Idole de Michas 672 XVHI. Passage des hommes de la tribu de Dan. . 674 XIX. Le levite d'Ephraim 677 XX. Punition des Benjamites 680 XXI. Grace qui teur est accordte 686 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.92% accurate

TABLE DES MAT1ERES. lQl RUTH Chap. I. Elim&ech en Moab ; retour de Noemi 689 II. Ruth dans le champ de Booz 691 III. Elle demande a Booz de l'6pouser 694 IV. Leur manage; naissance d'Obed 696
FIN DE LA TABLE DU TOMB PREMIER. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.24% accurate

ERRATA. Page Liv. Ch. Vers. Au lieu de Lisez 30 Gen. xiv 1 nations. nations, 61 Id. xxv 7 soixante-cinq ans soixante-quinze ans 63 Id. Id. 26 cinquante ans soixante ans 66 Id. xxvi 28 qu'un jugement qu'un jurement 95 Id. xxxv 23 L6vi, Issachar L6vi, J uda, Issachar 212 Ex. xxvi 6 (note) Ces deux courtines Ces deux parties r6unies reunies 283 L6v. XI 3 cornes, et est cornes, et qui est 289 Id. xm 15 era fera 306 Id. xvi 31 du sabbat des sabbats 341 Id.xxvn34 present prescrits 381 Nom. xil 2 vous nous 387 Id. xiv 16 pas fait pu faire 404 Id. xix 9 qu'elle soit conserved qu'elles soient conserves 410 *Id. xxi 24 Arnon jusqu'a J6boc PArnon jusqu'au Jaboc 465Deut. in 16 jusqu'a jusqu'au 480 Id. vin 22 oi toi 492 Id. XI 29 Garizim Garizin Tours.— Impr. Mame. Digitized by Google